This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,285,265

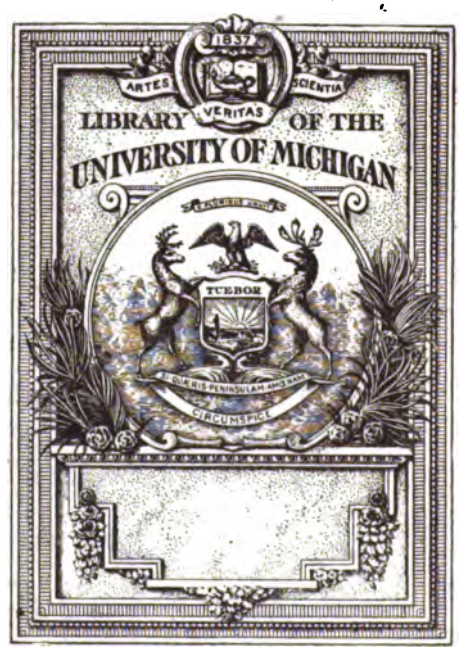
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
280.5
.T5
A4

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

V

Quantin imprimeur
7, S.t Benoît, 7, à Paris

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

Sénateur, Membre de l'Institut

DEUXIÈME PARTIE (1837-1841)

V

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1879

Tous droits réservés

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

Sénateur, Membre de l'Institut

DEUXIÈME PARTIE (1837-1841)

V

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1879

DISCOURS PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

XCVII

DISCOURS

SUR

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

PRONONCÉ LE 19 MAI 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A la date du 24 pluviôse an VIII, s'était constituée à Paris, sous le nom de Banque de France, une association dont les opérations devaient comprendre l'émission de billets au porteur et à vue, l'escompte des lettres de change et billets, le recouvrement pour le compte des particuliers ou établissements publics des effets dont ils lui feraient la remise, l'ouverture de comptes courants, le commerce des matières d'or et d'argent à l'exclusion de toute autre marchandise, etc.

Une loi du 24 germinal an XI avait donné à cette association le privilège exclusif, pendant quinze années, d'émettre des billets de banque, et fixé son capital à 45 millions.

De plus, cette même loi, pour mieux assurer l'exercice du privilège qu'elle accordait, faisait défense à toute caisse d'escompte et à tous établissements du même genre d'émettre, à l'avenir, des billets à Paris, en leur prescrivant de retirer de la circulation, dans un délai de quatre mois, ceux qui pourraient s'y trouver. Elle décidait aussi que désormais le gouvernement seul aurait le droit d'autoriser la création de banques dans les départements et de déterminer le chiffre des billets que ces banques pourraient émettre.

Une nouvelle loi du 22 avril 1806 avait porté de 45 millions à 90 millions le capital de la Banque de France, et prorogé la durée de son privilège de quinze à quarante ans, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1843. Enfin un décret du 16 janvier 1808, portant approbation des statuts de cet établissement, l'avait autorisé à créer, avec l'approbation préalable du gouvernement, des comptoirs d'escompte dans les villes où les besoins du commerce en feraient sentir la nécessité.

Le privilège de la Banque de France devait donc expirer en 1843, et le gouvernement, jugeant qu'il ne fallait pas attendre jusqu'alors pour régler les conditions d'un nouveau traité, avait proposé, dès le début de la session de 1840, un projet de loi portant prorogation du privilège jusqu'au 31 décembre 1867.

La commission chargée d'examiner ce projet, tout en l'adoptant en principe, pensa qu'il y aurait imprudence à engager l'avenir pour vingt-cinq années, et elle proposa une disposition portant qu'au bout de douze années le privilège pourrait être annulé ou modifié, mais que si, à cette date, l'État n'avait pas usé de la faculté qui lui était réservée, ce privilège serait maintenu sans changement jusqu'en 1867. Elle crut devoir également réserver au législateur seul le droit d'autoriser les nouvelles banques dans les départements, ainsi que celui de modifier les statuts des banques

existantes, dont le nombre était alors de dix, et elle choisit pour rapporteur M. Dufaure.

Dans la discussion à laquelle donna lieu le projet de loi, discussion où furent longuement développés tous les systèmes et théories en matière de banque, les reproches principaux qui furent adressés à la Banque de France furent :

1° de trop limiter les services qu'elle était appelée à rendre au commerce, en exigeant que les billets présentés à l'escompte fussent revêtus de trois signatures, et en n'escomptant qu'à quatre-vingt-dix jours ;

2° De se renfermer dans l'intérêt de 4 pour 100 lorsque le taux des capitaux était à un prix inférieur ;

3° D'avoir souvent dans sa caisse une masse en numéraire égale au chiffre de son émission, et de faire ainsi obstacle à l'activité de la circulation ;

4° De trop restreindre la nature des valeurs sur lesquelles elle consentait à faire des avances de fonds, et, par cette restriction, de ne pas venir en aide à des intérêts sérieux et respectables.

Enfin plusieurs membres demandèrent qu'elle fût chargée, comme l'était la Banque d'Angleterre, du recouvrement des impôts.

M. Thiers, dans un discours qui est un vrai traité sur la matière, réfuta, d'une façon aussi lucide que concluante, tous les griefs exposés par les divers orateurs, et le projet de loi amendé par la commission fut adopté à une grande majorité.

Messieurs,

Je réclame toute la patience et toute l'attention de la Chambre. Je ne sais pas de matière plus difficile

que celle que nous avons à traiter maintenant, et je n'en sais pas une non plus qui exige une meilleure solution; car aucune des questions que nous avons eu à traiter depuis longtemps n'a contenu en elle autant de bien et autant de mal pour le pays que peut en contenir celle-ci. Il ne s'agit de rien moins que d'ébranler le crédit du pays ou de le consolider. Pour ma part, je suis si profondément convaincu de cette vérité, qu'à l'ouverture de cette session, n'ayant pas l'habitude depuis quelque temps de participer aux travaux de cette Chambre, j'ai réclamé l'honneur de faire partie de la commission chargée d'examiner ce projet de loi, et j'y suis entré sous l'empire de ce sentiment qu'il fallait épargner une faute au pays, s'il se trouvait une Chambre assez peu éclairée pour être disposée à la commettre.

J'ai pris une part active aux travaux de la commission, et, plus j'ai approfondi cette question qui, j'ose le dire, m'était déjà familière, car je m'en étais déjà occupé, plus ma conviction s'est confirmée. La Banque de France ne contient pas assurément tout le crédit de la France : il faut développer l'établissement qu'on appelle Banque de France; mais, pour cela, il faut partir de ce qui est, confirmer ce qui est, et, sans hésiter, le confirmer aujourd'hui.

Nous parlons quelquefois, Messieurs, qu'il me soit permis de le dire, très avantageusement de nous, trop avantageusement peut-être, mais quelquefois aussi nous en médisons avec une légèreté sans pareille. Eh

bien, Messieurs, les étrangers sont plus justes à notre égard. S'ils ne nous exaltent pas toujours autant que nous le faisons nous-mêmes, ils nous rendent, sur beaucoup de points, une justice que souvent nous nous refusons, et, sous le rapport du crédit notamment, tous les pays déplorent aujourd'hui ce qu'ils ont fait, et tous approuvent, admirent même, ce qu'a fait la France depuis quarante ans.

Qu'on ne dise pas, Messieurs, que je suis un esprit absolu qui veut s'arrêter dans ce qui est. Oui, je conviens que je suis absolu, comme le disait M. le général Bugeaud, quand je suis convaincu, absolu jusqu'à l'opiniâtreté. Mais je ne refuse pas le progrès.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — Ni moi. (*On rit.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je le sais, je le reconnais; mais seulement, quand il y a une chose bonne, qui a pour elle quarante ans d'expérience, je dis aux amateurs du progrès : Votre progrès, il est futur; le bien qui existe est passé et présent; tâchez d'adapter le progrès à ce qui existe; développez, mais n'ébranlez pas, ne détruisez pas.

Voilà ce que je vous dirai à propos de la Banque de France. Il semble qu'il en coûte de reconnaître que quelque chose est bien. Il faut se défendre de ce petit sentiment : ce qui est bien, il faut le proclamer bien.

Certes la Banque de France est le meilleur établissement du monde en fait de crédit. Je ne prétends pas qu'elle soit tout à fait digne du titre de Banque

de France; mais elle le sera moyennant les conditions que le projet vous demande. Le projet contient, à mon avis, avec une suffisante libéralité, tout ce qui est nécessaire pour que le bien qui existe puisse non seulement se maintenir, mais encore s'augmenter.

Après ce court préambule j'aborde le fond même de la discussion.

Que reproche-t-on à la Banque de France? On lui reproche de ne pas faire assez pour le crédit privé, et on lui dit qu'elle se limite trop en exigeant que le papier qu'elle escompte soit revêtu de trois signatures.

En second lieu, on lui dit qu'elle escompte à trop courte échéance en n'escomptant qu'à quatre-vingt-dix jours. En troisième lieu, on lui dit qu'elle refuse de se conformer à la marche du progrès de l'industrie et des capitaux en se renfermant dans un intérêt de 4 pour 100.

On lui dit enfin qu'elle ne rend pas assez de services à la circulation; car elle n'a guère plus de billets que d'argent dans ses caisses. Entre autres moyens on lui a demandé de faire des billets d'une coupure moindre, et d'introduire dans la circulation des billets de 250 francs. M. Mauguin a proposé, pour étendre les bienfaits de la Banque, de faire recevoir ses billets dans les caisses publiques. M. Garnier-Pagès a voulu, et il veut sans doute encore que la Banque puisse étendre ses affaires en prêtant sur dépôts d'actions et sur divers effets publics

On a été moins absolu quant à ce qu'il fallait donner à la Banque de France. Avec une modestie peut-être exagérée, on a prétendu qu'on ignorait complètement la science des banques, et l'on a dit : Nous ne savons rien, vous ne savez rien; ajournons la question. (*On rit.*) Eh bien, à mon avis, ceux qui ont dit cela sont trop modestes; je les ai entendus parler longuement dans la commission; ils m'ont prouvé qu'ils en savaient assez pour avoir une opinion, et je suis convaincu que tout ce qui a été dit, tout ce qui vous sera dit encore, tout ce que vous savez, vous permettra d'établir une opinion saine et solide sur ce sujet.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire de la Banque; cependant il faut en dire quelques mots pour que vous soyez bien fixés sur son origine. Suivant M. Garnier-Pagès, quelque génie qu'on suppose à l'auteur de la Banque, qui est Napoléon, on ne peut pas dire, en l'honneur de sa mémoire, qu'il savait en 1800 plus que nous ne savons aujourd'hui, car il n'a pu prévoir tout le progrès que le commerce et l'industrie devaient amener dans les établissements des banques et dans la construction des instruments de crédit. Je réponds qu'il n'y a rien de plus vieux que la science des banques, rien de plus usuel que les vrais principes sur ces banques, rien de plus connu que les fautes qu'elles peuvent commettre. Cela est tellement vrai, qu'elles n'ont pas une manière nouvelle de faillir.

Il faut que vous sachiez que les sottises commises

en Belgique, en Angleterre et même en Amérique, sont parfaitement identiques à celles qui ont été commises, il y a deux siècles, en Hollande, en France et en Angleterre. Il n'y a pas une manière nouvelle de se tromper en fait de banques; c'est la matière la plus connue des personnes familiarisées avec les questions de crédit public.

Un homme très célèbre, Law, l'auteur de ce fameux système qui bouleversa, il y a un peu plus d'un siècle, les finances de notre pays, a fait sur la matière un écrit qu'on peut appeler classique. Il contient tout ce qu'on a dit depuis : en effet, j'ai beaucoup lu d'ouvrages publiés depuis une dizaine d'années, et je vous affirme que Law, au commencement du XVIIIe siècle, en savait tout autant que ceux qui, depuis, ont traité cette question des banques.

Et qu'a fait Napoléon, pour qu'après quarante ans, il ne fût pas démenti par les progrès de son siècle? Napoléon n'a pas fait autre chose que de s'adresser aux vrais principes qui régissent la matière. Vous donneriez à l'établissement de la Banque vingt-cinq ans de plus, comme nous vous le demandons, vous lui donneriez trois siècles, que vous ne feriez rien d'extraordinaire, vous ne feriez que consacrer les vrais principes de la matière.

Sur quels principes Napoléon a-t-il établi la Banque? Sur ceux-ci, Messieurs, qu'il fallait qu'une banque ne prît que du papier bon et solide, c'est-à-dire qu'elle n'escomptât que le papier provenant du haut

commerce, que le papier inattaquable; qu'elle ne fît des opérations que sur des matières d'or et d'argent. Il n'a pas voulu qu'elle fît le commerce, qu'elle prêtât sur marchandises et sur actions, comme on l'a demandé; et vous pouvez voir les conséquences fâcheuses de ce dernier système dans les faits qui se sont passés tout près de nous il y a deux ans.

Napoléon a fondé la banque d'après les principes sur lesquels doivent reposer toutes les banques quand elles ne veulent pas mentir au public et s'exposer à de funestes conséquences. Napoléon a fait la Banque en trois fois, et certes il y avait bien pensé, et il s'était entouré de tous les éléments nécessaires. On avait essayé, sous le nom de Caisse des comptes courants, d'établir une banque en 1800, à l'époque où le numéraire reparaissait après la chute des assignats. Napoléon, avec cet esprit de grandeur qu'il avait, n'hésita pas à lui donner le nom de Banque de France; il lui attribua un capital de 30 millions et fournit une partie de ce capital au moyen des receveurs généraux. Cette banque fit tout de suite baisser l'intérêt. Mais, après deux ou trois ans, Napoléon reconnut que la rivalité des établissements qu'on avait laissés subsister à côté de la Banque lui nuisait et pouvait un jour lui tendre des embûches. Par la loi de germinal an XI, il supprima les rivalités qui existaient contre l'établissement qu'il avait appelé Banque de France, et lui donna le privilège exclusif d'émettre des billets au porteur. Par là il prouva qu'il avait deviné

cette vérité démontrée par l'expérience que deux banques à côté l'une de l'autre sont entraînées à se détruire; que c'est une rivalité mortelle. Ce fait est avéré par la pratique.

Ainsi, par un premier acte, Napoléon donna à l'établissement qu'il avait créé 30 millions, et l'appela Banque de France, et, par un second acte, il détruisit toute rivalité en même temps qu'il augmenta le capital de cette banque en le portant à 45 millions.

Enfin, en 1805, tandis qu'il était à Austerlitz, il apprit que la Banque de France avait suspendu ses payements. Il revint précipitamment et tout indigné qu'un souverain victorieux, car il venait de dominer le monde, eût sous les yeux une banque suspendant ses payements. C'était une grande faute commise par un ministre très respectable, le ministre du Trésor d'alors, qui s'était laissé entraîner par un banquier fort habile, mais trop habile peut-être pour la circonstance. Qu'arriva-t-il? C'est que, tandis qu'on donnait à la Banque de France des obligations des receveurs généraux pour une somme de 60 millions, on avait pris, avec la permission du ministre du Trésor, dans les caisses mêmes des receveurs généraux et sur les lieux, tous les fonds qui s'y trouvaient, et, lorsque la Banque vint pour faire réaliser les 60 millions, elle trouva vides les caisses des receveurs généraux, qui lui déclarèrent que, par ordre du ministre des finances, ils avaient donné toutes les valeurs qu'ils avaient entre les mains aux banquiers qui faisaient les

affaires de l'État. La Banque fut donc obligée de suspendre ses payements par la faute du gouvernement.

Napoléon, comme je l'ai dit, revint irrité, trop irrité peut-être. Il cassa tous les marchés qui avaient été faits; il agit un peu souverainement (*on rit*), et reconstitua pour la troisième fois la Banque; et, cette fois-là, il lui imposa l'organisation qui existe encore, c'est-à-dire qu'il la constitua au capital de 90 millions au lieu de 45; il lui donna la forme qui lui plaisait par-dessus toute autre, il lui donna la forme monarchique (jusqu'alors la Banque avait été gouvernée selon la forme républicaine, avec des comités délibérants); il lui donna un gouverneur, deux sous-gouverneurs, exigea qu'il y eût dans son conseil trois receveurs généraux représentant les intérêts du Trésor, pour que les relations avec le Trésor fussent suffisamment étudiées; enfin il lui donna quinze régents et un comité d'escompte composé de douze membres. Depuis, la Banque a conservé la forme qui lui avait été imposée. Il faut le dire, Napoléon, qui ne ménageait pas le temps, parce qu'il savait que le temps est l'élément de la grandeur, lui accorda quarante ans d'existence; c'est ce qui fait qu'aujourd'hui la Banque comparaît devant vous, son privilège devant expirer en 1843.

La Banque n'a pas cessé, depuis ce jour, de rendre à la France des services immenses, et, si elle ne peut s'appeler Banque de France sous le rapport de l'extension des billets, elle mérite ce titre pour les ser-

vices qu'elle a rendus. Je l'ai vue, en 1830 et 1831, rendre des services tels, qu'on peut dire, non pas que ce soit elle seule qui ait sauvé la France, mais qu'elle a puissamment contribué à la sauver à cette époque; il y a eu des jours où le Trésor n'aurait pas fait ses payements sans le secours de la Banque, qui lui a donné 130 millions quand toutes les caisses étaient fermées. Voilà quels sont les titres de la Banque : je voudrais que toutes les institutions que vous discutez se présentassent avec des titres pareils.

Est-il vrai qu'elle ne rende que des services insuffisants? On dit qu'elle est la proie de banquiers qui l'administrent à leur profit, en rendant tout le petit commerce tributaire de leur escompte; qu'elle est organisée au profit d'une aristocratie commerciale; que le petit commerce n'en profite pas, et qu'au moyen de la troisième signature, le petit commerce est obligé de passer par la main de certains banquiers intermédiaires pour arriver à la Banque; qu'il paye des intérêts de 5, 5 1/2, 6 pour 100, tandis qu'à la Banque on a des fonds à 4 pour 100.

Je vais prouver par des chiffres combien la Banque mérite peu ce reproche.

La Banque est composée d'un gouverneur, de deux sous-gouverneurs, de quinze régents et de douze membres du comité d'escompte; cela fait en tout trente personnes. Ces trente personnes se succèdent alternativement pour former un comité de dix membres chargés de l'escompte. On comprend qu'on ne

peut recevoir aveuglément le papier ; il faut que l'on en fasse l'examen. Sur ces trente personnes, il y en a trois : le gouverneur et les deux sous-gouverneurs qui appartiennent au gouvernement, et à qui il est interdit de mettre à l'escompte ; il y a trois receveurs généraux, qui représentent les intérêts du Trésor : voilà six personnes qui ne peuvent mettre à l'escompte. Pour les receveurs généraux, ce n'est pas obligatoire ; mais, par le fait de leurs fonctions, ils n'ont pas besoin de recourir à l'escompte. Restent vingt-quatre personnes appartenant au commerce : dans ces vingt-quatre personnes, il n'y a, pour la plus grande partie, que de grands commerçants, de grands manufacturiers, de grands banquiers, qui n'ont jamais recours à la Banque par une raison bien simple, c'est qu'ils inspirent une telle confiance, que les particuliers leur donnent des fonds à 3, 3 1/2 pour 100 ; ils n'ont donc pas besoin d'aller à ce réservoir de la Banque demander des fonds à 4 pour 100.

Pour ne pas procéder légèrement, j'ai fait relever à la Banque toutes les sommes que ces personnes, composant le comité de l'escompte, formant le roulement qui permet d'arriver de dix jours en dix jours à l'escompte, prennent sur le total des escomptes de la Banque. Je vais sur-le-champ vous en donner le résultat.

Je n'ai pas pris l'année 1839 parce qu'à cette époque le prêt fait à la Banque d'Angleterre a apporté un changement considérable dans les opérations, de sorte

que cette année, qui est une année extraordinaire, ne peut pas être une année suffisamment indicative de la vérité; mais, pour 1838, la Banque a escompté la somme énorme de 804 millions. Combien croyez-vous que les trente personnes, composant alternativement le comité, aient pris dans cette somme de 804 millions? Et il faut remarquer que ces personnes sont les plus considérables du commerce et de l'industrie, et qu'il ne serait pas étonnant qu'elles eussent pris un cinquième, car elles sont les sommités de l'industrie. Eh bien, ces trente personnes ont pris, en 1838, seulement 46 millions, c'est-à-dire moins d'un seizième; et, dans ces trente personnes, il y en a quatre qui ont pris 38 millions. Ainsi les autres n'ont presque rien pris.

Comment se fait-il que quatre aient pris à eux seuls 38 millions? Je vais l'expliquer. Le comité de l'escompte doit contenir toutes les professions, la manufacture, le grand négoce, surtout la Banque. Au nombre des professions que ce comité doit renfermer pour représenter toute l'industrie, tout le commerce, tous les intérêts matériels de la France, se trouvent les banquiers escompteurs, ceux qui font l'escompte. Eh bien, quatre banquiers, qui sont aujourd'hui dans les trente, ont pris 38 millions sur 804 millions. C'est là ce qui m'amène à expliquer la nécessité de ces intermédiaires, à la suite desquels la troisième signature a été exigée dans toutes les banques bien établies; car la Banque d'Angleterre, qui n'est pas très sévère, exige de même les trois signatures.

Voici comment se fait l'escompte : pardonnez-moi de donner quelques détails, je les crois indispensables pour bien comprendre la nécessité de la troisième signature.

Il s'établit, pour chaque industrie, des banquiers qui connaissent parfaitement cette industrie, qui connaissent parfaitement la solvabilité de toutes les maisons faisant, par exemple, le commerce des bois, le commerce des fers, le commerce des soieries, le commerce des métaux, et qui en deviennent par là les escompteurs. Quelquefois ce sont des banquiers de profession; d'autres fois, et c'est ce qui a lieu le plus fréquemment depuis quelques années, ce sont des membres mêmes d'une industrie particulière qui, après avoir fait fortune, se sont retirés, et qui deviennent les banquiers escompteurs de la profession qu'ils ont pratiquée toute leur vie et qu'ils connaissent le mieux. Quelquefois aussi ce sont des associations, et il y en a une qui est célèbre depuis quelques années, parce qu'elle a rendu des services au commerce, c'est la maison de M. Laffitte; je suis fâché qu'il ne soit pas là; il confirmerait ce que j'ai à vous dire.

Ainsi donc il s'établit des banques particulières, ou par des individus qui appartiennent à une industrie qu'ils connaissent, ou par des associations comme l'établissement de M. Laffitte, comme le comptoir qu'on appelle le comptoir des frères Étienne, qui escomptent le papier des constructeurs de bâtiment. Ce sont là des intermédiaires qui, connaissant parfaitement la

profession pour laquelle ils font l'escompte, lui prennent le papier à deux signatures; ils y ajoutent la leur, et vont à la Banque; et, moyennant cette troisième signature, la Banque, garantie par eux, qui connaissent bien le papier qu'ils lui apportent, la Banque, sans aucune difficulté, leur donne de l'argent à 4 pour 100.

Et ces intermédiaires qui existent par la nature des choses, qui existeraient quand même la Banque n'aurait pas exigé une troisième signature, ces intermédiaires, dis-je, sont nécessaires non seulement dans le commerce du papier, mais partout.

On a parlé hier de demi-gros; eh bien, de même qu'il y a dans le commerce du sucre, dans tous les commerces quelconques, du gros et du demi-gros, pour parler le langage du commerce, de même dans le commerce du papier il y a du papier qui ne va jamais à la Banque. Il y a des banquiers qui font le grand papier, celui qui ne va jamais à la Banque, et des banquiers qui font le petit papier. Si vous voyiez comment se font les escomptes de la Banque, vous apprendriez que ces intermédiaires sont indispensables.

Il y a 30,000 patentés à Paris qui sont des marchands de toute espèce, qui signent du papier et le portent à la Banque. Il est certain qu'un comité de trente personnes serait insuffisant pour apprécier la solvabilité de 30,000 patentés. Voici donc comment on procède :

Il y a des présentateurs; ce sont ceux qui ont donné la troisième signature. Ils envoient à la fois 200 ou

300 effets par jour. Ces effets sont enfermés dans une chemise appelée *bordereau*. Les jours d'escompte il y a jusqu'à 11,000 effets présentés qu'il faut examiner en deux heures; car, si l'on veut que le commerce ait l'argent dans la journée, il faut que l'examen ait lieu dans les deux heures.

Voici comment s'opère la vérification. Les dix membres prennent chacun un bordereau et jettent sur les effets un coup d'œil rapide. Si sur ces effets il y a un nom connu et considérable, ils se tiennent pour satisfaits et n'examinent pas les deux autres; ils passent le bordereau au régent et au sous-régent.

Mais on a dit que ces personnes faisant le commerce de l'escompte pouvaient se trouver membres du comité d'escompte; qu'elles pouvaient avoir, par conséquent, intérêt à écarter les effets de tel ou tel individu qui n'était pas venu s'adresser à elles. Je me suis préoccupé de cette objection. Peut-être, me suis-je dit, y a-t-il tel escompteur qui, pour se venger, agira ainsi. Mais je me suis convaincu que cela est impossible. Il y a quatre banquiers escompteurs sur les trente personnes qui forment le roulement. Supposez qu'il y en ait un sur dix. S'il exclut un effet, qui sera juge? Le comité; mais, avant le comité, il y a le gouverneur et le sous-gouverneur qui ont une grande habitude de l'escompte, qui connaissent presque toutes les maisons de commerce, et qui diront à celui qui rejetterait ainsi un effet : Vous avez tort, cette maison est bonne, il ne faut pas rejeter ses effets. Nous avons

un registre qui contient les engagements de toutes les maisons. Cette maison n'a pas trop d'engagements. J'ai demandé à ces hommes de bonne foi : Vous arrive-t-il souvent d'avoir des contestations pour des effets? Ils m'ont répondu : Presque jamais.

Il y a un dernier recours : il y a les censeurs de la Banque, qui n'ont jamais voix délibérative, mais sont chargés de veiller à l'exécution de la loi. Ils n'agissent jamais et se réduisent à critiquer. Or, quand on est réduit à critiquer, on critique. (*On rit.*)

Eh bien, depuis dix ans, il y a eu quatre ou cinq plaintes adressées aux censeurs de la Banque pour des rejets de papiers présentés à l'escompte.

Pour ma part, après avoir vu cette machine fonctionner, je suis resté convaincu que la plus parfaite équité y règne, et que le petit commerce y est jugé par des hommes qui n'ont pas le moindre intérêt à l'exclure. La raison en est bien simple; c'est que les vingt-quatre personnes appartenant au commerce, sur les trente qui régissent la Banque, sont de grands manufacturiers, de grands banquiers, qui n'ont jamais recours à ce grand réservoir, ou, du moins, il n'y en a que quatre ou cinq qui y recourent.

Ainsi l'intérêt du commerce est parfaitement garanti. Maintenant on fait une objection : il est singulier, dit-on, que, quand la Banque prête à 4, il y ait des intermédiaires qui escomptent à 4 1/2, à 5 et à 6.

En voici la raison; elle est toute naturelle. La Banque ne peut avoir deux prix pour les commerçants; elle ne

peut pas escompter celui-ci à 4, celui-là à 4 1/2, et un autre, qui est moins solvable, à 5; cependant tous les papiers ne valent pas 4; des effets présentés par des maisons comme celles de M. J. Lefebvre, de M. Delessert, valent 3; du papier qui portera un autre nom, vaudra 4, un autre 4 1/2. L'escompte se proportionne à la solvabilité. Que font ces banquiers intermédiaires? Ils jugent le papier, et le papier qui ne vaut pas 4, ils lui font payer 4 1/2, 5, 6 pour 100, suivant sa valeur.

Ainsi la prime que prend la banque intermédiaire représente la solvabilité du papier, sa moindre solvabilité, comparée au papier qui peut arriver à la Banque.

Je dis donc que la troisième signature est indispensable. Pourquoi? 1° parce qu'elle représente ces intermédiaires qui sont indispensables autour de la Banque, et sans lesquels elle ne pourrait fonctionner, car le comité d'escompte ne pourrait examiner la solvabilité de 30,000 individus;

2° Parce que la prime que payent en plus les individus qui s'adressent aux intermédiaires représente une bien moindre solvabilité. Celui qui paye 4 1/2, celui qui paye 5, sont ceux qui, à la Banque, ne sont pas estimés 4.

Tout cela m'autorise à dire avec vérité qu'en exigeant la troisième signature, c'est-à-dire en reconnaissant l'existence d'intermédiaires qu'elle n'a pas créés, mais qui existent inévitablement, la Banque s'est conformée à la nature des choses, et en cela elle a bien

fait; car, lorsqu'on veut décréter des lois contre la nature des choses, la nature des choses se révolte contre les lois, tandis que, lorsqu'on s'adapte à la nature des choses, on dure : on est attaqué quelquefois, mais la vérité finit toujours par se faire jour.

Savez-vous ce qui arriverait si vous supprimiez la troisième signature? Ou vous ne feriez rien, ou certains jours vous feriez trop. Je vais l'expliquer en deux mots.

Si vous supprimiez la troisième signature, comme la Banque ne voudrait pas perdre son argent, et je l'en approuve, car il n'y a que les mauvais banquiers qui ont le goût de perdre leur argent (*on rit*), comme la Banque ne voudrait pas perdre son argent, quand on lui présenterait du papier de petits marchands ne portant que deux signatures, elle dirait : « Comme la loi ne m'interdit pas d'exiger trois signatures, je déclare votre papier insuffisant et je ne le prends pas. »

Il n'y a qu'un cas où je craindrais que la Banque ne fût forcée de le prendre; ce serait aux époques où, permettez-moi un mot vulgaire, on ferait tant de bruit, on l'attaquerait si fortement, que le conseil général céderait et prendrait alors du papier de très mauvaise qualité et mettrait par là son portefeuille en péril. J'ai très grande confiance dans les hommes éclairés qui dirigent la Banque, mais j'avoue que, pour des temps de crise, les hommes les plus sages ne me rassurent pas entièrement.

M. Garnier-Pagès se plaint de ce qu'on s'inquiète

des temps de crise. Je lui dirai que les lois sont faites précisément pour les temps difficiles. De quoi se préoccupent-elles? Se préoccupent-elles des vertus des hommes? Non, les lois ne se préoccupent que de leurs vices; s'il n'y avait que des vertus, on n'aurait pas besoin de lois.

Je ne suis pas assuré, je le répète, que, dans un temps difficile, on ne vienne faire tant de reproches à la Banque, que la Banque ne finisse par céder, qu'elle n'admette alors ce papier, revêtu de deux signatures seulement, et qu'au lieu d'un portefeuille solide elle n'ait plus qu'un portefeuille caduc, représentant non des valeurs réelles, mais des valeurs fictives et mensongères.

Eh bien, puisque nous savons que la Banque, livrée à elle-même, obéissant à la nature des choses, exigera la troisième signature, il faut mettre cette troisième signature dans la loi pour les jours où la Banque serait tentée de céder. Je suis parfaitement convaincu que c'est une des conditions essentielles de la force de la Banque.

Quant aux cent vingt jours qu'on demande au lieu de quatre-vingt-dix, eh bien, ce n'est pas là ce qu'on appelle progresser, c'est au contraire rétrograder. Je vais vous prouver en deux mots que ce serait un progrès en arrière.

Obliger d'escompter du papier à cent vingt jours au lieu d'escompter à quatre-vingt-dix, c'est allonger l'escompte d'un mois. Les bonnes industries, les industries solides, prévoyantes, règlent à courts termes, et vous le comprendrez facilement. Un homme prévoyant

aime mieux prendre un engagement prochain qu'un engagement éloigné, parce que, plus les engagements sont courts, plus on est assuré d'y pouvoir satisfaire. Ce sont les individus peu prévoyants, les individus qui veulent prendre plus d'engagements qu'ils n'en peuvent tenir, ce sont ceux-là qui aiment mieux six mois que trois, et douze mois que six.

Ainsi les industries fortes règlent à courts termes; les industries faibles et contestables règlent à longs termes. Je ne voudrais pas citer une industrie qui m'intéresse beaucoup, car je suis homme de lettres, mais enfin je parlerai de la librairie. Eh bien, la librairie règle à douze mois et quinze mois, parce que c'est une des industries malheureusement les plus faibles.

Et voyez le progrès du temps. Depuis vingt à trente ans, les règlements de l'industrie se sont faits à termes de plus en plus prochains à mesure qu'elle s'améliorait. Il faut encourager ces habitudes. C'est pour cela que la Banque, prenant le terme moyen des règlements de l'industrie, et reconnaissant que le grand papier des banques est à trois mois, a pris pour terme moyen de ses escomptes trois mois. Aujourd'hui, si vous lui disiez : « Prenez quatre mois, » vous amèneriez un relâchement général dans les habitudes de l'industrie, et tel qui réglait à trois mois réglerait à quatre, tel qui réglait à quatre réglerait à six, et ainsi de suite.

C'est une chose excellente que d'obliger l'industrie à ne souscrire que des engagements à courts termes, parce qu'en l'obligeant à renouveler ses engagements

plus souvent, vous l'habituez à ne pas se reposer trop sur l'avenir, et vous faites qu'il y a plus de payements, plus de liquidations, plus de mouvement, plus de circulation des capitaux. Et la Banque, croyez-vous que vous diminuez par là la masse d'argent qu'elle a sur la place? Pas du tout. Si elle prête à trois mois au lieu de prêter à quatre, comme vous le demandez, son argent rentre un mois plus tôt, il est vrai, mais elle le rend un mois plus tôt à l'industrie : ainsi il n'y a pas moins d'argent prêté à l'industrie; seulement cet argent se renouvelle plus souvent, entre et sort plus souvent. Comme la Banque ne fait pas payer de commission, il n'y a pas d'inconvénient à renouveler d'une manière plus fréquente les engagements.

Et puis je songe souvent aux crises des banques. J'avoue cette faiblesse de mon esprit, les banques n'ayant jamais péri que par les crises. Quels sont les moyens d'une banque pour faire face aux difficultés? Elle en a deux; elle a sa caisse et son portefeuille.

Eh bien, si son portefeuille contient des effets à trois mois ou à quatre, voici pour elle la différence : c'est qu'à trois mois tout le portefeuille est divisé sur les trois mois, c'est-à-dire par quatre-vingt-dix jours. Les effets doivent échoir tous les jours, et le portefeuille se trouve divisé en 90es. La Banque touche donc tous les jours un 90e de son portefeuille. Prolongez les payements à cent vingt jours, et la Banque n'a plus qu'un 120e à toucher chaque jour.

Voilà ce qui me porte à dire qu'en voulant pro-

longer le terme de l'escompte et en voulant que la Banque escompte à quatre mois au lieu de trois, vous affaiblissez les habitudes commerciales, et, de plus, vous diminuez la puissance de réalisation de la Banque; car, je le répète, au lieu d'avoir un 90e elle n'a plus qu'un 120e tous les jours.

Pour ma part, je persiste donc, malgré tout ce qu'on a dit, et, je l'avouerai franchement, malgré tout ce qu'on pourra dire, car je suis complètement convaincu, je persiste à croire que vous affaibliriez la force de la Banque, que vous la mettriez au-dessous de la science, puisqu'on a employé ce mot, en n'exigeant pas trois signatures et en voulant étendre la durée de l'escompte de quatre-vingt-dix à cent vingt jours.

Maintenant, quant au taux à 4 pour 100, nous n'avons pas à nous occuper sérieusement ici de cette question; car le taux de l'escompte ne peut pas être inséré dans la loi. Seulement le taux de l'escompte ne doit arriver ici à la discussion que pour un motif, pour juger moralement la conduite de la Banque de France. Vous ne pouvez pas dire à la Banque de France, et M. Garnier-Pagès l'a reconnu : « Vous escompterez à tel ou tel taux. » Quand vous formez une compagnie et que vous lui dites : « Prêtez de l'argent, je vous y autorise, » vous ne pouvez lui dire : « Prêtez à tel taux plutôt qu'à tel autre, » car c'est vouloir décréter le mouvement du commerce, et vous ne pouvez décréter par une loi que jusqu'à telle époque l'intérêt sera à 4, que plus tard il sera à 3 1/2.

Cela est impossible, cela ressemblerait aux décrets de la Convention. Vous ne pouvez pas décréter le progrès comme elle décrétait la victoire.

Il faut donc laisser la fixation du taux de l'escompte au conseil de la Banque. Il y a vingt ans, Messieurs, que la Banque maintient son intérêt à 4 pour 100 : je l'en félicite pour ma part. Il n'en résulte pas, Messieurs, qu'elle soit stationnaire ; car, à l'origine, son taux était 6, et le jour où elle s'est appelée Banque de France, l'intérêt était à 15 pour 100. Quelques jours après il était tombé à 6, parce que l'existence d'une banque puissante devait amener ce résultat. L'intérêt de 6 est tombé à 5, puis à 4, et il s'est arrêté. Il s'est arrêté, et il n'y a rien là de bien étonnant, car vous voyez que l'État lui-même ne peut encore descendre que de 5 à 4 1/2. Ce que vous devez donc à la Banque, c'est que jamais elle n'a fait remonter son taux de 4 à 4 1/2 et à 5.

On dira : C'est bien extraordinaire! Pas aussi extraordinaire que ce qui se passe en Angleterre. La Banque d'Angleterre, qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle remonte à Guillaume III, a voulu entrer dans la voie de l'abaissement de l'intérêt ; elle est descendue jusqu'à 3 1/2 ; mais, à la première crise, elle est remontée à 4, à 4 1/2, à 5 et même à 6. Or je dis qu'il vaut mieux rester vingt ans de suite à 4, que d'être, pendant deux ou trois ans à 3, pour remonter ensuite à 6.

Si cela ne faisait que déconsidérer un établissement, je m'y résignerais ; cet établissement aurait un peu

moins de gloire; tant pis pour lui. Mais, ce qui me préoccupe, c'est qu'en faisant varier le taux de l'escompte vous causeriez au pays un dommage énorme. Il faudrait voir, Messieurs, la dénonciation violente portée par le commerce de Manchester contre la Banque d'Angleterre pour ses variations d'intérêt.

En faisant baisser l'intérêt, vous rendez possibles des entreprises à tous les gens incapables d'en faire, à des hommes qui n'ont ni habileté ni argent. Ils filent du coton, ils tissent de la toile aveuglément, sans mesure; ils chargent les marchés d'une masse de produits, et viennent faire concurrence à de vieux commerçants; et ces hommes de quelques jours ruinent des hommes établis depuis quarante ou cinquante ans.

Le marché se charge; arrive une crise : il faut vendre à tout prix. Alors des hommes établis, et qui avaient toute légitimité (passez-moi ce mot) pour faire de la bonne industrie (*on rit*), car ils avaient de l'habileté, de l'argent et de l'expérience, ces hommes se trouvent ruinés par les nouveaux venus, qui, grâce à une excitation extraordinaire donnée au commerce, ont pu, sans intelligence et sans argent, leur faire concurrence; et c'est ainsi que l'on est obligé de vendre les cotons de l'Angleterre au plus vil prix.

Quand la Banque est obligée de remonter son intérêt, ce ne sont pas seulement les commerçants sans intelligence qui perdent, et qui, on peut le dire, méritent de payer cher; ce sont aussi les fabricants bien établis qui auraient continué à payer 4 et qui sont

amenés à payer 5 et 6. C'est là de l'iniquité : permettre à un établissement de faire varier le taux des capitaux, c'est lui permettre de faire varier les conditions de l'industrie. Permettre à des individus, non seulement de se ruiner, mais de ruiner leurs voisins, c'est une chose qui n'est pas admissible.

Tel est, en peu de mots, le résumé de l'accusation portée par le commerce de Manchester contre la Banque d'Angleterre. La Banque de France n'a jamais mérité une accusation pareille, je l'en félicite, je l'en honore, et c'est là un des motifs qui me font parler en sa faveur aussi chaudement que je le fais.

Qu'est-ce que la Banque? La Banque, pour bien résumer ce qu'elle est en quelques mots, prend la moyenne du papier, elle ne prend pas le grand papier qui trouve à s'escompter à 3, parce qu'elle n'escompte qu'à 4; elle ne prend pas le petit papier, elle le laisse aux escompteurs de profession, elle prend le papier moyen, celui qui n'est ni trop haut ni trop bas, et, pendant vingt ans, elle l'escompte à 4. Et c'est parce qu'elle ne s'adresse qu'à ce papier moyen qu'elle est solide.

On demande pourquoi elle ne fait pas de pertes. Ce n'est pas parce qu'elle est plus ou moins habile, c'est parce qu'elle se tient dans cette région moyenne que j'indique : elle ne prend ni le papier des grands spéculateurs, qui peuvent jouer sur les fonds publics et faire des entreprises gigantesques, ni le papier des petits commerçants, qu'elle condamne à passer par les

intermédiaires qui existent au-dessous d'elle : elle ne prend que le papier moyen solidement garanti. C'est là ce qui fait qu'elle jouit de la confiance qu'on lui accorde. Si elle n'agissait pas ainsi, elle ne serait pas digne de la réputation qu'elle á acquise, et elle ne la conserverait pas, car, en fait de commerce, on ne garde pas longtemps une réputation usurpée.

Pourquoi la Banque a-t-elle rendu beaucoup de services? Parce qu'elle a été prudente; on dirait même qu'elle a été avare, que je ne lui en ferais pas un reproche. Pourquoi cela? Jusqu'ici il n'y a eu dans l'histoire des finances que des banques prodigues; aussi je n'en sais pas une qui ne soit tombée. Celle d'Angleterre n'est pas tombée, mais elle a suspendu ses payements, ce qui est une façon de banqueroute. La Banque de France est la seule qui ait opéré pendant quarante ans sans jamais faillir, excepté le jour où le gouvernement l'a trompée. Et savez-vous les services qu'elle a rendus au pays? Messieurs, il y a deux manières de rendre des services : il y a un genre qui, je le déclare, est le plus détestable et le plus funeste de tous; il y en a un qui, à mon avis, est le seul bon. Ce que je déclare funeste c'est d'accorder du crédit lorsque tout va bien, c'est-à-dire lorsque tout le monde veut faire des affaires, des tissages, des filatures, des soieries, des chemins de fer, des constructions de toute espèce. Ces jours-là, une banque constituée comme celle que vous voudriez donne des crédits à tout le monde. Mais, advienne la crise, elle s'arrête tout de

suite et donne elle-même le signal de la crise. Toutes les banques, celles de Belgique, d'Angleterre, des États-Unis, après avoir accordé du crédit tant qu'on en voulait, se sont arrêtées le jour où la crise est arrivée, ou ont relevé le taux de leurs escomptes; c'est-à-dire qu'elles ont donné le signal de la crise. Elles ont agi comme un général qui fuirait au moment du danger : les soldats l'auraient bientôt suivi.

Qu'a fait la Banque de France? Elle a fait, depuis trente ans, permettez-moi de dire un gros mot, elle a fait une chose admirable, c'est-à-dire que, le jour des crises, elle a doublé ses escomptes. On l'accuse d'avoir gardé une réserve égale à la somme de ses billets en émission; mais, le jour des crises, j'oserai dire qu'elle aurait été imprudente, si elle n'avait pas été aussi utile.

Je vais prendre les faits. J'ai prié l'administration de la Banque de m'en donner le détail lorsque j'étais président de la commission, et qu'assurément je n'avais pas cet intérêt, qu'on peut prêter à un membre du gouvernement, de vouloir défendre les grands établissements; j'étais simple député, et, comme je l'ai dit lors de la discussion des fonds secrets, député de l'opposition; mais, en citoyen attaché à mon pays, je recherchais les moyens de défendre un établissement que je regarde comme indispensable. J'ai demandé à la Banque de faire un travail, de relever sur ses livres, depuis quarante ans, les états de caisse et de billets en émission et les proportions de son portefeuille

Voici ce travail.

Que s'est-il passé aux époques des plus grandes crises? Je vais le montrer par des chiffres authentiques, car les chiffres, Messieurs, valent infiniment mieux que toutes les assertions.

Il y a eu beaucoup de crises commerciales depuis quarante ans; je ne parle pas des crises politiques, je parle des crises commerciales. Il y a eu une crise commerciale en 1810, en 1818, en 1825, en 1830, en 1831 et en 1837; en quarante ans, six crises commerciales. Vous voyez donc que ma préoccupation n'est pas si mal placée, puisqu'elle se justifie six fois en quarante années. Qu'a fait la Banque à ces moments de crises? Je vais vous donner tout de suite deux proportions qui vous prouveront quels services elle a rendus à ces époques.

Napoléon l'avait poussée déjà à d'assez grands progrès; elle avait commencé par une caisse de 10 millions et elle avait une moyenne de 80 millions. Or, savez-vous, en 1810 et en 1811, jusqu'à quel chiffre elle a eu le courage de faire descendre sa réserve? De 80 millions à 38 millions.

M. Jacques Lefebvre. — A 31 millions

M. le président du conseil. — C'est que vous avez les fins de mois et que j'ai les premiers de mois.

M. Jacques Lefebvre. — Ce sont les moyennes.

M. Odilon Barrot. — Du reste cela est indifférent.

M. le président du conseil. — Les moyennes de sa caisse étaient de 80 millions d'écus. Eh bien, la Banque a eu le courage, pour secourir le commerce, de ne pas

s'ébranler et de laisser descendre ce chiffre de 80 millions à 38.

Et savez-vous les proportions de son portefeuille? Elle escomptait 70 millions d'effets au commerce; le jour de la crise, elle a monté à 130. Or je dis que c'est ainsi que doivent agir les banques. Une banque doit être étroite quand tout le monde offre de l'argent; mais, quand les crises arrivent, elle doit avoir le courage de donner de l'argent au commerce. Eh bien, la Banque de France a eu ce courage : elle a rempli son portefeuille de 130 millions d'effets, quand sa caisse était de 80 millions, c'est-à-dire qu'elle a donné 50 millions de plus au commerce. Et, à côté de cela, la confiance qu'elle inspirait était si grande, si bien justifiée, qu'il se passa alors un phénomène vraiment singulier. Pendant qu'on se défiait de tout le monde, personne ne se défia de la Banque, et les comptes courants, qui sont l'argent que les négociants déposent entre ses mains, parce qu'ils aiment mieux la caisse de la Banque que la leur, les comptes courants se doublaient. Et cette conduite de la Banque, Messieurs, s'est reproduite six fois en quarante ans. Elle a doublé et triplé les escomptes, elle a réduit sa caisse de moitié, d'un tiers, d'un quart, et toujours le public, plus confiant en elle, doublait et triplait les dépôts qu'il avait dans ses caisses.

Je ne vous citerai pas toutes les crises; ce serait long et fastidieux ; je vais vous citer seulement celle de 1825.

A cette époque, la Banque qui avait fait de vrais progrès, non pas ceux qu'on veut lui faire faire en lui demandant d'émettre 600 millions de billets, mais ceux que la richesse amène naturellement, la Banque, en 1825, grâce à ces progrès, avait en moyenne, non plus 80 millions comme en 1810, mais 170,168,167 millions ; la crise arrivée, elle descendait à 67 millions, sans hésiter, sans s'effrayer, et son portefeuille qui était alternativement de 49, de 70, quelques jours de 30, d'autres jours remontant à 73, son portefeuille s'élevait à la somme énorme de 154 millions, c'est-à-dire qu'elle doublait ses escomptes pour venir au se cours du commerce ; et, au moment où elle vidait sa caisse pour le commerce, le public, toujours confiant, doublait ses dépôts.

Je pourrais citer les crises de 1831 et de 1836; et tout récemment, en 1837, 1838, elle poussa son portefeuille à la somme énorme de 200 millions ; c'est-à-dire qu'elle consentit à prendre à la fois 200 millions d'effets au commerce, quand elle n'en avait que 120 ou 130.

Je dis qu'un établissement qui a toujours suivi cette maxime, d'être serré pendant la prospérité, et d'être généreux pendant les crises, remplit dignement son véritable office. Au lieu d'être une banque excitante, c'est une banque modératrice. La Banque de France s'est conduite comme un gouvernement sage pourrait le faire; elle n'a pas poussé à la production quand il n'y fallait pas pousser ; mais, quand la production, sans

l'avoir consultée, s'est jetée dans l'excessif, dans le démesuré, elle est venue à son secours, elle a neutralisé les crises. (*Assentiment.*) C'est alors que la Banque a été d'une immense utilité pour le gouvernement. Quand on se méfie de tout le monde, il y a quelqu'un de qui on ne se méfie pas, et, ce qui le prouve, c'est que le public vient jeter son argent dans ses caisses. Alors cette Banque, qui semble n'être faite que pour le crédit privé, devient un instrument de crédit public; elle sauve le pays, et voici ce dont j'ai été témoin en 1830 :

En 1830 j'avais l'honneur d'être sous-secrétaire d'État aux finances. Nous avons traversé une crise de quatre mois effroyables; il fallait donner jusqu'à 50 millions par mois au ministre de la guerre pour organiser l'armée; il y avait des jours où nous étions dévorés des plus cruels soucis, et nous étions obligés de les taire, car ce sont des soucis dont on peut à peine parler dix ans après. Eh bien, que se passait-il? Quand on se méfiait de tout le monde, même du gouvernement, il y avait quelqu'un dont on ne se méfiait pas : c'était la Banque.

Tandis qu'elle donnait au commerce tout l'argent qu'on lui demandait, ses caisses s'emplissaient, et son argent lui revenait par la confiance publique. Savez-vous ce qu'elle faisait de cet argent qui lui revenait? Elle le donnait à l'État. La première fois nous lui avons demandé 30 millions, et certes le lendemain d'une révolution, d'un trône renversé et d'un trône à peine édifié, il est peut-être permis de dire, sans y mettre

de l'amour-propre, qu'il était assez juste qu'on inspirât de la défiance; elle nous a donné 30 millions, puis 50, puis 80; elle est arrivée à 130 millions dans un moment où le public ne voulait ni des rentes ni des bons royaux.

D'où cela venait-il, Messieurs? De ce que, ayant été sage, la Banque a pu rendre des services, de ces services que les gens sages seuls ont l'honneur de rendre à leur pays, quand ils ont été modérés et qu'ils ont su l'être à propos. La première condition pour rendre des services au crédit public, c'est d'en rendre d'abord au crédit privé; ce sont les services rendus au crédit privé qui donnent les moyens d'en rendre au crédit public.

Voilà, Messieurs, non pas un roman, mais des faits puisés dans la réalité des choses, des faits extraits des livres du Trésor et des livres de la Banque.

Maintenant, en présence de tant de résultats, quand je vois tomber les unes sur les autres les banques de Belgique et d'Amérique, quand je vois cette vieille et glorieuse banque d'Angleterre faire elle-même très mal parler d'elle (*on rit*), et peut-être assez justement (*nouveaux rires*), trouvez-vous si étonnant que je m'attache tant à justifier la conduite de la nôtre? Le gouvernement est très inquiet de tout ce qui peut composer sa force. Je fais la chose du monde la plus simple, la plus légitime, et je manquerais à tous mes devoirs si je ne le faisais pas. J'espère donc que la Chambre entendra mieux la question, car j'aurai dé-

fendu un des intérêts les plus vrais, les plus incontestables qu'il soit possible de défendre.

On parle de progrès; je ne les repousse pas. Mais, sous prétexte de faire des progrès, ne détruisez pas ce bien, ce bien si excellent que nous possédons déjà. Il y a un progrès auquel je suis prêt à consentir, que je souhaite, que j'ai demandé à la Banque et que je demanderai le plus possible : c'est d'étendre ce bien hors de Paris. J'en conviens, il faut étendre le bienfait de la Banque de France aux provinces. Je suis de votre avis, il faut en chercher le moyen; c'est cela que nous discuterons tout à l'heure. Mais avant, je crois que l'ordre des idées me conduit à discuter, en peu de mots, les systèmes qu'il faut discuter ici; car, autrement, on dirait que la question n'est pas instruite, que vous votez sans savoir ce que vous faites, que le gouvernement prend des résolutions sans y avoir suffisamment réfléchi.

Ce système consisterait à vouloir une grande banque nationale qui ferait tous les services du gouvernement, et je crois avoir entrevu, dans le discours de M. Mauguin, qu'il tendait à ce plan.

Je dirai d'abord qu'une grande banque, faisant tous les services, a un premier inconvénient; je vais le démontrer en peu de mots: elle est impossible. (*On rit.*) Elle n'existe pas même en Angleterre; et, si elle était possible (car on a voulu la réaliser; c'est l'Écossais Law qui a voulu la réaliser une fois), elle serait funeste.

Ainsi, premier point : elle est impossible ; second point : elle serait funeste, elle détruirait tout crédit.

Je dis qu'elle est impossible et qu'elle n'existe pas en Angleterre, où cela serait cependant plus facile.

Le service des finances se compose de deux choses : percevoir et payer. Il faut des agents pour la perception et des agents pour le payement. Eh bien, il est impossible qu'une banque se charge d'une pareille administration. Vous allez le voir aisément.

L'État a aujourd'hui des receveurs généraux, des receveurs particuliers et des payeurs pour faire tout ce service. L'Angleterre est obligée d'en avoir aussi, je le démontrerai. Que font les receveurs généraux? Ils sont non seulement caissiers, c'est là leur moindre fonction, et, à mesure que la Banque se développera, ils seront tous les jours moins caissiers ; ils le sont tous les jours moins, car souvent ils prennent du papier du commerce pour faire arriver l'argent à Paris, ils se servent des comptoirs, des banques particulières là où il y en a. Les receveurs généraux sont principalement agents de perception. Ainsi, par exemple, vous avez le percepteur ; mais il faut le surveiller, il faut s'assurer s'il remplit ses fonctions avec zèle, avec équité, s'il ne tourmente pas le contribuable, s'il ne lui fait pas des procès injustes, exagérés. Ensuite il faut centraliser la perception, et s'assurer que, tous les dix jours, chaque percepteur s'acquitte envers le Tré-

sor. C'est ce que le receveur particulier est chargé de faire envers le percepteur. Enfin il faut s'assurer que le receveur particulier exerce scrupuleusement sa surveillance envers le percepteur, qu'il fait bien son service. Le receveur général est là pour deux choses : pour empêcher qu'on ne tourmente les contribuables et pour verser dans les caisses de l'État les sommes qu'il reçoit par le moyen des agents de perception. En Angleterre, sous une forme différente, l'emploi est le même.

Il y a une seconde fonction : celle de payer. Croyez-vous que cela consiste uniquement à verser l'argent dans la main de l'individu qui se présente. Le payeur est une espèce de jurisconsulte administratif, obligé d'examiner les pièces du fonctionnaire, du fournisseur, d'examiner si les pièces sont en règle, si toutes les conditions sont remplies, car le payeur n'est libéré devant la cour des comptes que lorsqu'il a payé sur pièces valables.

Vous voulez donc qu'une banque dirige la perception et les payements? Cela est impossible. Les Anglais n'ont pas eu cette prétention. En Angleterre, comme la Banque est très considérable et qu'elle a beaucoup de correspondants dans les provinces, on l'a chargée d'être uniquement caissière. Les comptables y versent tous leurs fonds. Voilà ce qui fait que, même en Angleterre, la banque n'est pas chargée de la perception, et qu'elle est seulement caissière.

M. Mauguin. — Je n'ai pas demandé plus.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Alors nous sommes d'accord; mais il y en a d'autres que vous qui ont demandé plus.

Savez-vous, Messieurs, ce qui se passe à cet égard en Angleterre? C'est que les Anglais reconnaissent aujourd'hui que, jusqu'ici, ils ont fait avec la Banque un métier de dupe; car la Banque a des jouissances dont on ne peut jamais se rendre compte. Chez nous, au contraire, dès qu'une somme entre dans la caisse de nos comptables, ils en sont crédités, et l'État sait au juste le jour où un écu y entre et le jour où il en sort. Il ne perd pas un centime d'intérêt, tandis qu'en Angleterre l'État fait avec la Banque des pertes énormes.

Aussi c'est sur ces bénéfices qu'est fondée principalement l'existence de la Banque d'Angleterre; car il faut que vous sachiez que la Banque d'Angleterre n'escompte presque rien au commerce; et pourtant, tandis que la Banque de France donne seulement 6, 7 et 8 pour 100 de bénéfice, la Banque d'Angleterre donne 12 et 13 pour 100. Comment expliquer cette différence? C'est par l'énorme bénéfice qu'elle fait sur l'État; aussi commence-t-on à le lui contester.

J'ajouterai un dernier mot; c'est qu'en Angleterre le système n'est pas entier, bien qu'il pût y être mis plus facilement à exécution, par la raison qu'il n'y a pas d'impôt foncier, que la perception des douanes se fait dans les ports, et que les accises sont d'une perception facile.

En France, l'impôt foncier est divisé en un grand nombre de petites cotes, et la perception des douanes se fait non seulement dans les ports, mais encore sur une multitude de points des frontières.

Supposez une banque qui aurait des comptoirs dans trois ou quatre cents chefs-lieux de département et d'arrondissement; je vais vous en montrer le danger.

Comment se fait-il que la Banque, le jour où le gouvernement en a besoin, lui rende de grands services? Le voici : c'est qu'il y a en France deux caisses bien distinctes : la caisse du Trésor public et la caisse de la Banque.

Le jour d'une crise, le Trésor public n'inspire aucune confiance ; mais la caisse de la Banque en inspire beaucoup. Eh bien, confondez les deux caisses; qu'arrivera-t-il? Vous n'aurez plus le secours que la Banque de France vous prête dans les moments de crise, puisque son crédit se sera confondu avec le vôtre. (*Assentiment.*)

Ainsi, Messieurs, point de banque universelle; seulement une banque à Paris, et que cette banque étende le plus qu'elle pourra ses ramifications dans les provinces.

Je demande pardon à la Chambre de prolonger cette discussion ; j'arrive à la seconde partie.

Messieurs, je crois avoir démontré qu'il faut maintenir la Banque de France telle qu'elle est ; qu'il ne faut pas avoir la prétention de créer une banque gigantesque, une banque nationale, dont le service se confondrait

avec le service de l'État, parce que, dans des moments de crise, les deux crédits pourraient succomber ensemble.

Il s'agit d'entrer dans le véritable progrès. A mon avis, je persiste à croire qu'il n'y a aucun progrès à faire dans la constitution de la Banque, par rapport à Paris, qui est le grand liquidateur de la France ; mais il y en a à faire quant à la propagation des bienfaits du crédit à toutes les grandes villes de France, et même aux villes secondaires avec lesquelles la Banque pourrait se mettre en rapport.

Il y a deux manières d'y procéder, il y en a même trois. Il ne faut pas croire, du reste, que, sous ce rapport, rien ne soit fait. Vous avez déjà plusieurs comptoirs de la Banque ; quelques-uns sont en création, d'autres sont demandés ; vous avez dix banques de province déjà existantes. Ainsi, dans ce système de propagation du crédit, le tronc de cet arbre a déjà poussé des rameaux sur le sol. Il peut y avoir trois systèmes : ou de créer uniquement des comptoirs de la Banque de France dans les provinces, ou de créer autour de la Banque de France une série de banques indépendantes ; ou, enfin, il peut y avoir un troisième système, qui consisterait à créer en province des comptoirs et des banques indépendantes. Ce système mixte, qui existe déjà et tend à se développer, je le crois le meilleur : c'est celui-là qui doit être recommandé comme préférable à tous les autres.

Examinons le premier système, qui consiste à

n'avoir que des comptoirs de la Banque de France. Je ne crois pas que ce système présente autant d'inconvénients que l'a dit M. Garnier-Pagès. Il a dit que, s'il y avait une banque immense pour toute la France, cela pourrait avoir de grands inconvénients, car cela ferait descendre le gouvernement monarchique à un gouvernement de banquiers. J'avoue que je ne serais pas effrayé du développement que prendraient les comptoirs de la Banque dans les provinces. Vous obtiendriez par là cette circulation générale des billets de la Banque que souhaitait M. Mauguin. La Banque de France acquitterait à Paris tous les billets qui lui viendraient des comptoirs de province, et, réciproquement, les comptoirs acquitteraient, dans une certaine mesure, les billets de la Banque de Paris. Le système d'une circulation générale avec le même papier se trouverait réalisé. Ainsi, sous ce rapport, il produirait des avantages.

Cependant il ne faut pas se dissimuler que mettre le gouvernement entier du crédit du pays dans une seule compagnie, qui se renouvelle tous les ans par cinquième, peut avoir, jusqu'à un certain degré, quelques inconvénients : je ne les crois pas très grands, et, si j'avais pu dictatorialement créer un système, c'est celui-là que j'aurais créé. Il est vrai que je suis un esprit absolu, et que, sous ce rapport, je puis exciter quelque défiance. Mais supposez qu'un jour la Banque de France, avec tous ses comptoirs, voulût tyranniser toutes les places, qu'elle ne consentît à donner de

l'argent qu'à certaines conditions; supposez qu'elle voulût faire une crise artificielle, ce qui est impossible, car elle s'exposerait à l'exécration publique; mais supposez qu'elle le voulût : qu'arriverait-il? Il existe déjà dix banques de province indépendantes d'elle; il y en aurait bientôt vingt qui seraient à côté d'elle comme moyen de résistance contre l'action trop excessive qu'elle voudrait exercer. Ainsi, sous ce rapport, vous êtes dans un système moitié de centralisation, moitié d'indépendance, par les banques établies à Nantes, Bordeaux, Lyon et Marseille. Ce système, incontestablement bon, vous garantit contre tous les inconvénients que les esprits les plus ombrageux pourraient concevoir.

Quant aû système qui consiste à n'avoir que des banques locales, je crois que c'est le moins bon de tous; du reste il est impossible, car déjà vous êtes entrés dans la voie des comptoirs mêlés au système des banques. Ces banques indépendantes dans les localités ne présentent pas les inconvénients des banques anglaises et américaines, parce qu'elles ne se font pas concurrence, parce que vous n'en avez pas deux dans un même lieu. On s'est demandé hier s'il peut y avoir deux banques dans une même localité. L'expérience et la science ont condamné cela comme une folie : partout où il y a eu deux banques, elles se sont détruites l'une l'autre.

Je citerai ce qui s'est passé en Belgique entre la banque de la Société nationale et la Banque de Bel-

gique. La plus forte a détruit l'autre. En Amérique et en Angleterre il en a été de même : les banques se sont fait une guerre acharnée. Il est donc insensé de vouloir avoir deux banques dans une même localité. Si vous établissiez une concurrence à la Banque de France, vous créeriez deux ennemis acharnés qui s'entre-détruiraient. Ainsi ce système, quoique le moins bon, n'aurait pas cependant les inconvénients qu'il a eus en Amérique et en Angleterre; car nous établissons en principe qu'il ne faut qu'une seule banque par localité. Mais ces banques indépendantes les unes des autres auraient très peu de communications; elles seraient très jalouses les unes des autres, se prêteraient peu volontiers des secours, et puis ne recevraient pas le papier de la Banque de France, qui ne voudrait pas non plus recevoir le leur. Ce seraient de petites villes financières, et chaque banque, celle de Bordeaux, de Lyon, de Nantes, de Marseille, aurait son cercle particulier; tandis que, par le système des comptoirs mêlés au système des banques, vous faites arriver les capitaux, par exemple de Saint-Étienne à Paris et de Paris à Saint-Étienne, de la manière la plus facile, et vous établissez une circulation continuelle de billets.

Je dis donc, et ces quelques mots suffiront, car c'est le résumé de tout ce qui a été recueilli à l'étranger sur les banques, suffiront, je crois, pour démontrer que les communications entre Paris et les principaux points doivent être établies plutôt par des comptoirs que par des banques indépendantes. Mais,

pour ne pas entrer dans un système absolu, pour ne pas avoir des banques indépendantes les unes des autres, il faut maintenir le système que la nature des choses a amené chez nous : les comptoirs et les banques indépendantes.

Qu'est-ce qui s'est opposé au développement de ce système? Je vais le dire. La Banque de France avait des statuts qui condamnaient les localités à n'obtenir de comptoirs que lorsqu'on pouvait trouver un certain nombre d'actionnaires de la Banque dans la localité. Ils formaient alors le collège électoral qui nommait le gouvernement du comptoir. Un comptoir n'était fondé que lorsqu'on pouvait trouver des régents et des administrateurs ayant un nombre d'actions suffisant pour devenir intéressés, assez intéressés à la gestion de ce comptoir.

Qu'est-il arrivé? C'est que la Banque, qui n'était pas encore excitée autant qu'elle l'a été par l'opinion publique (car je prouverai que ce n'est pas par son privilège qu'elle a été excitée à faire des améliorations, mais par l'opinion publique), la Banque trouvant de plus dans des localités des difficultés d'exécution, puisqu'il n'y avait pas le nombre d'actionnaires suffisant, la Banque s'est arrêtée dans son mouvement.

Que vous demande le projet? Il est dans le véritable progrès; il vous demande de permettre au gouvernement et à la Banque de modifier par ordonnance les conditions auxquelles pourront être établis des comptoirs dans les provinces.

Quant aux banques provinciales, comme c'est une matière extrêmement grave, elle mérite d'être mûrement examinée. Le projet de loi, tel qu'il a été amendé par la commission, est, sur ce point, dans un véritable progrès. La commission propose, et avec raison, d'établir les banques provinciales par des lois. Le motif de cette disposition, M. Odilon Barrot l'a parfaitement indiqué hier : c'est de saisir souvent la Chambre de cette grande question du crédit privé.

Savez-vous, Messieurs, ce que je crains dans ce crédit! Ce n'est pas la lenteur de la propagation, c'est la trop grande précipitation. Je veux que, lorsque le gouvernement aura la main forcée, il ait une arrière-garde, un appui; qu'il ait les Chambres, pour résister à la multiplication trop grande des banques locales. Et cela est grave, Messieurs, car je suis convaincu que le danger est, non dans les banques étroites, mais dans les banques trop faciles; non dans les banques peu nombreuses, mais dans les banques trop nombreuses.

Le projet de loi présenté demande la consolidation de la Banque dans son système actuel, qui a parfaitement réussi. Eh bien, le moyen de faciliter la propagation des comptoirs, c'est de porter souvent devant les Chambres ces projets de création de banques locales dont la multiplication pourrait un jour menacer le pays de très grands périls.

Je ne vois pas pourquoi on ajournerait. Qu'avons-nous à apprendre sur les principes des banques? Ces

principes sont partout. Nous avons l'expérience des étrangers; l'Angleterre nous a fourni des enquêtes; il y en a trois. D'ailleurs nous sommes bien heureux que ces enquêtes existent, car je ne sais pas de quel droit nous irions faire des enquêtes en Amérique, en Belgique, en Angleterre. Ces enquêtes, que nous apprennent-elles? Ce que je dis : que les banques qui sortent du commerce du bon papier, de l'or et de l'argent, qui prêtent sur des marchandises comme la Banque de Philadelphie, sur dépôt d'actions comme la Banque de Belgique, s'écroulent après quelques moments d'une brillante existence, et entraînent souvent leur pays dans des désastres.

J'ignore ce qu'une année de plus nous apprendrait; il faut réserver le progrès; mais, en attendant, il faut maintenir ce qui existe, et surtout prendre garde de l'ébranler par des ajournements. Je dis donc que l'ajournement ne peut avoir aucune utilité, car il n'y a pas d'enquête à faire sur les banques étrangères; elle est faite heureusement, puisque vous n'auriez pas le droit d'y procéder vous-même.

D'ailleurs cette enquête vous ferait voir que, comme constitution, la Banque de France est ce qu'il y a de mieux imaginé; et le projet vous laisse la faculté des seuls progrès profitables, ceux de la propagation de ce système mixte, moitié comptoirs d'escompte, moitié banques indépendantes.

On a eu tort d'alléguer des raisons de modestie pour dire qu'on n'était pas suffisamment éclairé; on

l'est complètement. Vous avez là un établissement qui a rendu de grands services et peut en rendre encore, qui a besoin de solidité, et l'on vous demande, en ajournant, de le remettre en question. On aura beau dire que la Banque a rendu de grands services, qu'on le reconnaît; que l'année prochaine on s'occupera de lui donner la solidité dont elle a besoin : ce n'en sera pas moins un coup très grave que vous lui porterez en la remettant en question. (*Marques d'approbation.*) Vous donnerez lieu à un agiotage indigne sur les actions; vous jetterez sur la place de Paris et vous livrerez à l'agiotage des valeurs qui sont placées dans les mains de tous les pères de famille.

Je dis donc que, quand un des établissements les plus beaux de notre pays, une des plus belles créations de l'Empire, qui, sous le rapport administratif, a fait tout ce qu'il y avait de bon à faire, vous demande des années, il faut les lui donner. C'est sous le rapport politique et parlementaire que l'Empire a laissé beaucoup à désirer. (*Rire général et prolongé.*) Sous le rapport administratif, il vous a légué les plus belles institutions du monde.

La Banque réclame des années; les années sont le seul élément de grandeur pour un établissement de ce genre : donnez-les-lui. Le projet de loi demande vingt-cinq ans; la commission accorde ces vingt-cinq ans, à la condition que, dans dix ans, les statuts de la Banque seront revisés devant vous. Nous adhérons à cette condition. Mais, je vous prie, regardez la chose par le

grand côté. Songez que vous avez trois grandes forces, votre centralisation, votre population concentrée et votre système de crédit. Tous les systèmes de crédit du monde sont faibles ou caducs, le vôtre seul est valide; tous les États réunis n'ont pas 4 milliards de numéraire, et vous en avez 3 à vous seuls. Votre système de crédit est excellent; vous le devez principalement à la Banque.

Je vous supplie de regarder la chose du grand côté et non pas du petit côté, et d'accorder, non pas comme Napoléon, qui, sans marchander les années, avait donné à la Banque quarante ans, mais d'accorder les vingt-cinq ans qui vous sont demandés, et je vous supplie de voter aujourd'hui ou demain ce projet de loi, qui est le maintien de ce grand établissement national. (*Aux voix! aux voix!*)

(*Une longue agitation succède à ce discours.*)

XCVIII

DISCOURS

SUR

LA CONVERSION DES RENTES

PRONONCÉ LE 30 MAI 1840

A LA CHAMBRE DES PAIRS

Ce projet de loi, adopté, ainsi que nous l'avons vu, par la Chambre des députés (n° 92), avait été porté à la Chambre des pairs, et la commission chargée de l'examiner avait, par l'organe de son rapporteur, M. le comte Roy, conclu au rejet. La commission, en effet, n'admettait pas la légalité du remboursement, et elle basait son opinion sur l'esprit et les termes de la loi du 24 août 1793, loi qui avait créé la rente sans faire mention du capital, et avait même ordonné la destruction des titres pouvant servir à établir ce capital, afin de supprimer, pour l'avenir, toutes contestations et revendications à cet égard. La commission contestait également l'opportunité de la mesure, d'abord à raison de l'incertitude que les événements d'Orient faisaient planer sur l'état politique de l'Europe, et aussi sur la situation financière de la France, dont les budgets, depuis plusieurs années, se soldaient en découvert. D'ailleurs, en admettant même la légalité et l'opportunité de la conversion proposée, comme 50 millions de rente appartenaient à la caisse d'amortissement et à des établissements publics, cette conversion ne porterait définitivement que sur 75 millions de rente, et le

bénéfice qu'en retirerait le Trésor serait loin de compenser le trouble et la gêne qu'elle jetterait dans nombre de familles et d'existences. Le seul moyen de réduire la dette était le rachat par l'amortissement, et la commission exprimait le désir que, pour consolider le crédit et mettre un terme à des inquiétudes sans cesse renaissantes, il intervînt une loi déclarant que la rente 5 pour 100 n'était pas remboursable.

M. d'Argout combattit les conclusions du rapport, conclusions qui furent, au contraire, appuyées, mais au point de vue seulement de l'opportunité et de l'utilité, par le marquis d'Audiffret. Un autre membre, M. Odier, ayant ensuite proposé, à titre de conciliation, d'exclure provisoirement de la mesure les rentes possédées par les établissements publics de charité et de bienfaisance légalement autorisés, M. Thiers prit la parole pour soutenir le projet présenté par le gouvernement en y introduisant l'exception qu'avait proposée M. Odier.

Messieurs les Pairs,

Je vais entreprendre une tâche ingrate ; car la mesure qu'appuie le gouvernement n'a pas la faveur de la noble Chambre. Cependant je manquerais à tous mes devoirs, si je ne venais pas faire ici deux choses : la première, si je ne venais pas maintenir le droit du gouvernement contesté dans cette question, et qu'il importe au plus haut point de ne pas laisser douteux (j'en indiquerai la raison tout à l'heure); et la

seconde, si je n'avertissais pas la Chambre de la gravité d'une situation qui, à chaque rejet, s'aggraverait davantage.

Je sais que la mesure a peu de chances de succès; cependant c'est un devoir pour moi, je le répète, de la défendre; et, quoique, dans le commencement (je voudrais en vain le cacher), je n'aie pas été un partisan bien ardent de la mesure, je crois, dans l'état où sont les choses, que tôt ou tard il faudra prendre un parti. C'est ce que je vais démontrer à la Chambre.

Contester le droit du gouvernement ou le laisser douteux aurait pour notre crédit des conséquences très graves, et très malheureuses pour les rentiers. Si jamais pouvait se répandre dans le public l'idée que le droit est abandonné, vous verriez les rentes arriver rapidement à un taux très élevé, bien au-dessus de l'intérêt des capitaux; et, comme plus tard il faudra bien faire quelque chose, plus vous aurez permis aux rentes de s'élever, plus vous causerez de dommage aux rentiers, non pas à ceux qui possèdent aujourd'hui, mais à ceux, qui achètent tous les jours, qui pourront acheter à 120, à 130, et qui se verraient rembourser à 100.

Ainsi c'est un devoir de loyauté pour le gouvernement de dire qu'il n'abandonne pas son droit, qui lui paraît plus que jamais incontestable. J'ai beaucoup de respect pour les honorables membres de la commission, mais, je l'avoue, je suis étonné que des hommes aussi graves, aussi profondément instruits dans ces

matières, aient pu un seul instant mettre en doute le droit du gouvernement. Pour moi, je l'ai reconnu, je n'avais pas, au commencement, accueilli cette mesure avec une grande joie, parce que c'était un embarras pour le cabinet dont je faisais partie, parce que c'était l'objet de grandes illusions et d'une passion irréfléchie. En effet, on croyait qu'il y avait un bénéfice énorme à faire, et il n'y en avait qu'un assez modique; ensuite on croyait que la mesure était immédiatement exécutable et qu'on pouvait l'exécuter sans aucune espèce de considération. J'ai résisté à une mesure qui avait le caractère de la passion, parce qu'il est du devoir d'un homme attaché à son pays et qui n'est pas timide, de résister à toute mesure qui se présente avec ce caractère; mais j'ai toujours reconnu le droit. Aussi ai-je dit et répété à la tribune que la mesure était juste mais dure. A toutes les époques de ma carrière, depuis dix-huit ans que j'entends parler de cette question, j'ai toujours été convaincu qu'il y avait dans la mesure de la dureté, qu'elle exigeait de grands ménagements de la part du gouvernement; mais que, pour juste, elle l'était jusqu'à la dernière évidence.

Je serais fâché de fatiguer la Chambre et de répéter ce qu'elle a déjà entendu; je la prie cependant de vouloir bien m'accorder quelque attention, non pour lui présenter beaucoup d'idées nouvelles sur ce sujet, mais pour résumer d'une manière bien nette, bien mathématique, si je puis parler ainsi, la question de droit. Je demande pardon à la Chambre

de tomber dans des redites; mais c'est un devoir pour le gouvernement, je le répète, d'établir de la manière la plus péremptoire comment nous entendons le droit.

Je dirai d'abord quelques mots, peut-être mal placés dans ma bouche, sur le droit en lui-même, sur le droit commun. Le droit commun n'est pas contesté; mais on a soutenu qu'il ne pouvait pas être appliqué au gouvernement. Je serai bref.

Vous savez, Messieurs, que, dans les législations de tous les temps et de tous les pays, nul individu ne peut rester débiteur malgré lui; nous l'avons tous appris dans les écoles de droit; c'est un état de dépendance qu'on peut faire cesser aussitôt qu'on peut se libérer. Aussi, dans le droit de tous les peuples et de tous les pays, dès qu'il n'y a pas un terme fixé pour le remboursement d'une créance, on peut rembourser à tout moment. La nature des créances pour lesquelles il n'y a pas de termes, c'est la rente perpétuelle. La loi dit qu'au bout de dix ans elle est essentiellement rachetable. L'article 911 du Code civil est positif: « La rente constituée sous le titre de rente perpétuelle est essentiellement rachetable; » ce qui signifie que le rentier peut demander à la capitaliser, et qu'un individu passible d'une rente de 5 francs peut, en apportant 100 francs, demander sa libération.

On répond : Mais cela n'est pas applicable au gouvernement. C'est ici, Messieurs, qu'on méconnaît les plus simples éléments du droit public. L'Etat, dit-on, ne doit pas invoquer le droit commun. Et pour-

quoi? De quelle manière faut-il considérer l'État? L'État ne peut être que deux choses: ou il est souverain, et alors c'est le droit politique qui le régit, il est le maître, il dispose de toutes les existences, de toutes les fortunes, il est en un mot maître souverain, il procède par la loi; ou bien il est simple individu, descendu au rôle de simple contractant et relevant des tribunaux comme tous les autres. Je défie qu'on puisse trouver à l'État une autre position que ces deux-là.

Quand l'État est-il individu soumis aux lois? Quand il a contracté avec les particuliers; quand il leur a dit: Fournissez-moi du blé, de la poudre, du fer, etc. Alors l'État a beau être composé de 34 millions d'individus, il est individu lui-même, il relève des tribunaux. C'est Frédéric le Grand et le meunier de Sans-Souci. Il n'est donc alors qu'un simple individu, il relève des tribunaux ordinaires, et le droit commun lui est applicable. Dire que le droit commun ne lui est pas applicable, c'est dire qu'il est souverain; alors il peut agir dictatorialement; alors, avec les deux Chambres, il peut résilier tous les marchés. Ainsi c'est une concession que fait l'État en se soumettant au droit commun; c'est donc contester les plus simples éléments du droit public que de dire que le droit commun n'est pas applicable à l'État. Je dis que, pour des hommes versés dans les matières de droit, et surtout de droit public, il n'y a rien à répondre.

Si le droit commun est applicable, cela résout la difficulté. Toute rente perpétuelle est essentiellement

rachetable. Pour des gens qui ne voudraient considérer la question que sous son point de vue le plus élevé, je répète qu'il n'y a rien à répondre à cela. On prétend cependant que la forme du contrat passé avec les rentiers contient certaines conditions qui l'affranchiraient du droit commun. Je répète que, si l'État est dans le droit commun, quelque contrat qu'il ait passé avec le rentier, la rente reste essentiellement rachetable. Il n'y a pas de conditions entre particuliers qui puissent les affranchir des lois. Y aurait-il des conventions contraires, elles tomberaient devant le droit. Mais est-il vrai qu'il y ait des conventions contraires? Non, il n'y en a aucune.

On a cité le fameux rapport de Cambon. Messieurs, je ne voudrais pas promener l'attention de la Chambre sur tous les détails historiques de ce rapport; je ne prétends pas être une autorité dans cette matière; mais, comme j'ai passé une partie de ma vie à étudier les faits financiers de cette époque, je dis qu'on a méconnu le sens et la portée du rapport de Cambon; et ce n'est pas extraordinaire, car il faut être érudit pour savoir ces détails d'histoire.

M. le comte d'Argout vous l'a dit hier d'une manière très exacte, si tous les raisonnements qu'on a voulu tirer de ce rapport étaient fondés, à quoi s'appliqueraient-ils? A une portion de rente qui peut-être effacée du grand-livre, ou qui n'y figure plus que pour une très petite portion. Sur 147 millions de rente 5 pour 100, il n'y a que 41 millions qui puissent se trouver

sous le coup de la fameuse loi, œuvre de Cambon, et ces 41 millions doivent avoir en grande partie disparu du grand-livre, soit par les ventes, soit par les extinctions. Or, si ce qu'on dit du rapport de Cambon est vrai, cela ne serait applicable qu'à une très petite partie de la dette, et le droit serait entier à l'égard du reste de la dette. Quant à cette très petite portion, je répéterai encore ici un argument de M. le comte d'Argout. Voulez-vous que le rapport de Cambon et la loi de 1793 soient la loi des rentiers? Le voulez-vous? Je n'ai pas besoin de cet argument que les lois sont indivisibles. Mais cette loi impose aux rentiers une bien autre réduction; il faut qu'ils payent l'impôt foncier, c'est-à-dire un cinquième. C'est donc 1 pour 100 que vous leur enlevez, parce que la rente est à 5 pour 100. Est-ce ainsi que vous entendez appliquer la loi? Alors il n'y a rien de sérieux à répondre; je sais bien pourtant qu'on trouve réponse à tout. Mais voudriez-vous faire ce triste présent aux rentiers? En recherchant des découvertes dans l'intérêt de certaines classes de la société, on consulte souvent fort mal leur intérêt. Ne laissez pas les rentiers passibles de votre découverte, car vous avez complètement méconnu l'exactitude des circonstances historiques.

Est-il vrai que Cambon ait voulu soustraire le capital pour qu'il n'en fût plus question? En le supposant, vous feriez aux finances de ce temps-là un honneur qu'elles ne méritent pas; car la rente était, à cette

époque, à 8, 13 et 14 francs, et l'on n'imaginait pas alors les temps heureux où la rente serait au-dessus du pair. Voici ce qui s'est passé alors.

Il y avait des dettes de toutes les dates, on agiotait sur le plus ou moins de solidité qu'on attribuait à ces dettes. On était en 93, et la dette de 92 valait un peu mieux, celle de 89 un peu mieux encore, celle de 1785 valait incomparablement mieux encore, et enfin les dettes antérieures valaient encore davantage; c'est-à-dire que, plus on s'éloignait de l'époque où l'on avait contracté des dettes pour défendre la révolution, plus les gens qui agiotaient sur les effets publics attribuaient de valeur aux effets. Il y avait, je le répète, sur la place un agiotage très dangereux.

Que voulut faire alors la Convention? Cambon proposa une très belle institution, qui est devenue le grand-livre; il proposa d'uniformiser la dette. Permettez-moi, à ce sujet, de vous faire une citation et de transporter la Chambre, par quelques mots de ce temps, dans l'esprit de l'opération. Voici les paroles de Cambon. Il disait: « De cette manière, la dette contractée par le despotisme ne pourra plus être distinguée de celles contractées depuis la Révolution. Je défie monseigneur le despotisme, s'il reparaissait, de reconnaître son ancienne dette. »

L'intention était évidente, c'était d'uniformiser la dette et de n'en créer qu'une seule espèce. En voici une autre preuve plus évidente encore. On ne voulait pas que les anciens titres pussent reparaître; on avait obligé

tout le monde à venir les déposer contre une inscription sur le grand-livre; et, comme on pouvait craindre que les notaires ne délivrassent de nouveaux titres, il y avait contre eux, pour ce cas, la peine de dix ans de fers : on voulait effacer jusqu'à la trace des anciennes dettes. Voilà pourquoi on ne mentionnait pas le capital. Mais croyez-vous qu'en effaçant le capital on en ait fait disparaître la trace? C'était impossible; vous allez immédiatement en saisir les motifs. Toute la dette qu'on voulait inscrire sur le grand-livre n'était pas seulement en rentes; il y avait aussi une dette en capital qui devait être convertie en rentes. Il y avait 89 millions de rentes de toutes créations, et particulièrement celles que l'on appelait rentes de l'Hôtel de Ville. Pour celles-là, l'opération était facile; quiconque avait 8,000 livres de rentes sur l'Hôtel de Ville les faisait reporter sur le grand-livre. Mais, pour les gens à qui il était dû des capitaux, et, à cette époque, il était dû 5 milliards, c'était plus difficile. Il y avait la Caisse d'escompte, la Banque d'alors, qu'on avait supprimée et dont on devait le capital aux actionnaires. Il y avait les offices, qu'on avait supprimés, dont on devait le prix. Il y avait tous les gens qui avaient prêté de l'argent à la Révolution : cela faisait plusieurs milliards. Pour les convertir en rentes, il fallait nécessairement créer un certain intérêt.

Ainsi, à quiconque avait droit à 100,000 francs on donnait 5 pour 100, c'est-à-dire 5,000 francs de rente. Si l'intention de Cambon eût été celle que lui prêtent

les adversaires du projet, on aurait pu dire à celui qui avait 100,000 francs de créance sur l'État : Voilà une rente de 5,000 fr., sans rien ajouter. Alors le capital aurait disparu. Mais on s'y est pris d'une autre façon : on a dit que toutes les rentes seraient capitalisées au taux de 5 pour 100. Ces mots de 5 pour 100 se trouvent dans vingt articles au moins de la loi. Ainsi donc le capital n'a pas disparu dans la loi de 1793. Il y a plus; la fameuse loi de l'an VI, à laquelle on attribue la banqueroute, ne l'a pas faite. Cette loi a assez mauvaise réputation, et cette réputation est assez méritée pour que je n'entreprenne pas de la justifier; cependant à chacun ses œuvres. Je ne veux pas accuser les hommes de l'an VI au profit des hommes de 1793, ni ceux de la Convention au profit des auteurs de la loi de l'an VI; mais il faut dire la vérité, car je crois que le vrai vaut autant que le faux...

Voix diverses. — Mieux!

M. le président du conseil. — Savez-vous ce qui a amené la banqueroute? C'est cette loi de 1793 que vous aimez tant. Cela est bien simple, c'est écrit dans tous les faits de cette époque. La loi de l'an VI n'en est que le résultat. Voici comment elle a fait la banqueroute. On a eu l'idée excusable, parce que la nécessité et le temps excusent bien des choses, mais, permettez-moi de le dire, l'idée presque insensée de promettre à tout le monde de convertir alternativement la monnaie en rentes et la rente en monnaie, c'est-à-dire qu'on promit de convertir les assignats en rentes sur l'État, et,

comme les assignats ne valaient plus rien, chacun profita de cette faculté, et cette masse d'assignats se convertit en une dette publique énorme, qui naturellement ne valut plus grand'chose. Et, quand on eut commis la faute de promettre de convertir le papier en une rente, à la place du papier, chacun eut une rente. Plus tard, en l'an VI, on recueillit le prix de la faute commise en 1793.

Il fallut alors défaire ce qu'on avait fait : il fallut, à cette dette qui n'avait pour origine que les assignats, dire : D'assignats vous êtes devenue rentes ; de rentes devenez assignats, c'est-à-dire mandats, comme on les appelait alors. C'était toujours une forme diverse de la banqueroute ; mais les hommes de 93 en étaient les véritables auteurs. Je cite ces détails anecdotiques, parce qu'ils feront mieux comprendre l'esprit de la loi de l'an VI. Savez-vous ce qu'on fit ce jour-là, quand on dit aux rentes : Devenez assignats ou mandats ? On employa encore les mots de 5 pour 100 dans la loi ; on dit que la portion des deux tiers qui ne serait pas convertie en rentes, qui serait remboursée en mandats, serait capitalisée au denier 20, ou 5 pour 100, de sorte que 5 francs de rente devinrent 100 francs de capital, c'est-à-dire un mandat de papier qui n'avait aucune valeur. Ainsi, vous le voyez, le capital suit invariablement la rente, et cette absence de capital, pour toutes les rentes qui ont pour origine le grand-livre de Cambon, est la moins sérieuse des objections présentées par les adversaires de la conversion. M'ap-

puyant sur le droit commun, je réponds : Quoi ! vous dites que, n'ayant que le chiffre annuel de la rente, vous ne pouvez pas rembourser, parce qu'il faudrait créer le capital. Mais, en supposant qu'il n'y eût pas de capital énoncé, la loi répond suffisamment à ce sujet. Par exemple, un individu est soumis au fardeau d'une rente de 5,000 francs par an, et il veut se libérer de cette dette. Le capital n'est pas écrit ; comment faire? Le moyen est tout trouvé, la loi l'indique; on capitalise la rente au denier 20. D'après le taux légal de l'intérêt, cet individu aurait besoin, pour son rachat, d'un capital de 100,000 francs. Ainsi, quand le capital ne serait pas écrit tout au long dans la loi, il est écrit dans le Code civil, dans le droit commun; par conséquent, l'objection ne peut être sérieuse pour les hommes qui connaissent la matière.

M. Mérilhou. — Nous sommes aussi des hommes sérieux.

M. le président du conseil. — Vous pouvez l'être, mais vos raisonnements ne l'ont pas été. Maintenant le capital existe donc; cet inconnu qu'on ne peut trouver pour rembourser, il est écrit dans vingt articles des lois de 1793 et de l'an VI ; et enfin, s'il le fallait inventer aujourd'hui, le droit commun vous en fournirait le moyen. C'est l'intérêt au denier 20 qu'il faut capitaliser. Mais on a dit que Cambon a renoncé formellement, à cette époque, pour l'État, au droit de remboursement. Cela m'a paru étonnant. Je sais bien, par

expérience, qu'à aucune époque les hommes ne trouvent facilement sous leur plume des expressions qui ne répondent pas aux idées du temps; comment se fait-il que Cambon, à une époque où la rente était si bas, où les finances étaient dans un état si déplorable, ait songé au remboursement pour dire que le remboursement n'aurait pas lieu? Cette simple observation de gros bon sens suffirait pour me persuader que les hommes, assurément très respectables, qui ont cité le rapport de Cambon, ne se sont pas attachés à en bien saisir le véritable sens. Je l'ai relu, j'ai tâché de fouiller dans mes vieux souvenirs : en vérité, j'ai été confondu de voir le sens qu'on voulait donner à ce rapport de Cambon.

Voici les paroles soulignées avec grand soin, parce qu'elles sont le point sacramentel de la discussion, et sur lesquelles on s'est le plus appuyé : « Le créancier serait le maître de garder sa rente ou de recevoir son remboursement; » et l'on dit : Puisque le créancier est maître de garder sa rente, cela signifie que vous ne pouvez jamais le rembourser sans son consentement; c'est une renonciation à tout jamais au remboursement de la part du gouvernement. Une simple observation prouvera qu'on s'est trompé sur le sens de ces paroles et sur l'intention de Cambon. Cambon et les hommes de ce temps-là n'avaient pas seulement pour but de républicaniser la dette, ils avaient une seconde intention. Cambon, sans être un très grand financier, en savait un peu plus que les hommes de son temps; il

avait étudié ce qui se faisait en Angleterre sur le crédit public, et tout ce qu'il a écrit se ressent de l'école à laquelle il avait puisé ses idées.

Cambon avait reconnu qu'il y avait un procédé très simple en Angleterre, celui de racheter au cours du jour; et aujourd'hui cela est bien facile à comprendre, puisque cela arrive constamment. Quand la rente est au-dessus de 100, on ne rachète pas, mais, quand elle est à 95, à 99 même, l'État rachète; si elle tombait à 80, on rachèterait encore plus. L'avantage de ce procédé est de racheter la rente au cours du jour, et de faire une économie. C'était là ce qu'il fallait introduire en France, et, comme on n'était pas habitué alors aux idées financières, de même qu'on n'est pas aujourd'hui habitué aux réductions, on disait que c'était une banqueroute; c'était pourtant ce rachat si simple et si légitime qui se fait aujourd'hui par la voie de l'amortissement, et c'était à ce reproche de banqueroute, dans un temps où il y en avait assez d'autres, que Cambon répondait dans ce paragraphe dont vous allez saisir le véritable sens en l'entendant lire en entier : « En ne faisant pas mention du capital, la nation aura toujours dans sa main le taux du crédit public. Un débiteur en rente perpétuelle ayant toujours le droit de se libérer, si une inscription de 50 livres ne se vendait sur la place que 800 livres, la nation pourrait offrir le remboursement de 50 livres d'inscription sur le grand-livre, sur le pied du denier 18, ou moyennant 900 livres. Dès ce moment, le crédit public monterait au-dessus de ce

cours, ou la nation gagnerait sans injustice, en se libérant, un dixième du capital, puisque le créancier serait le maître de garder sa rente, ou de recevoir son remboursement. »

Vous voyez, Messieurs, le sens véritable de ces expressions, dont on a voulu tant user. Cela s'applique au marché qui se fait tous les jours quand la rente est au-dessous du pair : alors l'amortissement rachète. Quand la rente est au-dessus du cours, si le rentier ne veut pas se dessaisir, l'État n'a pas le droit de lui arracher sa rente à 80 ou 95 francs. Il ne la lui prend qu'autant que ce créancier la lui remet lui-même. C'est à cela que s'applique la dernière expression du passage que je viens d'emprunter au rapport de Cambon. Mais cela ne s'applique nullement au remboursement au-dessus du pair. Voilà ce qu'a voulu dire Cambon; il n'a, je vous conjure de le croire, jamais songé au remboursement dont il s'agit aujourd'hui, car la rente était alors à un taux qui ne permettait pas de songer à cela.

Ainsi il n'est pas vrai que Cambon ait renoncé, pour le compte de la nation, au remboursement; il n'en a pas parlé, et je déclare positivement que ses expressions ne sont pas applicables à ce cas-là, et, quant au capital, il est facile à retrouver, car il est partout, dans tous les articles de la loi; et, par conséquent, il est facile à rembourser.

Je dis donc, pour résumer en très peu de mots cette trop longue dissertation sur le droit, que le droit commun n'est pas contesté, qu'il ne peut pas l'être,

qu'il est dans le Code civil. Or l'État ne peut être que deux choses : ou souverain, et alors il ne peut être mis en comparaison avec de simples particuliers, ou il descend au rang d'un simple individu contractant avec les rentiers, et alors il fait un contrat ordinaire; la loi commune lui est applicable.

Est-il vrai que, dans le rapport de Cambon, il y ait quelque chose qui déroge au droit commun! Non, Cambon n'a pas renoncé au droit de rembourser; de plus, le capital se trouve partout dans la loi; et puis enfin cela ne serait applicable qu'à une très petite partie de la rente, et non aux rentes constituées en vertu des lois nouvelles dans lesquelles on a écrit le chiffre de 5 pour 100 tout au long; ce qui signifie que l'État s'était réservé, en mentionnant le capital, de retrouver un jour le véritable chiffre auquel il faudrait rembourser.

Le droit ne peut donc pas être sérieusement contesté, et, je le déclare bien positivement, le gouvernement proteste de sa conviction sur le droit pour que personne ne puisse penser et ne vienne lui dire, un jour, qu'à quelque degré que ce soit il y a renoncé, et, pour ma part, je suis convaincu qu'il est impossible de trouver aujourd'hui une combinaison quelconque, parmi les hommes qui peuvent être appelés au pouvoir, qui amène au gouvernement des hommes qui renonceraient à ce droit.

Je n'en sais aucun qui ne partage ma conviction. Je le dis aux rentiers afin qu'ils l'entendent bien, et je regarde cela comme un acte de loyauté : le gouver-

nement ne renoncera jamais au droit de remboursement. Je crois rendre service au crédit public en faisant cette déclaration.

Maintenant, reste le procédé moral. On dit : Eh bien, oui, l'État a droit; mais le procédé n'est pas loyal; c'est une astuce, c'est un artifice. En remboursant, c'est vrai, on exerce un droit, mais c'est par un indigne artifice.

Je suis d'avis, Messieurs, que le gouvernement doit agir non seulement légalement, mais loyalement, et que ses procédés doivent être ceux d'un honnête homme. Eh bien, s'il avait le droit de rembourser pour lui et que ses procédés ne fussent pas honnêtes, il serait indigne à lui de penser au remboursement.

Les particuliers peuvent se contenter d'avoir la loi pour eux, bien qu'ils aient quelquefois tort, et peuvent renoncer à l'équité; c'est comme un homme qui profite d'une prescription. Mais il faut que l'État ait à la fois la justice et l'équité, qu'il ait pour lui la loi et l'honnêteté dans le procédé qu'il se permet d'employer.

Est-il vrai qu'en remboursant, l'État emploie un procédé indigne qui, au fond, est une astuce? Voyons quel est ce procédé. L'État dit au créancier : Vous m'avez prêté à 5, aujourd'hui je trouve des gens qui me prêtent à 4 1/2; je vais contracter avec ces nouveaux prêteurs et vous rembourser les fonds que vous m'avez prêtés à 5. Est-ce là, Messieurs, un procédé indécent, déloyal? Mais c'est le procédé qui s'emploie tous les jours dans le commerce. Voici un manufac-

turier qui s'adressait à un banquier, qui avait un compte ouvert chez lui à 5 : il trouve, soit parce que ses affaires ont prospéré, soit parce qu'il a inspiré plus de confiance, soit parce que les capitaux ont diminué de valeur, il trouve un banquier qui lui ouvre un compte à 4 1/2, il accepte : tous les jours cela arrive ; tel individu qui avait un compte à 4 n'en veut plus qu'à 3 ; il change de condition. A cela on dit : Oui, cela est vrai pour un banquier ordinaire, mais non pas pour l'État, et voici pourquoi : l'État offre de rembourser et cela est fictif ; car, si les rentiers le prenaient au mot, il serait bien embarrassé, il ne trouverait pas d'argent pour les payer. (Je crois, pour ma part, qu'il en trouverait.) Puis les malheureux rentiers doivent céder, car ils ne sauraient que faire de leur argent, et ils seront obligés de revenir à l'État et de subir une réduction. Ainsi l'offre de remboursement est fictive à double titre : d'abord parce que vous ne pourriez pas rembourser, ensuite parce que le créancier ne saura que faire de son argent. En réalité donc vous n'offrez pas de rembourser, et vous contraignez le rentier à subir violemment la loi que vous lui imposez.

On a oublié, Messieurs, qu'en faisant ce raisonnement on démontrait la justice et l'honnêteté du procédé. Pourquoi le rentier ne veut-il pas accepter son remboursement? Par le motif le plus naturel. Le rentier irait avec son capital, quoi faire? Acheter des fonds étrangers ; mais les intérêts sont moindres que

ceux des fonds français; ce qui ne nous fait pas honneur, non pas par rapport à notre crédit, mais parce que nous n'avons jamais voulu prendre un parti sur la question. Ira-t-il s'adresser à l'agriculture pour lui demander des intérêts? Mais vous savez, Messieurs, vous parmi lesquels il y a tant de grands propriétaires, vous savez qu'on est fort heureux quand on retire de la terre 2 1/2, 3 pour 100. Ira-t-il acheter des maisons? Mais, vous le savez, avec toutes les chances de ce placement, et au taux où il est, pourra-t-il obtenir 5 pour 100 à Paris? Assurément non. Ira-t-il aux actions? Invitez les rentiers à prendre des actions sur le bitume, sur les chemins de fer, et vous verrez ce qu'ils vous répondront.

Voici donc quelle est la position du rentier : il revient à l'État. Pourquoi? Parce qu'il ne peut placer son argent d'une manière aussi avantageuse et aussi sûre dans les terres, dans les maisons, dans les entreprises industrielles. C'est que l'État, même en ne lui donnant que 4 1/2, lui accorde encore un taux plus élevé que celui qu'il trouverait partout ailleurs; c'est que l'État est politique et généreux quand il dit aux prêteurs : Je ne veux plus donner 5, mais, quoique l'intérêt soit à 4, je donnerai 4 1/2. Et même en donnant 4 1/2 il est dans le faux, financièrement parlant, puisque le 4 pour 100 lui-même est au-dessus du pair, puisque tout le monde sait qu'il est facile aujourd'hui d'avoir de l'argent à 4.

Pourquoi l'État donne-t-il 4 1/2? Parce qu'il n'est

pas seulement financier, mais qu'il est politique; parce qu'en pareille matière il ne faut pas de transition trop brusque; parce qu'il serait trop dur de faire descendre tout d'un coup l'intérêt de 5 à 4. Ce serait dur et ce ne serait pas prudent. Oui, vous feriez non seulement une chose dure, mais une chose imprudente, car le ressaut (pour me servir de l'expression vulgaire) serait trop grand, et pourrait donner lieu à une crise. Ainsi, dire que le procédé n'est pas honnête, ce n'est pas plus vrai que de dire : Il est illégal. Il est légal, je l'ai prouvé; il est honnête, puisque le rentier ne pourrait pas trouver un meilleur placement; vous lui faites même une faveur quand vous lui donnez 4 1/2. Mais l'État doit être politique, doit être humain, et ce ne serait être ni humain ni politique que de jeter la perturbation dans les existences et de s'exposer à des crises. Ainsi je soutiens que l'État, en remboursant, est dans son droit, dans la loyauté et dans la vérité aussi, sous tous les rapports. Mais maintenant, faut-il exercer ce droit? L'époque est-elle opportune?

C'est ici, Messieurs, que le ministre des affaires étrangères est peut-être meilleur financier que le ministre des finances lui-même. En effet, le ministre des affaires étrangères est le mieux placé pour juger de l'opportunité. Eh bien, est-il vrai que la mesure soit opportune? Messieurs, il y a deux sortes d'opportunité : il y a l'opportunité générale et l'opportunité du jour où l'on fera l'opération.

Quant à l'opportunité générale, je crois qu'elle

existe aussi bien aujourd'hui que l'an passé. La situation financière est bonne, quoi qu'on en ait dit dans le rapport. Nous la discuterons à la Chambre des députés, nous la discuterons également devant vous. Tous les ans on nous prédit d'avance un déficit; mais heureusement on n'en parle plus après, et j'aime mieux qu'on en parle avant qu'après, car cela prouve que ce n'est qu'une menace au lieu d'être une réalité.

La situation industrielle et commerciale a été d'abord menacée par les événements d'Amérique et d'Angleterre; mais, il faut le dire aussi, depuis elle s'est beaucoup améliorée, et va s'améliorant tous les jours. On éprouvait des craintes pour le prix des subsistances. Eh bien, la saison a changé, et le public s'est rassuré. Enfin, quant à la situation politique, elle est plus grave, j'en conviens; cependant elle n'est pas d'une nature telle qu'un gouvernement prudent doive dire aux Chambres : Ne nous donnez pas la loi, parce que nous ne pourrions pas l'exécuter cette année. Il est possible que, si certaines résolutions sont prises en Europe, la situation politique, aujourd'hui peut-être un peu plus sombre, devienne sereine, et que les nuages qui l'ont obscurcie se dissipent. Or elle est assez bonne pour que le gouvernement dise aux Chambres : Donnez-nous la loi; mais, si les événements deviennent plus graves, nous ne l'exécuterons pas. Et à coup sûr le gouvernement, en présence de circonstances nouvelles qui surgiraient en Europe, ne ferait pas l'opération.

D'ailleurs, par les termes de la loi elle-même tout était sauvegardé. D'après un des articles, le ministre aurait été obligé, au commencement de la session prochaine, de venir dire aux Chambres : Nous avons exécuté ou nous n'avons pas exécuté, et, s'il n'avait pas exécuté, d'en déclarer les motifs. Et puis il y a une autre raison pour laquelle on pourrait voter la mesure en toute assurance. C'est que, si un seul instant la loi ne paraît pas exécutable, s'il y a un seul doute pour le pays, je suis parfaitement résolu à ne pas l'exécuter.

Je parle ici très franchement. Assurément, je l'ai déjà dit, je remplis une tâche ingrate, et cela est vrai quand on parle à une assemblée qui, quoique très éclairée et très impartiale, a des répugnances contre la mesure ; cependant cette tâche, je la remplis, parce que c'est un devoir du gouvernement et parce que je suis convaincu de la loyauté et de la légalité de la mesure. Si les circonstances tournaient d'une manière défavorable, la loi ne serait pas exécutée ; si, au contraire, elles restent favorables et qu'on nous donne la loi, elle sera exécutée. Toutes les objections qu'on avait pu faire portaient sur l'opportunité prochaine de l'exécution ; or, bien qu'il y ait quelque chose à dire sur la question d'opportunité, est-il bien sage de repousser absolument la mesure et de la traiter comme non avenue ? Messieurs, j'ai besoin ici de grandes précautions ; permettez-moi de les employer. Je suis plein de respect pour la Chambre des pairs ; elle ne

trouvera dans aucun homme politique un plus grand ami de ses prérogatives, et elle sait que, s'il n'avait dépendu que de moi, ces prérogatives seraient beaucoup plus complètes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Loin de moi l'idée de menacer une Chambre de l'autre. Si, quand il s'est agi de la loi des rentes, nous étions allés dire à la Chambre des députés : La Chambre des pairs ne l'adoptera pas, la Chambre des députés aurait fort mal accueilli ce langage; de même, si nous disions aujourd'hui à la Chambre des pairs : Prenez garde, la Chambre des députés contestera votre vote, nous dirions une énorme inconvenance, qui est aussi loin de ma pensée que de mon langage. Cependant il faut prendre les choses comme elles sont. La Chambre des pairs rend un immense service au pays, quand le pays, épris avec passion d'une mesure, dit : Je la veux sur-le-champ, et que la Chambre des pairs, remplissant son rôle constitutionnel, dit au pays trop pressé : Calmez-vous, et nous verrons plus tard. Mais, cependant, qu'elle me permette une simple réflexion. Dans toutes les constitutions de l'Europe on ne peut citer une Chambre plus forte, plus puissante que la Chambre des lords en Angleterre. Eh bien, est-ce que la Chambre des lords a jamais dit à la Chambre des communes un *non* absolu? Quand un vœu lui paraît prématuré, irréfléchi, elle dit non; mais ce n'est pas un non à tout jamais, c'est un non dilatoire. (*Mouvement.*)

Ici, Messieurs, quand on nie le droit, c'est un non absolu, un non sans rémission; et c'est pour cela que je dis que ce non, fondé sur le refus du droit, ne serait point parfaitement sage, quoique sorti d'une Chambre composée d'hommes très sages. On peut être très sage et se tromper. Or, je le dis avec regret et douleur, quand la Chambre des pairs nous oppose un non sur le droit, elle fait quelque chose d'absolu. Il faut que la commission permette au ministère de lui faire remarquer qu'elle se trompe. Et pourquoi se trompe-t-elle? Parce qu'elle engage la Chambre des pairs dans une voie très dangereuse. En effet, Messieurs, êtes-vous bien sûrs que la mesure ne reviendra pas?

Eh bien, je vais vous dire un mot qui prouvera quelle est, du moins, l'opinion du cabinet sur l'esprit public à l'égard de cette mesure.

Il y a un propos très répandu; on dit pour la loi des rentes : Il faut la traiter comme la loi du divorce; il n'y a qu'à la repousser, elle finira par ne plus revenir; la Chambre des députés s'en dégoûte toutes les années davantage; il n'y a qu'à avoir le courage de résister, la mesure ne reviendra pas. Messieurs, permettez-moi de le déclarer avec ce respect, que je professe pour la noble Chambre qui a rendu de si grands services, on vous trompe en disant cela. La Chambre des députés tient à la mesure, parce que le pays y tient. Et pourquoi le pays y tient-il? Parce qu'il y a un droit là derrière. Vous ne persua-

derez pas aux contribuables que, quand ils peuvent gagner 12 ou 15 millions par cette mesure, ils doivent y renoncer. Qu'est-ce qui s'est passé cette année? Il y a des bas et des hauts dans l'opinion publique. Cette mesure, je l'avoue, prépare au ministre chargé de l'exécuter assez de soucis et de difficultés pour que, si je croyais qu'elle ne se reproduisît pas, je vous invitasse à la traiter comme la loi du divorce. Mais vous n'en avez pas fini avec elle.

Savez-vous pourquoi la Chambre des députés a été calme cette année? Parce qu'elle avait amené par sa conviction profonde tous les ministères, ceux qui aimaient la mesure comme ceux qui ne l'aimaient pas, à présenter un projet de loi; elle a rempli son office, et elle a obligé tous les ministères par l'énergie de sa conviction, qui est très sincère; oui, tous les ministères se sont engagés. Cherchez, parmi tous les hommes politiques présents ou futurs, s'il y en a un seul qui ne soit pas engagé pour la mesure. Je le dis avec douleur, soyez sûrs que l'an prochain la mesure sera encore portée par nous ou par d'autres, et elle sera portée tous les ans. Si la Chambre des députés doutait un moment que le gouvernement fût résolu à ne pas présenter la mesure, je suis sûr qu'elle la reprendrait par son initiative, et la sanctionnerait par 400 boules blanches. C'est même ce qui aurait eu lieu cette année, sans une méprise. On avait, par un malheur de discussion qui arrive souvent, adopté un amendement que je regrette; on n'avait pas prononcé d'exception.

Il y avait cependant de très légitimes exceptions, de très respectables. Eh bien, c'est au refus d'exception qu'on a donné les boules noires. La question n'est pas finie ; il y a derrière un droit, et, quand il y a un droit, il y a des gens pour le soutenir et des gens pour le voter. La Chambre des députés serait toujours engagée comme elle l'est. Et, si j'ai dit ces paroles, j'espère que cette Chambre aura vu dans mon langage l'intention sincère qui me l'a fait tenir. Je joue ici le rôle obligé du gouvernement, celui de conciliateur entre les pouvoirs de l'État. Je ne vous demande pas d'admettre la mesure cette année, puisque l'unanimité de votre commission me fait entrevoir, sinon l'unanimité, du moins une forte majorité dans la Chambre contre la mesure. Je ne vous dis pas : Adoptez la mesure, parce que je n'ai pas la prétention de faire violence aux majorités dans les assemblées. Mais je vous dis : Si vous repoussez la mesure, que ce soit du moins de manière à ne pas faire naître plus tard une collision.

Nous vous supplions, au nom de la bonne harmonie des pouvoirs, de ne pas entrer dans la voie de l'absolu, des résolutions irrévocables.

Maintenant je n'ajouterai plus qu'un mot. Pour moi, si j'avais l'honneur d'être pair de France et membre de a commission, je lui aurais donné très modestement et très timidement un conseil. Puisque je n'ai pas cet honneur, j'essayerai, en tremblant, de donner ce conseil à la tribune. J'aurai saisi l'occasion de lui dire : Il y a plusieurs manières de s'y prendre.

La mesure, telle qu'elle est, n'a qu'un inconvénient grave, c'est de n'avoir pas admis les exceptions ; telle qu'elle est (je n'ai pas beaucoup d'autorité en finances), je déclare que, si les circonstances étaient favorables en ce qui dépend de la diplomatie, je n'aurais aucune crainte d'exécuter la mesure telle qu'elle est, sauf les exceptions. Mais il y a plusieurs manières de procéder : par le moyen de l'amortissement ou par une loi organique qui serait non pas seulement pour ce cas, mais pour l'avenir. L'occasion était bonne, la mesure n'arrivait pas cette année comme un torrent irrésistible. Quand on a bien pensé aux choses, on les aime un peu moins ; la mesure revenait comme un acte de réflexion, sans passion, sans entraînement ; et je suis persuadé que, si l'on avait eu l'art de l'à-propos, qui est bien précieux en gouvernement comme en d'autres choses, on aurait modifié cette loi, et on l'aurait renvoyée à la Chambre des députés, où elle aurait été adoptée avec les amendements que la Chambre des pairs, usant de son droit constitutionnel, y aurait apportés. La mesure serait devenue loi, et une grosse question qui pèse sur votre politique, sur le crédit, sur les relations des pouvoirs entre eux, aurait été résolue. Et, quand même vous déclareriez que la mesure ne vaut rien, il est incontestable, pour les gens qui savent un peu les finances, que l'état actuel ne peut pas durer, et qu'il faudra nécessairement tôt ou tard prendre un parti.

Je défie quiconque sait quelque chose en finances d'oser dire qu'on peut vivre longtemps avec un amor-

tissement paralysé, qui ne fonctionne pas. L'amortissement sert, je le sais, aujourd'hui, aux travaux publics; cependant je dis qu'il y aura une époque où il faudra s'arrêter pour rendre à l'amortissement son action. Il n'est pas possible, lorsqu'on a une dette de 300 millions et plus, de se contenter de n'amortir que 22 millions par an. Cette seule raison est, à mes yeux, un motif de profiter de l'occasion. On ne l'a pas fait; je ne m'en plains pas. Mais j'ai pensé que le devoir du gouvernement était de déclarer hautement son avis. Le gouvernement croit de son honneur de le faire avec franchise; il tient à son droit, il n'y renoncera pas. Ainsi, que les spéculateurs sur les fonds publics le sachent bien, ils ne pourront pas faire hausser la rente autant qu'ils le voudront, car, l'année prochaine, nous reproduirons la proposition, et, si je dis cela, c'est par devoir et pour rendre service à mon pays.

(*Une assez longue agitation succède au discours de M. le président du conseil.*)

Le projet de loi fut rejeté par 101 voix contre 46.

XCIX

DISCOURS

SUR

L'AFFAIRE DES JUIFS DE DAMAS

PRONONCÉ LE 2 JUIN 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nous reproduisons les explications données dans cette circonstance par M. Thiers, parce que l'incident qu'elles concernent fit grand bruit alors. Un religieux, le P. Thomas, établi depuis trente ans à Damas, avait disparu avec son domestique. Les chrétiens d'Orient étant placés sous la protection de la France, notre consul à Damas, M. Ratti-Menton, avait immédiatement provoqué, de la part des autorités turques, des mesures à l'effet de découvrir et punir les auteurs de l'assassinat dont on supposait que le P. Thomas avait été victime. Plusieurs Juifs, accusés par la rumeur publique, avaient été arrêtés, et, sans qu'aucun autre indice témoignât de leur culpabilité, ils avaient été mis à la torture, sur la demande, disait-on, de M. Ratti-Menton. Les consuls des autres puissances en résidence à Damas avaient protesté contre l'emploi de pareilles rigueurs, et, en présence de l'émotion qu'elles avaient excitée, le gouvernement avait envoyé sur les lieux un agent à l'effet de vérifier jusqu'à quel point étaient exactes les graves allégations dont la conduite de notre consul était l'objet. Sur ces entrefaites, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, un

membre de la Chambre des députés, M. Fould, appartenant à la religion israélite, crut devoir interpeller le gouvernement sur les rigueurs exercées, à l'instigation du consul de France, contre ses coreligionnaires de Syrie, et M. Thiers lui fit la réponse suivante.

Messieurs,

L'affaire des Israélites de Damas a acquis une malheureuse célébrité, et la plupart des détails en sont connus de toute l'Europe; cependant je crois qu'il y a quelque témérité à produire dès aujourd'hui une opinion formelle sur ce qui s'est passé dans cette ville.

M. Laborde. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — Pour moi, quoique j'aie pris connaissance de tous les documents, que j'aie lu tous les interrogatoires, je me croirais répréhensible si je venais à cette tribune émettre une opinion sur l'innocence ou la culpabilité de tous ceux qui ont été accusés à Damas. Quelle que soit mon opinion personnelle, mon devoir est de n'en apporter aucune à cette tribune.

Je n'ai l'intention de faire qu'une seule chose à cette tribune, c'est de justifier la conduite de l'agent que nous devons déclarer, jusqu'à plus ample informé, avoir tenu la conduite que devait tenir un agent fidèle à son devoir.

Je n'affirme pas que l'enquête que j'ai ordonnée ne produise des lumières nouvelles ; mais je déclare que, jusqu'à ce jour, d'après les faits connus, il n'y a aucun reproche fondé à adresser à l'agent français. Comme il était en lutte avec tous les agents étrangers, j'ai cru de mon devoir de le soutenir, et je le soutiendrai encore jusqu'à ce que les fautes, s'il y en a eu de commises, soient démontrées. Si l'on veut que nous soyons justes envers les Israélites orientaux, il faut nous permettre d'être justes aussi envers des agents français qui sont dans une position difficile et n'ont pas la puissance de la France auprès d'eux pour les appuyer.

Voici ce qui est arrivé. Il y avait à Damas un religieux appelé le père Thomas, qui était dans cette ville depuis trente-deux ans ; c'était un modèle de piété et de bienfaisance. Il était chéri et respecté de toutes les religions ; il donnait des secours aux pauvres et exerçait la médecine. Il était, par l'ordre auquel il appartenait, ce qu'on appelle en Orient un protégé de la France.

Ce malheureux a disparu un certain jour avec le domestique qui l'accompagnait habituellement : on l'a cherché longtemps. Enfin notre consul a été averti, par une sorte de tumulte populaire, qu'on croyait avoir découvert les assassins du religieux Thomas, et que ces assassins étaient des Juifs. Dieu me préserve de vouloir apporter le moindre appui à une telle accusation ; je dis seulement ce qui s'est passé. Le consul est ac-

couru. Le rassemblement avait lieu devant le couvent du religieux ; on y est entré au moyen d'échelles, on a fait tout ce qu'on a pu pour s'assurer que le P. Thomas était sorti de son couvent avec l'intention d'y rentrer au bout de quelques heures, et qu'il n'avait pu périr que par suite d'une violence. On a acquis également la persuasion que ce n'était pas pour le voler qu'on avait commis le crime, car son petit avoir a été retrouvé tout entier dans le couvent.

Un tel événement a donné lieu à de graves soupçons. Une instruction a été commencée. Qu'a fait le consul? Il a rempli le devoir d'un agent consulaire. Il ne pouvait évoquer l'affaire à sa juridiction, parce qu'il s'agissait d'un protégé de la France et des habitants du pays. Il n'a pu être que requérant, il n'a pu être instructeur et juge comme s'il se fût agi d'un Français contre un Français.

Il est vrai qu'il a mis un grand zèle à activer les poursuites de la justice turque ; mais tous les rapports que j'ai recueillis, et qui m'arrivent de lui, je dois l'avouer loyalement, ne me donnent pas lieu de croire qu'il ait demandé les tortures abominables qu'on dit avoir été employées par la justice égyptienne de Damas. Je ne conteste pas le fait ; j'atteste seulement que, d'après les rapports que j'ai reçus, notre agent n'est pas coupable de tous les faits qu'on lui reproche.

A l'instant les accusés se sont réclamés de plusieurs consuls étrangers, et notamment du consul autrichien, qui s'est prononcé avec beaucoup de cha-

leur contre le consul français. Que devais-je faire? Devais-je, entre un consul de France et un consul étranger, croire ce dernier de préférence, et cela lorsque le supérieur diplomatique du consul de Damas, le consul d'Égypte, M. Cochelet, s'était prononcé en faveur du consul de Damas?

Devais-je sacrifier le consul de Damas et celui d'Égypte sur la simple assertion du consul autrichien? Cela était impossible. Je crois, sauf ce que l'enquête pourra nous faire connaître plus tard, que le consul français a été mû par un sentiment d'indignation contre les assassins prétendus d'un religieux respectable, chéri et révéré dans Damas depuis trente-deux ans.

Maintenant, devais-je, comme on l'a dit, envoyer un agent supérieur pour faire une enquête à Damas? Il y a une réponse bien simple. Si j'avais envoyé un consul faire une enquête à côté de M. Ratti-Menton, il fallait dès lors rappeler ce dernier, il fallait le sacrifier à un consul étranger et aux assertions des intéressés, que je crois innocents, mais enfin qui sont des intéressés. Je ne le pouvais pas.

Que pouvais-je faire? Je devais ordonner à M. Cochelet, consul général en Égypte et supérieur de M. Ratti-Menton, d'envoyer sur les lieux un homme sûr et capable, un des meilleurs employés de notre consulat en Égypte, de lui demander un examen très approfondi de l'affaire, et de fournir tous les documents, afin que le gouvernement pût agir en connaissance de cause.

Il y avait d'autant plus de convenance à agir ainsi que, si j'avais expédié un agent de France, deux ou trois mois auraient été perdus, tandis qu'en faisant partir d'Alexandrie un agent consulaire pour examiner les faits, j'avais le moyen d'être instruit beaucoup plus tôt.

Voilà le motif de ma conduite, qui, je crois, a été parfaitement simple et convenable.

Je ne soutiendrai jamais les agents français contre les agents étrangers à tort et à travers ; mais, jusqu'à ce que leurs fautes soient démontrées, plus ils seront attaqués par les agents étrangers, plus je les soutiendrai (*très bien! très bien!*), surtout lorsqu'ils seront attaqués par les intéressés. L'agent envoyé d'Alexandrie pour prendre des renseignements doit être arrivé à Damas, son enquête doit être déjà très avancée ; j'espère que, dans peu de temps, je serai en mesure de prendre, sur cette importante et douloureuse affaire, une décision équitable et éclairée. (*Très bien! très bien!*)

M. Isambert ayant insisté sur la part bien prouvée, suivant lui, que M. Ratti-Menton avait eue dans l'odieuse procédure employée à Damas contre les Juifs inculpés, M. Thiers répliqua en ces termes :

Messieurs,

Je suis étonné de la confiance avec laquelle certains de nos collègues apportent ici la connaissance

des faits; je crois être assurément placé mieux que personne pour les connaître. Eh bien, vous voyez avec quelle réserve je m'explique. Et moi aussi, si je voulais prononcer légèrement, je pourrais le faire; j'ai dans les mains des documents qui me permettraient d'apporter des assertions sévères à cette tribune contre les uns et contre les autres. Mais je respecte ma position de ministre, et, dans cette grave affaire, je voudrais qu'on respectât aussi sa position de député, et qu'on ne produisît pas légèrement à la face de la France des faits douteux.

M. Isambert. — Je parle de pièces officielles.

M. le président du conseil. — Sans doute les Juifs de Damas sont intéressants; je ne le méconnais pas; ils sont intéressants, surtout si l'humanité est violée à leur égard. Mais un agent français qui est seul à Damas, loin de la protection de la France, contre tous les agents étrangers, ne mérite-t-il pas aussi notre protection? Ne mérite-t-il pas que vous hésitiez avant de prononcer sur son compte (*très bien!*) et avant de dire qu'il s'est rendu coupable? (*Mouvements divers.*) Permettez, permettez! je crois être ici plus instruit que vous tous sur la vérité : eh bien, je le déclare, il y a une insigne témérité à dire que les uns sont innocents et les autres coupables. J'ai lu avec beaucoup de soin les procès-verbaux de la justice turque; on les a traduits; je ne veux pas justifier tous les procédés de cette justice ; il est bien évident que la justice turque ne ressemble pas à la

justice française, heureusement pour la justice française. Bien qu'il y ait des procédés que je ne voudrais justifier dans aucun pays, des procédés indignes, cependant il n'y a rien dans ce qu'on a dit, rien qui pût exposer la vie des hommes qui ont été soumis à ces procédés, et, dans la conduite du consul, je ne vois qu'un zèle ardent, légitimé jusqu'à un certain point par l'énormité du crime qu'il avait à faire réprimer à l'égard d'un protégé de la France.

Je ne dis pas que je connaisse tous les faits; je ne suis pas aussi téméraire que ceux qui prétendent les connaître tous. Aussi qu'est-ce que je vous demande? De suspendre votre jugement jusqu'à ce qu'une enquête nous ait tout appris.

Vous réclamez au nom des Juifs, et moi je réclame au nom d'un Français qui, jusqu'ici, a rempli tous ses devoirs avec honneur et fidélité. (*Très bien! très bien!*)

Je n'ai plus qu'un mot à dire, un seul, mais il est important.

Quand j'ai dit tout à l'heure que le consul Ratti-Menton avait les agents étrangers contre lui, j'aurais dû ajouter un fait qui a aussi son importance : c'est que l'avis du consul anglais est favorable au consul français. Cela m'est revenu de Londres. Il y a donc aussi du côté du consul français des assertions conformes à la sienne.

Il se passe une chose extrêmement honorable pour les Israélites. Lorsque les faits ont été connus, ils se sont émus dans toute l'Europe, et ils ont apporté dans

cette affaire un zèle, une ardeur qui les honore profondément à mes yeux. Qu'ils me permettent de le dire, ils sont plus puissants dans le monde qu'ils ne prétendent l'être; et, à l'heure qu'il est, ils sont en réclamation auprès de toutes les chancelleries étrangères; ils y mettent un zèle extraordinaire, une ardeur dont on ne peut se faire une idée. Il faut du courage à un ministre pour protéger son agent ainsi attaqué. Je crois avoir montré quelque fermeté dans cette affaire, comme c'était mon devoir.

Sachez, Messieurs, je le répète, que, dans toutes les chancelleries, les Israélites sont en instance à l'occasion de ces événements, tandis que notre consul n'a d'appui qu'auprès du ministère des affaires étrangères de France.

Je le déclare à la Chambre, personne n'est plus respectueux que moi des droits de l'humanité, plus indigné que moi contre les tortures qui ont pu être exercées contre ces malheureux. Mais, malgré l'intérêt qu'ils m'inspirent, un agent français qui est dans son droit sera toujours protégé par moi contre toutes les influences, quelles qu'elles soient. (*Très bien! très bien!*)

C

DISCOURS

SUR LA

COLONISATION DE L'ALGÉRIE

(AMENDEMENT DU GÉNÉRAL BUGEAUD)

PRONONCÉ LE 6 JUIN 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A l'occasion de la discussion du budget de la guerre pour l'exercice de 1841, le général Bugeaud proposa d'allouer un crédit spécial de 20,000 francs pour subvenir aux dépenses de l'organisation et de l'entretien de colons militaires en Algérie. Après avoir justifié le traité de la Tafna, traité vivement critiqué par M. Thiers dans la discussion du projet de loi des crédits supplémentaires (n° 96), le général Bugeaud fit observer que le système d'occupation de l'Algérie, tel qu'il était pratiqué, exigeait dans cette posses sion la présence constante de 50,000 hommes, qu'en cas d'une guerre en Europe ces 50,000 hommes feraient un déficit regrettable dans notre armée, qu'il fallait dès lors préparer leur retour en France sans mettre en péril notre domination en Algérie, et que le meilleur moyen d'y maintenir définitivement cette domination était d'avoir des colons militaires qui, attachés au sol par l'intérêt, le défendraient contre toutes les attaques arabes. Sans doute il fallait aussi encourager la colonisation civile; mais cette colonisation, formée généralement avec la superfétation des grandes

villes, ne donnait pas des hommes propres à prendre le fusil quand cela était nécessaire, et la voie dans laquelle proposait d'entrer l'orateur était celle qui, suivant lui, devait peupler de la façon la plus certaine et la plus rapide le pays d'hommes braves, énergiques et capables de le défendre contre les entreprises du dedans et du dehors.

M. Thiers prit la parole après le général Bugeaud pour démontrer que l'Algérie était une excellente école pour notre armée, et que, loin d'être une cause de faiblesse, elle était, au contraire, une force pour la France, par le spectacle incessant d'héroïsme que nos soldats y donnaient au monde.

Messieurs,

Je ne veux pas m'étendre de nouveau sur une question traitée tant de fois à cette tribune. Pourtant, dans la situation même où se trouve notre armée en Afrique, il y a quelques paroles qu'il est indispensable de dire, et je demande à la Chambre qu'elle me permette de le faire brièvement.

D'abord, M. le général Bugeaud est venu se défendre contre moi d'une accusation que je n'avais pas dirigée contre lui. J'ai parlé, je crois, du traité de la Tafna avec plus de modération qu'on ne l'a jamais fait à cette tribune.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne l'ai reproché ni à M. le général Bugeaud ni au ministère qu'il a servi.

Je l'ai déjà dit, ce traité a été amené par des nécessités de plusieurs sortes.

Ainsi l'on croyait que le gouvernement voulait la guerre pour la guerre; on lui reprochait de guerroyer sans cesse en Afrique, de ne pas essayer de la paix. L'opinion publique s'était prononcée dans ce sens, et elle a fait violence au gouvernement et à M. le général Bugeaud lui-même. C'est là ce qui a amené le traité de la Tafna. Mais, si la faute ne doit pas être imputée au gouvernement ni à M. le général Bugeaud, il n'en faut pas moins reconnaître que c'est une faute. Encore une fois, je ne l'impute ni à ceux qui ont ordonné ni à ceux qui ont fait le traité; je l'impute au temps, à une fausse disposition des esprits.

Mais qu'en est-il résulté? C'est que, tandis que M. le maréchal Clauzel a pu franchir l'Atlas avec 3 ou 4,000 hommes, aujourd'hui, avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuse, bien plus aguerrie, puisqu'elle a fait plus longtemps la guerre, il a fallu des efforts héroïques pour traverser les défilés de l'Atlas. Cela tient à ce que vous avez laissé Abd-el-Kader se reposer, se créer des ressources, et organiser une armée.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — Vous avez doublé la vôtre; il n'a pas doublé la sienne.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Qu'il soit bien entendu entre nous que je ne fais de reproche à personne; je suis le premier à dire que, ministre à l'époque dont il s'agit, j'aurais peut-être été obligé de

céder à l'entraînement général, quoique mon opinion fût contraire à la paix.

Vous qui n'avez pas besoin de vous reposer, car vous êtes la France, vous qui avez 350,000 hommes dans votre armée, vous avez fait une faute en donnant le temps de se reposer à un adversaire qui en avait besoin; il était facile de prévoir que vous le trouveriez plus fort, mieux organisé, et qu'il vous faudrait un jour trois ou quatre fois plus de monde pour le combattre. Mais, faut-il le répéter encore, voilà l'erreur, et je ne l'impute à personne. J'espère que l'on ne m'accusera pas de manquer de justice pour ceux qui l'ont commise.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — Il fallait avoir les moyens de faire la guerre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Que voulez-vous que je vous dise de plus? Trouverez-vous toujours, dans votre carrière militaire et politique, autant de justice et d'impartialité que j'en apporte ici? Non, ce n'est pas votre faute, c'est la faute du temps dans lequel vous avez agi. Je ne puis pas être plus équitable, plus modéré.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — Je ne me plains pas!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Permettez-moi, Messieurs, dans l'intérêt du pays, de l'éclairer sur les conséquences d'une faute commise, pour qu'elle ne se reproduise pas. Nous avons affaire à un ennemi qu'il faut vaincre, qu'il faut désarmer, qu'il faut amener à la résignation d'avoir l'étranger chez lui. (*Très bien!*

très bien!) Tant que, par une guerre heureuse, vous n'aurez pas soumis les Arabes, tant que vous n'aurez pas fait entrer la résignation dans leur esprit, vous n'aurez aucune sécurité en Afrique.

Ce mot de *guerre heureuse* me rappelle un mot de M. le général Bugeaud. Il a parlé de *guerre malheureuse*; il a, dans sa pensée, voulu dire seulement qu'elle était sans résultat; mais, dans l'intérêt de la France à l'égard de l'étranger, il importe que tout soit bien entendu. Ne soyons pas nos propres détracteurs, et ne parlons pas d'une guerre malheureuse, quand sur tous les champs de bataille notre armée a été victorieuse, lorsque partout nos combats ont été héroïques.

J'ai vu des officiers qui en ont été témoins; non pas témoins intéressés : c'étaient de simples officiers d'état-major. Je les ai questionnés plusieurs heures de suite, et je les ai trouvés tous remplis d'une admiration patriotique pour ce qui a été employé là de vertu militaire, de talent, de grandeur d'âme, de courage, de patience. Notre armée s'est conduite aussi bien qu'à aucune époque de notre histoire. (*Très bien! très bien!*)

Laissez-moi, Messieurs, lui rendre ce témoignage indispensable. Et ici je ne cède pas à un sentiment de vaine gloire nationale. Ce que je dis, c'est la vérité, telle qu'elle résulte du rapport des étrangers qui étaient sur les lieux; leur témoignage n'est pas suspect. Ils ont été témoins, comme nos propres officiers d'état-major, de ce que notre armée a fait, de son ardeur,

de sa discipline, de sa patience, d'un dévouement, d'une régularité, d'un attachement à ses devoirs sans égal, et d'un courage comparable à celui de nos vieilles bandes aux plus glorieuses époques. L'attaque du Teniah de Mouzaïa est un fait d'armes admirable, digne de ce que nous avons fait de plus grand dans les plus beaux temps de notre gloire militaire.

Quant aux officiers, il y a dans cette armée des officiers d'un haut mérite, qui, à une bravoure égale, joignent plus d'instruction qu'on n'en avait il y a trente ans, et dont l'expérience s'augmente tous les jours.

Lorsqu'on vous dit que l'Afrique est notre faiblesse, on se trompe ; l'Afrique est notre force. C'est notre force, car ce spectacle d'héroïsme continuel donné au monde nous relève à ses yeux. Il fait voir que, quand vous le voudrez, vous serez toujours ce que vous avez été il y a quarante ans.

Eh bien, moi, qui vénère la mémoire du grand homme dont nous allons recevoir les cendres, je suis heureux d'apprendre que, quoique nous n'ayons plus ce grand homme à la tête de notre armée, cette armée est toujours féconde en bons soldats, en braves officiers, et qu'elle est prête à renouveler les prodiges d'une autre époque, si l'occasion se présentait. (*Marques générales d'assentiment.*)

On critique la conduite de nos généraux, et sans doute aussi vous critiquerez les opérations d'un géné-

ral en chef. Mon Dieu! j'ai entendu beaucoup discuter les opérations; mais il ne faut jamais le faire, Messieurs! quand un général est à cheval, quand il est à la tête de l'armée, quand il est au feu, ce n'est pas alors le moment. (*Très bien! très bien!*)

Pour moi, je sais bien ce qu'on peut dire sur ce sujet; je l'ai entendu discuter par les hommes les plus profonds du métier, parce que c'est mon devoir de tout savoir, de tout comprendre, pour influer le plus que je pourrai sur la bonne direction des opérations. Eh bien, je dois le dire, je suis loin de regarder ce qui a été fait comme malheureux. Certainement je regrette que l'on n'ait pas laissé à Medeah une force plus considérable; mais j'ai donné des ordres pour qu'elle fût promptement augmentée. L'intention du gouvernement est d'occuper Medeah et de rayonner tout autour de ce poste, et de faire respecter la puissance de la France au pied de l'Atlas. (*Très bien! très bien!*)

Tout ce qu'un gouvernement attentif, soigneux des intérêts du pays et dévoué à sa tâche, pourra faire, nous le ferons. Mais il est cependant une certaine liberté qu'il faut laisser aux généraux en chef, tout en leur imposant la plus grande fidélité à exécuter les plans qu'on leur trace. Astreindre un homme, sur le champ de bataille, à suivre tous les détails d'un plan tracé, ce serait s'exposer à voir de très beaux plans dressés dans le cabinet devenir inexécutables sur le terrain, parce qu'ils ne répondent pas à des circonstances qui ne sont plus.

Soyez assurés que nous veillons à toutes les parties de la grande tâche qui nous est confiée, et qu'il n'y en a aucune qui attire plus notre attention que l'Algérie. Il ne s'agit pas là d'une question de finances, il s'agit du sang français et de notre honneur militaire, une de nos forces principales aux yeux de l'Europe.

Quant à la colonisation, je le sais, le général Bugeaud a raison de répéter tous les ans, le plus souvent qu'il peut, que ce n'est pas la guerre pour la guerre qu'il faut faire, que nous ne devons pas faire la guerre pour la civilisation des Arabes. Nous n'avons certes pas la prétention de faire marcher la civilisation d'Alger comme la civilisation de la France; nous faisons la guerre pour qu'il y ait le plus tôt possible en Afrique une terre couverte de cultivateurs européens qui puissent être un appui pour notre établissement, qui puissent, lorsque nos intérêts européens nous forceront à rappeler notre armée, déployer une force locale qui défende nos possessions africaines et maintienne notre établissement. Il le faut; mais quel est le moyen?

J'ai entendu souvent discuter cette question; je l'ai moi-même examinée avec le plus grand soin. Savez-vous quel est le tort de ceux qui s'en occupent? C'est d'être trop absolus, c'est de ne vouloir qu'un seul système de colonisation, à l'exclusion de tous les autres. Je crois qu'il faut varier les systèmes suivant les diverses parties de l'Afrique.

La colonisation militaire proposée par M. le général Bugeaud serait bonne sur certains points, mais sur

d'autres ce serait un luxe de dépenses inutiles. Ainsi, dans ce moment, il y a une question qui se discute sérieusement; si nous avions eu le temps d'apporter à la Chambre des résultats certains, je n'aurais pas manqué de proposer au conseil et à la Chambre une dépense pour l'exécution du projet.

Vous savez tous que le général Rogniat avait imaginé la création d'un obstacle continu dans la plaine de la Mitidja. Le général Rogniat était un homme du plus haut mérite; mais c'était un ingénieur, et vous savez qu'on suspecte les ingénieurs de vouloir toujours faire des ouvrages réguliers. Ce projet a été examiné avec une extrême attention; et, quant à moi, mon opinion est à peu près formée.

Tous les hommes qui reviennent d'Afrique arrivent avec cette conviction complète que, si l'on voulait élever un obstacle continu, je ne parle pas de retranchements réguliers, mais d'un obstacle continu le long de la plaine de la Mitidja, on n'aurait pas de dépenses à faire pour la colonisation. De toutes les parties de l'Europe viendraient des cultivateurs, et je le répète, si vous aviez un obstacle continu, il viendrait un grand nombre d'hommes qui cultiveraient dans la Mitidja une surface égale à celle de deux de nos départements, et de la plus belle culture; car les terres de cette plaine passent, aux yeux de ceux qui les ont vues, pour être des plus fertiles. Malgré la crainte d'avoir la tête coupée, il en est déjà bien venu vingt mille.

Que la marine soit assurée qu'on peut faire à Al-

ger, d'abord, un port magnifique; et ici ce n'est pas seulement un plan sur le papier : j'ai entretenu l'ingénieur civil qui a été envoyé sur les lieux; une partie des travaux est déjà achevée; il n'y a plus de doute sur le résultat; ce n'est pas un roman, c'est une réalité. On a trouvé des moyens tout-puissants de faire des jetées; à chaque bloc de béton déposé, le mouillage s'étend, et ce n'est pas là un des ouvrages dont on ne profitera que quand ils seront achevés. Vous pourrez avoir à Alger une escadre de trente vaisseaux de ligne, c'est-à-dire la plus grande escadre, sous la protection d'un canon invincible; vous y posséderez donc un grand port, et si, autour de ce port, vous aviez quelques centaines de mille colons européens, la plupart français, vous auriez déjà là une racine pour ce grand arbre que vous voulez faire pousser en Afrique, et le tronc de l'arbre même qui doit plus tard pousser de beaux rameaux. (*Très bien.*) Pour moi, je n'ai pas un doute.

On imagine que ces obstacles continus pourront ne coûter que 1,500,000 fr. Oui, mais un fossé ne suffirait pas; il faut un fossé et un escarpement, une muraille plus ou moins haute, régulière; il faut un obstacle derrière. Eh bien, il est évident qu'avec 7 ou 8 millions de dépenses vous couvririez une terre des plus belles et des plus fertiles, et vous la mettriez à l'abri de toutes les attaques lorsque vous seriez obligés d'opérer.

Aujourd'hui vous avez lu dans tous les journaux

que le maréchal Valée n'avait que huit à neuf mille hommes sous la main pendant qu'il opérait. Cependant il y a dans la province d'Alger trente mille hommes; mais il était obligé de garantir ses derrières et les environs d'Alger, en répandant des troupes sur tous les points, et, malgré cela, il n'a pas pu empêcher que des hordes d'Arabes ne vinssent commettre des ravages aux portes mêmes d'Alger.

On nous dit qu'il y serait avantageux de créer un obstacle qui empêchât les Arabes de courir la plaine. Ce ne sont là que des aperçus, et ma conviction est bien près d'être faite là-dessus; mais je pense que la difficulté n'est pas dans les avantages qu'on tirerait, la difficulté est dans les possibilités d'exécution. Il y a encore des lumières à acquérir; l'intervalle de la session sera employé à examiner cette question avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

Quant à l'utilité, si nous ne l'avions examinée que sous ce rapport, nous aurions demandé immédiatement des crédits pour commencer les travaux; mais nous avons pensé qu'il ne serait pas sage de commencer l'ouvrage sans avoir la certitude de pouvoir l'exécuter dans toute son étendue; car on aurait fait des dépenses inutiles, si l'enceinte ne pouvait être totalement continue.

Ainsi le gouvernement ne fait pas la guerre pour la guerre, mais il ne saurait aller plus vite que les faits eux-mêmes; il ne peut demander des fonds lorsqu'il ne peut appuyer cette demande sur des documents

démontrés complètement vrais. Nous aurons à regretter peut-être, dans deux ou trois mois, quand nous serons éclairés, de ne pouvoir commencer aussitôt les travaux, d'être forcés de perdre six mois. Ce serait une grave responsabilité pour nous que de les commencer sans un vote de la Chambre; j'en conviens, et c'est un cas de responsabilité auquel le gouvernement pensera. Mais je dis qu'il n'y a pas une partie de la question qui ne soit examinée tous les jours avec soin. Le gouvernement ne veut pas faire, en gouvernement barbare, la guerre pour la guerre, et pour avoir quelques bulletins au *Moniteur*. D'ailleurs, à l'époque où nous vivons, il y a, il faut bien le dire, un déplorable penchant dans notre pays; c'est qu'au moment même des opérations il y a un esprit de dénigrement et de critique qui existe sur les lieux mêmes; des correspondances fâcheuses sont envoyées et publiées à Paris, et pourraient persuader à l'Europe que, quand nous disons que nos opérations sont heureuses, nous nous vantons. Et cependant, si ces opérations n'étaient pas heureuses, nous aurions la franchise de le déclarer; et, si nos troupes avaient été battues, nous ne dirions pas qu'elles ont été victorieuses. Pourrions-nous d'ailleurs tromper l'opinion publique? Il y a une foule d'étrangers qui demandent à participer à cette école de guerre que nous faisons à Alger. Plusieurs cabinets de l'Europe nous proposent des officiers pour suivre nos opérations. Ils croient apparemment que c'est une bonne école de guerre.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — Je n'ai pas dit qu'Alger n'était pas une bonne école de guerre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas grande autorité pour parler sur ce sujet. Mon autorité c'est d'avoir écouté tous les gens compétents, d'avoir étudié dans l'histoire comment se sont formées les armées et la puissance militaire des grands peuples. Permettez-moi de citer quelques faits avérés en histoire.

Tous les peuples qui ont eu à se battre contre des troupes légères ont formé dans ces luttes des armées excellentes. Tous les publicistes, tous les hommes qui se sont occupés de ces matières ont attribué en grande partie la solidité de l'infanterie russe à ce qu'elle s'était surtout battue contre des troupes légères. Il n'y a pas de traînards, il n'y a pas de ces hommes dont parlait tout à l'heure l'honorable général, quand il faut avoir sur les derrières des cavaliers qui coupent la tête aux traînards. Toutes les infanteries qui se sont battues contre des cavaleries redoutables sont devenues, dans ces luttes, les meilleures troupes du monde.

Qu'est-ce qu'il faut au soldat? Braver le feu souvent pour acquérir du sang-froid. Aux officiers? Avoir hâte de se résoudre au feu dans les moments du danger. Ce qu'il faut surtout aux troupes, c'est d'avoir marché, d'avoir supporté des fatigues, des douleurs de tous genres, sans que la discipline en ait souffert. C'est à cette école que les armées se forment. Notre

pays est rempli d'hommes éminents, d'hommes dont les noms sont écrits dans les pages les plus glorieuses de l'histoire. Mais nous les voyons finir tous les jours; ceux qui ne meurent pas vieillissent et se trouvent dans l'impossibilité de servir. Sans doute il ne faudrait pas faire la guerre seulement pour avoir une école. Mais, quand vous avez un immense intérêt de situation à donner un vis-à-vis méditerranéen à Toulon, et qu'à côté de cet intérêt vous avez cet intérêt non moins grand de continuer chez nous les traditions de l'héroïsme et de la science militaire, je dis qu'il n'y a pas lieu de déplorer ce que nous faisons. Je dis qu'on est fondé à répéter ces mots que je crois très vrais : Non, l'Afrique n'est pas notre faiblesse; dans ma conviction profonde, éclairée, notre Afrique est notre force. (*Marques très vives d'approbation.*)

CI

DISCOURS

SUR

LA GARANTIE D'INTÉRÊT

DEMANDÉE POUR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PRONONCÉ LE 12 JUIN 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le chemin de fer de Paris à Orléans, avec embranchement sur Corbeil, avait été concédé par une loi du 6 juillet 1838 à une compagnie qui s'était constituée au capital de 40 millions. Mais, à une période d'engouement pour les entreprises de chemins de fer, avait succédé une période de discrédit. Les actions de l'Orléans, recherchées d'abord avec des primes considérables, étaient tombées bien au-dessous du pair, et leurs porteurs, après avoir versé 16 millions, se refusaient à répondre à tout nouvel appel de fonds. Dans cette situation, la compagnie avait dû réclamer de l'État les secours nécessaires pour la mettre à même de terminer son entreprise, et il était intervenu, le 1er août 1839, une loi qui limitait à la section de Paris à Juvisy, avec embranchement sur Corbeil, les obligations imposées aux concessionnaires, et leur accordait jusqu'au 1er janvier 1841 pour renoncer définitivement à la construction du surplus, en réservant dans ce cas à l'État la faculté de racheter la partie confectionnée. Il importait donc, avant l'échéance du 1er janvier suivant, de régler la situation de la compagnie d'Orléans, soit en lui procurant les

moyens d'achever d'une façon complète son entreprise, soit en lui reprenant la portion exécutée entre Paris, Juvisy et Corbeil. Le gouvernement, estimant qu'il y avait équité, convenance et en même temps utilité publique, à assurer l'exécution complète de la ligne par ses concessionnaires, avait présenté un projet de loi à l'effet d'autoriser le ministre des travaux publics à prendre, au nom de l'État, intérêt dans l'entreprise, jusqu'à concurrence des 2/5 du fonds social, soit 16 millions.

Le même projet de loi autorisait également le ministre des travaux publics à prendre intérêt, au nom de l'État, jusqu'à concurrence des 3/10 du fonds social, soit 12,500,000 fr., dans l'entreprise du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, chemin concédé par une loi du 6 mars 1838. Le capital social était aussi de 40 millions, et les concessionnaires n'avaient pas plus échappé que ceux du chemin de fer d'Orléans aux embarras et difficultés qui, depuis un an, étaient venus assaillir les entreprises de chemins de fer. Les actions étaient également tombées bien au-dessous du pair, et leurs porteurs, après avoir versé 7/10, soit 27,500,000 fr., ne voulaient plus rien donner. C'était la différence de 12,500,000 francs qu'il s'agissait d'avancer pour terminer les travaux.

La commission chargée de l'examen du projet de loi en modifia les combinaisons, relativement au chemin d'Orléans, et pensa qu'il suffisait de garantir l'intérêt du capital de 40 millions; que, rassurés par cette mesure, les souscripteurs feraient immédiatement les versements arriérés, et que l'entreprise, une fois achevée, devant, à raison des intérêts qu'elle était appelée à desservir, donner des profits certains et considérables, l'engagement pris par l'État à son égard n'imposerait jamais la moindre charge au Trésor. Quant au chemin de Strasbourg, la situation n'était pas la même. Ce chemin était aux deux tiers fait : 12,500,000 fr.

manquaient à l'entrepreneur, M. Kœchlin, pour le terminer, et il n'y avait pas lieu d'espérer que les souscripteurs, qui avaient déjà fait des sacrifices considérables, se décidassent à s'en imposer de nouveaux. Le seul moyen de mener l'entreprise à bonne fin était donc une avance de capitaux, et la commission proposait de prêter au nom de l'État, à la compagnie concessionnaire, une somme de 12,500,000 fr., avec intérêt de 4 pour 100, plus 1 pour 100 d'amortissement.

Le système de la garantie d'intérêt au profit de la compagnie d'Orléans fut vivement attaqué en séance publique par M. Luneau, membre de la commission, qui reprocha d'abord de la façon la plus vive aux concessionnaires de la ligne d'Orléans d'avoir eu beaucoup plus en vue de spéculer sur les actions que de mener à bonne fin l'entreprise dont ils s'étaient chargés. Dans le principe, ils n'avaient voulu livrer ces actions au public que moyennant une prime élevée, et, plus tard, quand l'engouement avait cessé, ils avaient cherché à s'en débarrasser à tout prix. De là étaient venus, et le discrédit et, par suite, la difficulté de réaliser le prix des actions. La compagnie ne méritait donc aucun intérêt, et le mieux évidemment serait, après lui avoir remboursé, conformément à la loi de 1839 le montant des travaux exécutés, de charger l'État de terminer la ligne jusqu'à Orléans. Mais le système de l'exécution des chemins de fer par l'État rencontrait de nombreuses objections, dont l'orateur n'espérait pas que l'on pût triompher. Il se bornait donc à combattre le système de la garantie d'intérêt proposé par la commission, système dont l'adoption établirait un précédent fâcheux. Une fois accordé à une entreprise, ce mode de concours, en effet, serait réclamé par toutes les autres, et pourrait entraîner le gouvernement dans des engagements dont il serait difficile de mesurer l'étendue. Le prêt pur et simple, au contraire, limitait le sacrifice en donnant

un gage certain à l'État, et c'était le mode de prêt que M. Luneau proposait de substituer à celui de la garantie d'intérêt.

M. Duchâtel, qui prit la parole après M. Luneau, défendit au contraire le système de la garantie d'intérêt, comme étant en principe le plus avantageux, parce qu'il donnait de la confiance aux capitaux, et, dans le cas actuel, le plus économique pour l'État, parce qu'eu égard à la situation excellente de la ligne d'Orléans, la clause de garantie ne serait probablement jamais appliquée. M. Thiers insista ensuite sur les considérations développées par M. Duchâtel, et principalement sur la nécessité, pour aboutir à quelque chose et ne pas rester en arrière des autres États, d'adopter le projet de la commission.

Messieurs,

Je ne prolongerai pas cette discussion. Si l'honorable préopinant n'avait pas fait en si peu de paroles et en termes si clairs une objection qui a préoccupé beaucoup d'esprits, je ne serais pas monté à la tribune, car l'honorable M. Duchâtel a laissé peu de choses à dire sur la question ; cependant il y a quelques mots qui sont indispensables, et je prierai la Chambre de m'accorder un moment de sérieuse attention.

Je dois d'abord faire un aveu : j'ai toujours été partisan de l'exécution des chemins de fer par l'État; je crois qu'un État qui aurait le courage d'entreprendre

ces grands travaux, avec ses ingénieurs, serait incomparablement mieux placé que les compagnies. (*Mouvement.*) Messieurs, aucune de mes opinions administratives n'a changé depuis dix ans, et l'expérience n'a fait que me confirmer dans celle que j'ai émise sur ce sujet. Cependant il y a contre l'exécution des chemins de fer par l'État une objection invincible et qui m'a vaincu : c'est qu'il est impossible, aujourd'hui que vos travaux les plus essentiels ne sont pas achevés, que surtout vos travaux militaires ne sont pas commencés, il est impossible, dis-je, de venir demander à la Chambre 5 ou 600 millions pour d'autres travaux; on créerait alors un déficit.

Il est donc indispensable de recourir à l'industrie privée, et, lorsqu'un homme aussi convaincu que moi de l'excellence de la centralisation avoue l'impuissance de l'État, on peut l'en croire. L'impuissance de l'Etat vient de la terreur que vous éprouveriez si l'on demandait 5 ou 600 millions pour les chemins de fer. Si l'on vient demander 80 ou 100 millions pour Lille, 150 millions pour Lyon, vous serez sans réponse pour refuser la confection des autres lignes.

Vous êtes donc dans l'impuissance de faire exécuter par l'État, et, depuis que je suis convaincu de cette impuissance absolue, je me suis rattaché à la garantie d'intérêt. Pourquoi? Parce que j'ai la conviction qu'après l'État il n'y a que les compagnies, aidées par la garantie d'intérêt, qui puissent exécuter. Si les compagnies vous demandaient des profits exagérés, vous

auriez raison de les leur refuser; mais les compagnies, par la garantie d'intérêt, ne vous demandent qu'un *minimum* d'intérêt; c'est-à-dire que, comme le disait M. Duchâtel, elles vous demandent la certitude que tous les pères de famille qui voudront placer leurs économies ne seront pas ruinés.

Quand l'industrie s'adresse à vous pour avoir la certitude de n'être pas ruinée, elle fait la demande la plus légitime, la moins contestable.

Quand on vous dit de faire un prêt à intérêt, je reconnais, Messieurs, que, s'il y a telle compagnie à laquelle vous puissiez faire accepter un prêt ou une prise d'actions, sans doute il faut le faire; mais quelles sont les compagnies qui accepteront le prêt ou la prise d'actions? Ce sont les compagnies déjà compromises par les travaux exécutés qui ne pourront pas se retirer. Les compagnies nouvelles, sérieuses, celles auxquelles nous demanderons de grands travaux, ne voudront pas les commencer.

PLUSIEURS VOIX. — Et Rouen! le projet est dans ce système.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, je sais bien qu'il y a beaucoup d'intérêts locaux mécontents qui trouveront mauvais tous les systèmes tendant à exécuter quelque chose. Mais il ne faut pas vous faire illusion : la France joue un rôle singulier, un rôle indigne d'elle, qui compromet l'esprit de nos institutions. On dira que, dans toute l'Europe, les États que nous appelons rétrogrades, que nous accusons de ne

pas admettre les progrès de la civilisation, nous ont donné un exemple que nous sommes impuissants à imiter; que nos institutions représentatives ne peuvent rien, tandis qu'en Autriche, en Prusse, à Vienne, à Berlin, vous voyez des travaux immenses s'exécuter, et que vous voyez éclore toutes ces vastes entreprises que l'honorable M. Duchâtel signalait tout à l'heure avec beaucoup de vérité.

Ce qui se passe chez nous depuis quatre ans m'afflige pour mon pays. En 1837, à une époque où le gouvernement voulait l'exécution par les compagnies, beaucoup de personnes voulaient que l'exécution fût faite par l'État. Il y a des rapports très circonstanciés, très détaillés, dans lesquels se trouvent quelques idées qui étaient à moi, car j'étais partisan des travaux entrepris par l'État. En 1838, l'État proposa d'entreprendre les chemins de fer. Alors grande faveur pour les compagnies. Que faisons-nous en 1840? Vous propose-t-on un système absolu? Non, Messieurs, on vous demande de faire quelque chose; sinon, pour la cinquième fois, votre session sera stérile. Ce serait un scandale pour le pays et pour nos institutions. On ne manquerait pas de rendre ces institutions responsables de notre impuissance.

On nous dit que le mode proposé a de très grands inconvénients. Assurément, Messieurs, il n'y a qu'un mode qui n'en aurait aucun, celui où l'industrie ferait toute seule, sans le secours de personne, sans recourir au vote législatif; si l'industrie était assez puissante,

tions ou de prêt, à condition toujours que vous ne prélèverez d'intérêts qu'après que la compagnie aura prélevé 4 pour 100, vous donnez 20 millions d'un coup, et, comme les capitaux dépensés représentent un intérêt, comme l'État sera obligé de les prendre ou sur l'amortissement ou sur la place par l'emprunt, il ne faut jamais considérer, dans le capital dépensé par l'État, que l'intérêt.

Aujourd'hui vous pourriez emprunter à 4 pour 100, mais avec la condition de 1 pour 100 d'amortissement, cela fait 5 : vous donnez 20 millions, c'est 1 million par an. Accordez, au contraire, la garantie d'intérêt, c'est 2,400,000 francs, c'est-à-dire la possibilité de payer non pas 2,400,000 francs, car il faudrait que les chemins de fer ne valussent rien du tout, mais la possibilité de payer une portion, un quart, un cinquième de 2,400,000 francs.

Voilà les engagements des deux côtés. La prise d'actions, ou le prêt, c'est 1 million par an jusqu'à ce que l'entreprise ait réussi ; dans l'autre cas, la garantie d'intérêt, c'est la possibilité de donner une partie de 2,400,000 francs, et vous n'arriverez jamais à donner la totalité de cette somme, car il faudrait que les chemins de fer ne produisissent rien du tout.

Supposez, Messieurs, qu'on arrivât à faire tous les chemins par ce procédé. On peut en faire pour 1,500 millions sans doute ; mais nous ne sommes pas ici des romanciers, nous sommes des hommes d'affaires, et, même en adoptant une grande échelle, je

core un contrôleur. On ne vous accordera 4 pour 100 qu'après que les actionnaires auront touché ce dividende. Il faut donc un contrôleur pour examiner le budget de la compagnie, pour vérifier si elle ne s'adjuge pas 5, 6, 8 pour 100.

Dans tous les systèmes, la surveillance du gouvernement, son intervention, sont indispensables. Il ne faut donc pas dire que la garantie d'intérêt est particulièrement dotée de cet inconvénient, car l'inconvénient appartient à tous les systèmes de concours accordé aux compagnies.

Maintenant, quant au dommage pour l'État, laissez-moi vous faire un calcul bien simple.

Vous verrez que, dans tous les systèmes que l'on pourrait adopter, la dépense à faire est à peu près la même. Je vais vous apporter un calcul bien élémentaire, qui vous prouvera qu'il n'y a pas une très grande différence pour la dépense entre un système et un autre.

Je suppose un ouvrage, un chemin de fer, qui devra vous coûter 60 millions. Eh bien, je suppose que vous preniez des actions, ou que vous fassiez un prêt aux conditions auxquelles ce système avait été présenté, ou que vous accordiez la garantie d'intérêt, c'est toujours à peu près la même chose; j'ai vu la proportion que demandaient les compagnies quand on a songé à la prise d'actions ou au prêt; elles ont toujours demandé le tiers des capitaux. Supposez donc que vous donniez à une compagnie 20 millions sous forme d'ac-

Je dis que ce système est beaucoup plus alarmant que celui qui consisterait à donner 500 millions pour que les chemins de fer se fissent.

Pour ma part, je le déclare, si vous aviez le moyen de faire exécuter les chemins de fer par l'État, je l'aimerais mieux; mais j'y renonce, parce que je regarde comme impossible d'obtenir des Chambres, avant d'avoir commencé des travaux aussi élémentaires, aussi patriotiques que les travaux militaires, une somme de 500 millions, et alors le système de la garantie d'intérêt est, de toutes les éventualités, la moins effrayante, la plus avantageuse, et celle que doivent le moins redouter les hommes qui veulent qu'on fasse quelque chose.

Il faut parler franchement. Si tous ces arguments, si toutes ces objections, ces amendements qu'on vous propose ont pour but de ne rien faire, qu'on l'avoue; mais, si l'on veut faire quelque chose, il faut adopter un système, le plus efficace, celui que nous proposons. Et, sur ce point, Messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques mots.

Je tiens beaucoup à l'honneur de mon pays; mais l'honneur d'un grand pays n'est pas la même chose que l'honneur d'un individu. L'honneur d'un individu peut quelquefois se trouver opposé à son intérêt et lui être dommageable; cependant il faut toujours que l'honneur prévale. Mais pour un pays, savez-vous ce que c'est que l'honneur? C'est un grand intérêt; et, quand un pays est plus avancé qu'un autre en civilisa-

tion, il attire davantage les regards du monde, et, en attirant les regards du monde, il attire les affaires et les voyageurs.

Voulez-vous que je vous cite un fait dont j'ai été témoin? Savez-vous ce qui s'est passé en Belgique? La Belgique a exécuté, aux frais de l'État, les chemins de fer, par suite d'une impulsion qui malheureusement ne s'est pas rencontrée chez nous à cause de circonstances particulières. On était en guerre avec la Hollande, ou du moins on était, avec la Hollande, dans un état équivoque qui faisait craindre la guerre; on craignait que l'Escaut ne fût fermé; il y eut un cri général. J'avais alors l'honneur d'être membre du cabinet, et j'ai suivi ce mouvement avec attention. On dit en Belgique: L'Escaut ne nous appartient pas, il appartient à la Hollande, il peut être fermé; neutralisons l'Escaut, faisons des chemins de fer. C'est sous l'empire de cette idée, et j'admire le ministère qui a su en profiter, qu'on vota en Belgique avec acclamation les chemins de fer. On obéit à un préjugé. Quel en a été le résultat? une immense prospérité dans ce pays. Je dois le dire, les résultats qu'on a obtenus en Belgique ne sont pas dus seulement aux chemins de fer, ils sont dus encore à un mouvement immense. Les voyageurs qui entrent en Belgique arrivent à Ostende; en quelques heures ils sont transportés à Liège et de là en très peu de temps à Cologne, où ils remontent le Rhin. Il y a, je m'en suis convaincu par mes propres yeux, un immense mouvement de marchandises

et de voyageurs par Ostende, Cologne et le Rhin, depuis que la Belgique a fait les belles créations qu'on y admire.

Pour moi, qu'ai-je répété sans cesse dans les commissions?... Je ne voudrais pas me donner un mérite qui ne m'appartiendrait pas; mais, si vous lisiez un procès-verbal qui existe, qui est entre les mains du rapporteur de 1838, vous verriez que je n'ai partagé aucune des illusions de mon temps, et que j'ai prévu avec une précision bien complète tout ce qui arriverait à l'égard des compagnies. Je n'ai jamais été enthousiaste des chemins de fer. Alors la science pouvait faire en Angleterre quelque découverte importante, et le système financier n'était pas encore fixé. Je l'ai dit avec la plus complète vérité. Eh bien, je dis avec la même conviction aujourd'hui que nous pouvons supposer à peu près tous les progrès qui doivent s'accomplir dans les chemins de fer.

On peut, par exemple, trouver un moteur plus puissant que celui qui existe. Je suppose qu'on le trouve. Qu'en résultera-t-il? Qu'il faudra modifier le matériel, en changer une partie et faire quelques dépenses pour cela. Voilà tout. Je suppose encore, par exemple, que, pour éviter un des grands inconvénients des machines actuelles, la rapidité de rotation, on fasse des roues plus grandes, comme l'ont proposé plusieurs ingénieurs. Que faudra-t-il faire? Élargir la voie, c'est-à-dire déplacer les rails, toutes choses qui, en supposant que la science fasse des

progrès qu'elle n'a pas encore faits, nécessiteraient très peu de dépenses, très peu de changements.

Évidemment l'intérêt d'attendre n'existe plus aujourd'hui. Quant aux systèmes financiers, nous les avons tous essayés, tous proposés. Tous ont rencontré ou de grands déboires dans l'exécution, ou les refus de la Chambre.

Messieurs, il faut enfin aboutir à quelque chose cette année. Quant à vous, partisans de l'industrie privée, vous devriez au moins écouter la voix d'un homme qui, quoique partisan de l'exécution par l'État, vous propose le seul moyen, le plus moral de tous, celui de dire aux pères de famille : « Nous ne vous promettons pas de grands bénéfices ; mais ce que nous vous promettons, c'est que le minimum d'intérêt, le juste revenu de vos capitaux, ne sera pas perdu. » Messieurs, je vous en conjure dans l'intérêt du pays, de votre propre dignité, finissons quelque chose, votons le projet tel que la commission l'a présenté. (*Très bien! très bien!*)

L'amendement de M. Luneau fut rejeté à une grande majorité, et le projet de la commission, tant pour le chemin d'Orléans que pour celui de Strasbourg, fut adopté par la Chambre avec l'adhésion du gouvernement.

CII

DISCOURS

SUR

LE PROJET DE LOI

RELATIF A LA NAVIGATION INTÉRIEURE

PRONONCÉ LE 24 JUIN 1840

A LA CHAMBRE DES PAIRS

Ce projet de loi avait pour objet l'achèvement du canal de la haute Seine, le perfectionnement des cours de la Saône et de l'Yonne, la canalisation de la Vilaine et la construction d'un canal de la Marne au Rhin. L'ensemble de la dépense, pour ces divers travaux, était évalué à 23,400,000 francs, et 2 millions étaient imputables sur le budget de l'exercice de 1840. Ce projet de loi, adopté par la Chambre des députés dans les derniers jours du mois de mai, avait été porté à la Chambre des pairs le 5 juin, et, le 20 du même mois, la commission à l'examen de laquelle il avait été renvoyé avait déposé sur le bureau du président un rapport concluant aussi à l'adoption. Cette commission avait cru devoir, par l'organe de son rapporteur, M. Tarbé de Vauxclair, exprimer le regret que cinq lignes de navigation n'offrant pas toutes le même degré d'intérêt et d'urgence eussent été comprises dans un seul projet de loi, et que ce projet eût été présenté à la Chambre des pairs d'une façon trop tardive pour que les modifications que cette Chambre jugerait convenable d'y introduire pussent être soumises utilement à la ratification

de la Chambre des députés avant la fin de la session. Ces critiques furent reproduites dans le cours de la discussion par le baron Mounier, dont la parole avait grande autorité parmi ses collègues, et qui insista pour le renvoi de la délibération à la session suivante, en faisant observer que 2 millions de travaux seulement devant être entrepris en 1840, il n'y avait aucun inconvénient à différer leur exécution jusqu'en 1841. MM. de Montalembert et Dubouchage insistèrent dans le même sens que M. Mounier, et, à l'appui de cette opinion, M. Dubouchage fit valoir que le renvoi était d'autant plus opportun qu'il y aurait, sur le budget de 1840, un découvert de 48 millions, découvert que pourraient même accroître les événements d'Orient.

M. Thiers combattit la proposition d'ajournement en rappelant que le rôle de la Chambre des pairs était sans doute de traiter, comme la Chambre des députés, toutes les affaires du pays, mais surtout d'arrêter, par des votes courageux et résolus, les mauvaises tendances qui pourraient se manifester dans l'autre Chambre.

Messieurs,

Je demande pardon à la Chambre de prolonger cette discussion. Je n'ai que quelques mots à dire : mais la gravité des reproches politiques qui ont été élevés contre la conduite générale de cette session m'oblige à dire ces quelques mots; je crois les devoir à la Chambre.

Qu'il me soit d'abord permis de revenir sur le

chiffre du budget. Si j'avais pu prévoir cette discussion, j'aurais apporté quelques notes que j'ai recueillies et qui ne me laissent aucun doute sur la situation prospère de nos finances. Ayant l'honneur de présider l'administration, je devais, autant que M. le ministre des finances, prendre un grand souci de l'état financier. Eh bien, je dirai qu'aux yeux du pays et de l'Europe la France est placée dans la situation financière la plus prospère. Vous avez tous les ans ce qu'aucun État ne possède aujourd'hui, vous avez 80 millions de revenus consacrés à l'amortissement, et qui laissent, en sus de toutes vos dettes payées et de tous vos besoins satisfaits, une marge de 80 millions que vous pourriez, dans une circonstance extraordinaire, affecter à des besoins extraordinaires. Il est certain qu'à la fin de 1841 et avec la réserve de 1842, qui est à peu près de 62 millions, vous aurez payé les 439 millions de travaux extraordinaires qui vous sont demandés et qui suffiront à vos principaux travaux de canalisation, à l'amélioration de vos ports, aux lacunes et aux rectifications de vos routes royales, et à donner même des secours à quelques compagnies de chemins de fer, si la Chambre adopte les projets qui lui sont présentés.

Ainsi, en 1842, sans faire aucun emprunt, en usant de vos seules ressources ordinaires, vous aurez achevé les branches principales de la canalisation intérieure, amélioré vos rivières, rectifié vos routes royales, et donné quelques secours à des compagnies de chemins de fer; ce qui nous procurera l'avantage d'avoir de

160 à 180 lieues de chemins de fer en France : c'est-à-dire non pas autant qu'il y en a en Angleterre, mais autant qu'il y en a sur le continent tout entier. Eh bien, je dis que cette situation, lorsque nous avons toujours dans la main la puissance énorme de 80 millions de revenus, dont on peut disposer dans les cas extraordinaires, au delà des services payés, je dis que cette situation ne vous permet pas (passez-moi cette expression vulgaire) de crier misère.

Maintenant, par le reproche qu'on nous a adressé relativement à la conduite de la session, on voudrait peut-être exciter votre juste susceptibilité, susceptibilité toujours honorable dans les pouvoirs, car elle fait leur force et l'énergie de leur prérogative, et cette énergie est nécessaire à la balance des pouvoirs; on voudrait exciter cette susceptibilité pour vous faire rejeter des travaux utiles. J'espère que la Chambre ne se laissera pas prendre à ce piège, et qu'elle évitera une chose qui serait funeste pour le pays et pour la Chambre elle-même; car un faux pas de sa part pourrait entraîner de graves conséquences. Qu'avons-nous fait? Nous sommes arrivés au 1er mars, après des débats politiques très vifs, que nous avons dû accepter pour la franchise du gouvernement représentatif. Après cela, nous nous sommes empressés d'apporter des travaux utiles. Nous n'avons pas inventé ces travaux; ce n'est pas un désir de gloire, le désir d'un peu d'éclat, qui nous a déterminés à les proposer. C'étaient des projets qui avaient été préparés par l'administra-

tion des ponts et chaussées, des projets dont le tour était venu cette année; ils étaient la suite naturelle des études des ponts et chaussées.

Nous avons trouvé la loi de la Banque et celle des sucres présentées; force était de les discuter cette année. Il y avait enfin quelques compagnies de chemins de fer qui n'étaient plus que des débris, qui n'étalaient plus que des ruines sur le sol, au secours desquelles il fallait venir. Nous n'avons pas mis à l'ordre du jour tous les grands travaux, tous les travaux considérables qui pouvaient flatter l'amour-propre de l'administration; nous n'avons fait cette année que l'indispensable; nous avons apporté quelques canaux d'une véritable urgence; nous avons demandé quelques secours pour des compagnies de chemins de fer et les paquebots transatlantiques. Même en exécutant les paquebots cette année, nous serons encore de deux ans en arrière sur nos rivaux. Il n'y a que les paquebots que nous puissions regarder comme l'entreprise propre de la nouvelle administration; quant au reste, ce sont des travaux qui étaient déjà présentés et qui tous sont indispensables. Nous aurions manqué à nos devoirs si nous avions abandonné ces projets. La situation dont on se plaint résulte de la constitution même, de la manière dont les pouvoirs sont établis. Il faut que les travaux qui engagent les finances soient votés d'abord par la Chambre des députés. Nous avons poussé ces travaux avec la plus grande activité, il n'a pas dépendu de nous... (*Murmures.*) Je crois, Mes-

sieurs, rester dans la rigueur des termes qui conviennent au langage parlementaire. J'ai dit qu'en matière de finances, c'était par la Chambre des députés qu'il fallait commencer...

Une voix. — Non!... Pour la loi de l'impôt seulement.

M. le président du conseil. — Je dis que l'usage est ainsi établi; c'est une question que je ne peux pas traiter maintenant. Nous avons suivi l'usage établi, nous avons fait ce qu'on a toujours fait, et il est arrivé, quant à ces lois d'intérêt matériel, qu'elles se trouvent accumulées à la fin de la session.

Je ne comprends pas qu'on veuille nous en faire un reproche; je ne comprends pas surtout pourquoi, par une trop grande susceptibilité, on priverait le pays de travaux urgents, et l'on ferait supporter au pays cette espèce de vengeance, s'il y en avait une à exercer contre l'administration qui, dit-on, aurait mal dirigé les travaux de la session.

Il ne dépendait pas de nous de les diriger autrement. Entend-on bien la dignité de la Chambre des pairs quand on prétend qu'elle doit consister à faire aussi des remaniements sans fin aux lois qui lui sont proposées? Permettez-moi de le dire, quel est le véritable rôle de la Chambre haute? C'est sans doute de traiter, comme la Chambre des députés, toutes les affaires du pays; toutes lui appartiennent autant qu'à l'autre Chambre; mais c'est surtout d'arrêter une mauvaise tendance, dans le cas où une Chambre des

députés (admettons pour un moment cette hypothèse), se laissant entraîner par des passions politiques, mettrait en péril, avec des lois mal réfléchies, la constitution de l'État; la Chambre des pairs devrait l'arrêter par un vote courageux, opiniâtre. Mais, quand il s'agit de ce malheureux honneur, que trop de commissions se disputent dans les deux Chambres, de refaire sans cesse les projets du gouvernement, souvent pour substituer une rédaction à une autre, rédaction qui donne les mêmes résultats, surtout en matière de travaux, ce n'est pas une émulation dont la Chambre des pairs doive se piquer.

De quoi est-il question? De voter quelques millions pour les canaux. La réduction est-elle bonne? Faut-il que la Chambre s'arrête et dise : Je veux faire un exemple?

Eh non, Messieurs, vous avez cru, dans une circonstance où j'avais le malheur de ne pas partager votre opinion, vous avez cru qu'en matière de conversion, de remboursement, ainsi que vous voudrez l'appeler, il était du devoir de la Chambre de résister à un vœu plusieurs fois exprimé par la Chambre des députés. Vous l'avez fait; et, tout en ne partageant pas votre opinion, j'ai compris parfaitement cette conduite. Cela en vaut la peine, car la conversion est une mesure d'une haute importance : si elle est bonne, elle est gravement bonne; si elle est mauvaise, elle est gravement mauvaise. Je comprends qu'alors la Chambre doive intervenir, qu'elle se trompe ou non. Mais, dans

une semblable matière, inviter la Chambre des pairs à priver le pays d'une loi utile pour avoir l'honneur de faire un amendement, de refaire une rédaction, ce n'est pas là s'adresser à propos à la fierté de cette Chambre.

Je crois, pour ma part, non seulement dans l'intérêt du projet de loi, mais dans l'intérêt de la situation et dans l'intérêt de la vérité, je crois devoir répéter à la Chambre les quelques paroles que je lui ai adressées. Je la prie de les entendre comme je les dis, avec la conscience de mes intentions, parfaitement sincères et véritables. Je crois qu'on se trompe et qu'on ne parle pas à la Chambre des pairs le langage qu'on doit lui parler, quand on lui donne le conseil, je ne dirai pas imprudent, je dis fâcheux, de priver le pays de travaux utiles pour se rendre à elle-même justice. Personne ne lui conteste le droit de modifier des lois; mais elle est placée en présence de nécessités matérielles. Elle n'abdique pas sa prérogative, mais elle a assez de bon sens, assez de lumières, pour ne pas laisser exciter sa fierté mal à propos et pour subir comme une nécessité la situation actuelle. Quand on n'a pas beaucoup de temps devant soi et qu'un projet est bon, il faut voter vite. Il n'y a pas autre chose à faire.

M. le comte Molé ayant répliqué que la position faite à la Chambre des pairs était peu digne de cette noble assemblée, qu'elle était réduite à commencer sa session quand l'autre Chambre finissait la sienne, que, si un pareil état de choses se perpétuait, elle cesserait d'être une des branches de la

législature, et qu'il était de son devoir de protester contre la doctrine émise par le président du conseil, ce dernier répondit immédiatement en ces termes :

Messieurs, il ne faut jamais donner aux paroles un sens absolu, qui n'était pas dans l'intention de celui qui les a prononcées. Je n'ai pas prétendu que ce fût le rôle unique de la Chambre des pairs; mais j'ai dit qu'on ne devait s'adresser à sa fierté, à son courage, que dans les circonstances qui en valaient la peine.

Je ne prétends pas que la Chambre des pairs doive être exclue de la discussion des affaires; et, dans cette session même, il lui a été apporté des lois importantes, de premier ordre, qu'elle a examinées avec la supériorité de lumières qui la distingue. Je remercie la Chambre de n'avoir pas reproché au ministère d'avoir mal dirigé les travaux de cette session. Mais, si l'on ne s'en prend au ministère, à qui peut-on s'en prendre? A la situation. Or peut-on punir une situation en rejetant des travaux utiles? Qui a tort? Évidemment la situation, car la session n'a commencé pour nous que le 1er mars. La loi sur la Banque, la loi sur les sucres, nous ne les avions pas présentées; pouvions-nous ne pas les reprendre? Évidemment non.

Il fallait cette année régler cette grande question des sucres : aussi l'avons-nous poussée avec la plus grande activité. En fait de travaux, en avons-nous présenté, en avons-nous imaginé pour notre propre gloire? Nous n'avons présenté que des travaux urgents.

Il y a à faire, au centre de la France, un canal du midi à l'ouest : avons-nous songé à vous le présenter? Non. Nous aurions pu vous apporter le chemin de fer de Belgique, si indispensable, si nécessaire pour notre politique; nous ne l'avons pas apporté.

M. LE COMTE MOLÉ. — Tant pis.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous avons compris qu'à une époque aussi avancée de la session nous ne le devions pas. Nous nous sommes bornés à vous demander des secours pour ranimer quelques compagnies qui n'étalaient que des ruines sur notre sol. Le seul projet que nous puissions réclamer comme nous étant propre, c'est celui qui concerne les paquebots. Eh bien, pour cette entreprise, nous sommes en retard de deux ans sur nos rivaux. Je demande si nous pouvions présenter moins de projets que nous ne l'avons fait? M. le comte Molé se souviendra sans doute que, lorsqu'il a présenté, il y a deux ans, une grande loi sur les chemins de fer, il avait mis dans la même loi des chemins de fer pour toute la France. Je ne le lui reproche pas...

M. LE COMTE MOLÉ. — Oui, mais je l'ai présentée en temps utile.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Pour nous, le temps utile a commencé le 1er mars. Si l'autre Chambre voulait empiéter sur vos attributions, si le ministère traitait légèrement votre dignité, votre prérogative, je comprendrais que vous fissiez au ministère une résistance qui serait très méritée; mais, quand il n'y a la faute de personne, qu'il n'y a que la faute de la situa-

tion, une résistance dans cette circonstance ne serait pas digne de la Chambre des pairs. Si, abandonnant ce reproche général, vous voulez discuter chaque projet pour sa propre vertu et pour ses propres vices, nous sommes prêts à vous suivre sur ce terrain; mais, si vous reproduisez ce reproche contre la situation, permettez-moi d'y répondre au nom de la plus impérieuse nécessité, celle des dates, que nous n'avons pas faites, car nous n'avons pas fait le calendrier.

Le projet de loi fut adopté par 67 voix contre 47 environ.

CIII

DISCOURS

SUR

LE PROJET DE LOI

RELATIF AUX PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES

PRONONCÉ LE 3 JUILLET 1840

A LA CHAMBRE DES PAIRS

Depuis quelques années, la navigation par la vapeur avait fait de grands progrès, et l'Angleterre avait déjà établi une ligne de paquebots entre Liverpool et l'Amérique du Nord : la France avait organisé un service semblable dans la Méditerranée; mais il importait, dans l'intérêt de notre commerce et de notre influence au delà de l'Atlantique, de créer aussi des communications rapides avec l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, les Antilles, et le gouvernement avait proposé, dans le courant du mois d'avril, à la Chambre des députés, un projet de loi qui créait quatre lignes de paquebots entre la France et ces diverses contrées. La première de ces lignes établissait un service de correspondance entre le Havre et New-York, et elle devait être exploitée par une compagnie à laquelle était allouée une subvention annuelle de 880 francs par force de cheval. La seconde, partant de Bordeaux et de Marseille alternativement, devait aboutir au Mexique en passant par la Martinique, la Guadeloupe et la Havane. La troisième allait chaque mois de Saint-Nazaire à Rio-de-Janeiro en passant par Lisbonne, Pernambuco, Bahia,

et la quatrième, qui correspondait avec la seconde, devait desservir les principales stations des Antilles. Ces trois dernières lignes étaient au compte de l'État, et le service devait être fait par des paquebots de la marine royale. Le profit, en effet, n'en était pas suffisamment sûr pour que des entreprises particulières eussent consenti à se charger de leur exploitation. La dépense totale était évaluée à 28,400,000 fr. Le projet de loi avait été adopté par la Chambre des députés, et la commission de la Chambre des pairs, chargée d'en faire l'examen, avait également conclu à son adoption. Dans le sein de cette Chambre, M. le baron Charles Dupin, tout en donnant son adhésion au projet, crut devoir néanmoins exprimer l'avis qu'il eût été préférable de n'avoir d'abord que deux têtes de ligne, Bordeaux et le Havre. M. Maurice Duval insista, au contraire, pour qu'on n'enlevât pas à Saint-Nazaire le bénéfice proposé en sa faveur, et M. Thiers, à l'appui du projet présenté, exposa les considérations suivantes.

Messieurs les pairs,

J'aurai peu de chose à dire en faveur du projet, car l'honorable préopinant, dont vous venez d'entendre les observations, a cru devoir appuyer ce projet en lui-même. Je n'ai donc pas besoin de beaucoup de paroles pour le soutenir.

Vous savez qu'aujourd'hui, dans tous les pays de l'Europe, on prépare de grands établissements de paquebots à vapeur pour traverser l'Atlantique. Tout

récemment, en Belgique, on a adopté une mesure législative qui confère au gouvernement l'autorisation de créer des paquebots à vapeur qui réunissent le port d'Anvers à toutes les Amériques. Des projets de ce genre ont été, en Angleterre, non seulement convertis en bills, mais mis à exécution. Là, en effet, il y a des paquebots à vapeur qui traversent l'Atlantique, et le gouvernement a donné à des établissements nouveaux des subventions considérables.

Or, si ces pays, ne consultant que leurs intérêts commerciaux, ont cru devoir se lancer en de telles entreprises, c'est assurément un devoir pour la France de les imiter et même de les surpasser, si cela est possible. La France doit en grande partie sa supériorité commerciale et sa supériorité morale à la position intermédiaire qu'elle occupe entre tous les États. Elle a été, pour ainsi dire, le pays de parcours entre le Nord et le Midi, entre l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne; elle a été constamment le pays moyen, le pays intermédiaire de tous les autres.

C'est là, peut-être plus que toute autre chose, ce qui a donné à sa langue et à ses œuvres cette supériorité et surtout cette popularité qui la fait considérer dans le monde comme la nation la plus influente et celle dont les étrangers sont le plus envieux.

Aujourd'hui les relations se sont agrandies. Ce n'est plus seulement entre l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, qu'il faut être point intermédiaire;

c'est entre toutes les nations du monde, car les gigantesques progrès du commerce ont étendu partout, en quelque sorte, la sphère de l'action humaine.

Aussi la France a-t-elle créé des paquebots à vapeur qui la lient à l'Orient par la Méditerranée. Eh bien, ces relations seraient boiteuses (permettez-moi cette expression), si la France, ainsi liée à l'Orient par la Méditerranée, ne l'était pas par l'Océan avec les pays immenses de l'Amérique, où de grandes populations sont agglomérées et où l'industrie accomplit tant de prodiges. La difficulté était de trouver les moyens matériels; la vapeur les a produits. On pouvait craindre que la vapeur, qui servait bien à franchir cinq ou six lieues, ne pût pas traverser l'Océan; mais les Anglais ont résolu le problème, et malheureusement ils nous ont devancés. Ils ont fait 1,500 et même 2,000 lieues avec la vapeur.

Dès que le moyen est trouvé, la France serait coupable envers elle-même, si elle ne cherchait pas à en faire usage à son profit, surtout lorsque les produits de ses paquebots dans la Méditerranée lui ont prouvé, par des expériences récentes, combien ces établissements peuvent lui être avantageux; car, à ne les considérer qu'au point de vue vulgaire, mais qui n'est pas à négliger, au point de vue financier, ils promettent d'être très profitables, puisque tous les ans les revenus des paquebots à vapeur dans la Méditerranée augmentent d'un tiers, de moitié et même du double. Le succès de ces établissements devait nécessairement

nous inspirer le désir d'en créer d'autres sur la grande voie de l'Océan.

Outre les intérêts moraux, il y avait les intérêts commerciaux. Vous savez que nous faisons avec l'Amérique un commerce immense, et un commerce d'une telle nature, qu'il nécessite l'emploi des paquebots ; c'est le commerce des matières précieuses, non pas d'or et d'argent, mais des matières ouvrées, qu'on peut sans encombrement et à peu de frais transporter au loin, et qui, sous un petit volume, renferment des valeurs considérables. La France a un très grand commerce de soieries, et c'est surtout dans cette branche d'industrie qu'elle est supérieure à toutes les autres nations. Je cite cet exemple, et il me serait facile d'en citer beaucoup d'autres, pour démontrer l'utilité des paquebots. Toutes les soieries que nous exportons en Angleterre et en Amérique pourraient être contenues dans un de ces paquebots ; et, comme ce sont des matières qui varient suivant les goûts, suivant la mode si mobile et si capricieuse, on conçoit que des transports fréquents sont d'une grande importance. Eh bien, si nous pouvons aller une fois par mois en Amérique (et nous irons deux fois, je l'espère), nos communications commerciales, sous ce rapport, en recevront un immense avantage.

De plus, il nous arrive du Mexique d'autres matières précieuses et de peu d'encombrement ; ce sont les teintures ; elles pourront encore voyager par les paquebots. Les matières d'or et d'argent qui nous

viennent aussi du Mexique pourraient former une partie du matériel de ce transport.

Ainsi, et sous le rapport moral et sous le rapport commercial, la France a le plus grand intérêt à être liée d'un côté à l'Orient, à Smyrne et Constantinople par la Méditerranée, et de l'autre à New-York, à toutes les Antilles, à Rio-Janeiro et à toutes les parties de l'Amérique. C'est là le principe du projet de loi.

Sans doute le gouvernement aura à faire de grands efforts financiers pour atteindre le but, car il faudra encore 7, 8 et 9 millions d'entretien annuel ; mais nous espérons que, d'ici à peu d'années, nous parviendrons à couvrir les frais de l'entreprise. Or, pour un gouvernement qui ne cherche pas à bénéficier, et qui ne veut pas cependant charger les finances de l'État, on peut dire qu'il fait une bonne affaire quand il arrive à couvrir ses frais.

Outre toutes ces raisons, il y en a une autre plus importante. L'honorable préopinant l'a touchée en passant : c'est celle qui concerne l'intérêt de la marine.

On dit de tous côtés (je suspecte les propos hasardeux, mais ici je reconnais que l'observation a quelque chose de fondé), on dit de tous côtés que la marine à vapeur doit apporter, dans le système de la guerre de mer, des changements considérables, surtout avec l'invention de l'artillerie nouvelle, des projectiles creux qui peuvent causer de tels dommages qu'un navire ne saurait soutenir plus d'une demi-heure de combat. Il est évident que la nation qui sera la plus riche en ma-

tériel de ce genre exercera, dans les questions qui se décideront sur les mers, une très grande influence. Sans chercher à devancer l'avenir, à indiquer ce que la France doit faire sous ce rapport, quelle proportion elle doit garder entre sa grandeur continentale et sa grandeur maritime, il est certain que la France ne consentira jamais à rester en arrière, sur aucun élément, et à négliger ce qu'elle se doit à elle-même et ce qu'elle doit à son avenir.

Eh bien, c'était une raison, en attendant ce que la science pourra démontrer plus tard, en attendant la direction nouvelle à donner à la force maritime, c'était une raison de commencer par un établissement de ce genre, sinon pour égaler tout le matériel d'une nation voisine, du moins pour augmenter considérablement le matériel que nous avons aujourd'hui. Cet établissement pourra donner à la France vingt grands bâtiments plus grands que les vaisseaux de ligne ordinaires. Vingt bâtiments de plus, mus par la vapeur, surtout manœuvrés par des officiers de la marine militaire qui acquerront l'expérience de ces machines nouvelles, vingt bâtiments de plus augmenteront notre matériel d'une manière immense. Cela vaut la peine de faire la dépense, n'y eût-il même que l'intérêt unique de l'augmentation de notre marine. Mais, quand on songe que les intérêts moraux, commerciaux, maritimes, se réunissent pour nous conseiller cet établissement, on comprendra que nous n'ayons pas dû hésiter un moment à le proposer aux Chambres. Nous n'avons pas

perdu un moment pour nous en occuper; nous avons pressé les travaux de la commission qui était investie de l'examen de cette matière, et nous avons été assez heureux pour apporter ce projet en temps utile à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs. Nous en espérons pour le pays de très grands résultats. Nous ferons de notre mieux pour qu'une direction aussi habile qu'économique préside à l'exécution de cette entreprise.

Quant aux choix des usines dans lesquelles les machines devront être fabriquées, c'est une question très délicate, sur laquelle on ne peut pas d'avance prendre d'engagements. La France, qui est supérieure sous tant de rapports aux autres nations rivales, peut néanmoins, sous quelques autres rapports, avouer son infériorité. Eh bien, il est vrai que nous sommes inférieurs aux Anglais, non pas dans la construction des machines de petite dimension : là, comme sur beaucoup d'autres points, nous luttons à forces égales avec eux; mais il y en a d'autres aussi sur lesquels nous sommes en arrière. Ainsi, par exemple, dans la fabrication du coton, pour les numéros inférieurs, nous les égalons, nous les surpassons, et peut-être, pour les numéros très fins, nous ne sommes pas loin de les égaler : mais nous n'y sommes pas encore arrivés. Je prends ce terme de comparaison : il en est de même pour la fabrication des machines.

Quand il s'agit de machines d'une force de 60 à 80 chevaux, nous faisons aussi bien que les Anglais ;

mais, pour des machines d'une force de 200 chevaux, nous sommes tout à fait inférieurs à eux. Non que nos industriels, nos ouvriers, soient dépourvus d'intelligence, d'habileté de main. Pas le moins du monde ; ils sont aussi habiles que les ouvriers anglais. Mais, pour des machines d'une grande force, il faut de grands ateliers qui sont très difficiles à établir, et nous n'avons guère en France, après l'établissement de la marine royale connu sous le nom d'*ateliers d'Indret*, que l'atelier d'Anzin qui puisse fournir des machines d'une immense étendue. Or, pour construire des ateliers de ce genre, il ne faut pas 1 ou 2 millions, il faut compter par 10 millions. Ce n'est pas, je le répète, l'habileté qui manque à nos ouvriers, car nos ouvriers sont comparables aux plus habiles ouvriers de l'Europe, et il y a parmi nos industriels des esprits très ingénieux, très féconds ; mais l'industrie manque de ce qu'on appelle, dans la langue du métier, l'*outillage*. Il n'est pas possible au gouvernement de dépenser des millions pour construire de vastes ateliers. Le gouvernement va maintenant établir des machines de 450 à 500 chevaux pour les grands paquebots, et tous les jours, sur les revenus annuels du budget de la marine, il construit des bâtiments à vapeur, non seulement des vaisseaux de ligne, mais aussi des navires à vapeur de 150 à 200 chevaux. Il en construit de 250 chevaux ; il commence même aujourd'hui à construire des bâtiments de la force de 300 chevaux.

Je comprends que le gouvernement donne toutes

les machines d'une proportion inférieure à l'industrie française, qu'il fasse même construire par elle les pièces secondaires des grandes machines, qu'il fasse tous ses efforts pour que ces vastes établissements soient non seulement une occasion de développement commercial pour nos relations extérieures, mais soient aussi une occasion de progrès pour notre industrie des machines. Le gouvernement devra faire tout ce qu'il pourra pour qu'une partie de la construction de ces machines appartienne à l'industrie française; mais on ne voudrait pas que le gouvernement attendît deux, trois ans, que l'industrie française fût en mesure de lui livrer ces machines, ou qu'il acceptât des machines qui, lorsqu'on serait en mer, au milieu de l'Océan, ne fonctionneraient plus. Dans la navigation de la Méditerranée, l'inconvénient est moindre, on peut relâcher dans tous les ports, on peut toucher partout; mais, au milieu de l'Océan, ce serait une chose très grave. Si ce n'était qu'un bâtiment de la marine militaire, l'inconvénient serait encore moindre ; les officiers auraient assez d'expérience pour continuer leur voyage à la voile : il n'y aurait pas à cela un grand malheur. Mais, sur des paquebots, vous avez affaire à des voyageurs; il faut ménager la clientèle, la disputer aux nations voisines; et, si l'on voyait dans les journaux étrangers que nos machines sont mal fabriquées, qu'il n'y a pas sécurité à naviguer sur nos bâtiments, nos paquebots seraient discrédités ; et, comme il y a près de vous, à Anvers, à Southamp-

ton, de magnifiques établissements qui rivalisent avec les vôtres, vous perdriez bientôt la clientèle du public, et ce serait pour vous un dommage énorme.

Il est donc, sur la question d'exécution, impossible au gouvernement de prendre des engagements précis. On doit compter sur le désir naturel d'un gouvernement à favoriser l'industrie nationale de préférence aux industries étrangères; mais le but principal, c'est d'avoir des bâtiments très bien construits et bien manœuvrés, afin qu'ils puissent arriver à leur destination au temps voulu.

Puisque la Chambre me permet de lui donner quelques explications, je lui donnerai encore celle-ci, relativement au système d'exploitation. Voulant des entreprises non seulement régulières et bien conduites, mais qui contribuent encore à augmenter le matériel de notre marine, cela entraînait forcément le système d'exploitation que nous proposons, c'est-à-dire l'entreprise par l'État et non par le commerce. Nous avons consulté le commerce sur plusieurs points, nous lui avons dit que nous l'admettions à concourir, sans toutefois lui dissimuler qu'en donnant une subvention considérable, l'État voulait avoir l'avantage non seulement de faire porter quelques lettres et quelques officiers de la marine royale, mais encore d'augmenter le matériel de sa marine; que c'était pour moitié dans les raisons qui le décidaient. Eh bien, le commerce a répondu partout qu'il acceptait les sub-

ventions... (*on rit*), et ne voulait faire aucun sacrifice au grand intérêt de l'État. Il entendait d'abord construire les bâtiments lui-même ; mais nous avions de très grands doutes sur la bonne confection de ces bâtiments exécutés par le commerce. En donnant des modèles, en rédigeant un cahier des charges rigoureux, en donnant aux ingénieurs de la marine la commission de surveiller les travaux, il y avait chance d'avoir des bâtiments susceptibles d'être soumis à l'action des boulets. Le commerce ne voulut pas subir ces conditions ; il répondit que ces bâtiments, construits dans la forme des bâtiments de guerre, porteraient bien plus de bois que de marchandises, que ce serait un grand dommage, que la vitesse de la marche serait moindre. Nous avons discuté toutes ces questions avec des hommes de l'art, avec les constructeurs les plus habiles, et il a été reconnu qu'en nous adressant au commerce nous n'aurions pas le matériel désirable, qui, plus tard, pourrait être adjoint au matériel de guerre.

De plus, Bordeaux et Nantes, qui sont deux des points principaux d'où partent ces bâtiments à vapeur, qui sont pourtant des localités fort riches, déclaraient être dans l'impossibilité de former des compagnies. La ville seule de Marseille prétendait avoir le moyen de créer une compagnie qui exploiterait une grande ligne de paquebots transatlantiques ; mais voici les conditions qu'elle exigeait pour créer cette ligne. Le commerce voulait qu'on lui donnât,

outre les relations méditerranéennes qu'il possède déjà, toutes les relations de l'Océan, des Antilles et du Mexique, c'est-à-dire la réunion, au profit d'une même ligne, du commerce de l'Amérique. En d'autres termes, Marseille imposait la condition de dépouiller Bordeaux des avantages d'un commerce sur l'Océan, qui lui appartient incontestablement. Eh bien, nous n'avons pas cru qu'il fût possible de pourvoir Marseille de cet avantage, la condition étant de priver le commerce de Bordeaux du grand parcours de l'Océan, qui lui appartient plus qu'à Marseille, laquelle domine la Méditerranée et en possède déjà le parcours.

Nous avons cru ne pouvoir pas consentir, et nous avons voulu faire prévaloir des considérations de justice qui, jointes à d'autres considérations commerciales, nous semblaient décisives.

Alors qu'a fait le gouvernement? Il a imaginé, je ne dirai pas un terme moyen, ce n'est pas par moitié que l'État exécute, le commerce n'aura qu'un quart; nous avons imaginé la combinaison que voici. Il partira de Marseille une grande ligne de paquebots; il en partira une de Bordeaux; une troisième partira de Nantes, et enfin une quatrième partira du Havre. Les trois lignes de Marseille, de Bordeaux et de Nantes seront exécutées et desservies par l'État. Celle de Marseille ira toucher à Barcelone, à Cadix, puis elle ira à la Martinique; de la Martinique, elle touchera à Saint-Domingue, à la Havane et au Mexique, et des bâtiments secondaires parcourront l'intérieur de la

mer des Antilles et de celle du Mexique. La ligne partant de Bordeaux, touchant à la Corogne, traversera l'Océan, touchera à la Martinique, et, comme celle de Marseille, touchera aussi à Saint-Domingue et au Mexique, et des bâtiments secondaires feront le tour de la mer des Antilles et de celle du Mexique.

Les deux lignes de Marseille et de Bordeaux rivaliseront sans cesse sur les points que je viens d'indiquer. Ce sera à la plus heureuse à l'emporter sur l'autre ; mais aucune d'elles ne pourra se plaindre, car elles seront traitées sur le pied d'égalité. La ligne partant de Nantes ira desservir le Brésil et le Rio de la Plata. Enfin la ligne du Havre ira là où tout l'appelle, c'est-à-dire dans l'Amérique du Nord, à New-York. C'est là que se fait le grand commerce des soieries. Nous portons en Amérique des soieries, et nous en rapportons du coton, qui est la matière première d'une grande partie de notre industrie. C'est par le Havre que se fait ce grand commerce d'exportation et d'importation. Aussi personne ne dispute cette ligne au Havre. Mais, en considération de la grande richesse de cette communication, des grands produits qu'on en espère, le commerce du Havre avait promis de créer une compagnie pour l'exploitation de cette ligne. Nous avions tenu sa déclaration pour bonne, pour parfaitement solide ; et, dans le projet de loi présenté à la Chambre des députés, nous avions demandé une subvention de 1,200,000 francs pour l'établissement de cinq grands paquebots qui partiraient tous les

quinze jours du Havre. Nous nous étions fondés sur les déclarations de quelques commerçants fort éclairés, de commerçants connaissant la place du Havre et ses intérêts; nous avions cru qu'une subvention annuelle de 1,200,000 francs pour les cinq bateaux était suffisante. Eh bien, le commerce, qu'il me soit permis de le dire, avait trop présumé et de ses forces et des avantages de sa situation. En effet, à peine l'éveil a-t-il été donné au commerce par la présentation du projet de loi, qu'il a cherché à réunir les moyens nécessaires pour cette entreprise. Cependant jamais il n'a pu réunir les fonds dont il avait besoin à la condition d'une subvention de 1,200,000 francs pour cinq bateaux. On n'a jamais pu rencontrer de souscripteurs qu'à cette condition de trois bateaux seulement. Or trois bateaux n'auraient pu suffire à desservir la ligne en partant tous les quinze jours.

Alors la commission de la Chambre des députés, d'accord avec nous, a modifié le projet; et, au lieu d'une subvention de 1,200,000 francs, on est convenu d'en donner une de 880 francs par force de cheval; ce qui suppose presque 400,000 francs par bâtiment, et permet au gouvernement de proportionner la subvention au nombre des bâtiments employés. Ce serait donc une dépense de 400,000 francs par bâtiment, ce qui ferait 1,200,000 francs pour trois bateaux, et pour cinq bateaux 2 millions.

Je crois qu'au début quatre bâtiments suffiraient; mais plus tard il vaudrait mieux en avoir cinq, parce

que, s'il arrivait une avarie à un des bâtiments, on pourrait le remplacer pendant qu'il serait en réparation.

Ainsi voilà le système que nous avons adopté.

Je ne répéterai pas les raisons morales, commerciales et militaires, qui nous ont déterminés; je dirai seulement que, sous le rapport financier, nous espérons que les produits augmenteront d'année en année, comme cela a eu lieu pour les paquebots de la Méditerranée, et que l'on finira par couvrir les frais.

Il y aura donc quatre lignes : l'une de Marseille, l'autre de Bordeaux, une troisième de Nantes, et enfin une quatrième du Havre.

Tous les quinze jours, les bâtiments partiront de ces divers ports pour traverser l'Océan. Je crois que la France n'aura qu'à se féliciter du grand avantage qu'elle aura sur les autres nations de posséder des paquebots militaires, commandés par de braves officiers de mer, pour lesquels le premier devoir, la première loi est de ne pas abandonner leurs voyageurs dans le péril, et qui tiendront autant à honneur de les sauver des dangers qu'ils pourraient courir, que de les défendre contre les ennemis qui viendraient les attaquer. Des bâtiments desservis par des équipages militaires inspireraient plus de confiance au public que des bâtiments du commerce.

De plus, la France, à ces différents avantages, joindrait celui d'augmenter son matériel et son personnel maritime.

Je ne dis que très peu de mots; ils suffiront pour démontrer que ce n'est pas là une de ces entreprises aventureuses essayées quelquefois dans la grande industrie, mais que c'est un établissement sérieux, solide, qu'il était urgent de fonder chez nous. Si nous avons un regret à exprimer, c'est de le voir se former si tard, car les départs ne pourront guère commencer avant deux ans; peut-être dix-huit mois, si les commandes sont faites à temps, et si nous sommes bien servis. Ainsi ce n'est, selon toutes les probabilités, que dans deux ans que nous pourrons commencer à entrer en lutte avec les redoutables rivaux qui nous ont précédés et qui traversent aujourd'hui les mers. (*Marques d'approbation.*)

Le projet fut adopté à l'unanimité.

CIV

DISCOURS

SUR

LA QUESTION D'ORIENT

(DISCUSSION DE L'ADRESSE)

PRONONCÉ LE 25 NOVEMBRE 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La session de 1840 avait été close le 15 juillet, et celle de 1841 fut ouverte le 5 novembre suivant. Dans cet intervalle de quatre mois s'étaient passés de graves événements.

Nous avons vu (n° 88) la ligne de conduite qu'avait adoptée la France, relativement à la question d'Orient. Préoccupée, en présence de la décadence de l'empire turc, de la nécessité de favoriser en Orient la création d'une autre puissance musulmane assez forte pour faire obstacle au développement de l'influence moscovite, elle voulait donner au pacha Méhémet-Ali l'Égypte et la Syrie héréditaires, sous la garantie des grands États de l'Europe. L'Angleterre, de son côté, croyant qu'il y avait avantage pour elle, au point de vue de son influence dans la Méditerranée, à fortifier l'autorité du sultan, consentait à donner au pacha l'Égypte avec hérédité pour ses successeurs, mais voulait qu'après sa mort la Syrie fît retour à la Porte. Tous les efforts de la diplomatie tendaient à établir l'entente entre le cabinet de Londres et celui des Tuileries sur cette grave

question, et à faire sanctionner par les autres puissances, dans un concert européen, l'accord qui serait intervenu entre eux. La politique pratiquée par le gouvernement français avait reçu l'approbation des Chambres dans la discussion de l'adresse, au mois de janvier précédent. M. Thiers y avait aussi donné alors sa complète adhésion, et, devenu premier ministre au mois de mars, il crut devoir y persévérer, mais toutefois sans rien brusquer. En effet, notre résistance aux désirs du gouvernement anglais avait causé un certain mécontentement à Londres, et le mieux était de gagner du temps pour donner aux esprits celui de se calmer, et arriver ainsi plus aisément à trouver un terrain de conciliation. C'est dans ce sens que furent rédigées les instructions envoyées à M. Guizot, qui, depuis quelques mois, représentait la France auprès de la reine d'Angleterre. En même temps nos agents à Constantinople et au Caire furent invités à s'abstenir de donner au sultan et au pacha tous avis ou conseils qui eussent pu faire présumer que nous voulions établir un accord entre le suzerain et le vassal sans la participation du gouvernement anglais.

Toutefois les pourparlers continuaient à Londres, et lord Palmerston, loin de faire des concessions, ne voulait même plus accorder la Syrie viagère. M. Guizot insistait, au contraire, pour que l'hérédité de cette province fût abandonnée au pacha, et les représentants des autres puissances opinaient pour que le terrain de transaction fût la concession faite à ce prince du gouvernement de la Syrie pendant sa vie. Les choses étaient en cet état lorsque survint, à Constantinople, un incident qui modifia les dispositions du pacha d'Égypte. Le grand vizir Khosrew pacha, son ennemi personnel, fut disgracié, et, en apprenant cette nouvelle, Méhémet-Ali s'empressa de faire savoir au sultan qu'il était prêt à traiter directement avec lui. Lord Palmerston, surpris de cette démarche, crut ou affecta de croire qu'elle

avait été faite à l'instigation du gouvernement français, avec l'arrière-pensée d'exclure les autres puissances de l'accord qui interviendrait entre le sultan et le pacha, et, le 15 juillet, fut signée à Londres, sans que notre ambassadeur en eût été préalablement avisé, une convention par laquelle l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse s'engageaient à unir leurs efforts pour amener une solution des complications d'Orient sur des bases propres à garantir, pour l'avenir, le maintien de la paix. Ce traité froissa vivement et justement la France. Toutefois il n'était pas de nature à provoquer de sa part une déclaration immédiate de guerre, guerre qu'elle n'était pas, d'ailleurs, prête à entreprendre, et c'est à obtenir la modification du traité du 15 juillet que le gouvernement français crut devoir d'abord employer tous ses efforts. A cet effet, des conseils de modération et de prudence furent adressés à Méhémet-Ali; on l'engagea même à céder sur la question de l'hérédité de la Syrie; mais, les représentations du gouvernement français devant avoir d'autant plus de poids qu'il serait plus fort pour les faire valoir, la seconde partie du contingent de la classe de 1836 et tous les jeunes soldats de la classe de 1839 furent appelés sous les drapeaux; les équipages de la flotte furent augmentés, et une ordonnance royale déclara d'utilité publique et d'urgence les travaux de fortification à exécuter autour de la ville de Paris. M. Thiers aurait même voulu que l'effectif de l'armée fût porté à 639,000, et que 300,000 de la garde nationale fussent mobilisés, mais le roi s'y refusa. Sur ces entrefaites, la flotte anglaise ayant bombardé Beyrouth et Méhémet-Ali ayant été frappé de déchéance, le gouvernement français crut devoir protester contre de pareils actes par une note qui contenait le *casus belli*. Cette note fut envoyée le 8 octobre, et en même temps les Chambres furent convoquées pour le 5 novembre, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre; mais, lorsqu'il fallut s'entendre sur les

termes du discours royal qui devait être prononcé à l'ouverture de la session, le désaccord entre le roi et ses ministres fut complet. M. Thiers aurait voulu que ce discours, après avoir proclamé le refus absolu d'accepter le traité du 15 juillet, annonçât l'armement de 939,000 hommes et la résolution de négocier à la tête de cette force. Devant la résistance du roi, M. Thiers et ses collègues donnèrent leur démission, et, le 29 octobre, fut constitué, sous la présidence du maréchal Soult, ministre de la guerre, un nouveau cabinet où entrèrent : M. Guizot, aux affaires étrangères; M. Duchâtel, à l'intérieur; M. Martin (du Nord), à la justice; M. Humann, aux finances; M. Teste, aux travaux publics; M. Cunin-Gridaine, au commerce; M. Villemain, à l'instruction publique, et l'amiral Duperré, à la marine.

Le 5 novembre la session fut ouverte, et le paragraphe du discours de la couronne relatif aux affaires d'Orient était ainsi conçu :

« J'ai éprouvé le besoin de vous réunir autour de moi, avant l'époque ordinaire de la convocation des Chambres. Les mesures que l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie ont prises de concert pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Égypte m'ont imposé de grands devoirs. J'ai la dignité de notre patrie à cœur, autant que sa sûreté et son repos. En persévérant dans cette politique modérée et conciliatrice dont nous recueillons depuis dix ans les fruits, j'ai mis la France en état de faire face aux chances que le cours des événements en Orient pourrait amener. Les crédits extraordinaires qui ont été ouverts dans ce dessein vous seront incessamment soumis; vous en apprécierez les motifs. J'ai tout lieu d'espérer que la paix générale ne sera pas troublée; elle est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe, au bonheur de tous les peuples et au progrès de la civilisation. Je compte sur vous pour m'aider à la maintenir,

comme j'y compterais si l'honneur de la France et le rang qu'elle occupe parmi les nations nous commandaient de nouveaux efforts. »

A ce paragraphe du discours royal, le projet d'adresse de la Chambre des députés répondait par le passage suivant :

« Notre concours, Sire, vous est acquis pour une paix honorable aussi bien que pour une guerre juste. Une paix sans dignité ne serait jamais acceptée ni par la France ni par son roi, et une guerre injuste, une agression violente ne serait ni dans nos mœurs ni dans nos idées de civilisation et de progrès. La paix donc, s'il se peut, une paix honorable et sûre, qui préservera de toute atteinte l'équilibre européen; c'est là notre premier vœu, mais si, par événement, elle devenait impossible à ces conditions, si l'honneur de la France le demandait, si ses droits méconnus, son territoire menacé ou ses intérêts sérieusement compromis l'exigeaient, parlez, Sire, et, à votre voix, les Français se lèveraient comme un seul homme, le pays ne reculerait devant aucun sacrifice et le concours national vous serait assuré. »

Dès le début de la discussion, le maréchal Soult monta à la tribune pour déclarer que, sans aucun doute, la France était prête pour une guerre commandée par la justice et la dignité nationale, mais que ce qu'elle voulait, que ce qu'elle préférait, que ce qu'elle conseillait à l'Europe et à elle-même, c'était une paix honorable, gage de cet équilibre européen dont l'ébranlement prolongé constituerait un péril incalculable pour tous; il ajouta que, dans sa conviction et dans celle de ses collègues, il n'y avait eu nulle part ni projet ni intention d'insulter la France, et que dès lors cette dernière devait se montrer puissante et non provocatrice, prête contre tous les événements, mais équitable et sincère dans l'appréciation des actes.

M. Thiers prit ensuite la parole, et, après avoir rappelé

les faits qui avaient précédé son entrée au ministère, et ceux aussi qui s'étaient passés sous son administration, il exposa les motifs qui l'avaient déterminé, ainsi que ses collègues, à quitter le pouvoir.

Messieurs,

La Chambre appréciera, je l'espère, le motif qui me fait monter sitôt à cette tribune.

Ayant pris part à de grands événements depuis quelques mois, je devais éprouver le besoin de rendre mes comptes à la Chambre et au pays. Je le ferai avec une entière franchise. Je serai prêt à appuyer chacune de mes assertions sur des preuves authentiques.

Mais, que la Chambre se rassure, je respecterai le secret de l'État. J'ai eu entre les mains les affaires de mon pays, et je ne les compromettrai pas, alors même que j'en aurais besoin pour ma justification. (*Mouvement.*)

Il y a une chose que je ne ferai pas non plus; je ne ferai pas de ce grand débat un triste débat de personnes. Tandis que l'Europe nous regarde, je n'irai pas chercher, dans de tristes querelles, à rejeter sur mes prédécesseurs ou mes successeurs les malheurs de mon pays. Non, Messieurs; je veux simplement, véridiquement, expliquer quelle part j'ai prise aux

grands événements qui se produisent et s'achèvent en ce moment.

Je suis obligé de remonter plus haut que le 1er mars pour montrer dans quel état mes collègues et moi nous avons reçu les affaires. Ce n'est pas pour récriminer. Je vais exposer les faits tels qu'ils se sont passés, dans leur plus rigoureuse vérité.

Je ne rappellerai pas à la Chambre de quelle manière la question d'Orient s'est produite ici. Chacun s'en souvient, c'est avec une sorte de joie qu'on l'a accueillie. Nous n'avions pas été heureux dans beaucoup de questions antérieures ; nous n'avions pas été heureux (qu'il me soit permis de le dire) dans la question belge; nous n'avions pas été heureux dans la question italienne ; nous n'avions pas été heureux... (*Interruption.*)

M. Arago. — C'est vrai ! non, nous n'avions pas été heureux.

M. Thiers. — Nous ne l'avions pas été dans la question espagnole, et chacun voyait, chacun cherchait dans la question d'Orient un moyen de relever la politique du pays. C'est le sens, non seulement de tous les discours qui ont été prononcés à cette tribune, mais d'un acte plus grave, plus solennel qu'un discours. Dans le rapport si remarquable de votre commission, M. Jouffroy disait : « Il faut que la France joue un rôle digne d'elle dans les affaires d'Orient ; il ne faut, à aucun prix, que le règlement de ces grands intérêts la fasse tomber du rang qu'elle occupe en

Europe. Elle ne supporterait pas cette humiliation, et le contre-coup intérieur pourrait en être périlleux. » Aussi chacun s'est hâté de traiter la question d'Orient. Chacun l'a présentée à sa façon; mais tout le monde a voulu que la France y jouât un grand rôle.

Messieurs, je ne rappellerai pas tout ce qu'on a dit à l'avantage de l'Égypte, lorsque cette puissance était en faveur; je ne rappellerai que ce que les esprits calmes et sensés voyaient dans la question d'Orient. On se disait, et ici j'analyse presque le rapport que vous avez entendu, on se disait que la France devait veiller au maintien et à l'intégrité de l'empire ottoman, parce que cet empire ne pouvait périr qu'au profit des rivaux les plus redoutables de la France.

Mais, de ce que la France avait un grand intérêt au maintien de l'empire d'Orient, il n'en résultait pas que la France dût faire l'impossible, et que, par exemple, lorsque telle partie de l'empire se détachait, comme cela s'est vu dans l'affaire de Grèce, comme cela se voit encore aujourd'hui dans l'affaire d'Égypte, la France dût y rattacher forcément ces portions de territoire. Ce qu'on voulait, c'était l'intégrité de l'empire ottoman. Et, quand quelques portions de l'empire s'en détachaient, la France devait travailler à ce qu'elles devinssent des États indépendants et non des parties subordonnées à quelque grande puissance aspirant à la suprématie de l'Europe.

Messieurs, que concluait-on de ces principes? On en concluait qu'il fallait à la fois empêcher à Constan-

tinople un acte exclusif, comme celui de 1833 de la part de la Russie, et en même temps consolider ce qui avait été créé en Égypte depuis quelques années. Ce double intérêt était clairement défini dans tous les discours, et particulièrement dans le rapport de M. Jouffroy : maintenir l'empire ottoman et empêcher que les parties détachées ne tombassent sous la dépendance d'une des grandes puissances de l'Europe. Tel a été le point de vue qu'on s'est proposé.

C'est ici que je vais entrer dans le récit des faits.

Que s'est-il présenté à la France dans ce moment? Il ne faut pas se le dissimuler, une difficulté immense ; car il fallait à la fois couvrir Constantinople contre les projets supposés de la Russie, et en même temps garantir l'Égypte, consolider son établissement contre les préventions ou les intérêts de l'Angleterre. Entrer dans cette question où l'on savait qu'on avait devant soi la Russie et l'Angleterre, c'était entreprendre une tâche immense, téméraire peut-être. Mais il ne fallait pas y entrer, si l'on n'avait pas la résolution de soutenir jusqu'au bout, et avec un langage élevé, ce qu'on avait pris au début pour les intérêts et la dignité de la France... (*Marques d'adhésion à gauche.*)

M. Hippolyte Passy. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Je n'entends accuser personne ; j'apprécie la difficulté pour tout le monde ; je demande justice pour moi, et je crois que j'accorderai plus que justice à tout le monde... (*Réclamations et mouvements*

divers.) Je dis, Messieurs, que je ne veux accuser personne, et, en montrant la difficulté tout entière, dans toute sa gravité, je n'accuse personne, je viens au secours de tous ceux qui ont traité la question. Oui, il était très difficile de sauvegarder dans toute son étendue l'intérêt de la France en Orient, ayant à la fois à tenir tête à la Russie et à l'Angleterre. Il y avait une politique, je me hâte de la caractériser tout de suite, hardie, mais égoïste, une politique qui aurait pu permettre à la France, au lieu de rapprocher les puissances, de les séparer irrévocablement, et, une fois séparées, de rendre son alliance obligée pour l'une ou pour l'autre, et de faire des conditions. (*Mouvement.*) Permettez-moi d'exposer l'état des esprits au moment où la nouvelle des hostilités qui venaient d'éclater en Orient a surpris tous les cabinets. L'Angleterre a été saisie sur-le-champ de grandes défiances, de vives craintes; elle a cru qu'il pouvait se passer encore à Constantinople ce qui s'y était passé en 1833. Elle a voulu y pourvoir sur-le-champ; et, bien que notre alliance fût singulièrement relâchée, car elle nous accusait de l'avoir abandonnée dans la question espagnole, et nous, nous l'accusions de nous avoir abandonnés dans la question belge, bien que notre alliance fût singulièrement relâchée, l'Angleterre a témoigné la plus grande disposition à s'unir à nous, et elle a montré alors qu'il eût été facile à la France, si elle n'avait pas voulu maintenir la paix dans l'intérêt de l'Europe, d'exciter chez l'Angleterre

des ressentiments, des ombrages, qui pouvaient amener une conflagration universelle.

La Russie, trouvant l'Angleterre disposée à se réunir à la France, voyait avec regret les événements qui se préparaient. Mais elle ne voulait pas reculer devant ces événements, et, tout en les regrettant, elle était prête à les accueillir avec la plus grande énergie.

Les deux gouvernements allemands, l'Autriche et la Prusse, craignaient la collision entre l'Angleterre et la Russie, et souhaitaient qu'on s'interposât entre ces deux puissances pour maintenir la paix.

La France (et je le dis ici non pas contre tel ou tel homme, ou au profit de tel ou tel homme, mais je le dis parce qu'il importe, quelque plaisir que l'on puisse avoir à trouver des ministres en faute, il importe de montrer que la politique du pays, depuis le commencement jusqu'à la fin, a été toujours une politique franche et loyale), la France pouvait brouiller l'Europe, et elle a voulu la réconciliation, le rapprochement de toutes les puissances, le rétablissement du concert européen, hors duquel on s'est hâté de la mettre dès qu'il a été opéré.

Voici ce que l'Angleterre alors proposa. (*Mouvement d'attention.*) L'Angleterre, et je n'établis ce fait que pour maintenir l'exactitude d'un document qui est devenu célèbre aujourd'hui, car il a été le dire de la France à l'Europe, l'Angleterre posa ce principe :

l'union intime de la France et de l'Angleterre. Elle pensait que tout était possible avec cette union; tout difficile, peut-être impossible, sans elle. Mais elle voulait, ajoutait-elle, une action immédiate pour que les précautions prises pussent avoir tous leurs effets.

Lord Palmerston soumit à la France le plan que voici : c'était de réunir les deux marines, de les porter sur-le-champ sur les côtes de Syrie, et d'obliger les deux parties belligérantes à déposer les armes; et, après les avoir obligées à déposer les armes, et avoir ôté tout prétexte à la présence des Russes à Constantinople, de se présenter aux Dardanelles, de sommer positivement les Russes de se retirer de Constantinople....

M. Villemain, *ministre de l'instruction publique.* — S'ils y avaient été.

M. Thiers. — L'agent diplomatique chargé de rapporter le fait peut le certifier... de les sommer, dis-je, en ne laissant aucun doute sur les conséquences auxquelles s'exposerait la Russie si elle n'obtempérait pas à la sommation qui lui serait faite.

Le cabinet français reçut cette proposition et y répondit le 30 mai 1839. Il déclara qu'il n'était pas prêt encore à s'expliquer sur les desseins de la France, qu'il attendrait de connaître complètement les résolutions de l'Angleterre, et il lui fit cette observation, observation que je crois rapporter en des termes exacts, c'est que l'Angleterre semblait prendre bien

facilement son parti de la présence des Russes à Constantinople, puisqu'elle se bornait à leur faire une simple sommation après qu'ils y seraient arrivés.

Cette observation produisit sur le cabinet anglais une impression profonde, et qui prouva combien il eût été facile d'engager irrévocablement l'Angleterre dans une carrière d'hostilité contre la Russie. Lord Palmerston, le 14 juin, répondit à l'instant au ministère français que le cabinet anglais avait délibéré, disait-il, sous l'impression profonde de la communication du gouvernement français, et il fit la proposition suivante : Toujours l'union de la France et de l'Angleterre, l'action immédiate, l'union des deux marines, la sommation faite au sultan et au pacha de déposer les armes, et, une fois tous les moyens employés pour leur faire déposer les armes, le gouvernement anglais proposait de se rendre aux Dardanelles, et, si les Russes y étaient arrivés, ou s'ils étaient en marche pour y arriver, de demander à la Porte l'entrée des Dardanelles ou de l'opérer de vive force (telles sont les expressions de la dépêche) si elle était refusée.

Je ne veux rien, Messieurs, reprocher à mes prédécesseurs ; que cela soit bien entendu entre nous, je ne dis cela contre personne, je veux constater la conduite de la France dans la question d'Orient, rien de plus. J'ajouterai que des instructions secrètes pour les amiraux étaient jointes à cette communication, et qu'elles ne laissaient aucun doute sur la nature de la proposition. Mais je suis prêt à reconnaître que, si de

telles instructions avaient été données aux amiraux des deux nations (on n'en peut douter, quand on se rappelle ce qui s'est passé à Navarin), une collision ne fût très probable.

La France, Messieurs, avait à choisir entre une politique qui la liait immédiatement, pour jamais peut-être, périlleusement, j'en conviens, à la politique de l'Angleterre contre la politique de la Russie. Elle pouvait en suivre une autre, celle que M. le président du conseil a indiquée tout à l'heure : ne pas se lier dans une sorte de tête-à-tête avec l'Angleterre, mais rapprocher toutes les puissances, les réunir dans un concert qu'on a appelé dans tout le cours de cette négociation un *concert européen*, fixer un siège commun de délibération, tâcher de réunir les puissances au lieu de chercher à les diviser. Cette politique était, j'en conviens, plus pacifique, plus européenne, plus humaine si vous le voulez. Mais l'Europe n'a pas payé la France de retour; l'Europe n'a pas répondu aux loyales intentions que la France a apportées dans ces négociations.

Qu'est-il arrivé? La proposition de la France à l'Angleterre fut, non pas de donner aux amiraux des instructions aussi périlleuses que l'étaient celles dont l'Angleterre avait parlé, mais de substituer à ces instructions la voie des négociations, de demander à la Porte, si les Russes arrivaient à Constantinople, la faculté de traverser les Dardanelles et de se rendre en même temps que les Russes dans la mer de Marmara.

Elle proposa davantage : elle proposa d'assembler toutes les puissances, de fixer un lieu commun de délibération à Vienne, de réunir tous les pavillons, non seulement les pavillons anglais, français et autrichien, mais même le pavillon russe, et d'agir en commun, soit sur les côtes de Syrie, soit dans la mer de Marmara, si Constantinople était menacée; enfin de se substituer en tout au sultan et au pacha pour régler les conditions entre eux, et pour les leur imposer au moyen de l'union des pavillons.

Ainsi, à une politique périlleuse, oui, je le reconnais, périlleuse, mais, permettez-moi de vous le dire, la guerre qui aurait pu s'ensuivre eût été une guerre où la France et l'Angleterre auraient été réunies contre une partie de l'Europe, la France substitua cette idée d'un concert commun délibérant à Vienne, agissant avec les pavillons réunis, et imposant aux deux belligérants les conditions qui devaient régler leurs rapports définitifs.

L'Angleterre présenta diverses objections à quelques parties de ce plan. Comprenant le danger de donner à des amiraux des instructions éventuelles, elle adhéra, sur ce point, aux observations de la France. Pour ce qui regarde le lieu des conférences fixé à Vienne, elle pensa qu'il vaudrait mieux peut-être le fixer à Londres ou à Paris. Elle fit encore quelques observations quant à la réunion des pavillons, et particulièrement quant au pavillon russe, mais elle accueillit de grand cœur la proposition de se substi-

tuer au sultan et au pacha pour régler d'autorité la question territoriale qui les divisait.

Ce concert européen fut proposé à Vienne. Le prince de Metternich l'accueillit; mais, avec sa profonde sagacité, il fit remarquer que la grande activité que la France et l'Angleterre déployaient dans cette négociation donnerait de l'ombrage à la Russie, et que le projet de conférence commune à Vienne ne serait probablement pas accepté par la cour de Saint-Pétersbourg.

Il avait prévu juste. La Russie refusa péremptoirement de se rendre à Vienne, et c'est alors qu'elle employa cette expression que je citais dans un document officiel; elle dit que, par une activité intempestive, les puissances, au lieu de respecter le repos de l'Europe, finiraient par le compromettre et le troubler probablement.

Elle refusa; mais le concert qui avait échoué à Vienne réussit à Constantinople au moyen de la note du 27 juillet. L'ambassadeur que nous avions alors à Constantinople, M. l'amiral Roussin, avait reçu des instructions dont l'esprit était entièrement conforme à la note du 27 juillet. Je ne dis pas cela pour imputer la note du 27 juillet au cabinet qui m'a précédé; je le dis parce que je le dois au collègue qui a partagé avec moi la responsabilité du gouvernement pendant huit mois. Il a été accusé d'avoir agi sans ordre et contrairement à l'esprit des instructions qu'il avait reçues....

M. VILLEMAIN, *ministre de l'instruction publique.* — Sans ordre spécial. (*Rumeurs à gauche.*)

M. THIERS. — Messieurs, je vous prie de remarquer que j'expose les faits, que je ne cherche à en tirer contre personne aucune conclusion fâcheuse. Je les expose parce que je veux que la Chambre connaisse parfaitement comment les choses se sont passées.

L'idée de se substituer aux deux parties belligérantes résultait du plan même de la France, de toutes ses communications; et, faisant, le 10 septembre, un résumé de ses négociations avec l'Angleterre, la France se vantait elle-même d'avoir, le jour ou la veille du jour où l'amiral Roussin signait à Constantinople la note du 27 juillet, donné l'ordre formel de la présenter.

Ainsi l'amiral Roussin s'était parfaitement conformé à l'esprit de ses instructions, puisque, le jour même où il signait cette note, l'ordre partait de Paris de la présenter. J'en trouve la preuve dans une phrase d'une dépêche du 10 septembre, que je demande la permission de citer, et qui constate ce que je dis ici : « Ces motifs parurent également concluants au gouvernement du roi, qui, avant de connaître la note du 26 juillet, à laquelle son ambassadeur s'était spontanément déterminé, *l'avait autorisé à adresser à la Porte l'invitation qui y est contenue.* » (*Mouvements divers.*)

L'amiral Roussin avait donc parfaitement compris ses instructions, puisque, le jour où il signait la note,

on lui ordonnait de Paris de la signer. Mais du reste, Messieurs, toutes ces dépêches contenaient l'invitation que voici : « Ne laissez pas la Porte se sacrifier. » Ces mots étaient dans toutes les dépêches antérieures au 28 juillet, et elles avaient été reçues par l'amiral Roussin lorsqu'il a signé la note. D'ailleurs, Messieurs, peu importe ; c'était le résultat, la conséquence obligée de ce concert européen que la France avait voulu substituer aux premières propositions de l'Angleterre. La Russie avait refusé à Vienne de s'associer à toutes les puissances qui voulaient y délibérer. Pourquoi ? Parce qu'il était facile de comprendre qu'on entendait la déposséder de ce qu'on appelait son protectorat exclusif ; mais, lorsqu'à Constantinople on lui proposa de se réunir aux quatre puissances pour arrêter le pacha, pour se substituer en quelque sorte à la victoire de Nezib, et pour contester au pacha les résultats de cette victoire, la Russie n'hésita plus à s'adjoindre au concert européen, et, après avoir refusé les conférences de Vienne, elle accepta naturellement la signature de la note du 27 juillet, parce que le concert européen se présentait là comme un obstacle aux succès du vice-roi, et comme un moyen d'engager la Porte à résister au pacha à qui elle aurait accordé tout ce qu'il lui aurait demandé. La France elle-même a reconnu, dans des dépêches ultérieures, que, si elle n'était pas intervenue ce jour-là, la Porte accordait tout au vice-roi d'Égypte.

Ici je ne cherche pas quelle fut la nature des obli-

gations, et vous verrez que je ne désire pas les exagérer. Je n'examinerai pas si, comme on le disait l'année dernière, c'est le ministère français qui a arrêté le pacha; je ne le sais pas et ne le rechercherai pas. L'année dernière, on le savait, on s'en vantait...; je ne le recherche pas. (*On rit.*)

Un membre. — Au contraire! recherchez-le!

M. Thiers. — Ce qui est certain, c'est que, par la note du 27 juillet, par cet acte du concert européen, on arrêta les négociations et l'on empêcha le pacha victorieux d'obtenir du sultan tout ce qu'il aurait obtenu.

Ainsi, Messieurs, ce concert européen, qui avait échoué à Vienne, réussit à Constantinople, et c'est la note du 27 juillet qui l'a consacré.

Il semble que l'Europe aurait dû reconnaître que la France, dans des vues pacifiques, loyales, généreuses, je suis prêt à le proclamer, avait évité une grande collision et avait maintenu la paix. Eh bien, quelle a été la conséquence de cette conduite? A l'instant où ce concert européen a été obtenu, sur-le-champ toutes les puissances que la France avait cherché à rapprocher se sont réunies, mais contre elle. C'est le 18 août que la signature de la note du 27 juillet fut connue en Angleterre. Elle y causa, dit l'agent français qui rapporte le fait, elle y causa une joie profonde. L'Angleterre, qui avait douté de ce concert européen, et qui d'abord avait adressé quelques objections au plan qui devait l'amener, l'Angleterre s'écria qu'on tenait la Russie, qu'elle était liée au reste de l'Europe,

que son protectorat exclusif venait de cesser, et, à l'instant, le cabinet décida, dit l'agent français, qu'il fallait faire cesser, pour quelque temps au moins, cette attitude comminatoire à l'égard de la Russie, parce qu'elle avait enfin consenti à renoncer à son protectorat exclusif. Le jour même où la France avait rendu ce service, on a commencé à se lier moins à elle et à se rapprocher de la puissance qui, depuis dix ans, a paru la plus hostile envers elle.

La France s'aperçut bien vite des conséquences du service qu'elle avait rendu aux autres. Elle chercha à prouver au cabinet anglais qu'il se hâtait trop de se réjouir, que l'on n'était pas bien sûr d'avoir fait renoncer la Russie à son protectorat exclusif, et que s'en réjouir était imprudent. Elle chercha à lui persuader cela, mais il n'était plus temps. A partir de ce jour, l'Angleterre fit à la France une suite de propositions les plus contraires à ses intérêts, les plus dangereuses peut-être, et j'honore le cabinet du 12 mai d'y avoir résisté. A l'instant même, on proposa d'enlever la flotte turque au pacha d'Égypte de vive force. Le cabinet du 12 mai refusa, et je l'en loue. Ce refus causa une grande agitation ; il fut connu, discuté dans la presse anglaise et dans la presse française ; il produisit une grande aigreur. C'est là que commence le relâchement de l'alliance. Le cabinet résista, et, s'il ne fit pas consentir l'Angleterre à laisser la flotte au pacha, il la fit renoncer à la revendiquer de vive force.

Il fallait s'expliquer sur les conditions territoriales

que l'on ferait au pacha d'Égypte et au sultan. Le mois de septembre 1839 fut consacré à discuter cette question. Le cabinet français proposa, dans une note du 21 septembre, d'assurer au vice-roi l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire, plus la possession viagère de l'île de Candie; il voulait seulement que le vice-roi sacrifiât le district d'Adana et les villes saintes. Ces conditions étaient toutes naturelles si la question eût été réglée à cette époque; selon les règles les plus communes de l'équité, c'est là ce que l'on aurait donné au vice-roi. Il était victorieux, victorieux sans avoir été agresseur; il ne s'était arrêté qu'à la voix de l'Europe; il était naturel qu'en cédant la province d'Adana, qui a une grande importance, qui est la véritable frontière qui sépare la Syrie de l'Asie Mineure, qu'en sacrifiant Adana et les villes saintes il conservât l'Égypte et la Syrie héréditaires, et peut-être aussi la possession viagère de Candie. Cette proposition fut annoncée, je le reconnais, non pas comme un ultimatum dont on ne reviendrait pas, mais comme le dire de la France. Ainsi la France voulait l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire, et la possession viagère de l'île de Candie. L'Angleterre refusa péremptoirement cette proposition. Dès le début de la négociation, elle ne voulait pour le pacha que l'Égypte héréditaire.

Le débat fut très vif, il fut long, et quelquefois même, malgré cette convenance dans les termes que les grands cabinets ne méconnaissent jamais, il fut, je puis le dire, presque hostile.

Les puissances que la France avait mis tant de soin à réunir avaient d'abord, remarquez-le bien, trouvé si naturelles les propositions de la France, que M. de Ficquelmont, qui remplaçait à Vienne M. de Metternich, adressait au cabinet anglais une dépêche dans laquelle il acceptait, pour le compte de son gouvernement, l'Égypte et la Syrie héréditaires; il ne faisait d'objection qu'à la possession viagère de Candie. Eh bien, les puissances, qui trouvaient nos propositions si naturelles, la Russie, qui professait une grande indifférence sur la question territoriale, la Prusse, qui semblait adhérer aux vues de l'Autriche, se hâtèrent sur-le-champ, en apprenant le différend qui existait entre la France et l'Angleterre, d'abandonner l'opinion que quelques-unes d'entre elles avaient fait connaître, l'Autriche notamment, pour déclarer que, dans la discussion qui s'élevait entre les deux puissances maritimes, elles adhéraient aux vues de l'Angleterre. Ainsi, à l'instant même, le fruit de tous les efforts que nous avions faits pour rapprocher les puissances fut que, même après avoir adopté l'Egypte héréditaire et la Syrie héréditaire, on se hâta de se rallier aux vœux de l'Angleterre, qui ne voulait donner que l'Égypte héréditaire.

Que se passa-t-il alors? La Russie envoya un diplomate habile, M. de Brunow, à Londres; c'était, je crois, vers le mois d'octobre.

M. H. Passy. — Au mois de septembre.

M. Thiers. — Vers la fin de septembre.

M. H. Passy. — M. de Brunow arriva à Londres le 15 septembre.

M. le ministre des travaux publics. — Cette date est très importante; c'était avant les dépêches des 21 et 22 septembre.

M. Thiers. — Soit. Je ne veux tirer aucune conséquence de cette date; j'accepte celle que vous voudrez, et j'avoue que je ne prévois pas la conséquence qu'on en veut tirer.

M. de Brunow arriva à Londres; qu'y apporta-t-il? Quant aux questions territoriales, il déclara, et c'était tout naturel, que la Russie ne faisait aucune objection aux plans qui pourraient prévaloir, et qu'elle adhérait complètement aux vues de l'Angleterre; mais, quant aux moyens d'exécution, il adoptait l'idée française de l'union de tous les pavillons. Seulement il réservait pour le pavillon russe précisément ce que l'Europe lui avait toujours refusé. Il voulait que les pavillons français et anglais fussent chargés d'exécuter le pacha d'Égypte sur les côtes de Syrie, et que le pavillon russe fût seul admis dans les eaux de Constantinople, si le pacha menaçait la capitale de l'empire.

Cette proposition n'était pas acceptable; et, je dois le dire à l'honneur de la France, le cabinet anglais l'ayant d'abord accueillie, le cabinet français, par une insistance très louable, parvint à éclairer le cabinet anglais et à l'obliger à reconnaître que cette proposition n'était pas admissible. Car en quoi consistait-elle? La France et l'Angleterre auraient été chargées

de contraindre le vice-roi en Syrie, et la Russie aurait eu seule le droit, dans les eaux de Constantinople, de couvrir la capitale. C'était le traité d'Unkiar-Skelessi ; nous ne pouvions pas l'accepter.

L'Angleterre fit alors une concession à la France.

M. le président du conseil a dit tout à l'heure qu'il avait été fait, je crois, après la sortie du ministère du 12 mai, par conséquent depuis le 1er mars, des conditions qui *peut-être* (M. le président du conseil n'a pas voulu juger ses successeurs) auraient pu être acceptées. Mais moi, je dirai, en termes qui, je l'espère, seront trouvés fort modérés, que, s'il y a eu un jour peut-être où l'Angleterre a pu être écoutée dans ses propositions, c'est le jour où, ayant repoussé, sur l'insistance de la France, les projets de la Russie, elle nous fit les offres que voici. Elle offrit le pachalik d'Acre; sans la place, je le reconnais, mais héréditairement; cela est contenu dans une dépêche du 3 octobre, où il est formellement écrit que l'Angleterre offre l'Égypte héréditaire et le pachalik d'Acre également héréditaire.

Ainsi la France avait obtenu que les propositions de M. de Brunow fussent repoussées, et qu'on concédât au vice-roi le pachalik d'Acre héréditairement, moins la place de Saint-Jean-d'Acre.

M. de Brunow quitta Londres et alla demander à son cabinet les concessions qu'il n'avait pas voulu d'abord accorder.

Je ne blâme pas ce qui s'est fait au nom de la France, car il faut compter pour quelque chose l'opi-

nion publique, non seulement celle qui s'exprime au dehors, mais encore celle qui s'exprime dans les grands corps de l'État. Eh bien, on avait manifesté dans les deux Chambres une telle faveur pour la puissance égyptienne, que, j'en suis convaincu, si le cabinet avait alors accepté l'Égypte et le pachalik d'Acre héréditaires, comme on n'aurait pas vu les dangers qui depuis nous ont menacés, le cabinet, dis-je, aurait été formellement blâmé.

Tant il y a que le cabinet du 12 mai refusa la proposition de l'Angleterre en termes formels, et déclara qu'il n'acceptait point l'Égypte héréditaire et le pachalik d'Acre héréditaire.

Lorsque cette proposition fut communiquée, le 14 octobre, je crois, à lord Palmerston, voici l'accueil que reçut M. le maréchal Sébastiani alors ambassadeur de France à Londres, comme c'est raconté tout au long dans une dépêche que je ne produirai pas devant la Chambre. Le ministre anglais était déjà prévenu du refus de la France ; il dit à notre ambassadeur, et cela d'une manière tellement glaciale, que M. le maréchal Sébastiani ne put pas, par dignité, renouer l'entretien, il dit ces simples paroles : « Je vous déclare, au nom du cabinet anglais, que la concession du pachalik d'Acre est retirée. »

A partir de ce jour, Messieurs, les rapports devinrent difficiles ; ils devaient l'être, car on s'était séparé d'une manière qui ne devait pas faire espérer un rapprochement facile.

Cependant M. de Brunow revint à Londres ; il y arrivait avec une proposition nouvelle. Cette proposition était la concession que la France et l'Angleterre avaient demandée : c'était que le pavillon français et le pavillon anglais ne fussent pas condamnés à agir sur les côtes de Syrie seules, mais qu'ils pussent arriver par les Dardanelles dans la mer de Marmara, et se joindre au pavillon russe s'il se montrait à Constantinople.

Cette concession était importante ; elle causa une grande satisfaction à Londres et à Paris ; et l'on dit qu'on était prêt à discuter de nouveau la question de territoire. Vous voyez, Messieurs, que je n'altère point les faits et que je les raconte tels qu'ils sont.

La question de territoire fut agitée de nouveau ; et quel en fut le résultat? Quand la Russie, tant était grand son désir d'amener le concert de tous les cabinets au profit de ses propositions, semblait prête à faire une concession territoriale, l'Angleterre s'y opposa. La France, ayant à répondre à une nouvelle proposition de l'Angleterre, qui, contenant la faculté pour tous les pavillons de franchir les Dardanelles et d'arriver à Constantinople si les Russes s'y montraient, contenait aussi la condition de l'Égypte héréditaire seule, la France refusa de nouveau.

Je ne dis pas que ce jour-là le traité du 15 juillet fut infailliblement, irrévocablement signé ; mais je dis que, la discussion s'étant élevée deux fois sur la question de territoire, la France refusa deux fois les propositions qui lui étaient faites.

C'est alors que M. le maréchal Sébastiani fut rappelé de Londres et que M. Guizot lui succéda ; c'est alors qu'il y eut un changement de cabinet. Quelles furent les instructions que M. Guizot emporta de Paris? Je ne me rappelle point la date de ces instructions, je crois qu'elles sont du 19 février...

M. Passy. — Oui, du 19 février.

M. Thiers. — Ce n'est pas le cabinet du 1er mars qui les a données ; elles renfermaient l'injonction de proposer et d'obtenir, s'il était possible, l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire.

Voilà la situation dans laquelle le ministère du 1er mars a trouvé les affaires. (*Mouvement prolongé. La séance reste quelques instants suspendue.*)

Messieurs, on comprend, je l'espère, le motif qui m'a fait mettre tant de soin à constater, sans amertume, je le répète, pour personne, l'état vrai des choses, lorsque mes collègues et moi avons été chargés de la direction des affaires. On peut résumer en quelques mots les événements qui se sont passés antérieurement au 1er mars. Il était facile, en acceptant la proposition de forcer les Dardanelles, de faire naître en Europe, comme l'a dit une dépêche du cabinet français, d'irrémédiables complications. La France aima mieux rapprocher les puissances que de les diviser. Elle proposa le concert européen ; elle échoua à Vienne, elle réussit à Constantinople, par la note du 27 juillet, et, au 1er mars, on peut le dire, quoique le traité ne fût pas encore signé, la France était tout à

fait seule contre quatre puissances. Elles avaient proposé une fois l'Égypte héréditaire et le pachalik d'Acre héréditaire, puis l'Égypte seule ; et la France, au contraire, avait toujours dit qu'elle voulait l'Égypte et la Syrie héréditaires. Le cabinet du 12 mai, par ses dernières dépêches, avait enjoint à M. Guizot de demander l'Égypte et la Syrie héréditaires. Telle est la situation dans laquelle nous avons trouvé les affaires.

Je ne prétends pas, Messieurs, que, parce que trois fois le cabinet du 12 mai avait demandé l'Égypte et la Syrie héréditaires, et avait prescrit à son ambassadeur de le demander aussi, ce fût un ultimatum qui ne permît aucune concession. Je ne l'ai jamais prétendu ; je dis seulement que la politique de la France était dessinée et que les Chambres s'y étaient associées, car elles avaient connu, par la discussion qui avait eu lieu dans le mois de janvier, la querelle soulevée en Europe ; elles avaient su que la France soutenait une proposition qui n'avait pour elle que la France seule, une proposition contre laquelle toutes les puissances s'étaient réunies, et l'on avait ici qualifié de politique nationale, je me rappelle l'expression, la politique qui résisterait aux menaces des quatre puissances, et qui saurait s'isoler plutôt que de sacrifier ce qu'on appelait alors un intérêt français. Cette politique n'était pas seulement celle du 12 mai ; par l'adresse de l'année dernière, elle était devenue la politique nationale.

Le ministère du 1er mars devait-il changer cette politique? Voilà la première question que je trouve sur ma route, en ayant à expliquer mes actes et ceux de mes collègues. Eh bien, permettez-moi de le dire, le cabinet du 1er mars ne l'a pas voulu, il ne l'a pas pu... (*Interruption.*) Il ne l'a pas voulu, Messieurs, parce que le cabinet était unanime sur ce point que la France avait dans la question d'Orient des intérêts qui n'étaient pas de ces intérêts factices que l'opinion publique trompée se crée quelquefois à elle-même, mais des intérêts sérieux, des intérêts réels, qui avaient plus de cinquante ans de date.

Pour ma part, j'ai toujours été convaincu, plus convaincu que je ne l'ai dit à cette tribune, parce que, partisan de l'alliance anglaise, je ne cherchais pas à rendre plus sensible ce qui pouvait la rendre difficile, j'ai toujours été convaincu qu'il nous serait impossible d'avoir à Constantinople l'influence que nous avions en Égypte, parce que nous n'étions pas l'allié le plus puissant de la Porte contre la Russie, et que notre attachement au pacha nous rendait suspects à Constantinople; que nous devions, par conséquent, chercher à Alexandrie notre véritable influence dans la Méditerranée, et qu'en sacrifiant cet intérêt nous sacrifierions l'intérêt le plus réel de la France. Si c'eût été un intérêt médiocre, peut-être, dans le désir de conserver la paix, peut-être je me serais arrêté; mais, quand le pays l'avait senti tout entier, quand les Chambres avaient fait un devoir au gouvernement de

le soutenir, j'aurais cru trahir les intérêts du pays si j'avais faibli. (*Vive adhésion à gauche.*)

Je ne le voulais donc pas; mais je ne le pouvais pas non plus. Le cabinet qui nous a précédés n'avait pour lui qu'une raison très respectable; cette raison était l'opinion publique très éveillée, très prononcée, non seulement hors des Chambres, mais dans les Chambres mêmes. Pour nous ministres du 1er mars, nous avions deux genres d'engagements : l'opinion publique, mais surtout la conduite du cabinet qui nous avait précédés. Le cabinet qui nous avait précédés n'avait d'autre contrainte à subir que l'opinion publique; s'il avait cru qu'elle se trompait, il aurait dû y résister; il n'y a pas résisté, il a bien fait, car elle ne se trompait pas. Nous, nous avions, pour nous obliger, l'opinion publique et la conduite de nos prédécesseurs.

Dans quelle situation nous trouvions-nous? Les individus peuvent avancer un dire et puis le retirer; ils y perdent, comme on sait, leur considération; mais les gouvernements y perdent plus que leur considération, ils y perdent leurs intérêts. Les individus, même quand ils manquent de dignité, même quand ils disent le lendemain le contraire de ce qu'ils ont dit la veille, sont protégés par les lois de la société; mais les gouvernements qui avancent une proposition et la retirent le lendemain, et cela devant les puissances réunies, ces gouvernements-là perdent toute la force morale sans laquelle ils ne peuvent plus protéger leurs intérêts. (*Très bien! très bien!*)

Eh bien, Messieurs, le cabinet du 1er mars avait deux engagements. Et d'abord l'opinion publique qu'aujourd'hui l'on nous dit de mépriser; car voici ce qu'on nous dit : Quoi! vous avez suivi l'opinion de la presse! Vous avez été des ministres faibles. Quoi! vous avez suivi l'opinion des Chambres; mais ne croyez pas l'opinion des Chambres, ce sont des multitudes dont on peut faire... (*Réclamations au centre.*) Messieurs, je suis charmé de vos interruptions, elles me prouvent que vous protestez contre cette opinion contraire à l'esprit de nos institutions. Les Chambres sont quelque chose, même quand elles se trompent. (*Nouvelle interruption.*) Messieurs, on ne nous dira donc pas, j'en prends acte, on ne nous dira pas que le cabinet qui a suivi, non pas seulement l'opinion publique, mais encore l'opinion qui a été exprimée dans les deux Chambres, a manqué à ses devoirs et qu'il est responsable de tous les malheurs du pays; et l'on ne contestera pas apparemment l'évidence de l'opinion que les deux Chambres ont exprimée dans une occasion solennelle. (A gauche : *Très bien! très bien!*) Et d'ailleurs, voulez-vous que je vous dise le plus véritable, le plus réel motif de la détermination de mes collègues et de la mienne? Je savais une chose, et ce n'est pas mon opinion seule que j'exprime, je ne dirai pas par qui elle est partagée, je dois à mon pays de ne le pas dire... (*Mouvements en sens divers.*) Messieurs, ne méconnaissez pas ma pensée, je ne veux parler que d'opinions responsables... (*Très bien!*) Je dois, Messieurs,

ne point altérer, j'espère que vous me comprendrez cette fois, les relations du cabinet français avec les autres cabinets. Je ne dois donc exprimer, quoique j'aie des preuves écrites, que ma propre opinion, et je ne dois pas chercher à l'étayer de l'opinion des autres; mais je savais quelle était la situation de la France à Londres, en présence des quatre puissances réunies. Elle était celle-ci : ce qui s'était passé depuis quelques années avait persuadé au ministre anglais, à lord Palmerston, qu'on n'avait pas à s'inquiéter de cette menace de s'isoler qu'avait faite la France; que cette menace ne se réaliserait pas; qu'il n'y avait qu'à insister; que la France se rendrait, et que, si elle s'isolait, dans son isolement elle ne ferait rien. Je connaissais cette opinion, je la connaissais d'une manière certaine, infaillible. Eh bien, Messieurs, je me serais cru indigne de la tâche que m'avait remise la confiance du Roi, et, dans la session dernière, celle de la Chambre, si je n'avais pas tenu ferme, quel que pût être le résultat. (*Nouvelle adhésion à gauche.*) Je dis que tel était le sentiment des négociateurs à Londres; je dis que telle était la situation du cabinet anglais et celle du cabinet français, et je crois que cela ne sera pas démenti. Je pouvais, dans cette situation, vouloir brusquer les événements; je pouvais, comme on l'a dit, m'infatuant du pouvoir qui était passagèrement remis dans mes mains, vouloir porter une opinion à Londres, la soutenir coûte que coûte, et la faire adopter. J'ai pensé que ce serait

agir imprudemment, et j'ai suivi une autre ligne de conduite.

Je savais que les susceptibilités étaient très excitées; je savais qu'il n'y avait qu'un moyen de les calmer, s'il y en avait un, c'était le temps. Je résolus, je puis le dire aujourd'hui sans danger, je ne compromets rien, ce sont des faits accomplis, je résolus de temporiser. Il y avait d'ailleurs, pour agir ainsi, une raison bien simple, une raison matérielle; on attendait le plénipotentiaire turc. M. le maréchal Sébastiani a rendu à la France un vrai service en quittant l'ambassade de Londres. (*Hilarité générale.*) J'espère que tout le monde m'a compris. (*Oui! oui!*)

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). — Est-ce qu'il est besoin d'expliquer un mouvement pareil? Il faut le laisser tomber.

M. Thiers. — Vous avez raison, il faut le laisser tomber. M. le maréchal Sébastiani, qui a rendu d'assez grands services, en a rendu un très grand (*Oui! oui!*); il a procuré à la France du temps (et c'est ce dont elle avait besoin dans la négociation), en proposant l'entrée dans la conférence d'un plénipotentiaire turc. Ce plénipotentiaire n'était pas arrivé; aucune négociation efficace n'était possible, mais j'avais du temps, et je voulais m'en servir pour calmer les susceptibilités excitées. Ainsi, au lieu de faire une proposition formelle, j'engageai notre ambassadeur, l'honorable M. Guizot, à ne pas apporter de proposition, à discuter toutes celles qui seraient présentées, à n'en

refuser aucune péremptoirement, à montrer les inconvénients, pour la paix générale, des plans formés à Londres, et à laisser toujours entrevoir que, si l'on voulait violenter la politique de la France, la France résisterait et ne céderait pas aux violences dont on voudrait la rendre l'objet.

Comme j'avais pour l'ambassadeur qui était à Londres la juste considération qui lui était due, je voulais l'associer à tous les projets que je formais; et certes je n'aurais pas persisté dans un plan pareil, si je n'avais pas eu son assentiment. Qu'il me soit permis de le dire ici, je ne chercherai pas aujourd'hui à rejeter sur l'ambassadeur qui avait l'honneur de représenter la France les malheurs de notre politique; mais j'espère aussi qu'il rendra justice à ma conduite, et que, suivant l'exemple que je lui donne ainsi qu'à ses amis, il ne cherchera pas à rejeter sur moi des fautes que je n'ai pas commises; il reconnaîtra qu'il approuvait la conduite que j'ai suivie, qu'il s'y était associé et qu'il n'y trouvait pas de faute. (*Mouvement.*)

Je n'aurais pas voulu, Messieurs, entrer dans un système de conduite, si l'homme considérable chargé de l'exécuter n'eût été d'un avis favorable à ce système. C'est ainsi que j'ai toujours agi avec M. Guizot. Il n'y a presque pas une seule de mes dépêches qui ne se termine par cette observation : « Vous êtes sur les lieux, j'ai la plus grande confiance dans vos lumières; donnez-moi votre avis; s'il n'était pas conforme au

mien, je chercherais à rapprocher mon opinion de la vôtre. » (*Mouvement.*)

Vous me permettrez, Messieurs, non pas pour un vain intérêt de personnes, mais pour un intérêt plus élevé, pour qu'à la face de l'Europe vous ne soyez pas amenés à déclarer que c'est la France qui a eu tort contre l'étranger (*à gauche : Très bien! très bien!*), vous me permettrez de dire et de prouver que l'administration qui précédemment a géré vos affaires ne s'est pas donné de torts, et que ce n'est pas en la sacrifiant que vous soutiendrez l'honneur national. (*Vive adhésion à gauche.*) Je le dis, non dans l'intérêt des personnes, mais dans l'intérêt de la vérité, dans l'intérêt de l'honneur du pays. Écoutez les faits. On prétend qu'averti par notre ambassadeur du danger que courait la négociation, je m'étais infatué, aveuglé, que je n'avais pas voulu suivre les conseils qui m'étaient donnés, que, n'ayant pas voulu suivre ces conseils, la négociation avait été compromise, et que la France avait été ainsi amenée à cette grave situation où elle était exposée à tirer sa vaillante épée contre l'Europe entière. J'ai devant moi le plus redoutable des contradicteurs, M. Guizot; si j'altère en rien les faits, je le somme de m'interrompre à l'instant et de déclarer à mon pays que je ne dis pas la vérité. (*Adhésion à gauche.*) Vous comprenez avec quelle animation je dois parler dans cette occasion; je n'ai pas même obtenu le triste repos d'un ministre qui se retire; j'ai été accusé d'avoir voulu donner la guerre à mon pays par

mon aveuglement, par ma faiblesse; eh bien, permettez-moi, je descends jusqu'à ce mot, de me justifier. J'ai défendu légalement les intérêts de mon pays, je les ai défendus avec un dévouement dont mes collègues ont été témoins. Il m'est douloureux d'entendre dire aujourd'hui que c'est moi qui les ai compromis.

Si, en faisant une victime, vous deviez sauver l'honneur du pays, je pourrais y consentir; mais savez-vous ce qu'on vous dira? On vous dira que, pour cacher une faiblesse, vous avez voulu sacrifier un individu. (*Vive adhésion à gauche.*)

Voici la vérité; vous allez voir si, assailli des lumières que m'envoyait l'ambassadeur, j'ai fermé les yeux.

Je reconnais qu'à l'instant où je proposai à M. Guizot ce plan de temporisation qui ne présentait aucun danger, et que je puis avouer, car le seul motif qui me dirigeait était de calmer les susceptibilités excitées, M. Guizot m'écrivit une dépêche qu'on me permettra de citer, puisque c'est le titre dont on s'appuie pour m'accuser des malheurs de la France. Croyez bien que je m'en abstiendrais si elle contenait quelque chose qui pût compromettre, à quelque degré que ce soit, les intérêts de mon pays. (*Très bien!*) La voici : « ..... Du reste, a ajouté lord Palmerston, je crois qu'il n'arrivera rien, d'ici à quelque temps, en Orient, et que le pacha d'Égypte se tiendra tranquille, en sorte que nous serons moins pressés. Je l'ai confirmé

dans cette idée, et je suis maintenant convaincu que lord Palmerston n'a aucun dessein de rien faire ni de rien décider avant l'arrivée du plénipotentiaire turc; *nous avons donc du temps*. Mais je crois devoir faire observer, dès aujourd'hui, à Votre Excellence, que cet avantage deviendrait peut-être un danger, si nous nous laissions aller à supposer que, parce qu'il ne se fait rien à présent, il ne se fera rien plus tard, et que nous serons définitivement dispensés de prendre une résolution, parce que nous n'en sommes pas pressés immédiatement. Plus j'observe, plus je me persuade que le cabinet britannique croit les circonstances favorables pour régler les affaires d'Orient et veut sérieusement en profiter. Il aime beaucoup mieux agir de concert avec nous; il est disposé à nous faire des concessions pour établir ce concert; cependant, si, de notre côté, nous n'arrivions à rien de positif, si nous paraissions ne vouloir qu'ajourner toujours, et convertir toutes les difficultés en impossibilités, un moment viendrait, je pense, où, par quelque raison soudaine, le cabinet britannique agirait sans nous, et avec d'autres, plutôt que de ne rien faire. *Le temps peut nous servir beaucoup* pour amener ce cabinet au plan de conduite et aux arrangements qui nous paraissent sages et praticables; mais, si nous n'employions pas le temps à marcher effectivement vers un tel résultat, je craindrais fort, je l'avoue, qu'en définitive il ne tournât contre nous. »

Messieurs, la commission de l'adresse ne m'a

point fait l'honneur de m'entendre, je ne m'en plains pas.

M. DE LAMARTINE. — Elle n'en avait pas le droit.

M. THIERS. — Je n'examine pas si elle en avait le droit. On comprend qu'elle n'ait pas su tous les faits. En voulant juger le passé elle était dans son droit, mais, en jugeant le passé et en n'entendant pas l'homme qui avait pris le plus de part à ce passé, elle s'est exposée à ne pas savoir tout.

Je n'ignore pas quelle juste impression cette dépêche a dû produire sur la commission. Permettez-moi de vous exposer maintenant tout le reste des faits.

M. Guizot me disait, dans cette dépêche, que nous avions du temps, que le temps pourrait nous servir à arriver à notre but, mais qu'il fallait l'employer. Cette observation contenue dans la dépêche m'inquiéta; je me demandai si, en voulant temporiser, je ne m'étais pas trompé, et, comme j'ai toujours eu soin, avec les agents qui reçoivent mes instructions, de me mettre d'accord sur le plan de conduite à suivre, car je sais qu'un agent exécute mal un plan qu'il n'approuve pas, je répondis sur-le-champ à M. Guizot : Je suis de votre avis; il est possible, il est même probable que tôt ou tard quelque projet sera adopté à Londres; mais, je vous le demande, pouvons-nous faire une proposition immédiate à Londres? Quelle serait cette proposition? Évidemment nous serions obligés de demander l'Égypte et la Syrie, et sur-le-champ nous révolterions les négociateurs, nous ferions renaître la

situation dont nous avons voulu sortir; nous blesserions de nouveau les intérêts et les passions qui sont en notre présence. Nous ne pouvons rien proposer; aujourd'hui notre plan est tout simple, c'est de discuter, sans jamais les refuser, les propositions de nos adversaires dans la négociation, sauf à prendre un parti. Et enfin je me souviens de cette expression que probablement M. Guizot n'a point oubliée : Si l'on vous présentait un plan inacceptable, vous diriez non, le jour où il y aurait moins de danger à dire non qu'à persister dans une temporisation dangereuse. Mais, pour le moment, il n'y a qu'un moyen de résoudre la difficulté, c'est de gagner du temps.

Je dis encore à M. Guizot : Si nous n'agissons pas à Londres, pourrons-nous agir à Constantinople ou au Caire? Mais ce serait négocier l'arrangement direct, et l'on pourrait nous en savoir mauvais gré. Je dis donc que, puisqu'il n'y avait aucun moyen d'agir immédiatement ni à Londres, ni à Constantinople, ni au Caire, la temporisation était le seul sytème à suivre.

M. Guizot, s'associant à cette pensée, ne s'expliquant cependant pas d'une manière précise sur toutes les questions que je lui adressais, m'écrivit ces mots : « Le temps est pour nous; j'ai gagné du terrain, j'en gagnerai davantage : dans ce pays-ci, il faut semer, laisser croître et cultiver de loin. » Je crus alors, et j'étais d'accord avec notre ambassadeur, que gagner du temps était la seule politique à suivre.

Quelle fut ma conduite, Messieurs, à Constan-

tinople et au Caire? Ici j'aborde une question qui a été, pour le ministère du 1er mars, et pour moi en particulier qui avais l'honneur de diriger les affaires étrangères, un chef de graves accusations. Je dis, Messieurs, de graves accusations, parce qu'elles auraient pu faire suspecter la sincérité de la politique française. C'est ce célèbre arrangement direct qu'on m'accuse d'avoir voulu négocier à l'insu de l'Angleterre, et qui a été, dit-on, le véritable motif pour lequel elle a brusqué le dénouement et signé le traité du 15 juillet. Messieurs, c'est ici le fait le plus important de la négociation, et je vais m'expliquer très franchement à cet égard.

Je ne comprendrais pas, en supposant le fait vrai, et je prouverai qu'il est faux, qu'on accusât un ministre français d'avoir cherché à négocier un arrangement direct; c'est ce qui pouvait arriver de plus simple et de plus utile pour la France, peut-être pour l'Europe, et c'est ce qui, dans le langage de tous les cabinets, paraissait à tout le monde la solution la plus inévitable et la plus souhaitable. Et, je dois le dire, j'aurais négocié l'arrangement direct que je m'en accuserais très franchement. Je crois que je n'aurais nullement manqué à mon pays. Savez-vous pourquoi je me défends d'avoir voulu provoquer l'arrangement direct? Parce que je l'ai contesté dans le *memorandum*; et je l'ai contesté parce que le fait n'était pas vrai.

Voici la vérité à cet égard. L'ambassadeur d'Angleterre, toutes les fois que la Porte cherchait ou montrait

des dispositions à se rapprocher du vice-roi, l'ambassadeur, que je ne blâme pas, je respecte les agents des gouvernements étrangers, l'ambassadeur d'Angleterre disait à la Porte : « Ne concluez rien avec le vice-roi ; soyez certaine d'une chose, c'est que, plus tôt ou plus tard, il viendra de Londres une résolution. On vous dit que la France n'y adhérera pas ; détrompez-vous : la France n'osera pas s'isoler des quatre puissances ; elle signera comme les autres. Ne consentez jamais à un arrangement direct avec le pacha. » Quel était le langage que devaient tenir les agents français ? Les paroles antérieures au 1er mars étaient celles-ci : « Vous vous trompez ; la France ne se laissera pas violenter. Il n'est nullement certain qu'elle consente à tout ce qu'on médite à Londres. Si vous attendiez une résolution de Londres, vous vous tromperiez peut-être, et l'arrangement direct est probablement votre seule conclusion. »

Jamais les agents français ne se sont interdit d'exprimer ce qu'ils pensaient, et ce qu'ils pensaient, ils n'étaient pas seuls à le penser, parce que l'arrangement direct était la solution la plus naturelle. Il leur était toutefois enjoint de ne pas travailler à l'arrangement direct, comme vous allez le voir. Que disait la note du 28 juillet ? En voici à peu près les termes : « Les soussignés déclarent à la Porte que l'accord des cinq puissances est certain ; que dès lors il ne faut pas se hâter de conclure ; qu'il faut avoir recours à la bienveillance des cinq puissances. » Je vous le demande,

Messieurs, n'était-ce pas un propos bien téméraire que celui-là : L'accord des cinq puissances est certain? Eh bien, n'eût-il pas été naturel que la Porte, ne voyant pas le résultat de cette bienveillance promise, songeât à se rapprocher du vice-roi, et le vice-roi de la Porte? Les agents français étaient loin de vouloir empêcher un arrangement direct. Je comprends que les agents des puissances étrangères, qui voulaient résoudre la question elles-mêmes, se soient opposés à l'arrangement direct; mais, de la part de la France, les agents qui s'y seraient opposés auraient manqué aux intérêts de leur pays.

Je pourrais montrer, par des citations de dépêches, que cela se répétait dans toutes les cours, qu'à Londres même, les plus importants personnages dans le cabinet disaient eux-mêmes que l'arrangement direct serait, après tout, un grand service rendu à tout le monde, et qui mettrait tout le monde d'accord; on le disait à Londres, et j'en ai la preuve écrite. Je le déclare, c'est par un singulier acte de prévoyance que je me suis interdit d'y travailler. Si j'avais agi autrement, je serais accusé d'avoir fait jouer à mon pays un rôle indigne de sa loyauté. Je ne dirai pas que, tandis que la France s'interdisait l'arrangement direct, on se permettait quelque chose de bien plus criminel, on insurgeait la Syrie que des agents parcouraient pour la soulever contre la politique française. (*Mouvement.*) Je ne dirai pas cela; le temps n'en est pas venu. Savez-vous, Messieurs, ce que j'ai fait? J'ai cherché à calmer

les susceptibilités, à rapprocher la France de l'Angleterre; j'ai interdit non pas le conseil, car nous devions chercher à rapprocher, mais j'ai interdit toute négociation pouvant être imputée à nos agents et ayant pour but l'arrangement direct.

La commission, comme je le disais tout à l'heure sans m'en plaindre, ne m'a pas appelé. Si elle m'avait appelé, je lui aurais indiqué non seulement des lettres particulières, mais des dépêches officielles qui contiennent la preuve de ce que j'avance ici. A peine entré dans le cabinet, d'accord avec M. Guizot sur la conduite à tenir à Londres, voici ce que j'ai écrit le 17 mars : c'est une dépêche officielle du cabinet. La Chambre permettra de lui fournir une pièce officielle, profitable non seulement au cabinet, mais profitable à la politique de la France elle-même, car elle prouve sa grande loyauté. La dépêche était adressée à M. de Pontois, ambassadeur à Constantinople, et à M. Cochelet, consul général à Alexandrie : « L'état de la question d'Orient n'a subi aucune modification sensible depuis les dernières informations que vous a transmises mon prédécesseur. M. de Brunow doit quitter Londres à la fin de ce mois. M. de Neumann annonce l'intention d'en partir aussi quelques jours plus tard. M. Guizot, dans les entretiens qu'il a eus avec les membres du cabinet britannique, les a trouvés animés de dispositions conciliantes, bien que se refusant encore à abandonner le terrain sur lequel ils se sont jusqu'à présent maintenus. Il y a, évidemment,

tendance à un rapprochement ; mais il est encore impossible d'en entrevoir le mode et l'époque précise.

« Dans cette situation, le gouvernement du roi, après avoir vu rejeter toutes les propositions de transaction, tous les termes moyens qu'il a successivement présentés, croit devoir attendre ceux dont les autres puissances jugeront à propos de prendre à leur tour l'initiative. Non seulement cette attitude lui paraît conforme aux exigences de sa propre dignité, mais il pense qu'elle est la plus propre à conduire au but. Il faut peut-être laisser aux susceptibilités, irritées par de longues et pénibles discussions, le temps de se calmer.

« C'est assez vous dire, Messieurs, que vous n'avez à mettre en avant, jusqu'à nouvel ordre, aucune proposition formelle, aucun plan d'accommodement. Vous ne devez pas même conseiller trop formellement au vice-roi un arrangement direct avec la Porte, parce qu'un pareil conseil nous placerait, à l'égard de l'Angleterre, dans un état d'antagonisme qu'il est bon d'éviter. »

Voilà ce que j'écrivais officiellement le 17 mars, toujours dans le dessein de ne pas exciter les ombrages des autres cours, de leur prouver que, quand nous discutions les plans des autres sans en proposer nous-mêmes, ce n'était pas pour cacher le désir secret d'opérer à Constantinople ou au Caire un arrangement direct qui pût soustraire les négociations à la décision des puissances.

Toujours préoccupé de cette pensée, j'écrivais le 17 avril à M. de Pontois : « Monsieur le comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous aurez reçu, depuis, une dépêche du 17 mars, par laquelle je vous recommandais expressément de ne prendre, à Constantinople, l'initiative d'aucune proposition de transaction entre la Porte et le pacha d'Égypte. Je vous renouvelle ici cette recommandation. »

J'écrivis cette dépêche dès le 17 avril. Vous avez vu depuis, Messieurs, dans le *memorandum* de lord Palmerston, que, malgré ces injonctions du cabinet français, il n'était pas bien sûr que les agents français eussent suivi cette recommandation. Eh bien, le 6 avril, je recevais de Constantinople, je recevais d'Alexandrie, l'avis formel que mes instructions avaient été reçues, qu'on les avait parfaitement saisies et qu'on s'y conformait.

Je ne veux pas fatiguer la Chambre de citations ; mais, comme il s'agit ici de l'honneur du cabinet même, je lui demande la permission d'en faire encore une. (*Parlez!*)

Voici ce que m'écrivait M. Cochelet : « La correspondance que j'avais préparée d'avance, et que vous recevrez en même temps que cette dépêche, répond en partie aux instructions que vous me donnez. Vous jugerez, par son contenu, que l'invitation que vous me faites de ne pas conseiller trop formellement au vice-roi un arrangement direct avec la Porte, afin qu'un

semblable conseil ne nous place pas, à l'égard de l'Angleterre, dans un état d'antagonisme qu'il est bon d'éviter, se trouve complètement en rapport avec la situation actuelle des choses, qui démontre que toutes les chances d'un arrangement direct semblent avoir été épuisées par Méhémet-Ali lui-même. En effet, après la lettre du 21 février à Khosrew pacha, la remise qui en a été faite aux agents des grandes puissances, et le silence de la Porte à ce qui a été écrit, on ne peut plus exiger du vice-roi qu'il prenne l'initiative d'une nouvelle démarche. Il paraît donc bien décidé à ne plus en faire d'aucune espèce, et à attendre maintenant les propositions qui lui seront faites. »

Ainsi, Messieurs, vous voyez que j'avais formellement prescrit de ne pas entreprendre de négociations... Je n'avais pas interdit les conseils qui auraient eu pour but de chercher à rapprocher les deux parties; mais j'avais interdit toute négociation qui aurait pu être imputée à la France et faire dire qu'elle voulait soustraire la négociation aux négociateurs réunis à Londres.

Eh bien, assurément, je le répète, j'aurais pu ne pas prendre cette précaution. Je l'ai prise, pourquoi? Non parce que je considérais l'arrangement direct comme un manque de loyauté envers les autres puissances, mais parce que je craignais d'exciter les ombrages de l'Angleterre, et que, cherchant à renouer l'alliance et non pas à la rompre, je ne voulais pas même fournir le prétexte d'une rupture.

Ainsi, quand on dit que c'est à cause d'un arrangement direct, secrètement négocié par le cabinet français, que le traité a été brusquement signé, on dit une chose fausse, non seulement contre M. Thiers, ministre des affaires étrangères du 1er mars, mais contre le cabinet français tout entier; on fournit à l'étranger un grief faux, et ce n'est pas à nous à le lui fournir. (*Vive adhésion à gauche.*)

J'abuse peut-être de l'attention de la Chambre; mais, si j'entre dans tous ces détails, ce n'est pas assurément pour m'étendre sur ces négociations beaucoup trop longues à exposer; c'est uniquement pour montrer la loyauté de la politique française.

J'avais conseillé à M. Guizot, et il s'est tout à fait rangé à mon avis, de chercher à rapprocher de nous le cabinet anglais, de ne rien brusquer, de ne repousser aucune proposition, mais de les discuter toutes. M. Guizot se livra à l'accomplissement de ses devoirs avec une grande application et beaucoup de succès.

Voici ce qu'il m'écrivait. Je n'en dirai que la substance, pour ne pas fatiguer la Chambre de citations. D'ailleurs je reconnais qu'on ne peut donner que la substance des faits que je vais rapporter, et qu'il y aurait des inconvénients à donner les textes eux-mêmes. M. Guizot m'écrivit, et il se rappellera les dates, M. Guizot m'écrivit le 3 avril, le 13, le 18, le 28, des choses dont voici la substance :

« Nous gagnons du terrain,... les collègues de lord

Palmerston reconnaissent le danger de se séparer de la France. Les membres du Parlement eux-mêmes qui appuient le cabinet reconnaissent le grand danger d'un acte signé à quatre... Les plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche eux-mêmes reconnaissent que, si l'on se sépare de la France, on n'est pas sûr de trouver des moyens d'action contre le pacha. »

A cette époque, le travail qu'on avait entrepris pour insurger la Syrie n'avait pas réussi. Il est certain, et on le comprenait bien, que, la Syrie ne s'étant pas insurgée, il n'y avait pas contre le pacha d'Égypte de véritables moyens d'action.

Ainsi, disait M. Guizot, tous les membres du cabinet anglais ne partagent pas l'opinion de lord Palmerston ; les membres du Parlement voient le danger de se séparer de la France. MM. Bulow et Neumann reconnaissent qu'il faudrait faire quelque sacrifice à la France. Et savez-vous ce que disaient les ministres plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche? Ils allaient jusqu'à nous faire espérer non, comme on l'a dit, la Syrie viagère, mais même la Syrie héréditaire.

Aussi, résumant en quelques mots les progrès que nous avions faits, M. Guizot m'écrivait : « Comme je vous le disais le 3 avril, le 13, le 18, le 28, nous faisons tous les jours de nouveaux progrès... Nous sommes en progrès sensible vers la transaction dont nous-mêmes nous avons indiqué les bases et les limites... En persistant dans la marche que nous avons

suivie, nous pouvons, sans rien compromettre, persévérer avec une chance raisonnable d'arriver au but. »

Enfin, M. Guizot, reconnaissant le travail qu'il avait fait, le succès qu'il avait déjà obtenu, me dit à la fin du mois d'avril : « La politique du gouvernement français est aujourd'hui le point central autour duquel tendent toutes les puissances, quoique successivement et à des distances inégales ; et, tandis que le ministre anglais voulait nous isoler, il se pourrait qu'il restât isolé lui-même, et dans le cabinet et dans la diplomatie. » (*Mouvement... Rires ironiques à gauche.*)

Messieurs, je ne vous cite pas ces faits pour vous dire que l'ambassadeur français s'était trompé. Je veux vous prouver seulement une chose, c'est que, si je m'étais laissé aller à l'idée qu'en persévérant dans la voie où nous étions entrés, on pouvait obtenir l'Égypte et la Syrie héréditaires, je n'aurais pas été livré à un aveuglement bien personnel, puisque l'ambassadeur de France lui-même n'était pas sans espérance d'obtenir ce résultat. M. Guizot ne me dément pas, il m'approuve.

Je n'ai plus beaucoup de citations à faire ; cependant il en est une que je supplie la Chambre de me permettre de faire encore. On a dit que c'était par mon obstination, par mon aveuglement à ne pas vouloir reconnaître le danger, que tout avait échoué. C'était les 3, 13, 18, 28 avril que M. Guizot m'écrivait ces choses. Eh bien, je vais vous lire ce que j'écrivais

le 17 à Alexandrie. Cela est important parce que cela prouve la nature des conseils que je donnais, et, à ce titre, je prie la Chambre de me permettre de lui faire connaître quelques lignes d'une dépêche adressée par moi au consul général de France à Alexandrie : « Je porte assurément un grand intérêt à la cause du vice-roi; je ne fais en cela que partager un sentiment très général en France. Mais il ne faut cependant pas que le vice-roi s'abuse sur sa situation et la croie meilleure qu'elle n'est en effet. L'intérêt de la France pourra lui être utile assurément; cet intérêt lui épargnera de trop dures exigences de la part des puissances européennes, lui ménagera quelques mois de répit au moyen de négociations plus ou moins bien conduites; mais tôt ou tard il se pourra que les quatre puissances finissent par se coaliser contre lui pour lui arracher les concessions qu'il ne veut pas faire aujourd'hui. L'Angleterre est fort obstinée contre le vice-roi; la Russie ne refuse rien à l'Angleterre pour arriver à faire accepter les propositions de M. de Brunow; l'Autriche et la Prusse suivent la Russie et l'Angleterre. On hésitera longtemps à signer un accord sans la France; mais on finira peut-être par signer sans elle; et, une fois engagé, on ne sait pas trop où l'on pourra être conduit. (*Mouvement.*) Je sais bien que le vice-roi, très faible quand il passe le Taurus pour entrer en Asie Mineure, est très fort quand il se renferme en Égypte et en Syrie, et que les difficultés se tournent contre ceux qui voudraient passer le Taurus contre

lui; cependant, je crains beaucoup pour lui certaines chances. Ainsi, par exemple, la déclaration des quatre puissances venant à être connue et appuyée par une flotte anglaise, ne soulèvera-t-elle pas la Syrie contre les Égyptiens? C'est là un résultat possible et peut-être probable. Le pacha ferait des efforts pour contenir la Syrie; mais y réussirait-il? En supposant qu'il y réussît d'abord, les quatre puissances, si elles étaient longtemps tenues en échec, ne finiraient-elles point par s'irriter de leur impuissance et ne prendraient-elles pas quelque résolution énergique contre l'Égypte? Il faut donc que le pacha d'Égypte n'en croie pas les médiocres correspondants qu'il entretient à Paris, et qu'il voie les choses telles qu'elles sont. Il ne peut conjurer les dangers de sa situation qu'en montrant beaucoup de modération et de sagesse. Je vois qu'il revient sur la concession d'Adana, autrefois à demi faite; il a tort : il rendrait tout arrangement amiable impossible. »

Ainsi, le 17 avril, je recevais des espérances fondées de Londres. Qu'est-ce que je transmettais, à Alexandrie? Étaient-ce des espérances? Non! c'étaient les plus sinistres pressentiments, des conseils de modération et de sagesse, des conseils de sacrifice; et, Messieurs, ces pressentiments ont été réalisés.

Ces pressentiments, je les éprouvai à tel point, que, lorsqu'une suite répétée de dépêches nous faisait entrevoir une solution favorable, j'ai quelquefois causé du chagrin, de l'impatience même, à mes collègues,

tant je m'obstinais à dire que la situation restait grave et périlleuse, et que, si nous voulions persister jusqu'au bout dans une résolution que l'honneur du pays me faisait regarder comme inévitable, nous aurions peut-être un résultat malheureux. Je n'avais aucune illusion ; j'étais convaincu que l'Europe nous regardait, qu'elle comptait sur notre faiblesse, et je considérais comme un devoir sacré pour nous de ne pas réaliser ce pronostic. (*Très bien ! très bien !*)

Savez-vous ce qui arriva des espérances que certains négociateurs avaient données à M. Guizot, non pas seulement d'obtenir la Syrie viagère, mais la Syrie héréditaire? Le 5 mai, les mêmes négociateurs, qui disaient d'abord que les puissances iraient peut-être jusqu'à la Syrie héréditaire, ces mêmes négociateurs, d'accord avec lord Palmerston, proposèrent à M. Guizot le simple pachalik d'Acre avec la place, et sans l'hérédité. C'était incontestablement moins que ce qu'on avait offert au ministère du 12 mai.

Vous conviendrez qu'après avoir fait entrevoir la proposition de la Syrie héréditaire, passer au pachalik d'Acre sans hérédité, c'était là une conduite qui devait inspirer bien peu de confiance dans les nouvelles ouvertures. M. Guizot en fut étonné ; il me le témoigna et me donna un conseil qui résultait de mes instructions antérieures, que j'ai suivi très littéralement. C'était de ne rien brusquer, de ne pas répondre par un refus péremptoire et dur, qui aurait pu amener la rupture des négociations, et de lui laisser le choix du

moment favorable pour refuser. Je répondis sur-le-champ à M. Guizot : « La France ne peut pas accueillir la proposition du simple pachalik d'Acre non héréditaire. Du reste, j'adopte votre conseil de ne pas faire un refus péremptoire, dur, et je vous laisse le choix de la forme et du moment où vous aurez à répondre à la communication qui vous a été faite. »

Sur ces entrefaites, le plénipotentiaire de la Porte à Londres arriva, et sa présence donna une certaine animation à la négociation. On se doutait de notre refus, quoique nous n'eussions pas fait une réponse péremptoire; les discours que j'avais prononcés à la tribune avec intention, et que M. Guizot m'avait écrit lui être utiles, avaient indiqué aux négociateurs que, si l'on voulait nous arracher des conditions contraires à nos intérêts, on ne viendrait pas à bout de nous.

Après nous avoir parlé de la Syrie héréditaire, de la Syrie viagère, après nous avoir ensuite proposé le pachalik d'Acre non héréditaire, les négociateurs revinrent de nouveau à la Syrie viagère, et voici ce qui fut dit à M. Guizot : « Cette fois nous serions décidés à faire un pas de plus ; nous proposerions, non pas la Syrie héréditaire, mais la Syrie viagère ; nous ferions un effort auprès de lord Palmerston pour l'engager à consentir à cette condition. »

M. Guizot m'écrivit le 15 juin et le 24 juin, et me dit : « Dans ce moment, les négociateurs reviennent encore à l'idée de la Syrie viagère. Si, après qu'ils auront réussi auprès de lord Palmerston, nous n'ac-

cueillons pas cette proposition, je n'affirme pas qu'on rompe avec nous, mais cela est possible. »

Ainsi M. Guizot, comme on l'a prétendu, non pas lui, je le sais trop loyal pour cela, mais comme d'autres l'ont dit, M. Guizot ne présentait pas la proposition de la Syrie viagère comme une ouverture qu'il fallait saisir au vol après qu'on avait parlé de la Syrie héréditaire, puisqu'il disait que, si l'on réussissait auprès de lord Palmerston et si la France n'acceptait pas cette proposition, une rupture était possible.

Eh bien, que devais-je faire? Devais-je consentir immédiatement, avant même qu'on eût ébranlé lord Palmerston, à la Syrie viagère? Si j'avais consenti immédiatement à la Syrie viagère avant d'avoir entraîné lord Palmerston, je perdais du terrain sans en avoir obtenu. Il y avait, d'ailleurs, une autre raison : M. Guizot aura la loyauté de convenir que jamais il ne m'a rien écrit qui prouvât qu'il blâmait la conduite que je tenais en ce moment. (*A M. Guizot.*) Dites si je me trompe...

M. Guizot, *ministre des affaires étrangères.* — Je n'interromps jamais. J'expliquerai ma conduite à la tribune...

M. Thiers. — Il y avait, Messieurs, une autre raison qui faisait que je ne voulais pas immédiatement consentir à la Syrie viagère, du moins autoriser le plénipotentiaire français à déclarer qu'il acceptait. Outre que lord Palmerston n'avait pas encore consenti et n'avait pas même donné à M. Guizot l'espérance qu'il

consentirait, il y avait une autre raison. Accepter la Syrie viagère sur-le-champ, c'était un engagement très grave. Savez-vous ce qui se passait à Alexandrie dans ce moment? Le consul anglais, le colonel Hodges, avait irrité, par sa conduite et son langage, le pacha d'Égypte. Méhémet-Ali disait que, loin de consentir au sacrifice du district d'Adana qu'il nous avait à peu près fait autrefois, il retirerait cette concession et il menaçait même de traverser le Taurus avec son armée. Si j'avais accepté la Syrie viagère, j'avais une très grande chance d'être refusé à Alexandrie; et, bien que la France ne dût pas dépendre du pacha d'Égypte, quelle aurait été la situation si j'avais accepté la Syrie viagère sans être certain d'y amener le pacha? Je signais avec l'Angleterre l'engagement de contraindre le pacha d'Égypte... (*Mouvements divers.*) Eh bien, Messieurs, qu'ai-je fait alors? Si l'on avait ébranlé à quelque degré lord Palmerston et si je n'avais pas saisi cette occasion, j'aurais commis une faute. Mais M. Guizot sait très bien qu'on ne l'a jamais ébranlé, et son opinion personnelle est qu'on n'aurait probablement pas amené lord Palmerston à consentir à la Syrie viagère...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je ne peux pas répondre dans ce moment-ci. Je dirai les faits tels qu'ils se sont présentés à moi.

M. THIERS. — Il me semblait que vous aviez exprimé cette opinion devant la commission.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je prie

l'honorable orateur de permettre que je ne m'explique en aucune façon dans ce moment et de ma place. Quand je serai à la tribune, j'aurai l'honneur de m'expliquer complètement devant la Chambre. (*Approbation aux centres.*)

M. Thiers. — Eh bien, Messieurs, il y avait à répondre à l'instant même un double inconvénient. Comme je l'ai dit, c'était abandonner le terrain de la Syrie héréditaire sans avoir obtenu que la volonté contre laquelle nous luttions, celle de lord Palmerston, nous eût fait une seule concession. Puis il y avait un autre danger, c'était de prendre à l'instant même l'engagement d'exercer nous-mêmes contre le pacha d'Egypte ces moyens coercitifs que vous connaissez et de bombarder Beyrouth de concert avec les Anglais.

Qu'ai-je fait alors? ai-je refusé? J'ai écrit à M. Guizot : Ne dites rien qui puisse ressembler à un refus; je consulte le cabinet, on délibère, j'envoie à Alexandrie pour tâcher d'amener le vice-roi à cette résolution. (*Mouvement.*)

M. le ministre des affaires étrangères. — Il y a autre chose.

M. Thiers. — Toutes les dépêches nous disaient que lord Palmerston n'était pas pressé de conclure, qu'il voulait différer, qu'il cherchait à temporiser. Les dépêches du mois de juin en font foi; M. Guizot l'a répété dans plusieurs dépêches. J'avais donc du temps. A quoi voulais-je employer ce temps? A fléchir la vo-

lonté du pacha, pour être assuré que je ne prenais pas un engagement qui, plus tard, pourrait nous amener à des résolutions funestes.

Dans ce moment il venait de se passer un fait qu'on a dit avoir été une combinaison de la France, et que la dépêche de M. Cochelet, qui rend compte de l'événement, prouve n'avoir pas été une combinaison de la France; Khosrew pacha venait d'être destitué. Je n'a pas besoin de dire que nous étions fort étrangers à ce qui venait de se passer à Constantinople; car, malheureusement, nous n'y avons jamais eu assez d'influence pour faire destituer un grand vizir. Mais le pacha d'Égypte avait toujours dit que, si Khosrew pacha, son ancien ennemi, son ennemi irréconciliable, était destitué, il se jetterait dans les bras du sultan et qu'il mettrait ainsi fin au démêlé qui inquiète l'Europe. Il avait toujours dit qu'il restituerait la flotte si Khosrew était destitué. Et cette restitution de la flotte était une chose qu'on pouvait demander sans crime au pacha; car, lorsque l'Angleterre avait proposé de l'enlever de vive force, nous avions fait une autre proposition, celle d'engager le pacha d'Égypte à restituer volontairement la flotte au sultan. Nous aurions donc pu, en persistant dans la conduite antérieurement suivie, conseiller cette restitution au pacha.

Mais voici ce qui se passa. Lorsque M. Cochelet annonça au vice-roi une nouvelle qu'il venait d'apprendre par un bâtiment arrivant de Constantinople, la nouvelle que Khosrew pacha allait être destitué, avant

même que M. Cochelet eût pu ouvrir la bouche pour donner un conseil, le vice-roi, saisi d'une joie indicible (le récit en est contenu dans une dépêche qu'il serait trop long de vous lire), se jeta au cou de M. Cochelet et lui dit : « Je vais ouvrir les bras à mon maître, et rendre la flotte. » M. Cochelet lui dit : « Il faut que vous soyez modéré dans vos prétentions ; car, si vous renouvelez toutes celles que vous avez déjà faites, vous éloignerez de vous le sultan. — Soyez tranquille, disait le pacha ; lorsque je serai en rapport direct avec le sultan, tout s'arrangera. »

Voilà comment les choses se sont passées. La France n'était pour rien dans ce qui se faisait alors en Egypte, quoiqu'à Londres et à Paris on félicitât le cabinet français d'une habileté qu'il n'avait pas eue. La nouvelle de l'offre de la restitution de la flotte me surprit. C'était au moment où l'on parlait de la Syrie viagère. Que fis-je? La chose la plus simple. Je fis appeler M. Eugène Périer, car je fus saisi d'une crainte, je craignis que ce ne fût une feinte du pacha, que le pacha, disant qu'il serait modéré, ne fît des conditions telles que le sultan ne pourrait les accepter, que ce ne fût une offre sans résultat, que la flotte ne fût offerte et ne fût pas restituée. Je dis à M. Périer, devant le premier employé des affaires étrangères, afin que la tradition n'en fût pas perdue : « Rendez-vous dès ce soir même à Alexandrie (il était trois heures et il partit à six heures) ; vous direz au pacha que, s'il ne restituait pas la flotte après l'avoir offerte, l'Europe s'irriterait

contre lui, et que la résolution qu'on est sur le point de prendre à Londres à son égard serait prise immédiatement et de la manière la plus dommageable pour lui; et, puisqu'il s'est rapproché du sultan, qu'il en finisse (*mouvement*), qu'il en finisse; qu'il se hâte, car à Londres on est irrité contre lui, et l'on peut passer à des résolutions extrêmes. » Enfin j'ajoutais le conseil formel d'accepter la Syrie viagère. Car je fis dire au pacha : « Si vous n'acceptiez pas cette condition, qui me semble très modérée, nous ne romprions pas notre alliance avec l'Angleterre pour les prétentions démesurées que vous voudriez soutenir contre la Porte. » Voilà les conseils que je lui ai fait donner par M. Périer.

Lorsque la nouvelle de l'offre de la restitution de la flotte arriva à Londres, on s'imagina que c'était un travail de la France pour opérer un arrangement direct; et, qu'il me soit permis de le dire, on a voulu depuis en faire le motif pour lequel on a signé le traité du 15 juillet. Désirez-vous que je vous parle avec une grande franchise? (*Mouvement.*) Je crois que ce motif a été singulièrement exagéré, qu'il a été grossi après coup, et que ce n'est pas là ce qui a fait signer le traité du 15 juillet. D'abord, la preuve qu'en envoyant M. Eugène Périer je ne faisais pas une chose dont je voulusse me cacher, la preuve que les conseils que je donnais au pacha étaient une chose parfaitement loyale, c'est que j'écrivis le 5 juillet à M. Guizot une lettre dans laquelle je lui disais : « Ce

nouvel état de choses, l'offre de la restitution de la flotte, doit empêcher les plénipotentiaires réunis à Londres de passer immédiatement à un traité; car, dans un moment où les deux parties vont s'aboucher, il est déraisonnable de vouloir les séparer de nouveau pour les empêcher de s'entendre. » Je regardais comme plus légitime d'attendre le résultat des propositions faites à Constantinople par Sami bey, avant de faire un traité à Londres. Ce qui prouvera que cette manière d'entendre les choses n'avait rien d'extraordinaire, c'est que M. Guizot, discutant la question avec le ministre anglais, disait à lord Palmerston et à tous les plénipotentiaires : « Mais comment! vous allez, dans un moment où les deux parties tendent à se rapprocher, à se réunir, et vont peut-être s'entendre entre elles, vous allez vous jeter au milieu d'elles et les en empêcher! »

M. Guizot employa ces expressions : « Il serait coupable de différer d'un seul jour leur rapprochement. » M. Guizot trouvait donc toute naturelle la politique que je suivais, il s'y associait, il la soutenait à Londres de son propre langage, comme vous venez de le voir.

Ainsi je n'étais pour rien dans la proposition qui venait d'être faite à Alexandrie de restituer la flotte turque, et il n'y avait pas là un arrangement direct. Je vais vous en donner une preuve péremptoire, car, si un arrangement direct avait été négocié, Sami bey, envoyé du pacha, en aurait porté la proposition à

Constantinople; eh bien, il y apportait l'offre de restituer la flotte, mais pas une seule proposition de plus. C'est ce qui a fait échouer les négociations. Ainsi il n'y a pas eu de proposition d'arrangement direct.

Je veux bien croire que les quatre puissances, qui avaient envie de régler elles-mêmes le différend qui était survenu entre le sultan et le pacha, ont pu concevoir quelque ombrage, quelque déplaisir, de ce que les deux parties tendaient à se rapprocher; mais pouvaient-elles croire que c'était une combinaison de notre fait? Cela a été dit après coup.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — J'ai eu l'honneur de vous écrire le 11 juillet qu'on le croyait.

M. THIERS. — J'accepte votre interruption. Je l'aurais souhaitée tout à l'heure; je l'accepte maintenant. (*On rit.*)

Se défiait-on à Londres, comme on l'a prétendu, des conseils que nous donnions à Alexandrie? Y avait-il cette défiance que, sans intention assurément, M. Guizot, à une autre tribune, a contribué à faire croire que l'on ressentait à Londres à l'égard du cabinet français?

Non, cette défiance était impossible; je suis convaincu que, lorsque M. Guizot disait au cabinet anglais que nous n'étions en rien les auteurs de la proposition faite à Constantinople, il le disait de manière à être cru. S'il ne l'avait pas dit de ce ton-là, il aurait trahi son cabinet; il en était incapable. Je crois aussi que, lorsqu'il exprimait sa profonde conviction, il aurait

tenu à insulte de n'être pas cru. (Voix nombreuses : *Très bien! très bien!*) Mais, Messieurs, voulez-vous la preuve qu'on le croyait et qu'on savait parfaitement à Londres que nous donnions les conseils les plus loyaux à Alexandrie? Voici un extrait fort court, en quelques lignes, d'une dépêche portant la date du 8 mai : « Dans le cours de la conversation, le nom du colonel Hodges est arrivé (c'est M. Guizot qui parle) ; j'allais parler de ce que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sur sa conduite et ses manières envers le pacha, quand lord Palmerston m'a dit que le colonel se louait beaucoup de la loyauté de M. Cochelet et des conseils très raisonnables que notre consul donnait très sincèrement à Méhémet-Ali. »

On savait donc que nous tenions la conduite la plus loyale à Alexandrie, que nous n'y donnions que des conseils avouables. Aussi M. Guizot a-t-il dit au cabinet anglais que notre politique était la seule qu'on pût avouer. Car, que se passait-il? Nous, après tout, nous pouvions bien dire que nous cherchions à rapprocher les deux parties, et nous ne l'avons pas fait, car l'offre de la flotte ne venait pas du cabinet français. Nous aurions pu avouer que nous voulions rapprocher les deux parties ; mais quelle était la conduite qu'on tenait à notre égard? Je vais vous la faire connaître, comme j'en ai informé l'ambassadeur de France. J'avais la preuve que, depuis deux mois, on faisait des efforts pour insurger la Syrie, et qu'on y avait réussi. Voilà le motif (j'en appelle à M. Guizot) qui a brusquement

précipité, amené la signature du traité du 15 juillet. Il est pénible de dire de telles choses, mais ce n'est pas mon opinion seule que j'exprime, on avait espéré qu'on effrayerait la France, qu'on l'intimiderait, qu'elle n'oserait pas s'isoler. Cependant on hésitait. Savez-vous pourquoi? Parce qu'on ne savait quel moyen employer contre le pacha, parce qu'on n'ignorait pas qu'un simple blocus était un moyen impuissant, et qu'appeler la Russie, c'était un moyen dangereux. On n'avait pas encore reçu la nouvelle de l'insurrection de la Syrie, à laquelle on travaillait depuis deux mois. On n'avait donc pas encore cette puissante ressource. On accusait la France de rapprocher les parties, pendant qu'on insurgeait la Syrie, et l'on veut faire jouer au cabinet français le rôle de la duplicité, aux cabinets étrangers celui de la bonne foi! (*Bruyante approbation.*)

Quel que puisse être le résultat de mes paroles, je donne un démenti, je le donne au nom de mon pays, à quiconque dira qu'il y a eu manœuvre de notre part, et qu'il n'y a pas eu la loyauté la plus complète. Je vais le prouver, et ceci, je ne l'ai jamais dit.

Je n'ai pas cherché à irriter les esprits, comme on le prétend aujourd'hui. On voudrait nier les très honorables sentiments qu'on a éprouvés au mois de juillet; on voudrait les nier et dire que c'est M. Thiers qui seul les a excités. Non, Messieurs, tout le monde a ressenti, et quand je dis tout le monde je suis autorisé à le dire, tout le monde a ressenti ce qu'il y avait de

blessant, d'offensant pour la France, dans la conduite qu'on tenait à son égard. Mais voici ce que je n'ai pas dit, et ce qui eût bien autrement excité l'opinion publique. Voulez-vous savoir pourquoi on précipitait la signature du traité? C'est parce qu'on trouvait dans l'insurrection de la Syrie un moyen qui ne s'était pas présenté jusque-là. Et pourquoi? savez-vous pourquoi on nous l'a caché? Je vais vous le dire encore : c'est qu'on voulait avoir le temps, avant que la France en fût prévenue, de donner l'ordre à l'amiral Stopford de prendre la flotte ottomane et d'arrêter la flotte égyptienne. On a prononcé le mot de tromperie, eh bien, je l'accepte. Oui, après dix ans d'alliance, cette conduite à notre égard est une indigne tromperie. (*Très bien! très bien!*)

Et ici ce n'est pas l'Angleterre que j'accuse, car en Angleterre nous avons rencontré des sympathies; mais, bien qu'on blâmât lord Palmerston pour avoir compromis l'alliance par un sentiment patriotique, on s'est serré autour de lui. On le blâmait, mais on l'a soutenu. (*Très bien! très bien!*)

Non seulement dans la nation anglaise, mais dans le cabinet, je puis louer un homme (il est mort), qui n'a pas craint de soutenir notre cause et de nous donner raison; c'est l'honorable lord Holland.

Plus d'un Anglais a blâmé cette conduite. Je n'accuse donc qu'un homme, et je dis plus, je dis qu'il a manqué à la France, car, après dix ans d'alliance, on lui devait une explication; la France valait bien qu'on

prit la peine de lui donner une explication. Or, s'il y avait eu une explication, l'Angleterre n'aurait pas osé nous dire que nous l'avions trompée. Mais non, on voulait signer le traité, et on nous l'a caché pour pouvoir donner des ordres à l'amiral Stopford. J'ai écrit à M. Guizot que, par une heureuse circonstance, le télégraphe avait sauvé la flotte du pacha.

Lord Stopford avait reçu brusquement, spontanément, l'ordre de quitter les parages de Naples, avant que l'affaire avec ce pays fût finie. Ceci m'amène à dire quelques mots de l'affaire de Naples. Ce qui devait me persuader qu'on ne romprait pas ainsi l'alliance de la France, c'est qu'alors, dans ma correspondance avec M. Guizot, chacune de mes dépêches était, à la suite des affaires d'Orient, remplie de la question de notre médiation de Naples. Là, Messieurs, le cabinet anglais avait cru trouver un petit roi, je parle de ses États et non pas de son cœur, un roi faible, qu'il opprimerait facilement, qui ne résisterait pas. Le roi de Naples a résisté énergiquement. Savez-vous ce qu'il a répondu? « Si l'on veut m'obliger à donner de l'argent, j'en donnerai; mais, si l'on veut m'obliger à déclarer que le traité a été violé, je ne suis que le roi de Naples, c'est-à-dire d'un pays qui a 6 millions d'âmes, mais je tiendrai tête à l'Angleterre; il en arrivera ce qui pourra. » (*Marques très vives d'approbation. — Voix à gauche : Très bien pour le roi de Naples!*)

M. Hortensius Saint-Albin. — C'est un bel exemple. (*On rit.*)

M. Thiers. — Messieurs, il n'y a pas de quoi rire, il n'y a qu'à imiter. (*Très bien!*)

C'était un fait grave; le roi de Naples était seul entre la France et l'Angleterre. J'insistai, il a fallu de grands efforts. L'Angleterre s'était engagée dans une témérité, dans une imprudence, car l'Italie pouvait en être émue et motiver la présence des Autrichiens. Je craignais donc une conflagration, je m'employai à la prévenir; j'ai réussi. On m'en loua beaucoup à cette époque en Europe; et, tandis que j'agissais ainsi (c'est, je crois, le 8 juillet que s'est terminée l'affaire des soufres), quand j'arrivais, le 8 juillet, après des efforts inouïs, à la conclusion de ce différend, on a laissé terminer le conclusum, et le lendemain on a signé le traité. Ces faits devaient exclure de la pensée de tout homme loyal et sensé que l'on pût, sans explication, signer un traité sans la France. Eh bien, Messieurs, ce traité a été signé le 15 juillet! On dit que j'ai voulu en exagérer la portée. Je réponds : Avez-vous connu la circonstance que je rapporte dans ce moment? Vous ai-je dit qu'on avait choisi, pour signer ce traité, le moment où nous rendions à l'Angleterre un signalé service? Non, je n'ai rien dit de pareil. Qu'ai-je laissé savoir au public? c'est que l'on avait signé le traité sans avertir la France.

Est-ce vrai, oui ou non? Eh bien, c'est de cela que la France s'est indignée. Permettez-moi, je ne puis froidement discuter cette question, je ne puis rechercher, la rougeur m'en monterait au front, s'il y a eu

mauvais procédé, outrage; je ne distingue pas. Dans un moment où nous croyions que toute l'Europe nous devait la paix, elle se hâtait de se réunir contre nous à l'Angleterre. L'Europe n'était pas d'abord de l'avis de l'Angleterre, elle s'est empressée de s'y ranger; et l'Angleterre, parce qu'elle avait un intérêt dans la Méditerranée, a abandonné une alliance de dix ans. Mais, je le répète, c'est un homme que j'accuse, ce n'est pas l'Angleterre.

La France a senti cet affront. Quoi! l'on voudrait que seul je l'aie senti? M. Thiers seul a pu entraîner son pays! Non, cela n'est ni vrai ni possible. Je ne vous rappelle pas, je ne puis pas rappeler combien parmi vous il y a eu d'hommes que leur sympathie d'opinion n'amenait pas à moi, qui sont venus me dire : Soutenez la dignité de la France, soutenez-la jusqu'au bout. (*Mouvement.*) Et aujourd'hui on voudrait n'avoir pas senti tout cela; on est presque honteux des bons sentiments que l'on a éprouvés! (*Bruit.*) Eh bien, Messieurs, ces sentiments, moi je les ai éprouvés profondément, je ne les désavoue pas, et, après les avoir éprouvés très sincèrement et comme un Français, comme un bon Français le devait, j'ai voulu suivre jusqu'au bout, entendez-moi bien, la conduite que de tels sentiments, quand on les a ressentis, doivent inspirer. (*Mouvement.*)

J'ai réuni mes collègues. Maintenant on m'accuse. Oh! je voudrais que ceux qui m'accusent connussent les sentiments qui étaient dans les cœurs de mes col-

lègues et dans le mien; je voudrais qu'ils eussent un moment été appelés à peser les destinées du pays; ils verraient si, dans une situation pareille, on est capable, quand d'un égarement de son esprit, d'un sentiment de son cœur, il peut résulter le bonheur ou le malheur de son pays, si l'on est capable de n'éprouver que le vulgaire sentiment de songer si l'on gardera le pouvoir six mois ou un an. (*Très bien!*) Ce n'est pas un éloge que je m'adresse à moi, c'est à la nature humaine que je l'adresse; tout le monde aurait fait comme nous; 12 mai, 29 octobre, si vous aviez assisté à la signature du traité, vous auriez éprouvé les mêmes sentiments! il n'y a pas un de nous qui ait songé à lui, à sa position personnelle. Si vous saviez de quels sentiments on est animé, quand d'une erreur de votre esprit peut résulter le malheur du pays! J'ai éprouvé, dans ces circonstances, ce qu'on ne peut éprouver deux fois dans sa vie, ce que je n'oublierai jamais. J'étais plein d'une anxiété cruelle que je ne saurais dépeindre.

Cependant, plus je m'examinais, plus je rentrais en moi-même... (je ne puis pas songer à ces jours terribles sans en être profondément ému), plus je rentrais en moi-même, plus je me disais que, si la France reculait cette fois, elle perdrait son rang dans le monde. Je savais bien que j'allais peut-être faire couler le sang de dix générations; mais je me disais : Si la France recule, l'Europe le sait, les Chambres, le gouvernement, tout le monde s'est engagé; si elle recule, elle descend de son rang; cette monarchie que nous avons

élevée de nos mains, à laquelle, depuis dix ans, nous nous sommes consacrés, si elle est venue au monde pour abaisser et affaiblir mon pays, je ne pourrai plus me trouver en présence des hommes qui nous accusent de n'être venus que pour l'amoindrir. Que pourrai-je leur répondre, à ces ennemis que vous connaissez bien, quand ils nous diront : « Ce gouvernement, nous ne savons pas ce qu'il a pu faire, mais il assiste à la plus grande humiliation que nous ayons encore subie ! » (*Vif mouvement d'approbation, mêlé d'applaudissements.*) Que si la France reculait, de quel degré elle descendrait dans l'échelle des nations !

Voici ce que, d'accord avec mes collègues, après de longues et douloureuses délibérations, j'ai proposé à la couronne. Je ne lui ai pas dissimulé le péril, je lui ai dit qu'il n'y avait pas un grand espoir d'arracher à quatre grandes puissances, qui se respectent aussi, et qui ont aussi leur honneur à soutenir, qu'il n'y avait pas grand espoir de leur arracher immédiatement un désaveu du traité. Faire la guerre pour le traité, j'aurais regardé cela comme criminel, dans la situation où était la France : elle n'était pas prête alors, aujourd'hui elle l'est davantage; on peut le dire, elle n'était pas prête au mois de juillet. Faire la guerre pour le traité, immédiatement, était impossible. Mais ce qu'il fallait, c'était, en laissant suivre aux événements leur cours, et en employant sérieusement ce temps pour armer, c'était obtenir une modification du traité. Et voici le plan que nous proposâmes.

Il fallait, non pas armer pour faire une vaine démonstration, car on ne trompe personne en Europe; il faut que vous sachiez que tous les cabinets sont composés d'hommes ayant une grande expérience des affaires, sachant parfaitement, devinant tout ce qui se passe dans des pays où les formes de gouvernement ne sont pas les leurs. Non, on ne trompe personne, et j'étais convaincu que, si nous nous en tenions là, nous aurions justifié ce propos de lord Palmerston : « La France ne s'isolera pas, ou, si elle s'isole, elle en éprouvera quelque humeur, quelque déplaisir, et elle se rendra. » J'étais convaincu que ce propos se réaliserait si les armements n'étaient pas poussés avec vigueur. Aussi j'ai proposé une chose, je l'avoue, qui a agité profondément les esprits. Quand on a vu notre activité, quand on a vu tout ce qui se passait au ministère de la marine et au ministère de la guerre, on a commencé à comprendre en Europe que nous agissions très sérieusement. Je proposai au Roi de porter l'armée, non pas à 480,000 hommes, mais à 639,000 hommes. Je sais bien qu'en 1831 on parlait de 412,000 hommes; mais, si c'est avec 412,000 hommes que vous voulez tenir tête à l'Europe, vous devez accepter les traités. Je proposai une armée de 639,000 hommes de ligne, et de 300,000 hommes de garde nationale mobile, ce qui faisait un total de 939,000 hommes. (*Mouvement.*)

Messieurs, j'ai profondément étudié les ressources de notre pays, ce n'est pas légèrement que j'en parle;

je suis convaincu que la France pouvait, pendant plusieurs années, fournir cette immense armée et la soutenir avec des ressources régulièrement fournies; je suis convaincu, car il faut enfin que l'Europe sache que, si nos résolutions peuvent varier, il nous reste cependant de grandes ressources; je suis convaincu, et je vous le prouverai, que nous pourrions avoir une armée de 639,000 hommes et l'entretenir plusieurs années de suite. Et cependant, Messieurs, je regardais encore ces ressources comme insuffisantes, si la capitale n'était pas couverte; et ici je le dirai devant mon pays, je n'ai pas été un complaisant, mais un bon citoyen en proposant de la couvrir. Oui, je l'ai proposé non pas en complaisant, mais en citoyen dévoué et convaincu, et j'espère, quand cette question sera traitée devant vous, que nous pourrons prouver, par des considérations fortes et sérieuses, que nous voulions là une chose indispensable. (*Sensation.*)

Je comprends qu'on trouve difficile de lutter avec l'Europe; je le comprends, je respecte les craintes; mais, je le dis franchement, cette résolution n'est possible qu'avec la grande armée dont je parle, et avec la certitude que, pendant que cette armée manœuvre, Paris ne restera pas exposé à un coup de main. J'ai fait toutes ces propositions à la couronne; elles ne furent pas accueillies, et cependant il fallait nous hâter. J'accuserai non pas les cabinets qui m'ont précédé, mais moi, tout le monde. Dans la guerre, nous ne songeons qu'à la guerre; mais, dans la paix, nous ne son-

geons qu'à la paix et à ses créations. On avait négligé depuis beaucoup d'années les ressources de l'administration de la guerre. Il fallait faire des efforts inouïs, il fallait du temps. Je voudrais que vous eussiez été témoins du dévouement que nous avons apporté dans cette tâche; nous nous en sommes occupés sans cesse. Je ne commets pas ici une indiscrétion. Nous ne pouvions être prêts qu'en mai ou avril. Que fallait-il faire? Il fallait presser le pacha de s'associer à notre politique. On parle de nos engagements avec lui. Je ne sais ce qu'a pu lui dire M. Caillet; peu importe! Mais savez-vous l'obligation que nous avons envers lui? C'est qu'il s'est associé à notre politique. Si le pacha, profitant de son prestige, au moment où son armée n'était pas démoralisée, eût passé le Taurus, il mettait l'Europe en conflagration, il nous obligeait à agir immédiatement.

Voici alors ce que j'ai conseillé au pacha, et il a suivi mes conseils; c'est M. le comte Waleski qui les lui a portés. Ne passez pas le Taurus, conservez la défensive en Syrie, couvrez bien Saint-Jean-d'Acre, Alexandrie, demandez la médiation de la France, et, si vous faites durer la guerre jusqu'au printemps, la France, à la tête de toutes ses forces, négociera pour vous et obtiendra probablement la modification du traité. C'était mon espérance, c'était le but auquel je tendais. (*Mouvement d'approbation à gauche.*)

Les connaisseurs, ou ceux qui prétendent l'être, peuvent douter qu'au printemps la France, étant à

la tête de toutes ses forces, eût obtenu une modification du traité. Eh bien, je dois aussi connaître les dispositions de l'Europe, et je dois ne pas m'être fait beaucoup d'illusions sur la conduite qu'elle eût observée. Je suis convaincu que si, au printemps, à la tête de toutes ses forces, avec le langage que je voulais, que j'ai tenu, et qu'aujourd'hui on m'impute à faiblesse, que si la France, avec un langage digne, mais modeste, ferme, mais non provocateur, avait proposé cette alternative à l'Europe : ou la modification du traité ou la guerre, si la France avait dit cela avec la voix de la France, de manière à être crue, soyez convaincus que l'Europe n'aurait pas sacrifié son repos pour une portion quelconque de la Syrie. (*Très bien! très bien!*)

Savez-vous où était ma faiblesse, Messieurs? On doutait que cette résolution fût soutenue jusqu'au bout, on en doutait! Pour moi, j'ai déployé la plus grande activité; mes collègues et moi nous l'avons déployée, pour persuader que notre résolution était sérieuse; mais on doutait et l'on croyait que, lorsque les armements seraient poussés au dernier terme, le cabinet n'existerait plus. (*Sensation.*)

Eh bien, les événements de Beyrouth sont arrivés, ils n'ont pas changé nos résolutions, mais ils ont déterminé, de notre part, les propositions que voici. Il devenait évident pour moi et pour mes collègues que l'Europe voulait pousser à bout l'exécution du traité, qu'elle ne croyait pas sérieusement que nous voudrions y résister, que l'intervention de quatre puissances atta-

quant le pacha d'Égypte pourrait produire sur son armée et sur ceux qui le soutenaient un effet moral déplorable. Il était évident que l'absence de la France, que l'incertitude de ses résolutions, ébranlaient à un certain degré le cœur de tous ceux qui soutenaient le pacha d'Égypte.

Voici les propositions que le cabinet, après de nombreuses délibérations, a arrêtées :

Pour prix des concessions que nous avions obtenues de lui (car je vous disais tout à l'heure que nous l'avions associé à notre politique en lui disant : Ne passez pas le Taurus, gagnez du temps, donnez-nous le moyen de nous préparer jusqu'au printemps, et nous lui avions demandé encore autre chose, nous lui avions demandé d'accepter l'Égypte héréditaire et la Syrie viagère, et il avait accepté), pour prix de ces concessions, je ne dirai pas qu'on a bombardé Beyrouth, c'était la conséquence d'une résolution antérieure, mais on a frappé ce pacha de déchéance. Mes collègues et moi, nous avons cru que contre cet acte de déchéance, il fallait protester, qu'il fallait protester par une note qui contînt un cas de guerre. On a dit que, dans cette note, nous avions abandonné la Syrie ; je le démens.

J'ai écrit à M. Guizot des lettres à Londres, j'en ai écrit à Vienne, j'en ai écrit à M. Cochelet, notre consul à Alexandrie ; j'en pourrais citer une qui ne laisserait aucun doute à cet égard. Je disais : « Quoi qu'il arrive, le pacha doit rester maître de l'Égypte et d'une por-

tion quelconque de la Syrie, que le sort des armes pourra lui assurer. » Ce que j'ai voulu, c'est opposer à un acte de déchéance un acte de garantie. Mais cela ne suffisait pas; je pensais qu'il fallait ajouter à l'effet moral de cette note, permettez-moi le mot, un effet physique, c'est-à-dire qu'il fallait que le pavillon français se montrât sur les côtes de Syrie, ce qui aurait porté les Égyptiens à se battre mieux qu'ils ne l'ont fait. Je pensais qu'il fallait envoyer là notre flotte, et convoquer les Chambres pour leur demander le complément des armements, et non seulement pour leur demander le complément des armements, mais aussi parce que la question devenait tellement grave qu'il n'était plus possible de persévérer dans cette conduite, que je croyais loyale et énergique, sans les y associer.

Messieurs, mes entretiens avec la couronne m'avaient inspiré la pensée que peut-être les opinions que très loyalement nous nous étions faites n'étaient pas partagées par elle.

Je suis allé le 2 octobre, avec tous mes collègues, auprès du roi; je lui ai fait connaître avec douleur, avec un profond respect pour l'opposition que je rencontrais, et devant laquelle je venais me briser, je lui ai fait connaître les divers actes que je croyais indispensables. Je n'ai pas insisté. Nous nous sommes réunis, moins pour faire des propositions que pour donner notre démission. Elle a été remise. Le roi a bien voulu nous témoigner quelque estime de nos services,

quelque regret de se séparer de nous, et nous a dit qu'avant de prendre cette grande résolution il voulait s'en entretenir avec un homme considérable, qui est l'ami de mes collègues, qui est le mien, et qui est profondément dévoué à la royauté. M. le duc de Broglie a été appelé ; il a persuadé au roi qu'il y avait un grand danger à cette résolution, qu'il valait mieux persévérer devant l'Europe et qu'il y avait chance d'un résultat honorable. Une transaction a été proposée ; cette proposition a été celle-ci : Faire la note du 8 octobre, sauf quelques modifications dans les termes. Au lieu d'envoyer la flotte, la concentrer, la rendre plus disponible qu'elle ne l'était, en l'organisant tout de suite et en la mettant, comme on l'a dit, au bout du télégraphe, c'est-à-dire aux îles d'Hyères, afin de pouvoir l'employer à plusieurs destinations, dont quelques-unes ne doivent pas être dites ici, et ensuite achever les armements, même à 639,000 hommes, et convoquer les Chambres.

De toutes ces résolutions, il y en avait une qui me coûtait, c'était de concentrer la flotte aux îles d'Hyères ou de l'envoyer à Alexandrie. J'éprouvais à cet égard un scrupule ; ce scrupule, le voici. Je ne méconnaissais pas que l'envoi de la flotte à Alexandrie était une haute possibilité de guerre, car je ne voudrais pas dire que je n'ai pas voulu exposer le pays à la guerre. Non, je ne ferai pas ce mensonge-là ; il faut quelquefois exposer un pays à la guerre pour maintenir son honneur. Ce n'était pas la guerre certaine, mais c'était la

guerre possible ; et j'espère que mon pays est assez grand et digne pour ne pas en vouloir à un ministre qui avoue qu'il a exposé son pays, non pas à la guerre certaine, mais à la guerre possible. (*Marques d'assentiment à gauche.*)

Eh bien, en envoyant la flotte à Alexandrie, je craignais un cas de guerre, qui n'était pas certain ; car j'ai entendu des hommes expérimentés, des marins connaissant bien la situation, et qui étaient d'autant plus croyables qu'ils devaient jouer le principal rôle, je les ai entendus dire que l'envoi de la flotte à Alexandrie n'était pas un cas de guerre certain. Mais cependant, par cela seul que l'envoi de la flotte à Alexandrie était un cas possible de guerre, j'ai dit ceci : Oui, je crois que l'envoi de la flotte à Alexandrie est le salut du pacha, doit soutenir le moral de son armée ; mais, si une collision faisait naître la guerre, mes collègues l'auraient prise sous leur responsabilité personnelle, sans assembler les chambres. Nous aurions voulu sauver la considération du pays. Cependant pouvions-nous l'exposer à une guerre effroyable sans consulter ses organes légaux ?

Ma conscience a reculé devant ce scrupule, je me suis rendu à ces raisons ; d'ailleurs, la transaction qui nous était proposée ne compromettait rien, car nous garantissions le pacha par la note du 8 octobre. Les termes étaient modifiés, mais, au fond, il y avait un cas de guerre. La flotte était rendue beaucoup plus disponible aux îles d'Hyères que dans les mers du

Levant, car il aurait fallu vingt jours pour faire aller la flotte de Salamine à Alexandrie, tandis qu'il n'en fallait que huit à dix pour qu'elle y allât des îles d'Hyères. Les armements étaient consentis, nous pouvions nous livrer à cette œuvre que j'appellerai l'œuvre la plus patriotique du pays. Les Chambres étaient convoquées. Eh bien, nous avons accepté cette transaction, et, quand je dis ceci, ce n'est pas pour repousser de moi ou de mes collègues aucune partie de la responsabilité. Oui, si le rappel de la flotte a été une faute, la seule faute reprochable, nous l'assumons sur notre tête ; je ne la veux faire peser sur aucune autre tête que la nôtre. Mais je dois ici rappeler les faits. Nous avons dit au roi qu'il était bien possible que nos opinions rencontrassent quelque opposition ; que nous voulions aller jusqu'à la réunion de la Chambre, au 28 octobre ; que là il faudrait faire un discours de la couronne ; qu'alors toutes nos résolutions seraient reproduites et que le roi pourrait plus facilement composer son cabinet, car il aurait tous les éléments sous sa main. Le 20 octobre est arrivé, il a fallu reproduire toutes nos résolutions. Lorsque j'ai communiqué la note du 8 octobre, je l'ai communiquée avec une lettre à M. Guizot à Londres, une à M. de Sainte-Aulaire à Vienne, et une à M. Cochelet à Alexandrie. Notre plan était d'armer jusqu'à 939,000 hommes, et puis de négocier à la tête de toutes nos forces. Et j'ai ajouté que, quant à moi, je n'accepterais jamais le traité du 15 juillet. Tout cela était compris non pas

dans un discours incendiaire, comme on l'a dit, qui aurait pu offenser la bouche royale et blesser la France et l'Europe... Si je vous le produisais, c'était le discours le plus simple et le plus modeste. (A gauche : *Oui! oui! Lisez! lisez!* — Voix aux centres : *Non! non! — Mouvement prolongé.*)

Ce discours, Messieurs, n'a pas été accepté ; et, il faut le dire, le premier dissentiment qui s'était élevé le 2 octobre, ce dissentiment, quoique secret, était connu, et ce doute qui a fait notre faiblesse était devenu trop évident pour que nous pussions utilement gérer les affaires. Nous nous sommes retirés.

Je résume, Messieurs, en bien peu de mots cette longue discussion.

Lorsque nous sommes arrivés, mes collègues et moi, nous avons trouvé, non pas un traité signé, non pas un ultimatum signifié à la France, je le reconnais; nous avons trouvé la France séparée du reste de l'Europe, les puissances qui, d'abord, avaient semblé être de son avis, ralliées autour de l'Angleterre, la France seule en présence de l'Angleterre, et l'Angleterre croyant qu'elle nous ferait céder.

Nous avons négocié, je le crois, avec modération. J'ai pu me tromper, je ne le contesterai pas; cependant mes entretiens avec M. Guizot me faisaient espérer que nous avions été d'accord sur tous les points ; pourtant j'ai pu me tromper; j'en conviendrai franchement devant le pays.

Le traité a été signé; quand ce traité a été signé,

mes collègues et moi nous avons voulu une résolution sérieuse, l'armement jusqu'au bout, non pas pour accepter le traité du 15 juillet, mais pour négocier, pour en obtenir la modification. Nous avons associé le vice-roi d'Égypte à notre politique; je dois le dire, je le dis avec douleur, il en a beaucoup souffert. (*Sensation.*)

Mes collègues et moi, nous nous sommes retirés le jour où nous n'avons pu pousser jusqu'à son terme naturel et nécessaire la grande résolution que nous avions prise après le 15 juillet, non pas de faire la guerre à l'Europe, mais d'exiger, dans un langage qui ne l'aurait pas offensée, la modification du traité, ou, et, je l'avoue, le mot est grave à prononcer, ou de déclarer la guerre. (*Mouvement.*)

Messieurs, je voudrais encore, si la Chambre n'était pas si fatiguée, si je ne l'étais pas moi-même, après avoir tant parlé des faits et des personnes, parler un peu des choses. (A gauche : *Parlez! parlez!*)

Le discours de la couronne a dit que l'on espère la paix. Il n'a pas dit assez. On est certain de la paix. (*Mouvements en sens divers. — Interruption prolongée.*) Je prie qu'on ne m'interrompe pas. Je serai bref. Les paroles que j'ai à dire me coûtent, mais j'ai besoin qu'on me permette de les dire.

Non, Messieurs, on ne dit pas toute la vérité quand on dit qu'on espère la paix; on en est certain; cela est évident. Pourquoi le cabinet du 29 octobre a-t-il remplacé celui du 1er mars? Parce que le cabinet du

1er mars pensait que, dans certains cas, il faudrait faire la guerre. Pourquoi le cabinet du 29 octobre est-il venu ? Pour contredire cette politique.

M. Guizot, *ministre des affaires étrangères.* — Je demande la parole.

M. Thiers. — Je ne calomnie personne; mais qu'on me permette de dire les choses telles qu'elles sont : le cabinet du 29 octobre a été formé pour la paix et pour la paix certaine. (*Exclamations au centre et à droite.*)

A gauche. — Oui ! oui !

M. Thiers. — Je répète que le cabinet est venu avec la paix certaine, et j'en ai une grande preuve. (*Écoutez ! écoutez !*) Lorsque j'ai eu l'honneur de transmettre les affaires à M. Guizot, je ne lui ai pas dit que je voulais la guerre à tout prix ; je lui ai dit, et il le savait, que moi et mes collègues, nous n'aurions jamais proposé la guerre que dans un cas où évidemment l'honneur du pays l'aurait réclamée, c'est-à-dire pour empêcher que le traité du 15 juillet ne s'exécutât purement et simplement tout entier. Le point sur lequel le cabinet s'est retiré, c'est parce qu'il n'a pas voulu que le traité du 15 juillet s'exécutât tout entier. Mais vous, vous êtes venus avec la paix certaine, et la preuve, Messieurs, je vais la tirer de votre propre conduite. Vous êtes trop bons citoyens, et je vois sur ces bancs un homme qui connaît trop bien les difficultés de l'administration militaire pour avoir accepté les conditions de votre existence, si vous n'aviez pas cru à la paix ; car, sans cela, vous arrêteriez-vous aujour-

d'hui dans vos armements? Vous arrêteriez-vous à 480,000 hommes? Laisseriez-vous passer un temps si précieux pour la France sans armer davantage, si vous comptiez sur la guerre? Non! Messieurs, je vous crois trop bon citoyens. (*Approbation à gauche.*)

Je l'ai dit à mes collègues, et tous les hommes qui connaissent les faits vous le diront comme moi : c'est tout au plus si, en employant sans relâche, sans une seule perte de temps, sans aucun obstacle, avec la plus grande activité, la plus grande énergie, la plus grande volonté, en employant les ressources et les trésors de la France, d'ici au mois d'avril, c'est tout au plus si vous auriez eu le temps d'être prêts, et vous vous arrêtez! Non, vous ne croyez pas à la guerre, car vous seriez trop coupables si vous y croyiez.

Messieurs, ne trompons personne; l'Europe le sait, ce qu'on appelle le cabinet de la paix a succédé à ce qu'on appelle le cabinet de la guerre. (*Mouvements divers.*)

Quelle est la situation? Les puissances accorderont au pacha, s'il se rend, et s'il se rend assez tôt, l'Égypte héréditaire, je le crois; s'il ne se rend pas, on poussera peut-être encore plus loin l'exécution.

Mais, s'il a l'Égypte héréditaire, il l'aura parce que les puissances auront bien voulu la lui laisser. On ne peut pas négocier sur cette situation si les armements sont interrompus, et je tiens la question pour résolue, et le pays le croit.

Voix de la gauche. — Oui! oui!

M. Thiers. — Ce calme, calme triste, dont vous vous vantez, savez-vous à quoi il tient? Il tient à ce que le pays sait bien que la question est résolue. (*Exclamations au centre*). Il sait, et tout le monde le croit ici, que la question est résolue par la paix.

Je ne voudrais pas affliger mon pays; mais cependant il faut lui dire la vérité, l'occasion est solennelle pour moi et pour vous; quoi qu'il arrive, je la dirai. (*Mouvement d'attention.*) J'espère que je n'aurai pas d'autre service à rendre à mon pays, il est trop douloureux d'avoir à lui en rendre de plus actifs; je vais lui rendre le seul qu'il m'appartienne de lui rendre aujourd'hui, celui de lui dire la vérité.

Il y a dans ce qui s'est passé, je pars de là, on me démentira peut-être, mais je persiste à le dire, il y a dans ce qui s'est passé une question résolue. Savez-vous ce que cela signifie? Vous avez perdu toute l'influence que vous pouviez avoir dans la Méditerranée. (*Rumeurs négatives au centre.*) Vous n'en avez aucune à Constantinople, et vous ne pouvez en avoir par cette raison bien simple que vous souteniez l'adversaire du sultan. Mais vous pouviez en avoir en Égypte. Or pensez-vous donc que le pacha, en supposant qu'il dure en présence des flottilles armées qui assiègent son territoire, croie encore à la France et reste sous son influence? Non, vous ne le pensez pas.

Ainsi vous avez perdu dans la Méditerranée votre influence.

Mais il y a pis que cela; des pertes matérielles,

on en revient. Si vous l'aviez voulu, nous serions revenus des traités de 1815. (*Bravos à gauche. — Agitation au centre.*) Avec du cœur et de l'honneur.... (*Bruit.*)

M. Villemain. — Pourquoi ne l'avez-vous pas voulu en 1830 ?

M. Thiers. — Je le redis pour que le pays le sache, et il ne m'en croira que trop (*mouvement*), vous avez perdu, avec la solution que vous avez donnée à la question, votre influence dans la Méditerranée. Mais c'est une perte matérielle, et on revient des pertes matérielles : vous avez perdu plus que cela ; car dites-nous donc ce qu'est cette coalition qui s'est formée contre vous ? Vous me connaissez trop pour croire que je partage certaines exagérations, et que j'imagine que cette coalition a pour but de franchir le Rhin ; c'est pour cela que nous avons été blessés de ces expressions : *si le territoire est menacé.* Nous savons bien qu'on ne veut pas passer le Rhin, et, quoique notre politique soit perdue, je crois encore qu'il n'y a personne qui veuille passer le Rhin. Ce n'est pas ce dont la coalition vous menace ; ce dont elle vous menace, le voici. Je ne le dis pas pour vous qui le savez, mais je le dis pour le pays. Il y a trois puissances qui ne nous pardonnent pas d'être une révolution ; non pas qu'elles aient encore les préjugés qui ont fait signer la convention de Pilnitz, mais elles voient dans cette révolution, celle-ci l'insurrection possible de l'Italie, celle-là l'insurrection de la Pologne, une troisième, la

meilleure de toutes, la mieux intentionnée pour la France, la perte des provinces rhénanes et la demande d'une constitution. Elles détestent dans cette révolution un danger moral qui les menace tous les jours. Je ne les blâme pas, comme ceux qui veulent qu'elles aiment notre principe; je ne demande pas qu'elles l'aiment, il faut nous borner à l'aimer nous-mêmes. Elles nous en veulent, parce que nous sommes une révolution. Sans doute on dira que ces puissances ont hésité à signer le traité. Oui, elles ont hésité, parce que, tout en la détestant, cette révolution, on la craint. Mais enfin elles ont été heureuses de saisir l'occasion d'être toutes contre nous. Trois puissances pensent ainsi, celles du continent. L'Angleterre, elle, ne pense pas ainsi, elle a trop d'expérience pour en vouloir aux révolutions; elle les connaît, mais elle veut son intérêt. De là il arrivera évidemment ceci : c'est que, quand trois puissances accepteront l'intérêt de l'Angleterre, il y aura coalition contre vous.

Eh bien, quel était le moyen de conjurer ce danger? C'était non pas de faire la guerre, mais de prouver dans un grand jour que vous ne la craignez pas avec tout le monde. Sans cela, savez-vous quelle est notre position? Dans toutes les questions importantes, et il y en a beaucoup, où l'intérêt de l'Angleterre ne sera pas d'être avec vous, elle formera avec les puissances du continent une coalition qui vous annulera. Et aujourd'hui qu'on sait malheureusement que, sur cette

grande question d'Orient, où vous vous étiez promis de briller pour vous dédommager de vos malheurs dans la question d'Espagne, dans la question de Belgique, dans la question d'Italie... (*rumeurs au centre*), aujourd'hui qu'on sait qu'on a pu vous intimider... (*Murmures négatifs au centre. — Assentiment à gauche. — Bruyante interruption.*)

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — Prudence n'est pas timidité !

M. THIERS. — Je dis, Messieurs, qu'aujourd'hui il est connu du monde entier que la France voulait une chose (elle a dit qu'elle la voulait, vous ne le nierez pas ; elle a dit qu'elle résisterait), aujourd'hui qu'après avoir dit que vous résisteriez, vous ne résistez pas, le secret est connu, et cette coalition, vous la retrouverez souvent.

On prétend que, pour la conjurer, il fallait braver le grand péril de la guerre générale. Eh bien, laissez-moi vous dire une chose : le jour où vous avez fait une révolution, oui, je prononce le mot, et moi il ne m'offense ni ne m'embarrasse, le jour où vous avez fait une révolution, révolution honnête, légale, qui voulait non le bouleversement du monde, mais le progrès de l'espèce humaine et la dignité de la France, le jour où vous l'avez faite, il fallait être assez prévoyants et assez fermes pour savoir que, dans tel cas donné, vous auriez l'Europe tout entière contre vous, et il fallait vous dire, en la faisant, que vous la trouveriez contre vous sans la craindre. (*Mouvements divers.*)

Voici ce que je conseille à mon pays. (*Écoutez! Écoutez!*) Je ne voudrais pas l'affliger; il m'en coûte de remplir le triste rôle que je remplis ici. Savez-vous ce qu'il faut lui dire : que, s'il veut rester étranger aux grandes questions, il fait bien de se conduire comme il fait aujourd'hui; s'il ne veut que sauver *son territoire menacé*, pour parler le langage de l'adresse...

(*Vive adhésion à gauche. — Réclamations au centre.*)

M. Dupin. — C'est un extrait.

Une voix à gauche. — C'est son langage!

M. Dupin. — C'est une falsification de l'adresse. Lisez la phrase entière !... C'est de la mauvaise foi. (*Exclamations à gauche. — Longue interruption.*)

M. Thiers. — J'achève ma pensée; s'il ne veut que sauver son territoire, il n'y a pas de danger peut-être dans la conduite qu'il tient; mais, s'il a la prétention de se mêler aux grandes questions de l'Europe, il faut, en se conduisant comme on l'a fait pour lui, qu'il y renonce pour longtemps. Qu'il proportionne son énergie à ses prétentions, ou qu'il réduise ses prétentions, non pas à l'énergie qu'il a, mais à l'énergie qu'on lui suppose. (*Vive approbation à gauche.*)

CV

DISCOURS

SUR

LA QUESTION D'ORIENT

(DISCUSSION DE L'ADRESSE

RÉPONSE A MM. PASSY ET GUIZOT)

PRONONCÉ LE 27 NOVEMBRE 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la séance du 27 novembre, M. Passy, l'un des ministres du 12 mai, crut devoir donner, sur divers actes du cabinet dont il avait fait partie, des explications nécessaires, suivant lui, pour dissiper les doutes qu'avait pu faire naître ou qu'avait laissés subsister, au sujet de ces actes, le discours prononcé la veille par M. Thiers. Ainsi, l'officier envoyé en Égypte et en Syrie après la bataille de Nézib, le capitaine Caillet, n'avait fait autre chose, suivant les instructions formelles qu'il avait reçues en partant, qu'engager avec insistance Mehemet-Ali et son fils à arrêter la marche de leur armée victorieuse, et il était absolument inexact qu'il leur eût fait la moindre promesse, relativement aux territoires qui pourraient leur être concédés. De plus, dans les diverses négociations qui avaient eu lieu postérieurement, le cabinet du 12 mai, en demandant pour Mehemet-Ali la Syrie héréditaire, n'avait jamais fait de cette hérédité un ultimatum, et son désir était d'arriver à une transaction qui, acceptable pour le pacha, constituât à ce prince une

autorité et une indépendance propres à donner sécurité aux intérêts français en Orient. Enfin, lorsque, après cette même bataille de Nézib, la Russie avait manifesté l'intention d'envoyer des troupes à Constantinople pour y protéger le sultan contre l'armée de son vassal, c'est à la France qu'était revenu l'honneur de déclarer la première que, si les forces russes paraissaient en Turquie, l'escadre française franchirait aussitôt les Dardanelles et irait mettre l'ancre devant Constantinople.

Après ces explications, à l'appui desquelles M. Passy donna lecture de plusieurs dépêches, M. Guizot prit la parole pour répondre à M. Thiers. Le cabinet auquel il avait l'honneur d'appartenir, dit-il, ne voulait pas plus la paix à tout prix que le cabinet précédent n'avait voulu la guerre à tout prix; ce qu'avaient voulu et le ministère du 12 mai et le ministère du 1er mars, ce que voulait, comme eux, le ministère actuel, c'était le maintien de la paix en Orient et en Europe, moyennant l'abolition d'un protectorat exclusif sur Constantinople, et une transaction pacifique entre le sultan et le pacha. Cette politique, bonne pour l'Europe entière, l'était également pour le sultan et pour le pacha; car ce qui importait à ce dernier, c'était bien plutôt une durée assurée sous la sanction de l'Europe que l'étendue des possessions. Aussi, comme ambassadeur du roi auprès de la reine d'Angleterre, l'orateur avait-il servi avec dévouement cette politique, et il avait été non moins vivement froissé que le gouvernement dont il était le représentant du mauvais procédé des grandes puissances à l'égard de la France : ce procédé était blessant, et nous avions le droit de nous en plaindre. Mais M. Guizot n'y avait pu voir un de ces outrages qui doivent, entre peuples et entre États comme entre individus, avoir de tout autres conséquences que la plainte, la froideur et l'isolement. Il avait donc adhéré à l'attitude prise par le gouvernement après le 15 juillet et

aux mesures de précaution qui avaient été prescrites; mais, lorsqu'il avait vu le gouvernement céder à un entraînement irréfléchi, et l'esprit révolutionnaire pousser à une guerre que n'exigeaient ni l'intérêt ni l'honneur du pays, il avait cru devoir retirer son adhésion ainsi que son concours, et il avait la conviction que c'était une paix honorable, paix désirée par tous, qui devait sortir de la situation actuelle.

Les deux discours de MM. Passy et Guizot avaient occupé toute la séance du 26, et ce fut dans celle du 27 que M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

La Chambre comprendra la répugnance que j'éprouve à rentrer dans ce débat; il a malheureusement un caractère qui peut paraître personnel au premier aspect, et je ne voudrais pas le rabaisser à la proportion d'un débat de personnes. Je ferai de mon mieux pour qu'il perde ce caractère, et revienne le plus tôt possible à la dignité d'un débat public qui touche à un grand intérêt, à l'intérêt du pays. Hier vous avez entendu l'honorable M. Passy et l'honorable M. Guizot. M. Passy apportait évidemment à cette tribune les explications qu'il devait au nom du ministère du 12 mai, dont il a fait partie. M. Guizot a expliqué ses rapports avec moi, lorsque j'avais l'honneur d'être ministre des affaires étrangères. Il a ajouté quelques mots sur la politique du cabinet.

Je dois des observations sur les faits présentés par l'un et l'autre de ces honorables membres de la Chambre.

Et d'abord, qu'il me soit permis de dire une chose. Quant au ministère du 12 mai, il m'en coûte d'entamer une discussion avec lui et je vais vous en déclarer les motifs. Cela me donne une apparence moins méritée qu'on ne le croit, celle de vouloir rejeter sur d'autres une responsabilité que je devrais accepter tout entière.

Eh bien, ce que j'ai dit sur ce sujet, je ne l'ai pas dit dans l'intention de rejeter sur d'autres la responsabilité de mes actes; je la prends pour moi, pour moi tout seul; je ne veux pas la reporter sur mes prédécesseurs.

Tout le monde a été frappé, du moins on m'a exprimé cette opinion, en lisant le document qu'on est convenu d'appeler le *mémorandum*, du soin que j'avais mis à ne pas incriminer la conduite des précédents ministres. L'attaque, dans un document adressé à l'Europe, eût été indigne; et ici encore, en défendant les intérêts de la France à cette tribune, je ne voudrais pas avoir l'air d'attaquer mes prédécesseurs. Si j'ajoute quelques mots à ce qu'a dit l'honorable M. Passy, c'est pour maintenir l'exactitude d'un document devenu document public; cela importe au cabinet français. Je ne veux parler contre personne : la lutte n'est pas et ne doit pas être établie entre les différents ministres qui se sont succédé au pouvoir et

les ministres qui sont assis sur ces bancs; j'honore les personnes : ce que j'attaque, c'est la politique à laquelle ils sont venus s'associer. On conçoit que, dans le temps où nous sommes, on n'ait pas à regretter le pouvoir. Mais il y a une politique qui a dit, sur une question bien ou mal choisie : il faut résister à l'Europe, et une autre politique qui s'est arrêtée tout à coup et qui fait jouer à la France un rôle que je crois très malheureux. C'est cette politique seulement que j'attaque.

Je répondrai brièvement aux assertions de l'honorable M. Passy. Nous sommes d'accord l'un et l'autre sur le fond des choses; il s'est appuyé sur les mêmes documents que moi; mais nous différons sur le sens à donner à ces documents.

Voici, suivant M. Passy, l'inconvénient du système dans lequel j'ai présenté les faits. J'ai dit qu'au début, si la France n'avait pas été plus préoccupée de l'intérêt de la paix générale que de son intérêt particulier, il lui était facile de brouiller l'Europe, qu'au contraire elle a voulu rapprocher, et qu'après y avoir réussi, on l'a mise elle-même hors de l'union européenne.

Voilà ce que je crois vrai. C'est uniquement pour cela que, dans le mémorandum, j'ai parlé de la proposition de forcer les Dardanelles. M. Passy croit que cela est fâcheux, que c'est donner à la proposition de la popularité. Non, je ne le crois pas.

On a attaché peu d'importance à ces détails en

Angleterre. C'est là ce qu'on peut reprocher au mémorandum. Il faut le dire, en Angleterre, on ne signait pas le traité, comme le signait lord Palmerston, par un sentiment de dédain pour l'alliance française. On s'est rapproché de lui après le traité, parce qu'en Angleterre l'esprit national est toujours derrière un ministre qui se trouve en présence de l'étranger. Mais, au fond, l'on n'approuvait pas la légèreté avec laquelle l'alliance française a été sacrifiée; et, si l'on peut prouver que l'alliance française a été abandonnée par un motif peu avouable, par une sorte de tromperie, il faut dire le mot, qu'on nuise ou non à un ministre étranger. Ce n'est pas là traiter le fond de la question, mais c'est servir la politique de la France. La question nationale doit passer avant tout.

J'ai vu que l'offre avait été faite de forcer les Dardanelles. M. Passy ne conteste pas les documents, mais il croit qu'ils n'avaient pas l'importance que j'y attache, et que M. de Bourqueney s'était trompé. N'est-ce pas là ce que M. Passy a dit?

M. Passy. — C'est exact.

M. Thiers. — Je persiste encore à penser que M. de Bourqueney ne s'est pas trompé. Nous citerons les mêmes documents; vous les interpréterez dans un sens, moi dans un autre : la Chambre sera juge. Mais enfin permettez-moi d'établir les faits dans le sens que je crois vrai. D'abord vous avez été comme moi aux affaires. Si je parlais à un homme qui fût étranger aux affaires, le motif que je vais donner pourrait être

difficilement saisi, mais vous allez le comprendre tout de suite. Quoi! vous croyez que, sur une question aussi grave, qui pouvait entraîner la guerre générale, un agent diplomatique aurait mal compris et aurait envoyé à son gouvernement une assertion sans valeur? Cela n'est pas croyable. Permettez-moi de vous dire que, sans vouloir donner des éloges exagérés à un agent fort estimable dans les missions diplomatiques, M. de Bourqueney passait, à juste titre, pour un des agents les plus intelligents et les plus sérieux de la carrière; la preuve, c'est qu'on lui a confié presque toujours, et exclusivement, l'intérim de l'ambassade de Londres, et assurément on ne l'aurait pas fait, s'il eût passé pour un homme léger et capable de se tromper sur une proposition aussi considérable que celle dont il s'agit.

J'ai dit que la proposition de l'Angleterre avait été inspirée par la crainte de voir se reproduire en 1839 ce qui s'était déjà passé en 1833, c'est-à-dire l'arrivée des Russes à Constantinople avant que l'Europe fût avertie. Nous étions tellement préoccupés de cette idée, qu'en 1836, sous le ministère du 22 février, quand la question d'Orient était déjà loin, mais en présence de quelques dangers qui se reproduisaient, car le pacha disait qu'il ne pouvait pas supporter cet état de choses, le sultan, de son côté, disait qu'il ne pouvait pas le supporter non plus, et plusieurs fois ils avaient menacé de reprendre les armes, j'avais déjà dit à l'Angleterre que, s'il n'y avait pas toujours deux flottes préparées

pour un acte défensif dans les eaux des Dardanelles, lorsqu'il se préparait à Sébastopol un acte agressif, il arriverait que Constantinople serait occupée avant que l'on pût y pourvoir. C'était aussi la pensée de lord Palmerston. Que proposait-il? Il proposait deux choses : l'union intime avec la France ; et il s'est servi de cette expression : l'action immédiate pour qu'elle fût utile ; et alors, comme le prétexte de l'arrivée de Russes à Constantinople était la lutte engagée entre le sultan et le pacha, il nous proposa de faire d'abord déposer les armes aux deux parties. Le cabinet anglais avait raison, car, faire déposer les armes aux deux parties, c'était ôter à la présence des Russes à Constantinople tout prétexte fondé. Secondement le cabinet anglais proposa, si les Russes étaient arrivés à Constantinople ou en marche pour s'y rendre, de leur adresser la sommation (pesez bien le mot) de se retirer, en ne leur laissant aucun doute sur les conséquences auxquelles ils s'exposeraient s'ils n'obtempéraient pas à la sommation, et ces conséquences étaient de forcer les Dardanelles.

Eh bien, je le déclare, dans ma conviction, cette sommation était bien grave pour la paix, par les suites qu'elle pouvait avoir et qui étaient de forcer les Dardanelles. Les Russes, même avec la crainte qu'ils avaient alors de se commettre avec l'Europe entière, si on les avait sommés à jour fixe, et avec des expressions telles que celles-ci : « sans leur laisser aucun doute sur les conséquences..., » les Russes ne seraient

pas partis, et alors c'était la guerre, la guerre avec toute l'Europe.

Mais qu'arriva-t-il? Le cabinet français déclara, le 30 mai, qu'il n'était pas prêt; que d'ailleurs (et il avait raison) il avait besoin de connaître, non plus les idées personnelles de lord Palmerston, mais le plan définitif du cabinet anglais, et il ajoutait cette phrase que citait hier M. Passy, phrase qui est très honorable pour le cabinet du 12 mai, mais qui prouve ce que je disais hier, qu'il était facile, permettez-moi l'expression, de compromettre l'Angleterre à l'égard de la Russie; car le cabinet anglais délibéra sous l'impression profonde de cette phrase. La voici : « Je me bornerai, pour le moment, à remarquer que ce ministre me paraît disposé à prendre bien facilement son parti d'une seconde expédition russe à Constantinople, moyennant des garanties vraiment illusoires. » Sur cette phrase, le cabinet anglais prit feu, et il fit une proposition que M. Passy trouva équivoque, et dont je citerai les termes. C'était le 17 juin, la dépêche était adressée à M. le maréchal Soult, alors ministre des affaires étrangères.

D'abord lord Palmerston commence ainsi : « Vous avez eu, jusqu'ici, mon propre sentiment sur la question d'Orient; je vais vous donner aujourd'hui l'opinion arrêtée du conseil. » Il examine ensuite toutes les parties du sujet; il propose de forcer les deux partis à déposer les armes, et, après les avoir forcés à déposer les armes, de ne point laisser entrer les Russes

à Constantinople; puis il ajoute : « Enfin, Monsieur le Maréchal, le conseil a examiné le cas où, devancés par les événements au delà même des bornes d'une prévision raisonnable, nous trouverions les Russes établis à Constantinople ou en marche vers la capitale de l'empire ottoman. Cette immense question a été discutée sous la profonde impression qu'a causée ici la phrase de la dépêche n° 16 de Votre Excellence : « Je crains qu'on n'ait pris à Londres bien facile-« ment son parti d'une nouvelle expédition russe. » Le conseil a pensé que, dans ce cas, nos escadres devraient paraître devant Constantinople en amies, si le sultan acceptait nos secours, de force s'il les refusait. »

Vous voyez, Messieurs, que cela n'était pas légèrement hasardé!

Lord Palmerston ajoute : « On a même discuté militairement la question du passage des Dardanelles : on le croit possible, mais périlleux, pendant les six mois d'hiver, où le vent souffle de la Méditerranée; on le regarde comme facile pendant les six autres, mais avec des troupes de débarquement. Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monsieur le Maréchal, que ce dernier parti n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une conjoncture extrême, mais devant la réalisation de laquelle ma conviction est qu'il ne tiendrait qu'à nous d'empêcher l'Angleterre de reculer. »

Véritablement, Messieurs, pour se persuader que cela n'était pas sérieux et que cette proposition n'était

pas faite avec l'intention d'aller jusqu'au bout, j'avoue qu'il fallait avoir le besoin.....

M. H. Passy. — Lisez donc le *post-scriptum* de cette communication.

M. Thiers. — Je vais aller jusqu'au bout; je ne veux dissimuler aucun fait. Du reste, je déclare que je ne vous reprocherai pas de n'avoir point accepté cette proposition. Je comprends la pensée qui a présidé à votre politique. Je ne vous blâme pas; je veux montrer seulement que le mémorandum s'est appuyé sur des faits parfaitement exacts, et je vais vous en citer une preuve. Ce mémorandum, je l'avais envoyé à notre ambassadeur à Londres, et je lui laissais la faculté de le modifier. Il y a effectivement modifié quelques mots. Il y avait à côté de lui M. de Bourqueney, et je ne crois pas qu'il ait contesté l'exactitude du mémorandum. Mais, en même temps, on annonçait une communication de lord Granville. Quelle était-elle, cette communication? Le texte des instructions aux amiraux. Si M. de Bourqueney s'était trompé, le texte des instructions aux amiraux n'aurait pas contenu l'hypothèse de forcer les Dardanelles; ces instructions n'en auraient rien dit. Eh bien, les instructions proposées par l'Angleterre le disaient formellement. Ce n'est pas tout : je vais vous prouver que vous-mêmes l'avez entendu ainsi par votre réponse au cabinet anglais. Quant aux instructions aux amiraux anglais, voici ce qu'elles disaient. Elles étaient conçues avec toute la prudence dont on use quand on

écrit à des agents qui sont à l'étranger, et aussi avec le souvenir de Navarin. Mais, conçues avec une grande prudence, elles n'en étaient pas moins formelles :

« Foreign-Office, 25 juin 1839.

« Dans ce cas (le cas où des forces russes de terre ou de mer entreraient dans les ports et sur le territoire de la Turquie avec l'intention déclarée de protéger le sultan et de repousser l'armée égyptienne), dans ce cas, lorsque l'amiral aura obtenu du pacha l'ordre de retirer ses troupes, et se sera assuré d'une manière positive de l'exécution de ces ordres, il serait extrêmement désirable que l'escadre anglaise se dirigeât vers Constantinople et restât dans cette ville ou dans la mer Noire, jusqu'à ce que les troupes russes eussent évacué le territoire turc.

« L'amiral aurait alors à s'entendre, sur cette matière, avec l'ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople, afin de déterminer quels seraient les meilleurs moyens d'exécution, et le gouvernement de Sa Majesté, ayant fait connaître à l'amiral son opinion sur ce point, lui laissera le soin de juger si, dans le cas où le passage serait refusé, les forces placées sous ses ordres seront suffisantes pour forcer le passage sans éprouver des pertes assez grandes en hommes, et causer aux vaisseaux des avaries assez considérables pour désemparer l'escadre et la mettre hors d'état de faire des opérations utiles après que le passage aura été effectué. »

Véritablement, si, après la dépêche de M. de Bourqueney, de telles instructions secrètes n'étaient pas la confirmation de la proposition du cabinet anglais, il n'y a rien de positif dans ce monde. Mais vous-mêmes vous l'avez compris ainsi...

M. Dufaure. — Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. Thiers. — Je dis que le cabinet l'avait ainsi compris lui-même, et j'en vais fournir la preuve.

Le cabinet, en discutant le projet du gouvernement anglais, le refusa, et en demanda la modification par deux raisons. Ces raisons, elles sont contenues toutes les deux dans une dépêche du 27 juin. Que dit le cabinet? Il reproche à ce plan : 1° de n'être pas assez hardi; 2° de contenir de périlleuses éventualités. Et voici comment je vais exprimer la pensée, telle du moins que je la trouve dans ce document.

On disait : Mais vous ne prévenez pas la présence des Russes à Constantinople; vous les y laissez arriver, et vous n'agissez qu'après qu'ils y sont.

Messieurs, ce reproche n'était pas fondé; car il supposait que le cabinet anglais pensait que les Russes seraient arrivés à Constantinople avant qu'on pût en être averti à Londres et à Paris; il subissait les faits, les conditions de lieu et de distance. (*Interruption.*)

Vous me répondrez. Vous avez un collègue très habile, M. Dufaure, qui va me répondre. Vous pouvez me laisser achever. (*Oui! oui!*)

M. Hippolyte Passy. — Je n'ai pas interrompu.

M. Thiers. — Du reste, je ne mets ici aucune mal-

veillance; ce n'est pas à vous que j'ai affaire, ce n'est pas avec vous que la lutte est engagée. Je ne cherche qu'à constater l'exactitude d'un document devenu public, et à établir une assertion utile à la France; je crois utile de démontrer que, si l'on a la paix, on la doit à la France, que, si elle avait voulu la guerre, elle l'aurait eue, et elle est payée, permettez-moi de le dire, d'une noire ingratitude. (*Sensation.*)

Le 27 juin, le cabinet français eut à s'expliquer sur la proposition de lord Palmerston; il déclara que le projet lui convenait, sauf la partie que je viens de rapporter.

Voici ce qu'il écrivait : « Il nous a paru qu'en se préoccupant uniquement de la prolongation de séjour des Russes après la retraite de l'armée égyptienne, en renvoyant à cette époque, en réservant pour ce seul cas les mesures à prendre à l'effet d'obtenir le passage des Dardanelles pour les escadres alliées, le cabinet de Londres n'a pas suffisamment pourvu aux nécessités de la situation. Nous pensons qu'au moment même où les Russes arriveraient sous les murs de Constantinople, les grands intérêts de l'équilibre européen, et plus encore peut-être les susceptibilités de l'opinion publique, justement exigeante, demanderaient que les pavillons anglais et français s'y montrassent aussi. Nous croyons donc qu'au lieu d'attendre les événements et de laisser aux ambassadeurs et aux amiraux eux-mêmes l'initiative et la responsabilité des actes si graves qu'ils pourront rendre nécessaires, la France

et l'Angleterre doivent, sans perdre un moment, et en obtenant, s'il se peut, pour cette démarche, le concours de l'Autriche, faire demander à la Porte que leurs vaisseaux soient admis à passer les Dardanelles en même temps que les forces russes pénétreraient dans le Bosphore, et à concourir avec elles à la protection du trône du sultan. Il est certain que la Porte, livrée à elle-même, ne saurait manquer d'accepter avec joie la garantie nouvelle qui lui serait ainsi offerte contre les dangers de diverse nature auxquels sont exposées son indépendance et sa sûreté. Si une influence extérieure l'engageait, au contraire, à la refuser, un tel refus serait significatif, et la France et l'Angleterre auraient alors à s'entendre sur les résolutions qu'il appellerait de leur part; mais je crois que, jusqu'à ce que nous ayons des données sur ce point, il serait prématuré de confier aux amiraux des pouvoirs éventuels et en quelque sorte hypothétiques, qui, dans des circonstances faciles à concevoir, pourraient entraîner de sérieuses et immédiates complications. »

Eh bien, je ne vous blâme pas, je n'examine pas si vous avez bien ou mal fait. Vous avez rejeté la proposition, d'abord parce que l'Angleterre supposait les Russes arrivés à Constantinople et ne voulait entrer dans les Dardanelles qu'après eux; en second lieu, parce que vous trouviez qu'il valait mieux obtenir le consentement de la Porte que de forcer le passage par les escadres réunies, et que vous craigniez de confier à des amiraux des pouvoirs éventuels et hypothé-

tiques, qui étaient pleins de dangers, je le reconnais. Voilà votre réponse.

Que fit ensuite le cabinet français? Il substitua à la proposition de lord Palmerston, qui consistait à donner aux amiraux la faculté de forcer le passage des Dardanelles, cette proposition... Quoi! des négociations?... Attendez : on substitua cette démarche-ci, de demander à la Porte son consentement pour l'entrée des flottes anglaise et française en même temps que les Russes entreraient. On substitua aux instructions données aux amiraux, quoi? La demande de la faculté d'entrer. Et voulez-vous la preuve, qu'on substitua la demande de la faculté d'entrer à l'emploi de la force? La voici. Qu'avez-vous écrit à Constantinople?

Je me suis adressé à M. l'amiral Roussin lui-même pour avoir le sens de ses dépêches; je les ai lues avec attention; je craignais de me tromper; l'agent chargé de les exécuter les a entendues comme moi. Eh bien, voici ce que vous avez écrit à Constantinople. Cette dépêche est très considérable; je prie la Chambre de vouloir bien l'écouter avec attention :

« Paris, le 7 juillet 1839.

« Monsieur le baron,

« Je ne répondrai que très sommairement aujourd'hui aux dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser les 14 et 16 juin.

« Le gouvernement anglais est parfaitement d'accord avec celui du Roi : il est très vrai que, d'abord, le cabinet britannique inclinait à être partial en faveur des Turcs contre les Égyptiens... Mais il a cédé bientôt et de très bonne grâce à nos représentations. De là le rôle de médiateurs armés assigné à nos escadres... »

Ainsi, vous écriviez à l'amiral Roussin lui-même, que le cabinet anglais, déférant à vos propositions, avait consenti à modifier les instructions secrètes qu'il avait données à l'amiral Stopford, et à leur substituer la demande d'entrer dans les Dardanelles avec le consentement de la Porte...

M. Hippolyte Passy. — Et le *post-scriptum?*

M. Teste, *ministre des travaux publics.* — Avec ou sans le consentement? (*Bruit... Interruption.*)

M. Thiers. — Voici l'objection que je crois avoir recueillie dans l'interruption de M. le ministre des travaux publics. On prétend qu'on avait dit à l'amiral Roussin : « Vous demanderez la faculté d'entrer avec ou sans le consentement. » Ici, il y a une distinction à faire; je reprends la lecture :

« Vous trouverez encore, monsieur le baron, une autre preuve de la déférence du cabinet de Londres pour nos propositions, dans ce fait, que, nonobstant l'envoi déjà consommé des instructions ci-jointes à l'amiral Stopford, il a consenti à substituer à la partie confidentielle et secrète de ces instructions le plan de conduite qui nous a paru tout à la fois plus énergique

et plus prudent. L'extrait ci-joint de ma dépêche du 27 juin, à M. de Bourqueney, vous fera d'ailleurs connaître en quoi nous différions d'abord, le cabinet anglais et nous. J'apprends, aujourd'hui même, que lord Palmerston, après avoir adhéré, comme je viens de le dire, à nos observations, se dispose à transmettre, le 8, à lord Ponsonby, les directions dont vous trouverez ci-jointe la substance. »

Quant à cette phrase de la dépêche du 7 août, qui consistait à dire, le 7 août, c'est-à-dire un mois après celle que je rapporte là, qui consistait à dire à l'amiral Roussin : « Dans le cas où le mouvement que vous remarquerez paraîtrait indiquer le projet de se porter sur Constantinople, de la part des Russes, vous en donnerez connaissance », c'était la conséquence de la démarche faite auprès de la Porte pour l'entrée dans les Dardanelles, après que la Porte y aurait consenti, et elle y a consenti.

J'ai demandé à M. l'amiral Roussin si jamais, à aucune époque de la négociation, il avait reçu quelque chose d'aussi considérable, car c'était la guerre, s'il avait reçu positivement l'ordre d'appeler un amiral pour forcer les Dardanelles, et de les forcer sans les Anglais. Il m'a dit que jamais on ne lui avait dit une telle chose ; qu'on lui avait dit de demander l'entrée des Dardanelles seulement, dans tel ou tel cas déterminé, et pas autre chose. (*Bruits divers.*)

J'abandonne ces tristes détails. C'est pour l'honneur d'un document public que j'ai insisté. On a sub-

stitué à un acte proposé par le cabinet anglais, c'est-à-dire à des instructions données pour des amiraux avec pouvoir de les exécuter eux-mêmes d'après leur libre arbitre, et c'est ce que voulait faire le cabinet anglais, on a substitué, dis-je, une négociation auprès de la Porte, négociation qui a réussi et qui consistait à obtenir la faculté d'entrer dans les Dardanelles. Cela suffit pour que j'aie pu dire avec vérité qu'au début de la négociation l'Angleterre, aujourd'hui si intimement unie avec les trois autres puissances, ne l'était pas autant, car elle nous proposait là l'acte le plus décisif, le plus téméraire qu'on ait jamais proposé.

M. Villemain, *ministre de l'instruction publique.* — L'accession de la Turquie ne changeait pas la nature de l'acte; il était toujours hardi malgré cela.

M. Thiers. — Laissons ce fait particulier; arrivons à la partie certaine, non contestable, et qui importe surtout pour bien constater l'esprit de la conduite française dans toutes ces négociations; et je déclare que je suis prêt à accepter la responsabilité tout entière de tout ce qui s'est passé jusqu'au 29 octobre.

Ce ne sont pas telles ou telles fautes que je veux relever; tout le monde peut commettre des fautes, on en relèvera dans tous les cabinets; ce qui m'importe, c'est l'esprit de la négociation. Je ne me plains que d'une chose; c'est qu'après avoir dit à l'Europe qu'on résisterait, on ne résiste plus. Ce n'est que cette pensée que je poursuis, ce ne sont pas mes prédécesseurs. (*Mouvement.*)

Maintenant, que fit la France? Hier, par une citation que vous avez faite, vous avez semblé croire que l'idée du concert européen venait non pas de la France, mais de l'Angleterre. Je vous fais une concession en rétablissant mieux la pensée que j'exprimais ces jours derniers. Oui, l'Angleterre n'excluait personne du concert européen, excepté la Russie. Mais voici quelle était la tendance de l'Angleterre, et celle que nous avons substituée à la sienne. L'Angleterre ne croyait pas que la Russie voulût accepter le concert européen; cela est clairement établi par des dépêches diverses, et notamment par une dépêche du 18 août, qui relate la joie que l'Angleterre avait éprouvée lorsque, contre toute vraisemblance, elle apprit que la Russie avait accédé. Elle croyait que la Prusse avait trop peu d'intérêt pour se prêter au concert, et qu'elle se défiait de l'Angleterre. Quand je dirai des choses qui pourront être déplaisantes pour les cabinets anglais ou autrichien, on me le pardonnera peut-être : ce n'est pas à nous à travailler à l'union intime des deux puissances.

Que disait l'Angleterre? Je cite textuellement de mémoire, tant j'ai lu et relu ces documents, lorsque j'ai été chargé, il y a quelques mois, de retracer la négociation en Europe. Elle disait : « Il faut faire des communications à l'Autriche, car il serait extrêmement utile de l'avoir avec nous, par la raison qu'il vaut mieux être trois que deux, et par la raison que l'Autriche n'est pas à dédaigner par suite de sa position

sur le Danube et de son voisinage de l'empire turc. Il faut, disait alors lord Palmerston, que la coopération de l'Autriche soit entraînée et dominée par l'union intime des deux cabinets de France et d'Angleterre, car autrement, un seul doute sur cette union, et vous n'aurez plus que des paroles à Vienne. » C'était une chose reconnue dans la négociation que l'Autriche était, j'en demande pardon, mais enfin mon pays passe avant tous les autres, était dominée par la Russie, la craignait et suivait sa politique.

L'Angleterre disait ensuite : « Vous n'avez que très peu à attendre de l'Autriche ; faites des communications. » Quand nous avons proposé, car c'est nous qui sommes les ouvriers soigneux, honorables, du concert européen, quand nous avons proposé, dis-je, des conférences à Vienne, que répondait l'Angleterre ? Elle répondait qu'il vaudrait mieux qu'elles fussent à Paris ou à Londres, car à Vienne elles seraient sous l'influence de la Russie.

Quand nous proposions de réunir le pavillon autrichien aux nôtres, l'Angleterre disait : « L'Autriche n'est pas une rivalité. La marine de Trieste n'a pas une grande importance. » Cependant le cabinet anglais y consentait. Quand nous proposions, outre l'union des trois pavillons, celle du pavillon russe, oh ! alors l'Angleterre contestait davantage ; elle trouvait que ce serait un mauvais précédent que d'habituer les Russes, même avec le consentement européen, à passer le Bosphore pour agir sur la mer de Syrie. Mais, toujours

préoccupés de ce concert européen, nous disions : « Oui, le pavillon russe passera le Bosphore, mais ce sera de notre consentement, nous l'y aurons amené, il n'y a pas d'inconvénient. » L'Angleterre, après s'être défendue plus ou moins sur ces différents points, se rendait, consentait à tout cela et nous laissait faire. Or le concert européen ne pouvait pas réussir à Vienne. M. de Metternich, qui est un des plus grands esprits politiques assurément, je ne veux pas le flatter, mais qui a une immense expérience, que, dans nos gouvernements mobiles, aucun homme ne peut acquérir, M. de Metternich, qui connaît bien tous les gouvernements, et il a tristement prouvé pour nous qu'il nous connaissait bien, M. de Metternich disait : « Vous vous agitez beaucoup, mais soyez sûrs d'une chose... » Et, en effet, nous nous agitions un peu, nous échangions quantité de dépêches avec l'Angleterre. M. de Metternich disait, je ne sais plus dans quelle dépêche : « L'agitation que vous vous donnez pour faire réussir la négociation n'aura pas l'effet que vous en espérez : vous verrez que la Russie n'acceptera pas. » On se flattait alors beaucoup du succès; moi, j'en doutais un peu. La Russie, en effet, et cela était facile à prévoir, ne devait pas être disposée à accéder à la demande qu'on lui faisait d'abandonner son protectorat exclusif. Elle ne se montra pas très pressée.

Mais, lorsqu'à Constantinople la demande d'un concert européen fut faite, cette demande ne se présenta plus sous cette forme, de venir déposer le pro-

tectorat aux pieds de la conférence; elle prit une autre forme. Le pacha était victorieux, il s'était arrêté, soit à la voix de la France, soit à celle de l'Europe ou à la voix de son intérêt; je n'examine pas cela. M. le ministre de l'instruction publique l'a examiné l'année dernière dans un autre sens. (*On rit.*)

M. Villemain, *ministre de l'instruction publique.* — Vous m'avez combattu dans les journaux et copié dans le mémorandum. (*Même mouvement.*)

M. Thiers. — Pour ma part, je n'ai jamais affiché d'opinion à ce sujet, jamais. Je ne conteste pas l'influence que la France a dû exercer, et l'effet que sa voix a pu produire sur le pacha; il savait que nous étions ses protecteurs très ardents.

D'autre part, je croyais que la politique avait dû lui conseiller de ne point passer le Taurus. Il aurait pu faire une marche ou deux en avant, mais je ne pense pas que sa politique lui conseillât d'aller à Constantinople.

Je ne veux pas traiter aujourd'hui ce point; cela me serait trop facile. Je dis que le pacha s'est arrêté. Il n'y a pas eu d'engagements pris par la France pour l'arrêter; dans tous les cas, ce n'est pas ce jour-là que l'engagement aurait été pris. Mais, lorsque la France suspendit la négociation prête à se conclure (il est constaté que la négociation allait être conclue), lorsque la France la suspendit, à l'instant même la Russie, qui n'avait pas voulu renoncer au protectorat exclusif en faveur du concert européen, quand la question se pré-

senta à elle sous ce point de vue, « empêchons le pacha victorieux de tout obtenir et le sultan de tout céder », à l'instant, dis-je, la Russie, ou du moins M. de Boutenieff, car je ne sais s'il avait des instructions de son cabinet, M. de Boutenieff se hâta de signer, et, dès qu'il eut signé, le concert européen se trouva de gré ou de force consacré.

Comme je le disais l'autre jour, la joie fut grande en Angleterre. Nous avions justement conduit les affaires au but qu'elle se proposait. M. Passy disait hier, et ses paroles recevaient l'approbation d'une partie de la Chambre : Nous nous sommes toujours proposé pour but principal, quoi? De couvrir Constantinople, de faire cesser le protectorat exclusif de la Russie; c'était pour nous l'intérêt principal : quant à ce qui concernait le sultan et le pacha, c'était un règlement intérieur, et nous attachions à cela moins d'importance. C'est ce que M. Passy a dit ou a voulu faire entendre.

Eh bien, je le reconnais, c'était bien là le but que nous poursuivions dans le concert européen; nous voulions généraliser le protectorat; au lieu du protectorat de la Russie, nous voulions assurer à la Porte le protectorat de tout le monde; mais c'était là la question anglaise et non pas la question française; couvrir Constantinople, c'était bien plus la question anglaise que la question française. (*Mouvements divers.*)

M. Berryer. — C'est vrai.

M. Thiers. — Vous allez le voir par les consé-

quences. Pour ma part, quand j'avais non pas entendu, je n'étais point présent, mais lu de loin tout ce qui avait été dit sur cette question, j'avais été frappé avec regret de ce qu'on appelait l'attention de la Chambre et celle du public sur le protectorat exclusif de la Russie. Or ce n'était pas, à mes yeux, la question la plus importante pour nous. (*Mouvements divers.*) Pour l'Europe, pour l'Angleterre, oui; mais, pour nous, non. (*Mêmes mouvements.*) Si ceux qui m'interrompent attendaient la fin de ma pensée, ils comprendraient ce que je veux dire. Ceux qui m'interrompent croient-ils, par exemple, que je veuille dire que nous n'avions pas d'intérêts à Constantinople? Mais non, je ne suis pas assez fou pour dire cela. Dans la question de Constantinople, nous avions tout le monde avec nous, et surtout l'Angleterre; et la preuve, c'est que, quand nous avons traité la question de Constantinople, tout le monde était avec nous, tout le monde était pour le concert européen; tandis que, dans la question d'Égypte, nous étions tout seuls contre tout le monde. (*Approbation à gauche.*)

M. Vigier. — C'était de la prudence!

M. Thiers. — C'était de la prudence, dites-vous, monsieur Vigier; vous allez voir si c'était prudent. Quand nous traitions la question de Constantinople, le concert européen était facile, parce que c'était la question de tout le monde; mais, quand il s'est agi de l'Égypte, c'est-à-dire de notre question à nous, nous avons eu tout le monde contre nous. Qu'est-il arrivé? C'est qu'après que la France eut rendu le service d'as-

surer en commun le protectorat général de l'Europe au lieu du protectorat exclusif de la Russie, on l'a abandonnée, on l'a laissée seule en présence de l'Angleterre. Et vous-mêmes vous avez révélé un grand fait, et je vous en remercie ; c'est qu'après avoir exprimé la même opinion que nous sur la question territoriale, les puissances se sont séparées de nous, et je vais en fournir une preuve qui est positive, authentique.

Dès que le cabinet du 12 mai eut annoncé qu'il demandait pour le pacha l'Égypte héréditaire, la Syrie héréditaire avec la possession viagère de Candie, il reçut des assurances d'obtenir ces conditions. Je reconnais pourtant loyalement que ce n'était pas là un *ultimatum*. Certes, si l'on avait résolu la question peu après la bataille de Nézib, on aurait donné davantage : l'équité, la victoire, conduisaient à ce résultat. Eh bien, qu'est-ce qui s'est passé? L'Autriche trouva cela naturel. Aujourd'hui on ne trouve rien de naturel pour le pacha, parce qu'il est vaincu.

M. de Ficquelmont remplaçait M. de Metternich. Ce ministre écrivit au cabinet français une dépêche qui fut communiquée à M. de Sainte-Aulaire, dans laquelle l'Autriche ne trouvait à contester dans le plan français que la possession viagère de Candie; elle approuvait que le pacha eût l'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire. Une chose singulière, qui, du reste, a été dite dans le mémorandum, cette dépêche était partie pour Paris; mais la déférence qu'on avait pour le prince

de Metternich, qui était en convalescence au Johannisberg, fit que la dépêche traversa le Johannisberg. M. de Metternich, avec sa prudence ordinaire, arrêta la dépêche et dit : « Cette dépêche, je la retiens; nous nous occuperons de la question territoriale, et nous donnerons notre avis lorsque, plus tard, vous vous serez mis d'accord avec l'Angleterre. »

Les autres puissances, la Russie elle-même, étaient disposées à des concessions; la Russie avait professé une profonde indifférence au sujet de la question territoriale. Lorsqu'on eut assuré le concert européen, qu'arriva-t-il? Tout le monde trouva fort bien la position qu'on avait à Londres, celle d'être tous contre la France. Ainsi, le jour où la question de Constantinople souleva celle d'Égypte, nous nous trouvâmes seuls.

Eh bien, Messieurs, voilà les faits. Maintenant, que se passa-t-il après que cette question eut été résolue? Un débat s'engagea avec l'Angleterre. Je vous citais l'autre jour les expressions de la dépêche du 18 août, qui disait que, lorsque la note collective du 27 juillet arriva à Constantinople, le jour même, à Londres, il y eut une très grande joie; on y dit en termes positifs : « Nous tenons la Russie, elle ne pourra refuser, elle n'osera pas refuser le concert européen; c'est impossible; aujourd'hui il faut faire cesser notre attitude ombrageuse et comminatoire. » Ce sont là les expressions de M. de Bourqueney : *Notre attitude ombrageuse et comminatoire.* Un débat s'engagea sur-le-champ avec l'Angleterre. Ici j'ai le bonheur d'être

d'accord avec le ministère du 12 mai. Le gouvernement anglais fit une proposition insensée; c'était d'aller saisir de vive force les deux flottes à Alexandrie.

Je ne dis pas que la marine anglaise n'eût pu le faire; mais le faire quand on déplorait encore Navarin, qui avait affaibli la marine turque, c'était insensé. La question qui existe entre vous et moi, la voici : vous et moi nous avons résisté à l'Angleterre; vous et moi nous avons été partisans de l'alliance anglaise; mais vous et moi nous avons mieux aimé lui tenir tête que de lui abandonner les intérêts du pays, quand on nous menaçait d'une coalition européenne. Je vous honore de lui avoir résisté. Vous direz que vous avez résisté plus que moi; je pourrais avoir la même prétention; dites que vous avez résisté plus que moi, je vous laisserai cette gloire si vous voulez. (*On rit.*) Quoi qu'il en soit, vous avez résisté à l'Angleterre sur la question de la flotte; le débat a été vif. On s'est plaint de l'effet que la presse a produit sur le 1er mars; si je lisais des dépêches, vous verriez que cela est antérieur au 1er mars. L'Angleterre se plaignait alors de l'effet des journaux; l'aigreur la plus vive se manifesta dans les rapports. Le cabinet français fut énergique; il refusa d'aller prendre la flotte à Alexandrie.

L'Angleterre renouvela ses réclamations auprès du vice-roi, lui demandant de rendre la flotte; il ne se passait pas de quinzaine qu'on ne dît au pacha : « Rendez la flotte. » Enfin l'Angleterre céda là-dessus;

car la France s'était trop fortement prononcée sur la question de l'enlèvement de la flotte.

C'est alors que vint la question territoriale, et que le cabinet proposa l'Égypte héréditaire, la Syrie héréditaire et la possession viagère de Candie. Sur ce point le débat fut extrêmement animé. Que proposa l'Angleterre? Elle proposa l'Égypte seule; elle finit par s'adoucir et consentit à donner le pachalik d'Acre, moins la place, mais héréditairement. Et quel jour fit-elle cela? Le jour même où elle venait, sur les vives représentations de l'ambassadeur français, M. le maréchal Sébastiani, de repousser M. de Brunow.

On m'accuse, moi, et je vais préciser tout de suite à qui je fais allusion quand je dis on m'accuse. Dans l'exposé écrit qu'il a présenté ces jours derniers, M. le maréchal Soult assure, faisant allusion au ministère du 1er mars, « qu'on a fait des propositions qu'on aurait pu accepter, mais qu'il ne veut pas examiner pourquoi elles ne le furent pas ». J'ai vu là un reproche de ne pas avoir accepté les offres de l'Angleterre. Eh bien, je pourrais dire, sans vouloir réagir et me venger petitement, que, s'il y a eu un jour où l'on aurait pu écouter les propositions de l'Angleterre, c'était le jour où elle repoussait M. de Brunow et son projet de laisser agir le pavillon russe dans la mer de Marmara, et les pavillons anglais et français sur les côtes de Syrie, ce qui était se faire la part du lion; que c'était le jour où, à la voix du cabinet français, les fameuses propositions

Brunow étant repoussées, l'Angleterre offrait le pachalik d'Acre héréditaire.

M. Villemain, *ministre de l'instruction publique.* — Sans la place!

M. Thiers. — Ayant obtenu ce succès, peut-être ce jour-là aurait-on pu concéder quelque chose à l'Angleterre. On refusa. Je ne blâme pas; mais je suis convaincu que, si le cabinet du 12 mai avait accepté l'Égypte héréditaire et le pachalik de Saint-Jean-d'Acre héréditaire, tout aurait été terminé. Mais aujourd'hui ce cabinet serait aussi gravement accusé que je le suis. On lui reprocherait, n'ayant pas vu d'aussi près les dangers qu'on court aujourd'hui, d'avoir abandonné l'intérêt français le mieux déterminé. Le cabinet du 12 mai fit ce qu'il devait faire. Il avait pour lui une opinion publique extrêmement forte. Maintenant on traite avec un dédain singulier cette opinion-là.

Je dis qu'elle est un instinct profond du pays. Quand nous traiterons la question de principes, je crois pouvoir démontrer que le pays a, non pas une de ces opinions factices que l'on fait à son gré tous les six mois pour les défaire six mois après, mais une opinion qui a cinquante ans de date et est bien plus ancienne encore, car elle existait sous Louis XIV. L'influence de la France en Égypte et en Syrie est une opinion qu'on a toujours trouvée dans les esprits politiques les plus opposés. Leibnitz avait proposé une expédition en Égypte; M. de Choiseul y avait pensé; Napoléon y avait pensé, comme il pensait à tout ce qui était utile

et glorieux pour la France. Mais aujourd'hui ce ne sont pas d'aussi grandes choses que je demande à mon pays (*murmures au centre*); aujourd'hui il est même sage, je le reconnais, il est sage de ne plus tenter des choses ni si lointaines ni si difficiles. Toutefois le désir d'assurer par notre politique le développement d'une puissance considérable dans la Méditerranée, d'une puissance à la fois syrienne et égyptienne, est un instinct profond du pays. Nous ne voulons pas le reconnaître, parce que nous avons besoin de sortir d'une difficulté; mais, avant la difficulté, tout le monde le disait, personne n'osait dire le contraire. (*Adhésion à gauche.*)

Il n'y a eu qu'un orateur qui l'ait contesté, c'est M. de Lamartine; et de quel point de vue? D'un point de vue beaucoup plus périlleux que celui d'assurer l'Égypte et la Syrie au pacha; ce point de vue, c'était d'opérer une espèce de partage de l'empire ottoman, d'en confier les morceaux détachés à quelques-unes des grandes puissances, pour les mettre, en quelque sorte, en éducation. (*Rires.*) Il n'y a que M. de Lamartine, M. de Lamartine seul qui ait contesté.

M. DE LAMARTINE. — Et Leibnitz, dont vous parliez tout à l'heure, et Louis XIV?

M. THIERS. — Il est permis à un homme d'un esprit supérieur, à un homme d'un brillant talent, à qui l'on permet de hasarder beaucoup, de soutenir ce système; on le lui a permis. Mais tout autre qui serait venu nier le profond intérêt de la France en Égypte et

en Syrie aurait été mal accueilli; il y avait unanimité dans la Chambre et dans la presse; je ne parle pas dé cette presse anarchique qu'aujourd'hui on impute au 1er mars d'avoir patronée, et que le 1er mars se laisse imputer sans la désavouer. (*Mouvement prolongé.*) Je vais vous dire pourquoi je me la laisse imputer; je me la laisse imputer comme je me suis laissé imputer, sans en être ni embarrassé ni honteux le moins du monde, l'appui de la gauche. (*Interruption.*) Et cet appui, je me le suis laissé imputer, voici pourquoi. Je me suis présenté dans cette Chambre au nom de mes collègues comme un ministère de transaction qui s'adressait à tous les partis, qui n'en repoussait aucun, qui avait à leur présenter des idées communes qu'aucun d'eux ne pouvait repousser, soit pour la politique extérieure, soit pour la politique intérieure; et vous vous rappelez que, sur cette politique étrangère, quand je disais : Ne pas rompre l'alliance anglaise, mais résister à l'Angleterre si elle veut nous arracher le sacrifice de nos intérêts en Orient, après que M. de Rémusat avait proclamé, et d'autres avec lui, que cela s'appelait une politique nationale, tous les partis étaient d'accord. C'est ainsi que, m'adressant à tous les partis, je leur dis : J'accepte votre appui honorable, c'est-à-dire libre, en vous présentant un thème commun que vous pouvez tous avouer. La gauche m'a fait l'honneur de m'appuyer d'un point de vue qui n'était pas toujours le mien. La presse qui lui appartient (chaque parti a la sienne) m'a appuyé de son

point de vue en écrivant, comme les hommes de la gauche m'appuyaient à cette tribune, non pas toujours de mon point de vue, mais du leur. Je me laisse donc imputer cet appui, je m'en honore, et voici pourquoi; il tenait à ce qu'il y avait de commun entre eux et moi ; l'amour pour notre pays et pour sa révolution. Je ne crains pas de m'appeler révolutionnaire, car je crois qu'un révolutionnaire honnête, homme d'ordre, qui veut la grandeur de son pays, peut accepter cette qualification de révolutionnaire; il n'y a que les parvenus de mauvaise éducation qui ont peur de leur origine; moi je n'ai pas peur de la mienne. (*Rires approbatifs à gauche.*)

J'ai accepté cet appui de la presse; mais, Messieurs, il n'a pas toujours été ce que j'aurais voulu pour une bonne raison, que vous connaissez tous ; je ne la payais pas. Eh bien, ce n'est pas de cette presse que je veux parler; il est convenu que tout ce qu'elle dit ne convient pas, au moins à une grande partie de cette assemblée; mais celle qui convient à une autre partie de cette assemblée, celle qu'on appelle la presse conservatrice, eh bien, celle-là ne s'est-elle pas exprimée avec une énergie peut-être plus grande encore sur la question d'Orient? (*Rires approbatifs à gauche.*) Cette presse m'injurie de la manière la plus affreuse. On me fait un homme de presse qui attaque tout le monde avec cet instrument, comme si je n'étais pas la plus grande victime de la presse! (*Exclamations et rires au centre.*)

Messieurs, n'y a-t-il pas des journaux qui me diffament tous les jours de la manière la plus odieuse? Eh bien, je leur accorde une chose : on peut toujours faire souffrir un homme quand on le calomnie; je leur accorde cette triste puissance sur moi. Oui! on peut toujours faire souffrir un honnête homme quand on le calomnie; on ne lui inspire pas de la crainte, on lui cause de la douleur; mais il méprise, il méprise beaucoup, et c'est sa seule vengeance. Eh bien, cette presse, qui m'injurie de la plus odieuse manière, n'a-t-elle pas été cent fois plus égyptienne que je ne l'ai été, que les journaux dont on prétend que je dispose ne l'ont été? Ce n'était donc pas là une opinion factice, mais l'expression vraie et profonde d'un instinct que le pays s'avouait, qu'il s'avoue encore; ainsi cet instinct, on peut le taire, on peut le méconnaître, on peut le désavouer après coup; mais le pays le sent; il sent que ce qui se passe en Orient est une atteinte profonde à ses intérêts et à son avenir. (*Vive adhésion à gauche.*)

M. Denis. — Non pas à ses intérêts. (*Bruit.*)

M. Thiers. — Messieurs, je n'ai pas l'intention d'allonger ce débat; je voudrais l'abréger, car il est plus pénible pour moi que pour personne.

Le ministère du 12 mai, quand il refusa l'Égypte héréditaire et le pachalik d'Acre héréditaire, était sous le joug très avouable de l'opinion publique, des instincts publics et des intérêts du pays. Il ne doit pas le désavouer aujourd'hui. C'est pour cela qu'il refusa

l'Égypte héréditaire et le pachalik d'Acre héréditaire, et il les refusa dans le moment où l'Angleterre venait de nous faire une concession. M. de Brunow revint à Londres avec la concession que l'Angleterre avait exigée, c'est-à-dire que tous les pavillons paraîtraient à la fois dans la mer de Marmara, et que les pavillons anglais et français ne seraient pas confinés sur la mer de Syrie.

C'est alors, comme l'a dit l'honorable M. Passy, que l'on consentit à remettre en question toute la matière, et à l'examiner de nouveau. Cela est vrai, je ne l'ai pas contesté. Il est bien vrai que, le jour où M. de Brunow venait pour la seconde fois à Londres, apportant la solution de la principale question, c'est-à-dire la présence de tous les pavillons réunis à Constantinople et l'abolition du protectorat exclusif de la Russie, on a offert de remettre tout en discussion; cela est très vrai, et je ne l'ai pas nié. On remit donc tout en discussion. Qu'est-il arrivé? Le 26 janvier, on a signifié un nouveau refus à l'Angleterre; je n'en fais pas l'objet d'un blâme, car l'Angleterre nous offrait moins que la première fois; elle retirait la concession du pachalik de Saint-Jean-d'Acre. C'est alors qu'on a envoyé M. Guizot à Londres. Avec quels pouvoirs? Il devait réclamer l'Égypte héréditaire, la Syrie héréditaire.

On a dit que ce n'était pas un ultimatum; je le sais bien; mais enfin, on avait eu trois fois à s'expliquer, et trois fois on avait répété : L'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire. Je ne blâme pas mes prédéces-

seurs, mais je demande à leur justice et à leur équité de reconnaître qu'en refusant trois fois l'Égypte héréditaire seule, ils avaient fait au ministère du 1er mars une position excessivement difficile.

Comment! ils avaient constamment, jusqu'au bout, soutenu ce qu'on appelait un intérêt français, très démontré et très évident, et ils laissaient au cabinet du 1er mars le soin d'abandonner ce que tout le monde regardait comme un intérêt français, avant que de très grands dangers nous eussent prouvé que cet intérêt était périlleux! (*Mouvement d'approbation à gauche.*)

Une voix. — Il n'y avait pas de traité signé.

M. Thiers. — Eh bien, je le reconnais, la situation était libre, j'accepte l'expression de M. Passy. Oui, je sais bien qu'il n'y avait pas de traité signé; je demande qu'on reconnaisse, du moins, que la situation était très difficile.

Mais je laisse ce débat, je n'y rentrerai plus, si je n'y suis pas contraint, et j'espère que je ne le serai pas. Je me borne à résumer l'état des choses quand le cabinet du 1er mars est arrivé aux affaires. La France avait cherché à rapprocher les puissances, et, le lendemain de ce rapprochement, elles s'étaient toutes tournées contre elle. Elles ont toutes, malgré des opinions antérieures contraires, dit, avec l'Angleterre : L'Égypte seule héréditaire; le cabinet du 12 mai avait dit trois fois : L'Égypte héréditaire et la Syrie héréditaire. J'ai donc trouvé, d'une part, l'Angleterre, appuyée par toutes les puissances, disant : L'Égypte

seule; et la France, à la face du monde, ayant dit trois fois : L'Egypte héréditaire et la Syrie héréditaire. Voilà la situation dans laquelle je suis entré aux affaires. Croyez-vous que je me sois dissimulé la gravité de cette situation ? Nullement. Je suis entré aux affaires, mes amis intimes le savent, il y en a qui m'ont entendu exprimer ce sentiment, avec un chagrin profond. J'ai résisté pour deux causes, parce que je croyais qu'il n'était pas facile de composer dans cette enceinte une majorité, et que le moyen de refaire les majorités, la dissolution, était un moyen usé par deux dissolutions récentes. Il y avait donc contrainte de vivre avec la Chambre actuelle. (*Hilarité. — Interruption.*)

Messieurs, je serais en vérité bien ingrat si, en employant ce mot de contrainte, j'avais voulu dire quelque chose de désobligeant pour la Chambre. (*Non! non!*)

Je la prie de se rappeler un souvenir qui est trop honorable pour moi pour que je n'aime pas à le reproduire. A la session dernière, la Chambre m'a donné une majorité qu'aucun cabinet n'avait eue encore. (*Nouvelle hilarité.*)

Il n'en était pas moins très difficile, et je crois qu'il est très difficile encore aujourd'hui, pour tout ministère, de gouverner au milieu d'assemblées que des dissensions intérieures, quelque légitimes qu'elles aient été, que de nombreuses successions de pouvoirs ont divisées et subdivisées à l'infini. Un jour de péril

on réunit une majorité; le jour d'une discussion heureuse sur une grave question, un ministère habile peut se faire une majorité sur cette question; mais de ces majorités véritables, sans lesquelles le gouvernement n'a ni force ni suite, je crois qu'il est difficile d'en établir dans une Chambre qui a existé longtemps, et avec beaucoup de ministres, qu'elle a vus exister peu et se renouveler souvent. (*Marques générales d'approbation.*)

Maintenant que j'ai expliqué l'une des deux difficultés qui me faisaient regarder comme bien malheureux pour moi d'entrer au pouvoir, car, vous le savez, si un autre que moi eût été possible, je n'eusse pas été appelé (*sensation*), je dois dire que j'avais un autre souci, un souci cruel, amer, qui, depuis dix mois, n'a pas cessé de me rendre certainement l'un des hommes les plus malheureux du pays. Si je pouvais vous montrer ma correspondance confidentielle avec mes agents, vous le verriez, ce souci m'a saisi le premier jour. C'est que je n'étais pas assez aveugle, Messieurs, pour ne pas voir que nous étions placés dans une alternative cruelle, ou de sacrifier ce qui est, à mes yeux (le malheur et la mauvaise fortune ne m'ont pas fait changer d'avis), un intérêt essentiel du pays, ou de nous rapprocher de l'Angleterre pour faire, comme on disait, refleurir l'alliance anglaise. Eh bien, j'étais très partisan de l'alliance anglaise, et je la regrette beaucoup, malgré ce qui s'est passé, parce que, dans l'état actuel de l'Europe, c'était la seule que nous pussions avoir; mais, par cela même, il fallait, suivant moi, montrer

une énergie extrême pour ne pas lui livrer le secret de notre faiblesse. (*Exclamations au centre.*)

Je dis, Messieurs, qu'il fallait trouver dans un redoublement d'énergie, de caractère, dans un acte un peu semblable à ces grands actes d'énergie que la nation a faits quelquefois, et qu'elle a faits si magnifiquement au commencement du siècle, il fallait trouver la force de conjurer une situation où le continent était uni contre nous, et où l'Angleterre, pour un intérêt accidentel, était près de s'unir au continent contre nous. Je ne me dissimulai pas cette difficulté, et je me suis dit que, s'il y avait une faiblesse à faire, la ferait qui voudrait, mais que ce ne serait ni moi ni mes collègues. (*Vive approbation à gauche.*)

Je suis entré avec cet esprit dans la négociation, avec cette résolution énergique de ne pas livrer les intérêts du pays. J'aurais pu oublier la difficulté, envoyer sur-le-champ une proposition très nette, très décisive à Londres, et rompre. Je n'étais pas assez aveugle et assez dépourvu de la plus simple prudence pour me conduire ainsi. C'est ce qui m'a amené à ce plan de conduite si naturel de temporiser pour essayer de dégager les amours-propres. J'ai dit que j'avais cru marcher d'accord avec M. Guizot dès le début de la négociation et jusqu'au bout; que la Chambre se rassure, que M. Guizot se rassure, il est incapable d'avoir aucune crainte, je n'ajouterai pas volontairement aux misères actuelles de notre pays, en venant élever ici

entre un ancien ministre et un nouveau, entre un ministre et un ambassadeur, un débat déplorable, et qui aurait un caractère personnel. J'éclaircirai les faits. M. Guizot admettra lui-même qu'il y a des accusations que je ne dois pas laisser peser sur ma tête. Je me dois à moi-même et à mes collègues de ne pas les laisser subsister.

Quelques mots, Messieurs, sur les principes qui doivent régir les rapports de l'ambassadeur et du ministre. C'est, permettez-moi de le dire, une théorie qui vaut la peine d'être examinée, car nous donnons tous ici aux agents du gouvernement un singulier spectacle. Voilà un ministre qui ne l'est plus, qui trouve à sa place, très légitimement, par le mouvement constitutionnel de nos institutions, qui trouve à sa place l'homme auquel il donnait des instructions et des ordres. Un débat s'établit entre eux; si le débat n'a ni la dignité ni la sincérité convenables, les rapports des agents pourront en souffrir beaucoup. Je veux faire de mon mieux pour éclaircir les vrais principes à cet égard, et je crois que je rendrai en cela un grand service au gouvernement et au pays.

Est-il vrai qu'un ambassadeur doive se renfermer dans le rôle unique de rapporteur? Messieurs, je ne le crois pas; je crois que cela ne se doit pas en général, que cela ne se devait pas dans les circonstances particulières où je me trouvais avec M. Guizot.

Si, comme il l'a dit hier, la prudence ainsi que la convenance conseillent à un ambassadeur d'être très

réservé à l'égard de son ministre, ce que je ne crois pas, les rapports que j'avais cherché à établir avec M. Guizot, malgré quelques dissentiments heureusement passagers, lui permettaient, sans manquer à mon grand orgueil, de me donner des avis. En principe, il est bien vrai que le ministre est seul responsable; il est bien vrai que, lorsqu'il y a division d'avis entre le ministre et l'ambassadeur, l'avis du ministre doit l'emporter; mais il n'est pas vrai que l'ambassadeur ne soit pas responsable à un certain degré; il l'est, car tout agent, dans notre gouvernement, est responsable dans la limite de ses attributions. L'ambassadeur l'est. Il est bien vrai que, comme, devant les pouvoirs de l'État, devant le Roi, devant les deux chambres, c'est le ministre qui est responsable, essentiellement responsable, c'est, en définitive, le ministre qui doit décider. Mais que cela entraîne cette conséquence que l'ambassadeur doive à peine donner un avis et même ne pas exprimer son opinion sur la direction de la politique, c'est ce qu'il est impossible d'admettre. Je vais, à ce sujet, vous citer des exemples du contraire, qui sont éclatants et qui sont les plus formels dans cette question; et je suis charmé de rendre ici hommage à un homme qui ne partage pas toutes mes opinions, comme je ne partage pas toutes les siennes, mais que j'honore. C'est un bien bon, un bien excellent ambassadeur, que M. le comte de Sainte-Aulaire; et c'est son exemple si honorable pour le pays que je vais citer.

M. de Sainte-Aulaire, sous le ministère du 12 mai, n'était pas ce qu'on a appelé, ce qu'on ose à peine appeler aujourd'hui égyptien. Se borna-t-il à faire connaître les difficultés que cette politique égyptienne, dont il n'était pas partisan, pouvait rencontrer à Vienne, où l'on était très peu égyptien? Non. Vous trouverez des dépêches où M. de Sainte-Aulaire dit positivement que c'est une politique dangereuse; que, si le cabinet français ne s'arrête pas sur la pente rapide où il est placé, il sera bientôt seul contre l'Europe. M. de Sainte-Aulaire a dit cela l'année dernière, trois ou quatre mois avant la chute du 12 mai.

Voilà donc un exemple qui prouve que, même sur la direction politique, un ambassadeur doit donner son avis. Je vais en citer un autre qui est plus éclatant encore.

Pendant la question de l'intervention (et y a-t-il eu une question plus éclatante que celle-là, une question qui ait été plus discutée?), pendant la question de l'intervention, il y avait à Madrid un ambassadeur du plus grand mérite et dont la mort a été pour la France une très grande perte, M. de Rayneval. Le cabinet s'était prononcé positivement contre l'intervention, à différentes reprises; et, lorsqu'il a voulu la coopération, au 22 février, il a été renvoyé. Eh bien, M. de Rayneval, sachant que tous les cabinets étaient contraires à l'intervention, que les pouvoirs de l'État n'en voulaient pas, puisqu'elle avait été condamnée dans la Chambre, M. de Rayneval est mort en

répétant, avec l'autorité de son esprit, de sa grande expérience, de la connaissance particulière qu'il avait de l'Espagne, que l'Espagne serait tôt ou tard perdue pour la France, si l'on n'intervenait pas; il l'a répété obstinément pendant trois ans.

Un membre. — Il avait raison.

M. Thiers. — Eh bien, si, sur les principes mêmes de la politique, un ambassadeur peut avertir son gouvernement, à plus forte raison le peut-il sur sa conduite; il le peut, je dirai même qu'il le doit, c'est son devoir. Et, si le ministre est loin des lieux, à plus forte raison l'ambassadeur doit-il agir ainsi. L'ambassadeur est à Londres ou à Vienne, le ministre à Paris; celui-ci, à cette distance, peut se tromper; il ne saisit pas les impressions, il ne voit pas les visages des hommes, il ne connaît pas leurs dispositions; il ne sait pas si l'on doit se presser ou non, si telle ou telle ouverture est faite; c'est l'ambassadeur qui doit l'éclairer. Il y a des ambassadeurs qui sont allés plus loin, qui m'ont dit : « Vous avez tort. » Ainsi M. Cochelet, M. de Pontois, m'ont averti sur les choses les plus importantes; ils m'ont pressé de faire ceci ou de ne pas faire cela.

Mais supposons que ces principes ne soient pas de toute évidence; qu'avais-je dit à l'honorable M. Guizot? Mon Dieu! je croyais que, par suite de la grande intimité qui avait existé entre nous, qui n'avait été que passagèrement troublée, qui s'était rétablie à une époque d'opposition commune (*on rit*), je croyais,

Messieurs, que, s'il y avait de ces formes administratives qui ne permissent pas à un ambassadeur de donner son avis au ministre, M. Guizot devait bien s'en écarter pour moi.

Voici quelques-unes des phrases qu'on rencontre le plus fréquemment dans ma correspondance avec M. Guizot :

Le 12 mars : « Si vous avez des objections à une telle conduite, adressez-les-moi, et j'en tiendrai tout le compte qu'elles méritent, venant d'un homme tel que vous. »

Le 21 mars : « Je vous répète que, si vous trouvez une autre conduite à tenir, je l'examinerai avec une attention sérieuse. Je vous prie même de me donner vos idées. Vous êtes sur le terrain du combat, c'est à vous à m'éclairer. »

Le 22 juillet : « Les instructions que je viens de vous tracer restent cependant subordonnées à votre propre opinion. Si un changement survenu dans la situation, ou bien la connaissance plus grande que vous avez de l'état des choses à Londres, vous semblait exiger quelques modifications dans la conduite et le langage que je vous conseille ici, je vous autorise à suivre votre inspiration du moment; je connais votre patriotisme et votre esprit, je m'en rapporte à l'un et à l'autre. »

Enfin, dans le moment le plus grave, celui où je ne cachais pas ma pensée sur la possibilité de la guerre, si la France n'obtenait pas une concession, concession

que je ne regardais pas encore comme impossible d'obtenir, dans ma lettre du 9 octobre, je disais : « Cependant, en politique, je ne sais rien d'absolu; donnez-moi votre avis à cet égard. Vous m'avez dit quelquefois que vous croyiez à la possibilité d'un acte hardi qui ne fût pas la guerre; je suis très disposé à tenir compte de votre opinion. »

A aucune époque, Messieurs, je n'ai cherché à écarter les avis de M. Guizot; au contraire, je les ai toujours appelés. Vous voyez que, dans une circonstance très importante, M. Guizot croit me les avoir donnés, et que je crois, moi, qu'il ne me les a pas donnés assez clairement. De là un point de responsabilité bien grave pour moi, et j'ai lieu de regretter d'autant plus que, lorsque j'invoquais ses lumières, il ne me les ait pas communiquées aussi complètement que je les lui demandais.

J'ai pour principe qu'on ne peut jamais bien faire avec des agents qui ne partagent pas complètement votre opinion; non pas votre opinion politique, car je me suis fait servir, et, je crois, pas mal fait servir, par des agents qui, politiquement parlant, ne pensaient pas comme moi; mais il est important d'avoir la même opinion sur le sujet qu'on traite. Je n'ai jamais requis que cette conformité-là.

Je croyais, je l'avoue, marcher complètement d'accord avec M. Guizot, même dans les détails de la conduite. J'aurais été très inquiet s'il en eût été autrement. Des agents bien inférieurs à M. Guizot, me donnant

un avis, me troublaient souvent beaucoup. Jamais je n'ai laissé un dissentiment sur la conduite à tenir, même dans les moindres cours, sans le résoudre par une correspondance obstinée, afin de savoir qui avait tort ou raison; et j'avais toujours un grand respect pour l'agent qui était sur les lieux. Je croyais marcher d'accord avec M. Guizot. Il vous a dit qu'il avait espéré, il vous l'a dit d'une manière générale, et je vous prie de me permettre une citation. Je ne ferais aucune citation qui pût nuire au pays, ou qui ne fût pas dans les plus parfaites convenances. Cependant je vous prie de me permettre une citation, pour montrer ce qui nous autorisait à persister dans la voie où nous étions engagés. M. Guizot m'écrivait :

« J'ai trouvé M. Neumann bien disposé, toujours dans les limites que vous m'avez indiquées, Candie, les villes saintes et Adana. Le progrès vers ce terme est sensible. »

La date est du 18 avril.

« Cependant, continue M. Guizot, l'hérédité de la Syrie est une chose énorme, qui n'est pas encore passée dans les esprits même les mieux disposés, et je n'ose pas répondre qu'elle passera telle quelle; j'y travaille toujours.

« Je répète que nous sommes en progrès sensible vers la transaction dont nous avons nous-mêmes indiqué les bases et les limites, que l'Autriche et la Prusse y sont à peu près ralliées, et qu'elles me disent qu'elles s'emploieront à y amener les autres; que nous pou-

vons donc persévérer dans cette voie sans altérer le moins du monde notre position, et avec une chance raisonnable d'arriver au but. » (*Bruit et mouvements divers.*)

M. Guizot a dit hier avec vérité que ses plus grandes espérances il les avait conçues dans le mois d'avril. Après avoir parlé de l'Égypte héréditaire et même de la Syrie héréditaire, voici ce qu'on nous proposa ; et ici, pour faire comprendre la situation, je dois présenter une observation. Tout ce qui n'appartenait pas à la cour de Londres, toutes les personnes du corps diplomatique, excepté lord Palmerston, parlaient, il faut le dire, assez à l'aventure des conditions territoriales; elles en disaient tantôt une chose, tantôt une autre, selon le temps ; car jamais elles n'y avaient beaucoup tenu, cela les intéressait peu. Aussi les paroles qui venaient des agents de l'Autriche ou de la Russie, quoique ce soient des cabinets fort respectables, ne me touchaient pas beaucoup, parce que je savais que la partie essentielle c'était l'Angleterre, car seule elle avait un intérêt sérieux dans la question de territoire en Orient. Les espérances qui me seraient venues de lord Palmerston m'auraient touché beaucoup, et de celles-là, j'en conviens, M. Guizot ne m'en a donné que deux fois.

Aussi, après avoir parlé de l'Égypte et de la Syrie héréditaires, savez-vous ce qu'on proposa?

Le 5 mai, M. Neumann, d'accord avec lord Palmerston, proposa le simple pachalik d'Acre, avec la place de plus; mais, à la vérité, avec l'hérédité de

moins. J'ai dû être surpris qu'après s'être avancés autant, ces messieurs ne m'offrissent plus que le pachalik d'Acre. Je n'acceptai point.

M. Guizot, qui connaissait mon refus, ou du moins ma disposition à refuser, m'écrivait, le 8 mai : « Je n'ai rien à ajouter à mes dépêches de mardi et d'aujourd'hui, j'insiste sur un seul point; *ne repoussez rien brusquement et péremptoirement; restez fidèle à votre maxime :* nous sommes prêts à examiner toutes les propositions, à tenter toutes les idées; c'est le moyen de gagner du temps et d'entretenir ici de bonnes dispositions, en faisant preuve, nous-mêmes, de bonne volonté. »

Ainsi, après le pachalik d'Acre, M. Guizot pensait lui-même qu'il fallait gagner du temps.

Quand est venue la proposition de la Syrie viagère (c'est là le grand reproche qu'on m'adresse), voici, je l'avoue, comment je l'accueillis, et ce qui se passait dans mon esprit. D'abord je craignais que la négociation française ne s'engageât trop tôt, avant qu'on eût obtenu un sacrifice, non pas de M. Bulow ni de M. Neumann, car ils étaient toujours disposés, mais de lord Palmerston, avant qu'on eût même obtenu de lui quelques paroles un peu significatives. Voici la raison qui agissait sur moi.

Quel a été, à toutes les époques, le terrain sur lequel s'est placé le cabinet français? Celui-ci : une négociation amiable, acceptée de toutes les parties, pour empêcher les moyens coercitifs en Syrie, c'est-à-

dire un acte de violence de la part du pacha, l'arrivée des Russes à Constantinople, peut-être une conflagration générale; car la conduite du cabinet français n'aurait eu aucun sens, depuis le commencement des négociations, s'il n'eût persisté sur cette crainte-là. N'avouant pas, et peut-être on aurait mieux fait de l'avouer, l'intérêt que nous avions dans la question, on arguait de l'intérêt de la paix, et l'on disait : La paix sera troublée si vous violentez le pacha.

Si, avant que le pacha eût accepté, si, du moins, avant que je fusse suffisamment porté à croire qu'il accepterait, j'avais donné le consentement à Londres, nous démentions nous-mêmes tout ce que nous avions dit, car nous acceptions une solution non pacifique, une solution qu'il aurait fallu obtenir de vive force.

Eh bien, j'ai consulté des gens très capables, j'ai consulté des hommes qui, je crois, font autorité en cette matière; ils n'ont jamais pensé qu'on pût admettre que, sur cette simple insinuation, et l'on avait déjà fait beaucoup de ces insinuations, nous dussions accepter quelque chose d'aussi considérable que la Syrie viagère, avec la possibilité des moyens coercitifs, c'est-à-dire la chance d'une conflagration générale.

Alors que fis-je? J'envoyai à Alexandrie M. Eugène Perier. Quel était alors l'état d'esprit dans lequel j'ai vécu (et c'est là ce qui constitue la mauvaise, la très mauvaise conduite qui a été tenue à notre égard), dans quel état d'esprit ai-je vécu? Si j'avais cru qu'on ne

nous ferait aucune proposition, que la négociation était épuisée, si l'ambassadeur de France m'avait dit, dans des dépêches quelconques : « Hâtez-vous; car, si vous ne vous hâtez pas, tout est perdu, on rompra, on ne vous fera plus de propositions...», si l'ambassadeur m'eût donné cet avis... (*Interruption.*)

J'invoque ici l'équité de la Chambre. On juge des événements après coup; il est bien aisé, quand les événements sont passés, de les juger; il est bien aisé de les condamner; mais, pour être juste, il faut permettre à ceux qu'on veut juger de reproduire la situation tout entière.

Eh bien, quel était l'état d'esprit dans lequel je vivais? J'espérais qu'on nous ferait encore une proposition, que j'aurais une dernière explication avec le cabinet anglais et le temps d'adopter ou de refuser la Syrie viagère. Cette erreur-là, je ne l'impute pas à l'ambassadeur de France à Londres; mais, cependant, permettez-moi de vous citer les textes de la correspondance.

Lorsque la crise a approché, M. Guizot m'a écrit très fréquemment. Il m'a écrit le 9, le 11, le 14 et le 15 juillet. Eh bien, Messieurs, outre toutes les raisons que j'avais de croire qu'on ne choisirait pas le moment même où nous venions de terminer la médiation napolitaine... Je pourrais citer ici une lettre qui vous prouverait avec quelle impatience l'Angleterre nous pressait sur ce point. Elle nous pressait avec une telle impatience, qu'elle menaçait de recourir aux moyens

violents qu'on avait employés déjà à l'égard du roi de Naples. J'ai été obligé de charger l'ambassadeur de France de résister avec énergie et de dire que la France, qui s'était constituée médiatrice, ne souffrirait pas qu'on immolât le client qu'elle protégeait. C'est le 7 juillet que le *conclusum* de la médiation a été adopté. C'est le 8 que toutes les résolutions du traité passaient. Le 9, qu'écrivait M. Guizot? Je n'avais aucune raison de croire que l'on choisirait ce moment pour se permettre, à notre égard, d'user d'un odieux procédé. Voici ce que M. Guizot écrivait le 9 juillet : « Ce qui me revient (du conseil de cabinet tenu le mercredi 8 juillet), c'est que lord Palmerston a proposé et fait adopter par ce cabinet : 1° son plan, quant au maximum de concession à faire au pacha, pour avoir avec soi la France et agir à cinq; 2° son plan d'arrangement à quatre, et d'action contre le pacha, dans le cas où la France se refuserait à la première proposition. »

Je comptais que l'on nous ferait une proposition définitive.

Le 11 juillet, écoutez ces paroles :

« Je n'ai rien à ajouter à la dépêche que je vous adresse sur l'Orient. La crise est vive ici; mais je crois que nous gagnerons encore du temps. Réussissez à Constantinople, où l'affaire est, pour le moment, transportée. »

14 juillet : « On prépare des propositions soit sur le fond de l'affaire, soit sur le mode d'action, que l'on nous communiquera quand on aura tout arrangé, si

l'on arrange tout, pour avoir notre adhésion ou notre refus. » (*Vives exclamations à gauche.*)

J'arrive et je suis impatient d'arriver au terme de cette discussion. Je ne cherche pas à la prolonger, et je la prolongerai d'autant moins que je serai moins interrompu.

Voilà, Messieurs, l'état vrai d'esprit où se trouvait M. Guizot et où je me trouvais aussi. Nous ne pouvions pas supposer (c'est là qu'est l'odieux du procédé), nous ne pouvions pas supposer qu'au moment même où nous rendions un grand service, quand on nous avait formellement dit que la proposition du pachalik d'Acre n'était pas un ultimatum (car lord Palmerston l'a dit le 13 juin à M. Guizot), quand on disait que l'on travaillait à amener lord Palmerston à la proposition de la Syrie viagère, nous ne pouvions pas supposer qu'on allait ainsi traiter sans la France et lui cacher le traité.

Si j'ai cité ces paroles, ce n'est pas pour attaquer M. Guizot. Peut-être m'a-t-il attaqué hier un peu, mais je ne le lui rends pas aujourd'hui. Acceptez cette explication que je vous propose, dans l'intérêt du pays, comme une sorte de transaction : « Vous avez été trompé, et moi aussi! » (*Mouvement.*)

Et le vrai motif, je vous l'ai dit : on voulait cacher quelques jours à la France le traité pour pouvoir donner des ordres. On savait bien que la France n'accepterait pas le pachalik d'Acre; je ne le dissimule pas, on le savait; mais on ne voulait pas lui apprendre

qu'on signait un traité. Je vous en ai dit le motif hier et je ne veux pas le répéter.

Mais maintenant sortons de tous ces détails personnels; entrons dans la vérité de la situation; et permettez que je vous exprime le sentiment qui a inspiré toute ma conduite. Pourquoi ai-je songé d'abord à des armements de précaution, et successivement, quand j'ai vu qu'on ne s'apprêtait pas à nous accorder quelque chose, pourquoi ai-je poussé aux armements plus sérieux que j'ai proposés à la couronne? C'est parce que je connaissais les motifs qui avaient fait, non pas cacher le traité (on ne pouvait pas toujours le cacher), mais qui avaient fait naître la résolution et prendre le parti de se passer de la France.

Je sais bien qu'on n'a pas voulu s'en passer toujours, mais on a voulu s'en passer dans un moment où l'on avait un grand intérêt à satisfaire. Je vais vous donner les deux vrais motifs du traité, et je les prends dans les avis mêmes que m'a envoyés notre ambassadeur.

Plus tard on a cherché un prétexte; on a dit qu'on avait craint l'arrangement direct. Je ne me dissimule pas, et l'ambassadeur de Prusse ne me l'a pas dissimulé non plus, que la perspective de l'arrangement direct avait donné de l'humeur. Or ce n'est pas nous qui avons contribué à la démarche du pacha; cela est vrai, cela est certain; mais, quand la proposition de l'arrangement direct eut été faite, nous n'avons pas dissimulé le désir que nous avions de le voir s'ac-

complir. J'avais envoyé M. E. Périer à Alexandrie dire ces deux choses : puisqu'on a offert la flotte, qu'on la rende; puisqu'on a commencé l'arrangement direct, qu'on se hâte d'en finir; car, à Londres, on va passer à des résolutions contre le pacha. Or ayant recommandé à Alexandrie la concession de l'Égypte héréditaire et de la Syrie viagère, quand on va nous la proposer à Londres, nous l'accepterons. Je n'avais pas dissimulé cette mission; et en même temps l'ambassadeur me disait : « Les deux partis vont se rapprocher; laissez-les faire; attendez le résultat de ce qui va se passer à Constantinople. »

Ce n'est donc pas l'arrangement direct qui est le vrai motif de la conclusion du traité. Les vrais motifs sont l'insurrection de Syrie et la certitude qu'on croyait avoir que la France n'agirait pas contre le traité.

Quant à l'insurrection de Syrie, tous les raisonnements ne valent pas des preuves matérielles, et je vais en donner. Cela me coûte, mais je le dois au pays; car il faut que le pays sache à quoi tient sa mauvaise position; et cela expliquera pourquoi des hommes très attachés à l'ordre, des hommes très dévoués au gouvernement se sont cependant trouvés dans l'opposition. Cela expliquera non seulement ma conduite, mais, je crois encore, une phase très importante de la conduite de M. Guizot. (*On sourit.*)

Oui, Messieurs, on croit notre politique faible, et c'est pour cela qu'on a agi ainsi, et c'est pour cela que

des hommes très honorables se sont placés dans l'opposition; c'est toujours pour ce motif que j'y ai été; car, on le sait bien, ce n'est pas à raison de telles ou telles questions intérieures, qui nous divisent ou qui paraissent nous diviser, que j'ai été dans l'opposition; j'ai toujours été dans l'opposition à cause de la faiblesse supposée de notre politique au dehors. C'est là le motif qui m'a fait unir à M. Guizot dans l'opposition. Je vais vous prouver combien cela est réel, sérieux et a nui à la négociation.

Quant à l'insurrection de la Syrie, M. Guizot m'écrivait, le 19 juillet : « Lord tel (je ne le nomme pas) mande, dans un *post-scriptum* daté de Smyrne, que Méhémet-Ali a proposé aux montagnards de Syrie l'abandon des réquisitions d'hommes, d'argent et d'armes, qu'il leur avait imposées, et qu'ils ont refusé sa pacification, à moins que l'Angleterre ou la France ne s'en rendissent garantes et ne les protégeassent contre toute oppression future. Lord *** ajoute que, dans l'armée même d'Ibrahim, le mécontentement est extrême, car la solde est en arrière de dix-huit mois, ce qu'il tient de plusieurs officiers. Je vous transmets ces renseignements, non comme certains, ce que je ne sais pas, mais comme les motifs de la détermination. On compte sur un succès facile. Si le pacha résiste, si la question dure et s'aggrave, le mécompte sera grand et l'embarras aussi grand que le mécompte. C'est en promettant qu'il n'en serait rien que lord Palmerston a décidé ses collègues. »

Oui, c'est l'insurrection de Syrie qui a présenté un moyen coercitif que jusque-là personne n'avait vu ou n'avait cru voir, car, sans l'insurrection de Syrie, qu'auraient fait les vaisseaux anglais? Il fallait avoir recours à une armée russe, et l'Angleterre n'en voulait pas. On a réclamé le concours de la France, on s'est montré disposé à lui faire des concessions tant que la Syrie n'a pas été insurgée; mais, quand on a connu l'insurrection de Syrie, on a cru pouvoir se passer d'elle et l'on a signé le traité.

Messieurs, il m'en coûte beaucoup d'entrer dans ces explications, mais nous sommes devant le pays, et il faut qu'il sache la vérité. Contre quoi luttais-je depuis plusieurs années? Je luttais, parce que je crois sincèrement du fond de mon âme que notre politique, bonne au dedans, maintenant l'ordre contre les factions, et, à cet égard, j'ai toujours été de l'ancienne majorité, est faible au dehors; je luttais parce que je crois que notre politique extérieure est faible, et que c'est là ce qui a compromis nos intérêts et ce qui les compromettra longtemps encore.

Et ici je m'appuie sur un témoignage irrécusable, c'est une lettre de M. Guizot, après l'événement qui a fait brusquer la décision. Je vous ai parlé de succès faciles à l'égard du pacha; voici le succès facile qu'on se promettait à l'égard de la France :

« Londres, le 23 juillet 1840.

« Voici ce que je vois de l'état des esprits : Lord

Palmerston a vécu longtemps dans la confiance qu'au moment décisif, quand cela deviendrait sérieux, la France céderait et ferait comme les quatre autres cabinets. A cette confiance a succédé celle-ci : les quatre cabinets feront ce qu'ils entreprennent. La France se tiendra tranquille ; et, l'affaire faite, malgré et après l'humeur, la France rentrera dans ses bonnes relations avec l'Angleterre. La paix de l'Europe n'aura point été troublée ; l'Angleterre et la France ne se seront pas brouillées, et l'Orient sera réglé comme l'Angleterre l'aura voulu : c'est un défilé à passer, plus désagréable que dangereux. Tenez pour certain que telle est la confiance de lord Palmerston et celle qu'il a fait partager à ses collègues. » (*Vives acclamations à gauche. — Interruption bruyante et prolongée.*)

Quant à moi, Messieurs, voici le principe de ma conduite. M. Guizot disait l'autre jour que j'employais des expressions qui pesaient sur le pays, sur tout le monde ; que mes expressions avaient quelque chose de blessant pour les ministres nos successeurs.

M. Guizot, *ministre des affaires étrangères.* — Les voilà.

M. Thiers. — Non, Messieurs, je n'ai voulu blesser personne, je ne songe pas aux hommes ; il s'agit de quelque chose de bien supérieur aux hommes, il s'agit de cette grande question : Est-il vrai, comme l'a dit M. Guizot, que la politique suivie depuis dix ans, forte au début, animée, partageant, ce que M. Guizot condamne et redoute, l'entraînement national, se soit

successivement affaiblie? (*Au centre : Mais non! — A gauche : Oui! oui! c'est vrai!*)

M. Guizot a dit qu'il distinguait dans l'entraînement national les passions généreuses et les passions basses qui voulaient en abuser. Mais parlons franchement, en hommes de sens, trouvez-vous bien étonnant que les factions profitent toujours, dans toutes les occasions, de l'entraînement national et cherchent à l'altérer, à le corrompre? Il n'est jamais arrivé qu'un pays fût près d'une guerre sans que les factions cherchassent à profiter des embarras de la situation. Si la présence des factions est une raison pour ne pas céder à l'entraînement national, vous n'y céderez jamais. (*A gauche : C'est vrai!*)

Les factions en ont profité à toutes les époques, elles en profiteront toujours ; et, prenez garde, si vous dites à l'Europe que, quand les factions pousseront des cris dans les rues, vous vous arrêterez sur-le-champ, vous dites à l'Europe que vous vous arrêterez toujours. (*A gauche : C'est vrai! c'est vrai!*)

Est-ce que vous croyez que faire la guerre, s'il avait fallu la faire, car, enfin, ce n'était pas la guerre certaine que je proposais, mais c'était la guerre possible, avec un armement considérable, est-ce que vous croyez que faire la guerre consiste uniquement à battre les ennemis extérieurs? Faire la guerre consiste encore à maintenir l'ordre au dedans. Il faut suffire à la double nécessité, de contenir les mauvaises passions au dedans et de combattre les ennemis

au dehors. Mais, si vous vous faites un prétexte des cris des factions pour déclarer devant l'étranger que vous abandonnerez un intérêt démontré du pays... (*non! non! oui! oui!*) soyez sûrs qu'en cela vous parlez comme nos ennemis... (*vives réclamations au centre*) soyez sûrs que vous parlez comme nos ennemis. Quand on est animé comme je le suis d'un sentiment qui pousse à remplir le plus rigoureux devoir, on ne craint pas d'être interrompu. Je dirai la vérité ; je l'ai dite dans tous les temps, je la dirai jusqu'au bout. Oui, vous parlez comme nos ennemis. En effet, que disent-ils? Ils disent : Vous ne pouvez pas faire la guerre, car vous seriez dévorés par les factions. Eh bien, je répète que vous leur donnez raison et que vous parlez comme eux.

M. D'ANGEVILLE. — C'est le *National* qui parle comme cela. (*Agitation prolongée.*)

UNE VOIX. — Il ne fallait pas laisser faire ce qui s'est fait.

M. THIERS. — On me dit qu'il ne fallait pas laisser faire ce qui s'est fait. Je la saisis au passage cette imputation injuste, dénuée de sens, qui n'est plus répétée que par des gens qui veulent rejeter sur d'autres les conséquences de la conduite qu'ils ont tenue. Permettez-moi de repousser cette imputation. J'ai fait ce qu'il fallait faire, et vous ne me croyez pas assez insensé, assez criminel, lorsque le pays n'était pas prêt, lorsqu'il n'était pas suffisamment armé, pour déclarer qu'à l'instant même je considérais le traité comme un

sujet de guerre. Si j'avais dit cela, j'aurais mérité la plus grave accusation qui puisse peser sur un homme.

Qu'ai-je fait? Au premier instant, j'ai douté, j'ai douté avec M. l'ambassadeur de France que la résolution fût aussi bien liée qu'elle l'était en effet; au premier jour, j'hésitais à croire que les moyens coercitifs fussent arrêtés. Dès le lendemain du traité, on s'empressait de dire qu'on n'avait pas voulu offenser la France, qu'on lui céderait quelque chose, qu'il fallait attendre, que le traité s'exécuterait si peu que nous n'aurions pas à nous plaindre ; on nous a fait des promesses qui pouvaient nous calmer.

Cependant je proposai au roi des armements de précaution. Mais bientôt il nous fut démontré qu'on était si heureux d'être quatre, qu'on trouvait l'occasion si bonne, qu'on ne voulait pas la laisser échapper et que le traité s'exécuterait. Il a été exécuté même très brutalement. Je reconnus que les concessions n'avaient pas grande chance de désarmer cette coalition, non seulement à cause du bombardement de Beyrouth, qui était la conséquence d'ordres antérieurs donnés aux amiraux, mais parce qu'à la concession faite par le pacha, qui avait consenti à la Syrie viagère, on répondait par un acte de déchéance. Alors ma correspondance a changé de caractère ; M. Guizot peut le dire, j'ai écrit : Il faut que les armements s'achèvent ; et, lorsque nous serons prêts, nous proposerons à l'Europe, sans provocation, mais avec fermeté, nous lui proposerons une transaction. Je l'ai

écrit le 8 octobre : Nous lui proposerons une transaction ; mais, si elle n'est pas acceptée, alors ce sera la guerre. (*Sensation.*)

Messieurs, c'est un mot terrible à prononcer que celui de guerre, et un homme qui a traversé les affaires de son pays, qui pourrait encore y être appelé, mais qui est loin de le désirer, ne l'eût jamais prononcé, ce terrible mot de guerre, si la situation n'eût été des plus graves. L'Europe avait cru que nous laisserions exécuter le traité jusqu'au bout. (*Agitation.*) Le ministre anglais avait dit que la France, après avoir montré de la mauvaise humeur, se tairait et céderait. (*Vives exclamations.*)

Qu'on me condamne, qu'on m'exclue à jamais du pouvoir, je m'y résigne volontiers ; mais, quand je vois mon pays ainsi humilié, je ne puis contenir le sentiment qui m'oppresse, et je m'écrie : Quoi qu'il arrive, sachons être toujours ce qu'ont été nos pères, et faisons que la France ne descende pas du rang qu'elle a toujours occupé en Europe. (*Vive adhésion à gauche. — Acclamations prolongées.*)

CVI

DISCOURS

SUR

LE PROJET D'ADRESSE

(RÉPONSE A M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ)

PRONONCÉ LE 5 DÉCEMBRE 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

On était arrivé à la fin de la discussion du projet d'adresse, et M. de Rémusat, ayant tenu à constater que cette adresse ne renfermait ni directement ni indirectement aucune insinuation contre le cabinet du 1er mars, M. Desmousseaux de Givré prit la parole pour lui demander si, comme ministre de l'intérieur, il avait pu suffire, en certaines circonstances, à tous les devoirs que lui imposaient ses fonctions, et s'il avait exercé sur certains objets la surveillance qui lui était attribuée par les lois. M. Desmousseaux rappela que, dans les deux bourses du 27 et 30 juillet, la rente avait baissé de 5 fr. 50. Or le gouvernement avait connu le 19 le traité signé le 15. Un journal avait donné la nouvelle de ce traité le 26, et le *Journal officiel* n'en avait parlé que le 31. Pourquoi ce retard? L'administration du 1er mars devait tenir à honneur de s'expliquer à ce sujet.

Le 20 août, nouvelle et forte baisse, et la veille était arrivé à Marseille, venant d'Égypte, le bateau à vapeur l'*Etna*. Le 20, le bruit de cette arrivée annoncée, disait-on, par dépêche télégraphique, circulait dans Paris, et, le 21

seulement, le gouvernement en donnait officiellement l'avis. Durant ces vingt-quatre heures de retard, les bruits les plus fâcheux avaient été répandus, et la spéculation en avait fait son profit. Enfin, du 14 au 17 octobre, il y avait eu une hausse de 7 francs, et, le 18 seulement, *le Moniteur* enregistrait la nouvelle qui l'avait provoquée, celle de la soumission du pacha au sultan. Tous ces faits constataient donc, ajouta M. Desmousseaux, une grande négligence dans certains services confiés au ministre de l'intérieur, et il était du devoir du ministre, sous la gestion duquel ils avaient eu lieu, de donner à leur égard des renseignements qui pussent dégager sa responsabilité.

Ce fut M. Thiers qui se chargea de répondre à M. Desmousseaux de Givré.

Messieurs,

Je suis très touché du sentiment qui porte l'ancien ministre de l'intérieur à vouloir répondre.

M. DE RÉMUSAT. — C'est moi qui suis accusé.

M. THIERS. — Il faut la plus grande franchise ici, et la Chambre comprendra que c'est sur moi que repose la responsabilité tout entière. (*C'est vrai!*)

A qui en veut-on? Qui attaque-t-on? Évidemment ce n'est pas l'ancien ministre de l'intérieur; c'est le président du conseil du 1er mars. (*A gauche: Vous avez raison.*)

Je dirai donc à M. Desmousseaux de Givré que, lorsqu'on porte à la tribune, à la face du pays, de

telles attaques, il faut avoir tout le courage de ce qu'on fait; il ne faut pas s'adresser au garde des sceaux et au ministre de l'intérieur, que la calomnie n'avait pas touchés; il faut s'adresser à celui qui avait été attaqué; et malheureusement c'est moi qui l'avais été, et cela avec une injustice et une indignité que les honnêtes gens ont repoussées. Je viens donc à cette tribune pour répondre à ces attaques; j'y viens avec une douleur que la Chambre comprendra. (*Approbation à gauche.*)

Mais, malgré cette douleur... (*bruit au centre*), malgré cette douleur, je remercie presque M. Desmousseaux de Givré de m'avoir fourni l'occasion de donner les explications que j'apporte à la Chambre. (*Nouveau bruit au centre. Interruption.*)

A GAUCHE. — C'est indécent.

M. TASCHEREAU. — Vous n'avez d'oreilles que pour les accusations.

AU CENTRE. — C'est dans les tribunes publiques.

M. VIGIER. — Cela est déjà arrivé plusieurs fois.

M. LE PRÉSIDENT. — Si ces interruptions se renouvellent, la tribune entière sera évacuée.

M. THIERS. — M. Desmousseaux de Givré, qui avait parlé du ministre de l'intérieur et du garde des sceaux lorsqu'il voulait parler de moi, a parlé aussi d'émeutes, d'élections et de presse, lorsque ce n'était pas, dans son intention véritable, ce qui l'appelait à la tribune. Je laisse de côté ce qui n'était qu'un vain prétexte pour amener la calomnie.

M. Desmousseaux de Givré. — Je proteste contre cette interprétation. (*A gauche :* Oui, c'est vrai ! *Agitation.*)

M. Thiers. — J'irai droit au but. (*A gauche : Très bien !*) J'éviterai de répondre à ce qui n'était pas le but véritable de M. Desmousseaux de Givré. L'émeute, elle a été promptement réprimée.

M. Desmousseaux de Givré. — Je vous demande pardon... (*Exclamations à gauche.*)

M. Thiers, *à M. de Givré.* — Ayez donc la franchise de votre conduite !

M. le président. — Parlez à la Chambre ! n'interrogez plus !

M. Thiers. — L'émeute a été promptement et complètement réprimée. Les élections ! nous avons observé, sous ce rapport, la plus grande réserve. Quant à la presse, je me suis expliqué ces jours derniers ; j'ai dit quelles avaient été mes relations avec elle. J'ai reçu l'appui de la presse de la gauche, qui a été parfaitement désintéressé. (*Murmures au centre.*) J'ai reçu cet appui de la même manière et au même titre que l'appui que la gauche m'a donné dans cette enceinte. Mais je laisse cela et je vais droit au but, aux variations de bourse qu'on a coutume d'attribuer aux ministres, et que M. Desmousseaux de Givré, par des faits qu'il a recueillis dans les journaux, voudrait imputer aussi à l'administration du 1er mars. Il a cité trois faits. Je déclare ici que, pour ma part, malgré l'intérêt que j'avais à le comprendre, j'ai eu la plus grande peine à saisir ces rapprochements de faits qui,

depuis quelques mois, étaient sortis de ma mémoire; car vous savez bien qu'après tout ce qui a été dit dans certains journaux, il est impossible de se rappeler les détails. J'ai cherché cependant à m'expliquer les accusations plus ou moins directes que M. Desmousseaux de Givré a dirigées contre moi.

M. Desmousseaux de Givré. — Je n'en ai pas dirigé contre vous. (*Vives exclamations.*)

M. Thiers. — Il me semble, Messieurs, qu'indépendamment de toute autre explication, les variations de la Bourse, au milieu de si grands événements, sont si naturelles, que, pour aller les chercher dans des faits détournés, secrets, coupables, il faut véritablement avoir l'intention de calomnier. (*Non! non! — Oui! oui!*)

M. le président. — Il ne s'agit pas des intentions!

M. Thiers. — Quand on accuse, dans un État libre, il faut avoir le courage d'un accusateur. Eh bien, on a cherché à trouver une faute dans la tardive publicité donnée au traité du 15 juillet. Voici ce qui s'est passé.

Le traité du 15 juillet est arrivé le 19 ou le 20 à Paris; je ne me souviens pas exactement du jour. Le fait était extrêmement grave. Je n'ai pas besoin, pour expliquer le secret que le gouvernement a gardé quelques jours, je n'ai pas besoin d'aller chercher ce motif dans les ordres donnés en Orient. Le fait était grave, il a occupé plusieurs jours les délibérations du gouvernement. Avant de publier le traité,

le gouvernement voulait avoir arrêté ses résolutions. Moi-même, en écrivant à Londres, je n'ai pas dissimulé à l'ambassadeur que nous ne l'avions pas publié; et nous ne l'avons publié que lorsque l'avis en est venu de Londres. Nous étions singulièrement préoccupés de ce grand événement; nous ne voulions pas faire arriver ce secret au public avant que toutes nos résolutions fussent prises.

Le fait a été publié, non pas le 31, comme on l'a dit; il a été connu à Paris le 25, et le 26 nous en avons instruit tout le monde par la presse.

Le motif pour lequel nous ne l'avons pas publié dans les journaux officiels, c'est que le texte du traité ne nous était pas parvenu. On nous avait bien dit en substance qu'on avait signé un traité, mais on ne nous en avait nullement fait connaître les termes et les stipulations. Le gouvernement ne pouvait pas parler officiellement d'un traité qui n'était pas signé par la France, qui lui était imparfaitement connu, qui n'avait à ses yeux aucun caractère officiel. Il n'a pu communiquer au public que les mesures qu'il avait prises. Ces mesures ont été prises, je crois, le 29 ou le 30, et elles ont été publiées le 31. Ces faits sont assez simples, assez évidents par eux-mêmes, pour expliquer leur tardive publicité, sans chercher des motifs détournés, des motifs que la probité des ministres qui étaient alors aux affaires devrait, je crois, complètement repousser.

Pour ce qui concerne *l'Etna*, ce bâtiment est arrivé

le 19 à Toulon. On a dit que les nouvelles qu'il avait apportées n'ont été publiées que le 22. Je ne me rappelle pas précisément ces détails, mais voici la conduite que nous nous sommes imposée dans tous les faits de cette nature. Le seul dont nous ayons différé la publicité, c'est le traité lui-même, et sa gravité l'explique. Quant à tous les autres, le jour même où une nouvelle nous arrivait, nous nous hâtions de rechercher dans cette nouvelle ce qui pouvait être rendu public, ce qui pouvait appartenir à tout le monde, ce qui n'intéressait en aucune manière le secret de l'État; nous nous hâtions d'en dégager une nouvelle officielle, que nous insérions dans les journaux du soir.

Quant au bâtiment *l'Etna,* je me rappelle maintenant ce fait qui m'échappait dans le premier moment. Nos nouvelles de mer nous annonçaient que tel ou tel bâtiment était arrivé; mais les bâtiments qui arrivaient au port de Toulon n'apportaient pas toujours des nouvelles télégraphiques envoyées par le consul d'Alexandrie. Ainsi, quand il y avait une nouvelle importante, notre consul la détachait des autres et en faisait une dépêche télégraphique, avec mission pour le préfet maritime de l'envoyer par la voie du télégraphe. Mais quelquefois aussi le consul ne prenait pas la précaution de détacher de ses nouvelles une dépêche télégraphique, et alors nous savions qu'un bâtiment était arrivé sans connaître les nouvelles qu'il apportait. Ainsi *l'Etna* est arrivé le 19 juillet; je crois

me rappeler qu'il n'apportait aucune nouvelle télégraphique, et que nous n'avons connu ce que contenaient les dépêches que le jour où le courrier a été rendu à Paris, c'est-à-dire trois ou quatre jours après l'arrivée de ce bâtiment. Eh bien, à l'instant où nous en avons eu connaissance, tous mes honorables collègues n'étaient pas présents; j'ai assemblé ceux que j'ai pu appeler, afin de convenir avec eux de ce qu'il fallait publier.

Sous ce rapport, on peut, si l'on veut, examiner les faits, et je prie la Chambre de les examiner, de les examiner avec la plus grande rigueur. Nous avons dit tout ce que nous permettait de dire le secret de l'État. Nous n'avons rien négligé de ce qui était de notre devoir. Nous savions bien de quelle importance étaient les faits; la prévision d'une interpellation de tribune n'était pas nécessaire pour éveiller notre sollicitude, car il y avait quelque chose qui nous touchait plus que les interpellations futures de la tribune, il y avait notre responsabilité tous les jours compromise par les calomnies qu'on répand contre le pouvoir à toutes les époques. Nous savions qu'il ne fallait rien dissimuler de ce qui pouvait être connu. Aussi tout ce qui pouvait être publié l'a-t-il été à l'instant même, sans aucune dissimulation.

Quant au troisième fait, celui de Rifaat-Bey, je crois me le rappeler, bien que je n'aie pas tous les détails présents. Il m'est impossible, après quatre mois, de revenir sur de pareils détails; mais je crois me

rappeler que le *Papin* a touché à plusieurs ports de la Méditerranée. Il est allé d'Alexandrie à Smyrne ou à Ténédos, je ne me souviens pas bien du lieu; ensuite il est arrivé en France. Il a donc fait un trajet plus long que les bâtiments qui viennent directement d'Alexandrie. Je crois encore me rappeler que les nouvelles qu'il a apportées ont été retardées d'un jour à Toulon, et je pense que l'on trouverait dans la correspondance du ministère des affaires étrangères une lettre de M. le préfet maritime de Toulon qui explique comment les dépêches n'ont pas été tout de suite envoyées à Paris. Mais ce dont je me souviens parfaitement, c'est qu'à l'instant où elles nous ont été connues on en a fait part au public.

En ce qui concerne les concessions qui avaient été consenties par Méhémet-Ali, Méhémet-Ali avait demandé lui-même qu'elles fussent tenues secrètes. Il est possible qu'elles l'aient été pendant deux ou trois jours par suite d'une résolution que nous devions prendre sur la question de savoir s'il fallait publier ou ne pas publier les concessions que le pacha d'Égypte avait consenties. Eh bien, quoique Méhémet-Ali nous eût demandé expressément de ne pas publier ses concessions, après une délibération, le cabinet a pensé que, la concession étant obtenue, il était important de la faire connaître à toutes les cours, pour que cette concession pût, en retour, en amener sinon d'aussi grandes, du moins quelques-unes.

Je crois donc me rappeler que, pendant deux ou

trois jours, on a délibéré si l'on ferait connaître ou non les concessions du pacha. Il est possible, je ne l'affirme pas, je n'ai qu'un souvenir confus à cet égard, il est possible que la nouvelle apportée des concessions de Méhémet-Ali soit restée secrète pendant deux ou trois jours; je crois me rappeler avoir écrit à Londres, à notre ambassadeur, le motif qui nous faisait publier cette nouvelle, quoique nous eussions reçu du pacha l'invitation de la garder secrète.

Il m'est extrêmement difficile d'entrer dans des détails de ce genre, il m'est bien difficile, après trois ou quatre mois, de rapprocher toutes ces dates pour trouver là une réfutation péremptoire des assertions de M. Desmousseaux de Givré; mais, ce que je puis affirmer, c'est que rien n'a été négligé, c'est que sciemment nous n'avons donné lieu à aucune de ces basses calomnies dirigées contre nous. Non seulement nous apportions tout le soin nécessaire que nous devions aux intérêts si graves compromis à la Bourse, mais nous le faisions pour notre propre honneur. Nous étions accusés tous les jours, par je ne sais combien de journaux, de cacher les nouvelles; nous aurions voulu pouvoir à l'instant même nous justifier par des preuves péremptoires, des preuves empruntées au registre authentique, incontestable, du télégraphe.

Je puis affirmer qu'aucune de ces calomnies n'est fondée. Pour moi, j'ai fait tout ce qu'il m'était possible de faire. Quand tous ces bruits se sont répandus, j'ai supplié M. le garde des sceaux d'appeler sur ce point

les investigations de la justice; je l'ai prié de ne négliger, de ne ménager personne, de n'arrêter son investigation nulle part. Je l'ai supplié de faire cela, non seulement parce que c'était son devoir, mais par amitié pour ses collègues qu'on voulait calomnier.

Je sais bien qu'en entrant dans la carrière publique on s'expose à d'indignes calomnies; je sais qu'il faut avoir du courage : je l'ai trouvé ce courage dans la certitude que j'avais de ne mériter aucune des indignités qu'on cherchait à accréditer. (*Très bien!*)

J'ai supplié des hommes qui ne craignent pas la lumière, j'ai supplié M. le garde des sceaux de venir au secours, non seulement de moi, mais de qui m'entourait, et de poursuivre sans relâche tous ceux qui répandaient de tels bruits. Mais qu'est-il arrivé? Ce que vous venez de voir à la tribune. Tous ceux qui avaient répandu les bruits se sont retranchés dans des réserves, pour ne point faire connaître les auteurs des insinuations que sans preuve on lançait dans le public. Et, lorsque la justice a appelé les calomniateurs, ils ont tous reculé; ils ont déclaré qu'ils n'avaient fait eux-mêmes que répéter des bruits, qu'ils avaient usé d'un droit. Je sais bien qu'on use d'un droit, le droit de calomnier les honnêtes gens. On ne craint pas de faire une allusion, une insinuation; et, lorsque des preuves sont demandées, on répond que c'est un propos qu'on a entendu et qu'on répète. Quand la justice veut pénétrer dans ces détails, quand elle remonte à la source de tous ces bruits, elle

trouve des calomniateurs qui fuient la lumière, qui refusent de s'expliquer. Après toutes les investigations, il est démontré jusqu'à la dernière évidence qu'il n'y avait dans tout cela que des choses qu'aucun gouvernement ne peut empêcher; car enfin il faudrait gouverner l'imagination des joueurs. Or vous savez que la législation est insuffisante pour arrêter les joueurs qui se jettent dans ce gouffre abominable.

Messieurs, le mal de la calomnie, c'est l'impunité du calomniateur. On attaque un homme, on le livre à des insinuations odieuses, et l'on est dispensé de fournir la preuve; on dit qu'on n'a fait que répéter ce qu'on a recueilli.

Eh bien, lorsqu'on porte une chose aussi grave à la tribune, il n'est pas permis de se retrancher derrière des faux-fuyants; on doit être prêt à fournir des preuves.

Vous avez eu soin de dire que c'était un service que vous vouliez rendre aux personnes inculpées; non, c'est une douleur que vous vouliez leur causer. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Je ne savais pas, Monsieur, que, tandis que vous étiez dans mon administration pour me seconder par vos travaux, au lieu de vous livrer à ces travaux, au lieu de remplir vos devoirs, c'était votre chef, votre ministre, que vous vous prépariez à calomnier. (*Mouvements en sens divers.*)

Messieurs, qu'il me soit permis d'ajouter un seul mot.

C'est une indigne manière d'attaquer un homme, c'est une indigne manière de vouloir affaiblir son influence politique, que de l'attaquer par de tels moyens. Je la dénonce à tout ce qu'il y a d'honnête, je la dénonce à tout ce qui porte un cœur généreux; c'est la plus odieuse manière d'attaquer un homme. Et je vous somme, Monsieur, non pas de faire des insinuations, mais, si vous êtes un honnête homme... (*Interruption.*)

M. Charamaule. — C'est un devoir d'accuser : ou le fait est vrai, ou c'est une calomnie.

M. Thiers. — Si vous êtes un honnête homme, et je dirai comme vous, Monsieur, j'emploierai les précautions de langage que vous avez employées, je vous dirai que je n'en doute pas... Eh bien, alors vous ne vous bornerez pas à des insinuations; vous viendrez apporter des faits plus caractérisés; vous n'apporterez pas des doutes, et, si vous n'avez pas de preuves à fournir, vous rétracterez vos allégations avec le regret qu'un honnête homme doit éprouver d'avoir fait souffrir un honnête homme qui ne le méritait pas. (*Vive adhésion.*)

Je répète ici ce défi, que je porte à la face de la France, à tous les calomniateurs, quels qu'ils soient : je les défie d'apporter contre moi la moindre preuve, non pas un commencement de preuve formelle, mais la moindre preuve qu'on puisse sérieusement discuter devant des gens d'honneur et devant des gens non prévenus. (*Vive adhésion dans toutes les parties de la Chambre. — Agitation prolongée.*)

CVII

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI TENDANT A OUVRIR UN CRÉDIT

DE 140 MILLIONS

POUR

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

LU LE 13 JANVIER 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Une ordonnance royale du 10 septembre 1840 avait déclaré d'utilité publique les travaux de fortification à exécuter autour de la ville de Paris, et un crédit de 13 millions avait été ouvert également par ordonnance royale à l'effet de les commencer. Ces travaux devaient consister dans l'établissement d'une enceinte continue, bastionnée et terrassée, et de divers ouvrages avancés avec contrescarpes en maçonnerie; la dépense totale était évaluée à 140 millions, et, dans la séance du 12 décembre 1840, le maréchal Soult avait présenté un projet de loi ayant pour objet de consacrer, par la voie législative, l'exécution de cette grande entreprise de défense nationale. Après avoir rendu compte des opérations déjà accomplies, le maréchal terminait l'exposé des motifs en exprimant l'espoir que les Chambres n'hésiteraient pas à s'associer, par le vote des crédits demandés, à

l'accomplissement d'une œuvre essentiellement patriotique.

M. Thiers, membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi, fut chargé d'en faire le rapport.

Messieurs,

La Commission que vous avez chargée d'examiner le projet de loi sur les fortifications de Paris a mis tous ses soins à remplir dignement la tâche que vous lui avez imposée. Elle s'est efforcée d'envisager la grave question que ce projet de loi soulève sous tous les rapports possibles; elle espère n'en avoir négligé aucun. Je viens, en son nom, vous présenter les résultats du travail auquel elle s'est livrée.

Je suis autorisé à vous dire que les principaux de ces résultats ont été adoptés à l'unanimité. Les modifications apportées au projet de loi l'ont été d'accord avec le gouvernement. Tous les sacrifices de vues compatibles avec la conviction de chacun ont été faits pour amener cet accord. Nous sommes heureux de l'avoir obtenu, et de pouvoir ainsi donner une plus grande autorité à une proposition éminemment nationale, devant laquelle s'effaceront, il faut l'espérer, les divergences d'opinions et les divisions de parti.

Nous vous devons un mot sur la méthode d'examen que nous avons employée pour traiter cette question.

Tous les jours vous avez à résoudre, quand il s'agit ou de travaux civils ou de travaux militaires, des questions toutes spéciales, que des ingénieurs sembleraient seuls pouvoir traiter devant une assemblée d'ingénieurs. Cependant il faut juger vous-mêmes. Comment faites-vous? Vous appliquez à ces questions spéciales les lumières du bon sens; vous saisissez les raisons principales, décisives, et vous votez d'après elles.

C'est ce que nous avons fait ici. Nous avons entendu les hommes spéciaux avec une religieuse attention, et puis nous nous sommes décidés, comme le doivent faire des hommes politiques, par les raisons générales et saillantes qui sont saisissables pour toutes les intelligences. C'est le résultat de ce travail que nous vous apportons.

La proposition de fortifier Paris n'est pas une question de circonstance, car, il y a un siècle et demi, Vauban en conçut la pensée; il y a un quart de siècle, cette pensée occupa le génie de Napoléon. Si donc nous délibérons aujourd'hui sur ce grave sujet, nous pouvons nous dire que nous ne cédons pas à un entraînement du moment. Loin de là! nous revenons aux pensées recommandées à notre attention par les plus grands hommes de notre patrie. Nous pouvons aussi nous dire que nous ne cédons pas à un mouvement de crainte peu avouable au monde; car c'est au milieu même des prospérités de Louis XIV que Vauban imagina de fortifier Paris; car c'est au retour de la grande

campagne d'Austerlitz que Napoléon y pensa pour la première fois.

Permettez-nous de vous exposer en peu de mots comment cette pensée prit naissance dans ces puissants esprits. Vauban, grand politique, grand administrateur autant que grand homme de guerre, avait employé sa vie entière à créer une frontière à la France, et, bien que, de son temps, les guerres d'invasion n'eussent pas encore effrayé le monde, il lui fut facile d'apercevoir que cette puissante monarchie de Louis XIV, qui avait excité les jalousies de l'Europe entière et qui avait à combattre en même temps l'Angleterre, la maison d'Autriche, la maison d'Espagne et la plus grande partie de l'Allemagne, pourrait un jour être attaquée au cœur. « La prise de Paris, disait-il, serait un des malheurs les plus grands qui pût arriver à ce royaume, et duquel il ne se relèverait de longtemps, peut-être jamais. »

Ainsi Vauban, qui avait créé toutes nos places de la frontière, qui était l'auteur de cette puissante ceinture, jugea lui-même qu'elle n'était pas suffisante et qu'il fallait couvrir la capitale. Il y pensa bien souvent. « J'avoue, dit-il, dans le noble et simple langage de son temps, j'avoue que le zèle de la patrie et la forte inclination que j'ai eue toute ma vie pour le service du roi et le bien de l'État m'y ont fait souvent songer, mais il ne m'a point paru de jour propre à faire de pareilles ouvertures. »

Vauban raconte ensuite que le grand nombre d'ou-

vrages militaires, de palais royaux construits par Louis XIV, que les prospérités de son règne, enfin, « ont détourné toutes les vues qui auraient pu, dit-il, se diriger de ce côté-là », mais que cette pensée est si souvent revenue à son esprit, qu'il l'a jugée digne d'une très sérieuse attention, et qu'il a cru devoir l'écrire, « espérant, ajoute-t-il, qu'il se trouvera un jour quelque personne autorisée qui, lisant ce mémoire, y pourra faire réflexion, et que, poussée par la tendresse naturelle que tout homme de bien doit avoir pour sa patrie, il en parlera, et peut-être en proposera-t-il l'exécution, qui, bien que difficile et de grande dépense, ne serait nullement impossible, étant bien conduite ».

Voilà, Messieurs, comment s'exprimait ce grand homme; et je vous ai cité ses propres paroles, parce qu'il me semble qu'elles sont faites pour remuer le cœur de tout bon citoyen, et pour nous arracher aux distractions qui, depuis un siècle et demi, nous ont détournés de ce grand intérêt national.

Pendant tout le XVIIIe siècle, la guerre de la succession d'Autriche, la guerre de Sept Ans, guerres mal conçues, mal conduites, mais où nous étions coalisés avec presque toute l'Europe, tantôt contre Marie-Thérèse, tantôt contre Frédéric le Grand, ne pouvaient pas nous inspirer d'inquiétude pour la capitale. La guerre d'Amérique, plus heureuse que les précédentes, et d'ailleurs toute maritime, était moins propre encore à fixer nos regards sur l'intérieur du royaume.

Mais, dès que la Révolution de 89, nous plaçant en contradiction avec l'Europe entière, fit naître à la fois une guerre de principe et de conquête, on songea à fortifier Paris : on y songea, comme toujours, mal et trop tard. On éleva quelques retranchements en terre, dont quelques-uns existent encore; mais l'insuffisance de ces ouvrages pour rassurer la capitale faillit amener de grands malheurs.

L'armée française avait pris une forte position sur la frontière du Nord. Elle fut tournée par les Prussiens. Le général Dumouriez, qui la commandait, ne s'en alarma point, et voulut tenir dans cette position, certain que les Prussiens n'oseraient pas marcher sur Paris sans avoir battu l'armée française. Il suffisait donc de ne pas s'émouvoir et de tenir ferme où l'on était. Mais Paris était découvert, Paris était dans les alarmes, et l'on donna au général français l'ordre de quitter sa position. Il n'en fit rien heureusement! car il aurait perdu son armée, et n'aurait point sauvé la capitale. Si Paris eût été fortifié, cet ordre, qui pouvait être fatal, n'aurait jamais été donné.

Bientôt la Révolution fut victorieuse, et l'on ne songea plus à fortifier Paris.

Napoléon vint, qui promena ses aigles victorieuses de Vienne à Berlin, à Madrid. On croit généralement que c'est en 1814 seulement, quand les illusions de la prospérité s'évanouirent, qu'il songea à défendre sa capitale : c'est une erreur. Il y pensa en 1805, lorsque, après avoir enlevé, à Ulm, la moitié de l'armée

autrichienne, il volait sur Vienne. Si cette capitale eût été défendue, le sort de la guerre était changé. Napoléon le craignit un instant; mais Vienne était restée ouverte, et il put la traverser en courant pour achever la guerre à Austerlitz.

Cette grande circonstance de sa carrière lui fit faire un retour sur lui-même. Il songea au danger de laisser les capitales ouvertes, et s'occupa de fortifier les environs de Paris. Il fit rédiger des projets; mais il dit lui-même (t. IX, p. 38 de ses précieux Mémoires) que « la crainte d'inquiéter les habitants et l'incroyable rapidité des événements l'empêchèrent de donner suite à cette grande pensée ».

Il laissa passer ainsi les temps de la prospérité, qui passent si vite, et, en 1814, lorsque seul, avec une poignée d'hommes, il défendait le sol de la France épuisée, il y pensa de nouveau ; il était trop tard.

On a beaucoup admiré, Messieurs, les efforts qu'il fit à cette époque pour protéger notre sol envahi. Ils sont admirables, en effet; mais le spectacle en est douloureux, car sans cesse on y voit la France sauvée, si Paris avait été défendu, et la France perdue, parce que Paris était resté découvert. Placé entre deux armées qui marchaient toutes deux sur la capitale, Napoléon se jetait d'abord sur l'une et la battait à outrance. Mais, tandis qu'il battait l'une, l'autre marchait sur Paris. Il revenait sur celle-ci pour préserver Paris: il la repoussait; mais la première revenait de nouveau, et il était obligé de s'arrêter pour retourner à elle et

couvrir encore la capitale. Ainsi Napoléon, jamais libre de ses mouvements parce que Paris était ouvert, Napoléon ne put achever aucune de ses victoires; et, lorsque, épuisé dans cette lutte inégale, il eut la pensée de courir à la frontière pour y ramener l'ennemi à sa suite, il eût peut-être réussi dans cette manœuvre extraordinaire; mais, cette fois encore, il aurait fallu que Paris pût tenir dix jours. Paris ne le pouvait pas, et ce fut une raison de le rendre, pour ces hommes qui ne surent pas ajouter dix jours de dévouement à vingt-cinq ans de combats héroïques.

La France succomba avec la capitale; et, ce jour-là, Napoléon dut bien regretter ses grandes pensées, conçues au retour d'Austerlitz et emportées par le torrent de la prospérité.

La leçon des événements est telle, Messieurs, que nous serions impardonnables si nous ne profitions pas de la durée de la paix, durée inconnue à tout le monde, pour nous occuper enfin d'un intérêt national, signalé à notre attention par de si grands événements et de si grands esprits.

Mais, à l'instant où l'on se pose à soi-même cette grande question de savoir s'il faut fortifier Paris, on voit de cette question surgir une foule d'autres.

D'abord la situation dans laquelle on peut supposer Paris en péril n'est-elle pas une situation extraordinaire, qui ne doit plus se reproduire, pas plus que la Révolution qui lui donna naissance?

En supposant que cette situation pût exister en-

core, doit-on défendre les capitales, et en particulier celle de la France?

Doit-on défendre Paris par des manœuvres d'armées, des ouvrages de campagne, ou des ouvrages de fortification permanente?

Si l'on aboutissait au projet de défendre Paris au moyen de fortifications permamentes, peut-on espérer armer, nourrir cette immense population parisienne? Peut-on se promettre de lui donner le courage, le sang-froid nécessaire pour supporter les tourments d'un siège?

Si cela est admissible, un tel ouvrage ne dépasse-t-il point, par son immensité, par sa dépense, les moyens financiers du plus grand peuple?

Enfin les ouvrages à construire n'ont-ils pas, pour l'ordre ou pour la liberté du pays, de graves inconvénients? Faut-il, en un mot, une enceinte continue ou de simples ouvrages extérieurs?

Nous venons, Messieurs, répondre à tous ces doutes par une affirmation, non pas dogmatique, mais raisonnée et unanime.

Nous commençons par la première question :

La situation dans laquelle Paris peut être menacé doit-elle raisonnablement s'imaginer aujourd'hui?

A ce sujet, nous ferons tout de suite une réflexion. Le premier homme qui ait songé à fortifier Paris d'une manière régulière, c'est Vauban. Certes la France alors n'était pas en révolution; mais il lui arrivait ce qui lui était arrivé déjà bien des fois : elle avait excité

les jalousies de l'Europe entière, et elle avait eu sur les bras l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne. Il n'y manquait que la Russie, qui alors ne comptait pas encore. On peut donc, sans être réduit à imaginer une situation révolutionnaire, se figurer la France placée en présence d'une immense coalition. Cela est arrivé au grand Frédéric, luttant, presque seul, contre le continent. Cela est arrivé un peu auparavant à Marie-Thérèse. Cela peut arriver à quiconque est grand, et veut ne pas cesser de l'être.

Depuis cinquante années, notamment, cette situation n'a pas cessé d'être celle de la France. En 1792, en 1798, en 1805, en 1809, en 1813, en 1815, six grandes coalitions se sont formées contre elle. On a cherché à expliquer ces grands faits par les alarmes que la France excitait en Europe, tantôt par ses principes, tantôt par ses conquêtes. L'histoire impartiale approfondira les causes de ces immenses événements. Mais qu'importent les causes? Les événements en subsistent-ils moins? et doivent-ils exciter moins fortement notre prévoyance?

Cet état d'antagonisme a cessé un instant sous la Restauration, parce que l'Europe a espéré alors que la branche aînée de la maison de Bourbon contiendrait les élans de la Révolution; parce qu'elle a espéré aussi que cette branche aînée, transportée de l'exil sur le trône, ne songerait pas à recouvrer ce que la France avait perdu. Mais, en 1830, la Révolution a surgi de nouveau; elle a renversé la dynastie chargée de la

contenir et s'est donné elle-même un gouvernement de son choix.

Depuis dix années, qu'a fait ce gouvernement qui pût justifier les hostilités patentes ou cachées de l'Europe? Il a admis tous les traités existants, il n'a favorisé nulle part les tentatives de propagande. Quand il a donné asile aux réfugiés de tous les pays, il l'a fait à la condition qu'ils ne troubleraient point leur propre gouvernement. Au dedans, il a maintenu l'ordre, et n'a donné aucun des spectacles reprochés à la Révolution de 1789. En un mot, a-t-il été perturbateur ou ambitieux?

Assurément non. Et cependant, en ce moment, il est seul encore en Europe, comme au temps des coalitions de 1792 et de 1813!

Faut-il s'irriter d'un tel état de choses, et, pour en sortir, troubler spontanément le repos du monde? Nous sommes loin de le croire; mais il faut le voir avec fermeté, avec sang-froid. Il faut examiner au juste les forces de la France; les organiser, non pas extraordinairement, et pour un jour, mais sérieusement, d'une manière durable, et qui s'accorde avec nos ressources financières. Quand cela sera fait, sans intention provocatrice, sans menace, soyez assurés que vous aurez pris le seul moyen de modifier la situation morale et politique du monde à votre égard.

La situation dans laquelle il importerait que Paris fût fortifié n'a donc rien de chimérique : il n'y a rien d'extraordinaire à la prévoir, rien même de dan-

gereux, si on le fait avec calme, sans menace pour personne.

Cette question est une de celles qui s'élèvent naturellement lorsqu'on s'occupe d'organiser d'une manière solide et durable la force publique en France. Permettez-nous, Messieurs, quelques mots sur l'ensemble de cette force, sur l'étendue, la consistance qu'on peut lui donner dans notre pays. Nous sommes persuadés qu'en s'y prenant avec suite et avec ordre, la France pourrait être aussi puissante qu'elle l'a jamais été.

Pendant notre première Révolution, la France a tenu tête à l'Europe entière avec moins de moyens qu'elle n'en a aujourd'hui. Elle avait à peine vingt-cinq millions de population, des finances en désordre, un papier-monnaie discrédité, des propriétés nationales dont personne n'osait se faire acquéreur, une moitié de sa population insurgée contre l'autre. On a dit qu'elle suppléa à tout ce qui lui manquait avec l'enthousiasme et les moyens révolutionnaires.

Sans doute l'enthousiasme est une noble puissance; mais en aucun temps la France n'en manquera, lorsqu'un gouvernement énergique lui montrera un noble but, et y marchera lui-même. Quant à ce qu'on appelle les moyens révolutionnaires, permettez-nous de vous dire un mot à ce sujet.

On a voulu y voir le secret d'une grande force, et on commet, tous les jours, à cet égard, une erreur qui pourrait devenir funeste. Savez-vous ce que signifiaient ces moyens? Une chose : c'est que, rien

n'étant préparé à l'avance, il fallait pourvoir à tout à la hâte, avec précipitation, souvent avec violence. Des hommes d'un patriotisme énergique, qui voulaient se hâter de créer des moyens de résistance contre l'étranger, et qui n'avaient à leur disposition ni cette habile et puissante centralisation que nous avons aujourd'hui; qui n'avaient ni cadres longuement préparés, ni lois de recrutement entrées dans les habitudes, ni canons, ni fusils dans les magasins de l'État; ces hommes cherchaient à y suppléer avec des levées en masse, des réquisitions, du papier-monnaie; et, quand la société ainsi violentée résistait, ils lui répondaient par la terreur.

Ayez un matériel longtemps accumulé à l'avance, des cadres bien organisés, une armée toujours préparée à passer du pied de paix au pied de guerre, une réserve prête à la suivre, des gardes nationales disposées à donner à l'armée l'appui de la portion jeune et valide de la population, enfin des travaux considérables sur le sol : ayez tout cela, et vous n'aurez à regretter la puissance d'aucune époque.

Mais, tout cela, il faut le préparer d'avance. Quand cela n'est pas prêt, il faut l'improviser : on le fait mal; on le fait insuffisamment; on le fait tyranniquement.

Or de toutes les choses qui exigent de la prévoyance et du temps, il n'y en a aucune qui en exige autant que les ouvrages de fortification.

On fabrique des fusils, on fond des canons, on

instruit des conscrits plus vite qu'on ne construit des murailles.

Les temps de repos sont souvent des temps de paradoxe. On a tout nié et tout affirmé dans l'époque où nous vivons : on a contesté l'utilité des places fortes, et, à l'appui de cette opinion, on a allégué l'exemple de Napoléon, qui, dans ses rapides mouvements, n'en avait tenu aucun compte et ne s'était jamais arrêté devant elles. Il s'est chargé lui-même de la réponse en soutenant que les places construites par Vauban avaient sauvé la France en 1792, qu'elles avaient ralenti l'invasion en 1814, qu'elles avaient même influé sur les traités de 1815, et avaient contribué à les rendre moins malheureux.

Mais ce qu'ont dit les détracteurs des places fortes n'a qu'une valeur, une seule, la voici : c'est que les places fortes construites à la frontière d'un État ne suffisent plus, et qu'il en faut à l'intérieur, pour que, si la ceinture est percée, l'intérieur puisse se défendre.

Si, en effet, nos forteresses, en 1792, ont ralenti l'invasion et donné à la France le temps de s'organiser; si, en 1814, elles ont coûté à l'ennemi des lenteurs et de nombreux détachements; si elles ont diminué d'un quart les armées qui ont marché sur Paris, toutefois, elles n'ont pas suffi, car notre capitale, restée ouverte, a fini par être envahie.

Que faut-il conclure de là ? C'est que, si les places fortes à la frontière sont utiles, indispensables même,

cependant elles ne suffisent pas; il faut, en outre, des points retranchés à l'intérieur.

Quels sont ces points? Ils sont indiqués par le but même que se proposent les grandes guerres d'invasion. Ce but étant les capitales, ce sont les capitales qu'il faut défendre.

Nous venons, Messieurs, de prononcer le mot de guerre d'invasion. C'est surtout depuis un demi-siècle qu'elles sont venues effrayer le monde, et donner à tous les peuples d'utiles et redoutables leçons. Autrefois, sous Louis XIV, on fondait sur un article de testament, sur un contrat de mariage, le motif d'une guerre, et l'on faisait souvent toute une campagne autour d'une place. Nous avons vu la guerre, Messieurs, marcher plus vite de nos jours; nous l'avons vue se promener d'un bout du monde à l'autre avec une rapidité inouïe, et bouleverser en quelques années toutes les frontières de tous les États. Deux causes ont contribué à cela. Les armées ont acquis une mobilité qu'elles n'avaient point, leur matériel a été allégé, les routes se sont multipliées, on a appris à se passer de beaucoup de choses en campagne, et l'on a ainsi acquis le moyen de franchir de vastes espaces avec une rapidité singulière. A côté de cela, la politique n'a plus respecté la limite des États. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Frédéric, le jour où il monte sur le trône, prend la Silésie; un autre jour, la Russie, l'Autriche et la Prusse se partagent la Pologne. La Révolution française, animée d'une double passion,

celle de la liberté et celle de la grandeur nationale, fait tous ses efforts pour rétablir, au profit de la France, l'équilibre européen détruit; et, dans ce vaste conflit, toutes les anciennes limites des États se trouvent oubliées, confondues. L'Europe est défaite et refaite quatre ou cinq fois en vingt années.

Ainsi, Messieurs, grâce à la mobilité plus grande imprimée aux armées, grâce au mépris de toutes les nationalités, la guerre, depuis cinquante ans, a pris un caractère de rapidité, d'étendue, qui a dû donner à penser à tous les peuples jaloux de leur indépendance.

Cet état de choses a fait naître une habitude d'esprit chez tous les militaires et dans tous les états-majors de l'Europe : on ne songe plus qu'à marcher, comme Napoléon, droit au but, c'est-à-dire à la capitale de l'État qu'on attaque. On s'est habitué à penser que cette rapidité d'opérations, si elle sacrifie en apparence beaucoup d'hommes et beaucoup de matériel, a cependant un avantage; c'est, en allant vite, d'être définitive, plus économe de sang et d'or que la guerre lente et méthodique de l'ancienne Europe.

Je ne sais à qui la destinée réserve de donner ou de souffrir de tels exemples. Je crois qu'il y aura de cruels mécomptes, car ces rapides invasions exigent de grands génies, qui sachent calculer le temps et les distances avec une justesse extraordinaire.

Quand des généraux de second ou de troisième ordre se permettront ces imitations ambitieuses, ils

pourront être corrigés par la fortune de leurs témérités.

Quoi qu'il en soit, ce nouveau système de marches rapides tend surtout vers les capitales. La nôtre est dans une situation géographique digne d'être prise en grande considération.

Tandis que, pour marcher sur Berlin, il faut faire, en partant de notre frontière, 182 lieues, passer le Rhin, le Weser, l'Elbe, franchir des places telles que Luxembourg, Mayence, Ehrenbreitstein, Magdebourg; tandis qu'il faut faire, en partant de notre frontière, 216 lieues pour aller à Vienne, franchir le Rhin, le Danube, le Lech, l'Inn, une foule de places, et Ulm, que la Confédération germanique va convertir en place de premier ordre; au contraire, pour venir à Paris, que faut-il? Il faut faire 60 lieues à peine à partir de la frontière du nord; on n'a aucun grand fleuve à passer, à peine quelques cours d'eau de médiocre importance, comme la Marne ou la Seine.

A cette circonstance géographique s'en joint une autre toute politique; la Prusse, l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre même, ne sont pas unes, comme la France. Notre beau pays a un immense avantage : il est un. Jamais, dans aucun temps, un aussi vaste royaume n'a présenté, sous tous les rapports, une unité si compacte. Trente-quatre millions d'hommes sur un sol de moyenne étendue y vivent d'une même vie, y sentent, y pensent, y disent la même chose presque au même instant. Grâce surtout à des institutions qui portent la

parole, en quelques heures, d'un bout de la France à l'autre ; grâce à des moyens administratifs qui portent, en quelques minutes, un ordre aux extrémités du sol, ce grand tout pense et se meut comme un seul homme. Il doit à cet ensemble une force que n'ont pas des empires beaucoup plus considérables, mais qui sont privés de cette prodigieuse simultanéité d'action. Mais il n'a ces avantages qu'à la condition d'un centre unique d'où part l'impulsion commune et qui meut tout l'ensemble. C'est Paris qui parle par la presse, qui commande par le télégraphe. Frappez ce centre, et la France est, comme un homme, frappée à la tête.

Mais ce Paris, cette tête de la France, qui répand sur l'Europe ce torrent de pensées nouvelles, exprimées en un langage entendu de tous les peuples ; ce Paris qui remue le monde, ce Paris placé tout près de la frontière, il suffit de faire quelques marches pour le frapper.

Eh bien, que devons-nous faire dans une situation semblable ? Ce Paris qu'on peut frapper, il faut le couvrir ; ce but que se proposent les grandes guerres d'invasion, il faut le leur enlever, en le mettant à l'abri de leurs coups. En supprimant le but, vous ferez tomber toutes les combinaisons qui tendent vers lui. En un mot, fortifiez la capitale et vous apportez une modification immense à la guerre, à la politique ; vous rendez impraticables les guerres d'invasion, c'est-à-dire les guerres de principe.

Cela est de nature à frapper les esprits les plus

simples, et il ne faut pas de grandes démonstrations pour le rendre plus évident. Mais si, en cette matière, on peut joindre la raison des autorités, quelle autorité plus grande pouvez-vous désirer que celle de l'homme qui a été le moteur, l'inventeur, pour ainsi dire, de ce système de guerre, prompt, rapide, qui va droit au but, c'est-à-dire aux capitales? Quelle autorité plus grande pouvez-vous avoir que celle de Napoléon lui-même, vous disant, du fond de sa retraite, que, si Vienne, si Berlin, si Madrid, avaient été fortifiés, il aurait échoué dans ses plus grandes campagnes d'Autriche, de Prusse et d'Espagne?

Je craindrais, Messieurs, d'affaiblir son simple et puissant langage en voulant l'analyser : je vous le cite textuellement. Après avoir dit que les grandes capitales de l'Europe ont été fortifiées, qu'elles devraient l'être encore, que Lyon et Paris devraient être des places fortes, il ajoute les phrases suivantes, qu'on trouvera dans ses Mémoires, aux pages 34 et 35 : « Si, en 1805, Vienne eût été fortifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de l'issue de la guerre, le corps d'armée que commandait le général Kutusow y aurait attendu les autres corps de l'armée russe, déjà arrivée à Olmutz, et l'armée du prince Charles arrivant d'Italie. En 1809, le prince Charles, qui avait été battu à Eckmühl et obligé de faire sa retraite par la rive gauche du Danube, aurait eu le temps d'arriver à Vienne et de s'y réunir avec le corps du général Hiller et l'armée de l'archiduc Jean.

« Si Berlin avait été fortifié en 1806, l'armée battue à Iéna s'y fût ralliée, et l'armée russe l'y eût rejointe.

« Si, en 1808, Madrid avait été une place forte, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudela, de Burgos et de Sommo-Sierra, n'eût pas marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid l'armée anglaise du général Moore et l'armée espagnole de La Romana ; ces deux armées anglo-espagnoles se fussent réunies, sous les fortifications de Madrid, à l'armée d'Aragon et de Valence. » (*Mémoires de Napoléon*, t. IX, p. 34 et 35.)

Napoléon cite encore, et il a renouvelé plusieurs fois cette citation, il cite Moscou. Moscou était un immense magasin de ressources de toute espèce, qui lui aurait permis de vivre tout un hiver en Russie, comme il avait vécu tout un hiver en Pologne en 1807. Les Russes conçurent le projet patriotique et barbare de brûler Moscou pour priver Napoléon de toutes ses ressources. Mais, si Moscou avait pu résister, les Russes n'auraient pas été réduits à le livrer aux flammes.

Voilà donc Napoléon déclarant qu'il n'aurait pas pu pénétrer dans les plus grandes capitales étrangères, ou que ses plus vastes plans auraient été en défaut s'il avait trouvé ces capitales défendues.

Quant à Paris, nous vous avons déjà cité l'exemple de 1792 et de 1814. En 1792, avons-nous dit, le danger que courait Paris ouvert fit donner au général Dumouriez un ordre qui, s'il eût été exécuté, aurait

peut-être amené la ruine de l'armée française. En 1814, Napoléon, toujours inquiet pour Paris, parce que Paris n'était pas défendu, ne put jamais manœuvrer en liberté, ne put jamais achever aucun de ses mouvements, et finit par succomber.

Que peut-on citer de plus concluant, de plus décisif?

Dans notre désir de réunir tous les éléments qui peuvent servir à résoudre cette grande question, nous avons écouté et lu avec une scrupuleuse attention tout ce qu'ont écrit ou dit les hommes compétents en cette matière.

Certains d'entre eux prétendent qu'il ne faut pas se cacher derrière des murailles, mais qu'il faut défendre la France et Paris en rase campagne, en faisant, en un mot, ce qu'ils appellent des manœuvres. Ils ont dit qu'il fallait, comme l'armée française en 1792, prendre une position à la frontière et attendre; ou bien se jeter soit sur les derrières, soit sur les flancs de l'ennemi qui marcherait sur Paris. C'est aux militaires à décider ces questions. Mais, en apportant dans cet examen les simples lumières du bon sens, une considération nous a frappés et convaincus.

Il faut des manœuvres, dit-on, soit! Mais apparemment, en fait de manœuvres, de mouvements habiles à exécuter contre un ennemi qui pénètre sur le territoire, on ne trouvera pas mieux que Napoléon. Eh bien, Napoléon eut toujours à regretter, pour le succès de ses manœuvres, que Paris ne fût pas défendu.

Soit qu'il se portât à droite, à gauche, en arrière, en avant, Paris découvert lui ôta toujours toute liberté d'action, et finit par faire échouer sa merveilleuse campagne de 1814.

Que doit-on conclure de là, en ne consultant que le simple bon sens? C'est qu'en supposant qu'on ait des généraux habiles et des armées capables de tenir encore la campagne, il faut à la fois des manœuvres et des fortifications : des manœuvres pour éloigner l'ennemi, des fortifications pour rendre ses manœuvres libres et sûres.

Concluons enfin qu'il faut non pas l'une ou l'autre de ces deux choses, mais l'une et l'autre. Concluons qu'il faut à la fois des armées capables de tenir la campagne, et des murailles qui, leur ôtant toute inquiétude pour l'objet qu'elles ont à couvrir, leur rendent toute la liberté de leurs mouvements.

Ainsi donc, Messieurs, la situation du monde, les événements anciens et récents de notre histoire, l'autorité des deux plus grands juges qu'on puisse invoquer, Vauban et Napoléon, tout nous commande de fortifier Paris.

Restent, il est vrai, de grandes questions à résoudre. Comment, par quel procédé, fortifier cette vaste cité?

Nous avons entendu dire que sans doute il fallait mettre Paris à couvert contre un coup de main, et que, pour cela, il suffisait de quelques ouvrages de campagne rapidement construits au moment du dan-

ger; nous avons même entendu dire que Napoléon, en 1815, n'ordonna pas autre chose au général Haxo.

Il faut répondre à ces assertions.

Napoléon, en 1815, ordonna des travaux de campagne, de simples retranchements en terre, parce qu'il n'avait pas le temps de faire davantage en trois mois. Mais lorsque, bien avant cette époque, c'est-à-dire au retour d'Austerlitz, il ordonna qu'on rédigeât des projets, il entendait faire des ouvrages de fortification permanente; car on ne s'y prend pas des années à l'avance, on ne rédige pas des projets, tout cela en pleine paix, pour de simples travaux de campagne. Au reste, Napoléon a levé tous les doutes à cet égard; car, à la page 38 du tome IX déjà cité de ses Mémoires, énumérant les difficultés d'un tel ouvrage, pour montrer qu'elles ne doivent pas arrêter, il emploie ces propres paroles :

« Il vous faudra quatre-vingts ou cent fronts, cinquante à soixante mille soldats de garnison, huit cents ou mille pièces d'artillerie en batterie... » Napoléon ne songeait donc pas à de simples ouvrages en terre, il songeait à des ouvrages de fortification permanente; car le mot *front*, employé comme il l'est ici, ne saurait s'appliquer qu'à la fortification régulière.

Mais les raisons les plus décisives repoussent une si faible manière de couvrir Paris.

Que veut-on quand on songe à rendre impossibles les grandes invasions? On veut créer des conditions nouvelles qui ne permettent pas à une armée envahis-

sante, quelque forte, quelque brave qu'elle soit, d'emporter Paris. Or, des redoutes en terre, on les enlève de vive force. Les Français en ont trouvé les Alpes et le Tyrol hérissés; ils les ont enlevées en courant. En 1831, les Russes en ont trouvé de formidables à Varsovie : ils ont essuyé des pertes considérables et ils les ont forcées.

Des positions retranchées peuvent être plus ou moins difficiles à enlever; mais cela se tente avec de l'artillerie de campagne et des baïonnettes, et cela réussit si l'on ne craint pas les pertes d'hommes. Or, quand le prix d'une attaque sera Paris, on ne craindra pas de faire tuer des soldats. C'est, en un mot, une bataille à livrer à un ennemi appuyé sur des ouvrages de campagne; mais une bataille, c'est un hasard. Or, que voulez-vous en mettant Paris en état de défense? Vous voulez le soustraire au hasard des batailles.

Au contraire, supposez Paris défendu par des ouvrages permanents, par des murailles, les conditions de la guerre changent aussitôt : ce n'est plus une bataille, c'est un siège. Or une armée, quelque grande et brave qu'elle soit, ne peut pas faire un siège avec ses moyens ordinaires, parce qu'il faut un matériel spécial, parce qu'il faut une artillerie qu'on ne traîne point en campagne, qu'on porte difficilement avec soi dans son propre pays, qu'on ne peut porter avec soi en pays ennemi, à moins de s'en être absolument rendu maître par plusieurs campagnes heureuses; parce qu'enfin il faut séjourner devant une place forte

un nombre de jours tel qu'une grande armée ne le peut pas, faute de vivres, faute de munitions, faute de ressources de toute espèce.

Alors les difficultés sont si grandes, qu'on peut les regarder comme des impossibilités et qu'on y renonce. Alors on peut dire que les conditions de la guerre sont véritablement changées.

C'est par ces motifs, Messieurs, que la commission, après avoir entendu tous les hommes compétents, a posé ce principe : qu'il fallait que Paris fût couvert par des ouvrages de fortification permanente; car, à cette condition seule, une sorte d'impossibilité naissait pour l'invasion. Paris rendu capable de résister à une attaque en règle, Paris était à tout jamais délivré des dangers et des terreurs d'un siège.

Il est vrai que cette impossibilité que nous voulons créer contre l'ennemi extérieur, on nous l'oppose à nous-mêmes. On nous dit que, s'il est impossible que l'ennemi puisse prendre Paris devenu place forte, il y a quelque chose de plus impossible, c'est que Paris devienne place forte, quelques efforts que l'on fasse pour atteindre ce but. Cela, dit-on, est moralement et matériellement impossible.

Comment, en effet, s'écrie-t-on, comment exposer des populations d'un million d'âmes aux terreurs d'un siège, aux horreurs d'un bombardement, aux douleurs de la faim? Comment, dans de telles extrémités, les gouverner, les contenir? Comment enfermer dans une sorte d'étau ces grandes capitales dans

lesquelles bat le cœur du pays? car elles renferment le gouvernement, les Chambres, les principaux organes de la publicité. Quoi! tout cela bloqué à la fois, soumis aux duretés du système militaire! L'esprit s'en effraye et recule épouvanté.

Vous verrez, Messieurs, que ce sont là des fantômes qui s'évanouissent quand on s'en approche.

D'abord, nous répéterons ce que nous avons déjà dit : c'est que, si vous parvenez à rendre la capitale forte et capable de soutenir une attaque régulière, à l'instant même vous la délivrez pour jamais de tous les dangers d'un siège; car, si Paris peut se défendre, comme Metz, Strasbourg ou Lille, Paris ne sera jamais attaqué.

Mais, dit-on, une grande capitale ne peut pas supporter un siège, elle n'en est pas capable! Et pourquoi? Parce qu'une capitale manquerait de courage. Au nom des braves habitants de Paris, nous le nions. Quelle est donc, depuis cinquante ans, quelle est la ville dans le sein de laquelle il s'est livré plus de combats? Pour la liberté, pour l'ordre, Paris et sa population ont combattu avec la plus rare bravoure. En 1830, la population parisienne combattait pour la Charte contre une troupe d'élite, et elle en triomphait. En 1832, en 1834, la garde nationale combattait pour l'ordre contre des hommes égarés et qui faisaient un déplorable emploi de leur courage. Mais, attaqués et attaquants, craignaient-ils le bruit des armes à feu?

Du reste, écartons ces tristes souvenirs de guerre

civile. En 1814, est-ce la population de Paris qui refusait de se défendre? Nous avons consulté une foule de témoins oculaires, et ils nous ont tous dit que la population parisienne accourait en foule et demandait des armes. Nous avons entendu des officiers nous dire que, sous leurs yeux, les habitants des faubourgs allaient s'embusquer tout près de l'ennemi, et, se servant des moindres accidents du terrain, s'y comportaient en tirailleurs aussi adroits que braves.

Quant à nous, nous n'en doutons pas : un chef énergique et dévoué n'aurait qu'à frapper du pied ce sol héroïque de Paris, pour en faire sortir des milliers de défenseurs.

Nous voudrions bien, Messieurs, qu'on n'insistât point sur les incommodités d'un siège pour la capitale. Mais, s'il se pouvait que Paris trouvât ici des défenseurs qui, peu jaloux de son honneur, prétendissent que la capitale ne doit pas être importunée du bruit du canon, nous leur dirions que, lorsque Valenciennes et Lille recevaient des bombes en 1793 et savaient supporter les horreurs d'un siège dans l'intérêt sacré du sol, Paris, sans doute, ne croirait pas avoir moins de devoirs à remplir envers la France qu'aucune ville du territoire. Les provinces de l'Est et du Nord, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Flandre, foulées et ravagées par les armées ennemies, méritent autant d'intérêt qu'aucune autre partie du territoire, et elles s'indigneraient si elles pouvaient penser qu'une partie quelconque de la population

française se crût assez au-dessus des autres pour vouloir qu'on lui épargnât les inconvénients de la guerre.

Mais nous ne croyons pas, quant à nous, à de tels sentiments. Sans doute il y a, dans une population nombreuse, des hommes qu'une telle situation effraye ; mais ce n'est pas le grand nombre, et ceux-là, certainement, n'attendraient pas pour s'éloigner l'arrivée de l'ennemi. D'ailleurs une circonstance importante contribue surtout à nous persuader que Paris serait digne de la France. L'institution de la garde nationale ne s'est pas maintenue également dans toutes les villes du royaume, mais elle a conservé dans la capitale toute sa force. Une organisation nombreuse, entourée d'un grand éclat, trouvant tous les ans, soit dans la présence du souverain, soit dans les grandes solennités publiques, une occasion de se déployer, a maintenu dans Paris l'institution de la garde nationale. On lui a toujours donné pour chef un de nos maréchaux les plus illustres et d'anciens officiers d'une bravoure éprouvée. Il y a là un foyer de bons et patriotiques sentiments qui empêche les sentiments bas et timides de prévaloir. Sans doute ces sentiments bas et timides existent toujours à un certain degré dans toute population; mais ce ne sont pas ceux qu'écoutent les hommes réunis, en uniformes, en armes, ayant à leur tête de bons chefs qui leur donnent l'exemple. La garde nationale seule, nous l'affirmons, suffirait pour faire prévaloir dans Paris l'opinion de la résistance

à l'ennemi, pour y maintenir l'ordre et y donner l'exemple du patriotisme.

Il y a d'ailleurs de glorieux exemples de sièges soutenus par des populations nombreuses; sans recourir à tous ceux que contiennent les pages de l'histoire, nous pourrions, près de nous, avec des circonstances conformes à nos usages et à nos mœurs militaires, citer l'exemple des habitants de Vienne, assiégés en 1683, c'est-à-dire vers le milieu du règne de Louis XIV, par 200,000 Turcs, se défendant deux mois et donnant au brave Sobieski le temps de les sauver. Nous pourrions citer enfin l'immortel Massena, faisant supporter à une population de 150,000 Génois, étrangers à la France, mais préférant ses principes à ceux de l'Autriche, un siège effroyable, et qui, grâce au ciel, ne se reproduira jamais autour des murs de Paris.

Il n'est donc pas impossible de soutenir, de diriger le moral d'une population assiégée, surtout quand elle contient un principe d'organisation militaire tel que la garde nationale de Paris, autour de laquelle peut se ranger la population tout entière. Paris serait, en outre, le centre principal de la force militaire, le rendez-vous des dépôts de l'armée, le point de ralliement des secours venant de toutes les parties de la France; enfin, Paris serait le camp sur lequel se replierait l'une au moins de nos armées. Paris aurait donc, dans tous les cas, une garnison puissante qui donnerait à la population l'exemple du devoir, et qui, nous n'en doutons pas, le recevrait souvent d'elle.

Quant à nous, nous en sommes convaincus, Paris, bien dirigé, serait un foyer ardent de patriotisme et d'esprit militaire, au lieu d'être un théâtre de découragement et de défection.

Mais comment nourrir, dit-on encore, comment nourrir une si nombreuse population? Comment la pourvoir de tous les objets nécessaires à la vie? Comment satisfaire aux divers besoins qu'elle s'est créés?

Nous n'entrerons pas, Messieurs, dans toutes les particularités que ce sujet comporterait. Nous renvoyons aux pièces qui accompagneront ce rapport ceux qui voudront y trouver les preuves détaillées que ne comporte pas un exposé général. Cependant nous n'aurions pas rempli toute l'étendue de notre tâche, si nous avions laissé dans l'inconnu cette partie de la question qui vous est soumise. Nous avons appelé l'administration à notre secours; nous nous sommes entourés de documents authentiques; nous avons consulté les hommes les plus versés dans le commerce et l'administration de la capitale, et voici les principaux résultats de ces recherches.

Nous nous sommes convaincus qu'en général une capitale, si elle présente plus de besoins, présente aussi plus de ressources qu'aucune autre partie d'un grand État. Là où beaucoup d'hommes vivent agglomérés depuis longtemps, le commerce, excité par le gain, a fait des efforts immenses pour les nourrir, pour satisfaire à tous leurs besoins; et il a créé de vastes dépôts dans lesquels la guerre peut s'alimenter

aussi bien que la paix. Les Russes le savaient bien, quand ils incendièrent Moscou. C'est dans les lieux pauvres, inhabités, que les armées ont peine à vivre; mais dans des campagnes, comme celles de la Lombardie et de la Flandre par exemple, où les villes abondent, les armées ont toujours aimé à combattre, parce que, là, elles trouvaient en abondance : vivres, vêtements, hôpitaux et jusqu'aux moyens de réparer leur matériel.

Les raisons générales seules, quand on y réfléchit, suffisent donc pour démontrer combien est erronée l'opinion qui veut qu'une capitale présente moins de ressources que toute autre cité. Mais donnons quelques preuves matérielles.

Supposez, par exemple, que, par une sorte de surprise impossible, l'ennemi fût tout à coup transporté aux portes de la capitale; Paris ne serait point affamé. Il faut à une grande population des grains ou des farines, des légumineux, de la viande fraîche ou salée, des liquides, des combustibles, des fourrages. Eh bien, Messieurs, Paris possède, par les règlements de la boulangerie et par le grenier d'abondance, trente-cinq jours d'approvisionnement assuré en grains ou farines; et même, grâce aux dépôts du commerce, cet approvisionnement monte quelquefois à quarante-six jours. Paris possède ordinairement une immense quantité de légumineux, beaucoup de viandes salées, très peu, il est vrai, de viandes fraîches (et c'est à cela qu'il faudrait pourvoir); six mois et plus d'approvi-

sionnement en vins, liqueurs, liquides de toute espèce; six mois d'approvisionnement en combustibles. Certes la plupart des villes assiégées auraient été bien heureuses d'avoir du pain, des viandes salées, des liquides et du combustible.

Nous avons fait une hypothèse, qui est la plus accessible de toutes : nous avons examiné s'il serait possible de procurer à Paris soixante jours de vivres pour une population de 1,300,000 âmes. Il nous a été démontré que cela était praticable.

Nous allons vous dire d'abord un mot sur le chiffre de soixante jours et sur celui de 1,300,000 âmes.

Jamais un ennemi ne sera soixante jours devant Paris; c'est lui, et non point Paris, qui serait affamé. On ne peut pas supposer qu'une armée envahissante osât se présenter devant Paris avec moins de 200,000 ou 250,000 hommes. Il lui serait impossible de se faire suivre par ses magasins sans des efforts gigantesques et impossibles, sans plusieurs armées sur ses derrières pour couvrir les routes. Il faudrait qu'elle vécût sur le pays, comme nous l'avons fait souvent nous-mêmes; il faudrait qu'elle s'étendît au loin pour vivre et s'exposât beaucoup en se divisant. Elle vivrait cependant; mais le terrain qu'elle occuperait serait bientôt tellement affamé qu'elle ne pourrait plus y subsister.

Or supposez trente jours d'une telle situation; supposez-en quarante et cinquante : vous arrivez à des impossibilités physiques. Un approvisionnement

de soixante jours pour Paris va donc au delà de toutes les vraisemblances.

Quant au chiffre de la population, il est à peu près de 1 million d'âmes aujourd'hui, en y comprenant les communes enfermées dans l'enceinte projetée. Ce nombre diminuerait sans contredit, car beaucoup d'habitants se rendraient dans l'intérieur de la France; mais il s'augmenterait peut-être de ceux qui se seraient réfugiés dans Paris.

On ne peut, à cet égard, s'en rapporter qu'aux faits connus. En 1814, le nombre des habitants de la campagne réfugiés dans Paris fut très peu considérable. En ajoutant à ce nombre la banlieue, qui est de 200,000 âmes, et une armée de 100,000 hommes, on arrive à 1,300,000 individus, c'est-à-dire au chiffre le plus élevé possible de population à nourrir.

Ainsi, en supposant soixante jours, nombre deux fois supérieur à toutes les probabilités, et une population de 1,300,000 âmes, on est au delà de la réalité.

Il existe habituellement dans Paris pour quarante et quelques jours de grains ou farines; l'approvisionnement légal est de trente-cinq jours. Quelquefois il n'est pas complet, mais les approvisionnements du commerce font compensation et le portent à plus de quarante jours. Tous les hommes versés dans les connaissances spéciales de cette nature reconnaissent que, pour des causes toutes commerciales et administratives, cet approvisionnement devrait être augmenté. Ils regardent comme utile de pousser à cinquante,

même à soixante jours, l'approvisionnement de Paris; on traite depuis longtemps avec les boulangers pour élever leur approvisionnement de trente-cinq jours à cinquante. On devra, tôt ou tard, établir un nouveau système de prévoyance, sous une forme ou sous une autre, par la combinaison des moyens commerciaux et administratifs; mais, en supposant que nous ne finissions pas par résoudre cette question, il faudrait ajouter extraordinairement aux approvisionnements existants une quantité de farine représentée par 80,000 sacs.

Vous trouverez aux pièces ci-jointes la preuve de ce calcul. Nous nous sommes adressés à l'un des plus habiles commerçants de la capitale, et il nous a répondu que rien ne serait plus facile que d'exécuter en peu de temps, et sans perturbation, un tel achat.

Il n'y aurait pas, nous l'avons dit, à s'occuper de tous les autres objets, viandes salées, liquides, combustibles, dont Paris est approvisionné pour six mois au moins.

La difficulté ne consisterait pas dans l'approvisionnement en viandes fraîches. C'est la seule difficulté reconnue sérieuse, mais très facilement surmontable, avec quelque prévoyance. On a calculé, d'après les consommations annuelles, ce qu'il faudrait de bétail pour nourrir Paris pendant soixante jours. Le bétail nécessaire est facile à acquérir, à conduire sous Paris, à parquer dans les vastes espaces compris entre l'enceinte projetée et les ouvrages extérieurs : la diffi-

culté ne consisterait que dans les fourrages pour le nourrir. Cependant, avec certaines précautions indiquées par les hommes spéciaux, on y parviendrait; car il ne faudrait pas réunir une somme de fourrages plus grande que le quart ou le cinquième en sus de la consommation annuelle de Paris.

Le commerce averti, ou seulement garanti contre certaines chances, ferait lui-même tous ces approvisionnements. Nous avons examiné encore si le peuple de Paris pourrait gagner sa vie dans ce temps de suspension de travail industriel. L'administration de la guerre suffirait pour lui fournir, seulement en travaux de défense, de quoi payer ses aliments et ceux de sa famille. En tout cas, nous avons calculé que 6 à 7 millions suffiraient pour nourrir 200,000 indigents pendant cinquante à soixante jours.

Ces détails prouvent que l'approvisionnement de Paris est praticable pendant une durée de temps qui dépasse toutes les prévisions raisonnables d'un siège. Ils prouvent davantage encore : c'est que les grandes capitales sont de vastes dépôts dans lesquels la guerre peut, comme nous l'avons dit, s'alimenter aussi bien que la paix.

En 1815, Napoléon était pressé de faire fabriquer des fusils; où en chercha-t-il les moyens? A Paris même. Il s'adressa à cette multitude d'ouvriers mécaniciens que Paris renferme; il eut recours même aux ouvriers horlogers et ébénistes, et, sous la direction des officiers d'artillerie, ils lui élevèrent en peu de

temps les plus belles et les plus actives manufactures d'armes. Plus récemment, en 1840, nous avions à faire fabriquer rapidement des voitures d'artillerie, une immense quantité de harnais; quel est le grand centre de fabrication qu'on nous a indiqué? Paris encore, qui pouvait seul, en quelques mois, construire nos caissons et harnacher nos chevaux d'artillerie. Pour les rapides confections d'habillements, il en est de même. En un mot, dans le lieu qui doit vêtir, nourrir, pourvoir de tous les objets nécessaires à la vie 1,000,000 d'hommes, il y a toujours un double approvisionnement au moins de toutes choses, et l'on y trouverait en peu de temps les moyens d'équiper une vaste armée.

Cela est une indication précieuse, qui doit nous porter à modifier l'une des habitudes de l'administration militaire, et nous fournir un argument de plus pour fortifier la capitale. C'est dans les places fortes et non dans les villes ouvertes, que sont situés nos magasins militaires; fusils, canons, poudres, projectiles, vivres de guerre, se trouvent entassés dans nos places fortes, c'est-à-dire à nos frontières, puisque c'est là que se trouvent nos villes fortifiées. Sans doute il faut qu'une partie de nos richesses militaires soit à la frontière, c'est-à-dire sur la base d'opération d'où partent nos armées pour porter la guerre au dehors. Mais, si une partie de nos approvisionnements est là bien placée, il est imprudent, il peut devenir désastreux d'y laisser la totalité de ces appro-

visionnements. Supposez vos places bloquées, et vous êtes sur-le-champ privés de toutes ressources pour armer votre population. Supposez une de vos places prise, et vous livrez en un jour à l'ennemi de quoi réparer toutes les pertes d'une campagne. Vous le dispensez d'accumuler à grands frais, sur ses derrières, des rechanges de toutes choses; vous lui fournissez surtout ce qu'il y a de plus difficile à transporter, l'artillerie de siège, pour attaquer vos murailles.

Cette situation a déjà frappé les hommes qui s'occupent de l'administration militaire; mais on n'a pas pu encore y porter remède faute de lieux sûrs à l'intérieur du royaume. Cet état de choses cessera, si vous avez deux grands points fortifiés à l'intérieur, comme Lyon et Paris. Alors, dans ces deux grands centres d'activité, où l'on peut créer, réparer toutes choses plus vite, plus largement que nulle autre part, vous déposerez vos principales richesses militaires; alors Paris et Lyon, qui sont déjà, par leur population, par leur opulence, par leur importance politique, deux grands centres de force morale, deviendront en même temps deux grands centres de force matérielle. Vous réunirez ensemble ces deux forces qui ne peuvent pas se passer l'une de l'autre.

Ainsi donc, Messieurs, jusqu'ici ces impossibilités dont on veut effrayer votre pensée n'existent point; ces grandes populations agglomérées ne sont ni incapables de courage ni impossibles à nourrir. Mais il est une dernière impossibilité qu'on s'est plu à créer, et

qu'il faut, comme les autres, réduire à sa juste valeur. On a dit qu'une place forte telle que Paris était impossible à construire. On a dit qu'elle devait se composer de quatre-vingt-dix à cent fronts; qu'en province un front de fortification coûtait 1 million au moins; qu'à Paris, avec la cherté de toutes choses, main-d'œuvre, terrain, matériaux, ce n'était pas trop de supposer qu'un front dût coûter deux ou trois fois davantage; que, dès lors, c'était 200 ou 300 millions pour l'enceinte seule; que les ouvrages extérieurs devraient bien coûter autant; et que ce ne serait pas moins, de 500 millions, peut-être 600 pour le tout.

Nous allons vous montrer la complète fausseté de ces calculs. Mais, en attendant, voici une première observation.

En 1814, quand de la résistance de Paris, pendant quelques jours, dépendait le sort de la France et du monde, on eût été heureux, assurément, d'acheter, au prix de beaucoup de millions, et la conservation de nos frontières, et le sceptre du monde que nous possédions alors, et ce privilège d'inviolabilité que nous avions enlevé à toutes les capitales, et qui n'avait pas encore été ravi à la nôtre. A ne faire que compter, dans une question où compter est peu digne, on eût fait un bon marché de se racheter, au prix de 500 millions, du milliard et demi qu'il a fallu payer à l'étranger.

Mais laissons ces considérations; supposons le projet actuel adopté dans son entier; nous allons vous

donner tout de suite quelques approximations, qui détruiront une partie des exagérations dont ce sujet a été l'occasion.

Il y a une première observation à présenter, qui frappera tous les esprits. Cette enceinte continue, dont on compte les fronts avec tant d'épouvante, contient, en développement, environ 38,000 mètres de revêtement en maçonnerie. Eh bien, la seule place de Lille contient 36,000 mètres environ de revêtement en maçonnerie, escarpes et contrescarpes comprises. Les ingénieurs ont fait ce calcul. Cela n'a donc rien de si effrayant, puisque cela s'est déjà fait sur notre sol, et même plus d'une fois; car nous avons plus d'une grande place : nous avons, outre celle de Lille, celles de Metz, Strasbourg, Besançon, et autres encore.

On se demandera comment l'enceinte de Paris ne présente guère plus de revêtements en maçonnerie que l'enceinte de Lille, trois ou quatre fois moindre. En voici la raison : la place de Lille est couverte de plusieurs lignes de murailles; elle a une enceinte et un vaste appareil d'ouvrages avancés, qui n'étaient point nécessaires à Paris, parce que, pour Paris, on a créé un système de défense extérieure qui, au moyen d'ouvrages extérieurs, reporte les attaques fort loin de l'enceinte. C'est ce qui fait qu'un front qui, en province, coûte 1 million à peu près avec tout l'appareil qui l'accompagne, ne saurait coûter à Paris que 300,000 francs environ. Cependant nous sommes loin

de dissimuler la grandeur de la dépense : elle ne sera guère moindre que 69 millions pour l'enceinte, et 58 millions pour les forts extérieurs.

Ici encore nous renverrons les détails aux pièces annexes; mais nous vous devons les résultats généraux des calculs, qui ont été produits et discutés avec soin.

Il y a trois grandes masses de dépenses : l'achat du terrain, le terrassement, la maçonnerie. De ces trois grandes masses de dépenses, une seule est encore incertaine, c'est celle de l'achat du terrain. Les autres sont appréciables d'une manière positive, puisque les marchés d'exécution sont passés.

Jusqu'ici nous parlons de l'enceinte seule. Elle couvre une bande de terrain qui a, moyennement, 142 mètres de largeur, et qui forme une circonférence totale de 33,165 mètres, c'est-à-dire environ 8 lieues. Cela suppose 4,962,641 mètres carrés à acheter. Il faut défalquer les terrains du bois de Boulogne et du parc de Neuilly, que le roi a donnés; il faut ajouter les terrains qu'exigeront les établissements militaires; cela conduit à 4,640,141 mètres carrés, ou à 464 hectares de terrains à acquérir.

On rencontre là quatre espèces de terrains : les terrains labourables, les terrains à carrière, les terrains à jardinage, les terrains bâtis. On a déjà acheté des uns et des autres en 1832 et 1833. Les premiers ont coûté 8, 9 et 10,000 fr. l'hectare; on les suppose tous aujourd'hui à 10,000 fr. Les terrains à carrière ont été

payés 20,432 fr.; on les porte à 25,000 fr. Les jardins et marais ont été payés 26,455 fr.; on les porte à 30,000 fr. Les terrains bâtis ont été payés jusqu'à 111,950 fr. l'hectare; nous les portons à 120,000 fr. Ainsi, en prenant des évaluations supérieures aux évaluations déjà connues, on trouve une dépense, pour

les premiers terrains, de.	2,910,100
Pour les seconds, de.	37,500
Pour les troisièmes, de.	3,240,000
Pour les quatrièmes, de.	7,621,200
Total.	13,808,800

La seule dépense incertaine, évaluée au plus haut chiffre possible, monte donc à 13,808,800 fr. Le travail de terrassement consiste à creuser le fossé et à construire, avec les terres qu'on en retire, le rempart et le glacis. On sait mathématiquement combien on a de mètres cubes de terre à déplacer, à quelle hauteur, à quelle distance. Le prix par mètre est déjà fixé; il s'élève, moyennement, à 1 fr. 30 c. par mètre cube. Pour chaque mètre de la circonférence de l'enceinte, il y a 193 mètres cubes de terre à déplacer, c'est-à-dire une dépense de 250 fr. 90 c. à faire par mètre cube. L'enceinte, qui couvre une circonférence totale de 33,165 mètres, c'est-à-dire 8 lieues, a cependant un développement plus considérable à cause des rentrants et des saillants que donne la forme bastionnée. Elle a 38,686 mètres de développement. Le total représente, pour 38,686 mètres de pourtour, 9,693,772 fr.

de dépense. Ce sont des prix faits et actuellement acceptés. Les rabais obtenus donnent même, sur le total, une économie de 6 fr. 34 c. par 100 fr., ce qui réduit la dépense définitive à 9,079,187 fr.

Quant à la dépense de la maçonnerie, on en connaît les éléments d'une manière tout aussi certaine. L'intérieur du mur doit être en maçonnerie ordinaire; le parement extérieur en pierre meulière; les angles, le couronnement, en pierre de taille. La première, d'après les marchés, revient à 21 fr. 53 c. le mètre cube; la seconde, à 28 fr. 68 c.; la troisième, à 99 fr. 71 c. Tout calculé, le mètre cube revient, avec la pose et les accessoires, à 1,115 fr. 62 c., et, pour 38,636 mètres, à 43,103,094 fr.

Ainsi les trois masses de dépenses pour l'enceinte sont de :

	13,808,700 fr.	pour l'achat des terrains.
	9,079,187	pour les terrassements.
	43,103,094	pour la maçonnerie.
Total.. .	65,990,981	

De ces trois masses, une seule, comme nous l'avons dit, repose sur des bases variables, c'est celle des terrains; mais c'est la moindre : et supposez qu'on se fût trompé d'un cinquième, d'un quart, d'un tiers, de moitié, ce serait 3, 4, 6 millions à ajouter à ce chiffre total. La dépense générale n'en serait pas extraordinairement affectée.

Cependant nous avons exigé qu'on recherchât

encore toutes les dépenses accessoires qui, souvent, viennent augmenter le total et créer des imprévus. Ainsi, il faut une rue militaire : derrière le mur d'enceinte il faut quelques magasins à poudre, il faut des cunettes dans le fond du fossé.

La rue militaire coûtera à empierrer, d'après l'adjudication.	1,920,000 fr.
Les magasins à poudre coûteront.	910,000
Les cunettes et canaux dans l'intérieur du fossé coûteront.	270,000

L'enceinte coûterait donc, en y ajoutant ces trois sommes accessoires, 69,090,981 fr.

Le montant des forts extérieurs a été calculé sur les mêmes bases. Nous ne donnerons pas le détail. Voici les masses :

Achats de terrains.	4,174,000 fr.
Terrassements..	7,529,000
Maçonnerie des escarpes et contrescarpes..	40,253,281
Bâtiments militaires..	5,040,000
Route stratégique pour les relier.	1,600,000
Total.	58,596,281

La dépense totale, en sommes rondes, coûterait donc :

1° Enceinte.	69,100,000 fr.
2° Ouvrages extérieurs.	58,600,000
Total.	127,700,000

Il faut ajouter à cela des frais généraux d'outils et de gérance évaluables à. . . . . 1,500,000 fr.
des frais de baraquement pour les troupes, réglés à. 3,800,000

Total. 5,300,000

Ce qui porte l'ensemble général de la dépense, en joignant la somme de.. . . . . 5,300,000 fr.
à la somme déjà citée de. 127,700,000

au chiffre définitif de. . . . . r . 133,000,000

Maintenant, Messieurs, reste la question des servitudes.

On s'est demandé comment on pouvait soumettre les belles et riches campagnes de Paris aux duretés des servitudes militaires. Ici, comme ailleurs, nous dirons encore que les belles et riches campagnes de la Flandre, plus riches assurément qu'aucune autre qu'on puisse citer en France, supportent les servitudes militaires et ne demandent pas d'exception. Cependant nous avons voulu être équitables et évaluer le dommage possible. Vous avez entendu calculer la dépréciation des terrains autour de Paris par cinquantaine de millions.

Eh bien, voici un calcul exact et non pas hypothétique :

En supposant que les servitudes militaires fussent réduites à une zone de 250 mètres, le prix total des terrains compris dans cette zone s'élèverait à 18 mil-

lions au plus. La servitude consiste dans l'interdiction de bâtir. En supposant, pour cette interdiction, une dépréciation d'un quart, d'un cinquième, ce serait 3 à 4 millions de dommage.

Là encore les exagérations tombent devant la réalité. Cependant cette question mérite une solution plus précise; nous allons vous la proposer.

Les lois militaires imposent trois zones de servitude autour des places de premier ordre. Dans la première, qui a 250 mètres de rayon en partant de l'escarpe, on ne peut point bâtir. Dans la seconde, qui s'étend à 487 mètres à partir du même point, on peut bâtir en terre ou en bois, à condition de démolir à la première réquisition. Dans la troisième zone, qui comprend 974 mètres de rayon, on ne peut ni creuser des fossés ni faire des levées sans autorisation de l'administration de la guerre. Les servitudes s'établissent sans indemnité, sur une simple ordonnance royale qui classe une ville au nombre des places de guerre.

Les hommes de l'art nous ont démontré qu'on pouvait, sans danger pour la défense de Paris, réduire toutes les zones de servitude à la première, qui n'est que de 250 mètres.

Ce serait une exception pour Paris seul, exception méritée, et qui réduirait à peu de chose les inconvénients des servitudes militaires.

Ce n'est pas tout. Les portions de terrain sur lesquelles il y a avantage à construire sont les bords des routes. Or l'État a intérêt à les acquérir, pour y con-

struire, au moment de la guerre, des ouvrages défensifs des portes. Afin de ne pas gêner la circulation, on s'est proposé de ne pas construire encore les portes, et de laisser des ouvertures dans l'enceinte pour chaque route. Il faudra donc un jour les couvrir d'ouvrages ouverts à la gorge, et on a, dès lors, un motif d'acquérir les bords des routes dans l'étendue de la zone de 250 mètres. Cette dépense peut se circonscrire entre 6 ou 7 millions. Ajoutée à celle de 133 millions, elle porterait à 140 millions environ le total à peu près certain de la dépense.

On n'indemniserait personne, mais on achèterait les terrains qui seraient jugés utiles.

Ainsi donc, Messieurs, toutes ces impossibilités de nourrir, de fortifier les grandes capitales, s'évanouissent une à une. Il reste, à la place de ces impossibilités, des difficultés grandes sans doute, mais des difficultés surmontables pour une grande nation, et qui ne sont pas au-dessus de nos moyens et de notre patriotisme.

Nous avons déjà parcouru, Messieurs, les côtés les plus importants de ce vaste sujet.

Il faut, avons-nous dit, ajouter aux places fortes de la frontière des points fortifiés à l'intérieur.

Entre les points à fortifier à l'intérieur, la capitale mérite la préférence.

La capitale doit être régulièrement fortifiée.

Elle peut être défendue, gouvernée, nourrie, pendant un siège; elle peut être entourée de murailles

sans une dépense disproportionnée avec l'importance de l'objet qu'on se propose.

Enfin la difficulté une fois vaincue se tourne contre l'ennemi lui-même, qui, désespérant de prendre une telle place, ne songe plus à l'attaquer.

Tout but est ainsi enlevé aux guerres d'invasion.

Il est un dernier point à traiter, le plus important de tous, à cause des préventions qu'il fait naître, préventions telles, que le projet de fortifier Paris a toujours succombé devant elles.

Vous vous souvenez tous, Messieurs, qu'en 1831, 1832, 1833, on travailla à la défense de Paris avec des fonds annuellement votés par les Chambres. Les gens de l'art, frappés, au premier aspect, de la difficulté d'enceindre de murailles une ville telle que Paris, préférèrent l'entourer d'une ceinture de petites forteresses qui, se reliant les unes aux autres, auraient l'avantage de l'entourer d'une ceinture de feux, sans la serrer de trop près, et en la sauvant des dangers des batteries incendiaires.

Deux généraux d'un haut mérite et d'un patriotisme incontestable, les généraux Bernard et Rogniat, étaient de cet avis. Mais, au contraire, l'illustre général Haxo, que l'on considère comme l'un des premiers officiers du génie de notre temps, le général Haxo était d'un avis opposé. Le général Valazé partageait son opinion. La querelle s'anima, et bientôt cessa d'être une querelle d'art pour devenir une querelle de partis. On prétendit que Paris pourrait

ainsi se trouver renfermé dans une ceinture de bastilles.

Quand on veut vaincre les préventions, il faut, Messieurs, aller droit à elles et ne pas craindre de les discuter. Permettez-nous donc quelques mots à ce sujet.

Nous dirons d'abord que cet ancien projet n'existe plus. Sur la ligne même où passaient les forts projetés par le général Bernard, passe aujourd'hui (dans le nouveau projet) l'enceinte continue dont on propose d'envelopper Paris. Les ouvrages extérieurs, qui ont paru indispensables pour appuyer cette enceinte, ont été reportés à une grande distance des anciens forts détachés, et sont, par rapport à Paris, hors de la véritable portée du canon.

Ainsi donc, en fait, cette question si fâcheuse ne saurait plus s'élever aujourd'hui avec la moindre apparence de raison.

Cependant, bien qu'elle ne le puisse plus, permettez-nous quelques mots qui sont indispensables à dire sur ce sujet.

Imaginer que des ouvrages de fortification quelconque peuvent nuire à la liberté ou à l'ordre, c'est se placer hors de toute réalité. D'abord, c'est calomnier un gouvernement, quel qu'il soit, de supposer qu'il puisse un jour chercher à se maintenir en bombardant sa capitale. Quoi! après avoir percé de ses bombes la voûte des Invalides ou du Panthéon, après avoir inondé de ses feux la demeure de vos familles, il se présenterait à vous pour vous demander la con-

firmation de son existence! Mais il serait cent fois plus impossible après sa victoire qu'auparavant!

D'ailleurs, plaçons-nous dans la réalité. Nous avons de tristes souvenirs de guerre civile, nous pouvons nous les rappeler. Le gouvernement a eu des désordres à comprimer; est-il allé placer des batteries incendiaires dans l'une des positions dominantes de Paris, pour tirer à toute volée sur les quartiers occupés par la rébellion? Non, il est allé droit au désordre; il l'a combattu corps à corps et lui a enlevé une à une les barricades qu'il avait construites. S'il avait agi autrement, les factieux enhardis seraient devenus maîtres de Paris.

Mais à Lyon, à Lyon où existaient des forts, dominant cette ville bien autrement que ceux qu'on pourrait élever à Paris ne sauraient jamais le faire, s'est-on servi de ces forts? Non, on les a délaissés pour aller combattre, dans les rues mêmes de cette cité, les ouvriers égarés qui menaçaient la société tout entière.

Laissons ces sinistres souvenirs de guerre civile; élevons-nous plus haut, élevons-nous aux raisons morales, qui décident du sort des révolutions!

Leur succès est tout entier dans l'assentiment moral de l'opinion générale. Toute la question est là : est-ce une minorité factieuse qui veut imposer sa pensée au pays? ou bien est-ce la majorité froissée dans ses instincts généreux, outragée dans ses lois, qui s'indigne et se soulève contre un pouvoir universelle-

ment réprouvé de tous? Dans le premier cas, le désordre peut faire couler du sang, mais il est bientôt réprimé. Dans le second, tout disparaît devant la force morale de l'opinion générale du pays. Les armes tombent des mains des plus vaillants soldats. En un mot, pour comprimer une émeute, même sanglante, il ne faut pas de forteresses. Pour opprimer des majorités justement indignées, toutes les citadelles du monde seraient impuissantes et inutiles.

Écartons donc ces vaines préventions, qui ne sauraient que troubler nos esprits et nous priver du sang-froid nécessaire pour décider sainement de nos plus grands intérêts nationaux.

En fait, d'ailleurs, cette querelle de 1832 et 1833 ne pourrait plus s'élever aujourd'hui, car l'enceinte a remplacé les anciens forts, et les nouveaux ouvrages projetés pour couvrir cette enceinte sont placés hors de l'action réelle du canon.

Quant à cette question de l'enceinte et des ouvrages extérieurs, nous avons soigneusement écouté et cherché à comprendre les hommes spéciaux, et voici ce qui nous a paru devoir être soumis à votre attention, comme raisons déterminantes.

Il nous a paru qu'une enceinte sans des ouvrages extérieurs, ou des ouvrages extérieurs sans une enceinte, seraient tout à fait insuffisants ; nous avons jugé que ces moyens ne recevaient que de leur réunion la force dont ils étaient susceptibles. Cet avis a été d'ailleurs celui de la commission de défense for-

mée en 1836, et qui a produit son travail au mois de mai dernier.

L'enceinte, quand elle est possible, est toujours le premier, le plus sûr moyen de défense. La première chose que l'art, dans tous les temps, dans tous les pays, a faite, quand il l'a pu, c'est d'enfermer une grande cité dans un mur continu, qui, de toutes parts, met obstacle à l'arrivée de l'ennemi. Nous aurions à citer une quantité d'exemples célèbres. Nous nous bornerons à citer l'exemple de Gênes.

Gênes a une première enceinte qui l'enferme immédiatement, et puis une seconde qui l'enveloppe plus largement et qui court sur les crêtes escarpées de l'Apennin. Toutes les deux sont régulières, et la seconde, la plus grande, n'a pas moins de 9,000 toises, 18 à 19,000 mètres, c'est-à-dire beaucoup plus de la moitié de l'enceinte projetée de Paris.

C'est là l'obstacle principal, essentiel, celui qui donne la plus grande des garanties contre l'ennemi. C'est, en fait de fortifications, ce qu'on peut considérer comme le principal, car on l'appelle le corps de place. Le second objet de tout système de défense, c'est de s'emparer des points saillants autour d'une grande cité, de les occuper, de les défendre, pour qu'ils servent à la défense et non à l'attaque. Nous ne savons pas un grand ouvrage de l'art où l'on ait fait l'une de ces choses sans faire l'autre ; toujours on a eu ce double objet : enfermer d'abord une cité dans l'enceinte continue, sans autre solution de con-

tinuité que des portes ; puis occuper, au profit de la défense et au détriment de l'attaque, les points importants, en dehors et autour du corps de la place.

Il fallait donc le faire à Paris, puisqu'on l'a fait partout. Mais permettez-nous, Messieurs, de vous donner sur-le-champ les raisons particulières à Paris.

Nous commençons par ce qui regarde l'enceinte.

S'il était possible qu'une ceinture de forts fût une barrière suffisante, on aurait dû s'y arrêter. Mais il n'en est rien. Chacun de ces forts présentera quatre ou cinq fronts. Les gens de l'art nous ont déclaré qu'une place d'un tel développement n'exigeait pour l'attaquer ni beaucoup d'artillerie ni beaucoup de temps.

Un ou deux de ces forts enlevés, l'ennemi n'a plus d'autre obstacle devant lui que l'énergie de la population. Il peut faire mieux encore que de perdre du temps à enlever un ou deux de ces forts, c'est de passer entre eux et d'aller à la ville elle-même. Ces forts croiseraient-ils leurs feux encore plus qu'ils ne peuvent le faire, des colonnes hardiment dirigées, même en perdant du monde, passeraient à travers, surtout Paris étant le prix d'une telle attaque. Dans les grandes batailles, on essuie bien le feu de 100 et 200 bouches à feu.

Des assaillants qui sauraient que le sort de la guerre dépend d'un acte de vigueur ; qu'entre le succès et le non-succès il y a la différence d'une campagne triomphante à une retraite désastreuse, de

tels assaillants ne regarderaient pas à des pertes d'hommes, et ils passeraient entre les forts. Il y a plus : la configuration du terrain est telle, qu'à moins de construire un nombre extraordinaire de ces forts, il serait impossible que l'artillerie embrassât de ses feux tout l'espace compris entre eux. Il est donc probable que l'ennemi pourrait franchir la ligne des forts sans faire d'aussi grandes pertes qu'on pourrait l'imaginer.

Mais ces brusques attaques dont nous venons de parler, l'ennemi ne saurait plus être tenté de les essayer, s'il doit, après avoir essuyé le feu des forts, trouver une enceinte puissante qui l'arrête et exige de sa part une attaque régulière. Alors il ne sera pas assez insensé pour risquer un coup de vigueur qui ne le mène à rien; alors il est obligé de procéder méthodiquement, de prendre d'abord les forts, d'en enlever un ou deux, trois même, pour ouvrir la route qui conduit à l'enceinte et pouvoir sans obstacle établir contre elle ses ouvrages d'attaque. Les forts ne deviennent donc tout ce qu'ils peuvent être qu'appuyés sur une enceinte dont ils sont le premier, l'inévitable obstacle, qu'il faut nécessairement détruire avant d'arriver à elle.

L'enceinte à son tour reçoit des forts extérieurs une valeur tellement supérieure à celle qu'elle aurait, si elle existait seule, qu'on ne saurait, sans imprudence, s'en priver volontairement. La disposition de ces ouvrages est telle, qu'il est impossible d'établir les travaux nécessaires à une attaque régulière entre

les forts et le corps de la place. Il faut donc prendre ces forts et après ce premier siège il faut faire celui de l'enceinte. C'est donc la durée de deux attaques régulières qu'on se donne pour la défense. Ce n'est là qu'une première utilité des forts extérieurs. Ils en ont une bien plus grande encore.

Combinés avec les obstacles naturels du terrain, ils constituent, autour et au delà de l'enceinte, une première ligne de défense d'un immense développement. Cette ligne, passant au delà de Saint-Denis, Pantin, Vincennes, Charenton, Ivry, Issy, Meudon, le mont Valérien, coupée par des bois, des rivières, des hauteurs, représente une étendue de plus de 20 lieues qu'aucune armée au monde ne pourrait bloquer sans se disséminer à tel point qu'elle pourrait être partout battue.

Cette ligne, distante depuis 2,000 jusqu'à 7,000 mètres de l'enceinte continue, qui, elle-même, est déjà très loin des quartiers habités de la capitale, rend absolument impossible l'action des projectiles incendiaires. Paris ne peut plus être bombardé. Or c'est le plus menaçant danger pour une grande population. Tel qui voudrait bien se défendre à outrance quand il serait exposé de sa personne seulement, n'en aurait plus la force quand il saurait sa femme, ses enfants, exposés aux éclats des bombes et des obus. Cette ligne, sous ce second rapport, est donc indispensable. Enfin, elle l'est encore pour nourrir Paris. L'unique et véritable difficulté de l'approvision-

nement, comme nous vous l'avons dit, c'est la réunion et l'entretien du bétail. Or il est impossible de le placer dans l'enceinte ; il a, au contraire, un champ fermé et inaccessible depuis le canal Saint-Denis jusqu'au bout du bois de Boulogne, entre le canal, la Seine et l'enceinte.

Enfin il y a lieu de supposer que vous aurez une armée, ou repliée ou en formation autour de Paris. Il faudrait se garder de l'enfermer dans l'enceinte ; elle y perdrait l'habitude de voir l'ennemi en face ; elle s'y affaiblirait. D'ailleurs, il est difficile de faire sortir une armée nombreuse, infanterie, artillerie, cavalerie, par trois ou quatre portes. Il faut donc la placer au delà de l'enceinte, entre l'enceinte elle-même et la ligne des forts extérieurs, toujours en vue de l'ennemi, toujours prête à manœuvrer et à profiter des mouvements de l'assiégeant, sur un champ de bataille accidenté, et fertile en fautes pour celui qui ne le connaît pas complètement.

Ces deux lignes nous ont paru indispensables, et n'avoir de valeur suffisante qu'appuyées, renforcées l'une par l'autre. Les forts sans l'enceinte seront brusqués, l'enceinte sans les forts sera immédiatement abordée, incendiée, bloquée, condamnée à une sorte d'étouffement; car la population, l'armée, le matériel, y seront encombrés, paralysés, compromis.

Cette double ligne, en un mot, nous a paru répondre à la pensée de Vauban quand il proposait deux enceintes : la première pour couvrir immédiatement

la population; la seconde pour tenir à distance les batteries à bombes; les deux pour former un vaste espace intermédiaire, dans lequel seraient placés l'armée, la population agricole réfugiée, le matériel de la défense. Or deux enceintes, possibles du temps de Vauban, quand Paris n'était pas le quart de ce qu'il est aujourd'hui, seraient maintenant impossibles. L'enceinte continue que nous proposons passe justement sur la ligne qu'aurait occupée la seconde enceinte de Vauban. Dans ce système si simple, qui n'est que la reproduction de ce qu'on a fait partout, la garde nationale et la troupe de ligne ont leur place naturelle et indiquée: la garde nationale est sur l'enceinte près de ses foyers, pouvant les rejoindre à toute heure; la troupe de ligne est au delà, à la seconde ceinture, dans les forts et dans les ouvrages qui les relient, toujours prête à se jeter sur l'ennemi.

Voilà ce qu'après une longue discussion, soutenue par les hommes compétents, écoutée par nous, hommes politiques, avec une religieuse attention, nous avons considéré comme le meilleur des systèmes.

Ainsi cette grande difficulté du système à adopter pour défendre Paris disparaît, comme les autres, devant un examen attentif et consciencieux.

Nous avons parcouru tous les points de ce vaste sujet. Nous aurions voulu abréger la durée de ces explications; mais nous ne le pouvions pas sans nuire à leur clarté. Nous vous devons quelques mots sur la

manière dont se sont partagés les esprits dans le sein de la commission.

Sur tous les points essentiels, nous avons toujours été d'accord entre nous, et d'accord avec le gouvernement.

Sur la question de savoir s'il fallait fortifier Paris, et le fortifier par des ouvrages permanents, exigeant de la part de l'ennemi une attaque régulière, nous avons été unanimes.

Sur la question de savoir si l'on pouvait nourrir cette grande capitale, l'enceindre de murs à un prix qui ne rende pas l'entreprise impossible ou déraisonnable, nous avons été unanimes.

Sur la question de savoir s'il fallait la défendre au moyen du double système d'une enceinte continue et d'ouvrages extérieurs, nous avons encore été unanimes.

Les difficultés se sont élevées sur un seul point. Tous les membres de la commission reconnaissaient la nécessité de certains ouvrages, mais quelques-uns de ses membres ont différé sur plusieurs des ouvrages proposés. Le principe était admis à l'unanimité, l'application à tels ou tels ouvrages ne s'est pas faite à l'unanimité.

Mais il y a eu cependant une forte majorité dans la commission pour le projet tel qu'il est contenu dans le plan qui vous a été soumis. Nous avons demandé au gouvernement la déclaration formelle qu'il a faite devant la commission et qu'il renouvellera devant

vous, c'est qu'aucun des ouvrages extérieurs ne sera placé à une distance de l'enceinte moindre que la distance de Vincennes.

Enfin il fallait, après nous être mis d'accord avec nous-mêmes, nous mettre d'accord avec le gouvernement; nous l'avons fait. Les modifications apportées au projet de loi l'ont été d'accord avec MM. les ministres. Permettez-nous quelques mots sur ces modifications.

Nous avons demandé une rédaction qui assurât d'une manière infaillible l'existence des deux systèmes d'ouvrages projetés, l'enceinte continue et les ouvrages extérieurs; nous avons demandé une rédaction qui assurât la simultanéité de l'exécution, pour qu'aucun système d'ouvrages ne fût sacrifié à l'autre; nous avons demandé une garantie en faveur des petites communes comprises dans l'enceinte, pour qu'elles ne fussent pas un jour absorbées dans la ligne des octrois de Paris; nous avons enfin demandé une disposition exceptionnelle pour les servitudes militaires à imposer à la banlieue de la capitale.

Sur tous ces points nous nous sommes parfaitement entendus avec le gouvernement, et la rédaction que nous vous proposons a reçu son adhésion.

Cependant nous devons vous faire part de quelques difficultés qui se sont d'abord élevées, et qu'une discussion conciliante a fini par aplanir.

La commission, après avoir projeté une rédaction qui consacrait les conditions techniques de l'enceinte

continue, demandait, en outre, une désignation sommaire, pour le lieu de leur emplacement, des principaux ouvrages extérieurs. Le gouvernement a consenti à la rédaction proposée relativement à l'enceinte continue, mais il a refusé celle qui concernait les ouvrages extérieurs, et il a réclamé, à cet égard, la liberté due à l'autorité exécutive, quand il s'agit de travaux de défense.

La commission a pensé que la déclaration faite par messieurs les ministres qu'aucun des ouvrages extérieurs ne serait plus rapproché de l'enceinte que le fort de Vincennes, que cette déclaration suffisait, et que, d'ailleurs, en voulant enchaîner trop strictement le gouvernement à tel emplacement désigné, on s'exposerait à des inconvénients d'exécution et même à des objections de principes.

Sur un second point, nous avons encore différé avec le gouvernement. La commission aurait voulu l'exécution de tout l'ouvrage en trois ans. Cette exécution était possible dans cet espace de temps. Cependant, bien que les raisons financières alléguées contre ce vœu ne nous aient pas paru déterminantes, la commission a senti que, si les circonstances s'aggravaient, rien n'empêcherait le gouvernement de vous demander ou de prendre, en votre absence, les crédits nécessaires pour achever ce grand ouvrage avec la célérité que commanderaient les dangers du pays.

Notre tâche, Messieurs, est achevée. Vous apprécierez, nous l'espérons, l'esprit que nous avons ap-

porté à son accomplissement. Cet esprit a été tout de conciliation. Nous avons agi, non dans une intention personnelle, car aucun de nous n'avait de ménagements particuliers à s'imposer, mais dans une intention toute patriotique.

Messieurs, dans notre conviction, on ne saurait rien faire de plus décisif pour la sûreté et la grandeur de notre pays que de fortifier sa capitale.

Quand deux juges en cette matière, tels que Vauban, tels que Napoléon, l'ont conseillé avec de vives instances, nous ne comprenons pas quelle est l'autorité militaire ou politique qui pourrait sérieusement s'élever contre. Aussi n'y a-t-il presque qu'une voix sur cette grande nécessité de fortifier Paris; mais, jusqu'ici, l'ouvrage a échoué devant des querelles de systèmes, dégénérées en querelles de partis. Nous avons cru, en nous imposant la loi d'être d'accord, contribuer nous-mêmes à produire cet accord dans le pays et dans la Chambre.

Au nom de tous les collègues auxquels vous aviez confié l'examen de cette grande question, nous vous adressons, Messieurs, une prière instante. L'Europe et le monde nous regardent, car jamais plus grande entreprise ne fut proposée à un grand peuple. Ceux qui ne nous souhaitent ni vertu ni force disent que nous reculerons devant la grandeur de cet effort, devant même la dépense qu'il pourrait entraîner. Ils disent surtout que, voués à l'éternelle division des esprits, nous ne saurons pas aboutir à un vote effi-

cace, et que de tristes querelles feront encore avorter la tentative patriotique de fortifier Paris.

Certes, Messieurs, ce serait un grand malheur s'il pouvait en être ainsi; mais nous avons la conviction que nous ne mériterons pas le jugement porté par nos ennemis; nous avons la conviction que nous nous ferons les uns aux autres le sacrifice de préoccupations sans fondement, et que nous donnerons enfin à ce Paris, que Vauban appelait le cœur de la France, cette puissante ceinture qui le rendra inaccessible à tous les traits des ennemis de notre patrie.

En conséquence, Messieurs, la commission, d'accord avec le gouvernement, vous propose l'adoption du projet de loi.

CVIII

DISCOURS

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF

AUX

FORTIFICATIONS DE PARIS

PRONONCÉ LE 26 JANVIER 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ce projet fut attaqué de la façon la plus vive par M. de Lamartine, qui le qualifia d'insensé et lui reprocha d'être faux : 1° en tactique militaire, parce qu'il aurait pour résultat de localiser les forces de la France au moment même où il importerait surtout qu'aucune entrave ne vînt arrêter leur mobilisation; 2° en politique, parce qu'il soumettrait la France au sort de Paris, et Paris à la domination désespérée des factions extrêmes; 3° au point de vue humanitaire, parce qu'il ferait rétrograder les droits de la guerre jusqu'aux vieillards, aux femmes, aux enfants, en les exposant aux horreurs de la famine et de l'assaut; 4° en liberté, parce que la liberté et le canon ne pouvaient vivre impunément face à face, et que le canon avait toujours étouffé la liberté; 5° faux, enfin, en bon sens, en dignité, en courage, parce que Paris assiégé, c'était le gouvernement renversé et la France saisie au cœur.

Divers orateurs, MM. de Tracy, de Mornay, Garnier-Pagès, etc., parlèrent dans le même sens que M. de Lamartine. Les uns insistèrent sur les considérations techniques

et stratégiques, les autres sur les considérations politiques, et le projet fut défendu, au nom du gouvernement, par M. Guizot et par le maréchal Soult. Ce dernier rappela qu'en 1830 il avait conseillé pour Paris un système de défense bien plus simple que celui proposé actuellement. Il n'était pas question alors de l'enceinte fortifiée, considérée comme gênante pour les habitants de la capitale et préjudiciable à de nombreux intérêts. Les travaux se seraient bornés à des ouvrages fortifiés sur les hauteurs environnantes, ouvrages à portée de canon les uns des autres et non fermés du côté de la ville; il croyait qu'actuellement encore ces moyens de défense auraient suffi en crénelant en plus la muraille d'octroi qui entourait Paris; mais ayant trouvé, quand il était entré le 27 octobre dernier au ministère, non seulement la question résolue dans le sens d'une enceinte fortifiée, protégée elle-même par des forts détachés, mais encore les travaux déjà en voie d'exécution, il n'avait pu que se rallier complètement à un projet qui assurait à la France le boulevard principal de son indépendance.

Prenant ensuite la parole pour faire, comme rapporteur, le résumé de la discussion générale, M. Thiers invoqua, à l'appui du système consacré par le projet de loi, l'autorité de Vauban et celle de Napoléon, de Napoléon qui, sans doute, dit-il, avait commis de grandes fautes, mais dont le principal mérite, à ses yeux, était d'avoir défendu les grands résultats civils et politiques de la Révolution, de cette Révolution que l'orateur aimait, quant à lui, parce qu'elle avait été la régénération de la France, et qu'elle serait aussi, il en avait l'espoir, non par la voie des armes, mais par l'exemple, la régénération du monde.

Messieurs,

Je viens remplir le devoir que m'imposent mes fonctions de rapporteur, et présenter à la Chambre le résumé de la discussion qu'elle a entendue.

J'ai écarté du rapport, par ma propre inspiration et par le vœu de la commission, toute politique; je l'écarterai aussi du résumé que je viens présenter. Mais, pour l'écarter plus facilement, plus définitivement, permettez-moi de vous dire deux mots, rien que deux mots, sur notre situation à tous dans cette question.

Lorsque j'avais l'honneur d'être président du ministère du 1er mars, j'ai cru que la politique de la France exigeait un grand déploiement d'énergie. Me suis-je trompé? Je ne le pense pas; mais j'accorde que j'ai pu me tromper. J'ai pris la situation au sérieux; mes collègues et moi, d'un commun accord, nous avons usé de la faculté que la loi nous accordait, et, par ordonnances, nous avons commencé les travaux de la fortification de Paris.

La commission des crédits supplémentaires a reconnu à l'unanimité la légalité de la mesure.

Quant à l'urgence, je n'ai qu'un mot à dire. Nous ne regardions pas la guerre comme certaine, nous la regardions comme possible. Il nous était démontré qu'en trois ans, même en deux ans, même en dix-

huit mois, l'ouvrage pouvait devenir défensif; nous avons pensé qu'il valait bien la peine de gagner six mois.

Du reste, nous avons agi avec un parfait désintéressement, avec un grand attachement pour notre pays, sachant bien que nous nous exposions à de vives attaques; nous avons tout de suite commencé les travaux. Pour ma part, je n'en ai aucun regret, et j'en accepte la responsabilité devant qui que ce soit, parce que je crois avoir rendu un grand service à mon pays. Et maintenant que je soutiens le projet de loi, je remplis le plus simple devoir, le plus nécessaire, le plus inévitable. C'eût été un scandale, pour mes collègues et pour moi, non seulement de laisser passer le projet sous nos yeux, mais même de le défendre faiblement, lorsque le ministère du 29 octobre le présentait. En le présentant, il a fait son devoir; nous faisons le nôtre en venant le soutenir et le défendre avec la plus complète, la plus parfaite sincérité.

Je remercie le ministère du 29 octobre de l'avoir apporté : je ne demande pas qu'il nous remercie parce que nous venons le soutenir. Si j'ai désiré être membre de la commission, si j'ai ensuite cherché à être rapporteur, c'est que je croyais que le succès de la mesure dépendait de la conciliation des opinions et des systèmes. J'ai constamment travaillé à cette conciliation, j'y travaillerai jusqu'au bout, parce que j'estime que les uns et les autres nous rendons un véritable service au pays.

Maintenant, Messieurs, je ne parlerai plus politique; je ne dirai que ce qui est relatif à la politique de la question, je ne parlerai que des situations diverses dans lesquelles la France peut se trouver placée et qui peuvent rendre utiles les fortifications de Paris.

Il n'y a, en réalité, que deux questions : Faut-il fortifier Paris? Faut-il le fortifier d'une manière permanente, non pas avec quelques ouvrages de campagne, mais avec ce qu'on appelle des fortifications permanentes? Il n'y a que ces deux questions; je tâcherai d'en rendre la discussion très brève. Mais je prie la Chambre de m'accorder quelque indulgence et quelque attention; je n'abuserai pas de ses instants.

Il y a donc deux questions : Faut-il fortifier Paris? Comment faut-il le fortifier? Je les traiterai toutes les deux, et, en examinant surtout la seconde, je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que je traite la grande question, la question véritable, celle de l'amendement de M. Schneider.

Permettez-moi de résumer en peu de mots la première question : Faut-il fortifier Paris?

Il y a deux grandes autorités. Je ne suis pas plus disposé qu'un autre à immoler ma raison devant les autorités; cependant, on me permettra de le dire, sans idolâtrie, lorsque, sur une question, on se trouve d'accord avec l'homme qui a le mieux entendu la guerre défensive, Vauban, et l'homme qui a passé

pour le plus grand homme de guerre dans la guerre offensive et la guerre défensive, Napoléon, il me semble qu'on doit être fort. On a traité ces deux autorités comme on traite des autorités incommodes; on a dit, on a écrit que Vauban *était dans l'enfance*. Vous me permettrez, pour la gloire nationale, de m'expliquer en quelques mots sur cette *enfance* de Vauban. On ne s'est pas contenté de dire que Vauban était dans l'enfance; on a dit que, comme tous les ingénieurs, il voulait tout fortifier. Je suis étonné qu'on n'ait pas apporté ici toutes les plaisanteries que les journaux anglais ont faites sur le goût des fortifications.

On a dit que Vauban n'avait pas travaillé pour le Paris de notre temps, que le Paris de son temps ne pouvait être comparé avec le Paris d'aujourd'hui. Quant à Napoléon, on a parlé d'un prétendu procès qui infirmerait l'autorité de ses mémoires; on a ajouté: « Mais s'il l'a dit, il ne l'a pas fait. » On a ajouté encore qu'à Sainte-Hélène il parlait par la fenêtre, et que, quand il avait le pouvoir, il n'avait rien fait. Vous verrez tout à l'heure ces deux autorités, complètement rétablies, peser sur la question de tout le poids qui appartient à de si grands noms.

Quant à Vauban, je ne viens pas ici faire un étalage de science historique. Ma profession d'historien m'y autoriserait peut-être, mais cela serait inutile; je vais cependant citer quelques faits qui sont d'une grande importance; ils donnent aux mémoires de

Vauban un grand à-propos, et, comme on dit aujourd'hui, une actualité très grande.

Est-il vrai que Vauban fût dans l'enfance? Nous avons beaucoup recherché, pour la question d'abord, et aussi pour Vauban, à quelle époque il avait écrit son mémoire. Si l'on s'en rapportait au mémoire, on verrait qu'il parle de la frontière qui, dit-il, depuis vingt-deux ans, n'a cessé de remuer. Or la frontière n'a commencé à remuer, sous Louis XIV, qu'à la mort de Philippe IV, et lorsque la succession de Philippe IV faisait espérer à Louis XIV la conquête des Pays-Bas, c'est-à-dire en 1667; ajoutez vingt-deux ans, vous avez 1689. Le mémoire serait donc de 1689. J'ai envoyé un de mes amis vérifier le manuscrit même de Vauban pour savoir quelle date il indique d'après la place qu'il occupe dans la collection; cette place indique 1690 et 1691.

Vauban, à cette époque, avait cinquante-six ans; ainsi Vauban aurait été en enfance à cinquante-six ans! Mais il y a mieux que cela, ce grand homme est resté tout entier jusqu'au dernier jour de sa vie. Je vais en fournir quelques preuves. En 1687, il dirigeait ce siège que les ingénieurs donnent comme le modèle de l'art, le siège d'Ath; en 1703, il fit son dernier siège, à côté du duc de Bourgogne, ce siège pour lequel Louis XIV voulut le faire maréchal de France, quatre ans avant sa mort, le siège de Neuf-Brisach. Ainsi c'est en 1703 qu'il faisait ce siège, qui est regardé comme son plus beau, et il est mort en 1707.

Les ingénieurs vous diront que, dans les écoles, on parle du premier, du second et du troisième tracé de Vauban. Le troisième tracé est le plus parfait, il est de 1700; et Cormontaigne, son commentateur, dans un passage que je vais citer, dit : « C'est lorsque ce grand homme eut joint à son grand talent naturel la grande expérience de cinquante sièges, qu'il donna son dernier sentiment sur cette matière, et produisit son troisième tracé. »

La *Dîme royale*, le plus beau titre de Vauban, est encore de 1700. Dans cet ouvrage-là, cet admirable esprit a deviné ce que nous avons fait. Il avait proposé l'égalité de l'impôt, le cadastre, l'évaluation de tous les revenus comme elle existe à peu près aujourd'hui, et enfin de porter toutes les perceptions de l'intérieur à la frontière. C'est ce que la Révolution a fait.

Dans cette même année 1700, il a rédigé son admirable projet de canalisation, que nous n'avons pu exécuter qu'en 1822, le projet de réunir la Sambre à l'Oise et à la Meuse, c'est-à-dire les eaux de France à celles de Belgique. Il eut aussi le projet de réunir l'Aisne et la Loire à la Seine et au Rhône. Il a joint à toutes ces belles conceptions une idée plus admirable encore, qu'on n'a jamais exécutée, c'est de rendre tous les canaux défensifs.

Ainsi les plus grands projets, ceux qui ont devancé le siècle, sont de 1700, 1703, 1706.

Enfin, voulez-vous une dernière preuve? Elle est

douloureuse pour notre histoire; je veux parler des malheurs effroyables du siège de Turin. Vauban avait signalé à M. Chamillard, beau-père de M. de Lafeuillade, les grandes fautes que fit Lafeuillade et qui amenèrent ces malheurs. Vauban avait signalé, avant le siège de Turin, les fautes que l'on commettait, et Louis XIV en fut si frappé, qu'il envoya Vauban défendre les places du Nord. On attribue à Vauban le mouvement en arrière qu'exécuta Marlborough. En 1706, quelques mois avant sa mort, il rendait donc les plus grands services à la France, et passait pour l'un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là. Ainsi, à quelque époque de sa vie qu'il vous plaise d'attribuer le mémoire en question, il est prouvé que Vauban a été tout entier jusqu'au dernier jour de sa vie, et que sur Vauban il n'y a pas eu deux opinions en France, il n'y en a eu qu'une. (*Mouvement.*)

Je ne sais qu'une manière vraie, vraie n'est pas le mot, qu'une manière spécieuse, d'éluder l'autorité de Vauban, c'est d'alléguer les préjugés de profession, de dire que, si les généraux qui commandent les troupes ne veulent que la guerre active, les généraux qui dirigent des fortifications ne veulent que la guerre défensive, et que Vauban ne voulait qu'élever des murailles. Eh bien, cet argument manque même aux adversaires de l'autorité de Vauban.

Qu'ont dit les hommes instruits de notre temps sur cette question? Ils ont dit, non pas que les fortifications étaient inutiles, mais qu'on en avait trop

fait, et qu'il valait mieux un petit nombre de bonnes places que beaucoup de petites. Voilà ce qu'on a dit de notre temps.

Eh bien, un siècle avant ceux qui ont fait cette découverte, si c'en est une, Vauban écrivant à Catinat, son ami, s'exprimait ainsi : « Vous avez raison de dire que ce trop de places en France est un inconvénient, dont on ne s'apercevra point tant qu'on sera autant en état d'attaquer que de se défendre. J'en conviens fort avec vous ; mais, s'il arrivait une grosse guerre, il serait fort à craindre qu'il ne parût dès la première campagne. Je pars encore de chez moi dans sept ou huit jours, pour aller faire le projet d'une nouvelle place ; chose qui n'est pas encore de mon invention, ni de mon goût, quoique la situation en soit assez considérable. » Ainsi voilà Vauban qui résiste à son gouvernement contre la passion excessive des murailles et de la fortification.

Quand on étudie les œuvres de ce grand homme, il n'y a pas une erreur, si je puis le dire, ou une tendance à une erreur qu'on découvre dans cet esprit ; il avait le génie aussi bien fait qu'il avait l'âme bien placée. C'est un des esprits les plus élevés, les plus sages, les plus réguliers, et un de ceux qui honorent le plus notre nation.

Ainsi, non seulement il était bien conservé, mais il n'avait aucune de ces tendances excessives qui font qu'on abonde trop dans son propre sens.

Maintenant est-il vrai que l'application de tout cela

à Paris était une chose raisonnable pour un temps qui n'était pas le nôtre, et que le Paris de l'époque de Vauban ne ressemblait pas au Paris d'aujourd'hui?

Eh bien, vous n'avez qu'à prendre son mémoire pour être convaincus du contraire! D'abord il n'est pas vrai que le Paris d'alors fût seulement le quart du Paris d'aujourd'hui. Vous pouvez prendre un compas et comparer l'ancienne enceinte avec la nouvelle, et vous verrez que la différence n'est que de moitié. Ce n'est pas tout : nous avons supposé 1,300,000 habitants; eh bien, Vauban en suppose 7 ou 800,000. Vous voyez que la différence n'est pas si grande qu'on l'a faite. Mais il y a mieux; on vous a dit : Si vous aviez proposé à Vauban de construire cette immense enceinte, qui a quatre-vingt-quatorze fronts, Vauban aurait reculé. A cela il y a une réponse bien simple à faire : on a tracé sur une carte, d'après le mémoire de Vauban, l'enceinte qu'il proposait, et c'est exactement l'enceinte que l'on exécute aujourd'hui. L'ouvrage que nous présentons n'aurait donc pas effrayé Vauban, car c'est exactement celui qu'il a proposé, et je vais citer le passage de son mémoire où il énumère lui-même les hauteurs par lesquelles il voulait faire passer les fortifications : « Cette première enceinte étant mise en sa perfection, en faire une seconde à la très grande portée du canon de la première, c'est-à-dire à 1,000 ou 1,200 toises de distance, occupant toutes les hauteurs convenables ou qui peuvent avoir commandement sur la ville, comme celles de Belleville, de

Montmartre, Chaillot, faubourg Saint-Jacques, Saint-Victor, et toutes les autres qui pourraient lui convenir. » C'est exactement l'enceinte du général Haxo.

Ainsi, vous le voyez, l'ouvrage qu'on vous propose n'a rien de gigantesque, rien qui eût effrayé Vauban, car c'est l'enceinte de Vauban lui-même.

Maintenant, qu'est-ce qu'avait vu Vauban? Qu'est-ce qui l'avait porté à vouloir la fortification de Paris? Les mêmes raisons qui nous y portent nous-mêmes aujourd'hui.

Vauban qui, en beaucoup de choses, avait devancé son siècle, avait prévu que, si la guerre devenait plus mobile, plus envahissante, la capitale de la France était placée trop près de la frontière pour ne pas être menacée. Cette idée l'avait constamment préoccupé. Il dit formellement, dans son mémoire, qu'à toutes les époques de sa vie cette pensée l'avait inquiété. C'est surtout quand il avait vu les jalousies que la France avait excitées, principalement à la fin du siècle de Louis XIV, jeter toute l'Europe sur les bras de la monarchie, c'est surtout alors qu'il s'attacha à cette idée. On en trouve des preuves dans les mémoires de son principal homme de confiance, dans les mémoires de Thomassin. Vauban alla lui-même opérer des reconnaissances avec Thomassin; il leva des plans et les fit dresser par Thomassin, lorsqu'il ne put pas les faire lui-même; et, avant de mourir, il voulait que tous ces dessins fussent exécutés. On ne les a pas retrouvés; on n'a

retrouvé que quelques croquis insignifiants. Ainsi, Messieurs, Vauban songeait aux malheurs qui pouvaient menacer Louis XIV; cette idée lui revenait toujours à l'esprit; et une circonstance du temps qui l'avait frappé, c'était le siège de Vienne, qui, à cette époque, avait causé une sensation extraordinaire.

Vauban n'a donc pas voulu autre chose que ce que nous voulons aujourd'hui. Nous ne voulons pas une chose gigantesque et qui l'eût effrayé; car l'enceinte qu'il proposait, c'est celle que nous proposons nous-mêmes. Son plan était pour une ville de 7 à 800,000 âmes; le nôtre est pour une ville de 1,300,000.

Et quelles sont les difficultés qu'il entendait opposer à l'ennemi? Ce sont celles que vous voulez opposer vous-mêmes. Je lis dans son mémoire qu'il faut mettre l'ennemi dans la nécessité de faire une ou deux attaques, d'avoir une armée de 200,000 hommes, et que, si on l'obligeait à une nécessité pareille, on rendrait Paris en quelque sorte inattaquable. Cela se trouve presque textuellement dans le mémoire.

Vauban a donc voulu ce que nous voulons, il l'a voulu pour les mêmes causes, et n'a pas proposé de moyens plus extraordinaires que ceux que nous proposons aujourd'hui.

Il y a un dernier terme de comparaison qui m'a paru encore plus victorieux que tous les autres. On se récrie contre ce qu'il y a d'extraordinaire. Jugeons cet extraordinaire par la dépense. Qu'a dit Vauban

dans son mémoire? Que la dépense devait être de 24 millions. Voulez-vous avoir une idée exacte de ce que c'était que 24 millions à cette époque? Voyez quels étaient les revenus de l'État. Les revenus de l'État, à la mort de Louis XIV, étaient de 119 millions. Il faut ajouter que tous les revenus de l'État ne se percevaient point au centre de l'État. On peut donc évaluer à 200 millions de ce temps-là les revenus de l'État; par conséquent, 24 ou 25 millions, c'était le huitième des revenus de l'État. Or on suppose aujourd'hui nos revenus de 1,100 et quelques millions. Vous voyez que la somme de 140 millions, par rapport à celle de 1,100 millions, revient à peu près à celle de 24 millions par rapport à 200 millions.

Je dis donc que Vauban a voulu tout ce que nous voulons aujourd'hui, qu'il l'a voulu dans les mêmes proportions et par les mêmes causes.

Ainsi je crois que l'autorité de Vauban reste tout entière; qu'il avait tout son esprit quand il a proposé cela; qu'il connaissait bien les dangers de la France, et qu'il savait que c'était une entreprise considérable. Mais, comme il l'a dit, il ne la trouvait au-dessus ni des dangers qui menaçaient la capitale, ni des forces du pays.

Maintenant passons à notre temps.

On a prétendu que l'autorité de Napoléon ne signifiait rien; non pas que Napoléon ne fût un très grand juge dans cette question, mais parce qu'il n'est pas bien certain qu'il ait dit les choses qu'on lui prête, et,

en second lieu, parce que ses actes n'ont pas répondu à ses paroles.

Je discuterai tout à l'heure d'une manière positive l'autorité des Mémoires de Napoléon, mais permettez-moi d'abord d'examiner en quelques mots si ce qui a été dit du temps de Louis XIV sur ce sujet peut être redit aujourd'hui après les guerres dont nous avons été témoins.

Selon M. de Lamartine, nous allons au rebours de l'expérience acquise depuis cinquante ans en proposant de nous retirer derrière des murailles; les grands progrès que l'art de la guerre a faits depuis un siècle, ou au moins depuis un demi-siècle, doivent porter tous les hommes éclairés, militaires ou politiques, à penser que la véritable force des États n'est point dans les murailles, mais qu'elle est dans les masses organisées, dans les armées.

Eh bien, permettez-moi de rester ici dans ma profession, qui est celle d'historien, et de vous faire connaître quel est, d'après tous les hommes qui ont écrit et agi depuis vingt-cinq ou trente ans, l'état réel des opinions.

Est-il vrai que, depuis les guerres de l'empereur, on ne fasse plus cas des places fortes ni des murailles, et qu'on ne croie qu'aux masses organisées? Que s'est-il passé depuis cinquante ans? Une chose bien simple et qui me semble ne pas apporter de grandes modifications à la conduite que doivent tenir les gouvernements. Vous verrez dans toutes les

histoires que les armées sont devenues plus mobiles, qu'au lieu de passer, comme autrefois, une journée entière pour faire une lieue, de notre temps, les troupes de Napoléon ont fait quinze et quelquefois, dans des cas extraordinaires, jusqu'à dix-huit lieues en une journée. Il serait trop long et il serait déplacé dans ma bouche de dire comment les armées sont arrivées à cette mobilité. C'est un fait, personne ne le conteste.

Qu'en est-il résulté? Qu'on ne s'est plus arrêté à la frontière, qu'on a pénétré l'intérieur de tous les États, qu'on est allé jusqu'aux capitales, jusqu'à Berlin, jusqu'à Vienne, jusqu'à Moscou, jusqu'à Madrid, et malheureusement jusqu'à Paris.

Eh bien, que s'est-il passé (car, comme le disait mon honorable ami M. de Rémusat, cela est encore plus une affaire de bon sens qu'une question de politique et d'art militaire), que s'est-il passé en présence de guerres qui avaient conduit les chefs d'armée, les chefs de gouvernement, non plus aux frontières, mais aux capitales? C'est que tous les gens qui se sont occupés de ces matières ont déclaré qu'il fallait des places fortes en seconde ligne, en troisième ligne, et même jusqu'aux capitales.

Voilà ce qui s'est passé. Croyez-vous donc que, dans l'opinion de tous les hommes de guerre éclairés et dans l'esprit du plus grand de tous, Napoléon, cela signifiât qu'il ne fallait faire la guerre qu'avec des armées et qu'il ne fallait pas la faire avec des places? Oh! il était trop positif, Napoléon, pour laisser dire

devant lui de telles choses. Lorsque les esprits vagues sont venus dire : « On n'a pas besoin d'armées régulières, on fait des soldats avec des conscrits ; on n'a pas besoin de magasins, on marche en avant et on vit sur l'ennemi ; on n'a pas besoin de places fortes... » quand les esprits vagues, incertains, chimériques, ont dit de telles choses, il les a repoussées avec une énergie extrême.

Je pourrais citer une séance curieuse du conseil d'État où il avait devant lui un homme, un bon citoyen, qui a eu le courage de le combattre, non pas quand il était vaincu, en 1814 et en 1815, alors que tant de gens se sont trouvé du courage pour l'attaquer (*rire approbatif*), mais qui l'a combattu lorsqu'il était au comble de sa gloire. L'amiral Truguet prétendait qu'il fallait beaucoup de temps pour faire un marin, mais qu'il suffisait de six mois pour faire un soldat. A ce mot, Napoléon s'emporta, et vous trouverez dans les mémoires de Thibaudeau une sortie énergique contre les soldats faits en six mois : il dit que c'était là une idée chimérique, dangereuse ; il employa même ces expressions : « Qu'il serait dangereux de laisser croire cela à la France, qu'il n'y aurait plus d'armées. Savez-vous pourquoi les Romains ont fait de si grandes choses? c'est qu'ils mettaient six ans pour faire un soldat. » Et, quand on lui a parlé de magasins, il a dit : « César s'en occupait et moi aussi ; mais, en grand homme de guerre, je ne me suis pas laissé gouverner par les munitionnaires. » Enfin, quand on

a parlé de places (et si quelqu'un devait être contre elles, c'est lui qui, dit-on, les avait négligées), quand on a parlé de places, Napoléon, en quatre paroles, avec cette netteté, cette précision qu'il apportait à toute chose, s'est exprimé comme je vais le dire. Le général Rogniat avait fait un livre sur l'art de la guerre. Napoléon, à Sainte-Hélène, s'est donné la peine de le commenter; et, quoi que l'on en dise, il n'y a personne, personne, entendez-vous, ni écrivain, ni politique, ni homme de guerre, qui serait capable de tromper le monde et d'écrire les dix-sept notes, formant à peu près un volume, que Napoléon a écrites sur l'ouvrage du général Rogniat. A chacun des préceptes du général Rogniat il met une réponse. Le général Rogniat ne dit pas de mal des places fortes : il était ingénieur; cependant il avait la prétention de faire la guerre active, il conseillait la guerre active.

Voici ce que répond Napoléon, et vous allez voir avec quelle précision monumentale il exprime sa pensée : « Les places fortes sont utiles pour la guerre défensive comme pour la guerre offensive. Sans doute qu'elles ne peuvent pas seules tenir lieu d'une armée; mais elles sont le seul moyen que l'on ait pour *retarder, entraver, affaiblir, inquiéter* un ennemi vainqueur. » Eh bien, demandez à tous les militaires qui siègent dans la Chambre s'il y manque un seul mot. Non, tout y est, comme dans tout ce que Napoléon a écrit : peu de mots, mais chaque mot exprime une chose décisive. En militaire d'une expérience consommée, Napo-

léon ne faisait pas des systèmes en l'air, il ne disait pas que des conscrits suffisaient, qu'il n'était pas besoin de places, de magasins; il disait, au contraire, qu'il fallait tout cela; qu'il ne fallait pas seulement de l'enthousiasme et de l'énergie, des fortifications et des soldats, mais qu'il fallait tous ces moyens réunis.

Quelle est donc la question qui s'est élevée depuis que Napoléon et Frédéric ont fait de si grands mouvements? Simplement celle-ci : à savoir, comme je le disais tout à l'heure, s'il faut ajouter aux places de la frontière des places en deuxième et en troisième ligne, c'est-à-dire s'il faut fortifier les capitales.

Convaincu, comme je le suis, qu'un homme politique doit chercher à s'instruire de tout ce qui peut intéresser la défense des États, j'ai réuni dans mes études tout ce qui a été dit et écrit, et dans notre siècle, nous l'avons bien vu, il a été dit et écrit des choses de toute espèce, j'ai recueilli tout ce qui a été dit et écrit sur cette question de la fortification de Paris. Je m'en suis fait un devoir. Eh bien, je me suis demandé s'il était un seul écrivain militaire qui eût contesté qu'il fallût un grand établissement militaire, non pas seulement à la frontière, mais en seconde ligne et au centre.

On a cité M. de Chambray. Je crois qu'on l'a cité un peu légèrement et sans l'avoir lu.

M. DE LAMARTINE, *montrant une brochure.* — Le voici.

M. LE RAPPORTEUR. — C'est un homme d'esprit que

M. de Chambray, sans contredit; mais on aurait pu citer beaucoup d'autres écrivains que lui; on en aurait pu citer un célèbre dont Napoléon faisait grand cas. Cet écrivain, dont la vie politique et militaire ne nous regarde pas (il n'est pas Français), c'est celui qui, selon l'expression spirituelle de mon honorable ami M. de Rémusat, apprend à tous les sous-officiers de l'Europe à faire des compositions sur la manière d'envahir les États, le général Jomini. Qu'ont dit tous ces écrivains? Ils ont tous dit qu'il fallait non plus seulement fortifier la frontière et la deuxième ligne, mais fortifier l'intérieur. Et savez-vous ce qu'ils ont proposé? De créer une grande capitale militaire au centre de la France, et comme, j'en conviens, ils n'imaginaient pas, à cette époque où l'on dépensait 10 à 15 millions pour défendre une place, comme ils n'imaginaient pas qu'on voulût dépenser 150 millions pour défendre Paris, ils ont proposé un grand établissement militaire au centre de la France; c'est-à-dire qu'au lieu de proposer de fortifier Paris, comme nous l'avons fait d'après l'autorité de grands écrivains, ils ont dit : « Ne fortifiez pas Paris; mais allez fortifier une autre ville, Orléans par exemple. »

Messieurs, je vous prie ici de me permettre une remarque. Ces écrivains n'ont pas contesté qu'outre une force à la ceinture, comme le demandait Vauban, il en fallût ajouter au dedans une deuxième, une troisième, enfin une capitale militaire. Maintenant je m'adresse aux hommes politiques. Concevez-vous tout

ce qu'il y aurait d'étrange, d'absurde, dans l'idée de faire une capitale militaire qui ne fût pas Paris? Je vais vous soumettre deux ou trois considérations politiques qui vous le prouveront. (*Écoutez! écoutez!*)

Comment! vous reconnaissez qu'il faut porter la force au centre, avoir une deuxième et une troisième ligne, une capitale militaire, et vous la placez hors de Paris! Véritablement c'est, pardonnez-moi le mot, de la politique insensée.

M. Mauguin. — C'est celle de Napoléon.

M. le rapporteur. — Nous verrons si c'est celle de Napoléon. Je l'ai lu et bien des fois.

Vous allez faire d'Orléans ou de Tours, comme vous voudrez, je vous laisse le choix...

M. Arago. — C'est en Auvergne qu'on voulait le faire.

M. le rapporteur. — Vous allez faire une capitale militaire hors de Paris... Ceux qui ont dit cela pouvaient être des militaires; mais ils n'étaient pas assurément des hommes politiques. Or je demande à prendre sur eux mes avantages d'homme politique. Comment! vous allez laisser à l'ennemi Paris avec ses immenses ressources, ses moyens de contributions, son empire moral, et vous vous placerez à Orléans, et c'est d'Orléans que vous ferez votre capitale militaire pour imposer à l'ennemi qui sera dans Paris! Permettez-moi de pousser l'hypothèse un peu plus loin. On laissera l'ennemi à Paris. Messieurs, disons les choses comme elles sont, disons-les comme les a fort bien

dites mon honorable ami M. de Rémusat. Ce n'est pas une indiscrétion d'avouer qu'il existe un prétendant : depuis cinquante ans il y en a toujours eu. Eh bien, nous avons aussi le nôtre, il s'appelle Henri V ; vous figurez-vous Henri V dans Paris à la tête des armées étrangères?...

M. DE LARCY, *avec vivacité.* — Il n'y sera jamais. (*Rire général. — Longue interruption.*) Il n'y sera jamais de cette façon-là ! (*Nouvelle interruption.*)

M. LE RAPPORTEUR. — L'interruption... (*Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Si ces interruptions se renouvelaient... (*Non ! non !*) Il est impossible qu'au milieu de ces interruptions le discours de l'orateur ait toute sa suite et toute sa portée.

M. LE RAPPORTEUR. — L'honorable M. de Larcy me dit qu'il n'y sera jamais. Cette interruption est digne de ses généreux sentiments, que je connais bien. Il ne me reste qu'à faire un vœu, c'est qu'Henri V soit de son avis...

M. LE GÉNÉRAL DE LA BOURDONNAYE. — Je crois qu'il ne sera démenti par personne.

M. LE RAPPORTEUR. — C'est qu'Henri V soit de son avis, et que tous ses partisans en soient aussi... (*Très bien ! — Rire d'approbation.*)

M. LE DUC DE VALMY. — Il en est ! (*Interruption nouvelle.*)

M. LE RAPPORTEUR. — J'ajoute qu'en renonçant à cette chance, il est d'autant plus généreux, qu'il re-

nonce à la seule que je lui connaisse... (*Hilarité bruyante et prolongée.*)

Cependant, Messieurs, je demande à poursuivre l'hypothèse; ce n'en est qu'une, et cette hypothèse m'est suggérée par le passé. Eh bien, je suppose que ce ne soit pas Henri V, que c'en soit un autre, n'importe lequel, un prétendant abstrait. (*On rit.*) Je suppose les armées étrangères dans Paris, avec ce prétendant dans Paris, et le gouvernement français, le gouvernement légal, celui auquel nous tenons tous, je le suppose, à Orléans. C'est une situation supposable un instant. Est-ce qu'on peut ainsi laisser la force politique dans Paris, la force morale, la force des richesses, la force de population, de contribution, pour aller placer, quoi? Une malheureuse garnison à Orléans? Et de combien serait-elle avec les fronts d'Orléans et de Tours? Permettez-moi de vous le dire, cela est ridicule et n'est pas admissible un instant. (*Très bien! très bien!*)

Quand il faut porter la force à l'intérieur, il est bien évident qu'il n'y a pas à hésiter; c'est dans la véritable capitale politique, la capitale morale, dans la capitale des richesses et de la population, qu'il faut placer la résistance; car c'est tout cela qu'on veut enlever à l'ennemi.

Eh bien, qu'est-il donc arrivé depuis cinquante ans? quelle conviction a passé dans les esprits? C'est qu'il faut défendre non seulement le dehors, mais le dedans; et, dans les points intérieurs, ce qu'il faut

défendre, je vous ai suffisamment démontré que c'est la capitale politique, que c'est elle qu'il faut entourer de fortifications.

Napoléon, qui ne faisait pas de systèmes, n'a pas hésité sur cette question, et c'est ici que j'invoquerai son autorité. Napoléon avait le grand avantage d'être à la fois politique et militaire. C'est très dangereux pour les nations quand les deux génies, le génie politique et le génie militaire, se trouvent réunis ; les nations ne tiennent guère, elles ne résistent pas. Napoléon avait ces deux génies, il ne faisait pas de systèmes ; c'est l'esprit le plus positif qui ait existé. Reconnaissant qu'il fallait fortifier l'intérieur des États, il n'est allé chercher ni Tours, ni Orléans, ni Blois ; il a dit en termes formels qu'il fallait fortifier Paris.

On a contesté hier le neuvième volume de ses Mémoires. Je possède, je devais les posséder, toutes les éditions des Mémoires de Napoléon ; la deuxième édition a été, dit-on, accusée de faux. Permettez-moi de vous donner, à cet égard, quelques explications.

La deuxième édition a été attaquée par le général Gourgaud, non pas parce que le neuvième volume était faux, mais parce qu'on y avait ajouté des pièces justificatives que le général croyait nuisibles à la mémoire de Napoléon. Mais le général Gourgaud ne conteste pas l'authenticité du neuvième volume, et voici pourquoi ; c'est que ce volume contient le récit de la campagne de 1815, qui a été dicté au général Gourgaud lui-même par Napoléon à Sainte-Hélène. Le récit

de cette campagne, sauf quelques généralités qui y ont été ajoutées plus tard, est identique à celui qui avait été déjà publié. Aussi le général Gourgaud, qui a attaqué cette édition, n'a pas attaqué du tout le neuvième volume. Le récit qui y est contenu appartient à Napoléon, et je m'adresserai à tous les hommes d'un esprit cultivé ; ils n'ont qu'à lire ce volume, je défie qui que ce soit d'écrire ainsi. Ce récit est bien certainement de Napoléon.

Mais laissons de côté ce neuvième volume. J'ai pris pour plus d'authenticité la première édition. C'est la première qui a fait un procès à la seconde.

Eh bien, dans le tome II, Napoléon, commentant le manuscrit de Sainte-Hélène, a résumé son opinion sur la question en une page. Je supplie la Chambre de me permettre de la lui lire, car elle contient en trente lignes tout le résumé de la question. Cette première édition, celui qui l'a publiée, M. Firmin Didot, me l'a envoyée ce matin, pour en bien constater l'authenticité, et voici ce que j'y lis :

« Mais, quelques soins, quelque activité qu'on mît à reformer l'armée, à réorganiser la défense des frontières, il était à craindre, si les hostilités commençaient avant l'automne, que les armées de l'Europe conjurée ne fussent de beaucoup plus nombreuses que les armées françaises, et ce serait alors sous Paris et sous Lyon que se décideraient les destins de l'Empire. Ces deux grandes villes avaient jadis été fortifiées, comme toutes les grandes capitales de l'Europe, et,

comme elles, elles avaient depuis cessé de l'être. Napoléon avait souvent eu la pensée, notamment au retour de la campagne d'Austerlitz, de fortifier les hauteurs de Paris ; la crainte d'inquiéter les habitants, les événements qui se succédèrent avec une incroyable rapidité, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Il pensait qu'une grande capitale est la patrie de l'élite de la nation ; qu'elle est le centre de l'opinion, le dépôt de tout, et que c'est la plus grande des contradictions que de laisser un point aussi important sans défense immédiate. Aux époques de malheurs et de calamités, les États manquent souvent de soldats, mais jamais d'hommes pour leur défense intérieure. 50,000 gardes nationaux, 2 à 3,000 canonniers défendront une capitale fortifiée contre une armée de 300,000 hommes. Ces 50,000 hommes, en rase campagne, s'ils ne sont pas des soldats forts et commandés par des officiers expérimentés, seront mis en désordre par une charge de quelques milliers de chevaux. Paris avait dû dix ou douze fois son salut à ses murailles ; si, en 1814, elle eût été une place forte, capable de résister seulement huit jours, quelle influence cela n'aurait-il pas eu sur les événements du monde? Si, en 1805, Vienne eût été fortifié, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de la guerre ; si, en 1806, Berlin avait été fortifié, l'armée battue à Iéna s'y fût ralliée et l'armée russe l'y eût rejointe ; si, en 1808, Madrid avait été fortifié, l'armée française, après les victoires d'Espinosa, de Tudela, de Burgos et de Sommo-Sierra, n'eût pas

marché sur cette capitale, en laissant derrière Salamanque et Valladolid l'armée anglaise et l'armée espagnole.

« Napoléon chargea le général Haxo de fortifier Paris, etc. »

L'authenticité n'est pas contestée; mais je m'adresse à tous les hommes de sens : mettez de côté le grand nom de Napoléon, supposez que vous ne connaissez pas l'écrivain, n'est-ce pas là le langage de la simple raison? Avez-vous besoin de savoir que c'est Napoléon qui a écrit cela? est-ce que cela n'est pas saisissant? Oui, ce sont là des idées dont la source est dans leur évidence, et non pas des prestiges de langage.

On a prétendu que Napoléon avait cherché à se justifier à Sainte-Hélène. J'ai eu tort d'interrompre l'orateur en disant qu'il ne se justifiait pas, mais qu'il s'accusait. On m'a répondu que s'accuser était une manière de se justifier. Je ne le comprends pas trop; mais soit! Cependant est-ce que Napoléon n'a fait que parler? est-ce qu'il n'a pas agi? En 1815, revenant de l'île d'Elbe, il se trouve dans une situation des plus défavorables pour défendre la France. Il n'a pas d'armée ; il succède à un gouvernement qui a désorganisé l'armée, qui, en changeant son organisation, l'a détruite. Que fait Napoléon? où cherche-t-il ses appuis? Dans Lyon et dans Paris. En 1815 il ordonne au général Haxo de fortifier Paris.

Ainsi, vous le voyez, ce n'était pas seulement une

justification qu'il se préparait pour Sainte-Hélène; il ne faisait pas un livre, il agissait comme un souverain pressé de défendre sa capitale et sa couronne; il ordonnait de fortifier Paris. (*Mouvements.*)

Napoléon, dis-je, ne se contentait pas d'écrire son opinion à cet égard, il en donnait les preuves les plus irrécusables; car, pressé de défendre sa capitale et sa couronne, que faisait-il? Est-ce qu'il fortifiait Orléans? Non, il prescrivait de fortifier Paris et Lyon.

Napoléon faisait annoncer dans le *Moniteur* la plupart de ses grandes résolutions. Eh bien, dans le *Moniteur* du 5 mai 1815, il disait que les fortifications en terre seraient remplacées par des fortifications permanentes et définitives.

Ainsi Napoléon n'était pas alors un écrivain, un historien; c'était un acteur, un grand acteur intéressé à défendre, à sauver sa couronne et son empire. Y a-t-il un culte idolâtre à citer l'autorité de Napoléon dans une pareille question? Permettez-moi de dire un mot sur ce culte idolâtre; pour moi, je n'ai de culte idolâtre pour personne. Le plus grand objet de mes affections, c'est mon pays, c'est son indépendance et sa liberté après. Savez-vous pourquoi j'ai cité Napoléon dans cette question? C'est parce qu'il est la plus haute autorité qu'on puisse citer. Si vous m'accusez d'une trop grande prédilection, je répondrai que, dans mon opinion, quiconque, depuis 1789, a pris part à cette portion de l'histoire de France dont l'objet était de nous donner un gouvernement qui, quoi qu'on

puisse dire, et quoi que je puisse dire, me semble de beaucoup préférable à tout ce que nous avions jamais eu dans l'ancien régime, a droit à tout notre respect. J'ai combattu ce gouvernement, je l'ai accusé, cela m'arrivera encore, car je prétends réserver toute ma liberté, mais j'ai une profonde reconnaissance pour tous les hommes, quels qu'ils soient, qui ont pris part à ce grand drame des cinquante dernières années.

Je sais ce qu'on peut reprocher à la Constituante, au Directoire, à la Convention, à l'Empire; tout ce qu'on peut leur reprocher justement, je le sais tout aussi bien que personne; mais quiconque a pris part à cette grande Révolution, quiconque en a défendu, comme Napoléon, les grands résultats, ceux qui sont contenus dans le Code civil et dans la Charte, est respectable à mes yeux. (*Rumeur au centre.*) Oui, quiconque a défendu la Révolution est très respectable à mes yeux. Et, quant à moi, je l'avoue franchement, cette Révolution, je l'aime, parce qu'elle est la régénération de mon pays, et que, je l'espère du moins, elle sera, non par la voie des armes, mais par l'exemple, la régénération du monde. (*Marques d'approbation.*) A mon avis, si, en 1800, Napoléon n'était pas arrivé pour la sauver, elle était perdue; c'est Napoléon qui lui a donné quinze ans de gloire et de force, et qui l'a rendue si respectable en 1815. Au lieu de la traiter comme on a traité les révolutions d'Italie et d'Espagne en 1823, on lui a offert la Charte. Tous ceux qui ont

combattu pour elle, je les respecte toujours quand je les rencontre, même quand ils sont mes adversaires politiques; le souvenir de ce qu'ils ont fait me les rend respectables et sacrés; et, si je respecte les lieutenants de Napoléon, permettez-moi de respecter, de vénérer Napoléon lui-même. Tout Français lui doit un immense respect; tout Français qui a un esprit politique, si habituellement il n'a pas pour ce nom de vives sympathies, doit nous permettre de faire retentir souvent ce grand nom aujourd'hui; car, si, sous la Restauration, quand on insultait tous les jours la Révolution, on avait besoin de le rappeler souvent, aujourd'hui qu'on veut abaisser la grandeur de notre pays, le nom de Napoléon est bon à citer et à glorifier. (*Très bien! très bien!*)

Laissons cette digression. Qu'on trouve dangereux ou non ce culte des souvenirs, il y a une chose qu'on ne me contestera pas : c'est que Napoléon est, après tout, dans la question qui nous occupe, la plus grande autorité à citer.

Ainsi, Vauban, comme je l'ai dit tout à l'heure, avait la pleine jouissance de son esprit quand il a fait son mémoire; Napoléon ne cherchait pas à se justifier, il cherchait à se défendre, quand, en 1815, il s'est prononcé pour la fortification de Paris. En un mot, le seul changement qui se soit fait depuis cinquante ans, c'est que, toutes les capitales ayant été menacées, envahies, il faut naturellement porter la défense au dedans et non pas dans une ville éloignée, comme à Orléans ou

à Tours, mais au point politique le plus important du pays, à la capitale. Voilà ce qui me semble établi.

Arrivons aux objections. On les cherche dans les exemples. Hier on vous a lu à la tribune deux *Moniteur*, et l'on vous a dit que Vienne était retranché en 1809, qu'il était fortifié, et que Vienne ne s'était pas défendu. C'est une des objections qui ont été apportées à cette tribune par l'honorable M. Garnier-Pagès.

Permettez-moi quelques mots à cet égard pour rectifier une erreur que je crois générale. Il est vrai que Vienne était fortifié en 1809; mais voici comment Vienne était fortifié : le vieux Vienne, celui qu'avaient assiégé les Turcs en 1683, est défendu par des fortifications régulières; mais ce Vienne-là, vous pourrez le voir sur les grandes cartes, n'est pas la cinquième ou la sixième partie du Vienne total.

Quant à la population, voici la proportion. Dans le vieux Vienne, il y a 80,000 habitants, dans le nouveau, 220,000; il y a 1,300 maisons dans le vieux Vienne, il y en a 5,000 dans le nouveau. Que se passa-t-il en 1809? L'archiduc Maximilien s'enferma dans le vieux Vienne, et, pour défendre le vieux Vienne, il tira sur le nouveau; le bulletin donne à cet égard des détails fort curieux. On jeta quelques obus de part et d'autre. L'armée française tira sur le vieux Vienne, et le vieux Vienne tira sur les faubourgs : savez-vous quel fut le résultat? on tua deux Français et quinze Viennois. C'est ainsi que s'établit et que

s'exécuta la défense; on s'y prit, permettez-moi cette comparaison, à peu près comme si l'on voulait défendre le centre de Paris, et que, pour le défendre, on tirât sur les plus beaux quartiers; cette défense ne pourrait pas durer quarante-huit heures. En voici une autre raison : Napoléon, par un mouvement rapide, passa le Danube, enveloppa l'archiduc Maximilien, lui enleva tous les points de retraite; et, quand l'archiduc se vit tourné, il abandonna Vienne sur-le-champ. Ainsi le fait de 1809, quand on l'explique suivant les récits authentiques, ne signifie absolument rien. Si le grand Vienne, si le Vienne tout entier eût été défendu, les choses se seraient passées autrement, car ce n'eût pas été Vienne tirant sur Vienne.

Abordons maintenant les objections politiques.

On nous dit que nous voulons faire de Paris tout en France, et que c'est une chose fâcheuse à publier, que, lorsque Paris est pris, tout est pris.

Messieurs, permettez-moi une réflexion bien simple à cet égard. Cela n'est pas vrai pour la France seule; cela est vrai pour tous les pays du monde. Il n'est pas un pays envahi par Napoléon qui n'ait été frappé au cœur, frappé à mort, quand la capitale a été occupée.

Je sais bien qu'on a dit : Quand Napoléon est entré à Vienne, en 1805, l'Autriche s'est encore défendue à Austerlitz; quand il y est entré en 1809, elle s'est encore défendue à Wagram; Berlin pris, la Prusse ne s'est pas rendue, même après la bataille d'Iéna.

Ce qui fait que les États étrangers se sont défendus quelques jours encore après l'envahissement de la capitale, c'est que ces États étaient dans une situation qui n'est pas la nôtre. Lorsque l'armée française eut traversé Vienne, il restait à battre encore, non seulement les Autrichiens, mais les Russes qui venaient à Austerlitz, au secours de l'Autriche. Quand on avait battu les Prussiens à Iéna, et qu'on avait pris Berlin, il restait encore une campagne à faire en Pologne pour battre les Russes. Quand on a pris Madrid, l'Espagne ne s'est pas rendue; pourquoi? Parce qu'il fallait battre les Anglais qui bordaient de leur flotte et de leurs armées tout le pourtour de la Péninsule. Vous n'êtes pas dans cette situation. (*C'est vrai! c'est vrai! — Mouvement prolongé.*)

Messieurs, il est vrai de tous les pays que, lorsqu'on en a frappé la capitale, on les a frappés au cœur; et, si l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, même après l'occupation de leurs capitales, ont présenté encore quelque résistance, c'est qu'elles avaient derrière elles deux des plus puissants empires du globe, la Russie et l'Angleterre, pour les soutenir. Nous ne sommes pas dans cette situation; car l'hypothèse dans laquelle nous nous plaçons, c'est celle de l'isolement de la France.

Maintenant, dit-on, avez-vous songé à ce qu'il y a d'affreux à soumettre une capitale comme Paris à toutes les horreurs d'un bombardement? On parle, à ce sujet, de vos monuments, de vos musées, de vos

richesses d'art, de vos richesses scientifiques, de tout ce que vous possédez de précieux.

A cela il y a une réponse que tout le monde a faite. En 1814 et 1815, nous possédions les plus beaux musées du monde. Je ne me plains pas de ce qu'on nous les ait enlevés; nous les avions pris par le droit de la guerre, c'est par le droit de la guerre qu'on nous les a enlevés. Mais, je le demande, avez-vous beaucoup gagné pour ne les avoir pas défendus, et en ont-ils moins quitté la France? (*Exclamations.*) Oui, au nom de l'humanité... (*Interruption. — Mouvements divers.*) Qu'on ne me fasse pas dire une chose qui serait un blasphème; assurément tout le monde doit comprendre ma pensée. Je sais bien qu'il est heureux pour l'humanité tout entière que ces chefs-d'œuvre n'aient pas été brûlés. Dieu me préserve de faire un vœu qui serait impie! Mais je dis que la première chose à faire, c'est de défendre ses richesses. Le premier soin n'est pas d'examiner si, par le hasard de la guerre, il peut arriver à tel monument quelque malheur; c'est de les défendre tous; cela est évident, et tout le monde doit le comprendre. Mais tantôt on dit que Paris sera victime, que Paris sera bien malheureux, que Paris sera livré à toutes les horreurs d'un siège et de la guerre; tantôt on dit que nous voulons faire Paris bien grand, que Paris sera le centre de tout. Les uns disent que Paris sera la victime de la grandeur de la France; d'autres, que Paris, au contraire, sera le dominateur, le tyran de la France,

que tout sera fait par Paris. Il faut choisir entre ces arguments contraires; il faut nous dire si vous plaignez Paris ou si vous craignez Paris.

Eh bien, il ne faut ni le plaindre ni le craindre. Il ne faut pas le plaindre, car est-ce que toutes les parties de la France ne sont pas également à plaindre quand l'ennemi est là? Est-ce que les villes de Metz, de Strasbourg, de Valenciennes, ne sont pas aussi intéressantes que Paris? Mais ce serait une impiété de le dire; vous seriez désavoués par les Parisiens. (*Sensation.*)

J'ai entendu beaucoup de gens répéter qu'on a beau dire à la tribune que Paris se défendra, qu'en réalité Paris ne se défendra pas. Je ne crains pas de déclarer avec une parfaite conviction que c'est un indigne soupçon contre Paris. (*Très bien!*)

M. Odilon Barrot. — Cela dépendra de son gouvernement. Paris ne manquera pas à son gouvernement quand son gouvernement ne lui manquera pas.

M. le rapporteur. — Je ne viens pas louer la ville de Vienne aux dépens de la ville de Paris; mais je suis convaincu que les Viennois se seraient défendus. Je ne crois pas que la gloire nationale bien entendue doive consister à contester les qualités des autres peuples, pour s'attribuer tout mérite à soi. Si je croyais que Vienne ne se défendît pas, je serais fort disposé à craindre que Paris ne se défendît pas non plus. Je suis convaincu que tout grand peuple, quand son gouvernement lui donne l'exemple, se défend;

que les masses d'hommes bien conduites ne sont jamais lâches ; qu'il n'y a de lâches que les chefs, quand ils se retirent. (*Très bien! très bien!*)

Je sais qu'il y a des esprits forts qui prétendent faire le monde à leur image, qui ne voudraient pas se défendre et qui disent que Paris ne se défendrait pas. Je m'adresse à l'histoire, à l'humanité tout entière ; il n'y a pas de peuple qui, lorsqu'un grand chef, avec un grand caractère, lui a donné l'exemple, ne l'ait suivi. Je suis convaincu que Paris se défendrait, et cela par des raisons presque administratives, car nous savons qu'il y a dans Paris une organisation militaire.

Permettez-moi d'entrer dans quelques détails. Vous avez l'état-major de la garde nationale. Supposez qu'au moment de l'attaque cet état-major soit organisé comme il l'est aujourd'hui ; qu'il ait à sa tête un illustre maréchal qui a fait la guerre, qui a versé son sang sur les champs de bataille. Il est entouré de braves et habiles officiers qui ont aussi prouvé ce qu'ils valent. Où la défense de Paris se traiterait-elle d'abord? A l'état-major. Croyez-vous que les gens qui ont peur pour leurs richesses, pour leurs maisons, pourraient faire prévaloir leur lâcheté à l'état-major? On les couvrirait de huées, de honte et de réprobation. (*Très bien! très bien!*)

Oui, je suis convaincu que, quand même nous le voudrions, nous n'empêcherions point Paris de se défendre. Quand nous aurons le sentiment de nos droits et de nos forces, quand nous aurons la conviction que

nous soutenons une bonne cause, et que le gouvernement nous fera loyalement appel, il trouvera dans Paris des ressources immenses.

On parle de 1814. Savez-vous, Messieurs, ce qu'a dit Carnot, qu'on a cité? Lisez le mémoire justificatif qu'il a écrit. Certes, un si noble personnage, un si grand caractère, un homme qui avait rendu de si grands services au pays, n'avait pas besoin de se justifier; mais enfin il cédait à une susceptibilité d'honneur que je respecte. Comme il avait présidé à la capitulation de Paris et que, dans ces temps où l'on ne respecte rien, on l'avait attaqué, ou qu'il craignait de l'être, il s'est hâté, dans un écrit remarquable, de se justifier. Sur quoi est fondée sa justification? Sur les déclarations de tous les militaires, que, les positions importantes étant occupées par l'ennemi, Paris ne pouvait pas se défendre; que Paris n'étant pas fortifié sur la rive droite, que les travaux nécessaires n'étant pas faits, on ne pouvait pas défendre Paris. Voilà la justification qu'il donnait. Il n'a pas dit que Paris ne voulait pas se défendre. J'ai entendu des témoins oculaires, des officiers dont deux commandaient les batteries de l'École polytechnique, qui m'ont assuré que le peuple des faubourgs demandait des armes, que ce peuple-là voulait se défendre. (*Oui! oui! — Très bien!*)

Supposez que l'on insiste sur cette détestable objection... Permettez-moi de l'appeler de son nom, parce qu'elle n'est pas seulement déshonorante pour mon pays, elle est fausse. Ce n'est pas de la vanterie

nationale que je fais, mais je m'adresse à ceux qui connaissent la nature humaine et l'histoire. Paris se défendra si le gouvernement le veut, et je suis sûr qu'il le voudra. Supposez pourtant que l'on insiste, et que ces esprits forts, qui aiment à croire l'humanité lâche, prétendent que mon pays s'est ainsi abaissé... Ah! je serais le plus malheureux des hommes si je pouvais le croire, car je tiens que, pour ceux dont l'esprit éclairé ne vit pas dans les idées matérielles, il n'y a pas d'affliction plus vive que de penser que leur pays n'est plus grand, n'est plus capable de grandeur. Ce n'est pas une vanterie nationale, c'est une conviction que j'exprime ; je dis que ceux qui pensent le contraire ne connaissent ni la nature humaine ni l'histoire. Je suppose que mon pays n'ait pas la force que je lui souhaite et que nous lui croyons pour la plupart, est-ce qu'il sera plus faible, plus disposé à s'abandonner quand il sera fortifié? Assurément non. Quoi! notre pays ayant, comme je le suppose, perdu son grand cœur, ne répondrait pas à l'effort que nous aurions fait, à la prévoyance à laquelle nous aurions cédé et ne se défendrait pas! Ce serait déplorable; mais, je le demande à tout homme de bon sens, est-ce que les fortifications auraient diminué sa force morale? Non, sans doute. Les gens qui disent que Paris ne se défendra pas ne voudraient pas plus qu'Orléans se défendît; car ce sont des gens qui pensent qu'il faudrait plutôt abandonner le sceptre du monde que de risquer quelque chose pour se défendre. S'il faut se défendre

quelque part, c'est là où vous avez de grands intérêts à défendre, où vous avez à défendre cette idée que le gouvernement est encore avec vous, et qu'en continuant de le posséder vous avez toutes les ressources qu'il donne.

Sans doute il faut se défendre sur le Rhin, sur la Moselle, sur la Marne, partout; mais il faut encore se défendre à Paris, et je suis convaincu que les fortifications n'affaibliront pas le cœur des Parisiens. Savez-vous ce qu'elles feront? Elles ôteront tout prétexte à ceux qui voudraient rendre Paris à l'étranger. (*C'est cela! — Très bien!*)

Quand on sera assemblé, à l'état-major de la garde nationale, autour du gouvernement, quand on consultera les citoyens, les gens qui voudraient rendre Paris n'auront pas de prétexte, lorsqu'on leur dira qu'il y a des forts, une ceinture de murailles, des canons, tous les moyens pour aider, même des hommes qui n'ont pas d'expérience militaire, à se défendre. Oui, sans doute, en fortifiant Paris nous ferons une chose qui n'est pas nécessaire, celle de donner du cœur aux Parisiens; je suis convaincu qu'ils en auront; mais nous ôtons à tous les hommes qui voudraient faiblir un prétexte pour couvrir leur lâcheté. (*Très bien! très bien!*)

On dit qu'on fera fuir le commerce (je ne l'ai point entendu, mais je l'ai lu). Que n'a-t-on pas écrit depuis quelques mois sur cette question? On dit que le commerce fuira Paris, que Paris cessera d'être la capitale

de la civilisation, parce qu'on aura élevé des murailles autour de lui. Messieurs, cela ferait bien peu d'honneur au commerce s'il fuyait, par cela seul que Paris serait mis en mesure de soutenir la grandeur nationale. Mais je rappellerai les hommes qui ont dit cela, je les rappellerai aux plus simples notions historiques. Quels sont les pays où l'art des fortifications a fait le plus de progrès, où l'on a élevé le plus de fortifications? Ce sont précisément les pays les plus commerçants, la Hollande et la Belgique. Où l'art des fortifications a-t-il fait également de très grands progrès? C'est dans les villes italiennes, les plus commerçantes du monde.

Je demande si les fortifications élevées sur quelques points de Venise, autour de Gênes, autour de Hambourg, autour d'Anvers, ont mis en fuite le commerce de ces villes. Non, adressez-vous à l'histoire, les villes les plus commerçantes sont en même temps les villes les plus fortes.

J'ai cité Hambourg, Anvers, j'entends citer Dantzick, j'entends citer encore un ville qui passe pour la plus forte de toutes les villes françaises, c'est Lille. Eh bien, c'est celle où sont les plus belles manufactures françaises, et cependant elle n'a pas eu le bonheur, comme Metz, d'être restée à l'abri d'un siège depuis le temps de Charles-Quint. Elle a été assiégée de nos jours. Par qui a-t-elle été défendue? Par des canonniers qui étaient les principaux manufacturiers du pays. (*Vive approbation.*)

M. Odilon Barrot. — Ce sont de braves gens, ceux-là!

M. le rapporteur. — Il n'est donc pas vrai de dire que le commerce, la richesse, la civilisation, vont fuir Paris parce qu'il sera entouré de murailles. Je ne crois pas qu'ils aient ainsi horreur des murailles et qu'ils puissent donner un tel spectacle, qui serait, je l'avoue, des plus regrettables; mais je ne le crois pas, parce que, encore une fois, l'histoire entière et les faits géographiques qui couvrent l'Europe témoignent du contraire.

On dit : « Vous n'avez pas prévu tous les cas, vous n'avez pas prévu ce qu'il faudrait faire dans le cas où Paris serait assiégé. Quelle serait alors la conduite du gouvernement? » Messieurs, nous ne l'avons pas prévu par la même raison que nous n'avons pas inséré dans le rapport un plan de campagne sur la manière de défendre Paris en cas d'invasion, et cette raison est que nous n'avons pas pu tout prévoir. Cependant je dirai une chose, c'est que le devoir d'un gouvernement est d'être là où il y a le plus de danger. Je suis convaincu que non seulement c'est son devoir, mais que c'est son intérêt. (*Rumeurs.*) Je dis mon opinion comme individu.

Je ne sais pas ce qu'il faudrait faire en pareil cas: mais, quant à moi, fidèle serviteur de mon gouvernement, je lui dirais, et il ne serait pas besoin de le lui dire, je lui dirais très respectueusement que son devoir est d'être au plus fort du danger. Je le dirais non

seulement à un roi, mais à des Chambres. On prétend qu'un roi et des Chambres, tout cela peut être incommode dans une ville qui a à défendre ses propres murailles. Eh bien, je répondrai que là où le gouvernement est tout entier avec une attitude digne et convenable, il décuple la force au lieu de l'affaiblir. (*Très bien!*) Si l'on n'avait pas cité Annibal, je n'irais pas fouiller jusque-là dans l'histoire; mais je demanderai si le sénat romain quittait Rome parce qu'Annibal était à ses portes. Pour citer un peuple plus moderne, est-ce que les cortès de Cadix ne délibéraient pas au bruit du canon français? Ces exemples prouvent que le roi et les Chambres devraient rester là où seraient les plus grands dangers. Du reste les circonstances en décideraient; mais je suis convaincu que l'honneur, la politique, bien entendus, feraient prévaloir certainement la meilleure des résolutions.

Il n'y a plus qu'une objection, je ne dirai pas sérieuse, je ne la crois pas fondée, mais que je trouve très respectable, quoique je n'y adhère pas; c'est que cela peut nuire à la liberté. (*Écoutez, écoutez!*)

Pour moi, j'ai dit quel était l'ordre de mes affections : l'indépendance de mon pays d'abord, et sa liberté ensuite; et je crois que les meilleurs citoyens doivent classer ainsi leurs affections, car, avant de savoir si l'on doit être libre, il faut savoir si l'on est Français. (*Très bien!*) Quand on me démontrera qu'une chose est utile, indispensable à l'indépendance nationale, je la voterai; et puis ma seconde

pensée sera d'organiser cette chose le mieux que je pourrai pour empêcher un gouvernement d'en abuser. Je chercherai si, dans les lois, il peut y avoir des ressources pour qu'il n'abuse pas de ce moyen; mais le moyen, je ne le refuserai pas.

J'ai eu l'honneur de dire, dans mon rapport, que les armées régulières servent au despotisme. Ces belles troupes françaises ont, en 1830, aidé Charles X à nous combattre; mais on n'a pas cru qu'il fallût changer l'organisation de l'armée, la dissoudre, parce qu'un gouvernement égaré s'en était servi contre le pays.

Quant aux fortifications, a-t-on détruit l'argument si simple que j'ai présenté dans le rapport? J'avais dit qu'un gouvernement qui se servirait des fortifications contre une émeute serait un gouvernement absurde, et qu'il abandonnerait le champ de bataille. Dans les journées de juin, à Paris, a-t-on été prendre les élévations pour tirer de là sur les insurgés? Mais on aurait mis contre soi toute la population. Je vous ai cité un autre exemple; car les faits sont toujours plus concluants que les raisonnements, et il ne faut pas contester leur autorité; eh bien, à Lyon, on avait mieux qu'une enceinte, on avait des forts détachés tout armés. S'en est-on servi? Et cependant les forts détachés, à Lyon, dominent la ville et pourraient l'écraser. S'en est-on servi? On n'a pas été assez insensé pour cela; on est allé dans les rues avec de l'infanterie pour combattre l'émeute, qu'on a prise corps à corps.

Savez-vous ce que je crois sous ce rapport? Je dis que les gens qui veulent faire dépendre le sort des révolutions d'une question matérielle, ces gens-là matérialisent les révolutions, les offensent, ne les connaissent pas. Savez-vous quand une révolution réussit? C'est quand elle a une telle unanimité qu'on ose à peine la combattre; car il ne faut pas vous dissimuler ceci, c'est que, si un gouvernement n'est pas démoralisé, il peut toujours venir à bout d'un peuple, même le plus héroïque. Je vous citerai le 13 vendémiaire: le général Bonaparte n'avait ce jour-là que 3,000 hommes, et il était attaqué par des gens qui, d'après ses mémoires, se sont conduits héroïquement. Savez-vous pourquoi il a été vainqueur? C'est qu'il avait le sentiment de défendre le gouvernement légal du temps, c'est qu'il n'était pas démoralisé. Savez-vous pourquoi, en 1830, le gouvernement a échoué, quand la garde royale faisait parfaitement son devoir? Il est facile de le concevoir; je le répète, c'est à cause de ses fautes. L'homme qui commandait alors, vous l'avez vu dans ses dépositions devant la justice, ne tremblait pas, car le maréchal Marmont est un des soldats les plus braves de l'armée; il avait le sentiment profond, il faut le dire à l'honneur de la nature humaine, de l'indignité de la conduite du gouvernement qu'il défendait; on lui disait de tirer à mitraille sur le peuple, il ne le faisait pas. Il avait le sentiment de la faute du gouvernement qu'il défendait, il savait qu'il défendait un mauvais gouvernement, et le peuple a été héroïque parce qu'il avait le sentiment

de son droit. La question, croyez-moi, Messieurs, est toute morale et non pas matérielle. Lorsqu'en 1789 une armée de 20,000 hommes était aux portes de l'assemblée, il n'y avait, pour protéger l'assemblée que sa majesté même; on ne s'est pas servi de ces 20,000 hommes.

Il faut connaître le gouvernement auquel on a affaire. Mettons-nous dans la réalité. Est-ce que nous avons affaire à un gouvernement à ordonnances? Je comprends que la restauration, qui croyait à son droit divin, ait osé une chose aussi exorbitante, aussi extraordinaire que les ordonnances. Mais soyez convaincus de ceci, c'est que nous avons gagné, en 1830, un principe et un gouvernement nés d'une révolution. Cela déplaît à beaucoup de gens, mais c'est un avantage pour la nation. Soyez certains qu'un gouvernement né du vœu populaire, d'une révolution, ne peut songer à se servir de ces moyens violents. S'il agit en dehors des lois, il a tort. Il peut se servir de son influence dans les élections, dans les Chambres; il peut faire prévaloir une mauvaise politique; mais aller jusqu'à faire des ordonnances, cela n'est pas dans la nature d'un gouvernement sorti d'une révolution. Je l'ai attaqué quelquefois; j'ai cru qu'il manquait d'énergie; mais il faut ne pas méconnaître l'esprit du temps et ce qui existe au point de croire que des ordonnances soient possibles.

En tout cas, ceux qui veulent faire de cette question une question matérielle se trompent. Un

gouvernement ne peut être victorieux que lorsqu'il a le sentiment de son droit, et il ne l'a jamais quand il commet un crime comme celui des ordonnances. Depuis 1830, le gouvernement est sorti vainqueur des luttes qu'il a eu à soutenir, parce que, s'il avait des torts en politique, il était convaincu qu'il n'avait pas violé la loi, et que ceux qui le combattaient la violaient. Il agissait avec énergie, parce qu'il avait le sentiment de son droit; et ceux qui l'attaquaient ne l'avaient pas.

Il faut donc opposer à ces craintes plutôt des raisons morales que des raisons matérielles, car celles-ci sont très peu rassurantes. Les uns veulent que les forts soient à 2,000 mètres, les autres à 4,000, et je dirai que M. le général Schneider, qui les a portés à 4,000 mètres pour rendre son amendement plus agréable aux hommes qui repoussent toute idée de fortification, ne les a pas complètement rassurés, bien qu'il fût facile de vous prouver, la carte à la main, qu'à 4,000 mètres on ne pourra pas fortifier les points les plus importants à la défense. On ne pourrait pas fortifier Charenton. Je crois même que M. Arago, à 4,000 mètres, n'est pas parfaitement rassuré. (*Hilarité.*)

M. Arago. — Non, je ne serais pas rassuré. (*On rit.*)

M. le rapporteur. — Il faut donc défendre le projet par des raisons morales et non pas par des précautions matérielles. Les précautions matérielles seront tou-

jours contestées. Les uns disent que les canons portent à 2,000 mètres, les autres à 4,000 mètres. J'ai entendu, à cet égard, les hommes de l'art avancer les assertions les plus contradictoires. Ce n'est donc pas là qu'est la véritable sécurité. Elle est dans les raisons morales que je vous ai données; c'est que nous n'avons pas à craindre un gouvernement à ordonnances. Si le gouvernement avait commis un crime, la faiblesse serait de son côté, la force du nôtre. Dans tous les cas, je dirai très loyalement que, si les craintes exprimées étaient fondées à un certain degré, ce serait un sacrifice que la liberté devrait faire à l'indépendance nationale; mais je ne les crois aucunement fondées. (*Marques d'approbation.*)

J'ai parcouru toutes les parties du sujet sur la question générale de fortifier Paris. Ainsi les diverses autorités que j'ai citées conservent, du moins à mon avis, toute leur force; celle de Vauban, celle de Napoléon, ce que nous avons appris depuis cinquante ans par les événements militaires, tout nous prouve qu'il faut non seulement fortifier les frontières, mais encore l'intérieur, et par conséquent la capitale. J'ai montré que le commerce de cette capitale, que son industrie, que sa liberté, ne souffriraient pas de ces murailles. Je vais maintenant traiter la question la plus importante, celle qui décidera du sort de la loi : c'est la question du système.

De toutes parts. — Reposez-vous!

(*Après un quart d'heure de suspension, la séance est reprise.*)

M. Thiers. — Messieurs, tout le sort de la loi est dans la question du système des fortifications de Paris; cette question, il faut le dire, est la question fondamentale.

Je vais tâcher de la rendre aussi claire qu'il me sera possible, parce que, je le répète, de cette question dépend le sort du projet de loi.

En effet, on semble assez généralement d'accord, je dis généralement, je ne dis pas universellement, on semble assez généralement d'accord sur ce point, qu'il faut défendre la capitale. La question est de savoir comment on la défendra, si ce sera seulement par quelques ouvrages de campagne rapidement faits au moment du danger, ou bien si ce sera par des travaux de fortifications permanentes et par deux systèmes à la fois, une enceinte et des forts extérieurs, comme le propose la commission, d'accord avec le gouvernement.

Messieurs, il ne faut pas nous le dissimuler, de la conciliation des esprits sur cette question dépend le sort de cette grande mesure. Si les esprits n'arrivent pas à se concilier sur ce point, je crains une résolution fatale, et, il faut le dire, bien funeste, bien regrettable pour le pays. C'est pourquoi la commission a fait les plus grands efforts pour se concerter avec le gouvernement, et arriver à vous présenter un projet qui eût non seulement la force morale qui devait ré-

sulter de l'unanimité de cette commission, mais encore celle qui devait résulter de son accord avec le gouvernement.

En effet, permettez-moi de vous le dire avec une entière franchise, nous n'avons pas eu de grands efforts à faire dans la commission pour nous entendre sur ce point. Après quelques jours de discussion, tous les membres de la commission se sont déclarés les uns aux autres qu'ils étaient également convaincus de la nécessité, les uns d'une enceinte, les autres de forts extérieurs. Cela a été non pas une concession de complaisance, faite uniquement pour arriver d'accord devant vous, mais une conviction éclairée ; et je citerai parmi les membres de la commission, il me le permettra, un des hommes les plus compétents, le général Bugeaud, qui, après discussion, avouait que, sans faire, ni de sa part ni de la part de ses amis politiques, une concession, il reconnaissait la très grande utilité des deux moyens réunis.

Maintenant, savez-vous comment s'est formée notre conviction? Croyez-vous que nous, hommes politiques, qui n'avons pas des connaissances spéciales sur ce sujet, nous nous soyons attribué une compétence, pardonnez-moi le mot, qui ne nous appartenait pas; que nous ayons voulu décider cette question en militaires? Pas du tout. Voici comment nous avons procédé : nous avons recherché si l'un des moyens nuisait à l'autre; si, au contraire, les deux moyens réunis ne donnaient pas à la ville de Paris

une force telle, qu'elle fût imprenable, non pas absolument parlant, car il n'y a rien d'absolument imprenable, mais du moins une force telle, que nous pussions en toute sécurité nous dire que nous avions fait tout ce qui était faisable, avec les moyens de l'art et les ressources de la nation, pour rendre la capitale inattaquable.

On s'est armé, dans cette assemblée, de l'opinion qu'avait émise M. le maréchal Soult à la tribune sur cette question. Permettez-moi de répondre, non pas à M. le maréchal Soult, mais aux fausses interprétations qu'on a voulu tirer de son discours. Permettez-moi de vous rappeler ses paroles, et vous y verrez quelle a été sa pensée, plusieurs fois exprimée devant nous, et de la mettre en accord avec les grands faits historiques qui, pour les hommes politiques et les grandes assemblées, sont toujours plus décisifs que les raisons techniques. Et d'abord M. de La Tournelle vous disait hier, avec une parfaite clarté et une grande convenance de raison : « Est-ce que l'enceinte, précédée de forts extérieurs qui éloigneront le bombardement et les incendies, et donneront à l'armée les moyens de se tenir toujours en défense, et même de pouvoir prendre l'offensive, pourront se nuire l'un à l'autre? Est-ce que les forts nuiront à l'enceinte? Non. Est-ce que l'enceinte nuira aux forts? Pas davantage; car, si la ligne était franchie, l'ennemi serait arrêté par l'enceinte. » Qu'en pensaient le général Haxo et le général Rogniat, les deux représentants des opi-

nions contraires? Est-ce que le général Haxo a jamais prétendu que des ouvrages extérieurs fussent inutiles? Est-ce que le général Rogniat a jamais contesté qu'une enceinte de sûreté fût nécessaire? Mais M. le général Rogniat, avant de mourir, avait fait un écrit très remarquable, qui a été publié depuis sa mort, et dans lequel il reconnaissait l'utilité d'une enceinte. Personne ne s'est obstiné à contester qu'il faille des forts et une enceinte continue. Où est donc la question? C'est que les uns voudraient l'enceinte plus forte, et les autres les forts moins nombreux. Il n'y a de contestation que sur ce point, car personne n'a nie qu'une enceinte ne fût nécessaire, et M. le maréchal Soult vous a dit que, dans son opinion, il fallait une enceinte défendable, une enceinte de sûreté, et que, plus elle serait solide, plus les troupes, en sécurité sur le sort de la capitale, seraient libres dans leurs manœuvres.

Permettez-moi de m'armer à mon tour des exemples dont s'est servi M. le maréchal Soult, et de vous prouver que ces exemples sont la démonstration la plus évidente de la nécessité des deux ouvrages. M. le maréchal Soult vous a cité Gênes, et il en avait le droit plus qu'aucun autre homme vivant; car, depuis que le maréchal Massena est mort, M. le maréchal Soult a plus que personne le droit de parler de Gênes, qui est un de ses plus beaux titres de gloire. Quant à moi, je me permets de parler de Gênes à un titre qu'on n'a jamais

contesté à personne, c'est à titre d'historien. J'ai recherché, pour bien connaître les faits, tous les documents existants, j'ai recherché tous les plans, et j'ai vu Gênes trois fois. J'ai lu avec la plus grande attention la correspondance de Massena avec Napoléon, qui était alors premier consul et en quelque sorte ministre de la guerre; j'ai pris le journal du siège, j'ai pris les instructions de Massena, et vous verrez que le siège de Gênes est la démonstration la plus complète, la plus péremptoire, je dis *péremptoire*, de la nécessité de réunir les deux ouvrages.

Permettez-moi encore, non pas pour une contestation de détail, mais uniquement pour la force du raisonnement, permettez-moi d'établir un fait. Gênes a deux enceintes : l'une a vingt fronts, l'autre soixante à peu près; l'une est de 1535, l'autre de 1632. Les deux enceintes, je les ai vues toutes deux, sont consignées dans cinq plans que j'ai apportés ici. L'un de ces plans est de 1747, l'autre de 1800, un troisième de 1833, et enfin un quatrième, dressé, il y deux ans, par un officier français envoyé, comme on en envoie tous les jours, pour faire des reconnaissances sur des travaux exécutés à l'étranger. Ce dernier plan contient les deux enceintes.

Napoléon, l'adjudant général Thiébaut, et M. Mathieu Dumas, dans sa description de Gênes, ont constaté l'existence des deux enceintes, et Napoléon a dit qu'elles étaient toutes les deux parfaitement armées. Ainsi le fait est certain. Savez-vous quelle en est l'impor-

tance? Je pourrais, dans l'intérêt de la commission qui a produit un travail sérieux, je pourrais me donner le droit de constater l'authenticité de ces assertions; mais voici pourquoi j'insiste sur le fait des deux enceintes. C'est pour vous prouver leur utilité, pour vous prouver que ce n'est pas un vain luxe de fortifications. Ainsi, du temps de Doria, les Génois s'étaient donné une première enceinte parfaitement régulière, bastionnée d'après les derniers systèmes connus. En 1632, un siècle après, ils y ont ajouté une seconde enceinte d'une immense étendue, car elle a beaucoup plus de la moitié de l'enceinte projetée pour Paris. Eh bien, savez-vous quelle en a été l'utilité? C'est sur cette enceinte, sur la sécurité qu'elle procurait à l'armée qui défendait Gênes, que le maréchal Massena, qui s'est couvert de gloire dans cette mémorable défense, s'est appuyé pour oser faire les mouvements si hardis qu'il a faits. Voyez les instructions du maréchal Massena, telles qu'elles se trouvent dans le *Journal du siège*, journal écrit par le major-adjudant général Thiébaut, placé sous les ordres de Massena, et ayant dirigé lui-même quelques attaques. Il a fait ce journal pour Massena à une époque où la bataille de Marengo était venue effacer le siège de Gênes. C'est alors que les amis du maréchal Massena publièrent cette relation authentique du siège. Eh bien, M. le maréchal Soult vous a parlé, avec un droit qui lui appartient spécialement, d'une sortie qui dura cinq ou six jours, et qui avait pour but de relier la place de Gênes avec l'armée de

Suchet, qui n'était alors que général, car l'armée de Suchet avait été séparée de Gênes par l'armée du général Mélas. M. le maréchal Soult passa cinq ou six jours hors de Gênes; le maréchal Massena appuya son mouvement. Or c'était une chose hardie que de sortir de Gênes devant une armée autrichienne très puissante, soutenue par les flottes anglaises. Qui est-ce qui donna cette hardiesse à Massena, qui est-ce qui lui donna le courage de soutenir cette défense extérieure, dont M. le maréchal Soult faisait si justement l'éloge, éloge auquel je m'associe? N'est-ce pas l'enceinte? Voici les instructions du maréchal Massena au général Miollis, qui était resté dans la ville de Gênes pour la défendre, et M. le maréchal Soult connaît le talent et le mérite de ce général. On lui laissait très peu de monde, il fallait lui donner des instructions, et Massena, voulant rassurer son lieutenant sur la position un peu aventurée dans laquelle il allait se trouver dans Gênes, seulement avec 3 ou 4,000 hommes, lui disait : « C'est la droite de l'armée, parfaitement retranchée, qui, en se tenant en mesure, donne le temps à sa gauche et à son centre de se mouvoir et de se livrer avec sécurité à toute l'énergie d'une entreprise décisive. Le terme de huit à dix jours, qui est à peu près le maximum de temps nécessaire à cette opération, est bien au-dessous de celui de la résistance que la place peut opposer, quand même l'ennemi serait en mesure de faire les opérations d'un siège. Quelle progression n'apporte pas à la durée de la dé-

fense présumée la considération que l'on n'aura affaire ici qu'à une très petite partie de l'armée autrichienne dépourvue de moyens de siège, moyens qui, malgré la possibilité de se procurer de la flotte anglaise une certaine quantité d'artillerie, seraient trop longs à réunir et un peu difficiles encore à employer? Toutes ces considérations, tendant à inspirer la plus grande sécurité au corps de troupes qui défendra Gênes, doivent servir à régler toutes les parties de la défense. » L'instruction détaille ensuite toute la situation de Gênes, et donne au général Miollis les instructions d'après lesquelles il doit se conduire. On lui dit après cela que, si le fort du Diamant est pris, il devra se retirer sur le fort de l'Éperon. C'était l'enceinte même. On lui décrit toute la partie de la défense si les forts extérieurs sont pris; on lui recommande de s'appuyer sur les positions qui tiennent à l'enceinte. Remarquez ensuite cette phrase : « Si l'ennemi se trouvait seulement en présence de nos dernières positions, il faut, pour éviter toute surprise, fermer et condamner la plus grande partie des portes de la ville, n'en laisser ouvertes que le moins possible, et les garder en force et avec de grandes précautions. » On parle ici d'une poterne dont on n'était pas sûr, et l'on ajoute : « Appliquer à la défense des remparts et aux endroits qui en seront susceptibles les soldats les moins exercés, et réserver les troupes de ligne pour les manœuvres et les sorties. »

Vous voyez donc que le maréchal Massena, quand

il donnait l'ordre de faire des mouvements excentriques, voulait en même temps qu'on s'appuyât sur deux choses : sur l'enceinte et sur la possibilité d'employer à la défense de l'enceinte les soldats les moins exercés, les gardes nationales et les bataillons de volontaires; et, à cet égard, permettez-moi de vous faire connaître le chiffre de la population à cette époque. Cela est important pour l'appréciation de la défense de Gênes. Il y avait alors dans Gênes, d'après le *Journal du siège*, 120,000 individus dans l'intérieur de la place, et 40,000 dans les faubourgs. Cela est formellement dit à la page 235 du *Journal du siège*.

M. DE VATRY. — Cela est dit dans une note, et non pas dans le *Journal officiel*.

M. LE RAPPORTEUR. — Qu'importe? c'est dans une note du *Journal du siège*.

M. DE VATRY. — Il importe beaucoup, ce n'est pas le chiffre réel.

M. LE RAPPORTEUR. — J'ai une description de Gênes que je me suis procurée sur les lieux mêmes. La véritable population de Gênes, sans les faubourgs, est aujourd'hui de 90,000 âmes. Savez-vous pourquoi elle était alors de 120,000? Je vais vous l'expliquer; il est facile de s'en rendre raison.

Il y avait en Italie beaucoup d'Italiens qui, se trouvant compromis pour avoir embrassé la cause de la France, s'étaient réfugiés à Gênes où ils composaient une population considérable. Massena les organisa en bataillons; il prit toutes les dispositions

nécessaires pour soutenir vigoureusement un siège. Les règlements qu'il fit à cette occasion se trouvent dans le *Journal du siège*. Si je vous lisais les textes, vous y verriez qu'il avait assigné les places à chacun : à la garnison, aux vieilles troupes, aux troupes moins exercées, à la garde nationale et aux volontaires.

Gênes se trouvait complètement, pour la défense, dans la position où nous voulons mettre Paris. Elle avait une enceinte, elle en avait même deux; elle avait, à cette époque, quatre forts, et aujourd'hui elle en a douze ou quatorze. On se servait, dans l'intérieur, des troupes les moins exercées, des bataillons de volontaires et de la garde nationale. C'est à l'aide de ce moyen de défense que M. le maréchal Soult put faire cette sortie si glorieuse qu'il vous a racontée.

Ainsi Gênes est le triomphe de la réunion des deux systèmes. Il y avait quatre forts, deux enceintes, une population peu organisée, telle que les gardes nationaux et les volontaires placés dans l'enceinte. Il y avait, de plus, les troupes de ligne pour la défense des forts. Qu'est-il arrivé pendant le siège? Deux ou trois fois la ligne des ouvrages extérieurs a été forcée, et le passage livré à l'ennemi. C'est alors que M. le maréchal Soult a déployé la plus grande bravoure et les plus grands talents. C'est par suite d'une manœuvre de l'ennemi qui avait eu pour but d'enlever certains forts. Il avait enlevé le fort Poggi, il avait enlevé le fort de Richelieu. Il enleva le fort du Diamant.

Enfin on franchit l'enceinte, d'après les ordres de Massena. M. le maréchal Soult fit une sortie, et l'on rentra le soir dans Gênes avec les échelles que les Autrichiens devaient employer pour escalader l'enceinte. Une autre fois l'ennemi força le faubourg de Saint-Pierre Arena, et fut arrêté par l'enceinte. Ainsi le siège de Gênes peut être cité comme preuve que la défense active, que recommande M. le maréchal Soult, n'est possible, ne peut être soutenue avec une sécurité complète, qu'à la condition d'ouvrages extérieurs, et d'une enceinte qui rassure le général qui commande.

Eh bien, Messieurs, voulez-vous savoir comment les Piémontais ont interprété le siège de Gênes? Il faut le voir d'après les travaux qu'ils ont faits. Qu'ont-ils fait depuis le siège de Gênes? Ont-ils abandonné quelque partie des ouvrages? La reconnaissance a été opérée il y a deux ans : on a renforcé les deux enceintes, et surtout l'enceinte extérieure, on l'a rendue plus forte en plusieurs points.

M. DE VATRY. — Je demande la parole.

M. LE RAPPORTEUR. — On a changé un fort en bastion.

M. DE VATRY. — On a fait un fort au milieu de la ville, le fort de *Castelletto*. L'exemple n'est pas heureux.

M. LE RAPPORTEUR. — L'enceinte a été renforcée, non pas seulement contre la ville, mais contre l'ennemi; elle a été renforcée là où elle avait besoin de l'être; je me le suis fait clairement expliquer par l'officier qui

a fait la reconnaissance, et, depuis, on a ajouté aux quatre forts qui existaient huit ou neuf autres forts; il y en a quatorze ou quinze maintenant. Ainsi le siège de Gênes a offert la preuve de ce que disait M. le maréchal Soult : il faut une défense active. Mais, pour qu'elle soit possible, il faut une enceinte qui rassure la garnison, et qui permette à la population d'aider les troupes actives et de leur donner la facilité de se porter au dehors.

Maintenant, quant aux autres exemples que présente l'histoire contemporaine, je vous dirai que tous sans exception ont effrayé la commission quand on les lui a cités.

Vouloir défendre une capitale aussi importante que Paris avec de simples ouvrages de campagne, ce serait s'exposer à des dangers qu'il ne serait pas sage de braver quand on peut les éviter.

Je ne viens pas exposer ici des plans de campagne, je vous apporte des exemples historiques. J'en vais citer un qui est un des plus glorieux de la carrière militaire de M. le maréchal Soult. Je prends les faits dans un écrit qui a été rédigé par un homme placé sous ses ordres. Il s'agit de la prise d'Oporto. La ville d'Oporto était défendue par des ouvrages de campagne. L'auteur, entièrement dévoué à M. le maréchal Soult, a été accusé de quelque exagération au profit de l'armée qui a fait cette opération; je prends son récit au pied de la lettre. Que dit Lenoble, racontant comme témoin oculaire la prise d'Oporto? Il y

avait à Oporto des redoutes très fortes, 200 bouches à feu, 70,000 Portugais dirigés par des officiers anglais. Or 200 pièces de canon, des redoutes très fortes, 70,000 Portugais dirigés par des officiers anglais, tout cela a été enlevé en deux heures par M. le maréchal Soult et 20,000 Français.

Eh bien, Messieurs, je dis qu'on ne serait pas sage de confier le sort d'un grand pays à des redoutes, lorsque l'histoire contemporaine nous offre des exemples de ce genre.

En voulez-vous un autre bien plus effrayant encore, car il est bien plus récent? C'est la prise de Varsovie. J'ai ici des documents fournis par des officiers qui faisaient partie de l'armée qui défendait Varsovie. Ils ont été revus par le chef d'état-major, ils ont été constatés comme parfaitement authentiques; ils sont accompagnés d'un plan. Or voici ce qui s'est passé à Varsovie.

On avait fait, la première fois que les Russes se sont présentés, au mois de février, après la bataille de Grokow, on avait fait quelques fortifications régulières devant le faubourg de Praga; elles les ont arrêtés, et cependant ils étaient victorieux. Eh bien, ils se sont détournés, ils n'ont pas même tenté d'enlever le faubourg de Praga. Quelques mois après, ils ont passé la Vistule, ils sont venus attaquer Varsovie par la rive droite...

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — Par la rive gauche.

M. LE RAPPORTEUR. — Oui, par la rive gauche. Il y

avait 30,000 Polonais qui défendaient Varsovie, et, assurément j'honore la bravoure de nos compatriotes, mais je souhaite, pour la grandeur et le salut de mon pays, si jamais il est en péril, que Paris soit défendu avec autant de valeur que l'a été Varsovie.

M. MAUGUIN. — Varsovie a été à peine défendue. (*Mouvements divers.*)

M. DE LAMARTINE. — Un jour!... C'est en campagne que les Polonais ont été héroïques.

M. LE RAPPORTEUR. — Varsovie a été vigoureusement défendue. Je crois que mon interrupteur équivoque sur un mot. Qu'entend-il par défendu? M. Mauguin veut-il parler des ouvrages qui couvraient Varsovie ou de l'énergie employée à sa défense.

M. MAUGUIN. — Je sais seulement de ceux qui ont emporté la place que Varsovie a été à peine défendue. (*Rires et exclamations diverses.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Et moi je sais...

M. MAUGUIN. — Permettez. Je parle de conversations purement privées. (*Nouvelles exclamations.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Eh bien, moi, je le sais de ceux qui l'ont défendue. (*Très bien! très bien!*) Je sais que Varsovie a été bien défendue. Je vais vous donner une preuve, et cela par un seul fait, de la manière dont Varsovie a été défendue. Je suis heureux de livrer un nom héroïque à la publicité de la tribune. Savez-vous comment, en effet, Varsovie a été défendue? Quand le faubourg de Vola, où 12,000 Russes, dit-on, périrent, quand ce faubourg eut été enlevé, la

route de droite fut défendue par de braves Polonais; et savez-vous ce que fit un des officiers polonais, qui heureusement n'a pas été tué, mais qui a été grièvement blessé? Savez-vous ce qu'il fit? Il mit le feu à la poudrière; il fit sauter la redoute. Il a été couvert de terre et grièvement blessé; mais il est encore aujourd'hui vivant à Londres...

Voix diverses. — Son nom.

M. LE RAPPORTEUR. — Voilà comment les Polonais se sont défendus. J'ai recueilli de la bouche de témoins oculaires qu'il n'y a pas eu une défense plus héroïque que celle-là. Savez-vous par où elle a faibli, cette défense de Varsovie? Par la nature des ouvrages qui aidaient l'héroïsme des Polonais. C'étaient des redoutes en terre, construites avec art, mais en terre. Derrière ces redoutes il y avait un fossé : on m'en a donné le profil, il avait 25 pieds de profondeur; il y avait un épaulement très difficile à franchir. Après avoir enlevé la redoute, les Russes sont venus au fossé; il y a eu une interruption de quelques heures; les Polonais sont parvenus à jeter les Russes dans le fossé. On a dit même que la perte des Russes dans cette affaire avait été de 13,000 à 20,000 hommes. On a beaucoup varié sur ce sujet, mais tous les témoins oculaires vous apprendront que la défense a été aussi énergique qu'elle pouvait l'être. Si ces ouvrages avaient permis de faire deux ou trois jours de défense seulement, le général Ramorino, et voici l'assertion de son chef d'état-major, serait arrivé avec 20,000 hommes,

et il aurait pu rendre l'attaque de Varsovie formidable pour ceux qui l'avaient entreprise.

Eh bien, quand on est en présence de tels exemples, quand on a à la fois la bravoure des Polonais et un des actes les plus énergiques de leur courte campagne pour démontrer que le patriotisme d'un peuple fort brave, dévoué jusqu'au point de mettre le feu à une poudrière, a été trahi par l'insuffisance des ouvrages, vouloir exposer son pays à un sort de ce genre pour quelques millions, cela n'est pas raisonnable, cela n'est pas digne d'hommes sensés, cela ne peut pas être sérieusement soutenu. (*Très bien !*)

Mais l'exemple de Torres-Vedras ! (*Écoutez, écoutez.*) Il est vrai que les lignes de Torres-Vedras n'ont pas été emportées. Nous ne les avons bien connues, ces lignes de Torres-Vedras, que par l'assertion des Anglais. Le colonel John a publié un ouvrage très célèbre ; il était le principal ingénieur employé aux lignes de Torres-Vedras, et il les a fait connaître à toute l'Europe. Certainement, si vous me donniez pour Paris toutes les garanties que donnait la position des lignes de Torres-Vedras, je serais bien heureux et je les accepterais plus volontiers peut-être que des murailles. Cette position est une péninsule, bordée, sur trois côtés, par le Tage et la mer. Il y avait, en outre, pour protéger cette position, toutes les flottes anglaises et une ligne de montagnes qui coupe la péninsule et que les Anglais avaient défendue, savez-vous com-

ment? Par 300 pièces de canon en batterie, par 70,000 hommes à peu près, au nombre desquels 40,000 Anglais, dont M. le maréchal Soult a été à même, dans plusieurs occasions, d'apprécier la bravoure, et une population énorme d'insurgés. Devant cette position défendue par toute la flotte anglaise, défendue, dans la coupure, par une ligne de montagnes défendues elles-mêmes par 70,000 hommes, dont 40,000 Anglais réguliers, et par 300 bouches à feu, le maréchal Massena, sans vivres, à l'extrémité de la péninsule, n'ayant que 42,000 hommes pour attaquer, le maréchal Massena, dont la réputation d'audace est sans égale dans nos armées, a hésité. Il disait que, s'il l'attaquait sans l'emporter, il serait obligé de se retirer battu, dépourvu de vivres, devant une armée qui se considérerait comme victorieuse; ce qui rendrait sa retraite très difficile. Mais, si M. le maréchal Soult, retenu à Badajoz par des motifs très légitimes, fût venu à son secours, eh bien, les lignes si formidables de Torres-Vedras eussent été emportées, et ces lignes, qui aujourd'hui ont une si grande célébrité, n'en auraient pas. (*Mouvement prolongé. — M. le président du conseil prend des notes.*)

Je dis qu'en s'adressant au simple bon sens, car tout le monde peut comprendre les faits historiques, il est évident qu'on a forcé ou qu'on pourrait forcer les positions défendues uniquement par des ouvrages de campagne, et que, lorsqu'on a trouvé des positions fortifiées comme à Gênes, on n'a pas réussi. Eh bien,

nous voulons donner à Paris de ces défenses qu'on ne puisse pas forcer avec de l'énergie. Croyez-le bien, lorsque l'étranger aura fait une campagne telle que celle qui peut l'amener devant Paris, il déploiera, pour prendre Paris, des efforts au moins égaux à ceux qu'on a déployés pour prendre Varsovie. Je dis donc que le bon sens suffit pour démontrer que de simples ouvrages de campagne, même appuyés sur des forts, ne sont pas suffisants pour rassurer complètement le patriotisme de la France. Et, quand il s'agit de quelques millions pour la différence, je dis qu'il serait insensé de ne pas donner à Paris la défense qu'avait Gênes, de préférence à celle qu'avaient Varsovie et Oporto

Maintenant, d'ailleurs, a-t-on bien pensé à ce qu'on voulait faire? A-t-on apprécié toute la portée de l'intention qu'on a de fortifier Paris? Cette intention est-elle seulement de rendre Paris suffisamment fort pour créer certaines difficultés à l'ennemi? Du tout. Quel est le but politique de la fortification de Paris? Je vous prie de le voir tout entier : c'est de créer une position telle que l'ennemi ne puisse pas espérer la vaincre d'après les règles ordinaires de l'art, et que, ne l'espérant pas, ne le pouvant pas, parce que, pour la vaincre, il faudrait amener un parc de siège si considérable que cela serait une espèce d'impossibilité, vu la distance, il renonce à venir sous Paris. C'est alors que vous aurez fait quelque chose de véritablement politique, de vraiment considérable, et que vous aurez influé sur la politique du Nord. (*Très bien! très bien!*)

Mais, si vous n'avez pas créé une espèce d'impossibilité, une de ces impossibilités telles que l'art les admet, car, en définitive, il n'y a rien d'absolument impossible, si, au lieu de créer une de ces impossibilités relatives, telles que l'art les admet, vous n'avez créé que des difficultés, je dis que vous n'aurez pas assez fait, je dis qu'il faut plus que des difficultés. Quand on sera assez fort pour les braver, on voudra les vaincre, et on pourra en triompher; car, de même que la France a trouvé un grand homme qui a vaincu toutes les difficultés, de même l'Europe pourrait en trouver un qui aurait l'art de surmonter toutes les difficultés connues. Il faut donc opposer plus que des difficultés, il faut des espèces d'impossibilités, et je répète que l'on ne doit attacher à ce mot d'autre sens que celui que l'art y attache, c'est-à-dire celui d'impossibilités relatives.

Je dis que, pour faire la chose, il ne faut pas la faire mesquinement, petitement, en gens qui reculent; il faut la faire d'après les règles du bon sens et des probabilités historiques, qui montrent que les positions défendues par des ouvrages de campagne ont été vaincues, et que les positions défendues par des fortifications permanentes, quand elles couvraient de grandes villes, ne l'ont pas été.

On nous dit : Il faut plutôt des levées en masse! Oui! si l'enthousiasme public le permet.

On nous dit : Il faut des fortifications en avant de Paris. Je ne les repousse pas; mais je prétends que, si

vous avez le courage national de braver cette hypothèse (et c'est la braver que de la discuter tous les jours cette hypothèse, qui après tout s'est réalisée, de l'Europe entière en armes contre vous), il vous faut à la fois, pour lui résister, des levées en masse, tous les moyens qu'un grand élan, qu'un grand enthousiasme peuvent donner, et tous les moyens que la patience, que la prévoyance, que les années accumulées, comme l'a fort bien dit M. le général Paixhans, peuvent fournir à la défense.

Je comprends ceux qui soutiennent qu'il est insensé de vouloir braver l'Europe. Oui! avec de petits moyens, avec des moyens insuffisants, avec de ces moyens qui résulteraient d'un amendement surpris aux divers côtés d'une assemblée; oui, avec de tels moyens, il est imprudent de vouloir braver l'Europe. Mais, si vous employez toutes les ressources que votre grandeur nationale, que l'art, que les années accumulées peuvent vous procurer, vous serez en mesure de braver tout le monde. (*Sensation.*) Ce n'est pas une raison pour aller troubler la paix du monde. Mais, si vous faites tout ce que vous pouvez faire, l'hypothèse n'est plus insensée; elle est sage, la chose est possible.

Maintenant, qu'il me soit permis de dire aux auteurs des amendements qu'ils ont écrit dans leurs amendements des choses très singulières; car ce sont des choses qui ne sont pas fondées sur la réalité physique, sur l'état des lieux autour de Paris.

Les auteurs des amendements disent : « Nous ne sommes pas absolument ennemis d'une enceinte. On réparera le mur d'octroi, et ce mur d'octroi fournira une de ces défenses dont on a besoin pour arrêter un ennemi qui aurait percé la ligne des forts. » Les hommes qui parlent ainsi ne connaissent pas la situation matérielle des choses autour de Paris; ce qu'ils proposent est tout simplement impossible.

Lorsque le cabinet du 1er mars s'est arrêté à l'idée de défendre Paris, il ne s'en est pas référé seulement aux reconnaissances déjà faites, il en a fait faire de nouvelles. On a examiné le mur d'octroi, et vous allez voir ce qu'il y a de sérieux dans la proposition. Je ne crains pas de dire le mot, elle est ridicule. (*Bruit.*)

En effet, vous savez quel est l'état du mur d'octroi. Le mur d'octroi n'a pas été fait dans une intention militaire, il a été fait dans une intention financière. Les officiers qui ont été chargés d'opérer les reconnaissances ont parcouru la ligne de ce mur. Je ne saurais vous dire quel était leur état d'esprit quand ils nous ont rendu compte de ces reconnaissances; ils ne comprenaient pas que des hommes sérieux pussent parler de ce mur. Ce mur, n'ayant d'autre but que de rendre la perception plus sûre, court au pied des hauteurs, de manière qu'il est dominé partout, et que, si on l'attaquait seulement avec de la mousqueterie, il serait impossible de le défendre.

Ce n'est pas tout. On ne pourrait pas le laisser dans l'état où il est; ce mur est trop bas, il n'y a pas

d'espace devant; il faudrait au moins y mettre quelque chose, une espèce de fossé. Or, pour acheter les propriétés nécessaires dans la ligne de ce mur, il en coûterait à peu près autant que pour faire la grande enceinte qu'on vous propose. Et pourquoi? Parce qu'on traverse tous les quartiers habités.

Ce n'est pas tout encore : je ne vous ai pas dit toutes les propriétés du mur d'octroi. Voici la dernière, et, à mon avis, celle qui le juge définitivement. Le mur d'octroi, sans être absolument comme la muraille de Vienne, aurait le cruel inconvénient de laisser en dehors des populations très nombreuses, des populations très considérables, des quartiers même assez beaux, et vous auriez à Paris, si vous aviez à le défendre, à peu près le spectacle que présenta la ville de Vienne quand on voulut la défendre, le spectacle de Paris tirant sur Paris. Et la preuve, c'est que, dans les amendements, on a eu soin de dire que les servitudes militaires ne seraient pas appliquées au mur d'octroi.

Je le répète, le mur d'octroi est un obstacle ridicule à opposer à l'ennemi, car il est au pied des hauteurs ; il exigerait des dépenses considérables et laisserait en dehors des populations nombreuses, ce qui amènerait la bataille de Paris contre Paris.

Au lieu de se servir du mur d'octroi, il faut porter un mur quelconque au delà des quartiers habités. Ce qui rend le système de la commission praticable, c'est qu'on a porté l'enceinte au delà des quartiers habités,

c'est qu'on a enfermé les hauteurs, qu'on s'est étendu, quand il n'y avait pas de hauteurs, dans des plaines à peu près inhabitées, ou sur quelques terrains destinés au jardinage. Aussi l'enceinte est devenue possible et praticable sous le rapport financier.

Maintenant la question sera entre ceux qui voudront rendre le mur d'enceinte plus ou moins élevé, plus ou moins épais.

La commission est convaincue qu'il ne faut pas un simple mur. Je viens de poser ce principe qu'il faut établir l'enceinte de sûreté, de défense, que tout le monde regarde comme indispensable, non sur la ligne de l'octroi, mais au delà. Eh bien, la fera-t-on plus ou moins forte, cette muraille? Voici ce qui a décidé la question auprès de la commission et de tous les ingénieurs qui ont été convoqués. On a voulu un mur qu'on ne pût forcer qu'avec du gros canon, toujours par cette raison qu'obliger l'ennemi à amener du gros canon sous Paris, c'est lui créer une espèce d'impossibilité. Eh bien, entre le mur d'octroi avec les dépenses qu'il exige et le mur auquel se sont arrêtés le gouvernement et la commission, la différence est de très peu de millions. J'ai entendu dire à des officiers du génie que la différence ne serait que de 12 à 15 millions; et, en vérité, quand il s'agit d'obliger l'ennemi à apporter du canon de siège au lieu de venir attaquer avec de simples canons de campagne, regarder, dans une si grave question, à 12 ou 15 millions, ne serait pas raisonnable.

Maintenant je laisse tous ces détails techniques pour arriver au côté politique de la question. (*Marques d'attention.*)

L'enceinte, permettez-moi de vous le dire, est une chose très bonne en elle-même. Il y a des démonstrations que je ne me croirais pas autorisé à vous donner. On me les a fournies, elles m'ont convaincu, mais, je l'avoue, elles seraient ridicules dans ma bouche ; des hommes spéciaux vous les donneront. Il a été démontré dans la commission, non seulement pour les ignorants civils, mais aussi pour les savants militaires (*on sourit*), qu'il y avait une force défensive dans l'enceinte bien supérieure à la force que pourraient présenter des ouvrages extérieurs. Je vais vous énoncer, comme le disait hier M. Garnier-Pagès, le principe de fortification qu'on nous a fait connaître : c'est qu'une place qui a un grand développement est presque inattaquable, tandis qu'une place d'un faible développement, comme des forts, peut être emportée par une très médiocre artillerie. Cela vous sera dit par des officiers du génie, et vous verrez que le fond de la défense (croyez-le, je parle ici sincèrement et non en homme de parti, je ne le suis pas), le fond de la défense est dans la réunion des deux systèmes : une enceinte précédée d'ouvrages extérieurs, des ouvrages extérieurs suivis d'une enceinte.

Quant à la question politique, j'y arrive tout de suite.

Disons-le franchement : nous voulons la loi ou nous ne la voulons pas. Si nous la voulons, il faut

tâcher de concilier toutes les opinions, et vous savez bien que l'adoption d'un amendement qui aurait pour but de faire triompher un système sur l'autre serait la ruine du projet.

Quelques voix. — Pourquoi donc?

M. DE VATRY. — Ce ne serait pas celle de l'État, du moins!

M. LE RAPPORTEUR. — Je dis que c'est la ruine du projet. Je ne suis pas étonné que ceux qui sont partisans de l'amendement, et qui ont leurs raisons pour cela, disent : « Non, ce n'est pas la ruine du projet! » parce qu'ils sentent bien que la plus grande objection contre l'amendement, c'est de dire qu'il est la ruine du projet.

M. DE VATRY. — Je n'ai pas dit cela; j'ai dit : « Au moins, ce n'est pas la ruine de l'État! »

M. LE RAPPORTEUR. — Je dis, et je m'engage à le démontrer par les raisons les plus simples, que l'adoption de l'amendement, c'est la ruine du projet. Et, de plus, permettez-moi d'appeler les choses de leur nom : ce serait un détestable présent fait à la royauté. Je vais le prouver. (*Écoutez!*)

Je dis que l'amendement serait la ruine du projet, et cela est tout simple. Croyez bien que, si l'ancienne majorité qui a appuyé le gouvernement dans la question de l'adresse, l'avait appuyé tout entière dans la question des fortifications, nous ne nous en serions pas mêlés; le gouvernement ne serait pas venu réclamer notre secours. Pourquoi l'avons-nous apporté?

Parce que nous avons vu qu'il y avait doute dans cette majorité, et nous nous sommes mis à l'œuvre pour aider à vaincre les difficultés. (*Chuchotements et rumeurs.*)

Je sais bien ce qui se passe dans les esprits. Si un système exclusif prévalait, c'est-à-dire si l'enceinte était mise de côté au profit des forts, ou si les forts étaient mis de côté au profit de l'enceinte, il y a une portion nécessaire à la majorité pour faire passer le projet qui se retirerait à l'instant même. (*Dénégations sur quelques bancs.*)

Je vais plus loin; je suppose que ceux qui n'ont point goût au projet se réconciliassent avec lui, en voyant que le projet aurait reçu un échec, parce que cet échec les aurait calmés. Comment passerait le projet? A quelques voix. Je vous le demande, Messieurs, ne serait-ce pas un spectacle déplorable donné à la France et à l'Europe, qu'un tel projet passant à la majorité de quelques voix seulement? (*Rumeurs diverses.*) Je dis qu'il est impossible s'il ne passe qu'à quelques voix.

Et puis, il y a une autre raison, Messieurs : je vous ai dit que ce serait un présent funeste à faire à la royauté : je vais m'expliquer. Vous n'avez pas vu, comme je l'ai vu, comme l'ont vu les ministres qui étaient alors avec moi dans les conseils de la Couronne, vous n'avez pas vu quelle question ç'a été que celle des forts détachés. Heureusement elle a disparu cette question; elle a disparu devant le progrès

du temps. Il est vrai que les passions sont, je ne dis pas moins vives, mais moins aveugles; elles ont réfléchi, elles ont vu tout ce qu'il y avait d'injuste dans les reproches qu'on faisait d'une part aux forts, d'autre part à l'enceinte. Je ne dis pas qu'elles soient complètement ramenées, mais elles sont déjà fort éclairées. Les passions ont donc commencé à devenir raisonnables sur ce sujet.

M. Odilon Barrot. — Mais non! on a changé le projet. Il n'y a pas eu de conversion à faire; c'est autre chose. (*Mouvements divers.*)

M. le rapporteur. — C'est autre chose, je le sais bien; mais je vais complètement rassurer mon honorable collègue M. Odilon Barrot. Je sais bien que ce n'est pas le même projet, je le sais, et c'est pour cela que les membres de la gauche l'appuient; mais il deviendrait le même projet si l'amendement était adopté. A l'instant même tous les hommes de tous les partis qui se sont donné la main, à la grande satisfaction du gouvernement, et de M. le ministre des affaires étrangères, qui s'en applaudissait hier, ne pourraient plus se la donner, si l'amendement passait. Cette effroyable question des forts détachés, vous l'auriez de vos propres mains réédifiée; vous l'auriez créée de nouveau; vous auriez mis sur les pas de la royauté cette difficulté énorme; une question qui était éteinte, éteinte au profit du gouvernement et de la force nationale, vous l'auriez ravivée tout entière volontairement. (*Très bien! C'est vrai!*)

Et savez-vous ce qui arrivera? Pour quelle combinaison, grand Dieu! iriez-vous faire revivre, sur les pas de la royauté, une des plus redoutables questions qu'elle ait rencontrées à sa naissance, une question si redoutable, que le grand intérêt de la défense nationale a échoué devant elle? Je vous prédis ce qui arriverait, et ce sont peut-être les partisans de l'amendement qui seraient appelés à réaliser cette triste prophétie que je vais vous faire. Je crois bien que le gouvernement viendrait à bout des perturbateurs qui voudraient, à main armée, empêcher l'exécution des travaux... (*Exclamations.*)

Ceux qui m'interrompent, Messieurs, ne sont pas plus attachés que moi à l'ordre public; ils ne l'ont pas plus défendu que moi et plus périlleusement que moi. (*C'est vrai! Mouvements divers.*) Écoutez-moi, et vous m'interromprez si ma pensée n'est pas juste, si elle n'est pas profondément morale.

Je sais bien que le gouvernement, comme l'a dit hier M. Guizot, viendra à bout de toutes les résistances matérielles, de toutes les atteintes matérielles à l'ordre public; elles sont condamnées, non seulement par vous tous, mais elles sont aussi condamnées aujourd'hui par toutes les opinions, et elles le sont, à tous les titres, par toutes les bouches et par toutes les plumes. Je sais bien que vous triompheriez des perturbations matérielles; mais ce qui adviendra, c'est qu'on fera une pierre d'achoppement politique de cette loi passée à quelques voix seulement; on fera

des forts détachés un objet d'exécration publique. (*Mouvements divers. — Interruptions.*)

On dirait, en vérité, que mes interrupteurs ont oublié ce que nous avons vu de nos yeux. Comment! il n'est jamais arrivé, et surtout depuis dix ans, il n'est jamais arrivé qu'on ait fait, d'une prévention déraisonnable si l'on veut, un danger pour le gouvernement et un prétexte pour les mauvaises passions? Mais c'est méconnaître l'histoire de notre temps!

Je dis donc qu'on créera là un danger véritable pour le gouvernement. Sans doute l'ordre matériel triomphera; mais il restera, au lieu d'une chose presque unanimement votée, unanimement adoptée, au lieu d'une chose imposante pour le dedans et le dehors, il restera un vain débris de partis détestés, de certaines opinions redoutées. Et savez-vous ce qui pourra se passer? Qu'un ministère nouveau, pour se rendre populaire, et payer sa bienvenue, renonce à ce projet adopté à quelques voix. Cela pourra arriver, et je ne suis pas sûr que la loi s'exécute. (*Très bien! très bien! — Sensation prolongée.*)

CIX

DISCOURS

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF

AUX

FORTIFICATIONS DE PARIS

(AMENDEMENT SCHNEIDER)

PRONONCÉ LE 29 JANVIER 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Au cours de la discussion, le général Schneider proposa un amendement qui, supprimant l'enceinte continue, limitait les travaux de fortification à une ceinture d'ouvrages permanents construits à 4,000 mètres au moins des murs d'octroi, avec adjonction des bâtiments et magasins nécessaires à leur défense, et prescrivait le renforcement ainsi que le flanquement, où besoin serait, du mur d'octroi; 80 millions de francs devaient suffire pour l'exécution de ces divers travaux, et cette exécution devait être terminée en trois années. A l'appui de son amendement, qui était un vrai contre-projet, le général Schneider fit valoir que l'enceinte continue était absolument inutile au nord et à l'ouest de Paris; que, vers le sud, le terrain libre était préférable à cette enceinte, éloignée seulement de 1,500 mètres des forts qui la protégeraient, et qu'à cette distance l'occupation d'un ou de plusieurs de ces forts par l'ennemi ne permettrait plus qu'une défense inerte derrière des murailles de-

venues dès lors impuissantes : d'un autre côté, si l'on considérait la question au point de vue politique, quatorze forts, parmi lesquels il serait, après tout, facile de circuler, étaient moins dangereux pour les libertés publiques que quatre-vingt-quatorze bastions joints par des courtines, et enfin il fallait tenir compte de la gêne et de la servitude que l'enceinte proposée imposerait aux habitants, sans aucun avantage réel pour la défense nationale.

L'amendement Schneider fut combattu par le général Bugeaud et aussi par M. Arago, qui aurait préféré le système de l'enceinte continue sans les forts détachés, parce que la prise de ces forts par l'ennemi mettant la ville sous leur feu dominant, toute défense deviendrait bientôt impossible.

L'amendement fut appuyé, au contraire, par MM. Lamartine, Dufaure, Passy, et c'est après le discours prononcé par ce dernier, que M. Thiers fit la réplique suivante, véritable chef-d'œuvre de discussion parlementaire.

Messieurs,

Je comprends la fatigue de la Chambre, je ne retiendrai pas longtemps son attention ; je vais la fixer sur les points essentiels de la question. Je vais sortir des généralités pour arriver au point précis du sujet qui est actellement en discussion, c'est-à-dire à l'amendement, et tout de suite énoncer à la Chambre les points que je dois toucher, afin de lui prouver qu'il n'y aura pas de temps perdu.

Je parlerai des avis des commissions de défense ;

je parlerai des relations de l'amendement avec le système général de la défense du royaume ; je parlerai de la distance, pour montrer l'impossibilité physique de l'exécution de l'amendement sous ce rapport, et enfin je traiterai la question de la dépense dont on a cherché à vous effrayer.

La Chambre voit que je ne veux pas me perdre dans les généralités du sujet, et que j'aborde ce qu'il y a de plus important à éclaircir. Je vais, comme on dit, me mettre au cœur de la question.

On a semblé prétendre qu'il avait existé une suite de commissions qui, jusqu'en 1840, avaient été unanimes contre le projet de loi actuellement en discussion, et que c'était une influence heureuse, subite, inconnue, qui avait modifié cet avis. Je vais vous exposer les faits, et vous verrez qu'on vous a très mal renseignés.

En 1818, on se plaignait de la dépense que coûtaient les places fortes. Une opinion s'était élevée à la suite des désastres de 1814 et de 1815 ; on s'était dit : En vérité toutes les places fortes sont-elles utiles? en faut-il deux cents? Ne pourrait-on pas en supprimer quelques-unes, et par là procurer à la France une grande économie? On disait surtout que, tandis que Napoléon se battait avec 40,000 hommes, il en avait 70,000 dans les places de France, et peut-être 100,000 dans les places d'Allemagne, et que, s'il avait eu toutes ces forces réunies, il aurait pu faire une défense plus sérieuse. On ajoutait que nécessairement il fallait

examiner la question du nombre et de l'utilité des places.

La commission de 1818 fut instituée : elle traita la question d'une manière tout à fait générale ; elle ne la traita pas d'après des études précises, elle n'émit que des avis généraux, et je vais vous en donner la preuve : c'est qu'après que la commission de 1818 eut terminé son travail, il fallut le soumettre au comité des fortifications pour qu'il fît des projets, qu'il se livrât à des études et qu'on pût savoir à quelles dépenses entraînerait l'avis de la commission de 1818.

Le comité des fortifications fit donc des études, des travaux spéciaux, car la commission de 1818, composée d'officiers généraux, n'avait donné que des avis généraux sur l'utilité de telle ou telle place, elle n'avait pas discuté les plans et examiné d'après les devis quelle serait la dépense qui pourrait en résulter.

Qu'arriva-t-il ? C'est que le comité des fortifications, après avoir examiné l'avis de la commission de 1818, fut investi en 1821. Il travailla plusieurs années, et il déclara que la commission de 1818, raisonnant d'une manière générale, n'avait fait connaître en rien le véritable chiffre des dépenses, et qu'elle s'était trompée au moins de moitié. Sur soixante-deux places, le comité des fortifications fut d'une opinion toute différente de celle de la commission de 1818.

C'est dans cette situation qu'en 1830 se trouvait

l'administration de la guerre : entre la commission de 1818, qui s'était gravement trompée sur le chiffre des dépenses, et le comité des fortifications qui contestait ses assertions.

Il est bien évident que la question de la fortification de Paris, traitée en 1830 ou en 1818, avait de tout autres conséquences et devait être envisagée sous un tout autre point de vue. On forma ce qu'on a appelé la commission de 1836.

Savez-vous pourquoi? Uniquement pour départager le comité des fortifications et la commission de 1818.

Ainsi, commission en 1818, pour émettre un avis préalable, car il fut donné sans études; comité des fortifications, composé d'hommes spéciaux, pour faire les études et pour vérifier si les opinions de la commission de 1818 pouvaient s'appliquer à la réalité, et, sur soixante-deux places, avis différent du comité des fortifications.

M. Allard. — Notamment sur Paris.

M. le rapporteur. — Enfin, commission de 1836 pour départager le comité des fortifications et la commission de 1818.

Quelle est donc l'autorité compétente? Je le demande, est-ce la commission de 1818 qui est en contradiction avec le comité des fortifications? est-ce le comité des fortifications qui est en contradiction avec la commission de 1818? C'est évidemment la commission de 1836, et, lorsque le gouvernement a pris pure-

ment et simplement le beau volume des travaux de cette commission, il n'a fait qu'adhérer à l'avis de la commission compétente, investie du pouvoir de terminer le différend entre le comité des fortifications et la commission de 1818. Il a fait la chose du monde la plus simple.

Maintenant on prétend que quelque influence politique aura pu décider l'avis de la commission. Eh bien, Messieurs, ce matin encore, pour n'apporter ici que des assertions positives, j'ai interrogé M. le général Dode, rapporteur de la commission de 1836, membre de la commission de 1818 et président du comité des fortifications (et, pour ceux qui le connaissent, M. Dode est non seulement l'un des caractères les plus honorables, mais l'un des esprits les plus justes et les plus puissants qu'il y ait aujourd'hui dans notre armée), j'ai interrogé M. le général Dode, et il m'a autorisé à déclarer ce que je dis ici, que le 12 juillet 1838 (j'ai écrit la date sous sa dictée, il avait le procès-verbal de la commission à la main), a eu lieu la dernière séance, où l'on a discuté l'avis des différentes commissions sur la fortification de Paris. Enfin le rapport qui traite la question tout au long est daté du 20 décembre 1839. Vous pouvez vous rendre au sein de la commission, on vous montrera le volume où ce rapport est consigné. Je déclare, au nom de mes collègues, que, lorsque le gouvernement a voulu fortifier Paris, il n'a pas demandé une commission ou son président, il a pris le volume, il s'est appuyé sur cette autorité la plus res-

pectable de toutes pour lui, car c'est celle d'hommes compétents, venant départager d'autres hommes compétents. Il a purement et simplement copié le projet. Maintenant, voulez-vous que je vous dise les motifs de la commission de 1836 ; les voici.

Je sais qu'il a été fait beaucoup de citations, que la Chambre en est fatiguée, mais celles-ci sont décisives.

La commission de 1818 et le comité des fortifications avaient été unanimes...

M. Passy. — Si l'honorable orateur me permettait de lui demander une explication, elle serait fort courte et fort simple. Suivant l'orateur, c'est en 1839 qu'aurait été émis l'avis qui a prévalu en 1840. Ce que j'ai lu à la Chambre est extrait des procès-verbaux mêmes, et j'y trouve, à la date du 12 mars 1840, la proposition de réformer la décision du 3 juin 1838. En quoi consistait cette décision?

M. le rapporteur. — Je n'ai pas connaissance de ce fait ; mais je vais donner les explications qui me semblent naturelles. Il y a eu, dans la commission, des protestations déposées par plusieurs officiers. Savez-vous dans quel sens et dans quel intérêt? Dans l'intérêt de l'enceinte continue. Deux officiers généraux, des plus capables et des plus honorables, croyaient que l'enceinte continue suffisait, qu'elle était le point important. Ils avaient protesté. Je ne sais pas les faits, mais peut-être est-ce pour discuter ces protestations que la demande était présentée, peut-être aussi pour reviser le chiffre trop général de la dépense. Il

n'importe. Je ne sais pas les faits, mais ce que j'affirme, c'est que la dernière délibération, la délibération efficace, est, d'après la déclaration du général Dode, dont personne ne peut contester le témoignage, du 12 juillet 1838, et son rapport, signé par lui, est daté du 20 décembre 1839.

Et enfin, j'ajoute ceci : c'est que le ministère du 1er mars ne s'est occupé de la question que longtemps après le traité du 15 juillet, à la fin d'août et en septembre.

Ainsi, la commission de 1818, le comité des fortifications, furent unanimes sur la question de savoir s'il fallait fortifier Paris. Seulement la commission de 1818, qui, assurément, n'était pas préoccupée des guerres d'invasion, car, deux ans après la Restauration, on ne pouvait pas craindre la guerre, n'attacha pas à la question des fortifications de Paris tout l'intérêt qu'on y a attaché à partir de 1830. La commission de 1818 n'avait pas même examiné ce qu'était le mur d'octroi; elle l'avait si peu examiné, que le général Rogniat, qui, en 1818, avait soutenu le système des forts détachés avec une enceinte continue qui pût résister cependant à une artillerie de siège, reconnaissait qu'on n'avait pas assez examiné le mur d'octroi, et que, quand on y regarderait de près, on le trouverait impossible. C'est l'avis que donnait le général Rogniat, partisan des forts détachés. J'ai ici son opinion qu'on m'a confiée; je ne la lirai pas à la Chambre.

La commission de 1818 n'avait rien examiné, puisque le comité des fortifications, obligé de faire des études, l'a trouvée en erreur pour la moitié des dépenses. La commission de 1836 a délibéré, elle, dans la vraie situation, car on était après la révolution de 1830, et elle était édifiée sur la situation politique que cette révolution nous avait faite. Cette commission connaissait l'état des esprits sur la question des fortifications; elle savait que le général Haxo et le général Rogniat avaient longtemps lutté l'un contre l'autre; elle était parfaitement en état d'examiner l'affaire sous toutes ses faces. Eh bien, que dit-elle? Voici son avis. Je ne lirai pas tout; elle dit d'abord, et je ne relirai pas cette partie, qu'il faut fortifier Paris; elle le dit comme la commission de 1818 et comme le comité des fortifications. Mais, sur le mode, voici son opinion: « Elle a reconnu, à l'unanimité, qu'on ne pouvait se dispenser de fortifier la capitale, et que le dispositif à adopter pour ses fortifications devait inspirer assez de confiance pour que l'armée défensive, ne craignant pas de l'abandonner temporairement à ses propres forces, ne fût pas dans l'obligation de s'en tenir constamment rapprochée pour la couvrir, et que, devenue plus libre dans ses mouvements, cette armée pût tirer parti des lieux, des temps, des renforts qui lui arrivaient, ainsi que de toutes les autres circonstances de la guerre, pour se porter sur les flancs et même sur les derrières de l'armée ennemie. » La commission poursuit, et dit ensuite que l'en-

ceinte ne suffit pas; qu'elle pourrait être exposée à l'incendie; qu'elle empêcherait les mouvements, les retours offensifs, enfin, tout ce qu'on a reproché à l'enceinte isolée; puis elle passe à ce qui concerne les forts et dit : « Les forts détachés mettraient la ville complètement à l'abri des batteries ennemies, avantage immense pour sa sécurité et sa tranquillité. Ils rendraient le blocus sinon impossible, du moins beaucoup plus difficile. Ils se prêteraient à tous les mouvements d'une défense active, la seule qui convienne à des troupes françaises. Ils offriraient, dans un vaste camp retranché, aux réserves nationales mobilisées, un point de réunion, un champ d'exercice propre à les aguerrir; et à une armée défensive qui aurait éprouvé un grand échec, ils offriraient un refuge et tous les moyens de se rétablir promptement. » Voici la conclusion :

« Cet examen comparatif des deux manières proposées pour fortifier Paris a convaincu la commission que chacun des deux systèmes, s'il était isolé... »

M. Victor Grandin. — La date? (*Bruit.*)

M. le rapporteur. — Décembre 1839; c'est la date du moment où le volume a été remis... (*Nouvelles interruptions.*)

Si l'on veut contester l'assertion, qu'on la conteste hardiment. Je déclare que M. le général Dode, dont le témoignage ne sera certainement suspect à personne, m'a déclaré que la dernière décision était de 1839. Que celui qui conteste cela le fasse franchement.

M. Passy. — Je n'ai envie de contester aucune déclaration; mais je dirai que les dates que j'ai citées sont exactes, et que je ne comprends pas comment il se fait que la commission de défense ait adopté une opinion définitive en 1839, que, le 12 mai 1838, cet avis ait été annulé, et que le 19 mars (et ceci est extrait des procès-verbaux), que le 19 mars une nouvelle résolution de la commission ait maintenu l'évaluation de 55 millions, et que dans le mois de mai, le 16 mai, une nouvelle résolution de la commission ait refusé de réformer purement et simplement la décision rendue le 3 juin 1838. Je prie la Chambre de remarquer que mes assertions sont parfaitement conformes à celles qui se trouvent dans le discours prononcé par le président du conseil.

Ouvrez le *Moniteur*, vous y verrez qu'il déclare que, le 3 juin 1838, la commission de défense a adopté le système de forts avancés avec une enceinte de sûreté, et que, le 5 juillet de la même année, elle a fixé l'ordre de priorité des ouvrages. Je dis qu'il y a dans tout cela une confusion que je ne puis expliquer, et c'est pour moi un nouveau motif de regretter que la commission n'ait pas jugé à propos de joindre aux ouvrages du rapport la série des délibérations de la commission de défense avec leurs dates.

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). — Il faut interpeller le gouvernement!... (*Rumeurs.*) Quant à moi, il me semble... (*Bruits divers.*) Il m'est impossible...

M. le président. — Vous n'avez pas la parole, à

moins que M. le rapporteur ne veuille vous la céder : M. le rapporteur a la parole.

M. LE RAPPORTEUR. — Je vais expliquer comment il se fait que la délibération terminée en 1838 n'a été rapportée qu'en 1839. Cette explication, je puis la donner, je la tiens de M. le général Dode : on lui a accordé un an entier pour faire son rapport, qui est immense. Il n'a été terminé qu'en 1839. Quant aux faits qui se sont passés en mars, je n'en ai aucune connaissance. Je m'adresserai à la même autorité, et je les rapporterai à la Chambre tels qu'ils m'auront été rapportés. Mais ce qui a eu lieu depuis ne peut pas infirmer l'avis que voici, et qui est de 1839. Eh bien, ainsi s'exprime la commission : « Cet examen comparatif des deux manières proposées pour fortifier Paris a convaincu la commission que chacun des deux systèmes, s'il était isolé, présenterait des inconvénients graves qui pourraient en compromettre le succès, inconvénients qui disparaîtraient si l'on réunissait les deux systèmes pour les faire concourir ensemble au but à atteindre ; ce qui permettrait en même temps de donner à chacune des deux dispositions combinées ensemble un degré de force moindre, et, par conséquent, d'en diminuer la dépense. La commission a dû considérer surtout que Paris, ayant au même degré que nos grands arsenaux maritimes un intérêt majeur à éloigner les batteries incendiaires de l'ennemi, devait avoir, comme ces grands dépôts de notre marine, non seulement une enceinte plus ou moins respectable

pour première enveloppe de sûreté, *indispensable* dans tous les cas, mais encore une défense éloignée, formée par des forts détachés, saisissant les points qui seraient le plus favorables pour remplir cet objet. La commission insiste particulièrement sur cette considération, qu'on ne peut pas faire moins pour la défense de la capitale de la France, pour une ville dont les revenus surpassent ceux de plusieurs États de l'Europe, qu'on n'a fait pour celles de Brest, Toulon, Cherbourg, et en dernier lieu pour Lyon. Rendre cette capitale susceptible d'une vigoureuse défense, ce serait la rendre inattaquable, et déjouer par la les plus dangereuses combinaisons d'une nouvelle coalition. Cette grande mesure préserverait la constitution du danger qu'elle pourrait courir de la concentration de pouvoirs presque illimités, lorsqu'il s'agit de sauver à tout prix le pays réduit à une telle extrémité. Elle faciliterait enfin la diminution de notre état militaire, et même permettrait de réduire le nombre de ces places fortes qu'on propose de créer, conserver ou entretenir, pour servir de première garantie à la capitale. » Et telle est la conclusion : « L'application simultanée des deux systèmes étant ainsi arrêtée en principe, la commission a cherché quelles étaient les deux conditions auxquelles chacun d'eux devait satisfaire. Elle a estimé : Que l'enceinte continue devait embrasser la plus grande partie des faubourgs, et se combiner avec la nouvelle enveloppe que la ville de Paris aurait un grand intérêt à établir pour les comprendre dans son octroi. »

Laissez-moi achever! Nous n'avons pas accepté toutes les propositions de la commission.

La commission condamne par là, permettez-moi de le dire en passant, le mur d'octroi; car il laisse les faubourgs en dehors, et la commission espérait qu'un jour en réunissant à Paris toutes les communes que le mur d'octroi laisse en dehors (elles sont fort nombreuses, elles comprennent plus de 100,000 habitants, elles sont fort riches, et elles ont réclamé contre ce projet), la commission, dis-je, espérait qu'en rattachant toutes ces communes à la ville de Paris, Paris faisant un grand bénéfice, on pourrait le faire contribuer à la dépense pour une somme considérable. Voilà pourquoi la commission a employé ces expressions.

Ainsi, la commission demande non pas le mur d'octroi, mais une nouvelle enceinte, exactement celle que nous faisons, quant à l'étendue.

M. Mauguin. — Est-ce une enceinte de siège, ou une enceinte de sûreté?

De toutes parts. — N'interrompez pas!... Laissez parler!

M. le président. — J'invite M. Mauguin à ne pas interrompre, il pourra prendre la parole après M. le rapporteur, et lui répondre.

M. le rapporteur. — Il n'entre pas dans mes intentions de repousser les interruptions quand elles ne sont pas trop répétées; mais, j'en fais la Chambre juge, est-il possible de discuter au milieu de ces interruptions continuelles? (*C'est vrai! Parlez! parlez!*)

M. MAUGUIN. — Pourtant la question que j'adresse mériterait une réponse.

M. LE RAPPORTEUR. — Si vous vouliez attendre, vous verriez que la commission répond à tout. Je continue : « Qu'il était indispensable que le profil de cette enceinte la mît, non seulement à l'abri d'une escalade, mais encore en état de résister à des batteries ennemies qui s'établiraient momentanément entre les forts ». La commission a reconnu aussi que les forts détachés étant destinés à favoriser la défense active, a, d'après ces diverses considérations, formulé son avis ainsi qu'il suit :

« 1° Qu'il soit élevé une muraille d'enceinte, flanquée, surmontée d'un chemin de ronde crénelé, enveloppant les plus grandes masses d'habitations des faubourgs extérieurs de Paris ; que le tracé de cette muraille embrasse les hauteurs qui dominent la ville, en suivant les directions les plus favorables à la défense, eu égard à la configuration du terrain ; qu'elle soit assez haute pour être à l'abri de l'escalade, et assez épaisse pour ne pouvoir être ouverte qu'avec des batteries de siège ; qu'il soit établi, sur les parties de cette enceinte où le besoin s'en fera sentir, des bastions susceptibles d'être armés d'artillerie pour la flanquer, couvrir de leurs feux ses approches, et éclairer, autant que cela sera possible, la gorge des ouvrages extérieurs qui formeront la première ligne de défense ;

« 2° Qu'il soit construit, en avant et autour de cette enceinte, notamment à la rive droite de la Seine, sur

tous les points les plus favorables à la défense, des ouvrages en état de soutenir un siège. »

Ce sont les ouvrages extérieurs, qui ne sont pas contestés par les partisans de l'amendement.

Eh bien, quant à nous ministres du 1er mars, savez-vous quelle est la pensée qui nous a dirigés? Croyez-vous qu'elle ait été d'abonder dans tel ou tel système, qu'elle ait été de donner la victoire à un système sur l'autre, ou de chercher à les concilier? Pas le moins du monde. Lorsque trois commissions avaient été investies de cette question, la première en 1818, laquelle avait fait un travail général sans études spéciales, ensuite le comité de fortifications qui avait donné un avis contradictoire sur tant de points, enfin une commission qui avait été chargée de départager les deux premières, voici ce que, moi et mes honorables collègues, nous avons résolu, ç'a été de prendre purement et simplement l'avis de la commission de 1836 et de nous appuyer sur cette autorité.

Eh bien, quels sont les points importants sur lesquels insiste la commission? Elle assure d'abord que le mur d'octroi ne peut pas fournir une véritable défense; et pourquoi? Je l'ai dit : personne n'a répondu aux vrais arguments; on a tourné la question. A-t-on répondu à cet argument, qui pour tous les militaires est décisif, surtout pour ceux qui ont fait la reconnaissance, que ce mur d'octroi est partout dominé? Je demandais encore ce matin aux officiers qui ont opéré les reconnaissances si ce mur d'octroi était seule-

ment dominé par l'artillerie. Ils m'ont déclaré, et, s'ils étaient députés, ils vous le déclareraient eux-mêmes, que la simple mousqueterie suffirait pour rendre le mur d'octroi intenable, même étant réparé. Ainsi ce mur est partout dominé. Vous ne vous êtes pas occupés de cette difficulté.

Je vous ai dit que le mur d'octroi laisse en dehors une partie considérable de la population des faubourgs, et que vous placez Paris dans la situation où a été Vienne, c'est-à-dire dans cette extrémité de Paris combattant Paris. Cet argument, auquel vous n'avez pas répondu, a cependant bien quelque force. (*Rires d'approbation.*) Je vous déclare que si, comme nous, vous aviez été occupés, non pas de faire un amendement, mais de traiter avec la population, car, lorsqu'on fait peser sur elle des charges aussi considérables, il faut tenir compte aussi de ses intérêts, de ses terreurs, je dis que, si vous aviez consulté cette population, vous auriez vu s'il lui convient de devenir le champ de bataille sur lequel on livrerait des combats comme ceux de Saragosse. Et c'est pourtant ce qui arriverait si l'on adoptait pour enceinte les murs d'octroi; chaque faubourg de Paris aurait l'avantage d'être une nouvelle Saragosse.

Quelques membres. — C'est vrai! (*Sensation.*)

Eh bien, je le demande, est-ce là discuter raisonnablement, sérieusement, la question? Quand il y a deux objections aussi grosses, aussi capitales que celles que je viens de citer, lorsque le mur d'octroi est dominé

de toutes parts, en présence de Paris réduit à combattre contre Paris, il est impossible de ne pas rejeter ce mur d'octroi : le mur d'octroi est donc une impossibilité, non seulement pour les militaires, mais pour tous les hommes de bon sens qui ont fait le tour de Paris.

Que restait-il à faire? Il restait, comme le conseillait la commission, à proposer un nouvel emplacement qui embrassât tous les faubourgs. Ce nouvel emplacement, comment l'avons-nous déterminé?

Est-ce que vous croyez que nous, ministres, nous avons été faire un plan? Mais nous aurions été les plus ridicules des hommes, parce que nous aurions été les plus incompétents. Non, nous nous sommes adressés aux hommes les plus compétents, les plus considérables du pays, et nous leur avons dit : Faites les études sur le terrain, d'après l'avis de la commission, sur le principe de la conciliation des deux systèmes, et apportez-nous un plan. Le plan a été apporté; c'est celui que soutient encore le gouvernement. Vous voyez donc bien que nous avons agi de la manière la plus simple et la plus raisonnable.

Maintenant, voulez-vous que je vous montre que les auteurs de l'amendement ne se sont pas donné la peine, comme l'a fait le gouvernement, de s'adresser à des hommes compétents. Sans doute, ils se sont adressés à des militaires; mais les plus grands militaires, Vauban et Napoléon lui-même, s'ils n'avaient pas étudié le terrain, auraient été exposés à commettre les plus grandes erreurs.

Vous avez fait un amendement qui est tout simplement impossible; je vais vous le prouver. Messieurs, j'en demande pardon à la Chambre, il faut qu'elle veuille bien m'écouter avec une grande indulgence et une grande attention, et qu'elle me permette de lui donner quelques détails, non pas techniques, ils seraient déplacés dans ma bouche, mais des détails de localités, qui sont aussi bien placés dans ma bouche que dans celle de tous les hommes qui ont des yeux pour voir et apprécier le terrain. Je vais vous prouver que la proposition de l'honorable général Schneider est impossible. (*Dénégations.*) Je m'engage à le prouver physiquement.

J'observerai l'ordre tracé par M. Dufaure; je suis au chapitre des distances. Je passerai ensuite à celui de la suppression de l'enceinte.

Qu'avez-vous voulu faire? Vous avez voulu faire un amendement qui, n'ayant aucune chance de passer par sa propre vertu, ralliât les suffrages des hommes qui votent contre le projet. (*Murmures.*) Quels sont ces hommes? Ce sont ceux qui ont le plus de défiance contre les forts à cause de leur proximité, et qui craignent que la distance de 2,000 mètres ne soit pas suffisante; on a mis les distances à l'enchère. (*On rit.*) On a dit : La commission demande que les forts ne puissent être établis qu'à la distance de 2,000 mètres du mur d'octroi; nous demanderons, nous, qu'ils ne le soient qu'à 4,000 mètres. (*On rit.*) Quand on nous dira qu'on pourrait s'en servir pour opprimer Paris,

nous répondrons : La commission se contente de 2,000 mètres ; nous sommes bien plus ombrageux, bien plus amis de la liberté, car nous ne voulons les forts qu'à 4,000 mètres. (*Même mouvement.*)

On dit que la politique a fait invasion dans le domaine de la fortification. Il est certain qu'elle l'a fait dans ce cas-ci. Mais la politique ne s'était pas donné la peine d'examiner la carte et de promener un compas tout autour du mur d'octroi. Si elle s'était donné cette peine, elle aurait reconnu que la défense de Paris est tout simplement impossible par ce système; car, à la distance de 4,000 mètres, on ne peut retrancher aucun des points décisifs des environs de Paris par des forts. C'est impossible. (*Dénégations.*) Oui, impossible !

J'appuierai mon assertion, non sur des raisonnements, sur des exemples historiques, mais sur la plus irréfragable des preuves.

Je vais donc vous dire quelles sont les conditions toutes simples et toutes naturelles. Quand on veut défendre Paris, on prend la suite des hauteurs qui couvrent Paris. Ces hauteurs, toutes les fois qu'on s'est occupé de Paris, ont fixé l'attention des hommes de l'art, et la preuve, c'est que Vauban, voulant défendre Paris, proposait de faire courir l'enceinte sur les hauteurs de Charonne, de Belleville, de Montmartre, de Passy, et sur les plateaux où sont placés les faubourgs. Plus tard, la Convention veut faire des travaux rapidement sur les abords de Paris, et ce sont

encore les mêmes hauteurs qu'elle occupe. Napoléon charge, en 1815, le général Haxo d'exécuter des travaux à la hâte. Quelles sont les hauteurs qu'il occupe : Charonne, Chaumont, Belleville, Montmartre, Passy.

Eh bien, Messieurs, ces hauteurs ont également fixé toute l'attention du général Bernard, qui ne voulait pas faire un amendement, mais qui voulait faire un projet d'ingénieur. Où le général Bernard plaçait-il les forts? Sur les mêmes hauteurs, excepté Montmartre. Ainsi les plans du général Bernard passaient partout où passait l'enceinte de Vauban et l'enceinte du projet actuel, parce que le général Bernard, qui n'avait pas à se concilier les partis divers d'une Chambre, qui ne faisait qu'œuvre d'ingénieur, a voulu que ces hauteurs fussent occupées, et fussent occupées par des forts détachés. Mais ces forts, politiquement, pouvaient être mauvais. Je n'ai jamais partagé cette opinion, parce que je ne crois pas qu'un gouvernement recoure à de pareils moyens; j'en ai cependant tenu compte, parce que c'est un fait considérable.

Le général Bernard était très conséquent. Ne voulant pas d'enceinte, il mettait les forts sur les positions dominantes, où on les place toujours. Et ces positions, où sont-elles? Elles sont toutes à 500, à 300, à 1,200 et 1,500 mètres du mur d'octroi. Vous pourriez en faire le relevé vous-mêmes.

Le général Bernard était donc conséquent. Voulant

occuper les hauteurs de Paris, il les occupait; il le faisait sans fixer de termes, comme vous; il prenait le terrain comme la nature le lui donnait. Et vous, Messieurs, qu'est-ce que vous avez fait? Vous avez dit : « A 4,000 mètres du mur d'octroi. » Eh bien, à 4,000 mètres du mur d'octroi, vous avez fait, certes, une grande concession militaire, car sachez que, dans les plans actuellement proposés, avec une enceinte capable de résister à des canons de siège, la plupart des ouvrages sont à 2,000 mètres de l'enceinte. Excepté le fort de Nogent, qui est à 5,000 mètres, tous ceux de la rive gauche sont à 2,000 mètres, ayant derrière une enceinte capable de résister au gros canon; et vous, vous vous contentez d'ouvrages à 4,000 mètres du mur d'octroi. Mais peu importe, je m'adresse à des ingénieurs, et je demande si le mur d'octroi présenterait quelque chose de bien solide.

Maintenant on renonce même au mur d'octroi. M. Passy qui, apparemment, commençait à découvrir que le terrain n'était pas solide, disait tout à l'heure : mais je m'en passerai. Eh bien, en vous en passant, il vous faut le camp retranché auquel vous tenez beaucoup. Or le camp retranché est impossible. Voici les distances, je les ai prises sur la carte qui a été distribuée à tous les députés, et tout le monde pourra faire les calculs comme moi.

M. LE GÉNÉRAL SCHNEIDER. — Je demande la parole.

M. LE RAPPORTEUR. — Vous m'accorderez une chose,

c'est qu'il faut que le camp retranché s'appuie au canal Saint-Denis.

Tout le monde a reconnu qu'à défaut d'enceinte, le canal de Saint-Denis était un des plus grands obstacles; il n'a passé dans l'esprit de personne de le contester. La position la plus importante du canal Saint-Denis, c'est le village d'Aubervilliers. Eh bien, savez-vous à quelle distance ce village, le plus considérable sur le canal de Saint-Denis, à quelle distance il est du mur d'octroi? Il est à 3,300 mètres. (*Bruit.*)

Je prie la Chambre de bien écouter ceci; ce sont des détails positifs, et il importe de les connaître. (*Oui! oui!*) Vous savez que, de Saint-Denis aux hauteurs, il y a une vaste plaine, que l'on appelle la plaine de Saint-Denis. Le point le plus important de la plaine est Aubervilliers, qui commande le canal et qu'on a toujours voulu défendre. La distance est, je le répète, de 3,300 mètres.

La jonction des deux canaux, de l'Ourcq et de Saint-Denis, est le point le plus capital pour un camp retranché; tout le monde en est d'accord. Voici la distance : elle est de 1,800 mètres, moins de 2,000.

Ainsi, déjà, dans ce système, vous êtes obligés d'abandonner le canal de Saint-Denis et la jonction des deux canaux.

Les hauteurs de Romainville, les plus distantes, celles qu'on ne peut se dispenser d'employer, même dans le cas où l'on a une enceinte solide derrière soi, elles sont à 3,700 mètres.

Une voix. — Cela n'est pas exact.

M. LE RAPPORTEUR. — Ce sont des distances que vous pourrez vérifier au compas.

Je ne parlerai pas de Vincennes, qu'apparemment vous ne voulez pas raser; il est à moins de 2,000 mètres.

Mais enfin je vais citer une position qui a acquis dans la discussion une véritable célébrité. Les adversaires des forts détachés concèdent que la jonction de la Seine et de la Marne, c'est-à-dire Charenton, est le point le plus capital. Je vous demande, en effet, ce que serait une défense qui négligerait la jonction de ces deux rivières si importantes, qui négligerait Charenton. Savez-vous quelle est la distance du mur d'octroi? 2,900 mètres; moins de 3,000.

M. LE GÉNÉRAL SCHNEIDER. — Charenton, mais non pas le confluent; le confluent est à 4,000 mètres. (*Bruit. — Mouvements divers.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Je ne parlerai pas ici des positions de la rive gauche. (*Interruption.*)

Si les honorables membres qui discutent le projet de loi sur ces bancs veulent me permettre de continuer la discussion moi-même, ils verront que le sujet ira s'éclaircissant de minute en minute.

Enfin je ne parlerai pas de la rive gauche. Je pourrais vous répéter que c'est à 1,200 et à 1,500 mètres qu'on avait voulu mettre les forts, pour protéger une enceinte capable de résister à un siège, et, d'après l'amendement, on les recule à 4,000 mètres. Mais je

ferai remarquer que toutes les distances sont de 3,000, 3,600, 3,800 mètres sur la rive gauche.

Je passe à la rive droite, à travers le bois de Boulogne, la plaine Saint-Denis, jusqu'au canal, pour rendre la circonférence complète.

Tout le monde a dit que, dans cet espace immense du bois de Boulogne, de la plaine Saint-Denis, on pourrait même se passer de l'enceinte, à une condition, celle de se servir de la Seine; et assurément on ne dira pas que, dans l'hypothèse du camp retranché, le vaste fossé de la Seine, de Saint-Cloud à Saint-Denis, ne soit pas la défense toute naturelle du camp retranché. Eh bien, je vais vous prouver, par l'énonciation de trois chiffres seulement, que vous ne pourriez pas même défendre les bords de la Seine. Voici les distances : de l'Arc de triomphe ou de la barrière de l'Étoile au pont de Neuilly, il y a 3,300 mètres; depuis le faubourg du Roule jusqu'à l'île de Villiers, il y a 2,800 mètres; et enfin, de la barrière Mousseaux jusqu'à la rivière, sous Asnières, il y a 3,300 mètres.

Je ne parle pas de la défense immédiate de la basse Seine; je veux suivre les auteurs de l'amendement sur leur propre terrain, quoiqu'ils en aient changé.

Hier, M. Dufaure parlait avec beaucoup d'estime du mur d'octroi, et aujourd'hui l'honorable M. Passy l'a traité un peu plus lestement.

M. Dufaure. — Je demande la parole.

de 160 tours. Ce serait conséquent, mais ce serait insensé.

Je cite ce fait pour prouver que ce qu'il y a de raisonnable, c'est de ne pas s'imposer des conditions de distance, car on tombe dans l'absurde. (*Mouvements divers.*)

Qu'avons-nous voulu? Que la Chambre me donne encore quelques instants; je ne serai pas long. Je ne demande plus que quelques instants, mais il faut que la Chambre veuille bien me les donner; elle doit reconnaître que je suis dans les faits. (*Parlez! parlez!*)

Qu'est-ce que nous avons voulu? Nous avons écouté les hommes spéciaux, et, mettant de côté toute opinion de parti, mettant de côté tout amour-propre de système, car nous n'étions ni hommes de parti, ni auteurs de systèmes... (*Mouvement.*) (Eh, mon Dieu! je ne fais pas de politique), nous avons écouté les hommes spéciaux, et qu'avons-nous vu? Nous avons vu que, si l'on voulait s'imposer des distances, on serait gêné, et que l'on ne pourrait pas suivre les conditions du terrain, s'approprier les positions les plus fortes. Nous avons conclu qu'il fallait des ouvrages extérieurs pour porter la défense au loin, de manière à ne pas être exposé à l'action des batteries incendiaires, et, comme on ne doit pas serrer les ouvrages extérieurs de telle manière qu'on ne puisse les franchir, car alors les ouvrages seraient à une si petite distance les uns des autres que le nombre en serait infini, nous avons conclu qu'il fallait une en-

ceinte que l'on ne pût pas renverser dans les deux conditions que voici : ou avec de l'artillerie de campagne, ou, comme M. Chabaud-Latour l'a fort bien dit, avec un sac à poudre qu'un homme hardi déposerait au pied du mur et qui ferait une brèche de plusieurs toises. Nous avons voulu une enceinte de sûreté qui rassurât complètement et non pas illusoirement. Permettez-moi encore quelques mots.

Je vous prie d'apprécier nos intentions et celles des hommes qui ont fait ce système; c'est de contraindre l'ennemi à apporter une artillerie considérable. Et cette artillerie considérable, je vais vous montrer que c'est elle qui établit la relation du projet de fortification de Paris avec la défense générale du royaume. Un seul mot : si vous avez quelques craintes sur les forts détachés, voici des déclarations que j'affirme, parce que je les tiens de la bouche des premiers ingénieurs du pays. Je les nommerai si l'on veut. Pour prendre un fort détaché, savez-vous combien il faut de pièces de canon ? On m'a dit que 50 pièces de canon seraient surabondantes. Et, pour attaquer l'enceinte, savez-vous combien il en faut? On m'a dit qu'avec 500 bouches à feu il était douteux qu'on réussît. (*Exclamations.*) Voulez-vous que je vous cite les autorités? (*Oui! oui!*)

Je vais vous en citer deux : d'abord un des plus grands faits historiques connus, et ensuite deux ingénieurs qui m'ont permis de les nommer. Le plus grand fait historique connu, c'est le siège de Turin

qu'interrompit le prince Eugène par sa grande manœuvre. Savez-vous combien les Français ont laissé devant Turin de bouches à feu? Plus de 300. Maintenant voulez-vous savoir les noms des ingénieurs? Ce sont deux ingénieurs du premier mérite, M. le vicomte Dode de La Bruneries et M. le général Vaillant, qui exécute sous lui les fortifications de Paris... (*Mouvements divers.*) Ils m'ont déclaré, et ils m'ont permis de citer leurs noms, qu'il était impossible d'attaquer l'enceinte continue à moins d'avoir un parc de 500 bouches à feu. (*Exclamations nombreuses.*) Mais enfin ils font autorité apparemment...

Maintenant voici le but. Vous le savez, toutes les fois... (*Bruit.*) Je prie qu'on veuille bien m'écouter; il m'est impossible de me faire entendre. J'ai la voix trop faible pour dominer les conversations particulières. C'est pourquoi j'invoque un complet silence. Supposons que vous ne vouliez pas de 500 bouches à feu, que vous n'en vouliez que 400, ce qu'on avait au siége de Turin; eh bien, une armée condamnée à amener une aussi nombreuse artillerie sous les murs de Paris est placée dans des conditions tout autres que celles d'une armée qui n'a à traîner après elle qu'une artillerie de campagne. Ce que tout le monde sait sans être militaire, c'est qu'une armée en campagne ne peut amener de l'artillerie de siège sans s'être assurée du parcours des routes; et la preuve c'est que, quand il faut faire un grand siège, on ne le

commence qu'après s'être rendu maître du pays par des campagnes heureuses. Voilà ce que tout le monde vous dira.

Qu'avons-nous voulu? Nous avons voulu que, si, par hasard, par des entraînements politiques, par des circonstances que je ne saurais prévoir, on venait tenter l'attaque de Paris, on ne le pût qu'à une condition, à la condition d'avoir fait à vos frontières la guerre de siège et d'avoir enlevé les places fortifiées qui couvrent vos routes. En un mot, nous avons voulu rendre à votre défensive extérieure toute sa valeur, car, sachez-le bien, tant qu'on pourra enlever Paris avec un sac de poudre et de l'artillerie de campagne, on évitera les places fortes, comme on l'a fait. (*Très bien! très bien!*)

C'est là, Messieurs, qu'est le point vrai de la question.

Tant qu'une armée ennemie pourra se flatter, par une rapide invasion, par un mouvement hardi sur la capitale, de l'enlever à coups d'hommes et avec de l'artillerie de douze, c'est-à-dire de l'artillerie de campagne, elle évitera les places fortes, qu'il est toujours possible d'éviter. Je vais en fournir la preuve.

On a dit qu'il fallait lier la défense de Paris à la défense générale du royaume. Eh bien, voici comment nous la lions : c'est en rendant aux places fortes toute leur valeur. Elles ne l'ont pas tant qu'on a la liberté des routes et qu'on peut se détourner des places, et on ne le peut pas quand il faut avoir 60,000 chevaux

pour traîner un parc d'artillerie. Je vais prendre dans les délibérations mêmes des commissions la preuve de ce que je dis.

Est-ce que vous croyez qu'avec les places fortes, si multipliées qu'elles soient, on empêchera l'ennemi de venir sur Paris? Je vous donnerai une preuve du contraire, que l'on trouve saillante dès qu'on a lu le gros volume dont je vous ai parlé.

On s'est dit : La frontière est ouverte sur plusieurs points ; il faut la fermer. Autrefois on se contentait, sur la Meuse par exemple, de Sedan, de Verdun et de quelques autres points principaux. Depuis qu'on a fait tant de routes, on a reconnu que cela ne suffisait pas ; on a voulu la place de Vouziers en arrière Huningue étant démantelée, on a dit : Il faudrait un point en arrière d'Huningue ; ce serait Belfort. Puis on a regardé la route, et l'on a dit : On peut tourner Belfort et passer par la vallée de la Thure ; il faut donc faire une autre place. On l'a choisie ; c'est Thann qu'on vous propose de faire. Après avoir fermé ainsi les débouchés d'Huningue par Belfort, on a de nouveau regardé la carte et l'on a dit : On peut encore tourner Belfort, en passant au-dessous ou au-dessus ; il faudrait une place en arrière ; laquelle? Langres. On vous propose de la faire et l'on a raison. Mais, après avoir fait Langres, on a encore discuté. Cette succession d'opinions se trouve dans chacun des procès-verbaux des commissions. On a dit : Oui, Langres est une bonne place sans doute, mais on peut tourner Langres par

Chaumont en passant par Bourbonne-les-Bains. Il faut défendre Chaumont! On ne s'en est pas tenu là, et l'on a dit : Quand vous aurez défendu la frontière, par Vouziers, Belfort, Langres et Chaumont, il y a la défensive intérieure, car il reste beaucoup de routes non défendues par des places, et alors on a proposé la Fère, Reims, Laon, Vitry, jusqu'à la Charité-sur-Loire.

Et savez-vous par qui cela a été fait? Par les commissions chargées de reviser le travail les unes des autres. C'est surtout par la commission de 1836, chargée de reviser les travaux du comité de fortifications et de la commission de 1818. Savez-vous quelle était leur mission, résultant du rapport qui les instituait? Leur mission, c'était de diminuer le nombre des places fortes, et de procurer des économies au pays. (*Rires.*)

Ce que cela prouve, c'est que, si l'on veut fermer les routes, tous les jours on est amené à proposer des places nouvelles. Quel est le vrai moyen de rendre à toutes ces places leur utilité; quel est le moyen, surtout depuis que vous avez créé par votre législation un réseau de chemins autour de vos places? Pour le trouver, appréciez le danger. Le danger est que, si difficiles que soient les abords, ils se trouveront ouverts à côté par quelque débouché non gardé. En quel cas est-on fermé? C'est dans le cas où, ayant un point capital au centre, Paris, qu'on ne peut attaquer qu'avec un matériel immense, pour lequel 60,000 chevaux (c'est-à-dire le nombre le plus considérable qu'il y en ait dans les armées) sont nécessaires, il faut avoir

pris des places à la frontière pour y arriver. Oh! je vous défie bien de passer la frontière entre Metz et Lille, en laissant de côté Sedan, Langres, Belfort, s'il faut amener 400 bouches à feu.

Aussi, ce qui lie la défense du royaume avec la défensive extérieure, ce qui fait que la fortification de Paris n'est plus un projet égoïste, c'est que nous en ferons, non pas un camp retranché, mais un ouvrage tel, que, pour arriver avec l'artillerie nécessaire, il faudra prendre les places de la frontière. (*Très bien!*)

C'est alors que nous accomplirons le vœu patriotique de M. de Tracy, qui est de faire cesser les guerres d'invasion et d'y substituer la guerre méthodique, la guerre lente. Je sais bien qu'au jugement de M. de Lamartine c'est là faire rétrograder l'art. Moi, je ne le crois pas. Je crois que, quand l'art aura rétrogradé jusqu'à Turenne et Vauban, il sera encore capable de donner de la gloire à tout le monde. Ce que nous voulons, c'est opposer un obstacle à ces mouvements rapides qui mettent toutes les nations à la merci de la grandeur d'un seul homme. Vous voyez que je ne suis pas très bonapartiste ici. (*On rit.*)

Nous ne voulons pas de camps retranchés, parce que nous savons qu'on en a pris. Je sais qu'il y a des camps retranchés qu'on n'a pas pris, mais il y en a beaucoup qu'on a pris. (*Bruit.*) Nous ne voulons pas de camps retranchés, parce qu'on les prend à coups d'hommes, avec de l'artillerie de campagne, parce

qu'on les prend avec de l'audace, et que nous voulons, nous, des ouvrages qu'on ne puisse prendre qu'avec un matériel d'artillerie qui n'est pas transportable, à moins de plusieurs campagnes heureuses, à moins de la prise de vos places frontières. Voilà le but. (*Très bien! très bien!*)

Maintenant la dépense! C'est sans doute un point qui attirera l'attention de la Chambre.

La dépense! Eh bien, je l'avoue, il me semble que, lorsqu'il s'agit de changer la situation du pays, de la changer fondamentalement (car le pays n'est plus à la discrétion d'une campagne heureuse, brillante, hardie, audacieuse, il n'est plus qu'à la discrétion de longs efforts, renouvelés pendant plusieurs années), que, lorsqu'il s'agit d'un but pareil, la dépense ne devrait occuper l'attention de la Chambre que comme elle l'a, du reste, occupée dans cette discussion, c'est-à-dire accessoirement. La question de la dépense n'a qu'un avantage à cette heure avancée de la discussion; c'est qu'étant traitée à la fin au lieu de l'avoir été au commencement, elle a quelque nouveauté. Au commencement, la Chambre, par un sentiment honorable, n'y aurait porté aucune attention.

Vous dites que nous nous sommes trompés quant à la dépense; je réponds que les évaluations ne sont pas de nous. Nous nous sommes adressés aux officiers du génie. Je sais bien qu'il y a contre tous les faiseurs de devis une très grande prévention. Je prie cependant la Chambre de me permettre d'établir

une différence entre les devis du génie militaire et les devis du génie civil. (*Écoutez! écoutez!*)

Et ici je n'entends pas attaquer les ingénieurs civils. Je montrerai en quoi consiste la différence. En fait, d'abord, je suis encore autorisé par l'honorable président du comité des fortifications à le citer et à déclarer que très rarement les devis du génie militaire sont dépassés. Vous allez dire que c'est bien merveilleux, et que les ingénieurs militaires ont dès lors un grand secret que ne possèdent pas les ingénieurs civils. Je vais expliquer à quoi cela tient; la raison en est bien facile à comprendre : c'est que ces travaux, qui se rapportent à l'emplacement, les lignes de feu, les lignes de défense (ce qu'il n'est pas de ma compétence de vous exposer ici), c'est que ces travaux, qui exigent une très grande attention pour les placer, une très grande habileté pour les disposer de manière à ce qu'on soit à l'abri du feu et à ce qu'on puisse en donner le plus possible, ces travaux, dis-je, très difficiles à calculer, sont, quant à l'exécution, la plus facile des choses, car ils consistent en de simples murailles.

Or qu'est-ce qui fait que, dans les travaux civils, on se trompe? C'est qu'on rencontre des inconnues, des inconnues immenses. D'où vient, en effet, que, dans les projets de canaux ou de chemins de fer, on se trompe? Il y a ici des hommes très habiles qui ont fait des canaux, qui ont fait des chemins de fer et qui pourraient vous le dire mieux que moi; mais enfin

j'ai été aussi ministre des travaux publics, et j'ai quelques souvenirs qui me permettent d'éclaircir cette question. Voici pourquoi, dans la construction des canaux et des chemins de fer, il y a de grandes inconnues. Vous faites un percement; vous ne pouvez pas prévoir quelle est la nature de la roche qu'on rencontrera; cela nous est arrivé pour le canal du Nivernais. On est obligé, pour un canal, de pourvoir à son approvisionnement d'eau. Il se trouve ou que les sources tarissent ou qu'elles ne suffisent pas; il faut faire des bassins d'approvisionnement. Il se trouve que vous avez un terrain perméable : il faut l'étancher pour qu'il puisse contenir l'eau. Voilà des causes qui peuvent amener, dans les constructions de canaux, des différences énormes entre la prévision et la réalité.

Pour les chemins de fer, je connais des chemins dont les dépenses ont varié, parce qu'on s'était trompé dans un niveau. Une erreur de quelques centimètres dans un niveau fait qu'au lieu de se trouver au niveau d'une route, on est obligé de passer au-dessus ou au-dessous. Il faut alors jeter un pont ou creuser un passage. Ce sont là des dépenses dont l'imprévu se solde en millions.

On vous a effrayés des carrières de Paris. Je vais vous dire ce qu'il en est, et vous verrez qu'il n'y a rien d'imprévu. Quant à la dépense de la main-d'œuvre, on a prétendu qu'elle pouvait varier. Il y a des marchés; les marchés seront, dit-on, abandonnés. Je comprendrais cette objection si nous étions en temps de

guerre, comme nous avons pu le craindre un instant, et si l'on était obligé d'exécuter ces travaux en quinze ou dix-huit mois ; mais, s'ils doivent être exécutés en cinq ou six ans, cela ne peut pas augmenter la main-d'œuvre. Je ferai remarquer que les entrepreneurs ont accepté à 3, 5, 6, 7 et même 13 pour 100 de rabais, dans un moment où l'on croyait à la guerre.

Quant aux fameuses carrières, sur les quatre cinquièmes au moins de la surface il n'y en a pas. Permettez-moi de vous donner un simple détail qui vous rassurera. Ne croyez pas qu'il existe un vaste souterrain miné tout entier et à de grandes profondeurs et que la muraille soit exposée à parcourir dans un espace de 400 mètres. Ce sont des boyaux en ligne droite que le mur coupe comme une ligne d'intersection. Tout se bornera à faire quelques piliers dans certains endroits. Voulez-vous savoir les imprévus des carrières? Ce sont des imprévus d'économie. (*Sensation.*) Savez-vous ce qui arrivera dans les carrières? C'est que la dépense sera moindre. Je vais le prouver : c'est qu'au lieu d'avoir un mur qui, pour résister à la poussée des terres, exigerait en épaisseur le tiers de sa hauteur, selon les règles de l'art, il suffira d'un mur de $0^{m},60$ ou 1 mètre, car il sera appuyé contre la roche. On pourrait même, dans quelques endroits, laisser la roche vive et l'escarper elle-même. Ainsi il y aura peut-être un peu plus de dépense dans la fouille, mais il y aura économie dans la construction du mur.

Quant aux matériaux, on les trouve sur les trois

quarts de la surface de l'ouvrage; dans le bois de Boulogne notamment, en perçant à quelques pieds, on trouve la roche qui servira à la construction du mur. Mais ce sont des raisonnements, dira-t-on. Eh bien, je vais vous donner des faits positifs.

Combien estime-t-on, en province, un front de fortification? En province, on estime qu'un front de fortification, précédé de demi-lunes, de contrescarpes avec tous ses ouvrages accessoires, coûte 1 million. Savez-vous combien il y a de maçonnerie dans un front précédé de tous ces ouvrages? Il y en a 2,000 mètres. Et dans un front simple, comme ceux qui sont proposés pour Paris, sans être précédés de tous les ouvrages qui précèdent ceux de Lille ou de Metz, il n'y a que 400 mètres de maçonnerie. Si un front de 2,000 mètres coûte à Lille 1 million, combien coûte un front de 400 mètres à Paris? Cherchez quelle peut être la différence entre la main d'œuvre de Lille et celle de Paris. Sans doute la main-d'œuvre est plus chère à Paris; mais, quand on me persuaderait que 400 mètres de maçonnerie à Paris pussent équivaloir à 2,000 mètres à Lille, 94 fronts à Paris coûteraient 94 millions en se rapportant à ce qui se passe à Lille et à Metz. Vous n'avez pas à redouter ces dépenses énormes de 300 ou 400 millions dont on vous parle. Lorsque j'ai demandé aux ingénieurs ce qu'ils pensaient de ces exagérations, il nous ont répondu qu'elles leur paraissaient insensées et insoutenables devant les hommes de l'art. (*A demain! à demain!*)

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. Nous avons, dit-on, négligé les casernes et l'armement. Les forts sont au nombre de quatorze; ils contiennent des casernes chacun pour 2,000 hommes, en cas de guerre, et pour 700 ou 800 hommes en temps ordinaire. Ainsi les forts contiennent les casernes dont on avait besoin à Paris. Vous trouverez dans les devis 5 millions pour cet objet.

Maintenant on dit : Il n'y a pas de casernes à l'enceinte. Je prie la Chambre de remarquer que les casernes ne tiennent pas à l'enceinte. Il faut que vous sachiez que depuis longtemps on a besoin de casernes à Paris. Dans l'état actuel des casernes, on ne peut guère loger à Paris que 20,000 à 25,000 hommes, et il y a longtemps qu'on demande des casernes à Paris, parce que celles qui existent sont mauvaises pour la plupart. Ainsi cette dépense était demandée dans tous les cas; et, que Paris soit fortifié ou non fortifié, il est nécessaire d'y construire des casernes. Je dirai même qu'avec des forts détachés vous êtes dispensés d'en faire un aussi grand nombre; car, en temps de guerre, les forts contiendraient 28,000 ou 30,000 hommes, et, en temps de paix, 10,000 à 12,000. Supposez que vous voulussiez ajouter 20,000 aux 25,000 hommes déjà casernés, et demandez aux officiers du génie à combien est évalué le casernement par homme dans les lieux où il coûte le plus cher; ils vous diront que cela coûte à peine 400 francs. Ainsi, pour 10,000 hommes, ce serait 4 millions; pour 20,000 hommes, ce serait 8 millions.

Quant à l'armement, M. le maréchal Soult a apporté un devis, non pas de 43 millions, mais de 30 millions. Remarquez néanmoins que ce devis ne contient pas seulement l'artillerie de siège nécessaire pour Paris. En créant une place forte comme Paris, on peut exiger 2,000 pièces de canon en batterie. Il fallait donc ajouter à la dépense générale du matériel la somme nécessaire pour créer 2,000 pièces. Savez-vous ce que coûtent 2,000 pièces de canon? Il y a ici M. le général Tugnot-Lanoye, chargé des travaux de l'artillerie, qui pourra vous le dire; elles coûteraient 7 à 8 millions. Pourquoi l'état monte-t-il à 30 millions? Parce qu'il contient des choses qu'il nous a semblé qu'on ne pouvait pas imputer à une place qu'on appellera la place de Paris. Qu'est-ce qu'il contient? De l'artillerie de campagne. Il me semble que, bien qu'il faille, dans une place comme Paris, de l'artillerie de campagne, cela doit être imputé au matériel général. L'état contient des projectiles, de la poudre, des boulets, des armes portatives, des sabres, des fusils. Quant aux fusils, on a discuté s'il en fallait 1,800,000 ou 3 millions... Si je vous disais ce qui s'est passé cet été et la difficulté qu'on a à se procurer des armes, vous verriez combien on aurait tort de ne pas porter le nombre à 3 millions. Il n'est pas nécessaire d'imputer cela à Paris; il n'y a véritablement d'imputable à Paris que l'armement en pièces d'artillerie; eh bien, cela coûterait 7 ou 8 millions. (*Interruption.*)

Toujours est-il, Messieurs, qu'il n'y a pas là l'in-

connu dont on a voulu vous effrayer; il n'y a rien que de très facilement appréciable, il n'y a rien d'alarmant, rien en un mot devant quoi vous puissiez raisonnablement vous arrêter, quand il s'agit des plus grands intérêts du pays.

Je comprendrais, permettez-moi cette simple réflexion, s'il s'agissait des sommes gigantesques dont on a parlé, de 700 ou 800 millions (une dépense de cette nature prend un caractère politique, et n'a plus seulement un caractère financier), je comprendrais que vous missiez en balance (moi, je ne le ferais pas) la sûreté de Paris et quelques centaines de millions. Mais toutes ces exagérations sont impossibles à admettre. Qu'on se soit trompé de 10, 15, 20 millions, je ne le sais pas, la chose est possible; mais il ne s'agit pas de ces sommes énormes devant lesquelles on voulait vous faire dévier pour vous porter vers un système ou vers un autre.

Quant à l'amendement, lorsqu'on serait à l'exécution de ce qu'il propose, on trouverait cela bien faible. Je vais vous citer un simple fait, celui des forts détachés du général Bernard qui étaient placés sur les hauteurs qui dominent Paris. Ces forts-là, quand on les eut examinés de près, savez-vous ce qu'en pensèrent tous les ingénieurs? J'en connais qui ont été ramenés à l'enceinte continue par cette considération que ces forts, qui n'étaient même qu'à 200 ou 300 mètres, ne croisaient pas assez leurs feux autour de Paris pour offrir une sécurité véritable.

Eh bien, ces forts qui sont à 4,000 mètres, quand on les aura exécutés, on reconnaîtra qu'ils sont insuffisants pour protéger Paris, et l'on vous demandera un supplément de dépenses peut-être de 50 ou 60 millions, peut-être même supérieur à la somme que nous vous demandons.

Je m'arrête là, et je me résume en ces mots. Nous avons suivi l'avis de la commission chargée de départager les deux autres commissions; nous avons adopté les deux systèmes, parce que cette commission, qui était en mesure de décider la question, avait proposé les deux systèmes. Nous les avons adoptés, et la commission persiste à les soutenir, par cette raison que les deux systèmes rendent à vos places fortes toute leur valeur, parce qu'ils imposent à l'ennemi des efforts qui équivalent à l'impossible, et enfin parce que le système d'une distance de 4,000 mètres rend, comme je l'ai prouvé, la défense impossible.

Et quant à la dépense, il nous a paru que, si l'on pouvait ici, comme dans tout devis, supposer une erreur, elle n'était pas telle que vos convictions dussent s'arrêter devant elle. Je déclare, au nom de la commission, à l'unanimité, qu'elle persiste à regarder l'amendement comme impossible et dangereux pour la capitale.

Maintenant il ne me reste plus qu'un mot à ajouter : je suis convaincu que MM. les ministres (quand je dis MM. les ministres, je veux dire M. le président

du conseil, car il n'y a que lui qui se soit rendu dans le sein de la commission, mais enfin tout le cabinet est représenté par M. le maréchal Soult), je suis convaincu que le ministère viendra lui-même s'expliquer sur l'amendement. Dans la commission, M. le maréchal nous a dit qu'il le combattrait. Je l'ai déclaré à la tribune, il ne m'a pas démenti ; il y aurait d'ailleurs neuf membres de la commission pour l'affirmer.

Ainsi je suis convaincu que le cabinet viendra lui-même combattre l'amendement, et qu'il vous donnera beaucoup de raisons encore, que je n'ai plus la force de vous donner, que vous n'avez pas le temps d'entendre, et qui compléteront vos convictions. (*Très bien! très bien!*)

L'amendement fut rejeté par 236 voix contre 175 et la loi fut ensuite adoptée par 237 voix contre 162.

CX

DISCOURS

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF

AUX

DÉPENSES SECRÈTES

PRONONCÉ LE 25 FÉVRIER 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ce projet de loi avait été présenté le 3 février, et, dans l'exposé des motifs qui le précédait, le ministre de l'intérieur avait de nouveau exprimé la ferme volonté du cabinet de ne pas s'écarter de la ligne de conduite à laquelle la majorité de la Chambre avait donné son adhésion lors de la discussion de l'adresse.

M. Jouffroy, chargé de faire le rapport sur le projet de loi, rappela que la politique suivie par le gouvernement était celle de M. Casimir Perier et du cabinet du 11 octobre, et que, pratiquée avec dignité et résolution, elle réparerait bientôt au dehors le mal causé à la France par le cabinet du 1er mars; d'un autre côté, cette politique ferait obstacle, à l'intérieur, à des innovations périlleuses, innovations pour lesquelles le pays était loin d'être prêt, et le rapporteur, en concluant à l'allocation du crédit demandé, insista principalement sur les dangers qu'il y aurait à toucher de longtemps encore à la loi électorale.

Mis en demeure par M. Dufaure de s'expliquer de nou-

veau sur la ligne politique qu'il comptait suivre, le cabinet, par l'organe de MM. Guizot et Duchâtel, répondit qu'il ne pouvait que répéter ce qu'il avait dit au commencement de la session. Rien n'était changé depuis lors : aucun événement n'était venu modifier la situation, et l'attitude du gouvernement serait, à l'avenir, ce qu'elle avait été dans le passé.

M. Garnier-Pagès, qui succéda à la tribune à M. Duchâtel, fit observer qu'une dissolution de la Chambre était imminente, et qu'avant de renvoyer les députés devant leurs électeurs, il importait de donner satisfaction à l'opinion publique par une définition législative de l'attentat et par une modification de la loi électorale, deux choses auxquelles, pendant son dernier ministère, avait paru adhérer M. Thiers. Mis ainsi en cause, ce dernier demanda la parole, et, après avoir répondu aux reproches formulés contre son administration dans le rapport de M. Jouffroy, il s'expliqua sur les réformes dont il lui semblait que la concession pouvait être faite sans inconvénient.

Messieurs,

Avant le rapport de votre commission, ma résolution, je l'avoue, et j'en dirai les motifs tout à l'heure, était de me taire dans ce débat. Le rapport, auquel j'étais loin de m'attendre, m'avait fait prendre la résolution de parler. Tout à l'heure, quand je l'ai vu attaqué, même par un membre de la majorité, quand j'ai vu le ministère, sommé de déclarer s'il l'approuvait ou

non, éviter de s'expliquer à cet égard, et, sur un point capital, s'en séparer, quand j'ai vu, de plus, les membres de la commission se taire et ne pas soutenir ce rapport...

M. Jouffroy, *rapporteur*. — Ce n'est qu'après la clôture de la discussion que le rapporteur peut parler.

M. Thiers. — Je me suis dit que ma première résolution était la meilleure, et que je devais garder le silence. Le motif en est tout simple. Quand des hommes publics ont longtemps occupé le pays d'eux, il est quelquefois utile, digne de leur part, de savoir se taire.

Cependant, aujourd'hui, si je m'explique, je prie la Chambre de bien remarquer que j'y suis obligé, que je ne puis pas faire autrement, et que je n'ai pas le désir de soulever des discussions irritantes; mais je le dois non seulement à mes collègues et à moi, je le dois aux honorables membres de la Chambre qui ont bien voulu me donner leur appui pendant que j'étais président du cabinet du 1er mars. Je veux que la Chambre, que ceux particulièrement qui m'ont soutenu, que le pays, sachent que nous voulions quelque chose, que nous le voulons encore, que nous n'avons pas cessé et que nous ne cesserons pas de le vouloir. C'est une raison d'honneur qui me fait monter à la tribune. Je n'y monte pas pour créer des embarras au pouvoir ou pour me faire une position ministérielle; c'est par honneur que je parle.

Si le cabinet du 1er mars n'avait rien voulu, s'il

n'avait voulu, en prenant le pouvoir, que substituer des personnes à des personnes, permettez-moi de faire une remarque bien simple, c'est qu'après sa chute, après le repos dans lequel les membres de ce cabinet se sont enfermés, on ne l'attaquerait pas si souvent. Mais il avait voulu quelque chose, et de très réel, et vous entendiez tout à l'heure des membres de cette assemblée, quand on disait qu'entre le ministère actuel et celui du 1er mars il y a des différences profondes, s'écrier : Oui! oui! il y a des différences!

Eh bien, ces différences, les voici. Le ministère du 1er mars a voulu sincèrement, il s'est trompé peut-être, mais il a voulu tout ce qu'on voulait dans la coalition; il a voulu deux choses, d'abord apporter plus de caractère qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans la politique extérieure du pays. Je ne dis pas qu'il ne s'est pas trompé à cet égard, mais il l'a voulu, il l'a espéré; et ensuite, dans la politique intérieure, il a cru franchement qu'il fallait, pour constituer une majorité, non pas intervertir les principes du gouvernement, faire une réaction, mais se porter en avant au lieu de se porter en arrière. C'est là ce que j'avais toujours entendu exécuter; c'est ce que j'ai essayé deux fois, au 22 février et au 1er mars. Dans la poursuite de ce double but j'étais très sincère, je me suis trompé peut-être, mais j'étais convaincu quand j'ai été arrêté deux fois par une question extérieure.

Je reste persuadé qu'au dehors notre politique n'a été ni assez énergique ni assez ferme, et je crois qu'au

dedans le pouvoir commettrait une erreur grave s'il voulait pratiquer ce qui est contenu dans le rapport de M. Jouffroy, et s'il ne suivait pas le conseil très sage que lui donnait, au début de cette discussion, M. de Carné, de laisser le passé dans le passé, de se placer dans le présent et de marcher vers l'avenir.

Je ne veux pas faire ici l'apologie du ministère du 1er mars. Deux mots, non sur les détails de la question d'Orient, mais sur la politique étrangère que nous avons voulu suivre; cela amènera peut-être le cabinet à s'expliquer sur la politique qu'il entend adopter. Voici ce qu'a dit M. le rapporteur : que le cabinet du 1er mars s'était trompé, que, par son erreur, il avait fait perdre au pays sa position en Orient, qu'il avait ruiné ses finances, ou, du moins, qu'il les avait exposées à un embarras alarmant, qu'il avait affaibli les principes d'ordre au dedans.

Je reviendrai très brièvement sur la question; mais, puisqu'on veut bien nous placer en présence du pays et des électeurs, je ne dois pas laisser sans réponse tout ce qu'on a avancé.

Ce qu'a dit M. le rapporteur m'a profondément étonné. Il a dit que nous avions transformé la question accessoire en question principale, et qu'en voulant faire prévaloir les intérêts du pacha d'Égypte nous nous étions gravement trompés, et avions exposé le pays à de cruelles conséquences.

Il est malheureux qu'on ne se soit pas, à cet égard, expliqué plus tôt. Je ne suis pas de ceux qui ont été

les promoteurs les plus ardents de la politique égyptienne. J'ai déploré au début, bien avant d'être entré au ministère, j'ai déploré la chaleur avec laquelle on s'est jeté dans cette politique; non que la France n'eût pas en Syrie et en Égypte un intérêt très grave; mais il était évident, pour tous les esprits qui connaissaient la politique européenne, que, sur la question égyptienne, nous serions seuls contre tous.

Eh bien, je dis que, me rappelant la question d'Italie, la question belge, la question espagnole, je tremblais de voir les Chambres et le pays prendre des engagements si positifs, si l'on ne voulait pas y donner suite,

Si l'on avait ainsi posé la question : Voulez-vous, pour la Syrie et l'Égypte, faire la guerre générale? j'avoue qu'on m'aurait mis dans une cruelle perplexité. Faire la guerre générale pour la Syrie et l'Égypte! Peut-être aurais-je répondu négativement. Mais, au 1er mars, j'ai trouvé le pays engagé dans la question d'Orient. Veuillez vous rappeler avec quel soin on avait *magnifié* cette question. Quand il s'agissait de la question espagnole, de la question d'Italie, de la question belge, je me rappelle encore M. le président du conseil du 15 avril, je me rappelle le rapporteur nous disant : Si vous vous engagiez dans la question d'Espagne, la question belge ou la question italienne, vous auriez vos moyens paralysés et vous ne pourriez plus vous occuper efficacement de la question d'Orient. On avait amoindri toutes les ques-

tions devant celle-là; lorsqu'on parlait d'Espagne, d'Italie, de Belgique, on nous renvoyait à l'Orient. Peu à peu cette question a grandi dans l'opinion du pays. Je le dis à regret, car, pour ma part, je n'ai pas hésité sur ce point; parce que, si vous aviez des moyens certains pour la question belge, si vous en aviez pour la question d'Italie, si vous en aviez de presque infaillibles pour la question d'Espagne, vous n'en aviez que de très douteux, de très incertains, pour la question d'Orient. Vous étiez seuls contre tout le monde, obligés ou d'agir au loin contre la marine anglaise, ou d'agir sur le Rhin contre tout le continent. Il fallait ou opérer sur un théâtre lointain, placé au delà de vos moyens d'action, ou accepter sur le Rhin le combat d'un contre tous, sans cette évidente nécessité de combattre qui peut mettre les peuples pour vous.

J'ai donc vu avec peine le pays s'engager dans une question cent fois plus grave que toutes les précédentes, et je me suis, à cet égard, souvent expliqué de la manière la plus claire. Mais je m'adresse à votre bonne foi; quand je suis arrivé le 1er mars au ministère, le gouvernement, les Chambres, ne s'étaient-ils pas engagés de la manière la plus positive? Le rapporteur notamment n'avait-il pas, à cet égard, tenu le langage le plus clair et le plus significatif?

Maintenant, je l'avoue, j'ai commis une erreur, une seule; j'ai cru le gouvernement, les Chambres,

le pays, engagés par tout ce qui s'était passé. J'ai pris au sérieux les déclarations de la Chambre, le discours de la couronne, le rapport de la commission. Je ne suis entré qu'avec le plus cruel et le plus amer regret dans la question d'Orient; mais j'y suis entré parce que j'ai cru qu'après avoir pris de grands engagements trois fois, on ne pouvait reculer sans danger. Ce n'est ni pour la Syrie, ni pour l'Égypte, c'est pour l'honneur du pays que j'ai montré tant de chaleur. Je me suis dit que si, après avoir, dans la question belge, dans la question d'Italie, dans la question d'Espagne, annoncé une volonté en laquelle vous n'aviez pas persisté, vous faisiez de même dans la question d'Orient, je me suis dit que l'influence de la France était gravement compromise. Ce n'est pas pour la Syrie, ce n'est pas pour l'Égypte que j'ai exposé le pays à des dangers graves, je le reconnais; c'est pour l'honneur de la France. (*Approbation à gauche*).

Mettons de côté tous les détails de la question; ne revenons pas sur les tristes débats entre l'ambassadeur à Londres et le ministre des affaires étrangères. Qu'est-ce qui est resté dans le monde, dans le pays, dans toutes les classes de la société, partout, de cette grande discussion? Une chose; c'est qu'après s'être beaucoup avancé, on n'a pas osé aller jusqu'au point qu'on avait indiqué. Voilà le malheur.

Je sais que ces débats sont fâcheux pour le pays; mais on m'y a traîné; je ne puis pas laisser peser sur

moi la responsabilité que m'attribue M. le rapporteur. Oui, le malheur est qu'on s'est avancé beaucoup pour la quatrième fois, et qu'on a reculé. Mais à qui faut-il s'en prendre? est-ce que c'est à moi et à mes collègues? est-ce que c'était moi qui m'étais avancé? est-ce que c'est moi qui ai reculé?

Ce n'est pas le ministère du 1er mars qui s'était avancé. (*Au centre. Si! si!*) Non. Ce n'est pas moi qui ai fait le discours de la couronne de janvier 1839; ce n'est pas moi qui ai fait la réponse de la Chambre de 1839, dans laquelle on parle des droits nouveaux; ce n'est pas moi qui ai écrit toutes les dépêches; enfin ce n'est pas moi qui ai rappelé l'ambassadeur d'Angleterre. On ne dira pas que c'est parce qu'il était incapable qu'on l'a rappelé; c'est parce qu'il n'était pas assez égyptien.

M. le rapporteur, au souvenir de tout le monde, a été un des hommes qui ont exagéré le plus l'importance de la question d'Orient. Qui vous a dit ici que la France ne supporterait pas l'humiliation qui pourrait résulter d'un malheur dans cette question? C'est celui qui vient aujourd'hui reprocher à des hommes qui ont trouvé un engagement pris et qui, devant cet engagement, n'ont pas voulu reculer, c'est celui qui vient leur reprocher le malheur qui est arrivé à notre politique. Je le répète, ce n'est que la question de l'honneur et de l'influence du pays qui m'a si profondément ému.

Je ne méconnais pas, comme certains hommes,

les intérêts que nous avions en Égypte et en Syrie; ils étaient grands sans doute. Cependant, à mes yeux, ils n'étaient pas suffisants pour nous faire courir les risques d'une guerre générale. Mais la France ayant déjà trois fois exprimé devant l'Europe une volonté à laquelle elle avait ensuite renoncé, agir encore une fois de même me paraissait impossible, dangereux, cela me paraissait devoir amener les conséquences qui attristent aujourd'hui l'honorable rapporteur et M. le ministre des affaires étrangères lui-même.

Ainsi je pose la question en des termes fort simples. J'ai trouvé des engagements pris; j'ai voulu les tenir dans l'intérêt de l'honneur et de l'influence de la France. Il m'a semblé que reculer était désastreux.

Tout à l'heure M. le ministre de l'intérieur a dit qu'on avait à juger entre la politique qui voulait la guerre et celle qui voulait la paix. Cette question ne s'est jamais présentée à la Chambre. (*Mouvement.*) Si l'on consent à me laisser donner une explication, on comprendra ma pensée, et on verra que je suis parfaitement dans le vrai.

Lorsque la question a été portée devant la Chambre, de quoi s'agissait-il? Il aurait fallu, pour agir à temps dans la question d'Orient, il aurait fallu que la France fût prête, et elle ne l'était pas. Il y avait 320,000 hommes, dont 29 ou 30,000 se composaient de vétérans ou de gendarmes : 70,000 étaient en Afrique; il restait 229,000 hommes répartis dans toute

la France. Vous aviez 21,000 chevaux; dans les rangs vous n'aviez pas 15,000 cavaliers à mettre en ligne. (*Interruption.*) Messieurs, si vous contestez mes assertions... (*Non! non! Agitation.*)

M. DE LAMARTINE. — On conteste l'utilité de les porter à la tribune.

M. THIERS. — Je le dis, parce que cela n'est plus; si cela était encore, je ne le dirais pas. J'explique dans quelle situation on nous a livré le pouvoir, sous le rapport de la question d'Orient et des moyens matériels d'y suffire. Il aurait fallu que la France fût prête, et elle ne l'était pas. Il aurait fallu, de plus, que tous les pouvoirs fussent d'accord, et ce n'eût pas été trop du pouvoir le plus uni, le plus actif, le plus libre dans ses actes, pour être en mesure d'agir à temps.

Au lieu de cela, il y a eu des crises ministérielles, des changements de ministres, il y a eu les hésitations qui précèdent toujours ces crises-là, et, dans cet intervalle, l'objet du litige a disparu, le pacha a succombé.

Quelle est donc la question qu'on a apportée à la Chambre? Est-ce la question de paix ou de guerre? Non; la Chambre a eu à se prononcer sur des faits accomplis.

Je me rappelle l'allocution fort habile, fort courte, de M. le ministre des affaires étrangères à la fin de la longue discussion de l'adresse; il nous disait : « Mais le pacha a cédé; sur quoi discutez-vous donc? »

La Chambre n'a pas résolu la question de savoir

si l'on ferait la paix ou la guerre. Ce n'était plus le cas, ce ne l'est pas encore aujourd'hui. Il ne faut donc pas que l'on vienne continuellement nous présenter cet épouvantail de la guerre; il n'en est plus question.

Je dis qu'il ne s'agit plus de savoir si nous ferons la paix ou la guerre, et pourquoi? Il ne s'agit plus de faire la guerre pour le pacha, qui s'est aujourd'hui mis en de si bons rapports avec l'Angleterre. Ce serait ridicule. De quoi est-il donc question? Pensez-vous avec M. le rapporteur, comme le disait l'honorable M. de Carné au commencement de la séance, que la politique d'isolement, que la politique égoïste, comme on l'a appelée, que la politique exclusivement française, que M. le rapporteur nous a reproché de suivre (reproche dont je m'honore), pensez-vous que cette politique-là soit dangereuse, funeste? Êtes-vous pressés de rentrer dans le concert européen?

Eh bien, c'est là la question; et, pour moi, tant que je ne verrai pas, de la part du cabinet, des actes significatifs à cet égard, je ne lui adresserai aucun reproche. Je lui ai reproché ce qu'il était dans mon droit de lui reprocher; je lui ai reproché, dans le débat de l'adresse, de s'être prêté à un revirement de politique qui, je crois, a beaucoup affaibli la considération du pays; mais cela fait, ce revirement produit, cette situation acceptée, si le cabinet ne se hâte pas de rentrer dans le concert européen, et d'ajouter à notre politique le dernier échec qu'elle puisse rece-

voir, oh! ce n'est pas moi qui le tourmenterai, qui lui rendrai le pouvoir difficile. Si, en effet, vous faites la seule chose qu'il y ait à faire aujourd'hui, en restant immobiles, prêts à tout événement; si vous réparez nos négligences à l'égard de notre organisation militaire; si vous prenez toutes les mesures nécessaires pour rendre à cette organisation la force dont elle a besoin, oh! mon Dieu! loin de vous combattre, je vous aiderai souvent, je ferai comme j'ai fait, il y a un mois, en mettant de côté tout sentiment politique (*rires ironiques*) et tout ressentiment personnel.

Enfin, Messieurs, je n'agirai pas comme quelques-uns de nos honorables collègues, qui, il y a quelque temps, promettaient leur vote d'avance; mais, je le répète, dans des choses où je ne suis pas personnellement engagé, et où peut-être vous aurez besoin de quelque appui, je suis prêt à vous le donner, toutes les fois que, persistant dans la conduite que je viens de tracer, vous pourrez procurer au pays un accroissement de force matérielle. (*Quelques rires au centre.*) Quand, par exemple, il s'agira d'obtenir une prolongation d'années de service, ou des fonds pour les places fortes, pour les casernes, si vous n'avez pas besoin de cet appui de l'opposition qui vous était nécessaire il y a un mois, et qui, à ce qu'il paraît, a beaucoup coûté à votre dignité, si vous n'en voulez pas, soit! Tant mieux si vous pouvez vous en passer. Mais, enfin, ne dédaignez pas un secours dont peut-être vous aurez besoin.

Le rapport parle du concert européen. Messieurs, si vous êtes pressés de rentrer dans le concert européen (et c'est là la question pratique ; il ne s'agit plus du pacha d'Égypte ; le pacha d'Égypte, vous savez ce qu'il est devenu ; s'il est quelque chose, c'est comme allié de l'Angleterre), si, comme M. Jouffroy l'indique, vous êtes pressés de rentrer dans le concert européen et de le sanctionner pour sortir de cet isolement qui, dit-on, est inquiétant, si vous vous hâtez d'aller ratifier, consolider par votre adhésion, les arrangements qui ont été faits par les quatre puissances, sans vous, malgré vous, contre vous, si vous faites cela, je dirai que vous ajoutez aux échecs que nous avons déjà reçus le seul et dernier échec que nous puissions recevoir encore. Car, si vous vous dessaisissez de cette valeur qui reste à la France, celle de ratifier ou non les arrangements conclus en Orient, si vous sanctionnez ce qui a été fait, je dis que vous serez bien coupables, et que, sans utilité, pour la puérile vanité d'être comptés encore nominalement au nombre des cinq puissances, vous vous dépouillerez de la force qui reste à la diplomatie française. (*Sensation.*)

Vous le savez aussi bien que moi, on n'a rien établi de solide en Orient puisque la France n'y a pas apporté sa sanction. Eh bien, tant que la France saura se tenir dans un isolement imposant, tant que la France pourra dire qu'elle ne connaît pas tout ce qui s'est accompli sans elle, elle fera sentir gravement les inconvénients de son absence dans la politique des cinq puissances.

Quand vous voudrez faire cela, et, en même temps, réparer les lacunes de votre organisation militaire, sachez-le bien, quoique la France ait essuyé des échecs, il lui restera encore une force considérable. Et ici, je suis heureux de le dire, sans doute la considération du gouvernement a pu souffrir, mais la France pèse encore d'un grand poids dans le monde. Ce qui le prouve, c'est l'union étroite des puissances contre elle; ce qui le prouve, c'est l'importance immense qu'on attache en Europe à cet isolement de la France et le désir qu'on a de la voir rentrer dans le concert européen.

Je comprends qu'il ne vous convienne pas de vous expliquer là-dessus; mais ne dites pas au pays que vous êtes placés entre la politique de la guerre et celle de la paix. C'est en présence du concert européen que vous êtes placés. Y entrerez-vous? n'y entrerez-vous pas? Telle est la question.

Je le répète, ne vous hâtez pas d'entrer dans le concert européen, et, puisqu'on a voulu agir sans vous, agissez sans les autres. Sachez attendre; sachez être ce que la France doit être quand elle se trouve en face de l'Europe. (*Nouvelle sensation.*)

Messieurs, la question est là pour moi, pour mes honorables collègues. Nous n'acceptons point le reproche d'avoir engagé le pays dans une politique funeste; nous avons trouvé des engagements pris, nous n'avons pas voulu y manquer. Aujourd'hui, nous ne réveillons pas des questions qui doivent rester dans

le passé; nous ne venons vous parler ni de paix ni de guerre; nous vous disons : Sachez rester dans la position que les événements ont faite à la France; sachez y persister.

Quant à la politique intérieure, je serai bref. J'ai avoué souvent à la Chambre que ce n'était pas la politique intérieure qui m'avait le plus vivement préoccupé; je n'ai dissimulé cela à personne, pas plus à mes amis du centre gauche qu'à la gauche, qui a bien voulu me prêter son appui. J'ai dit à tout le monde ce que j'étais; je me suis montré tel que je suis. J'ai dit que nous avions attaché à certaines questions une importance qu'elles n'avaient pas réellement; je l'ai dit à toutes les époques, je n'ai jamais rien dissimulé à cet égard. Mais ce que j'ai regardé comme plus considérable dans la politique intérieure, c'est la nécessité de faire cesser la division des partis; j'ai pensé qu'il fallait sortir des querelles du passé, qu'il fallait créer une majorité nouvelle pour pouvoir donner au gouvernement la force de diriger énergiquement les destinées du pays.

Eh bien, je ne crois pas qu'on puisse créer une majorité en se plaçant à l'une des extrémités de la Chambre; je puis me tromper, mais je crois que le pouvoir actuel est placé à l'une des extrémités de la Chambre. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, on me demande de m'expliquer sur la politique intérieure; je ne dis rien de blessant pour personne. (*Non! non! — Parlez!*)

Je crois le pouvoir placé aujourd'hui à l'une des extrémités de la Chambre. Je dis que c'est là une mauvaise position pour opérer les rapprochements, sans lesquels toute majorité est impossible. Voilà mon avis.

Maintenant je rappellerai les faits. J'ai vu deux fois tenter cette expérience de recomposer une majorité en se mettant à l'une des extrémités, à l'extrémité de droite, comme le propose M. le rapporteur, et jamais on n'a réussi. Dans le cabinet du 6 septembre, ce n'était certes ni les hommes de talent, ni les hommes éclairés qui manquaient; il y avait M. le comte Molé et M. Guizot. Eh bien, on a échoué. Pourquoi? Parce qu'on a voulu faire alors avec une loi, la loi de disjonction, ce que M. le rapporteur a essayé de faire aujourd'hui avec un rapport. On a voulu amener une grande partie de la Chambre à ce qu'on appelle un Évangile, et il s'est trouvé que cet Évangile ne convenait pas à tout le monde.

Quant à moi, je suis convaincu d'une chose, je suis convaincu que, pour avoir une majorité, il faut se placer non pas à l'une des extrémités de la Chambre, mais au véritable milieu, celui où j'avais essayé de placer le pouvoir. (*C'est cela! c'est cela!*) Vous avez tenté de faire la majorité en arrière, je crois qu'il faut la faire en avant. (*Mouvements divers.*) C'est une question pratique.

Savez-vous pourquoi mon penchant a été de me taire plutôt que de me mêler à cette discussion? C'est que je suis convaincu qu'en cette matière il faut laisser

agir l'expérience, que les discours prouvent peu, qu'ils produisent de l'irritation, dont il y a déjà beaucoup trop dans la Chambre, et peu de lumières... (*Interruption.*)

Je n'ai pas dit qu'il y eût peu de lumières dans la Chambre.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Non. Vous avez dit beaucoup d'irritation et peu de lumières.

M. THIERS. — J'ai dit que les discours produisent beaucoup d'irritation et peu de lumières.

Eh bien, Messieurs, permettez-moi de vous rappeler deux expériences : celles que j'ai faites au 22 février et au 1er mars. Ce qui me porte à croire que ce que je vous dis est vrai, c'est que, lorsque le pouvoir s'est placé dans ce que j'appelle le centre gauche auquel j'ai l'honneur d'appartenir, qu'est-il arrivé? Il est arrivé qu'on avait une majorité de 120 et 130 voix. (*Mouvement.*) Peut-être cela ne signifiait-il rien; mais enfin, vous m'accorderez que 120 et 130 voix prouvent plus d'adhésion que 75 voix, et que 18 voix notamment. (*Rumeurs au centre.*)

Je suis, moi, convaincu d'une chose; c'est que, sans des rapprochements sérieux, non pas ceux dont on vient parler le jour des fonds secrets, mais ces rapprochements sérieux que l'on obtient tous les jours par l'action administrative, par la manière dont on exerce l'influence du pouvoir, dont on traite avec les hommes, il y aura, dis-je, des majorités de six mois, comme il y en a eu pendant que s'agitaient de graves

questions extérieures, comme il y en a eu sur la question d'Espagne dans la Chambre, comme il y en a eu quand on traitait la question d'Orient. Mais peu à peu, quand le retentissement de ces questions sera passé, vous retomberez dans les mêmes difficultés si vous voulez placer le pouvoir à l'une des extrémités, au lieu de le placer au véritable milieu. Je suis convaincu de cela par la pratique même. J'ajoute que, si vous me contestez cette assertion, je vous citerai ce qui s'est passé aujourd'hui. Je sais que M. le ministre de l'intérieur a trop l'habitude de la Chambre, qu'il est trop expert pour venir se séparer du rapport. Il a habilement parlé : il n'a pas parlé contre le rapport, et cependant il ne l'a pas avoué ! Si vous contestez ce que je dis, il n'y a qu'à monter à cette tribune et à venir déclarer que vous adoptez en tout le rapport de la commission. (*Vives approbations à gauche.*)

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Il n'y a qu'à le mettre aux voix.

M. THIERS. — Eh mon Dieu! c'est parce qu'on ne peut pas le mettre aux voix que je m'exprime ainsi! Mais vous seriez bien embarrassés s'il fallait le mettre aux voix, puisque vous ne pouvez pas même venir l'avouer ici. (*Rires à gauche.*)

Messieurs, qu'a fait le ministère du 1er mars? Convaincu qu'il devait placer le pouvoir où il a essayé de le placer, convaincu qu'il ne suffisait pas de vaines paroles, de quelques places accordées à des sollicita-

tions... (*murmures au centre*); attendez, vous allez voir que je ne veux blesser personne, que cela est loin de mon intention. Convaincu qu'il fallait faire autre chose que des concessions aux personnes, et qu'il fallait s'adresser aux opinions, le ministère du 1er mars, d'accord à cet égard avec la plupart des membres du cabinet du 12 mai, avec les membres de la coalition, avait consenti à reviser un article des lois de septembre. Il avait consenti, non pas à la réforme électorale, qu'il déclarait une question de l'avenir et non du présent; il avait consenti, sans qu'on lui eût fait une condition, mais spontanément, à ce qu'on élargît le cercle des incompatibilités.

Quant à la politique extérieure et intérieure, nous pouvons mettre en regard la politique du 1er mars et celle que le rapporteur veut imposer au ministère actuel.

Le 1er mars ne vous parle pas guerre; ce serait ridicule aujourd'hui, quand le pacha d'Égypte n'a plus besoin de vous et s'est fait l'allié des Anglais. Il se borne à vous dire : Restez à part, n'entrez pas dans le concert européen, restez dans la politique exclusivement française. Le rapporteur, au contraire, vous dit, dans un langage absolu et mathématique : Entrez dans la politique européenne, entrez-y; la politique exclusivement française vaut moins que la politique européenne. La première a autrefois fait la grandeur de la France; mais la seconde vous donnera la paix, partout et toujours.

Sur les lois de septembre, le ministère du 1er mars avait consenti à la revision d'un seul article. Le rapporteur demande le maintien absolu et intégral de ces lois, et dit qu'il faut non seulement les maintenir, mais ne les affaiblir à aucun degré. Ainsi l'on ne doit pas même définir l'attentat.

M. Jouffroy, *rapporteur*. — C'est dans la Charte qu'est la définition de l'attentat. (*Bruit.*) La Charte la réserve, article 28.

M. Thiers. — Alors prenez vous-en au ministre qui tout à l'heure vous disait qu'il était d'avis de définir l'attentat.

M. le rapporteur. — La Charte réserve la définition de l'attentat.

M. Vivien. — Puisque c'était dans la Charte, puisque l'honorable M. Cunin-Gridaine disait, avant le 12 mai, qu'il signerait des deux mains le programme où était cette condition...

M. Thiers. — Enfin qu'a répondu le rapporteur à ceux qui demandent, non pas la réforme électorale (mes honorables amis et moi nous ne la demandons pas), mais seulement une mesure que vous serez, je crois, obligés d'accepter tôt ou tard, une mesure qui ne présente aucun inconvénient pour l'ordre et qui assurément me coûte, à moi qui suis partisan des fonctionnaires et qui les ai toujours défendus, mais au sujet de laquelle, je crois, comme M. le garde des sceaux du 12 mai, qu'il y a quelque chose à faire? (*On rit.*)

Qu'avez-vous répondu? Vous avez répondu que

nous étions à peine dignes des institutions que nous possédons. Voilà ce que j'appelle, au lieu de former la majorité en avant, comme le voulait le 1er mars, la former en arrière. (*Rumeur au centre.*) Si je me trompe, si, comme semble le penser le ministère, mieux vaut la majorité en arrière qu'en avant, comme c'est là la question entre la politique intérieure du 1er mars et celle du cabinet actuel, je vous fais cette proposition : montez à la tribune et venez dire que vous adoptez les termes et la pensée du rapport. (*Assentiment à gauche et au centre gauche.*) Je sais bien que vous êtes libres, qu'il est dans votre droit de ne pas me répondre ; mais, puisque nous discutons, permettez-moi de vous offrir cette façon très simple de prouver la vérité de ce que j'avance. Moi, je dis : Il faut se mettre en avant ; vous, vous dites : Il faut se mettre en arrière. (*Dénégations au centre.*)

Un membre. — Ni en avant ni en arrière.

M. Thiers. — Pour ma part, j'ai cru et je crois encore, quant à la politique intérieure, que, sans des rapprochements de personnes, toute majorité durable est impossible. On ne peut déclarer au pays, parce que cela n'est pas équitable, que le pouvoir et son influence seront durablement au profit d'une portion de la Chambre, et qu'avec le temps on ne cherchera pas à en faire profiter les autres. Je suis persuadé que, sans le rapprochement dont je parle, toute majorité est impossible.

Je crois encore qu'il ne suffit pas, pour l'obtenir, de

ces avantages du pouvoir, de ces influences électorales à donner aux uns ou à refuser aux autres. Je crois qu'il s'agit d'une chose plus respectable, c'est-à-dire des opinions. Eh bien, si vous ne faites pas quelques sacrifices aux opinions qui sont représentées dans les différentes parties de cette Chambre (je n'entends pas parler de sacrifices de conviction, sacrifices impossibles à demander, et, dans tous les cas, dangereux pour le pays), si vous ne faites pas quelques concessions aux différentes nuances de cette assemblée, vous n'aurez pas une majorité durable, et la preuve de ce que j'avance, c'est que les ministres eux-mêmes, pour mettre à leur aise, uniquement pour mettre à leur aise quelques hommes honorables qui forment l'appoint de cette majorité, sont venus déclarer tout à l'heure qu'on définirait l'attentat; car ce n'est pas pour nous qu'on l'a fait, on se passe de notre appui, c'est pour MM. Dufaure et Passy. (*Rire général.*)

Cette politique, je pense encore que c'était la meilleure. Je pense que vous serez forcés, dans un temps prochain, de la pratiquer, et que, si vous ne le faites pas, vous vous trouverez dans la situation où s'est trouvé le ministère du 6 septembre, vous serez abandonnés par la portion de majorité dont vous avez besoin, et il vous arrivera ou de tomber ou de revenir, pour la politique intérieure, aux principes du 1er mars, dont vous dites ou dont vos amis disent beaucoup de choses désobligeantes, mais dont vous suivez en beaucoup de points les exemples et la conduite.

Je n'ajoute plus qu'un mot. Ce n'est pas pour combattre le ministère, ce n'est pas pour venir opposer bannière à bannière que je parle ; c'est par honneur, c'est par devoir, c'est parce qu'on me demande ce que je voulais au 1er mars, ce que je veux encore. Eh bien, dans la politique extérieure, j'ai voulu, parce que j'ai cru que cela était bon, j'ai voulu relever le caractère du gouvernement. Aujourd'hui que nous n'agitons plus la question de guerre, notre opinion c'est qu'il faut rester dans la politique indépendante, dans la politique d'isolement, et employer les années qui sont encore devant nous à remplir les lacunes de notre organisation militaire.

Dans la politique intérieure, puisqu'on me le demande, je dirai ce que j'ai dit pendant le ministère du 1er mars ; je suis pour la définition de l'attentat et pour l'élargissement du cercle des incompatibilités. (*Marques d'assentiment aux extrémités.*)

CXI

DISCOURS

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF

AUX

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

PRONONCÉ LE 12 AVRIL 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dès le début de la session, le gouvernement avait présenté à la Chambre des députés deux projets de loi ayant pour objet l'allocation de crédits supplémentaires et extraordinaires, l'un pour l'exercice 1840, l'autre pour l'exercice 1841.

Le premier avait été voté au chiffre de 150 millions de francs, et la commission chargée de l'examen du second en proposa l'adoption au chiffre de 179 millions. Sur cet ensemble de crédits s'élevant, pour les deux années, à 329 millions, 289 millions concernaient les services de la guerre et de la marine, et avaient leur justification dans la nécessité où s'était trouvé le gouvernement de compléter nos armements militaires et maritimes, en vue de la situation isolée où le traité du 15 juillet 1840 avait placé la France en Europe. L'effectif de l'armée de terre avait été porté de 317,000 hommes à 493,000 hommes, celui des chevaux de 64,880 à 112,000; le nombre des régiments avait été augmenté; 2,500 bouches à feu avaient été commandées;

des marchés importants avaient été passés pour la fourniture d'armes portatives à feu, et des travaux avaient été entrepris dans les chantiers maritimes pour élever le chiffre des bâtiments de la flotte de 112 à 220. Ces dépenses extraordinaires constituaient en découvert, le budget de 1840 de 184 millions, et celui de 1841 de 102 millions; quant à l'exercice de 1842, on prévoyait une insuffisance de ressources de 80 millions, et, les découverts antérieurs à 1840 étant de 256 millions, l'ensemble des découverts devait prochainement s'élever à 620 millions. Tel était le bilan de la situation financière établi par M. Bignon, rapporteur de la commission chargée de l'examen des crédits de 1841. Mais, s'occupant seulement des dépenses extraordinaires de cet exercice et de l'exercice 1840, cette commission avait proposé d'y subvenir au moyen : 1° d'une émission de 100 millions de bons du Trésor; 2° de 121 millions disponibles des réserves de l'amortissement; 3° de 16 millions, excédent de recettes de l'exercice 1839, et le surplus devait être couvert avec partie d'un emprunt de 450 millions que le gouvernement se proposait de contracter dans le courant de l'année.

La discussion du projet de loi fut ouverte par une déclaration de M. Guizot, ministre des affaires étrangères, qui annonça à la Chambre l'ouverture de négociations entre le cabinet français et les gouvernements étrangers à l'effet de resserrer entre la France et les grandes puissances les rapports existant avant le traité du 15 juillet. Le résultat de ces négociations devait être, non seulement de nous faire reprendre, dans le règlement des affaires d'Orient, la place que nous devions occuper, mais encore de consolider en Europe la paix générale, sans porter atteinte à la dignité et aux intérêts de la France; et le ministre, sans vouloir entrer dans aucun autre détail, avait exprimé la confiance que ce résultat serait prochainement obtenu. Après lui, M. Gouin avait pris la parole pour établir la part très minime qui re-

venait au cabinet du 1er mars dans les découverts de 1840 et 1841, et M. Humann, ministre des finances, ayant répliqué que les marchés importants passés par ce cabinet, la grande extension qu'il avait donnée à notre état militaire et maritime, avaient engagé et aggravé pour longtemps les charges annuelles du pays; que ce cabinet s'était absolument trompé, non seulement sur les ressources dont il pouvait disposer, mais aussi sur les désirs de l'opinion publique, et qu'il appartenait à un dictateur seul d'entreprendre contre l'Europe des guerres d'agression et d'ambition, M. Thiers fit immédiatement la réponse suivante :

Messieurs,

Je n'abuserai pas de quelques expressions échappées à M. le ministre des finances dans un moment de trouble...

M. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT. — Il n'a pas pu expliquer ses paroles.

M. THIERS. — Si vous voulez monter à la tribune, je vous cède la place.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces interruptions ne peuvent pas être tolérées; j'invite la Chambre au silence.

M. THIERS. — Je disais que je n'abuserai pas des expressions échappées à M. le ministre des finances. J'agirai loyalement à son égard, comme je souhaiterais qu'on agît envers moi; seulement, dans l'intérêt du pays, je ferai une remarque : c'est qu'il y a une

politique (c'est elle ici que je combats, ce ne sont pas des hommes), il y a une politique qui tend à prouver sans cesse que le pays, tel qu'il est constitué, tel que nos institutions et les événements l'ont fait, ne peut pas soutenir un grand effort contre l'Europe, cet effort fût-il juste, nécessaire, indispensable. (*Vive interruption.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — On a dit précisément le contraire!

UNE VOIX, *à gauche.* — Oui; mais on a dit que cet effort ne pourrait être fait qu'avec un dictateur. (*Agitation.*)

M. THIERS. — Je sais bien que, lorsque, dans un moment de trouble, tel ou tel ministre laisse trop voir la pensée que la France ne pourrait soutenir une grande guerre, au milieu des réclamations qu'il excite, ce ministre s'arrête, et apporte une modification à son langage : il ajoute que cependant, si la guerre était juste, le pays pourrait la faire. Mais je vous prie de vous rappeler que, dans la discussion de l'adresse, l'un des plus grands moyens employés contre nous était celui-ci : que, dans la guerre, vous ne pourriez pas conserver l'ordre; et aujourd'hui, en effet, on vient de vous dire qu'il faudrait un dictateur pour le maintenir, que vous ne pourriez pas soutenir l'effort de l'Europe, parce que vous ne pourriez pas conserver une situation régulière au dedans. Cela a été dit, écrit, répété sous cent formes diverses, et je n'ai cessé de protester contre un tel langage. (*Interruption.*)

Ce qu'on a dit sous le rapport de l'ordre, on le dit aussi sous le rapport des finances. Quel a été le but, je n'exagère rien, quel a été le but de cet énorme déficit qu'on a si artistement construit? Je vais vous le révéler.

Je ne conteste pas que, si vous voulez finir à la fois vos travaux civils et vos travaux militaires, si vous réunissez en un seul et même compte les insuffisances des trois budgets, vous n'arriviez à ce milliard; je ne conteste pas cela. Mais dans quelle intention a-t-on répandu ce bruit, qu'une administration de quelques mois avait dépensé un milliard au delà du budget? Car, enfin, on l'a dit à la Chambre des pairs, et c'est un homme qui a de grandes prétentions en finances qui a eu le courage d'avancer cela. On a dit qu'une année du gouvernement parlementaire (et, pour être plus exact, on aurait dû dire huit mois), qu'une année du gouvernement parlementaire avait coûté un déficit d'un milliard. A quoi M. le ministre des finances a répondu : « Cela est exact pour le passé; mais, pour l'avenir, nous y pourvoirons par notre sagesse et par une autre politique. » (*Rires à gauche.*)

Pourquoi ce milliard dont on fait tant de bruit, qui remonte à bien des exercices en arrière et qui s'étend à bien des exercices en avant? Pourquoi, après l'avoir soigneusement édifié, l'a-t-on imputé à une administration qui a duré huit mois? Bien que je sache faire la part de la malveillance personnelle dans cette accusation, je suis convaincu que M. le ministre des

finances s'est exprimé comme il l'a fait sans aucune intention malveillante.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Je n'ai aucune malveillance contre vous.

M. THIERS. — Je le sais; ce n'est pas particulièrement à la personne des ministres du 1er mars qu'on s'adresse; mais on est bien aise de pouvoir répéter au pays que quelques mois d'une politique qui avait l'intention de ne pas céder à l'Europe ont coûté à la France un milliard au delà de ses dépenses ordinaires. Voilà ce que l'on répand à dessein; vous ne l'avez pas dit à la tribune avec autant de hardiesse qu'on en met tous les jours à l'écrire, hardiesse très calculée, très réfléchie; mais vous l'avez au moins laissé dire. Des démentis ont été donnés itérativement; mais les démentis donnés à cette tribune ne suffisent pas toujours. Il y a des écrivains dont vous connaissez la conscience, dont les inspirations remontent à une source qui vous est connue, il y a des écrivains qui répètent tous les jours qu'on a dépensé un milliard. Pourquoi agissent-ils ainsi? Pour pouvoir dire l'année prochaine, aux premières élections, que quelques mois de cette politique ont coûté un milliard au pays. (*A gauche : C'est cela! c'est cela!*)

S'il n'y avait que des individus qui en souffrissent, je dirais : Eh bien, immolons des individus; le pays est très riche en hommes, immolons-en quelques-uns de plus. (*Mouvement.*) Mais laissez-moi vous rappeler qu'il y a une autre conséquence à tout cela, conséquence

que vous connaissez aussi bien que moi, et qu'en bons citoyens vous auriez dû prévenir. L'Europe vous écoute : vous n'avez pas fait la guerre, vous avez seulement fait de simples préparatifs, et voilà que le pouvoir lui-même vient proclamer à la face du monde que, pour quelques préparatifs interrompus, nos finances sont aux abois, que le déficit nous dévore, que, si l'on avance d'un pas de plus, toutes nos ressources sont compromises. Songez, Messieurs, que l'Europe nous écoute, qu'elle entend le gouvernement de la France déclarer que, pour de simples préparatifs, nos finances sont déjà épuisées. Mais que serait-ce si vous aviez la guerre? Vous déclarez donc votre impuissance financière quand vous propagez de pareilles choses. (*A gauche : Très bien!*)

Aussi, Messieurs, croyez-le bien, il faut, comme M. le ministre des finances le disait tout à l'heure, il faut le sentiment du devoir pour me forcer à rentrer dans ces pénibles discussions. Tout le monde comprendra qu'il est peu agréable de revenir sur un tel sujet, d'entrer dans de tels détails. Je le ferai parce qu'il le faut, quoique je sache que les démentis mêmes les plus éclatants, les démentis mêmes donnés à la tribune et restés sans réponse, ne suffisent pas pour arrêter certaines calomnies; néanmoins je ne me découragerai pas, je répéterai ces démentis, je les appuierai sur des preuves convaincantes, et je le ferai, non pas dans l'intérêt des individus, mais dans l'intérêt d'une opinion tout entière, celle que nous représen-

tons, mes amis et moi, opinion qui voudrait soutenir les intérêts de la France au dehors avec plus de fermeté.

Permettez-moi donc de résumer ce qu'a dit tout à l'heure mon honorable ami M. Gouin, et de mettre sous les yeux de la Chambre un ensemble dont M. le ministre des finances ne contestera pas l'exactitude.

Je n'apporte pas d'amertume dans ce débat; je ne viens pas combattre personnellement M. le ministre des finances. S'il a eu l'intention, en totalisant nos dépenses, d'attirer nos regards sur la très grande quantité de travaux que nous avons entrepris à la fois, je suis prêt à lui donner mon appui. S'il vient, en effet, nous dire qu'avant d'entreprendre de nouveaux travaux il faut d'abord achever ceux qui sont commencés, je serai de son avis. Si c'est dans cette intention qu'il a voulu parler du fameux milliard, je n'ai rien à dire. Cependant, qu'il me permette de bien préciser le chiffre exact de ce milliard, pour répondre à ce qui a été avancé ailleurs. Je sais bien qu'on ne doit pas répondre d'une tribune à l'autre; mais, enfin, puisqu'on attaque partout, il faut permettre qu'on réponde partout. On a prétendu que huit mois d'une administration parlementaire avaient coûté au pays plus que l'Empire et ses désastres. C'est à cela que M. le ministre des finances a répondu que, pour le passé, on disait vrai. Eh bien, permettez-moi d'opposer à cet audacieux mensonge quelques chiffres bien exacts; je les ai pris dans les volumes qui ont été fournis par l'administration elle-même.

D'abord, comment a-t-on édifié ce milliard? On a réuni les découverts de trois exercices, de l'exercice 1840, de l'exercice 1841 et de l'exercice 1842; ce qui, d'après la page 109 du budget, donne un découvert de 434 millions. Je ne veux pas contester encore ce chiffre de 434 millions; je montrerai tout à l'heure à quelle somme les commissions de finances l'ont réduit. J'admets donc un instant, pour les déficit des trois exercices 1840, 1841, 1842, le découvert de 434 millions. Il faut ajouter à cela les fortifications de Paris, qu'on impute au 1er mars comme dépense, et qu'on s'attribue à soi-même quand elles s'appellent une grande création pour la défense du pays.

Ainsi, à ces 434 millions, provenant des trois exercices précédents, il faut ajouter les 127 millions pour les fortifications de Paris. Elles sont, il est vrai, évaluées à 140 millions, mais il faut en déduire les 13 millions qui ont été dépensés précédemment.

L'administration de la guerre vous a demandé, pour les écuries, pour le casernement, pour les nouvelles places fortes, 162 millions. C'est une nouvelle somme à ajouter à celles que je viens de mentionner.

La marine vous a demandé 52 millions, dont 44 pour Cherbourg.

Enfin vous avez entrepris depuis quelques années pour 520 millions de travaux civils; sur cette somme, 188 millions restent à exécuter. On suppose avec raison qu'il faudra, pour les compléter, dépenser 40 mil-

lions. Il faudra donc en tout 228 millions pour les travaux civils.

Enfin il est nécessaire, dit-on, de contracter un emprunt cette année. Je vois, d'après le budget, qu'on suppose, pour faire face aux intérêts pendant six mois de l'année 1841, 12 millions, et 24 millions pour les douze mois de 1842; ce qui fait un total de 36 millions à joindre aux déficit de 1841 et 1842.

Le total de ces sommes réunies est de 1 milliard 39 millions.

Eh bien, je m'adresse à la loyauté de la Chambre, le milliard peut-il être imputé au 1er mars, lorsqu'il comprend 434 millions d'insuffisance pour les exercices 1840, 1841, 1842, 127 millions pour les fortifications de Paris, 162 millions pour le casernement, les écuries, les nouvelles places fortes, 228 millions pour les travaux civils, 36 millions pour l'emprunt; total, 1 milliard 39 millions?

Voilà le milliard dépensé par le 1er mars!

Encore une fois, je m'adresse à la loyauté de la Chambre. N'y a-t-il pas quelques défalcations à faire sur ce milliard? Ces 162 millions pour places fortes, casernes, écuries, bâtiments militaires, nécessaires depuis plus de trente ans, et demandés par le minis tère du 29 octobre, ces 52 millions pour Cherbourg, Saint-Servan, Toulon, ces 127 millions pour Paris, ces 228 millions pour améliorer vos routes, vos ports, vos canaux anciens ou nouveaux, tout cela est-il imputable au 1er mars?

Vous voyez combien il est facile de mentir, quelle que soit la qualité de ceux qui mentent. (*Mouvement.*) Eh bien, voilà déjà près de 600 millions à retrancher du fameux milliard.

Vous m'accorderez, en effet, que, si l'on a négligé depuis cinquante ans certains travaux, si l'on n'a pas construit les places de Haguenau, de Langres, de Vouziers, etc., si l'on n'a pas achevé Cherbourg, si l'on a laissé vos bâtiments militaires dans un état déplorable, la faute n'en est pas au 1er mars.

Si vous avez voulu entreprendre à la fois pour 520 millions de travaux civils, la faute n'en est pas au 1er mars; la faute vient de ce que vous avez voulu les faire tous à la fois.

Ainsi, pour être équitables, retranchez de ce fameux milliard les dépenses de casernement, de places fortes, de fortifications, et les travaux civils entrepris simultanément.

Je ne demande pas à mes successeurs de la bienveillance; je me borne à réclamer de leur part un peu d'équité.

En construisant ce milliard, qui est parfaitement réel, on aurait dû cependant remarquer que ces 600 millions de travaux civils et militaires ne sont pas le fait du cabinet du 1er mars. Vous ne deviez pas laisser tomber ces accusations sur vos prédécesseurs, et il fallait dire franchement que, dans ce milliard, tout n'était pas imputable à l'administration qui vous a précédés. Je conviens qu'il est pénible de rendre

de tels services à ses adversaires. Mais, quand on a près de soi des calomniateurs que l'on connaît et qui abusent de vos paroles, on doit avoir la loyauté de ne pas donner prétexte à leurs calomnies.

Maintenant on m'accorde bien qu'il faut retrancher du milliard environ 600 millions.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Je n'ai pas dit que vous aviez laissé un milliard de découvert.

M. THIERS. — Je suis charmé de ce désaveu. (*Agitation.*)

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Il n'y a pas de désaveu. C'est imprimé; si vous répondez aux journaux, je le comprends ; si vous me répondez, cela n'est pas exact.

M. THIERS. — Permettez; quand j'emploie le mot de désaveu, ce n'est pas à vous que je l'applique, Monsieur le ministre des finances; je ne me plains pas précisément de vos paroles de tribune, elles ont été réservées; mais je dis que je suis charmé que ce mot, qui n'est pas un désaveu pour vous, mais pour d'autres, je suis charmé, dis-je, que ce mot sorte de votre bouche et puisse être entendu. (*Mouvements divers.*)

Maintenant, sur le milliard de découvert, en retranchant tout ce qui est relatif aux travaux civils et militaires ordonnés avant et après nous, il reste 434 millions imputables aux insuffisances des trois exercices.

En vérité, je n'attache pas une grande importance

à retrancher 30 ou 40 millions de ce total; car, lorsqu'on vous accuse d'avoir dépensé un milliard, 50 millions de plus ou de moins ne valent pas la peine d'une réclamation. (*On rit.*) Non, je n'ai pas un grand intérêt à beaucoup réduire ce découvert de trois budgets. Je ne veux lui faire subir d'autre réduction que celle que les trois commissions de finances nommées par la Chambre pour examiner les trois exercices ont fait subir à ce chiffre; et cela me fournit une remarque pour prouver, chemin faisant, dans quel esprit ont été conçues les présentations financières de cette année. Habituellement, comment sont présentées les dépenses? C'est avec le désir d'en diminuer l'effet, d'en amoindrir l'apparence, désir que le gouvernement et les Chambres partagent. Les gouvernements, comme les individus, tendent à se dissimuler à eux-mêmes l'étendue de leurs dépenses : les Chambres en font autant. Sous ce rapport, tout le monde se ressemble; ce qui fait que souvent il y a des crédits supplémentaires à demander. Cependant cette fois, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'ici, au lieu d'amoindrir la dépense, on l'a exagérée.

Je reproche donc à M. le ministre des finances non pas d'avoir exagéré en moins, mais d'avoir exagéré en plus. C'est une bonne habitude à prendre; il y a seulement une remarque à faire, c'est qu'autrefois, lorsqu'on exagérait les chiffres, c'étaient les ministres sortants qui étaient responsables, et, s'il y avait plus tard des annulations de crédits à prononcer, ce devait

être au profit des ministres nouveaux. En effet, les trois commissions nommées pour examiner les crédits de 1840, 1841, 1842, n'ont pas constaté moins de 98 millions portés en plus et susceptibles de retranchement. Je vais vous le prouver.

La commission de 1840 a fait une réduction de 34 millions, celle de 1841 retranche 24 millions; et l'on dit que la commission du budget va retrancher 36 ou 40 millions. On le dit, je ne l'affirme pas. Voilà déjà 58 millions retranchés d'une manière certaine par deux commissions, et plus tard 36 ou 40 millions seront probablement retranchés par la commission du budget.

Ainsi, sur ces trois déficit allégués par le ministre des finances, trois commissions retranchent l'une 34, l'autre 24, la troisième 36 ou 40 millions. Est-ce parce que ces commissions refusent les demandes du gouvernement? Ah! si c'était parce que ces commissions refusent les demandes du gouvernement, cela se comprendrait, il n'y aurait aucune remarque à tirer de ce fait; mais ces commissions accordent tout ce que le gouvernement demande, et il se trouve que la première retranche 34, la seconde 24 et la troisième 36 ou 40 millions. Pourquoi cela? Vous allez le savoir.

On vous a dit et l'on a répété qu'il y avait à l'effectif 493,000 hommes. Le gouvernement a dû savoir qu'il n'en était rien, et cependant il a persisté à l'écrire. Voici comment la chose s'est passée.

L'administration nouvelle a cru pouvoir laisser de côté tous les armements projetés, armements qui

n'allaient pas à 900,000, comme on a dit, mais qui allaient à 650,000 hommes. Elle a arrêté les recrues qui étaient en marche. (*Signe négatif de M. le ministre de la guerre.*) On a accordé à beaucoup d'hommes qui avaient été appelés la faculté de ne pas se rendre, et on a libéré au 31 décembre, je crois, 30,000 hommes. Le fait est qu'au lieu de 493,000 hommes, vous n'en avez sous les drapeaux que 426,000. On n'a pas réalisé l'achat de 50,000 chevaux; il n'y en a eu d'achetés que 35,000. Il en résulte que, pour l'exercice 1840, sans rien changer à ce qui existe, par de simples rectifications de calculs, on a pu réduire 34 millions.

Sur 1841, le gouvernement devait savoir que, n'ayant au 31 décembre que 426,000 hommes, il n'aurait au 1er janvier que 426,000 hommes. Je ne serai pas de ceux qui chercheront à réduire l'effectif; cependant il me semble que, d'après ce qu'on raconte de notre politique étrangère, l'effectif de 426,000 hommes est suffisant. Mais enfin le cabinet savait que pour 1841 il n'avait que 426,000 hommes, et cependant, quand on a construit le fameux milliard, on a supposé hardiment 493,000 hommes. La commission de 1841, reconnaissant qu'il n'en existait que 426,000, a réduit la dépense de 24 millions.

Enfin, la commission du budget de 1842, trouvant qu'il n'y a pas 493,000 hommes, veut, dit-on, retrancher encore 36 à 40 millions. Ainsi vous voyez que, si les commissions n'avaient pas fait ces retranchements, le ministère du 1er mars aurait supporté 434 mil-

lions d'imputations. L'année d'après on aurait proposé 98 millions d'annulations de crédit, lesquelles annulations auraient été prononcées à l'honneur de ceux qui les auraient procurées au trésor; mais les prédécesseurs n'en auraient pas moins supporté l'imputation d'une dépense totale de 434 millions.

Toujours est-il qu'il s'est passé ici ce que je n'avais jamais vu. On s'est quelquefois fait des illusions en moins; mais ici on s'est fait des illusions en plus, qui pèsent sur les prédécesseurs des ministres actuels, et qu'il était bien facile de ne pas partager, surtout lorsqu'on a à sa disposition la comptabilité des finances et de la guerre. En effet les commissions des finances n'ont pas fait une grande découverte; elles se sont adressées au ministère de la guerre, et, quand les explications ont été un peu plus nettes et un peu plus précises, il en est résulté les trois réductions dont j'ai parlé.

Je pourrais présenter une observation de même nature quant aux 36 millions demandés pour le service de l'emprunt. Je ne veux pas entrer en ce moment dans une discussion qui serait trop détaillée, et qui obscurcirait inutilement l'esprit de la Chambre; mais je pourrais prouver que, lorsqu'on a porté 36 millions pour le service de l'emprunt, on a commis une grande exagération. Ce serait supposer, en effet, que l'emprunt sera versé tout entier au 31 décembre prochain. Je pourrais vous prouver, par un calcul de caisse bien facile, que, sur l'emprunt de 450 millions, vous

n'aurez pas besoin de plus de 150 millions pour le service de l'an prochain; et je crois trop au zèle du ministre des finances à l'égard des intérêts du trésor, pour penser qu'il prendra un an ou dix-huit mois à l'avance des fonds dont il n'aurait pas besoin. Je vous prouverai que la totalité de la somme nécessaire pour le service de l'emprunt sera, en 1842, de 12 millions au plus.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Alors c'est la dette flottante!

M. THIERS. — Je ne veux pas en ce moment me détourner de mon objet, mais si tout à l'heure, après cette démonstration, M. le ministre des finances veut bien accepter avec moi la discussion sur l'état des caisses, je lui prouverai, et il le comprendra aussi bien que moi, que ce n'est pas 36 millions, mais que c'est 12 millions qu'il faudra, les besoins de l'emprunt calculés pour l'année prochaine. Mais toujours est-il qu'on a porté 36 millions, parce que, je le répète, on veut nous rendre responsables du gros chiffre.

Maintenant que cette remarque est faite sur l'exagération constatée des déficit des trois exercices 1840, 1841 et 1842, en retranchant les trois sommes dont je viens de parler, en total 98 millions, plus 24 millions pour l'emprunt, voilà 122 millions à retrancher sur le milliard 39 millions, dont il reste par conséquent 917 millions. Mais on a présenté, depuis, 15 millions de lois nouvelles. Il y a 7 millions pour les fortifications de Paris, qu'on a déduits comme non

dépensés, et qu'il faut reporter sur le total pour être exact. Le chiffre à retrancher se réduit donc à 100 millions, et le milliard 39 millions reste en réalité à la somme de 939 millions. M. le ministre des finances l'a fixé, en parlant devant la Chambre des pairs, à 950 millions. Je n'insiste pas sur la différence qu'il y a de 939 à 950 millions; peu importe 20, 30 ou 40 millions de plus. Je fais seulement remarquer que le ministère du 1er mars n'étant pas, comme je le démontrais il y a un instant, responsable de toutes les sommes imputées aux travaux publics, civils et militaires, et aux fortifications de Paris, il ne devait pas davantage supporter l'imputation totale des trois déficit des trois exercices. Il ne doit prendre, dans la somme de ces déficit, que la part afférente aux armements extraordinaires.

Ainsi, par exemple, vous m'accorderez que, dans les trois déficit des trois budgets, ce qui est relatif à la consolidation des rentes, à l'excédent des dépenses sur la plus-value des recettes, ce qui est relatif au tabac, au renchérissement des denrées, aux travaux publics, n'est pas imputable au 1er mars. Ce qui est imputable en équité (posons la question simplement, loyalement), c'est ce qui résulte de l'armement de la France : le reste n'est pas attribuable au 1er mars.

Sur 1840, il a été demandé 132 millions pour les armements extraordinaires. La commission en a retranché 27 : reste 105 millions imputables, en 1840, à l'administration du 1er mars.

Sur 1841, il a été demandé 105 millions pour ces mêmes armements extraordinaires. Les retranchements faits, il reste 84 millions : en tout 189 millions. Eh bien, je m'adresse à la bonne foi de tout le monde; pouvez-vous imputer à l'administration qu'on accuse autre chose que l'armement? Or l'armement, avec les retranchements opérés par deux commissions, se trouve être de 105 millions pour 1840, et de 84 millions pour 1841; c'est donc 189 millions à imputer à cette administration, et non pas, comme on le dit tous les jours, un milliard. Et, en cela, je fais les choses largement; j'entre complètement dans la pensée de M. le ministre des finances, qui disait tout à l'heure : Mais il y a les conséquences de ce que vous avez entrepris, les conséquences de l'armement. Eh bien, je les accepte. Nous avons armé en 1840, il en est résulté la nécessité d'armer en 1841. J'accepte, et on ne peut pas assurément contester la loyauté de cette manière de raisonner, j'accepte, pour l'administration du 1er mars, non seulement l'imputation résultant des armements de 1840, mais encore celle qui résulte des armements de 1841.

Cependant je vous demande la permission de ne pas ajouter les armements de 1842; car enfin, lorsque aujourd'hui l'on nous déclare qu'on est près de sortir de la situation diplomatique dans laquelle on était placé, il me semble extraordinaire de persister dans un armement de 493,000 hommes, et de l'imputer à ses prédécesseurs. On a refusé la discussion sur ce

point, je n'y veux pas entrer : je veux me borner à une discussion de finances. Je dois seulement faire une observation pour bien constater la situation politique.

M. le ministre des affaires étrangères a raison de ne pas accepter une discussion quand elle ne lui convient pas. Seulement il y a un point qu'il faut bien fixer entre nous.

Les faits sont consommés; on est rentré dans ce qu'on appelle le concert européen; on a promis de signer à une condition de l'accomplissement de laquelle on est presque certain; condition illusoire, parfaitement illusoire. L'acte qu'on a promis de signer consiste uniquement à défendre le passage du Bosphore et des Dardanelles aux vaisseaux armés de toutes les puissances, acte parfaitement insignifiant, comme l'a dit un honorable préopinant, car dans le traité du 15 juillet se trouvait déjà cette défense du détroit; acte insignifiant pour ceux qui veulent le maintien de l'empire ottoman, mais très significatif sous un autre rapport, car il implique la conséquence que la France tient les faits pour accomplis, accepte pleinement ce qui s'est passé en Orient, et donne sa garantie à cet Orient tel qu'on l'a fait contre elle.

Voilà les faits. La discussion en sera plus facile dans un mois, puisqu'on pourra dire : « Le traité est signé! » La discussion sera plus facile, parce qu'on vous présentera la stipulation conclue comme une chose sur laquelle il n'y a plus à revenir.

Je ne dis pas cela pour faire une digression sur la politique du cabinet; ce n'est pas le moment de la discuter. Seulement je dis que la situation qui motivait les armements a cessé. Elle aura certainement cessé à la fin de 1841, et, si vous prenez, pour 1842, 493,000 hommes, avouez que ce n'est pas pour la situation politique résultant du traité du 15 juillet, mais que c'est pour la situation permanente de la France à l'égard de l'Europe; avouez qu'il est reconnu par tous les esprits éclairés que 330,000 hommes ne suffisent plus, qu'il faut des cadres plus considérables, qu'il faut une réserve, et que, pour cela, il vous faut un armement permanent, sinon de 493,000 hommes, au moins de 426,000.

Ainsi reconnaissez ce fait, que la France n'était pas assez armée, et qu'il faut qu'elle le soit davantage. Les dépenses de 1842 sont imputables, non pas à la manière d'interpréter le traité du 15 juillet, mais à ce que vous-mêmes et vos agents (je les en loue, ils ont noblement parlé), à ce que vous-mêmes et vos agents avez proclamé, que notre situation permanente à l'égard de l'Europe exige un état militaire imposant, qui vous permette de passer rapidement de l'état de paix à l'état de guerre.

Ainsi je pose la situation au vrai : dans le milliard, il y a plus de 600 millions imputables aux travaux civils ou militaires; dans les 434 millions des trois déficit, il n'y a que les armements à mettre au compte du ministère du 1er mars; et ces armements, je les accepte

pour 1840, je les acepte pour 1841; je ne puis les accepter pour 1842, car la situation est résolue, déplorablement résolue, selon moi, mais enfin résolue.

Oui, dites que l'administration du 1er mars a dépensé 189 millions; vous calomniez si vous dites davantage. J'ajouterai que, dans ces 189 millions, le ministère de la guerre pourra prouver qu'il y a pour plus de 90 millions d'augmentation de matériel, et que, par conséquent, la France se trouve riche, aujourd'hui, de tout ce qui lui manquait pour suffire aux situations graves qui pourraient se présenter.

Eh! Messieurs, il est singulier qu'on s'applaudisse tous les jours de ce qu'il s'est rencontré une administration qui a eu la hardiesse d'armer la France, et qu'en l'approuvant au fond, on la blâme tout haut, pour se rendre la situation plus facile. On s'applaudit d'être armé; mais on blâme les hommes qui ont armé, parce qu'il est commode de rendre la politique que ces hommes ont suivie responsable de la dépense des armements. Cette conduite n'est pas loyale, elle n'est pas généreuse, et j'ajoute qu'elle est d'un mauvais exemple; car il pourrait arriver plus tard aux ministres du 29 octobre ce qu'ils ont voulu faire aux ministres du 1er mars.

Maintenant ne parlons plus des hommes, mettons de côté l'intérêt qu'il peut y avoir pour eux à éclaircir leur gestion; parlons de la situation en elle-même. Ne recherchons plus ce qu'a dépensé telle ou telle administration; raisonnons en hommes politiques, en

hommes d'État, et demandons-nous quelle est la situation du pays sous le rapport financier; demandons-nous comment il faut user de ses ressources, et s'il est vrai que nous soyons placés dans un aussi grand péril qu'on voudrait le faire croire. Cela est nécessaire, non pour quelques individus, mais pour tout le monde, pour la Chambre, pour le pays tout entier.

Quelle est la cause de notre état présent? Si l'on veut dire que nous devons enfin, à un jour déterminé, jeter un regard éclairé, résolu, courageux, sur notre situation financière, et nous demander dans quelle voie, vers quel but nous marchons, je suis de l'avis de MM. les ministres; ils ont raison. Ils ont bien fait d'avertir le pays qu'on était dans une voie qui pourrait devenir dangereuse, si l'on ne mesurait pas exactement l'espace qu'on a parcouru et celui qui reste à parcourir encore.

Permettez-moi de vous exposer en peu de mots l'intention qui a présidé à l'emploi de nos ressources depuis quelques années. Nous avons dans notre pays une activité d'esprit extraordinaire; quand la politique n'absorbe pas nos préoccupations, il nous faut un autre objet, il nous faut toujours une passion.

En 1832 et en 1833, c'était la passion politique. La passion politique heureusement s'est éteinte avec le calme, avec la paix; alors il nous a fallu la passion des travaux civils. Mais qu'est-il arrivé? Le gouvernement a présenté en 1833 une loi des travaux publics qui n'avait pour but modeste que d'achever les tra-

vaux commencés, d'achever les canaux et les monuments de la capitale. A peine ce signal a-t-il été donné, que la passion des travaux s'est emparée non seulement de la Chambre, mais encore des conseils généraux, mais encore des conseils municipaux. Il y a quelques jours, un député se plaignait ici de cette extrême ardeur à la dépense qui s'était emparée de tous les esprits. Cela est vrai. Nos institutions sont ainsi faites ; je ne les blâme pas, j'en explique les effets. Nos institutions sont cause que, pour faire voter un canal au midi, il faut en présenter un pour le nord ; que, dans un département, pour faire voter une portion de route ou un chemin vicinal, au profit d'un arrondissement ou d'un canton, il faut en présenter autant au profit d'un autre arrondissement ou d'un autre canton. Ainsi l'intérêt combiné des localités, dans les communes, les arrondissements, les départements et les Chambres, a fait que, pour obtenir le vote des Chambres, des conseils généraux et des conseils municipaux, il a fallu présenter partout des ensembles de travaux, et il en est résulté, pour les départements, des centimes additionnels qui ressortent au budget, et, pour la Chambre, 520 millions de travaux civils entrepris tous à la fois.

Mais, Messieurs, tandis que les députés, que les ministres eux-mêmes dépendent, je suis honteux de le dire, dépendent, en cela du moins, des députés, comme les députés dépendent des électeurs... (*Réclamations sur plusieurs bancs.*)

A GAUCHE. — La réforme alors! la réforme!

M. THIERS. — Il en est résulté, Messieurs, qu'il a fallu présenter des ensembles de travaux. C'est le résultat à la fois et de nos lois et des mœurs que nos lois nous ont faites.

Eh bien, si l'on a le courage et la patience d'achever ces travaux jusqu'au bout, sans les interrompre par des créations nouvelles, ce sera en définitive un bien. Seulement il faut s'avertir, et se dire combien on a entrepris de choses à la fois.

Mais, tandis que tout canal, tout chemin, tout ouvrage enfin a un défenseur ici, tandis que le budget des travaux publics est celui qui trouve le plus d'appui, il y a un budget qui n'en trouve jamais, un budget qui n'a pour lui ni les députés, ni les conseils généraux, ni les conseils municipaux; c'est le budget de la guerre. (*Plusieurs dénégations sur quelques bancs. — Assentiment sur d'autres.*)

M. PISCATORY. — Il y en a un autre; c'est le budget des recettes. Celui-là a peu de partisans. (*On rit.*)

M. THIERS. — C'est vrai!

Croyez-vous que j'entre dans ces tristes détails pour le plaisir de faire une satire? Non; je veux être utile au pays; j'explique comment nous avons été conduits à négliger certains intérêts graves au profit exclusif d'autres intérêts, graves aussi, légitimes aussi, mais qui ne devraient pas seuls absorber notre attention. Le budget de la guerre a été négligé, cela est incontestable. (*Non! non! — Si! si!*)

Est-il vrai, oui ou non, que vos casernes étaient dans une insuffisance déplorable? Est-il vrai, oui ou non, que vos écuries étaient tellement disposées, qu'au lieu de perdre un quinzième ou un douzième de vos chevaux, comme en Allemagne, vous en perdiez un cinquième et un sixième?

Eh bien, qu'est-il arrivé pour avoir négligé ces intérêts?... (*Interruption.*)

Messieurs, il me semble qu'ici je n'offense personne; mais je dis une vérité qu'il est indispensable de dire au pays. (*Oui! oui! parlez!*) Quant à moi, j'ai toujours plaidé pour le budget de la guerre dans les commissions : que j'appartinsse à l'opposition ou au gouvernement, j'ai toujours plaidé pour le budget de la guerre.

M. Laplagne. — Vous, mais non pas vos amis.

M. Thiers, *s'adressant à M. Laplagne.* — Puisque vous m'interrompez, permettez-moi de vous citer un fait. J'étais, il y a trois ans, de la commission d'Afrique, commission composée de dix-huit membres. Le ministère du 15 avril, auquel vous apparteniez, demandait une augmentation d'effectif de 25,000 hommes, et tout le monde disait que cette demande serait la seule question de cabinet que poserait dans l'année le ministère du 15 avril. Eh bien, député de l'opposition et membre de la commission, j'ai fait auprès de mes amis les plus vives instances et j'ai été assez heureux pour en décider plus d'un à consentir cette augmentation de 25,000 hommes. Quoique je fusse dans

l'opposition à l'égard du ministère qui la demandait, à cause de sa politique extérieure, j'étais d'avis, alors comme toujours, que c'était un mauvais acte, une détestable conduite, que de diminuer les ressources du pays sous prétexte d'opposition. (*Très bien!*) Voilà comment j'ai agi pour moi et pour mes amis dans la circonstance que je rappelle, et je me suis toujours promis, ministre ou non, opposant ou ministériel, de ne jamais faire une opposition qui pût nuire aux forces du pays.

Je disais donc que, pressés de céder à des sollicitations locales, animés d'une passion exclusive, celle des travaux civils, nous avions négligé nos intérêts militaires. Il en est résulté qu'au jour où vous avez eu besoin de vos forces, vous ne les avez pas trouvées prêtes; vous avez été obligés, au lieu de parler immédiatement un langage énergique, de parler un langage dilatoire, et, au lieu d'agir, de vous borner à faire des armements, des armements qui malheureusement, j'en conviens, étaient exposés à arriver trop tard.

S'il y a un exemple récent qui puisse vous porter à écouter ce que je soutiens ici, c'est celui de l'été dernier; ce n'est pas votre politique qui a eu tort à cette époque, c'est l'état de vos armements; et ce que je viens de dire, je l'ai dit pour expliquer la disposition d'esprit dans laquelle vous avez agi depuis dix années. En voulant faire tous les travaux civils à la fois, et en ne nous occupant pas des

travaux militaires, il a dû arriver un jour, et ce jour a été le 15 juillet, où il a fallu jeter un regard sur l'intérêt négligé, où il a fallu songer à la fois et aux travaux civils commencés et aux travaux militaires toujours différés, où il a fallu demander à la fois et les fortifications de Paris et de nouvelles places fortes, et le casernement, et le matériel que vous aviez négligés : voilà la cause unique de votre état financier.

Il ne faut pas vous alarmer, il ne faut pas vous désespérer pour cela ; il faut vous dire une chose toute simple : c'est que, pendant dix ans, vous avez plus songé aux travaux civils qu'aux travaux militaires, et qu'enfin un jour est venu où vous avez dû songer et aux uns et aux autres. Il en est résulté 1 milliard de dépenses cumulées, auxquelles il est nécessaire de pourvoir.

Est-ce qu'il y a là de quoi se désoler, crier misère devant l'Europe? Est-ce qu'il faut dire que nous sommes aux abois pour avoir eu le tort d'ajourner jusqu'à ce jour des travaux que, grâce à la Providence, nous aurons le temps d'exécuter? Est-ce qu'il faut dire que vous avez un milliard de déficit? Ne parlez pas ainsi, je vous en conjure; 1 milliard de déficit n'est pas un langage vrai.

Lorsque vous aurez exécuté tous vos travaux civils, tous ceux qu'on a proposés, et qui comprennent l'amélioration des routes royales, l'amélioration des ports, l'amélioration du cours des rivières, l'achèvement des

anciens canaux de 1822, le magnifique ouvrage du canal latéral à la Garonne, le magnifique ouvrage du canal de la Marne au Rhin, quand vous aurez achevé ces travaux civils, quand vous aurez fini les principales places fortes qu'on a commencées et celles qu'on propose d'ajouter aux anciennes, quand on aura terminé le port de Cherbourg, ce superbe ouvrage qui a cinquante ans de date, quand vous aurez élevé enfin le plus grand monument du siècle, les fortifications de Paris (*mouvements divers*), eh bien, vous aurez dépensé 1 milliard. Cela est vrai. Mais n'appelez pas cela un découvert; dites qu'un jour donné vous avez voulu vous rendre compte... (*Bruits divers.*)

Je supplie la Chambre de m'accorder encore un moment d'attention; je crois être dans la réalité de la situation. (*Oui! oui!*)

Dites, non pas que vous avez un découvert, un déficit de 1 milliard, mais que, pour achever vos travaux civils et vos travaux militaires, pour avoir le port de Cherbourg, les fortifications de Paris, les nouvelles places projetées et 800 lieues de canaux, il vous aura fallu dépenser 1 milliard; voilà la vérité.

Sans doute vous pourriez vous désoler si vous n'aviez pas les moyens de suffire à toutes ces dépenses; mais vous les avez. M. le ministre des finances vous l'a prouvé : avec l'emprunt de 450 millions et la réserve de l'amortissement, consacrée jusqu'à 1846, peut-être jusqu'à 1847, à ces travaux, vous aurez exécuté ces immenses entreprises; et, en vérité, vous ne

serez pas une nation bien à plaindre si, en 1846, vous vous trouvez dans cette situation.

Qu'y a-t-il d'utile à dire sur tout cela? Il faut dire, avec M. le ministre des finances, une seule chose, mais se la dire sérieusement : c'est qu'il est temps d'achever ce qu'on a commencé; c'est qu'il est temps de continuer les travaux projetés, et qu'il ne faut pas en entreprendre de nouveaux jusqu'à ce que ces travaux-là soient terminés. Or, lorsqu'on aura, d'ici à 1846, exécuté pour 500 millions de travaux civils et pour 300 millions de travaux militaires, la France aura suffisamment pourvu aux divers intérêts auxquels elle doit une satisfaction.

Voilà tout ce qu'il y a de vrai, d'utile à répandre, dans les bruits accumulés à l'égard de nos finances depuis le 29 octobre. Mais il n'est pas vrai que nos finances soient en péril, ni pour la guerre ni pour la paix.

Et pour la paix, un mot sur le budget définitif.

Quelle sera votre situation quand vous aurez dépensé ce milliard? (*Écoutez! écoutez!*) Je n'ai plus qu'un mot à dire à la Chambre; il faut bien établir quelle sera la situation financière lorsque ce milliard aura été dépensé.

Pour 1842, vous avez un budget de 1 milliard 316 millions. Il est fait dans l'hypothèse de 493,000 hommes, de 50,000 chevaux de cavalerie, je crois, et dans l'hypothèse d'un budget de la marine énorme, car il monte à 127 millions.

Eh bien, Messieurs, moi qui suis très partisan, assurément, d'une armée considérable, qui crois que c'est là un intérêt de premier ordre, qui crois qu'il y a beaucoup de difficulté à défendre ce budget de la guerre, et qui me voue cependant à le défendre tous les jours, je n'irai pas jusqu'à vous demander, et vous ne voudriez pas l'accorder, un effectif permanent de 493,000 hommes.

Ainsi, dès 1843, votre budget de la guerre pourra être réduit d'une cinquantaine de millions; il est aujourd'hui de 364 millions : si vous vouliez garder 400,000 hommes sous les armes, vous y pourvoiriez avec 310 millions.

Vous accordez 127 millions à la marine. J'ai entendu dire, il y a quelques années, que le budget normal de la marine devrait être fixé à 65 millions. (*Mouvements divers.*) Je suppose que vous le fixiez à 90 millions; assurément tous les ministres de la marine, il y a quelques années, auraient été bien heureux si on leur avait dit que la somme définitivement accordée à la marine serait de 90 millions.

Avec un budget de la guerre de 310 millions, qui vous donnerait habituellement environ 400,000 hommes sous les armes, avec un budget de 90 millions pour la marine, votre budget général se trouverait réduit de 54 millions sur la guerre et de 37 millions sur la marine; ce qui le réduirait, en 1843, de 1 milliard 316 millions à 1 milliard 225 millions. Il faut ajouter à cela le service de l'emprunt. A la Chambre des

pairs, M. le ministre des finances parlait d'une vingtaine de millions pour cet objet. Ainsi le budget de 1843 serait réduit, avec un effectif de 400,000 hommes, avec un budget de la marine de 90 millions, à 1 milliard 225 millions; à quoi il faut ajouter 20 millions pour le service du nouvel emprunt, ce qui ferait 1 milliard 245 millions.

Maintenant quels seraient les moyens d'y faire face? Les recettes réalisées en 1840 (je ne parle pas ici d'évaluations, je parle de recettes réalisées), les recettes réalisées en 1840 ont été celles-ci : on les avait supposées de 1 milliard 115 millions, elles ont donné environ 35 millions de plus qu'on ne l'avait supposé.

Ainsi les recettes réalisées pour l'année se sont élevées à 1 milliard 150 millions. Il vous faut, par conséquent, pour arriver à 1 milliard 245 millions, remplir le vide qui est entre 1 milliard 150 millions et 1 milliard 245 millions; c'est une somme de 95 millions à trouver.

Il y a une chose que M. le ministre des finances ne contestera pas assurément, car elle repose sur une hypothèse qui est tout honorable pour lui; c'est que les finances de l'État ne se comporteront pas plus malheureusement en 1841, 1842, 1843, qu'elles ne l'ont fait depuis vingt-cinq ans, et surtout depuis dix ans.

Qu'est-il arrivé depuis dix ans? Que chaque année a donné en moyenne, sur l'année précédente, une

augmentation de produits de 19 à 20 millions. Vous pouvez calculer la plus-value des cinq dernières années, et vous verrez que la moyenne est de 20 millions.

Je crois qu'il n'est pas de ministre qui conteste cette moyenne.

Vous avez eu, en 1840, 1 milliard 150 millions de recettes; ajoutez 20 millions pour l'augmentation en 1841, 20 millions pour l'augmentation en 1842, enfin 20 millions pour l'augmentation en 1843, et vous aurez, pour le budget de 1843, 1 milliard 210 millions de recettes. (*Interruption.*)

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Ainsi, dans trente ans nous serons fort riches !

M. THIERS. — Je ne sais pas, en vérité, quel intérêt on a à nier des faits qui sont de toute évidence. Je ne vois pas quel grand intérêt on trouve à représenter le pays comme plus pauvre qu'il ne l'est. Les interrupteurs n'ont certainement pas examiné la marche de nos finances depuis dix ans. Je les défie d'apporter ici des chiffres en contradiction avec cette assertion, que l'augmentation est, par année, en moyenne de 19 à 20 millions; et, puisqu'on le conteste, je demande la permission...

PLUSIEURS VOIX. — On ne conteste pas cela.

M. TASCHEREAU, *ironiquement.* — On dit seulement qu'avec les ministres actuels cela n'augmentera plus.

M. THIERS. — J'ai entendu tous les ans contester l'augmentation des recettes, et, à la fin de chaque

exercice, on apportait 24, 34 millions d'augmentation, que l'on avait niés l'année d'avant.

Puisque l'on conteste mes conclusions, je supplie la Chambre de me permettre de citer les faits; les faits sont respectables apparemment. (*Mouvements divers.*) Voici les chiffres relevés sur les budgets. Je supplie les partisans de la misère publique, je les supplie d'écouter les faits. (*Rires approbatifs.*) Je n'ai vu nulle part et à aucune époque accueillir avec incrédulité, avec répugnance, des assertions qui sont à l'avantage du pays. Mais les interrupteurs subiront l'exposé des faits :

1836 sur 1835 a donné	26 millions;
1837 sur 1836	16 millions;
1838 sur 1837	19 millions;
1839 sur 1838	7 millions;
1840 sur 1839	25 millions.

La moyenne est de 19 à 20 millions, et, si vous prenez la moyenne de 1830 à 1835, vous trouverez à peu près les mêmes résultats; enfin, si vous prenez la moyenne des augmentations de la Restauration, vous trouverez une moyenne de 12 à 15 millions. Elle ne peut être contestée que par des gens qui n'ont pas examiné nos finances depuis vingt-cinq ans.

Je parle, Messieurs, des augmentations qui se sont produites sans changement de tarifs et par le simple mouvement de la prospérité publique. Je ne

veux pas me faire des illusions; je n'ai jamais aimé à m'en faire; je n'ai jamais été un esprit chimérique.

Quelle est la véritable politique? La politique qui consiste à voir tout en bien est puérile; mais celle qui consiste à voir tout en mal est également puérile, et elle est, de plus, antipatriotique. Il faut se placer dans le vrai. Je défie tout homme de finances sérieux de contredire ce que je viens d'avancer ici. Vous pouvez réduire la dépense de la guerre à 310 millions, celle de la marine à 90 millions en laissant subsister toutes les autres dépenses, bien qu'on n'en ait épargné aucune au budget de 1842, où ont été portées les pensions, 6 millions de plus sur la dette flottante, et où tout a été mis sur le plus haut pied.

Eh bien, je dis qu'en ne réduisant sur ce budget que les armements extraordinaires, et en gardant 400,000 hommes de troupes et une marine de 90 millions par an, vous pouvez vous renfermer dans une dépense de 1 milliard 245 millions. Par le simple mouvement de la prospérité publique, la recette doit être, en 1843, sans augmentation de tarifs, de 1 milliard 210 millions. Le déficit véritable est alors de 35 millions, et M. le ministre des finances vous a indiqué des moyens de rectification qui combleront ce déficit très aisément, j'en suis convaincu.

Faut-il en conclure que nos finances soient dans un état tel qu'il soit facile de faire toutes les dépenses qu'il plaît à l'imagination des intérêts locaux de proposer? Je ne dis pas cela, je répète qu'il ne faut pas

entreprendre des travaux nouveaux avant d'avoir achevé les travaux qui sont commencés. Mais, avec cette prudence, il n'y a pas lieu de s'alarmer sur notre situation; elle est loin de justifier l'espèce de bilan qu'on est venu déposer à cette tribune à la face de l'Europe, et qui aboutit à prétendre que la France ne pourrait pas se défendre. (*Marques d'assentiment à gauche.*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Personne n'a dit cela.

M. THIERS. — Pour ne vous citer qu'un fait : dans certains départements on suspend certains travaux, et non pas des travaux révoqués (car tous les travaux antérieurement projetés, le ministère vous propose d'en poursuivre l'exécution), mais des travaux commencés, et pour lesquels la loi a fait les fonds nécessaires. Quelle est la raison qu'on en donne? Qu'il n'y a pas de ressources disponibles. Eh bien, vous avez, à l'heure qu'il est, 80 millions à la Banque, qui ne rapportent aucun intérêt, qui sont en compte courant, et qu'on devrait être heureux d'en faire sortir pour l'exécution des travaux déjà votés.

C'est qu'il y a un parti pris d'alarmer le pays sur sa situation financière... (*Dénégations au centre.*) Mais, je le répète, moyennant une prudence bien simple, qu'il faut vous imposer, celle de vous renfermer dans les travaux projetés, la situation financière n'aura rien d'alarmant. Les finances, quoi qu'on en dise, seront sauvées l'année prochaine; soyez sûrs que, cette année prochaine arrivée, on vous déclarera

qu'elles sont sauvées. Permettez-moi de vous le dire, non seulement elles seront sauvées l'année prochaine, mais elles le sont dès cette année, et il n'y a à s'inquiéter ni pour le présent ni pour l'avenir. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

CXII

DISCOURS

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF

AUX

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

DE 1841

(NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX AFFAIRES D'ORIENT)

PRONONCÉ LE 15 AVRIL 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la séance du 14 avril, M. Billault ayant fait observer que le refus exprimé la veille par M. Guizot de s'expliquer sur les négociations engagées avec les puissances signataires du traité du 15 juillet avait pour unique cause la crainte de faire connaître les concessions regrettables consenties par le gouvernement français, et que la situation faite désormais à la France ne comportait plus des armements aussi onéreux que ceux consacrés par le projet de loi, M. Guizot répondit que de nouveau il refusait toute explication, parce que des explications seraient tout à la fois inopportunes et dangereuses. Du reste, il pouvait affirmer que rien n'était encore conclu; sans doute il avait la confiance que tout se terminerait conformément à l'intérêt et à la dignité de la France, et, à cette occasion, il croyait devoir déclarer que la politique du gouvernement était celle de la

paix, mais de la paix armée aussi longtemps que les armements seraient nécessaires pour conduire à une paix définitive. Cette politique, ajouta-t-il, au lieu d'exiger la présence sous les drapeaux de 939,000 hommes, ainsi que l'avait proposé le dernier cabinet, n'en réclamait que 500,000, et le jour où un pareil effectif pourrait être diminué sans danger, le gouvernement serait le premier à en faire la proposition.

M. Thiers prit immédiatement la parole.

Messieurs,

L'honorable M. Guizot vient de dire, avec raison, qu'il n'avait jamais caché sa politique. Je ne lui ai jamais adressé un tel reproche, et il me rendra aussi cette justice, que je ne cache pas davantage la mienne. C'est pour cela qu'il faut nous expliquer aujourd'hui, et faire cesser, qu'on me pardonne le mot, ce que j'appellerai une comédie. (*Murmures au centre. Approbation à gauche.*)

M. Thiers, *s'adressant à M. Guizot.* — Je respectais la réserve diplomatique dans laquelle vous vouliez vous enfermer; je l'aurais respectée tout à fait, si vous n'aviez pas soulevé la question d'Orient, cette question à laquelle vous venez, par un acte important, de mettre la dernière main. Nous verrons tout à l'heure quelle est cette dernière main que vous venez d'y mettre. Vous en avez assez dit pour m'autoriser, pour m'obliger à prendre la parole.

Je ne désavoue en rien la politique extérieure que j'ai suivie, et je souhaite que vous n'ayez jamais à désavouer celle que vous avez adoptée ou subie, et que vous mettez en pratique aujourd'hui.

Quant à moi, j'ai vu, dans l'échelle descendante de notre politique, trois degrés. J'ai espéré un moment, non pas qu'on s'arrêterait au premier (il fallait des forces que nous n'avions pas, je l'avoue), mais qu'on s'arrêterait au deuxième. Eh bien, on ne veut pas même s'arrêter au troisième; on descend sans mesure; on vient de déclarer que ce qui s'est passé en Orient, on le trouve bon. (*Dénégations au centre.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je n'ai pas dit cela!

M. THIERS. — Je ne parle pas de vos discours, je parle de la conduite que vous venez de tenir en prenant part à la négociation relative à l'Orient.

Je vais exposer les faits. On doit discuter dans un mois ou dans deux l'acte dont nous nous plaignons; dans un mois ou dans deux mois on jugera si mes assertions étaient fondées. La Chambre prononcera alors, et apparemment je ne voudrais pas me compromettre légèrement en avançant aujourd'hui des assertions qui ne seraient pas exactes.

On a nié nos intérêts en Orient.

M. LE MARÉCHAL SÉBASTIANI. — Et l'on a eu raison.

M. THIERS. — J'entends dire à un honorable député qu'on a eu raison; eh bien, moi, je dis qu'on a eu tort. Un ministre étranger, meilleur juge que nous-

mêmes de nos intérêts, disait, cet été, à l'ambassadeur de France : « Nous voyons bien au fond quelle est la politique de la France dans la question d'Orient; cette politique est tout intéressée. La France occupe le nord de l'Afrique ; elle y a une armée de 70,000 hommes. Tout près d'elle se trouvent le pacha de Tunis et le pacha de Tripoli. Qu'est-ce? Presque rien ; de malheureux princes musulmans qui tremblent devant la France. Mais un peu au delà il y a le pacha d'Égypte, qui possède la mer Rouge et l'Euphrate : ainsi, directement par le nord de l'Afrique, indirectement par son alliance avec Mehemet-Ali, la France domine depuis l'entrée de la Méditerranée et du détroit de Gibraltar jusqu'à la mer Rouge et à l'Euphrate. Cela ne saurait nous convenir. » Voilà ce que disait, il y a quelques mois, un ministre étranger, parlant à un ambassadeur de France ; et assurément vous m'accorderez bien que ces deux personnages étaient fort compétents, que ces deux personnages n'auraient pas raisonné sur des considérations puériles.

Ainsi, à l'étranger, nos intérêts en Orient étaient appréciés comme des intérêts considérables. J'avouerai cependant qu'avant de risquer le sort de la France pour ces intérêts, j'aurais éprouvé une grande anxiété ; je ne l'ai jamais nié. Mais, outre les graves intérêts que je viens d'indiquer, il y avait l'honneur; car la France avait dit trois fois depuis dix ans ce qu'elle voulait, et déjà deux fois elle avait cédé; céder une troisième fois me semblait cruel.

Il y avait donc pour nous plus qu'un grand intérêt en Orient, il y avait une question d'honneur, c'est-à-dire d'influence. C'était là ce qui me touchait le plus, et ce qui faisait que, pour mon compte, mettant en balance d'une part les intérêts et l'honneur de la France, de l'autre les dangers d'une guerre générale, je n'abordais cette grande question qu'avec une profonde anxiété, une sorte de tremblement... (*Interruption au centre.*) Oui, Messieurs, une sorte de tremblement. Quand on est placé dans cette alternative, ou de sacrifier l'honneur et les intérêts de son pays, ou de l'exposer à une guerre générale, on peut dire, on peut avouer qu'on tremble de se tromper.

Il y avait dans cette question trois manières de se conduire. La première, c'était de proposer immédiatement la guerre pour la question d'Orient. Je n'en ai pas été d'avis, je le dis franchement, et je ne l'ai jamais dissimulé; il aurait été insensé et coupable d'agir quand la France n'était pas préparée.

Il y avait une autre conduite à tenir; c'était celle que traçait la note du 8 octobre, conduite qu'on a tant blâmée, conduite tant accusée de faiblesse par les partisans de la paix à tout prix, et à laquelle cependant on n'a pas voulu s'engager, tant on savait bien, au fond, qu'on n'en aurait pas la force; et l'on avait ses raisons pour cela.

En quoi consistait cette seconde conduite, que j'appelle celle de la note du 8 octobre? La France avait à se préparer: mais, tandis qu'elle se serait préparée

pour agir plus tard si cela fût devenu nécessaire, le pacha pouvait subir des revers. La note le prévoyait; elle ne faisait pas, comme on l'a dit, l'abandon de la Syrie; mais elle prévoyait que, tandis que la France tâcherait de sortir de l'insuffisance militaire dans laquelle elle se trouvait momentanément placée, le pacha pourrait avoir des malheurs à supporter. Elle le prévoyait; mais que voulait-elle? Sauver le fond de la puissance égyptienne. Permettez-moi de le dire, la Syrie détachée de l'Égypte, assurément l'orgueil de la politique française avait à souffrir; le pacha perdait, pour nous beaucoup plus que pour lui, une position considérable, celle qui commande le passage de l'Euphrate et du golfe Persique; mais, pour lui-même, l'Arabie et la Syrie étaient, jusqu'ici, plutôt des causes de dépenses énormes que de puissance. Le pacha resté, sauf la vassalité que nous n'avons jamais niée, resté souverain vrai, réel de l'Égypte, c'est-à-dire pouvant avoir une flotte, pouvant avoir une armée, n'étant pas forcé de recevoir les officiers nommés à Constantinople, n'étant pas obligé à donner le quart de son revenu, le pacha, souverain quoique vassal, était encore un allié suffisamment fort pour lui-même, suffisamment fort pour la France; et cela est si vrai, que, lorsqu'il reçut la note du 8 octobre, il fut rempli de joie, il se crut sauvé, parce qu'il savait bien que, si on lui assurait au moins la souveraineté réelle de l'Egypte, on lui rendait un très grand service.

Eh bien, que voulions-nous? Négocier, avec des

moyens sérieux, pour obtenir ce que demandait la note du 8 octobre, et même, si le sort des armes eût favorisé le pacha, quelques modifications au traité.

Nous savions bien que, si nous voulions sauver notre honneur, il fallait respecter aussi celui de l'Europe. Je ne cherche certes pas à porter atteinte à l'honneur de deux puissances continentales, qui, depuis cinquante ans, ont prouvé qu'elles n'étaient pas faibles et susceptibles de céder au sentiment de la peur; mais il est évident qu'il y avait sur le continent deux puissances, l'Autriche et la Prusse, qui s'apercevaient qu'elles s'étaient compromises pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs, deux puissances qui, cédant à des préventions invétérées contre la France, s'étaient engagées dans le traité du 15 juillet, mais regrettaient de s'être avancées si loin, et qui certainement, en présence de la France bien résolue, auraient été disposées à des concessions, non pas à des concessions déshonorantes pour elles, mais à des concessions qui, sans satisfaire à tous nos intérêts, auraient du moins accommodé leur dignité et la nôtre.

C'est pour cela que nous voulions un armement sérieux. Mais il n'a pas été question de 900,000 hommes. (*Réclamations au centre.*)

Permettez-moi de m'expliquer.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — J'ai cité vos paroles textuellement.

M. THIERS. — Attendez l'explication, et vous verrez si je suis exact.

Il avait été question de 650,000 hommes, c'est-à-dire de réunir aux classes déjà levées la classe de 1841, et, si la guerre avait éclaté, on aurait eu recours plus tard à l'armement complet au moyen des bataillons de la garde nationale mobile; jusque-là il n'était question que de préparer l'armée de ligne, et il avait été convenu, consenti, que cette armée serait portée à 650,000 hommes. Pourquoi, Messieurs? Parce que véritablement, et votre situation d'aujourd'hui en est la preuve, ce n'est pas avec 426,000 hommes que vous pouvez imposer véritablement.

Croyez bien que l'Europe nous juge; l'Europe sait parfaitement le jour où nous sommes prêts et le jour où nous ne le sommes pas. Vous ne pouvez pas lui faire illusion avec un armement de 426,000 hommes; jamais elle n'aurait pu croire qu'avec 426,000 hommes vous voulussiez braver les dernières extrémités pour maintenir l'intérêt de la politique française.

Ainsi, quand on vient parler d'un armement de 426,000 hommes, on parle de quoi? D'une dépense presque inutile, permettez-moi de le dire. Il n'en reste qu'une chose, les cadres. Les cadres restent, c'est là un bienfait... (*Interruption.*)

Oui, assurément, les cadres restent, c'est la vérité; mais un effectif de 426,000 hommes, qui, en réalité, ne vous donnerait pas plus de 250,000 hommes au feu, un tel effectif n'impose à personne.

Eh bien, qu'avons-nous fait dans la question de l'adresse? Nous vous avons demandé, puisque cette

note du 8 octobre passait, aux yeux de beaucoup d'hommes, pour un acte de faiblesse, nous vous avons demandé de vous y engager; nous vous avons demandé de venir, à la face de l'Europe, vous engager à exiger que la note du 8 octobre fût respectée dans ses conséquences, c'est-à-dire que le pacha d'Égypte restât souverain réel, quoique vassal, souverain réel de l'Égypte.

Vous n'avez pas voulu vous engager aux conclusions de la note du 8 octobre. Oh! je sais bien que, lorsqu'on avait déclaré, comme vous l'avez fait, qu'on ne braverait pas la guerre et qu'on ne romprait pas la paix pour la question d'Égypte, lorsqu'on avait déclaré cela devant l'Europe, évidemment on ne pouvait plus rien obtenir. En effet, de puissance à puissance il n'y a pas de tribunal pour juger : il n'y a qu'un juge entre elles, la force.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et la raison.

M. THIERS. — Il faut que la force s'appuie sur la justice. Et apparemment vous ne viendrez pas, vous ministre des affaires étrangères, vous qui représentez la France, vous ne viendrez pas dire ici que sa cause n'était pas fondée sur la justice; vous ne viendrez pas dire, à la face du monde et à la face de votre pays, que, dans la question d'Orient, la France n'avait pas le droit pour elle; vous ne viendrez pas dire qu'après avoir, au lendemain de la bataille de Nezib, arrêté le pacha dans sa victoire, après lui avoir donné votre

protection pour prix de sa modération, il était juste de le traiter plus mal après sa victoire qu'auparavant; non, vous ne pouvez pas dire cela. (*Très bien! dans plusieurs parties de la salle.*) Il est donc bien vrai que la France s'appuyait sur la justice; il ne lui restait plus qu'à s'appuyer sur la force. Mais j'ajoute, et je répéterai éternellement que, lorsqu'en présence des puissances qui n'écoutent que leurs intérêts, et qui font là une chose fort naturelle, on ne se présente pas avec la force, quand on ne fait pas croire à sa force, quand on dit que sur une question on veut la paix, et que pour cette question on ne bravera pas la guerre, quand on se présente à l'Europe avec cette attitude, on n'obtient que ce que vous avez obtenu, le hatti-shérif qui fait du pacha, non plus le souverain que nous avons connu, non plus le souverain de l'Égypte, mais un fonctionnaire dépendant, plus dépendant que tous les autres pachas de l'empire. Oui, vous avez obtenu ce que votre politique, votre attitude devaient obtenir : rien. Ce n'est pas « rien » que je devrais dire, car il y a dans ce hatti-shérif une des plus grandes humiliations que le pays ait jamais subies. (*Assentiment à gauche et à droite.*)

La première conduite, c'eût été la guerre immédiate pour défendre nos intérêts en Orient; je ne l'ai pas voulue. La seconde conduite, bien modérée assurément, c'était d'obtenir au moins que le pacha restât souverain de l'Égypte; j'ajoute toujours souverain vassal. C'était la conduite tracée par la note du 8 oc-

tobre ; c'est pour cela que nous voulions armer, armer sérieusement. Vous n'avez pas même obtenu cela; le pacha n'est plus rien, vous le savez comme moi.

Mais restait une troisième conduite à suivre, celle qui était indiquée par la situation, celle sur laquelle nous avions droit de compter, celle qui fait que nous payons un budget de 1,316 millions : c'était la paix armée; c'était la France se tenant en dehors de la question d'Orient.

Eh bien, je le déclare franchement, et je ne veux pas vous offenser, Dieu m'en préserve! (*Mouvements divers.*) Non, je ne veux pas vous offenser, mais je vais vous dire la vérité bien franchement : je n'espérais pas beaucoup de votre politique, car je savais bien qu'un ministère qui, sur cette question, la seule vraiment grave en ce moment pour nos intérêts, qu'un ministère qui commençait par dire : « Je n'irai pas jusqu'à la guerre, » je savais bien qu'un ministère qui commençait ainsi ne pouvait aboutir que là où vous avez abouti. Je n'attendais donc rien de vous, je le dis hautement; eh bien, vous avez dépassé mon attente (*bruit*); vous avez dépassé celle de vos ennemis... (*Longue interruption.*) Oui, vous avez dépassé l'attente de tout le monde.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je m'en vante.

M. THIERS. — Il n'y a pas là de quoi vous vanter.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je vous en demande pardon, je m'en vante.

M. THIERS. — Eh bien, tant pis pour vous! Vos amis, cherchant à présumer mieux, vos amis espéraient, aimaient à croire qu'au moins vous sauriez soutenir cette attitude négative... (*Violents murmures.*)

UNE OU DEUX VOIX. — A l'ordre!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *se tournant vers les centres.* N'interrompez pas, laissez parler. (*A M. Thiers.*) Parlez, parlez.

M. THIERS. — Oui, je parlerai... J'ai entendu que l'on a demandé le rappel à l'ordre... (*non! non!*) le rappel à l'ordre parce que j'ai dit à MM. les ministres qu'ils auraient dû au moins soutenir une attitude négative!!!

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — Personne n'a demandé le rappel à l'ordre.

A gauche. — Si! si!

M. THIERS. — Je n'ai jamais prétendu, quand j'étais ministre, que les ministres fussent inviolables; on m'a prouvé qu'ils ne l'étaient pas; mais je ne m'étais jamais douté que nous fussions arrivés à cet idéal de soumission...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Vous avez tout droit d'attaquer nos actes. Dites tout ce que vous voudrez.

M. THIERS. — Je n'ai pas besoin de votre permission. Vous connaissez vos droits, je connais les miens, et j'en use.

Je le répète, j'espérais que vous soutiendriez au moins cette attitude négative, car elle n'était pas dif-

ficile, elle n'exigeait pas l'emploi de toutes les forces de la France, elle n'exigeait pas l'emploi de ces menaces de guerre dont on nous fait un crime aujourd'hui, comme si l'on pouvait gouverner sans cette condition! Je n'avais, en effet, jamais imaginé qu'on ne pût pas même indiquer que dans tel cas un gouvernement ferait la guerre. Voilà pourtant où nous en sommes. Laisser entrevoir la guerre seulement comme moyen de notre politique est un crime.

A gauche. — Très bien! c'est cela!

M. Thiers. — Je ne serais pas dans l'opposition, croyez-moi, cela me coûte beaucoup... (*rires ironiques au centre*), je n'y serais pas si la tendance du gouvernement ne me semblait déplorable; c'est parce que je vois cette tendance, que je suis franchement et énergiquement dans l'opposition. Oui, cette tendance est déplorable, car il est impossible de gouverner à cette condition que l'on tiendra paralysées dans ses mains les forces du pays, sans même les jamais laisser entrevoir. Il est impossible de gouverner ainsi.

A gauche. — Très bien!

M. Thiers. — Je connais bien la condition sous laquelle vous êtes placés, condition d'inaction absolue; je la connais, et je dis qu'il est impossible de gouverner dignement son pays à une telle condition. Cependant, comme il ne fallait ici que de l'inaction, j'espérais que vous sauriez au moins soutenir cette attitude négative. En quoi consistait-elle? Est-ce que vous croyez que je viens vous imposer l'isolement

comme théorie absolue? Non, l'isolement ne doit pas être à tout jamais la politique de la France. Je sais bien qu'un jour donné, le plus tôt qu'on l'aurait pu, il fallait sortir, à des conditions honorables et avantageuses, de cet isolement.

Au centre. — C'est ce qu'on a fait.

M. Thiers. — Vous allez en juger.

Que vous demandait-on en effet? Une grande négociation s'est faite sans vous et contre vous; on vous demandait d'y rester étrangers jusqu'au bout. On vous demandait d'avoir au moins la dignité de ne pas venir, par votre assentiment, par un acte quelconque de votre part, par une participation, quelque légère qu'elle fût, de ne pas venir réaliser vous-mêmes cette espérance offensante que vous aviez entrevue sur le visage ironique du ministre d'Angleterre, cette espérance qu'après un peu d'humeur la France finirait par se rendre et par se déclarer satisfaite.

Je crois bien que vous n'avez pas poussé la résignation jusqu'à dire en termes formels que vous étiez satisfaits; mais, si votre langage n'a pas dit que vous l'étiez, votre conduite le signifie. Voici, en effet, comment je crois que vous avez agi. (*Écoutez! écoutez!*) On a voulu faire rentrer la France dans la question d'Orient, et alors on a dit : « Il faut chercher le côté européen de la question, pour y ramener la France. » Si l'on avait parlé de l'intégrité de l'empire ottoman, je concevrais jusqu'à un certain point votre participation, bien qu'à mon avis elle fût prématurée,

mal entendue, engageant la France avant le temps dans une politique d'une utilité contestable pour elle; mais enfin je concevrais, dis-je, votre participation, si l'on avait parlé du maintien de l'empire ottoman. Il y aurait eu là une espèce d'illusion, et l'on aurait pu dire qu'on faisait une chose tout européenne.

Mais pas du tout; il paraît que déclarer en bloc, d'une manière générale, l'intégrité de l'empire ottoman, c'était déclarer légitime la possession de l'Afrique par la France; et cette manière de rentrer dans la question d'Orient a été écartée. On y reviendra plus tard, dit-on.

Je comprends qu'on n'ait pas parlé de la Syrie, car le protectorat des cinq puissances à l'égard de la Syrie, c'était la dépossession de la France ou du moins le partage de l'influence de la France, qui, à l'heure qu'il est, d'après des usages non contestés, a le droit exclusif de protéger les chrétiens de la Syrie. Si vous aviez dit dans le traité que l'on protégerait la Syrie à cinq, vous auriez causé un notable dommage à la France, car c'eût été faire partager à cinq un droit qu'elle a toujours possédé toute seule.

Restait l'isthme de Suez. Je comprends qu'il était encore assez difficile d'en parler, car c'était une espèce de défiance envers la France. Quoique notre influence sur l'Égypte ne soit plus que nominale, déclarer que l'isthme de Suez passait sous la protection des puissances européennes, c'eût été affecter de le soustraire à l'influence de la France, c'eût été un acte

de défiance contre elle; je comprends qu'on n'en ait pas parlé.

Mais que restait-il, en ne parlant ni de l'intégrité de l'empire, ni de la Syrie, ni de Suez? Il restait un protocole que voici : On garantit l'indépendance du Bosphore et des Dardanelles, c'est-à-dire qu'on interdit le passage du Bosphore et des Dardanelles aux vaisseaux armés de toutes les puissances.

Voilà le grand acte européen pour lequel la France rentre dans la question d'Orient, pour lequel elle vient déclarer que tout le reste est non avenu, ou accompli, si vous voulez! L'interdiction du Bosphore et des Dardanelles aux vaisseaux armés de toutes les puissances, c'est là l'acte européen qui vous fait oublier l'humiliation que vous avez subie; c'est là l'acte européen qui vous fait sacrifier votre indépendance politique! Mais garantir l'interdiction des deux détroits aux vaisseaux soit anglais, soit russes, M. le ministre des affaires étrangères sait comme moi que c'est un non-sens! Comment! interdire le passage du Bosphore et des Dardanelles aux vaisseaux armés de toutes les puissances! Mais vous savez comme mo que cela est immémorial; cela ne serait écrit dans aucune stipulation, que cela résulterait des plus simples éléments du droit public ; avant d'être écrite dans les traités, cette interdiction existait de droit et de fait, car il est défendu de traverser les eaux qualifiées *eaux intérieures*, c'est-à-dire celles qui sont placées sous le canon de la puissance à laquelle appartient le terri-

toire, comme il est interdit de traverser le territoire même de cette puissance. Il n'est pas plus permis de traverser les Dardanelles qu'il n'est permis de traverser le sol de la Prusse pour venir faire la guerre à la France, ou de traverser le sol de la France pour aller faire la guerre à la Prusse.

L'interdiction du passage du Bosphore et des Dardanelles aux vaisseaux armés de toutes les puissances était donc de droit. Mais, de plus, cela était écrit dans une foule de stipulations, et enfin, comme vous le disait hier M. de Valmy, cela se trouve textuellement contenu dans le traité du 15 juillet.

Qu'avez-vous donc fait? Vous avez extrait un article du traité du 15 juillet, celui qui vous rappelle le moins l'Égypte (c'est ainsi qu'on a ménagé votre amour-propre), et vous l'avez garanti à cinq. Voilà comment vous rentrez dans le concert européen. J'entrevois le motif pour lequel on déclare que la chose n'est pas faite : on a exigé, dit-on, à Constantinople, que le pacha obtînt l'hérédité directe et incontestable; mais il n'est pas question d'autres avantages à lui réserver.

Tel est donc le grand acte à l'occasion duquel nous déclarons que nous sommes satisfaits. Nous interdisons le passage du Bosphore et des Dardanelles aux vaisseaux de guerre! Grande condition à introduire dans le droit de l'Europe! Bien grande, en effet! Vous allez en juger : Quand on veut envoyer par les détroits une simple corvette pour l'usage d'un ambas-

sadeur, il faut une décision expresse du divan, et un ordre du grand sultan lui-même! Vous ne faites donc qu'ajouter des mots à des choses déjà séculaires. Vous faites moins encore, vous écrivez des mots déjà écrits dans les traités!

Mais je dis plus, ces actes auraient été nouveaux, que, dans la situation de la France, vous ne deviez pas y adhérer. Je mets maintenant de côté les raisons de dignité, je ne parle plus que des intérêts les plus positifs.

Qu'est-ce qui se passe en Europe? Vous avez trois puissances sur le continent. Je ne dis pas qu'elles veuillent vous faire la guerre; mais, enfin, vous connaissez les préventions qui les réunissent contre vous. Vous aviez l'Angleterre avec vous, qui contre-balançait l'union des trois puissances du continent. L'Angleterre, au premier intérêt qui l'a émue, vous a abandonnés pour passer du côté des trois puissances. Quelle est votre ressource dans l'avenir? C'est que des divisions naissent. Or, si quelque chose peut empêcher les divisions de naître, c'est d'aller garantir tout ou partie de l'empire ottoman. La politique de l'isolement, celle que tous les hommes de bon sens ont indiquée, c'est, puisque l'Europe s'est passée de nous, de la laisser à elle-même, de la laisser à ses rivalités.

La seule hostilité que nous vous demandons, elle n'est pas bien dangereuse, c'est d'attendre que les passions de l'Europe agissent. Au contraire, vous

allez vous-mêmes arrêter dans leurs origines les divisions qui pourraient naître, en garantissant que les vaisseaux armés des puissances ne pourront passer ni le Bosphore ni les Dardanelles. Qu'est-ce que cela signifie? Ou l'acte est vain, ou cela signifie que, dans un cas de guerre, les Anglais ne pourront pas passer dans la mer Noire, les Russes dans la Méditerranée.

Voici ce que vous faites : vous joignez votre garantie à celle des quatre puissances, et garantir, c'est promettre l'emploi de toutes les forces de la France pour empêcher, en cas de guerre, les Anglais d'aller attaquer Sébastopol, ou les Russes de venir menacer les îles Ioniennes et donner des ombrages à la marine anglaise. En un mot, vous rentrez dans le concert européen pour faire les affaires de vos adversaires (*très bien!*), pour supprimer entre eux et d'avance les causes de division qui pourraient naître!

J'élargis la question : je suppose que vous ayez fait davantage, que vous ayez garanti l'intégrité de l'empire ottoman lui-même, et que vous ayez embrassé, dans un seul acte, tout ce qu'on appelle l'intégrité de cet empire; je suppose que vous ayez signé le traité le plus large. Eh bien, ce n'était pas le moment; vous n'avez pas compris ce qu'on entendait par le mot isolement.

Que veut dire ce mot, politiquement entendu? J'entends parfaitement que, lorsque l'intégrité de l'empire ottoman comprenait non seulement les intérêts de l'Europe, mais les nôtres, quand cette inté-

gleterre vous a délaissés, vous allez lui donner votre signature, lui procurer ce second triomphe de joindre votre garantie à celle de toutes les puissances contre la Russie! C'est la plus imprévoyante de toutes les politiques.

Si l'Angleterre vous était restée fidèle quand il y avait un pacha d'Égypte à protéger, je comprendrais que vous lui eussiez fait des concessions, que vous vous fussiez engagés avec elle à défendre éventuellement Constantinople contre les Russes; car ce sont là les voisins ambitieux qui pourraient menacer cette ville. Mais le lendemain du jour où l'Angleterre s'est conduite comme elle l'a fait, lui donner le prix qu'on aurait pu accorder à une alliée fidèle, c'est une politique inqualifiable. (*Mouvement.*)

Je ne suis pas de ceux qui penchent pour l'alliance russe, je regrette encore l'alliance anglaise.

Mais, dans l'hypothèse même du retour à l'alliance anglaise, dussiez-vous y revenir, ce que je ne sais pas, ce que je ne veux pas juger d'avance, je dis que ce n'est pas aujourd'hui qu'il y fallait revenir, que ce n'est pas aujourd'hui qu'il fallait lui prêter votre garantie pour l'empire ottoman. Je comprends que, le danger arrivé, après avoir balancé les avantages et les inconvénients, vous retourniez à l'alliance anglaise. Mais d'avance, avant le danger, le lendemain de l'outrage, rendre votre alliance (car rentrer, comme vous l'avez fait, dans le concert européen, ce n'est pas autre chose qu'engager l'alliance de la France à l'Angleterre contre

paix, le *statu quo* territorial doit être imposé à tout le monde; vous ne devez permettre à personne de s'agrandir pendant la paix. Pendant la guerre tout est livré à la fortune des armes. Tant que les traités que vous avez subis et acceptés depuis vingt-cinq ans existent pour la France, il faut qu'ils existent pour tout le monde; il faut que personne ne fasse de bénéfice. J'entends ainsi la garantie de l'empire ottoman. Je comprends qu'on dise à tous les voisins qui peuvent ambitionner une partie de l'empire ottoman : Vous n'y toucherez pas. Je ne méconnais pas cet intérêt. Mais, permettez-moi de vous le dire, cet intérêt-là, dussiez-vous un jour employer toutes vos forces à le défendre, il n'était pas habile d'en embrasser la défense d'avance et aujourd'hui même. Il se peut, en effet, que le jour où la paix de l'Europe serait menacée, et où la crise serait imminente, vous abondassiez dans ce sens qu'il vaut mieux après tout défendre Constantinople, perpétuer l'empire d'Orient tel qu'il est, qu'il vaut mieux le conserver que de le livrer à ses ambitieux voisins. Cependant, dans cette hypothèse même, je dis aux partisans du concert européen : Pourquoi vous engager aujourd'hui? Ne voyez-vous pas, vous qui cherchez des alliances, que c'est vous interdire la liberté des alliances? Supposez que l'empire ottoman soit un jour menacé; si vous voulez le défendre, vous serez libres de vous joindre à l'Angleterre et à l'Autriche, si vous croyez que ce soit la meilleure politique. Mais aujourd'hui, le lendemain du jour où l'An-

se fait est caduc; c'est pour cela qu'on vous pressait de donner votre signature; et, quand nous vous demandions seulement de la réserver, vous, vous la donnez aujourd'hui, comme si vous étiez satisfaits, comme si vous n'aviez aucun prix à demander pour une telle concession!

Je connais l'excuse que l'on allègue. On dit que c'était un moyen, le seul moyen de conjurer une sorte de ligue qui se préparait contre nous. Oui, je le sais, il y a des amis du cabinet qui se donnent à eux-mêmes cette excuse.

Messieurs, on respecte assez le gouvernement français pour ne pas lui dire directement certaines choses, pour ne pas le menacer en face; mais je suis convaincu, et c'est là pour moi ce qui aggrave la faute, je suis convaincu que le moyen indirect qu'on a fait valoir auprès de notre cabinet, c'est qu'on préparait une ligue contre la France, si elle ne se prêtait pas à terminer par sa signature la négociation d'Orient.

C'est sous le coup de cette menace qu'on a signé: c'est là la dernière, la plus grave de nos faiblesses; c'est celle qui a couronné toutes les autres. Vous voilà rentrés par un acte vain, sous le coup de la peur, dans le concert enropéen!

J'étais certain qu'après une seconde et une troisième faiblesse on irait à une quatrième. Je ne la craignais cependant pas sitôt. Vous la réalisez aujourd'hui d'une manière moins pardonnable, car la France était beaucoup plus préparée qu'elle ne l'a jamais été.

Elle était en mesure de se faire respecter, de ne pas craindre son isolement; et, quand on se bornait à vous demander simplement une attitude négative, quand on vous demandait de ne pas compromettre l'avenir, et, si l'on devait retourner à l'alliance anglaise, de n'y retourner qu'à propos, quand cette alliance ne serait pas sans réciprocité d'avantages, vous vous êtes hâtés d'y revenir sans dignité, sans profit, uniquement parce que vous aviez peur d'être seuls. Ah! je ne comprends pas, quand on est la France, qu'on a pour soi la justice et qu'on n'est pas provocateur, car, Messieurs, je ne vous aurais jamais conseillé de l'être, je ne comprends pas qu'on ne puisse pas être seul! Mais, si la France est arrivée à ce point, qu'elle ne peut pas, sans être menacée, dire qu'elle refuse sa signature à un acte, si la France en est là, elle a fait plus de pas en quatre mois, dans cette échelle descendante de sa politique, que je ne lui en ai vu faire depuis quatre ans.

Messieurs, le jour où il y a eu un cabinet qui, sur une question, sans tenir compte des conséquences que cela pourrait avoir, a dit : Nous voulons la paix, et, sur cette même question, a reproché à ses prédécesseurs de vouloir la guerre; le jour où il s'est fait de cela un système, un mérite, un argument auprès de certains esprits pour avoir la majorité, ce jour-là ce cabinet, s'il était bien placé dans la Chambre, était mal placé en Europe; toute force pour le pays était perdue; la France était désarmée. (*Vive approbation à gauche.*)

M. Guizot ayant répondu que les attaques et les assertions inexactes de M. Thiers ne le feraient pas sortir de la réserve qu'il était, quant à présent, de son devoir de garder; que la politique du précédent cabinet conduisait infailliblement le pays à la guerre, et que le ministère actuel n'aurait pas non plus reculé devant cette guerre, s'il l'avait jugée juste et nécessaire; mais qu'il avait préféré la paix, paix armée il est vrai, mais honorable, et à laquelle succéderait bientôt une paix plus douce, plus sûre, et dont les conditions seraient, en temps utile, soumises à l'appréciation du parlement, M. Thiers fit la réplique suivante :

Messieurs,

Je viens préciser en peu de mots ce que j'ai voulu dire, et ce que je regarde comme accompli dans l'affaire d'Orient, pour que, dans un mois ou deux, M. le ministre des affaires étrangères ne vienne pas m'imputer d'avoir apporté ici des choses inexactes...

Je déclare donc que, dès aujourd'hui, je crois qu'il y a consentement donné à la rentrée de la France dans la négociation relative à l'Orient, consentement donné sous une condition. Cette condition, on est presque certain de son accomplissement, car elle n'a pas pour but et pour effet de relever la puissance du pacha d'Égypte. Cette puissance reste détruite, comme elle l'était par le dernier hatti-sheriff.

Voilà ce que je crois accompli. Or je pense, monsieur le ministre, que, si vous niiez que cela fût ainsi, il y aurait de votre part autre chose que de la légèreté,

il y aurait au moins de l'audace. (*Exclamations diverses.*)

Je me borne donc à ces termes : Il y a consentement donné, de votre part, sauf une condition, condition qui n'est guère douteuse, car elle ne relève pas le pacha d'Égypte de son abaissement. C'est là ce que j'appelle une conduite faible, inqualifiable, car, après avoir perdu le présent, elle compromet encore l'avenir.

Vous avez ensuite parlé des conséquences de l'attitude qu'avait prise le cabinet du 1er mars; vous avez dit que cette attitude aurait infailliblement donné la guerre, car nous n'aurions pas obtenu de concession; vous avez dit qu'à cet égard vous ne pouviez opposer que votre opinion à la mienne, mais que vous en aviez le droit. Je vous le reconnais; votre opinion peut en effet être citée; mais c'est elle-même que je vais vous rappeler.

Oui, je conviens (car je ne veux pas me montrer autre que je n'ai été; je ne veux pas, pour employer une de vos expressions, je ne veux pas me faire petit, quand je n'ai pas voulu l'être, je ne veux pas me faire petit pour échapper aux difficultés de la discussion), je conviens donc que, dans une occasion solennelle, si je n'avais pas pu obtenir pour mon pays une concession modérée, qui satisfît à un certain degré ses intérêts et son honneur, je lui aurais proposé de recourir aux dernières extrémités. Je crois que nous n'aurions pas été amenés là; mais enfin j'étais sérieux dans mes

résolutions; et, quand j'avais proposé d'armer, c'était d'armer avec la volonté ferme d'employer l'armement si la dignité, si les intérêts du pays le commandaient. Car, permettez-moi de vous le dire, l'armement de parade, l'armement qu'on n'a pas le projet d'employer, l'armement tel que vous le pratiquez, est un mot dit pour la Chambre, un mot coûteux pour nos finances, impuissant à l'égard de l'Europe, et ridicule à ses yeux. Ce n'est pas cet armement que nous voulions. Nous voulions un armement réel, employé à ce besoin. Mais ce n'était point la guerre nécessaire, inévitable, la guerre dans tous les cas. Je vais vous en donner la preuve. Je vous avais, à vous, monsieur le ministre, fait part de cet armement, de son étendue, de ses motifs, de son objet; et, si c'eût été la guerre, la guerre inévitable, vous, qui vous vantez d'être le ministre de la paix, vous n'auriez sans doute pas consenti à être l'ambassadeur de la guerre. (*Applaudissements.*)

C'était donc l'attitude de la paix armée, mais sérieusement et non puérilement armée. Maintenant vous ajoutez qu'on n'aurait fait aucune concession; à moi, dites-vous, moins qu'à un autre. Permettez-moi une observation. Je respecte un légitime orgueil dans un homme tel que vous. Je comprends que vous vous soyez flatté d'obtenir des concessions que nul autre n'aurait obtenues; je le comprends. Mais cela ne vous est plus permis, monsieur le ministre, cela ne vous est plus permis depuis que les puissances ont infligé à

votre caractère ce hatti-sheriff qui, à votre face, détruit de fond en comble la souveraineté de ce vice-roi que la France avait couvert de son égide. Depuis ce jour-là tout orgueil de votre part serait déplacé, il deviendrait ridicule.

CXIII

DISCOURS

SUR

LA QUESTION DES CADRES

(BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE)

PRONONCÉ LE 11 MAI 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Deux ordonnances royales, des 28 et 29 septembre 1840, avaient créé douze régiments d'infanterie, six régiments de cavalerie légère et dix bataillons de chasseurs à pied. La commission chargée de l'examen du projet de loi concernant les crédits supplémentaires de 1841, tout en exprimant un avis défavorable à cette création, avait cru devoir néanmoins s'abstenir de demander la suppression des nouveaux corps pour éviter le découragement que produirait dans l'armée la mise à la suite de 1,237 officiers, pourvus récemment de leur grade et de leur position. La commission du budget de 1842, ayant eu à examiner la même question, avait formulé un blâme encore plus sévère que la commission des crédits. Il n'existait, dit-elle, aucun motif d'urgence pour prendre sur un objet aussi important une de ces mesures contre lesquelles les commissions des finances s'étaient constamment élevées, et créer, par simple voie d'ordonnance royale, de nouvelles dépenses sans que les crédits nécessaires eussent été préalablement consentis par les Chambres. Mais

ce blâme n'avait été suivi d'aucune proposition ayant pour objet de le sanctionner, et, au début de la discussion un député, M. de Schauenburg, vint demander au ministre de la guerre de vouloir bien faire connaître à la Chambre son sentiment et ses intentions au sujet de la mesure objet de si vives critiques. Le maréchal Soult, ainsi interpellé, déclara que, s'il eût été ministre l'année précédente, il eût procédé autrement qu'il avait été fait, et qu'au lieu de créer de nouveaux régiments, il eût augmenté le nombre des bataillons et des escadrons dans ceux qui existaient; cependant, les mesures prises l'ayant été pour des raisons puissantes, il n'y avait pas lieu de revenir sur ces mesures, et son intention, quant à lui, n'était pas d'y apporter de modifications. Mais, après les explications du maréchal Soult, M. Dupin, examinant la question au point de vue constitutionnel, fit observer que la formation de nouveaux cadres, sans l'assentiment préalable des Chambres, avait été une infraction funeste à tous les précédents parlementaires; funeste, en effet, parce qu'il n'y avait rien de plus grave, en ce qui touchait l'organisation de l'armée, que la création de corps nouveaux, impliquant par suite la création immédiate de droits nouveaux, droits en présence desquels la Chambre se trouvait privée de la liberté qui lui était nécessaire pour voter les dépenses et le contingent annuels. M. Dupin croyait donc qu'il était du devoir rigoureux de la Chambre, même en consacrant, par son vote, ce qui avait été fait, d'exprimer un blâme sévère sur la manière dont on avait procédé.

M. Thiers prit la parole pour soutenir le droit incontestable qu'avait eu le cabinet du 1er mars d'agir comme il avait fait et démontrer l'utilité des mesures que les circonstances l'avaient mis dans la nécessité de prendre.

Messieurs,

Nous ne touchons plus à une question d'administration, à une question d'organisation militaire, nous touchons à une grande question de principes constitutionnels, à une des plus grandes qui puissent être traitées à cette tribune.

Je prie le Chambre de me permettre, en présence de sa prérogative, dont je suis jaloux autant que personne, de défendre celle du gouvernement, que je regarde ici comme très compromise, et que je crois devoir défendre dans l'intérêt même du salut du pays; car, si ce que l'honorable M. Dupin a dit était vrai constitutionnellement, il y a tel jour où le pays serait privé de sa défense nécessaire.

D'abord je prie la Chambre de bien remarquer qu'il n'y a aucun homme, ayant l'honneur d'être député, qui ne soit beaucoup plus intéressé à la prérogative de la Chambre qu'à toute autre, car on n'est ministre que quelques jours et l'on est député toujours. (*Mouvement prolongé.*)

Pour ma part, je ne voudrais jamais, ni par mon silence (et l'honorable M. Dupin parlait tout à l'heure de la faute qu'on commet en laissant violer les principes constitutionnels par son silence), je ne voudrais, ni par mon silence ni par ma conduite, avoir compromis à aucun degré un principe constitutionnel. Mais

j'ai la conviction profonde que le gouvernement a usé ici de son droit le plus incontestable. Reste toujours la question de savoir s'il en a bien ou mal usé, s'il a fait une bonne ou une mauvaise création ; c'est ce que nous examinerons tout à l'heure. Il s'agit, quant à présent, de savoir s'il a usé de son droit. Eh bien, je soutiens qu'il ne l'a outrepassé en aucune manière.

Admettez-vous, oui ou non (et, si vous ne l'admettiez pas, le gouvernement représentatif serait le plus funeste de tous les gouvernements, ce qui n'est pas), admettez-vous, oui ou non, qu'en l'absence des Chambres il peut se rencontrer des circonstances difficiles, périlleuses, auxquelles il faut que le gouvernement puisse suffire sans consulter les Chambres? L'admettez-vous, oui ou non? (*Mouvements et bruits divers.*)

M. Dejean. — Quand on peut assembler les Chambres!...

M. Thiers. — Je supplie les honorables interrupteurs, et il y en a que je suis étonné de ne pas trouver ici partisans de la prérogative du gouvernement, je les supplie de mettre les personnes de côté et de ne songer qu'à l'intérêt du gouvernement, qui est terriblement engagé ; je les supplie de me permettre de leur dire que je ne puis pas discuter avec chaque individu sur les bancs de la Chambre, et que je leur demande de me laisser achever mon raisonnement.

Est-il vrai, oui ou non, qu'il peut se rencontrer, dans l'intervalle des sessions, des circonstances graves et périlleuses dans lesquelles le gouvernement doive

avoir le courage de prendre des mesures énergiques sous sa propre responsabilité? Messieurs, n'affaiblissez pas ce courage chez les ministres; car, soyez-en sûrs, il vous sera beaucoup plus facile de trouver des hommes qui préféreront le danger de laisser leur pays désarmé à celui de compromettre leur responsabilité, que d'en trouver qui engageront franchement, spontanément, leur responsabilité pour couvrir le pays, sauf à répondre ensuite de leurs actes devant les Chambres et devant le pays.

Messieurs, j'ai eu l'avantage ou le malheur d'être plusieurs fois à la tête des affaires de mon pays, et j'ai eu plus souvent la crainte de compromettre ma responsabilité que je n'ai eu le courage d'agir quand cela était nécessaire.

Maintenant est-il vrai que le gouvernement puisse agir seul dans les circonstances graves? Je le soutiens, et, s'il en était autrement, le gouvernement représentatif serait le plus funeste de tous. Cela est évident. D'où vient qu'à côté de la prérogative de la Chambre, qui est le contrôle, se trouve la prérogative du gouvernement, qui est l'action? C'est qu'il faut qu'il y ait au centre de l'État une action toujours prête à se déployer si cela est nécessaire, à se déployer sans aucune crainte de responsabilité, et assez vite, entendez-vous; car agir vite dans les affaires de cette espèce c'est tout, et quinze jours, un mois, deux mois, dans l'organisation d'une armée, sont quelquefois une condition de salut ou de perte.

Il faut reconnaître qu'à côté de ce droit, de ce devoir du gouvernement, se trouve la prérogative de la Chambre, le contrôle, la critique. Lorsque les circonstances sont passées, quand l'urgence n'existe plus, on oublie qu'on venait soi-même trouver les ministres et leur dire : Hâtez-vous, armez bien vite, forcez le gouvernement à armer.

A gauche. — Très bien ! C'est cela ! C'est très vrai !

M. Thiers. — Croyez-vous que je n'aie pas prévu cela, que j'aie été assez ignorant de l'histoire, même contemporaine, pour ne pas prévoir que, quand les circonstances auraient changé, ceux qui me poussaient, qui me disaient : Donnez donc de l'énergie au gouvernement ; s'il en manque, nous vous appuierons ; s'il est faible, nous vous défendrons, viendraient m'accuser d'avoir agi légèrement, trop rapidement. (*Vive adhésion à gauche.*) Je n'ignorais pas que je serais abandonné par ceux-là mêmes qui m'apportaient leurs conseils.

Voix au centre. — Qui? qui? Nommez-les?

M. Desmousseaux de Givré. — Vous déplacez la question.

M. Thiers. — Je ne déplace pas la question, et vous n'avez pas le droit de m'interrompre, vous moins qu'un autre.

M. de Givré. — Pourquoi moins qu'un autre?

M. Thiers. — Je savais tout cela, je prévoyais la faiblesse, le défaut de mémoire de certains hommes, je savais bien que ceux qui voulaient le plus m'inspirer de courage seraient les premiers à m'abandonner

quand le danger serait passé. Je n'ai pas compté sur eux; mais je me suis dit que les circonstances étaient assez graves pour que le gouvernement prît beaucoup sous sa responsabilité. Il est facile de m'accuser quand les circonstances ne sont plus là pour expliquer et justifier ma conduite. En présence du danger de laisser mon pays insuffisamment armé, je ne devais pas hésiter, et je crois avoir rempli un devoir dont il serait bon de donner l'exemple. Quand je rappelle les circonstances dans lesquelles j'ai agi, il n'y a pas justice à me dire que je déplace la question. Je ne parle du passé que parce qu'on l'a trop oublié.

On ne saurait nier qu'il y ait dans la destinée des États des moments suprêmes où il faut savoir prendre sur soi des mesures urgentes; sans cela, je le répète, le gouvernement représentatif serait le plus désastreux de tous.

On dit : Pourquoi créer des régiments? Vous pouviez faire des dépenses en l'absence des Chambres, mais vous ne pouviez appeler des hommes. M. Dupin, dans son rigorisme constitutionnel, conteste au gouvernement ce droit d'appel; c'est-à-dire qu'il faudrait convoquer les Chambres pour appeler des hommes.

Voix nombreuses. — Oui! oui!

Un membre. — Sans une loi, les hommes ne marcheraient pas.

M. Dupin. — Vous ne pouvez faire marcher que le contingent voté.

M. Thiers. — Attendez. En vérité, Messieurs, la

discussion est impossible. Quand on appelle les orateurs à la tribune, on devrait avoir au moins la justice et la décence de les écouter. (*Exclamations.*) Oui, Messieurs, la discussion est impossible si vous ne laissez pas achever un raisonnement.

Je connais trop les lois pour ne pas savoir que, pour lever le contingent, il faut une loi préalable; mais vous savez aussi que le contingent mis par la loi à la disposition du gouvernement était, avant la loi que vous venez de faire, rarement appelé. La preuve, c'est qu'après les lois annuellement votées il y avait encore 170,000 hommes à appeler sous les drapeaux. Je prie les interrupteurs de remarquer que je ne puis pas ignorer une loi aussi simple, que j'ai appliquée moi-même lorsqu'il y a huit mois j'avais l'honneur de diriger les affaires du pays.

Il y avait, l'année dernière, 170,000 hommes que des lois antérieures avaient mis à la disposition du gouvernement. Il pouvait les appeler ou ne pas les appeler. Ne lui reconnaîtrez-vous pas le droit, si les intérêts du pays l'exigeaient, de les appeler? (*Bruit et mouvements divers.*) Messieurs, je vais aussi vite que je puis; mais que l'on me permette de mener jusqu'au bout un raisonnement.

« Vous pouviez appeler des hommes, dira-t-on, mais vous ne pouviez pas créer des cadres nouveaux. » Cette distinction, que l'on me permette de l'appeler de son nom, est puérile. (*Rumeurs.*) Vous allez le voir. Comment! vous voulez que, lorsqu'il y a des cadres

pour 342,000 hommes, on puisse tout de suite dire : Il y en a pour 500,000 hommes! S'imagine-t-on qu'il soit possible de mettre dans les régiments plus que des régiments ne peuvent contenir? Mais, Messieurs, cela n'est pas une question militaire, c'est une question d'administration qui est à la portée de tout le monde. Est-il vrai, ou n'est-il pas vrai, c'est une question de chiffres facile à résoudre, que, dans les cadres existants, on ne pouvait pas placer les 170,000 hommes que le ministère du 1er mars a, je crois, appelés? Quoi qu'il en soit, on reconnaîtra, comme conséquence forcée du droit d'agir en l'absence des Chambres, lorsque des dangers publics se rencontrent, que, s'il n'y a pas assez de cadres pour contenir les hommes appelés, il faut créer des cadres; car enfin, ces hommes, il faut les placer quelque part. Le droit d'appeler des hommes entraîne le droit de les organiser; le droit d'appeler des hommes entraîne le droit de créer des cadres, s'il faut des cadres pour les contenir. Quelle est la question aujourd'hui? Je crois pouvoir mettre au défi tout homme qui aura examiné les chiffres avec bonne foi et lumière, de contester qu'il fallait, ou créer des bataillons, ou créer des régiments.

On ne soutiendra pas qu'il ne fallait pas de bataillons pour contenir les 170,000 hommes appelés. En effet, 88 régiments à 3 bataillons donnent 264 bataillons. M. le maréchal Soult a fait une observation qui n'est pas malveillante pour le 1er mars, mais qui

n'est pas exacte. Il a dit : « Les nouveaux régiments ont été créés dans l'hypothèse d'un effectif de 650,000 hommes. » J'ai assisté à ces créations ; il me permettra de lui rappeler comment elles ont été faites. Ce n'est pas dans l'hypothèse seulement d'une armée de 650,000 hommes que ces 45 bataillons ont été créés. Ils sont indispensables, même pour une armée de 496,000 hommes, comme vous en avez une aujourd'hui.

Combien avez-vous de régiments et de bataillons, même avec ceux qui ont été créés? Vous avez 100 régiments et 300 bataillons. M. le maréchal Soult sait mieux que personne, que, quand on a mis 1,000 hommes dans un bataillon, on y a mis plus qu'un bataillon ne peut contenir en campagne. C'est l'hypothèse des malades et des hommes fatigués qui admet 1,000 hommes par bataillon ; mais à la guerre cela ne peut pas être.

Vous avez donc 300 bataillons, ce qui fait 300,000 hommes, et avec 10 bataillons de tirailleurs, 310,000; et cela dans l'hypothèse même de l'armée actuelle, qui n'est pas celle qu'il faudrait pour la guerre, mais qui est organisée pour la situation qu'on a qualifiée de paix armée. Vous avez 315 ou 320,000 hommes d'infanterie; il faut pour cela 310 bataillons, pas moins. Eh bien, je dis qu'il était impossible de faire entrer 320,000 hommes dans 264 bataillons. Il fallait 300 bataillons; car 264 bataillons ne peuvent contenir que 264,000 hommes. Cela est indiscutable et ne peut être sérieusement contesté.

Si donc vous reconnaissez que le gouvernement a le droit, dans l'intervalle de la session, d'appeler les hommes qui lui ont été accordés par les lois, il faut reconnaître qu'il a le droit aussi de leur donner des caporaux, des sous-officiers et des officiers; car autrement vous admettriez le principe et vous nieriez la conséquence.

Maintenant reste le droit de la Chambre, droit que je ne méconnais pas, de contrôler, de critiquer, de blâmer ce qui a été fait.

Un membre. — Mais cela s'est fait alors.

M. Thiers. — Permettez, il y a une objection que je prévois; je la traiterai tout à l'heure; je vous prie de ne pas avoir l'esprit si prompt. Je sais très bien qu'on a dit : « Après que vous avez créé ces corps, la Chambre est violentée; elle n'a pas sa liberté. » Je vais examiner cette objection; je vais examiner jusqu'à quel point la liberté de la Chambre est compromise...

Mais d'abord le gouvernement ne peut-il pas appeler des hommes en cas de circonstance extraordinaire? Et, s'il peut les appeler, ne doit-il pas avoir la facilité de les organiser? Cela est évident. S'il peut appeler des hommes, il faut qu'il puisse créer des cadres pour les y mettre. Toute la question est donc de savoir s'il fallait créer des régiments ou des bataillons.

Mais, dit-on, la Chambre est violentée, la Chambre se trouve en présence de cadres créés, et en présence

de cette alternative : Faut-il les laisser exister ou les dissoudre?

En vérité, Messieurs, on dirait qu'on a oublié ce qui s'est passé il y a quelques années, en 1834 et 1835. M. le maréchal Soult a rendu service au pays en créant très rapidement 88 bataillons. Je suis disposé à reconnaître que ce qu'a fait un homme aussi expérimenté que M. le maréchal Soult est toujours ce qu'il y avait de mieux à faire. Mais ces bataillons il a fallu les dissoudre. Je pense qu'on a eu tort de les dissoudre.

Vous reconnaissez qu'il y a des cas où il faut agir extraordinairement. Dans ces cas, il surgit des difficultés pour le gouvernement comme pour la Chambre. Si nous avions créé 88 bataillons, il eût été plus difficile de les dissoudre que les 45 bataillons que nous avons créés. Et savez-vous ce qui nous a décidés pour les régiments? c'est que c'était une meilleure manière de procéder. Nous avons agi dans cette conviction que la France n'avait pas assez de régiments.

Permettez-moi, à cet égard, une réflexion bien simple. J'ai consulté beaucoup de militaires. J'avais cru ne pouvoir mieux faire que de consulter des hommes spéciaux sur cette question. Comme gouvernement, je devais agir comme agit la Chambre. Que fait la Chambre? Elle consulte les hommes spéciaux; puis elle se décide, et le pays se décide après elle. J'ai écouté les hommes spéciaux, et des hommes considérables dans l'armée, et, si je l'osais, je vous citerais

les maréchaux illustres dont j'ai pris les avis. Tous m'ont répondu que la France était désarmée quand elle n'avait que 88 régiments. (*Bruit.*)

Messieurs, accordez-moi la simple autorité d'un historien. C'est la première fois que la France se trouve avec 88 régiments. M. le maréchal Soult vous a cité l'ancien régime : voici les chiffres que je trouve pour cet ancien régime, chiffres puisés aux sources les plus authentiques. Il y a des annuaires de toutes les époques ; vous y trouverez la science vulgaire que je vous expose en ce moment. Il existait, avant la Révolution, 105, 108 régiments ; savez-vous pour quelle armée ? Était-ce pour une armée de 450,000 hommes comme celle que vous avez aujourd'hui à l'intérieur ? C'était pour des armées de 130, de 150, de 180,000 hommes. (*Bruit.*) Attendez, Messieurs, je ne cite pas l'ancien régime comme autorité. Ce n'est pas moi qui ai intérêt à parler de l'ancien régime ; mais je cite des faits, qui sont respectables dans tous les temps. Je dis que, pour des armées de 130, de 136, de 150, de 200,000 hommes, on a toujours eu cent cinq et cent huit régiments.

La Révolution et l'Empire doivent avoir de l'autorité en matière d'organisation militaire. Sous l'Empire, les chiffres des régiments s'appliquaient à des effectifs considérables, mais pas plus considérables que celui d'aujourd'hui, car, sous l'Empire, on a eu rarement plus de 600,000 hommes, bien qu'en 1815 l'empereur crût qu'il fallait une armée de 850,000 hommes. Sous

l'Empire, d'après les chiffres authentiques, il y a eu 152 régiments au commencement, puis 169, 207 et 243. On dira, sans doute : l'Empire faisait la guerre à toute l'Europe; soit, mais il faut comparer le nombre des régiments à l'effectif; or l'effectif n'était que de 600,000 hommes.

Sous la Restauration, dans quelle situation étions-nous? Nous avions les 88 régiments, nous avions de plus la garde royale qui se composait de 8 régiments, et la maison militaire; tout cela faisait près de 40,000 hommes. Ainsi la Restauration, qui avait des garanties de paix que ce gouvernement-ci, avec la meilleure volonté du monde, ne peut pas donner au pays (car ce gouvernement, existant par son droit seul, ne voulant exister par la protection de personne, est obligé à des efforts que la Restauration n'était pas appelée à faire), la Restauration avait 100 régiments, et vous voulez que ce gouvernement ait moins de régiments que la Restauration! En vérité, cela n'est pas raisonnable.

Prenons la question en elle-même. Quelle est l'organisation simple, naturelle? De peur de paraître exagérer les choses, je ne veux pas répéter tout ce que j'ai entendu dire à des militaires très respectables et d'une grande autorité dans ce pays-ci, soit par leur expérience, soit par l'école militaire à laquelle ils ont appartenu. Je ne veux pas répéter ce que tous les jours j'entends dire à certains militaires : que 100 régiments ce n'est pas assez. C'est l'opinion d'hommes

d'un fort grand mérite et j'aperçois un honorable général dont l'autorité est ici respectée, M. le général Jamin, qui m'assure que 100 régiments ne suffisent pas. Mais enfin je vais prendre 100 régiments, et vous verrez si, avec cela, vous êtes prêts pour la défense : 100 régiments vous donnent 300 bataillons. Supposons une armée de 550,000 hommes. Pour une armée de 550,000 hommes qui, avec les accessoires, la gendarmerie qu'on ne compte pas dans l'armée active, avec les enfants de troupe, avec les corps étrangers, forme un total de 600,000 hommes, il faut au moins 400,000 hommes d'infanterie, il faut 400 bataillons. Ayez 100 régiments à 3 bataillons; vous créez, au moment d'entrer en campagne, le quatrième bataillon : cela vous donne 400,000 hommes, et avec 75,000 hommes d'artillerie, 75,000 hommes de cavalerie, cela fait une armée de 550,000 hommes. Eh bien, croyez-vous qu'il soit très facile de créer le quatrième bataillon à l'entrée en campagne? Demandez aux militaires les plus expérimentés; c'est chose très difficile, ils vous le diront.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE. — C'est vrai!

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE. — M. le président me suppose une tout autre pensée que celle que j'ai. Je dis que je suis complètement de l'avis de l'honorable M. Thiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne vous suppose pas plus l'intention d'approuver que celle de désapprouver; je réclame seulement le silence.

M. Thiers. — Cette fois-ci je remercie l'interrupteur. (*On rit.*)

Je disais que, dans l'hypothèse actuelle, avec 100 régiments à 3 bataillons, ce qui fait 300 bataillons, il reste à créer 100 bataillons à l'entrée en campagne, c'est-à-dire un quatrième bataillon par chaque régiment. Cela est très difficile. Napoléon à coup sûr était un grand organisateur. Eh bien, lorsqu'il quitta le camp de Boulogne, il était pressé, il est vrai, mais enfin il ne songea pas à créer le quatrième bataillon, il laissa le troisième bataillon au dépôt, et ne porta en ligne que 2 bataillons par régiment. Voilà les faits authentiques dont vous trouverez la preuve au dépôt des archives de la guerre. Lorsque Napoléon lui-même jugeait que c'était une opération ardue que de créer le quatrième bataillon, il est très hardi de se dire qu'on le créera.

Dans la situation actuelle vous avez tout juste le nécessaire, et il vous reste une grande difficulté à vaincre, celle de créer le quatrième bataillon; mais, s'il fallait créer plus que le quatrième bataillon, oh! alors ce serait impossible.

Je ne veux pas exagérer : voilà ce que m'ont déclaré les hommes les plus expérimentés, et ce que j'ai compris moi-même, parce que c'est une affaire d'administration. Quand je le dis, ce n'est pas pour persuader la Chambre (c'est trop loin de ses idées), mais c'est pour exposer ma conviction profonde, et celle d'hommes plus éclairés que moi. Cela n'est pas seule-

ment une question militaire, c'est une question politique au plus haut degré, dont vous êtes juges. Quand il faut mener les troupes au feu, les militaires sont juges exclusifs, mais, quand il faut les organiser, c'est une question d'hommes politiques autant que de militaires. Il s'agit de savoir si, dans l'état de l'Europe, on peut, en un temps donné, mettre plus ou moins d'hommes sur pied; vous êtes juges, comme moi, de la question. Il n'y a pas une personne, si peu versée qu'elle soit dans la connaissance de l'état de l'Europe, qui croie qu'une armée de 550,000 hommes soit suffisante, si la France avait la guerre; 550,000 hommes ne vous donneraient pas plus de 300,000 hommes au feu. L'expérience a prouvé que, pour avoir 300,000 hommes au feu, il fallait avoir 550,000 hommes sous les drapeaux. Personne ne trouvera qu'eu égard à l'état de l'Europe, une armée de 550,000 hommes soit suffisante pour la France.

Vous avez vécu dans un temps où il y a eu des armées qu'on a qualifiées de colossales, et elles l'étaient assurément. Les armées ont été proportionnées aux progrès de la population. On a dit que c'était la Révolution qui avait amené des armées énormes sur les champs de bataille. Il y a du vrai; mais, si les armées ont été plus considérables de notre temps que sous Louis XIV, c'est surtout parce que la population avait augmenté. Vingt-cinq ans de paix ont augmenté la population dans toute l'Europe; c'est à la connaissance de tout le monde.

Si j'apportais ici les faits que j'ai eu pour devoir d'étudier, vous seriez effrayés de l'énormité des effectifs en Europe, et vous seriez convaincus qu'une armée de 550,000 hommes serait insuffisante en cas de guerre; il faudrait, outre la garde nationale mobile, qu'on appellerait à la garde des places et des frontières, une armée active de 650,000 hommes. Pour cela, il faudrait 500 bataillons; nous n'en avons que 300. Je dis que vous ne pouvez passer de 300 bataillons à 500 sans affaiblir démesurément l'armée. Je répète donc avec une conviction profonde, et en homme qui ne cherche pas à justifier ce à quoi il a assisté en juge bien plutôt qu'en acteur, mais en juge responsable, je dis que nous avons fait à peine le nécessaire. Je savais bien ce qui pouvait arriver; mais, comme il s'agissait de gagner deux ou trois mois, qui, dans certaines circonstances, sont un siècle, j'ai pris sous ma responsabilité et sous celle de mes collègues la question des fortifications et celle de l'organisation des régiments. Ma conscience me dit que mes collègues et moi nous avons loyalement et courageusement agi.

Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui sont de cet avis, mais qui trouvent fort commode de laisser passer la chose en blâmant ceux qui l'ont faite. On donne satisfaction à la malveillance, et les choses passent. J'ai déjà, en trois occasions, consenti à essuyer plus d'un blâme pourvu que le bien se fît; mais je ferai remarquer au cabinet, qu'en laissant attaquer ce qui s'est fait avant lui, il affaiblit la mesure.

Je connais l'expérience des ministres, je suis sûr qu'ils ont la conviction qu'il fallait des cadres nouveaux et qu'il y aurait dommage à les dissoudre. Qu'on les appelle régiments ou bataillons, quelle sera la différence pour le chiffre de la dépense? La différence sera de 600,000 francs. Qu'est-ce que 12 régiments? C'est 12 colonels, 12 lieutenants-colonels, et quelques personnes à payer. La véritable question n'est pas de savoir si l'on a eu tort ou raison de faire des bataillons ou des régiments.

Eh bien, je le répète, le cabinet est profondément convaincu qu'il est nécessaire de maintenir les bataillons, mais il craint de compromettre la mesure devant vous; il a tort. Venez donc dire que ces bataillons sont nécessaires. Vous affaibliriez la mesure! Eh, mon Dieu! si c'est pour ne pas être utiles au 1er mars, vous savez bien que des paroles bienveillantes de votre part n'engagent ni vous ni moi. (*On rit.*) Vous savez bien qu'on prendra cela pour de la courtoisie, et que cela ne vous engagera pas. Mais venir dire qu'une chose qu'on sait bonne, on ne l'aurait pas faite, qu'on la blâme au fond, mais que, puisqu'elle existe, il faut la maintenir, c'est rendre tout-puissant le raisonnement porté tout à l'heure à la tribune. M. Schauenburg vous interpelle ainsi : « Le mal existe, soit, mais promettez-nous de le détruire plus tard. » Eh bien, je vous défie de répondre à cette interpellation, si vous n'adoptez pas la défense de la question avec franchise et loyauté.

En effet, si la chose est mauvaise, il faut la détruire. Et moi, je vous défie de la détruire, parce que vous avez trop de connaissance et trop d'amour de la chose publique pour cela. Venez donc dire franchement que c'est bon, car vous le croyez comme moi; vous ne sauverez ce grand intérêt public qu'en ayant le courage de le dire. Messieurs, quant à moi, avec la malveillance dont on me poursuit (et pour la première fois je n'en suis pas offensé, je suis charmé d'être pris au sérieux), ce n'est pas une attaque de plus ou de moins qui m'aurait fait monter à la tribune. On m'a trop habitué à traiter les attaques comme elles le méritent, quand on les fait si tardivement et sans de valables motifs. Je crois la chose utile en elle-même, je la crois indispensable, et je défie, non pas qu'on me prouve (on prouve tout), mais qu'on prouve par de bonnes raisons qu'il y a trop de 400 bataillons en France. Je dis, moi, que c'est tout juste le nécessaire. (*Très bien! très bien!*)

CXIV

DISCOURS

SUR

L'AMENDEMENT SCHAUENBURG

(BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE)

PRONONCÉ LE 12 MAI 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La question relative aux régiments récemment formés avait été soulevée dans la discussion générale du budget de la guerre, et n'avait pu, par conséquent, y recevoir de solution. Mais, au chapitre 9 de ce budget (solde et entretien des troupes), M. de Schauenburg proposa un amendement ayant pour objet de réduire de 90,000 francs la masse d'entretien des nouveaux corps. Il entendait, dit-il, que, par l'adoption de cet amendement, le ministre de la guerre fût mis en demeure de revenir sur ce qui avait été fait, non pas immédiatement, mais avec les ménagements auxquels avaient droit les situations créées.

La proposition de M. de Schauenburg fut appuyée par M. de l'Espée, qui exprima le regret que les bataillons et escadrons de récente formation n'eussent pas été purement et simplement annexés aux 88 régiments existants. Pour organiser les 12 nouveaux régiments et en constituer le noyau, il avait fallu emprunter aux anciens un contingent d'officiers, sous-officiers et soldats, dont le départ y avait laissé un vide re-

grettable, et l'affaiblissement dont se trouvaient ainsi frappés ces derniers était loin d'avoir été compensé par la création de corps qui, malgré le zèle et le dévouement de leurs officiers, ne pourraient avoir de longtemps encore la solidité des anciens. L'infanterie, ajouta M. de l'Espée en terminant, avait été ainsi amoindrie dans sa force, et la cavalerie légère avait été blessée au cœur.

A cette attaque si vive M. Thiers fit la réponse suivante :

Messieurs,

Si je remonte à cette tribune, c'est uniquement dans l'intérêt de la question, et puisque, depuis hier, après le discours de l'honorable M. Passy, et aujourd'hui, après les quelques paroles de M. de L'Espée, nous l'avons serrée de plus près, je crois qu'indépendamment des considérations de personnes, elle vaut la peine d'être traitée pour elle-même, dans l'intérêt du pays.

Ce n'est pas moi qui ai pris l'initiative des attaques personnelles ; je n'ai fait que me défendre tout juste dans la proportion des attaques dont j'avais été l'objet. On vous dit qu'il a été porté à l'infanterie, à la cavalerie, un coup sensible par la manière dont on a procédé. Il est vrai que, dans tout moment de formation nouvelle, il y a une sorte d'ébranlement, car je défie de composer des corps nouveaux autrement qu'avec des portions de corps anciens, et, du moment qu'on

dépouille les anciens en partie de leur effectif, pour composer des corps nouveaux, il y a ébranlement.

Cela prouve la difficulté de créer des corps nouveaux, au moment d'entrer en campagne ; cela prouve la nécessité de créer des cadres considérables, comme institution permanente, parce qu'il est très difficile, au moment de la transition, de créer des corps nouveaux. La difficulté, vous la révélez vous-mêmes. Le mal dont vous vous plaignez, et je ne le méconnais pas, n'est pas le fait de l'administration précédente ; c'est le fait inévitable de toute formation.

Et, pour ne dire qu'un mot de la cavalerie légère, il est bien vrai que la cavalerie légère a beaucoup plus souffert que les autres corps, parce qu'elle était beaucoup plus faible, parce qu'il fallait lui enlever un plus grand nombre d'hommes sur un moindre nombre de régiments. On vous l'a fait connaître : lorsque, pour l'infanterie, on empruntait 12 à 88, pour la cavalerie légère on empruntait 4 à 12. Évidemment c'était un quart de l'effectif qu'on était obligé d'en détacher pour former les régiments nouveaux.

Eh bien, nous avons beaucoup hésité avant de toucher à la cavalerie légère ; mais il y avait des raisons fournies par les hommes compétents, dont le principal est particulièrement connu de l'honorable M. de l'Espée. Ces hommes compétents ont déclaré que, lorsque la cavalerie légère était parfaitement insuffisante, et que la grosse cavalerie était très suffisante par rapport aux autres corps de l'armée, il eût été complète-

ment déraisonnable d'augmenter les carabiniers et les cuirassiers, par exemple, dont on avait assez, et de ne pas augmenter la cavalerie légère, dont on manquait absolument. Ils ont reconnu que, même avec les quatre nouveaux régiments, nous n'avions pas un effectif de cavalerie légère suffisant pour l'armée.

Eh bien, que fallait-il faire? Pendant que l'on avait encore quelques mois devant soi, il fallait pourvoir au plus pressé, s'occuper de la cavalerie légère, parce qu'elle paraissait plus insuffisante que les autres armes.

Maintenant je parlerai de l'artillerie, pour repousser une assertion qui n'est pas de M. Passy, mais qu'il a puisée dans une note qu'il a apportée hier.

Il n'est pas vrai que le gouvernement fût résolu à créer plus de 100 batteries nouvelles. Voici ce qui s'est passé. La formation des cadres de l'artillerie a été plus vivement, plus longuement discutée qu'aucune autre. C'est elle qui a rencontré le plus d'objections, et voici pourquoi : dans les cadres existants il y avait de quoi placer plus d'hommes qu'on n'en avait à appeler.

Le chiffre de 100 batteries avait été discuté. On s'était demandé si, dans le cas de guerre, 200 batteries, c'est-à-dire 1,200 bouches à feu suffisaient; et, après avoir comparé les effectifs de toutes les époques, et surtout les différents effectifs de l'Europe en artillerie, on avait reconnu que, dans le cas de guerre, 1,200 bouches à feu ne suffisaient pas toujours, et que probablement il en faudrait créer davantage. Mais,

M. DE L'ESPÉE. — C'est une erreur; le budget ne porte pas 336,000 hommes d'infanterie.

M. THIERS. — Le budget, au titre de l'infanterie, porte le chiffre de 336,000.

M. LE RAPPORTEUR. — De 317,000 pour les régiments.

M. THIERS. — Retranchez pour les incomplets 20,000 hommes, il vous restera toujours 316,000 hommes, et je défie qu'au moment où l'on a besoin de les instruire, on puisse faire entrer dans 264 bataillons 316,000 hommes; c'est impossible. Après tout, sur quoi nous sommes-nous fixés? Sur l'expérience de 1832; car, en 1832, on avait créé 88 nouveaux bataillons pour 412,000 hommes, et nous en avons créé 45 pour une armée de 500,000 hommes.

Maintenant, qu'il fallût créer des cadres nouveaux, j'avoue que je ne l'ai entendu contester par personne. Les bureaux de la guerre ont déclaré qu'il était impossible de faire entrer de nouvelles levées dans les cadres existants. Et, d'ailleurs, je m'adresse à la bonne foi et aux lumières de la Chambre, dans la situation où nous étions placés, quelle que fût la politique que l'on adoptât, est-il personne au monde qui ne reconnût que les événements qui se préparaient en Orient, en Égypte, à Constantinople, pouvaient être tellement graves, que la France n'aurait pu y assister en spectatrice impassible? Dans tous les systèmes, que ce fût celui du 1er mars ou celui du 29 octobre, il y avait nécessité d'armer. Sur le point d'assister aux événements qui allaient se passer en Orient, tout gouvernement

devait armer. Eh bien, que fallait-il faire? Fallait-il, alors qu'on avait encore quatre ou cinq mois devant soi, appeler des hommes et puis réserver la création des cadres pour le dernier moment? Mais le plus simple bon sens conseillait de commencer par le plus difficile, de le faire tout d'un coup pour n'avoir plus ensuite à faire que ce qui l'était moins, c'est-à-dire de commencer par la création des cadres. Et ce que vous dites vous-mêmes prouve qu'on a agi avec raison. Vous reconnaissez qu'il faut quelques mois pour remettre les corps de leur ébranlement quand on en a détaché des portions pour créer des régiments nouveaux; raison de plus pour se hâter de créer des corps nouveaux et de commencer par le plus difficile. Aussi personne n'a contesté cela, et j'avoue que, si quelqu'un l'avait contesté, je l'aurais trouvé dépourvu de sens.

Ah! si vous discutez la question de savoir s'il fallait créer ou des régiments ou des bataillons, j'accepte cette discussion; mais, je vous le demande, quelle différence y a-t-il entre créer des bataillons ou des régiments? On a créé 36 bataillons; on pouvait les mettre à la suite des 36 régiments existant comme 4e bataillons, ou en faire 12 régiments.

Eh bien, quelle est la différence comme dépense? La différence est de 600,000 francs...

M. de Mornay. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Entre 36 bataillons constitués comme 4e bataillons, à la suite de 36 régiments existants, et

la création de 12 régiments, la différence est de 600,000 francs.

Examinez, je vous prie, s'il était plus raisonnable d'avoir 36 régiments de 4 bataillons, les autres n'étant que de 3, ou s'il ne valait pas mieux avoir 12 régiments de plus, complétant le chiffre de 100 régiments, c'est-à-dire une partie de vos régiments composés de 4 bataillons, ou 100 régiments tous de 3 bataillons. Cette seconde organisation valait beaucoup mieux, car elle vous réservait une seconde ressource, celle de créer les 4es bataillons de 100 régiments à l'entrée en campagne.

Maintenant vient la question plus générale de savoir si, dans l'état de la France, 100 régiments à 3 bataillons sont nécessaires. Cela m'amène à dire quelques mots sur une observation présentée hier par l'honorable M. Passy, qu'historiquement je ne crois pas exacte.

J'ai, comme tout homme qui se livre à certaines études, la permission d'entrer non pas dans les bureaux de la guerre, mais dans le dépôt de la guerre; j'ai pris connaissance des faits. Eh bien, ce que vous nous avez dit n'est aucunement exact. Je vous accorde que, sur le champ de bataille d'Austerlitz, il n'y avait pas 85,000 hommes; mais il ne faut pas vous persuader que l'armée tout entière fût réduite à ce nombre; il y avait ailleurs quatre grands corps, vous le savez aussi bien que moi, car vous connaissez l'histoire contemporaine. Vous disiez hier que, sur une armée de

500,000 hommes, il n'y en aura que 300,000 au feu, et vous invoquiez ma propre allégation. C'est vrai, c'est tout au plus si, sur 500,000 hommes, 300,000 sont présents au feu. Mais les 200,000 autres ont besoin de cadres autant que ceux qui sont au feu. Même à cette époque de 1805, où l'armée française a été le plus solidement organisée, outre les cadres sur le champ d'opération, il y avait les cadres des 3es bataillons au dépôt, lesquels ont servi à recevoir la conscription de 1806, à faire les belles réserves avec lesquelles ont été créées les armées de Pologne et de Prusse. Ils ont servi à former la nouvelle armée et à alimenter les cadres des troupes qui étaient au feu. Il y avait, de plus, les cadres de route.

Ce matin encore je lisais les lettres des adjudants-majors de l'état-major général; ils disaient que, pour la route, il faut un cadre ambulant. Il faut donc un cadre de dépôt, un cadre sur le champ de bataille et un cadre ambulant. En effet, il n'est pas possible de laisser un instant les soldats sans officiers et sans sous-officiers. Il n'est pas possible de laisser un instant les soldats hors des cadres. Il vous faut des cadres au dépôt, des cadres en marche; tous les officiers du temps vous diront que les troupes qui partaient de Mayence étaient organisées en bataillons, et composaient des corps qui pouvaient se défendre eux-mêmes, et qu'on décomposait ensuite pour les rendre aux corps auxquels ils devaient appartenir.

Pour une armée de 500,000 hommes d'infanterie

il vous faudrait 500 cadres de bataillon. Et revient toujours la question de savoir si c'est trop de 300 bataillons en temps de paix, pour pouvoir passer rapidement au pied de guerre. Veuillez, Messieurs, fixer votre attention sur le reproche qu'on nous fait et qu'on fera plus fortement à toutes les administrations qui seront forcées de passer de la paix à la guerre. Quand vous laisserez trop de cadres à créer, au moment de l'entrée en campagne vous ébranlerez vos corps, vous les mettrez pendant quelques mois dans une situation qui les rendra impropres à bien figurer au feu.

Maintenant, nous touchons à une des questions les plus importantes pour le salut du pays. Nous sommes tous épris de l'idée de faire une réserve, et cela nous plaît, permettez-moi de le dire, parce que c'est un moyen, en payant 380 ou 400,000 hommes, d'en avoir 500,000. C'est une bonne intention; mais à quelle condition la réaliserez-vous? Demandez-le à tous les hommes qui ont étudié le projet de réserve. J'ai entendu discuter la loi de recrutement, j'ai recueilli avec soin toutes les opinions; demandez à tous les hommes qui l'ont discutée si la grande difficulté n'est pas dans les cadres. Quelles objections faisait-on au plan de M. le maréchal Soult? Il a rencontré des objections; mais tous les autres projets en avaient rencontré d'aussi graves. On disait à M. le maréchal Soult qu'il immobilisait le 3e bataillon, qu'il le paralysait; et l'on disait cela parce qu'on trouvait que, lorsqu'on n'avait que 300 bataillons, tout juste ce qui est nécessaire, il

était malheureux d'annuler le 3e bataillon en le mettant à la réserve. Je demande comment vous aurez une réserve si vous n'avez pas un nombre de bataillons suffisant pour la contenir. Comment, avec 264 bataillons, suffirez-vous à l'armée entière et à la réserve? Votre réserve consiste en hommes ayant appris déjà le métier des armes, et j'ai vu naître sur ces bancs un amendement que j'aurais adopté si nous avions eu des cadres suffisants, celui de convoquer tous les ans la réserve sous les drapeaux, pour lui rappeler ainsi ses devoirs et lui apprendre qu'elle n'est pas tout à fait rentrée dans la vie privée. Mais il faut des cadres pour la contenir, car ce n'est pas chez le préfet ou dans les cadres de la gendarmerie que vous ferez venir la réserve. Demandez à tous les hommes instruits et qui se connaissent en haute administration, ils vous diront qu'il est fort douteux qu'avec 300 bataillons vous en ayez assez pour l'hypothèse d'une réserve sérieuse. Celle que vous avez votée n'est pas encore sérieuse. Elle offre une grande amélioration, voici sous quel rapport : c'est que vous avez augmenté le nombre des contingents en augmentant les années de service, et vous avez fait ainsi une chose utile au pays. Mais ce serait plutôt une loi de désarmement, comme l'ont qualifiée quelques membres très éclairés de cette chambre, si vous diminuiez le nombre des bataillons. Depuis trente ans, de si grands événements se sont passés, qu'il y a des choses spéciales qui sont devenues populaires. Qui n'a pas entendu dire, en effet, que la

principale force de l'armée française est dans ses cadres, dans ses officiers, qui sont beaucoup plus nombreux chez nous que dans d'autres pays de l'Europe? Sans doute les soldats sont braves; mais à quelle condition sont-ils braves? Quand des hommes qui ont le culte de l'honneur, que l'éducation a encore élevés, qui portent l'épaulette d'officier, donnent les premiers l'exemple.

Comment faisait-on en Espagne, dans les sièges les plus difficiles, lorsqu'il fallait monter à l'assaut? On détachait 30, 40 officiers qu'on plaçait à la tête de la colonne; c'étaient ces hommes d'honneur qui montaient les premiers à l'assaut, qui entraînaient les soldats par leur exemple. La force de l'armée est dans vos cadres. Lisez l'histoire. Est-ce que vous croyez que la nature injuste et marâtre a donné le courage à certains peuples et qu'elle l'a refusé à d'autres? Est-ce que vous ne voyez pas la vertu militaire se promener de peuple en peuple? Et ces Italiens modernes, qu'on a quelquefois accusés, très injustement à mon gré, de n'être pas propres à la guerre, n'ont-ils pas été en d'autres temps les premiers soldats du monde? D'où vient qu'un peuple qui passait pour brave cesse tout à coup de l'être? C'est qu'il a perdu les institutions militaires qui faisaient sa force. Les institutions militaires créent, dans la société, une position exceptionnelle; on dit aux hommes qui occupent cette position: Vous ne gagnerez pas beaucoup d'argent; vous n'aurez pas de grandes jouissances, mais vous aurez de

l'honneur; votre devoir est de rester là, et de mourir au besoin pour le pays. Vous n'êtes pas ici pour écrire, pour discuter (et, à cet égard, je suis de l'avis de M. le maréchal), mais vous êtes ici pour obéir, pour mener une vie modeste, souvent dure, pleine de sacrifices, où l'avancement est très lent, et, après avoir versé votre sang sur les champs de bataille, vous n'aurez qu'une faible récompense pécuniaire. On a comparé, dans une des dernières séances, les appointements d'une célèbre tragédienne avec ceux d'un maréchal de France. Je rappellerai, à ce sujet, un mot de Lekain, qui disait à un général : « Mais, vous, vous avez l'honneur, et moi j'ai la triste condition d'être sifflé. » (*Bravo! bravo!*)

J'ai reconnu que ce sentiment vit toujours au cœur de la nation, quand j'ai voulu, dans un moment difficile, observer le pays, me faire une idée des vertus guerrières qu'il pourrait déployer; car, moi, je ne suis pas de ceux qui croient que ce pays n'est plus ce qu'il a été. Je crois qu'avec un gouvernement énergique à sa tête, il est capable de faire ce qu'il a fait aux plus belles époques de sa gloire. (*Très bien! très bien!*) Moi, je ne crois pas le pays amoindri.

M. LE MARÉCHAL SOULT, *ministre de la guerre.* — Personne ne le croit!

M. THIERS. — Je crois qu'à toutes les époques il a besoin de grands exemples. Au mois de juillet dernier, quand je voulais me faire une idée de la force du pays, de l'énergie qu'il pouvait déployer encore,

j'allai sur les lieux de travail des fortifications, dans les groupes d'officiers, et là j'ai vu chez eux non pas cet empressement pour la guerre, cette étourderie guerrière qui l'appelle, mais un courage calme, réfléchi. Ils savaient qu'une fois la guerre commencée la lutte serait terrible; je trouvai en eux le sentiment du devoir porté au plus haut degré. Au retour de ces visites militaires, j'étais touché de voir qu'au sein de notre société il y avait des hommes pour qui l'honneur est tout, pour qui mourir pour le pays est en quelque sorte l'idée commune de la profession. (*Très bien! très bien!*) C'est ce feu sacré qu'il faut entretenir. Où se trouve-t-il? Dans les cadres. (*Mouvement.*)

Messieurs, vous avez souvent entendu parler du clocher pour le village. Eh bien, Messieurs, il y a une petite société exceptionnelle pour laquelle le clocher c'est le drapeau, une société dans laquelle on s'attache à ceux qui y vivent, une petite société de braves où l'on se connaît, où l'on apprécie le mérite militaire, le degré de courage des uns et des autres. Tout cela se trouve dans le cadre; c'est dans le cadre, dans cette petite commune guerrière, que se forme l'esprit militaire, et qu'il se perpétue.

On dit qu'en France on fait vite un soldat. Oui, mais savez-vous à quelle condition? Savez-vous comment une nation vive, impétueuse, peut recevoir si vite les idées militaires? C'est à la condition d'avoir des cadres. Quand un conscrit est jeté dans un

cadre formé depuis longtemps, il s'y imprègne de l'esprit militaire qui y règne, et il devient bientôt soldat.

Je vais citer les plus beaux faits de notre histoire.

On s'est demandé comment, au lendemain des malheurs de Moscou, après un désastre sans égal, un désastre qui avait dû détruire le prestige si puissant de l'invincibilité de Napoléon, on s'est demandé, dis-je, comment cet homme prodigieux avait pu suffire, en 1813, à créer tout de suite une nouvelle armée? Sans doute il a été admirable dans son activité, dans son habileté, dans son adresse même, dans l'emploi des grands et des petits moyens, où il a déployé toute la puissance de son génie. Mais le génie ne peut pas l'impossible. Savez-vous pourquoi, après les désastres de 1812, Napoléon a pu créer l'armée de 1813? C'est qu'il était resté des cadres nombreux dans lesquels on a jeté des conscrits qui se sont signalés à Lutzen et à Bautzen. Les cadres leur avaient communiqué la valeur militaire; mais c'étaient des jeunes gens, qui n'étaient pas habitués aux travaux rudes et aux fatigues de la guerre, et l'on n'avait pas pu leur communiquer la santé. Si cette armée a fléchi, ce n'est pas par défaut de courage, c'est par défaut de force physique. La vertu militaire y était, parce que les cadres existaient. La force d'une armée, je le répète, est dans ses cadres, dans le nombre de corps organisés pour recevoir une population militaire. Plus vous augmentez ces corps, plus vous augmentez la force du pays. Il

faut avoir oublié les leçons de l'histoire pour méconnaître cette vérité. Quoi ! la moitié moins de cadres que sous l'empire, lorsque l'effectif de l'armée est aussi grand qu'à aucune époque! Mais les précédents ne sont donc rien? On peut donc les supprimer avec des subtilités?

Messieurs, je n'apporte pas ici d'esprit de système. Je ne suis pas militaire; j'avais le jugement libre lorsque j'ai étudié cette question. Comme administrateur, ma conviction était profonde; elle est fondée sur l'évidence de l'intérêt du pays.

Quant à la dépense, c'est une question secondaire, et je pourrais la mettre de côté; mais je veux la traiter. Est-il vrai que cette création fasse peser sur nos finances un chiffre de 52 millions, comme on l'a dit? Dans cette malheureuse discussion on a apporté des chiffres effroyables à la Chambre. On a commencé par des millions accumulés; il a fallu les réduire successivement pour rapprocher le chiffre de la vérité; et vous allez voir qu'ici comme dans toutes les questions que nous avons traitées, comme pour les fortifications de Paris, il faut beaucoup réduire. Le chiffre n'est pas aussi grand; mais malheureusement il est permanent. Il faut réduire les cinquantaines de millions à des vingtaines de millions et même à des dizaines.

On vous avait dit que la formation de ces corps nouveaux ferait peser sur nos finances une dépense de 52 millions par an; on l'a dit on l'a écrit même dans des documents officiels.

Eh bien, il a fallu examiner la question de plus près. Voici un état qui a été fourni à la commission du budget sur la dépense des cadres pleins. Tout à l'heure j'examinerai si vous avez besoin de cadres pleins, et s'il ne faut considérer que la question des cadres vides. Même avec les cadres pleins, voici l'état de la dépense. Pour 12 régiments d'infanterie, pour les 9 bataillons de chasseurs, pour les cadres de 32 bataillons d'artillerie, pour le personnel de l'administration, la dépense totale est de 28 millions par an, les cadres étant pleins, c'est-à-dire les 45 bataillons contenant chacun 700 à 800 hommes. Maintenant il s'agit de savoir si c'est une dépense de 28 millions par an qui grèvera le trésor. Je soutiens, moi, que ce ne sera qu'une dépense de 8 millions.

Je n'ai plus que quelques mots à dire, je supplie la Chambre de me prêter encore quelques moments d'attention.

Si vous étiez obligés d'avoir un effectif, d'une manière permanente, tel que celui que vous avez aujourd'hui, je comprendrais, comme vous, que les 45 cadres nouveaux entraînassent non seulement la solde du sous-officier, de l'officier, des colonels, mais qu'ils dussent comprendre aussi la solde et l'entretien des hommes qu'il faut dans les cadres. Mais, si je vous montre, et rien n'est plus facile à faire, que, même en rentrant dans l'effectif que vous aviez en 1840, lorsque le traité du 15 juillet a été signé, vous pouvez garder les 45 cadres de plus moyennant 8 millions, il sera

vrai de dire que la dépense sera non pas de 28 millions, comme on le prétend, mais de 8 millions.

Eh bien, quel est l'effectif habituel des régiments? Il y a du plus et du moins; mais l'effectif de régiment, celui que j'ai toujours vu prendre pour base certaine, quand j'étais aux affaires sous le ministère du 11 octobre, est de 2,100 hommes; les bataillons sont supposés de 700 hommes chacun. Or 3 bataillons de 700 hommes font 2,100 hommes. Supposez 100 régiments à 2,100 hommes, vous aurez 210,000 hommes d'infanterie.

Je suppose, Messieurs, la cavalerie à un chiffre plus élevé que vous ne l'aviez quand nous avons pris les affaires, le 1er mars. Je la suppose à 800 hommes par régiment; vous auriez dans ce cas 43,200 hommes de cavalerie. Je suppose l'artillerie, qui n'a jamais été à ce chiffre, de 36,000 hommes, et, pour le pied de paix, ce nombre est bien suffisant; cela vous fait 289,200 hommes. Maintenant il faut ajouter 7,000 hommes pour les chasseurs, et, comme il y a des corps accessoires qui ne sont pas compris dans l'armée active, tels que l'état-major général, 4,000 hommes, la gendarmerie, 13,000, le génie, 8,000, etc., c'est-à-dire 51,000 hommes ajoutés à 289,200 hommes, cela vous fait 347,000 hommes; voilà l'effectif auquel vous oblige la création de ces nouveaux corps.

Sans doute vous réduirez l'effectif, et j'en suis bien d'avis; je comprends que nos finances ne peuvent pas supporter un effectif de 493,000 hommes; mais per-

mettez-moi une espérance. Elle est chimérique peut-être, je l'avoue, car vous ne croirez pas que notre pays soit respecté, qu'il soit fort, si vous rentrez dans l'effectif dont vous êtes sortis, dans l'effectif de 1840. Quel était-il? Il était de 317,000 hommes, à l'ordinaire; plus 25,000 hommes d'extraordinaire accordés tous les ans, donnant un effectif réel de 342,000. Eh bien, pour avoir les cadres qu'on a créés, il vous faudrait un effectif de 340,000, c'est-à-dire 5,000 hommes ajoutés à ce que vous aviez auparavant. J'espère que vous ne descendrez pas à 347,000 hommes, car vous seriez au-dessous de l'effectif que doit avoir la France en temps de paix.

La dépense est de 8 millions par an, si vous n'avez que la dépense des cadres à faire, et si, pour les remplir, vous n'avez besoin que de l'effectif existant. Ainsi vous discutez en réalité pour une dépense de 8 millions. Certainement 8 millions, quand ils se reproduisent tous les ans, sont une dépense considérable; mais, quand il s'agit de l'intérêt le plus sérieux du pays, je vous supplie de placer cette dépense au rang où elle doit être, c'est-à-dire de la considérer comme une dépense modique par rapport au but qu'elle doit atteindre. Maintenant je supplie le pays, et quand je dis le pays, c'est bien le nom que je puis donner à la Chambre, je supplie le pays et la Chambre de considérer que nous sommes sur le point de recommencer des fautes dont la France a eu malheureusement à gémir. Quelles ont été ces fautes commises il y a

quelques années? En 1832 et 1833 on aurait tout accordé au gouvernement; s'il avait demandé une armée de 600,000 hommes, on la lui aurait donnée, parce qu'on était sous l'impression des circonstances; mais, quand le calme est revenu, on a réduit l'armée à de telles proportions que M. le maréchal Soult s'en est plaint justement. On l'a réduite à des proportions si faibles, que, quand il a fallu se mettre, non pas sur un véritable pied de guerre, mais dans cette situation qu'on a appelée la paix armée, vous ne l'avez pas pu sans ébranler vos corps, pour en faire un avec deux. Et aujourd'hui, après une pareille leçon, parce que le calme paraît renaître, vous allez si vite retomber dans la même faute! Il n'y a pas six mois qu'on craignait la guerre; on était décidé à tout accorder pour faire face à toutes les éventualités; et aujourd'hui, parce que l'horizon paraît se rasséréner, vous allez sitôt désarmer! Messieurs, ne soyez pas si prompts à vous rassurer; après l'expérience des fautes commises, n'allez pas retomber dans les mêmes erreurs : cela ne serait pas raisonnable.

Je supplie le gouvernement de m'aider dans cette circonstance. Quand je dis m'aider, ce n'est pas pour moi. Qu'ai-je besoin d'un vote? Est-ce que la situation d'un homme politique peut dépendre d'un vote? Il ne s'agit pas de moi. Je supplie le gouvernement de faire acte de force, de défendre une institution indispensable pour l'avenir du pays; je le supplie de venir m'aider pour s'aider lui-même, car il en a plus besoin que

moi; il est le gouvernement. Pour moi ce n'est qu'un besoin d'esprit, qu'une satisfaction patriotique; pour lui, c'est un devoir.

Je vous adjure de venir soutenir ici cette opinion, qui est vraie, que vous savez vraie, car ce que je pense là-dessus, vous le pensez comme moi. Venez le dire dans l'intérêt du pays, je vous en adjure. Si vous soutenez cette opinion, vous ne serez pas battus, j'en suis convaincu; et, en tous cas, si vous êtes battus, vous aurez une consolation, c'est que vous le serez avec vos adversaires. (*Mouvement prolongé d'une vive approbation. La séance reste suspendue pendant quelques instants.*)

Après ce discours, M. Lacave-Laplagne, rapporteur de la commission du budget, insista, au nom de cette commission, sur la nécessité de revenir à l'ancienne organisation, et, le maréchal Soult ayant déclaré qu'il était prêt, si la Chambre l'exigeait, à procéder à la transformation des cadres, M. de Schauenburg, prenant acte du commentaire donné à cette déclaration par le ministre des travaux publics, M. Teste, à savoir que transformation signifiait réduction quand les circonstances le permettraient, retira son amendement.

CXV

DISCOURS

SUR LE

TRAITÉ DE COMMERCE

AVEC LA HOLLANDE

PRONONCÉ LE 21 MAI 1841

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ce traité avait été conclu par le cabinet précédent, et, dans le courant du mois de janvier, le ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine, l'avait soumis à l'approbation de la Chambre. Aux prohibitions absolues qui, précédemment, frappaient les pavillons étrangers, la loi du 28 avril 1816 avait substitué un régime restrictif qui soumettait à une surtaxe toute marchandise importée par navire étranger ou par terre, et n'admettait l'introduction en France des denrées coloniales que par les ports d'entrepôt réel. Déjà, cependant, une modification à ce régime avait eu lieu au profit de l'Angleterre et des États-Unis, et ces deux puissances avaient été admises à faire des importations de leurs ports dans les nôtres avec décharge de la surtaxe imposée aux arrivages par navires étrangers. La Hollande avait non seulement réclamé le même dégrèvement à l'entrée de ses marchandises dans nos ports; mais, propriétaire des bouches de la Moselle et du Rhin, elle avait aussi demandé à introduire en France, par ces deux fleuves, les denrées tropicales.

Une négociation à l'effet de régler ces diverses questions avait été entamée entre le gouvernement français et le gouvernement hollandais. Après de longs pourparlers, il avait été convenu qu'en échange de la faculté accordée au commerce hollandais d'introduire en France par Sierk et Strasbourg, moyennant le payement de droits différentiels afférant à la provenance des entrepôts, les produits naturels exotiques de premier ordre, tels que sucre, café, coton, tabac, bois de mâture, qui jusqu'alors n'étaient admissibles que par mer, nos vins et eaux-de-vie seraient affranchis de tous droits de douane, à leur entrée dans les États néerlandais, qu'ils profiteraient d'une remise de moitié et des deux tiers, quand ils seraient en bouteille, qu'ils seraient dégrevés de 50 pour 100 à leur entrée dans les colonies orientales néerlandaises, et que les tarifs seraient également abaissés sur plusieurs autres produits français. Dans le sein de la commission chargée d'examiner ce traité de commerce, quelques membres insistèrent sur le préjudice que causerait à la navigation française l'introduction des denrées coloniales par la frontière de l'Est. Suivant eux, les retours de notre commerce avec le Brésil et les colonies espagnoles se faisaient déjà avec peine, et les entrées considérables de café hollandais qui auraient lieu par Sierk et Strasbourg rendraient ces retours plus difficiles encore. La majorité de la commission, sans partager ces craintes, avait exprimé toutefois le regret qu'en échange des avantages concédés à la Hollande, des conditions plus favorables pour le commerce français n'eussent pas été stipulées par nos négociateurs; mais elle avait été d'avis d'homologuer une convention qui resserrait les liens de la France avec un État libre et ouvrait de nouveaux débouchés à ses produits agricoles et industriels.

Les griefs articulés par la minorité de la commission furent, au cours des débats, reproduits par MM. Wustemberg

et Galos, députés de Bordeaux, par M. Estancelin, député du Havre, et M. Thiers prit la défense du traité conclu avec la Hollande, traité qui était en partie son ouvrage.

Messieurs,

Lorsque j'ai eu l'honneur d'être appelé aux affaires étrangères, le traité que vous discutez aujourd'hui était déjà en négociation, et les principales bases, comme vous l'a dit tout à l'heure très loyalement M. le ministre du commerce, étaient posées. Mais c'est sous mon administration que le traité a été conclu, et c'est pour cela que je prie la Chambre de me permettre de lui exposer en peu de mots les motifs qui m'ont décidé.

Messieurs, il n'est pas exact, comme on a affecté de le prétendre, que, sous l'influence de circonstances extraordinaires, on se soit hâté de conclure. Il n'en est rien; le traité, qui avait été discuté antérieurement, l'a été de nouveau pendant quatre mois entiers, et je déclare en toute sincérité que j'ai consenti à le signer, indépendamment de toutes circonstances politiques, et que je le signerais encore aujourd'hui, si cet honneur m'était confié. Non pas que je conteste que la politique n'ait un grand intérêt dans cette négociation; mais ce n'est pas une politique accidentelle, une politique du jour, si je puis m'exprimer

ainsi; c'est la politique permanente de la France qui a dû me conduire à signer ce traité.

Je vous prie de vous rappeler que, l'année dernière, j'ai été, qu'on me pardonne le mot, assailli d'interpellations. On me demandait s'il était vrai que plusieurs traités de commerce fussent en négociation; si nous étions disposés à les consentir, et enfin si nous commencions à nous départir un peu de nos exigences, de cette espèce d'idolâtrie, je puis dire, pour certains intérêts locaux qui, jusqu'ici, n'ont jamais permis que la France cherchât à rapprocher ses intérêts de ceux des nations voisines. J'ai répondu ici, et, je puis le dire, ce jour-là du moins, avec l'approbation de la Chambre, j'ai répondu que le traité qui nous occupe était en négociation; mais j'ai averti la Chambre qu'il n'y avait pas moyen de négocier, c'est-à-dire d'obtenir des avantages, si l'on n'en accordait pas à ceux avec lesquels on traitait; que, quant à moi, je ne savais pas une manière de faire des traités de haute lutte, c'est-à-dire en obtenant tout sans rien accorder. (*Marques d'approbation.*)

On s'est plaint, et quelquefois peut-être avec raison, non pas à l'égard du gouvernement, car depuis bien des années que j'étudie les négociations extérieures, je dois dire que le gouvernement m'a semblé avoir toujours montré beaucoup de lumières et beaucoup de bonnes intentions, on s'est plaint de ce qu'il avait toujours été arrêté par les intérêts locaux dans les traités qu'il avait essayé de faire; et l'une des causes qui ont

rendu l'association prussienne victorieuse, conquérante du moins en ce sens qu'elle s'est successivement rattaché tous les petits États de l'Allemagne, ce sont les refus répétés que le gouvernement français s'est trouvé contraint de faire non par l'effet d'une mauvaise volonté personnelle, mais parce qu'il était obligé de ménager certains intérêts, parce qu'il était assuré, par la manifestation du sentiment des Chambres, qu'il n'en viendrait pas à bout.

Il faut, Messieurs, se bien persuader que, quand on traite, on est deux. On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que nous n'avons pas essayé d'obtenir du gouvernement hollandais toutes les concessions possibles; on se tromperait si l'on pensait que nous n'avons pas fait tous nos efforts pour obtenir les résultats les plus favorables. C'était là le plus simple de nos devoirs et nous l'avons rempli. Nous ne nous sommes arrêtés que lorsque la conviction a été bien acquise que les conditions qu'on nous proposait étaient des conditions *sine qua non*, et qu'il n'était pas possible d'obtenir de plus grandes concessions.

Un fait bien simple peut le prouver. Lorsque les premières bases du traité m'ont été présentées, il y avait sur certains chiffres, sur certains détails, des concessions qui ne me paraissaient pas suffisantes. J'ai déclaré formellement au négociateur hollandais qui arrivait avec la mission expresse de traiter et qui avait un intérêt très grand, un intérêt politique, à réussir, je lui ai dit que, si certaines choses n'étaient

pas accordées, le gouvernement français ne traiterait pas. Je le lui ai dit d'une manière si péremptoire, qu'il est retourné en Hollande. Il y a passé plusieurs jours; il s'est adressé à son gouvernement, et il est revenu avec la certitude qu'il ne pouvait pas obtenir plus que les dernières concessions qu'il apportait. Elles n'étaient pas très considérables, à l'exception d'une seule, dont je parlerai tout à l'heure. Mais enfin, quand le négociateur est arrivé avec la volonté évidente, et l'on ne pouvait pas s'y tromper, de ne pas aller au delà des concessions par lui apportées et qui étaient les conditions *sine qua non*, alors il a bien fallu ou refuser ou accepter le traité tel qu'il était présenté.

Certaines personnes assurent que nous avons tout donné et que nous n'avons rien obtenu. Je pourrais dire à ces personnes, et ce serait peut-être les payer d'un juste retour, je pourrais leur dire que nous avons tout obtenu et que nous n'avons rien donné. Je ne le dirai pas parce que ce serait ridicule, ridicule surtout en prévision de ce qui se passera à la tribune hollandaise, où, avec les dispositions que l'on a toujours à se croire lésé, on ne manquera sans doute pas de dire : « Nous avons tout donné et nous n'avons rien obtenu! » (*Rire approbatif.*)

Je reconnais que nous avons fait des concessions; mais je crois pouvoir démontrer qu'elles n'ont pas d'inconvénients sérieux pour la France. Je crois aussi que nous en avons obtenu en retour qui ont quelque

importance et qui ne seront pas pour cela dommageables à la Hollande.

Permettez-moi d'exposer quel était l'état de nos relations commerciales avec la Hollande. J'aurais bien quelques mots à dire sur la politique; mais j'aime mieux laisser ce soin à M. le ministre des affaires étrangères. (*On sourit.*) Je ne dis cela que parce qu'on m'a assuré que M. le ministre se proposait de prendre la parole.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est mon projet.

M. THIERS, *continuant.* — Je ne me serais pas permis de l'interpeller, et je ne l'interpelle pas.

Voici quelles étaient nos relations commerciales, sous le rapport de la navigation intérieure. Toute communication était interdite entre la Hollande et la France par le Rhin et la Moselle, en vertu de prohibitions dont je parlerai tout à l'heure, qui datent de la Restauration, et que moi, qui suis grand partisan du système protecteur, j'ai toujours trouvées iniques. Ainsi pas de relations par l'intérieur de la France avec la Hollande.

Quant aux relations maritimes, elles allaient être bientôt, par une élévation de droits sur le pavillon français, frappées non pas de mort, mais d'un grand ralentissement, lorsque la navigation à la vapeur a paru.

Enfin, quant aux colonies hollandaises, dans lesquelles nous avions intérêt à pénétrer, des droits très élevés nous en interdisaient l'accès. Sous la Restaura-

tion, la Hollande, qui possédait la Belgique, nous avait demandé quelques avantages pour l'introduction des bestiaux; on lui avait répondu par une loi que je ne veux pas qualifier, puisqu'elle est loi de l'État, mais qui me semble avoir porté un grand dommage au commerce français, puisqu'elle a eu pour conséquence de faire établir des prohibitions absolues sur quelques-unes de nos plus importantes industries.

Ainsi, pas de moyens de communiquer par le Rhin, pas d'accès dans les colonies hollandaises, danger pressant pour notre navigation, surtout pour notre navigation à la vapeur, qui est la plus importante, et enfin prohibition de quelques-uns de nos principaux produits en Hollande, de ceux par lesquels nous rivalisons avec l'association prussienne: tel était l'état de nos relations.

Je ne viens pas faire la critique des gouvernements qui nous ont précédés; je ne dirai donc pas que cela fût leur faute; mais je dirai que cela résultait d'intérêts français mal entendus. C'est à cause de ces intérêts mal entendus que nous avions, il faut le reconnaître, mis nos relations dans un état déplorable.

Il ne fallait pas être bien habile pour les mettre dans un état meilleur. Je ne prétends pas que nous ayons fait tout ce que nous aurions voulu faire, car nous étions deux; mais nous avons obtenu tout ce que nous pouvions, je crois, espérer.

Permettez-moi d'examiner en peu de mots les différents points que je viens de toucher.

La Chambre, si elle me fait l'honneur de garder mémoire de quelques-unes de mes paroles, se rappellera que j'ai été le partisan le plus ardent du système protecteur; je m'honorerai toujours d'avoir résisté à un entraînement qui, je crois, aurait compromis notre industrie et la richesse véritable du pays. J'ai résisté, mais j'ai toujours reconnu que, dans le système protecteur, il y avait cependant des choses qui ne pouvaient pas durer, des choses intolérables. Une surtout m'a toujours paru digne de cette qualification : c'est celle qui ne permettait pas que le Rhin servît à la navigation.

Je comprends fort bien que l'on protège les soieries françaises, les cotons français, les vins français, contre les soieries de l'Allemagne, contre les cotons de l'Angleterre, contre les vins de l'Espagne et du Portugal; je comprends que l'on protège une production nationale contre une production étrangère; mais ce que je ne comprends pas, c'est que l'on dise à une partie de la France : « La nature vous a dotée d'une voie de navigation magnifique, une des plus belles de l'Europe, qui peut vous mettre en relation avec des peuples avec lesquels vous avez intérêt de bien vivre, non seulement commercialement, mais politiquement; eh bien, vous ne vous en servirez pas! » Le Rhin ne pouvait apporter ni coton, ni café, ni sucre, ni aucune des grandes denrées coloniales. Et pourquoi? Ah! si encore l'interdiction eût été purement commerciale!... Mais l'origine de cette interdiction était politique; elle appartenait à une détestable politique.

Lorsque la Restauration a succédé à l'Empire, quelle était notre situation? L'Empire et la Révolution avaient créé, non pas totalement, mais en grande partie, l'esprit manufacturier et la très riche industrie française soit des fers, soit des cotons. L'intérêt maritime avait souffert considérablement, cela est vrai; tous les ports étaient fermés lorsque la Restauration est arrivée. Elle a favorisé l'intérêt maritime sans mesure, sans limite, et sacrifié tous les intérêts intérieurs à l'intérêt maritime.

Il fallait bien une raison pareille pour que l'on osât, à la face d'un pays dans lequel il y a des notions de bon sens et de justice, dire qu'au profit de quelques points du littoral, de quelque partie du sol, le Rhin, qui est la grande ligne navigable de l'Europe et dans tous les cas de la France, serait frappé de stérilité; qu'on ne pourrait recevoir, à Strasbourg, par le Rhin, ni une livre de café ni une balle de coton. Je dis qu'il faut des passions politiques pour arracher à un pays une telle concession. Je sais que nous avons obtenu des concessions en retour de cette concession; mais je déclare que, si j'avais été seul législateur, j'aurais aboli cette protection pour rien, tant je la trouve inique.

Savez-vous ce qui se passait pour l'Alsace, la province la plus manufacturière de France? L'Alsace ne pouvait recevoir le coton que sous le bon plaisir des villes maritimes qui en avaient le monopole. Ainsi, tandis que la Suisse, qui est déjà si favorisée sous le

rapport de la main-d'œuvre, sous le rapport de sa législation commerciale, qui lui donne une liberté complète, tandis que la Suisse pouvait recevoir les cotons, les teintures et tout ce que réclamait son industrie, dont la rivalité est grande pour l'industrie alsacienne, l'Alsace voyait couler le Rhin devant elle et ne pouvait recevoir, je ne dirai pas seulement les denrées coloniales, mais pas même une balle de coton.

On vous a dit, et non sans raison, qu'un article du traité de navigation avec l'Angleterre interdit d'aller chercher chez elle les grandes denrées coloniales. Si donc le Havre élevait le prix des cotons, pourrait-on aller les chercher à Liverpool? Non. De manière que, si l'Alsace avait besoin de cotons, elle ne pourrait pas les aller chercher à Liverpool; elle ne pourrait en prendre qu'au Havre; elle serait obligée de les prendre à un prix de monopole. Et vous savez ce qu'est devenu le commerce du coton? Si le commerce du coton était un commerce tout simple, tout naturel, je comprendrais cela; mais qu'est-ce qui se passe depuis que le coton est la principale manière de payer d'une grande puissance, d'une de nos bonnes alliées, avec laquelle nous faisons nos principales affaires, de l'Amérique, depuis que le coton est devenu sa monnaie, celle qui donne quelque solidité à son papier? Le coton est au Havre en dépôt, et, comme certaines matières, comme les eaux-de-vie, il est soumis à des variations extraordinaires, à des spéculations de toute espèce.

On prête d'énormes capitaux sur les cotons dépo-

sés au Havre. L'industrie alsacienne dépend des variations d'un marché qui n'est pas seulement, comme je le disais, un marché tout simple, où l'on échange des objets pour des valeurs, mais qui est un marché livré à des spéculations énormes, à des spéculations de grands capitalistes lesquels, voulant bien prêter quelques millions, exigent en échange, non pas le prix naturel, mais un prix exorbitant. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Ainsi donc, indépendamment des autres raisons de traiter, il y avait une raison pressante de faire cesser cette dépendance où était une de nos provinces les plus industrielles de France, à l'égard d'un marché qui était devenu pour elle un marché de monopole, un marché exclusif.

Du reste, ce que je dis, toute personne, ayant examiné la question, en était convaincue comme moi. Cela frappait tous les yeux, et l'on avait réclamé sans cesse contre le monopole.

Il y a des protections que j'admets. Qu'on accorde 10, 20, 30 pour 100 à une industrie pour la protéger, pour la développer, soit! Mais qu'on dise à un pays : « Vous serez privé d'une dotation naturelle, et cela au profit d'une autre partie du sol, » c'est là donner à la protection un caractère qui en fait non plus une protection, mais une iniquité, surtout quand le motif qui a établi cette protection est tout politique. Il n'y avait en effet que les passions politiques qui eussent pu instituer une aussi mauvaise protection industrielle que celle-là.

J'en pourrais dire autant des bois de teinture, de toutes les matières qui servent à l'industrie de l'Alsace. En Alsace, on ne file pas seulement le coton; mais on y tisse et on y teint des toiles; on y a donc besoin de toutes les matières nécessaires à cette industrie. Eh bien, elles étaient frappées comme les autres. Le sucre et le café ne pouvaient également y arriver que par le Havre, Nantes ou Bordeaux.

C'est cet état de choses que nous avons fait cesser. Des législateurs équitables, indépendamment des retours que nous avons obtenus, auraient dû faire cesser ce monopole pour ses vices propres.

Y aurait-il eu grande injustice à ce que la ville de Strasbourg, déjà obligée de payer les frais de transport depuis les bouches du Rhin jusque dans le Haut-Rhin, payât, pour le coton introduit par cette voie-là, le même droit que pour le coton introduit par le Havre ou par Bordeaux? Je crois que, si l'on avait procédé sans un précédent dont il fallait tenir compte, car il faut toujours tenir compte d'un précédent, même injuste, il eût été tout simple que le coton payât à Strasbourg autant qu'au Havre et qu'à Bordeaux. Cependant nous n'en avons rien fait : tandis que, par la surtaxe et par la manière dont le tarif est combiné, le coton payera 20 francs au Havre et à Bordeaux, il payera 30 francs à Strasbourg. Ainsi il y a un tiers de plus de droits à l'entrée par le Rhin. En vérité, si les ports ne sont pas satisfaits, il n'y a pas justice. La justice exigeait l'égalité de droits, mais il y avait un

précédent dont il fallait tenir compte. On ne doit jamais sortir brusquement d'un état, même injuste, pour arriver à un état juste; il y aurait une sorte d'injustice dans cette justice rigoureuse. On n'aura donc pas lieu de se plaindre, lorsque les cotons entrant par le Rhin payeront 30 francs, tandis que les cotons entrant par le Havre et par Bordeaux ne payeront que 20 francs.

Par la frontière de terre peut-être n'en entrera-t-il pas beaucoup. Alors, nous dit-on, vous n'aurez rien fait; soit! Je pourrais rétorquer l'argument, et dire : Si nous n'avons rien fait, je ne vois pas pourquoi l'on murmure; mais, en réalité, nous avons fait quelque chose : nous avons détruit le monopole. Le jour où le coton s'élèvera trop haut sur la place du Havre, la liberté du Rhin sera là pour faire tomber les prix excessifs. Si nous n'avons pas créé une voie par laquelle il entrera une grande quantité de coton, nous avons créé une voie par laquelle il arrivera de quoi établir le libre balancement des prix; ce qui est l'équité en fait de commerce. (*Très bien!*)

On a parlé des cafés; on a dit que les cafés arriveraient par cette voie nouvelle et qu'ils feraient une redoutable concurrence aux cafés venant du Havre ou de Bordeaux. Il y a un fait qu'on a cité et qui doit, je crois, rassurer complètement le commerce de ces ports; c'est que la Suisse, obligée d'emprunter à notre territoire le canal du Rhône au Rhin, la Suisse, à qui la navigation du Rhin n'est pas interdite, comme à la

France, fait cependant venir la plus grande quantité de ses cafés par l'intérieur de la France, quoiqu'elle ait la faculté de les faire venir par le Rhin. Cela prouve que, bien qu'il y ait une réduction dans les prix par telle ou telle voie, néanmoins, à cause du mouvement commercial, des consignations, les produits arrivent par une voie antérieurement existante.

Ainsi, pour les cafés, la Suisse a importé, par l'intérieur de la France, pour 2 millions de kilogrammes à peu près. Doit-on craindre l'invasion des cafés, lorsque les provinces de l'Est se trouveront placées dans la situation où est la Suisse? La Suisse peut recevoir des cafés par le Rhin, et cependant elle en prend par la France. Il est donc à croire que les provinces de l'Est recevront la plus grande partie de leurs cafés par l'intérieur de la France. Il restera toujours ce grand avantage que j'ai cité pour les cotons, c'est que, pouvant entrer par le Rhin, ils auront la liberté commerciale.

M. LE RAPPORTEUR. — Le sucre ne paye pas de droits, et les provinces de l'Est en payeront; je dis cela à l'appui de votre raisonnement.

M. THIERS. — Je dis, Messieurs, qu'en abolissant le monopole nous avons fait une chose qu'il fallait faire pour la liberté du commerce. En accordant à la Hollande l'avantage de pouvoir se servir du Rhin, nous avons fait une chose bonne pour la France autant que pour la Hollande.

Je ne veux pas parler politique. Vous me permet-

trez cependant de dire que nous avons intérêt à n'avoir pas que des ennemis sur les bords du Rhin, des peuples qui s'imaginent qu'en France tout le système commercial leur est hostile. Ce qu'on dit sur les bords du Rhin et ailleurs, c'est que la France est un pays qui sacrifie tout à son littoral et néglige les intérêts intérieurs. Il n'y a rien qui vous rende plus impopulaires sur les bords du Rhin que la législation de la Restauration, et dussiez-vous faire renaître sur ces bords du Rhin un peu de vie, de commerce et de navigation, je crois que, dans l'intérêt bien entendu de la France, ce ne serait pas à négliger.

Lorsque nous avons, dans les traités de 1815 qui nous sont si dommageables, obtenu un article qui fait honneur à l'humanité, la liberté de la navigation des fleuves, je ne comprends pas que la France ait paralysé, détruit, par la législation intérieure, la seule stipulation vraiment humaine, noble, honorable, de ces traités, celle de la libre navigation des fleuves, et qu'elle ait aboli ainsi la seule chose acceptable de ces traités de 1815.

Je ne considère pas le traité comme une concession faite à la Hollande. Je le dis franchement, et je ne l'ai pas dissimulé aux négociateurs hollandais, non, ce traité n'est pas une concession; et, à parler loyalement, il fallait le faire pour nous autant que pour ceux avec qui nous traitions.

Quant à la navigation, voici ce que nous avons accordé : il y avait un droit de tonnage sur la naviga-

tion française de 2 fr. 40 en Hollande; il y avait, en France, sur la navigation hollandaise, un droit de tonnage de 4 fr. 12. Nous sommes arrivés à l'égalité, et nous avons fait par là un avantage incontestable à la Hollande, qui a bénéficié de ce qu'elle payait de plus que la France, tandis que nous sommes, nous, restés sur l'ancien pied. Les nations sont assez éclairées aujourd'hui pour être indépendantes les unes des autres. Aujourd'hui le droit des gens a fait de tels progrès, que les plus faibles nations se font respecter, parce qu'elles savent qu'il y a un droit public qui les protège, et que si, pour un intérêt quelconque, une grande puissance voulait les opprimer, les autres puissances viendraient à leur secours; cela fait que les petites nations se défendent aussi bien que les grandes; c'est un progrès de l'humanité et de la politique. Croyez-vous qu'on puisse dire à une nation, parce qu'elle n'a que 2 millions d'âmes : J'aurai chez vous l'avantage de ne payer que 2 fr. 40, tandis que vous payerez chez moi 4 fr. 12; et cet état se maintiendra, je ne consentirai pas à ce que vous éleviez ce droit au taux où il est en France.

Ce langage aurait-il été écouté? Si nous avions refusé de traiter, il y avait une conséquence que le bureau de commerce m'a signalée; c'est que la Hollande aurait porté le droit de tonnage sur la navigation française à 4 fr. 12 cent. Et vous n'auriez pas pu vous en plaindre; car les nations, quelque fortes qu'elles soient, sont condamnées (c'est une heureuse manière

d'être condamné) à la justice, à ménager l'opinion des peuples. Croyez-vous que nous aurions pu exercer des représailles commerciales contre la Hollande? Vous auriez eu la force que vous aviez il y a quarante ans que vous n'auriez pas osé abuser de cette force au point de vouloir empêcher la Hollande de porter le droit de tonnage sur la navigation française à 4 fr. 12 cent., tel qu'il était établi en France sur la navigation hollandaise.

Quel eût été le résultat de cette mesure? Il eût été déplorable pour votre navigation. Il y a une navigation sur laquelle la Hollande a l'avantage sur vous : c'est la petite navigation à voile, le petit cabotage. On l'a déploré quelquefois, mais enfin cet avantage existe; il tient à des conditions sociales que vous ne pouvez changer; la Hollande navigue à meilleur marché; elle a des marins intrépides; les équipages sont moins nombreux. Quatre marins suffisent là où il vous en faudrait sept ou huit. Enfin elle apporte des matières utiles à la navigation.

Mais il y a une industrie dans laquelle nous avons le pas sur la Hollande; c'est la navigation à vapeur. Cette industrie, qu'on vante avec tant de raison, que, pour mon compte, j'ai fait plus que vanter, lorsque, l'année dernière, en venant présenter le projet de loi sur les paquebots transatlantiques, je lui ai donné le secours le plus efficace qu'elle ait encore reçu en France, cette industrie de la navigation à vapeur allait périr. Depuis quelques années le tonnage avec la Hollande a aug-

menté d'une manière considérable à votre profit. On a recherché la cause de ce singulier phénomène, et on l'a découverte bien aisément. La navigation à vapeur, qui n'a d'abord transporté que les voyageurs, a fini par transporter les marchandises. La navigation s'est alors tellement étendue, que, de 7 à 8,000 tonneaux, elle s'est élevée à 21,000, et que, sur ces 21,000 tonneaux, il y en a 13 à 14,000 qui appartiennent à la navigation à vapeur. Cela se conçoit facilement. Voici ce qui serait arrivé si nous avions frappé d'un droit double les bâtiments qui apportent des marchandises nécessaires à la marine, telles que des chanvres, des bois, des fers, des goudrons, etc. Ces bâtiments entrent et sortent une ou deux fois par an des ports français ou hollandais, tandis que les bâtiments à vapeur entrent et sortent quatre fois par mois. Une différence de 2 francs dans le droit eût produit, pour chaque bâtiment, une surtaxe de 1,600 francs par mois.

Il était évident que, si les droits de navigation étaient égalisés entre la Hollande et la France, la navigation à la vapeur périssait à l'instant même, ou, du moins, elle subissait des conditions si désavantageuses, que la navigation de la Hollande prenait le dessus sur la nôtre.

Pour ma part, je dois le dire, je suis très jaloux des intérêts nationaux; je déclare que, quand il s'agit de faire une concession, j'ai un peu cette mauvaise tendance contre laquelle je me récrie à cette tribune, de vouloir obtenir sans rien accorder. Les hommes com-

merciaux qui m'ont aidé (car j'aurais craint d'agir seul, et je me suis entouré des lumières commerciales des deux divisions du commerce, celle du ministère du commerce et celle du ministère des affaires étrangères) ont vu avec quelle opiniâtreté je refusais de me rendre quand il s'agissait de concessions. Je me suis rendu quand on m'a démontré que nous avions un grand intérêt à l'égalité du pavillon, relativement à la navigation à la vapeur. Je ne prétends donc pas que nous n'avons pas accordé un avantage au cabotage hollandais; mais nous nous sommes, en même temps, assuré la permanence d'un profit pour notre navigation à la vapeur, qui tous les jours se développe. Si nous avons concédé quelque chose sous ce rapport, non seulement nous ne nous sommes pas fait de mal, mais nous nous sommes fait encore une certaine portion de bien.

On a remarqué que nous avions accordé ici ce qui n'avait pas été accordé autrefois à d'autres nations commerciales; qu'ainsi, dans nos relations avec l'Angleterre, d'après le traité de 1826, on a bien établi l'égalité de pavillon, mais que l'on a interdit au pavillon anglais d'importer chez nous autre chose que des produits propres à l'Angleterre, qu'on ne lui a pas permis d'importer, à égalité de traitement, des marchandises qui ne seraient pas propres à l'industrie anglaise. On accordait beaucoup à l'Angleterre en lui accordant égalité de pavillon pour tout ce qui provenait de son industrie, car cette industrie est immense.

Mais, Messieurs, je vous le demande sérieusement, si nous avions dit aux Hollandais : Nous vous accordons égalité de pavillon, seulement pour ce que vous produirez chez vous, qu'auraient répondu les Hollandais? Ils nous auraient répondu que nous les traitions d'une manière dérisoire. Quelle est l'industrie des Hollandais? Ils n'en ont qu'une seule considérable, c'est l'industrie du transport.

C'eût été véritablement une dérision que de leur dire : Vous n'apporterez à égalité que ce que vous produisez chez vous, c'est-à-dire du fromage et du blanc de céruse. Nous avons accordé pour le fromage une réduction de droit, et cette réduction a surtout été faite dans l'intérêt du littoral; c'est une denrée qui sert à la population maritime. Quant au blanc de céruse, comme nous faisons du blanc de céruse, nous avons laissé exister un droit qui en rend l'importation à peu près impossible. Si, en prenant cette précaution, nous avions dit que les Hollandais n'importeraient que ce qu'ils produisent, la concession eût été dérisoire. Nous avons dû, sous peine de ne pas traiter sérieusement, et de rencontrer une objection insurmontable, accorder l'égalité de pavillon, même quand il apporterait des matières étrangères au sol et à l'industrie de la Hollande.

Mais savez-vous à qui nous avons causé du tort, si nous en avons causé à quelqu'un? Les Hollandais font surtout le commerce des mers du Nord, et ils en rapportent ce que nous apportent déjà les Suédois, les

Danois, tous les marins du Nord. Sous ce rapport, si les Hollandais acquièrent quelque avantage, ce ne sera qu'aux dépens des Danois, des Suédois, des Russes; mais ce ne sera pas aux dépens de la navigation française, car les matières propres aux constructions maritimes nous arrivent par d'autres que par nous. Ce n'est pas nous qui apportons les bois du Nord, les chanvres; ils nous sont presque toujours apportés par les marins de la Baltique. Nous avons donc fait une concession qui intéresse bien plus la navigation étrangère que la nôtre.

On disait tout à l'heure qu'il aurait fallu procéder par un article de loi. Eh bien, nous aurions fait un métier de dupe, pardonnez-moi le mot, si, faisant une concession, nous n'avions pas cherché à en tirer avantage; il ne fallait la faire que le jour du traité.

Quant à la navigation, il ne faut pas dire que nous n'aurions rien dû concéder à la Hollande; car alors le traité eût été odieux à la Haye. Nous avons fait quelque chose pour le cabotage hollandais, mais nous nous sommes assuré le maintien du droit pour la navigation à vapeur. Si nous leur avons fait des concessions, ils nous en ont fait aussi à nous.

Quant aux concessions que nous avons obtenues, elles ne sont pas, sans doute, énormes; mais remarquez la balance commerciale de la nation avec laquelle nous traitons. Nous lui donnons pour 15 millions de produits manufacturés, dans l'état de votre mauvaise législation, et elle nous donne pour 12 millions. Or,

quand on traite avec une nation de 2,800,000 habitants, il ne faut pas s'attendre à ce que les avantages soient énormes; mais, si les avantages ne sont pas énormes, les dangers ne le sont pas non plus.

Il faut toute la liberté qu'on se donne à cette tribune pour venir dire que la navigation française est frappée au cœur, l'industrie maritime perdue et nos ports condamnés à la misère. C'est abuser, en vérité, de l'optique de la tribune que de dire de pareilles choses. (*Rires approbatifs.*)

Maintenant qu'avons-nous obtenu?

Nous avons obtenu la suppression du droit de douane sur nos vins. On a traité cette concession avec peu de considération. Certainement elle est peu de chose, je le reconnais; mais qu'on nous fasse l'honneur de croire que nous savions, en traitant, que le droit de douane était peu de chose, et que le droit d'excise était le plus considérable. Cela, j'aurais pu l'ignorer, je ferais l'aveu de cette ignorance sans en rougir; mais il y avait autour de moi et il y a autour de mon honorable successeur des hommes qui ne peuvent pas ignorer une telle chose; ils connaissent parfaitement les intérêts de la France et ceux du monde entier, et l'on ne connaît jamais bien son intérêt, quand on ne connaît pas les intérêts des autres.

Cette question a été traitée bien des fois entre nous, elle l'a été dans tous les sens. Je puis le dire à la tribune, sans inconvénient pour le négociateur avec qui j'ai traité pendant quatre mois, j'ai exigé qu'il

retournât auprès de son gouvernement afin d'obtenir un changement.

M. Wustemberg. — Ce n'était pas la peine de faire le voyage pour si peu.

M. Thiers. — Messieurs, si vous avez la faculté de faire des traités à vous seuls, dans lesquels vous mettrez tout ce que vous voudrez, il faut en donner le secret; ce sera un grand service rendu à mon successeur.

Le négociateur hollandais avait promis de traiter, et son gouvernement aussi. Le gouvernement hollandais est très éclairé; il comprenait aussi bien que vous l'intérêt politique qui devait le rapprocher de la France. Voici la raison que m'a donnée le négociateur, et que j'ai trouvée très bonne. Il avait déclaré que c'était une condition *sine qua non*. J'ai fait, au moment de la signature, une dernière tentative. Il m'a fait une réponse à laquelle j'ai attaché beaucoup d'importance. Il a dit : « Quant aux droits de douane imposés sur les marchandises étrangères, nous les abandonnons; mais quant aux droits d'excise, c'est impossible; le droit d'excise est la base de tous nos impôts. » Pourrions-nous abandonner nous-mêmes le droit d'octroi qui est un impôt essentiel pour l'administration de nos communes? L'excise est, en Hollande, la source de tous les impôts, il serait impossible de le supprimer. Je ne suis pas du tout de ceux qui croient que la Hollande est dans une situation financière fâcheuse; je crois, au contraire, qu'elle s'alarme mal à propos,

qu'elle sortira d'embarras, si ses finances continuent à être bien administrées comme elles le sont aujourd'hui. La Hollande est une nation consommatrice, et toutes les nations qui sont consommatrices font reposer leurs impôts surtout sur les revenus indirects. Aller, dans les circonstances actuelles, demander aux Chambres hollandaises de réduire l'excise, c'était une chose impossible. Loin de trouver cette raison mauvaise, je l'ai trouvée bonne, parce qu'elle était fondée sur la nature même des choses.

J'ai consulté, et je n'ai pas trouvé, quant à l'avantage accordé aux vins en cercles qui viendront par la voie de terre dans les provinces françaises du Rhin, la même incrédulité qu'ici. Sans doute les honorables membres de la députation de la Gironde sont dans leur droit lorsqu'ils défendent les intérêts de Bordeaux; mais je leur demande de me permettre de défendre l'intérêt général contre l'intérêt particulier. Ils connaissent très bien l'intérêt du vin de Bordeaux; mais les habitants de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges, connaissent très bien l'intérêt du vin du Rhin. Ils se félicitent de la diminution des droits sur les vins en cercles; cette partie du traité leur a paru très favorable.

Quant aux colonies, les droits ont été réduits de 50 pour 100, pour tous les vins importés dans les colonies hollandaises.

Or, Messieurs, voyez le singulier mouvement d'esprit qui se fait ici.

J'ai entendu dire l'année dernière, et répéter tout à l'heure, que les colonies hollandaises étaient les plus belles colonies du monde. On parlait de 20 millions de population, et ce n'est rien encore que la population actuelle auprès de la population qu'on prévoit devoir exister sur ce sol.

On disait l'année dernière qu'il serait important de pouvoir pénétrer dans ces colonies. D'un seul coup on obtient une réduction de droit de 50 pour 100. Je m'attendais, je l'avoue, non pas à de la gratitude, mais à plus d'impartialité dans l'appréciation des faits. Or voici la réponse que l'on nous adresse. On dit : Vous vous êtes lié avec les colonies les plus redoutables pour la navigation française; elles s'empareront de tout votre commerce, elles vous priveront de toutes vos ressources.

Ainsi, lorsqu'il s'agissait d'obtenir une concession, on y attachait un grand prix, et maintenant qu'elle est obtenue, on ne voit plus que l'importance de ces colonies et le danger de leur rivalité pour nous. (*Mouvement en sens divers.*)

Qu'est-ce que l'on dit? On dit : Mais, dans les colonies hollandaises, le pavillon hollandais aura encore un avantage sur le vôtre.

Je ne le conteste pas; je ne veux soutenir ici que la vérité simple et rigoureuse; je ne veux me fonder que sur les faits, écartant toute exagération.

Je ne conteste pas que, si nous avons obtenu 50 pour 100 de réduction sur les droits qui frappaient

les vins, nous n'avons pas obtenu que le pavillon français fût reçu à avantage égal au pavillon hollandais dans les colonies hollandaises; mais, je vous le demande, quelle est la nation ayant des colonies qui en ait usé autrement? Nous ne permettons pas même aux pavillons étrangers d'entrer dans nos colonies, et nous voudrions qu'en nous accordant une réduction de 50 pour 100 sur les vins, on concédât à nos navires les mêmes avantages qu'aux navires hollandais! Cela n'est pas possible; on ne peut pas demander à une nation ayant une si belle colonie, à une nation jalouse de ses droits, qu'elle accorde aux navires étrangers les mêmes avantages qu'à ses propres navires. Nous avons obtenu une réduction de 50 pour 100; c'est tout ce que nous pouvions obtenir.

On dit encore : Mais les vins de Bordeaux seront transportés dans la colonie par les navires hollandais. Messieurs, tous les Bordelais ne pensent pas comme les honorables membres que vous avez entendus : tous ne blâment pas le traité. Il y a beaucoup de lumières à Bordeaux; il y a des Bordelais qui pensent qu'en raison des avantages obtenus les décharges se multiplieront, et que le commerce bordelais, encouragé par la réduction de 50 pour 100, y gagnera.

Enfin je reconnais que la navigation hollandaise portera les vins de Bordeaux dans les colonies de la Hollande; mais, je le demande, ne seront-ce pas toujours des vins de Bordeaux qui iront dans les colo-

nies hollandaises? Est-ce que les vins du Rhin iront? (*On rit.*) Je ne dis pas que nous ayons obtenu, pour le commerce de Bordeaux, l'avantage dont jouit le commerce hollandais; mais 50 pour 100 d'un coup est un assez grand profit pour qu'on ne doive pas le dédaigner et renvoyer le négociateur qui le propose.

Je n'ai touché que les points principaux; ce n'est que par des traits généraux qu'une négociation de cette espèce peut être appréciée. Je ne dirai plus que quelques mots sur les conditions accordées à notre industrie manufacturière.

On s'est plaint, à tort, de ce que le gouvernement n'ait pas fait tout ce qu'il pouvait faire pour empêcher l'association prussienne de se former, et pour obtenir d'elle quelques avantages commerciaux. Eh bien, voici quelle a été la cause véritable de l'association prussienne. Je l'ai déjà dit à cette tribune.

Deux causes ont produit l'association prussienne. La première et la plus puissante, quoi qu'ait pu faire le gouvernement français, c'était le besoin qu'avaient beaucoup de petits États d'Allemagne, séparés par les douanes, de se donner la commodité du libre parcours d'un bout de l'Allemagne à l'autre. Voilà la cause principale. J'ai vu naître moi-même l'association; j'étais en Allemagne à cette époque.

La seconde cause, la voici. Sans doute on n'aurait pas empêché les principaux États qui forment l'asso-

ciation de se réunir; mais je crois qu'on aurait pu empêcher quelques petits États d'y entrer, si on leur avait fait quelques concessions. Eh bien, ces concessions, nous n'avons pas voulu les faire.

Quelle doit être la politique de la France? C'est de ne pas offrir des conditions inacceptables; c'est de ne pas se montrer trop difficile pour les petits États qui avoisinent l'association, car je ne serais pas étonné que tous ne finissent par se rattacher à elle. En effet, aujourd'hui la masse des consommateurs de la confédération est telle (car l'association comprend toute l'Autriche et une grande partie de la Prusse, et tout l'intérieur de l'Allemagne), qu'on est très jaloux de traiter avec elle.

Eh bien, depuis les prohibitions que nous nous étions attirées de la part de la Hollande, par le droit exorbitant dont nous avions frappé les bestiaux, il appartenait à l'association prussienne de fournir la Hollande de ses principaux objets de consommation, tandis que la France n'avait avec la Hollande qu'un commerce de 15 millions qu'elle lui fournissait, et de 12 millions qu'elle en recevait en produits divers.

Il faut que vous sachiez que l'association prussienne a une industrie très variée et très perfectionnée. La Saxe, qui égale les provinces françaises les plus industrieuses, donne tous les tissus de laine et de coton; les provinces du Rhin tous les objets de quincaillerie, de coutellerie, tous les objets fabriqués avec le fer; des vins, qu'on estime moins dans le nord

que les vins de France, mais qu'on aime cependant parce que ce sont des vins nationaux. L'association prussienne donnait tout cela à la Hollande avec avantage, parce qu'une prohibition absolue nous frappait. Eh bien, nous avons obtenu de pouvoir rivaliser avec l'association prussienne à avantage égal et même à avantage supérieur; car l'association prussienne s'est brouillée avec la Hollande au sujet de l'industrie sucrière, et le traité n'a pas été renouvelé. Ainsi nous avons obtenu, non seulement que nos draps, mais que tous les tissus de laine fussent reçus. Nous avons obtenu, sur la quincaillerie, la coutellerie, la verrerie, la faïence, des réductions qui ne s'élèvent pas à moins de 50 pour 100. Je n'énumère pas ces divers articles; ce serait une nomenclature qui n'apprendrait rien à la Chambre, et qui serait fastidieuse.

Que pouvions-nous exiger de plus de la Hollande?

Je me résume en peu de mots. La Hollande nous a accordé l'abolition du droit des douanes sur nos vins. J'avoue que c'est peu de chose; mais elle nous a accordé un avantage pour les vins du Rhin qui n'est pas à dédaigner. En ce qui concerne le droit d'accise, des raisons d'impôt ne lui permettaient pas de le supprimer. Quant aux colonies, nous pouvons y entrer à des conditions avantageuses. Quant aux industries de toute espèce, elle a levé les prohibitions absolues, elle nous a accordé d'abord l'égalité de droits, et ensuite, par un événement qui n'est pas le fait du traité, des avantages qui nous donnent

une supériorité incontestable sur l'association prussienne.

En vérité, je ne vois pas ce qu'on aurait pu obtenir de plus considérable; car tout homme de sens, et je reconnais que, parmi nos adversaires, il y a des hommes de beaucoup de sens, tout homme non prévenu reconnaîtra qu'exiger l'abandon du droit d'accise était impossible, et que l'entrée des colonies hollandaises à avantage égal, quand nous ne permettons pas seulement qu'on mette le pied dans les nôtres, était aussi une chose impossible à obtenir.

Je dis donc qu'en examinant ce traité, sur lequel je parle ici seulement d'après mes souvenirs (mais je l'avais tant discuté avec les négociateurs que les bases principales en sont restées dans mon esprit), je dis donc qu'en examinant ce traité sans subir aucune influence, je suis convaincu que nous ne pouvions pas obtenir mieux. La France et la Hollande l'ont signé comme des nations qui, quoique inégales en force, sont égales en droit, et qui ne traitent que lorsque leur volonté est conquise. (*Très bien!*)

Maintenant, quant à la politique, je n'en dirai qu'un mot, que M. le ministre des affaires étrangères pourra développer avec l'autorité d'un homme qui est aux affaires, autorité toujours plus grande que celle d'un homme qui n'y est plus. Il vous dira si, lorsqu'on cherche des alliés, la France n'a pas un intérêt plus véritable, plus réel, à s'adresser surtout aux puissances de second ordre, soit sur le continent, soit sur

la mer. Oui, c'est là que vous avez plus de chance de trouver des alliés. C'est là que vous en avez trouvé, c'est là qu'il faut en chercher, et que vous en trouverez encore en ne les repoussant pas par des exigences intempestives. (*Très bien! très bien!*)

FIN DU TOME V.

TABLE

DU CINQUIÈME VOLUME.

Pages.

XCVII. Discours sur le privilège de la Banque de France, prononcé le 19 mai 1840, à la Chambre des députés. 1

XCVIII. Discours sur la conversion des rentes, prononcé le 30 mai 1840, à la Chambre des pairs. 49

XCIX. Discours sur l'affaire des Juifs de Damas, prononcé le 2 juin 1840, à la Chambre des députés. 79

C. Discours sur la colonisation de l'Algérie (amendement du général Bugeaud), prononcé le 6 juin 1840, à la Chambre des députés. 89

CI. Discours sur la garantie d'intérêt demandée pour le chemin de fer d'Orléans, prononcé le 12 juin 1840, à la Chambre des députés. 103

CII. Discours sur le projet de loi relatif à la navigation intérieure, prononcé le 24 juin 1840, à la Chambre des pairs. 119

CIII. Discours sur le projet de loi relatif aux paquebots transatlantiques, prononcé le 3 juillet 1840, à la Chambre des pairs. 131

CIV. Discours sur la question d'Orient (discussion de l'adresse), prononcé le 25 novembre 1840, à la Chambre des députés. 149

CV. Discours sur la question d'Orient (discussion de l'adresse, réponse à MM. Passy et Guizot), prononcé le 27 novembre 1840, à la Chambre des députés. 237

CVI. Discours sur le projet d'adresse (réponse à M. Desmousseaux de Givré), prononcé le 5 décembre 1840, à la Chambre des députés. 299

Pages.

CVII. Rapport sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 140 millions pour les fortifications de Paris, lu le 13 janvier 1841, à la Chambre des députés. 313

CVIII. Discours sur le projet de loi relatif aux fortifications de Paris, prononcé le 26 janvier 1841, à la Chambre des députés. 375

CIX. Discours sur le projet de loi relatif aux fortifications de Paris (amendement Schneider), prononcé le 29 janvier 1841, à la Chambre des députés. 451

CX. Discours sur le projet de loi relatif aux dépenses secrètes, prononcé le 25 février 1841, à la Chambre des députés. 495

CXI. Discours sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires, prononcé le 12 avril 1841, à la Chambre des députés. 519

CXII. Discours sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de 1841 (négociations relatives aux affaires d'Orient), prononcé le 15 avril 1841, à la Chambre des députés. . 557

CXIII. Discours sur la question des cadres (budget du ministère de la guerre), prononcé le 11 mai 1841, à la Chambre des députés. 587

CXIV. Discours sur l'amendement Schauenburg (budget du ministère de la guerre), prononcé le 12 mai 1841, à la Chambre des députés. 607

CXV. Discours sur le traité de commerce avec la Hollande, prononcé le 21 mai 1841, à la Chambre des députés. . . 629

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

Quantin imprimeur
Paris